RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1966 B 04244
Numéro SIREN : 662 042 449
Nom ou dénomination : BNP PARIBAS

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2017 sous le numéro de dépôt 36440

20170364402016

DATE DEPOT : 08/06/2017

N° DE DEPOT : 36440

N° GESTION : 1966B04244

N° SIREN : 662042449

DENOMINATION : BNP PARIBAS

ADRESSE : 16 Bd des Italiens 75009 Paris

MILLESIME : 2016

-8 JUIN 2017
Greffe N° : 36469

BNP PARIBAS SA

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2016

DELOITTE & ASSOCIES
MAZARS
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

DELOITTE & ASSOCIES

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

BNP PARIBAS SA

Siège Social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris
Société Anonyme au capital de 2 494 005 306 €
N° Siren : 662 042 449

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2016

DELOITTE & ASSOCIES
MAZARS
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société BNP Paribas

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Damien LEURENT

MAZARS

Hervé HELIAS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Etienne BORIS

BNP PARIBAS SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.5, 2.g, 4.f, 4.g, 4.h et 4.q). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes annexes 1.c.5, 2.d et 4.c). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Provisions techniques des sociétés d'assurance

Votre société constitue des provisions techniques afin de couvrir les risques liés aux contrats d'assurance (notes annexes 1.d.2, 2.e et 4.p). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces passifs, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 4.o). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.k, 2.i et 4.k). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.h, 4.q et 6.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Damien Leurent	Etienne Boris	Hervé Hélias

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2016

BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES		**4**
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016		**4**
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**5**
BILAN AU 31 DECEMBRE 2016		**6**
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2016		**7**
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2016		**8**
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS		**10**
1.	**RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**	**10**
1.a	Normes comptables	10
1.b	Principes de consolidation	16
1.c	Actifs et passifs financiers	20
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	31
1.e	Immobilisations	33
1.f	Contrats de location	34
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	35
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	36
1.i	Paiements à base d'actions	37
1.j	Provisions de passif	38
1.k	Impôt courant et différé	39
1.l	Tableau des flux de trésorerie	39
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	40
2.	**NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**	**41**
2.a	Marge d'intérêts	41
2.b	Commissions	42
2.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	42
2.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	43
2.e	Produits et charges des autres activités	43
2.f	Autres charges générales d'exploitation	44
2.g	Coût du risque	45
2.h	Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	47
2.i	Impôt sur les bénéfices	47
3.	**INFORMATIONS SECTORIELLES**	**48**
4.	**NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**	**51**
4.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	51
4.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	53
4.c	Actifs financiers disponibles à la vente	53
4.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	55
4.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	66
4.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	67
4.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	67
4.h	Encours présentant des impayés et encours douteux	68
4.i	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	70
4.j	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	73
4.k	Impôts courants et différés	74
4.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	75
4.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	76
4.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	77
4.o	Ecarts d'acquisition	78
4.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	82
4.q	Provisions pour risques et charges	83
4.r	Compensation des actifs et passifs financiers	84
4.s	Transferts d'actifs financiers	87

5.	**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**	88
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	88
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	88
5.c	Autres engagements de garantie	89
6.	**REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL**	90
6.a	Frais de personnel	90
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	90
6.c	Autres avantages à long terme	98
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	99
6.e	Paiements à base d'actions	99
7.	**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**	103
7.a	Evolution du capital et résultat par action	103
7.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	107
7.c	Regroupement d'entreprises	108
7.d	Intérêts minoritaires	109
7.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	111
7.f	Entités structurées	112
7.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	115
7.h	Relations avec les autres parties liées	116
7.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	118
7.j	Périmètre de consolidation	120
7.k	Honoraires des Commissaires aux comptes	126

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2016 et 2015. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2014 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 sous le numéro D.16-0126.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

En millions d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts et produits assimilés	2.a	40 894	41 381
Intérêts et charges assimilées	2.a	(18 518)	(18 828)
Commissions (produits)	2.b	12 765	13 335
Commissions (charges)	2.b	(5 563)	(5 720)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	6 189	6 054
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	2 211	1 485
Produits des autres activités	2.e	36 532	38 289
Charges des autres activités	2.e	(31 099)	(33 058)
PRODUIT NET BANCAIRE		**43 411**	**42 938**
Frais de personnel	6.a	(16 402)	(16 061)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(11 279)	(11 539)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(1 697)	(1 654)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**14 033**	**13 684**
Coût du risque	2.g	(3 262)	(3 797)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	2.h	-	(100)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**10 771**	**9 787**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	633	589
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(12)	996
Ecarts d'acquisition	4.o	(182)	(993)
RESULTAT AVANT IMPOT		**11 210**	**10 379**
Impôt sur les bénéfices	2.i	(3 095)	(3 335)
RESULTAT NET		**8 115**	**7 044**
dont intérêts minoritaires		413	350
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		**7 702**	**6 694**
Résultat par action	7.a	6,00	5,14
Résultat dilué par action	7.a	6,00	5,13

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net	8 115	7 044
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(805)	1 086
Eléments pouvant être rapportés au résultat	**(589)**	**629**
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	324	531
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	500	619
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(1 132)	(441)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(196)	(176)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(2)	(22)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(83)	118
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	**(216)**	**457**
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(202)	455
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(14)	2
Total cumulé	**7 310**	**8 130**
- Part du Groupe	6 925	7 790
- Part des minoritaires	385	340

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

En millions d'euros au	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Caisse, banques centrales		160 400	134 547
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	123 679	133 500
Prêts et opérations de pensions	4.a	152 242	131 783
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	87 644	83 076
Instruments financiers dérivés	4.a	328 162	336 624
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	18 133	18 063
Actifs financiers disponibles à la vente	4.c	267 559	258 933
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.f	47 411	43 427
Prêts et créances sur la clientèle	4.g	712 233	682 497
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 664	4 555
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.j	6 100	7 757
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	7 966	7 865
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	115 967	108 018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 910	6 896
Immeubles de placement	4.n	1 911	1 639
Immobilisations corporelles	4.n	22 523	21 593
Immobilisations incorporelles	4.n	3 239	3 104
Ecarts d'acquisition	4.o	10 216	10 316
TOTAL ACTIF		**2 076 959**	**1 994 193**
DETTES			
Banques centrales		233	2 385
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	70 326	82 544
Emprunts et opérations de pensions	4.a	183 206	156 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	54 076	53 118
Instruments financiers dérivés	4.a	318 740	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	19 626	21 068
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	75 660	84 146
Dettes envers la clientèle	4.g	765 953	700 309
Dettes représentées par un titre	4.i	153 422	159 447
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 202	3 946
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	3 087	2 993
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	99 407	88 629
Provisions techniques des sociétés d'assurance	4.p	193 626	185 043
Provisions pour risques et charges	4.q	11 801	11 345
Dettes subordonnées	4.i	18 374	16 544
TOTAL DETTES		**1 971 739**	**1 894 116**
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		*86 794*	*82 839*
Résultat de la période, part du Groupe		*7 702*	*6 694*
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		94 496	89 533
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 169	6 736
Total part du Groupe		**100 665**	**96 269**
Réserves et résultat des minoritaires		4 460	3 691
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		95	117
Total Intérêts minoritaires		**4 555**	**3 808**
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		**105 220**	**100 077**
TOTAL PASSIF		**2 076 959**	**1 994 193**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2016

En millions d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat avant impôt		**11 210**	**10 379**
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		**12 474**	**18 354**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4 444	3 764
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		155	989
Dotations nettes aux provisions		10 241	12 662
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(633)	(589)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		56	(889)
Charges nettes des activités de financement		1 232	2 545
Autres mouvements		(3 021)	(128)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**1 977**	**(8 408)**
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(19 515)	(7 121)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		25 749	(1 780)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		3 045	7 021
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(5 163)	(4 153)
Impôts versés		(2 139)	(2 375)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		**25 661**	**20 325**
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		468	150
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 485)	(1 756)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		**(1 017)**	**(1 606)**
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(1 834)	(645)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2 608)	(5 069)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**(4 442)**	**(5 714)**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		**2 587**	**8 176**
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		**22 789**	**21 181**
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		**133 174**	**111 993**
Comptes actifs de caisse, banques centrales		134 547	117 473
Comptes passifs de banques centrales		(2 385)	(1 680)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	9 346	7 924
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(8 527)	(11 618)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	(106)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		**155 963**	**133 174**
Comptes actifs de caisse, banques centrales		160 400	134 547
Comptes passifs de banques centrales		(233)	(2 385)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	6 513	9 346
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(10 775)	(8 527)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		58	193
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		**22 789**	**21 181**

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier 1	Total
Situation au 31 décembre 2014	26 971	6 589	49 807	83 367	4 025	73	4 098
Affectation du résultat de l'exercice 2014			(1 867)	(1 867)	(131)		(131)
Augmentations de capital et émissions	19	2 094		2 113			-
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(29)	(891)			-
Mouvements sur titres propres	(93)	34	(56)	(115)			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			7	7			-
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(257)	(257)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			(2)	(2)	2		2
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)	(521)		(521)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			(3)	(3)	(4)		(4)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			49	49	(103)		(103)
Autres variations			(11)	(11)	(4)		(4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			451	451	6		6
Résultat net au 31 décembre 2015			6 694	6 694	350		350
Situation au 31 décembre 2015	26 897	7 855	54 781	89 533	3 618	73	3 691
Affectation du résultat de l'exercice 2015			(2 877)	(2 877)	(112)		(112)
Augmentations de capital et émissions	29	2 035	(5)	2 059			-
Réduction ou remboursement de capital	(3)	(1 437)	125	(1 315)			-
Mouvements sur titres propres	25	(23)	3	5			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1			-
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(365)	(365)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			4	4	(4)		(4)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	3		3
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 7.d)			(32)	(32)	494		494
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)	(7)		(7)
Autres variations			(7)	(7)	(10)		(10)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(210)	(210)	(6)		(6)
Résultat net au 31 décembre 2016			7 702	7 702	413		413
Situation au 31 décembre 2016	26 948	8 430	59 118	94 496	4 387	73	4 460

DU 1er JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2016

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					
Part du Groupe					
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689
			-		(1 998)
			-		2 113
			-		(891)
			-		(115)
			-		7
			-		(259)
			-		-
			-		(523)
			-		(7)
			-		(54)
			-		(15)
616	201	(172)	645	(16)	1 086
			-		7 044
325	5 066	1 345	6 738	117	100 077
			-		(2 989)
			-		2 059
			-		(1 315)
			-		5
			-		1
			-		(367)
			-		-
			-		3
			-		462
			-		(9)
			-		(17)
320	(694)	(193)	(567)	(22)	(805)
			-		8 115
645	4 372	1 152	6 169	95	105 220

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS
établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne[1]. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2016 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2016.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2016 est optionnelle.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

[1] Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

- Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.
- Ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.
- Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification. Par ailleurs, la norme IFRS 9 précise le traitement des actifs modifiés selon qu'ils font l'objet d'une décomptabilisation ou non.

En s'appuyant sur les modèles de gestion existant aujourd'hui, les principales classifications attendues seraient les suivantes :

- à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles, les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en « Prêts et créances » selon IAS 39 devraient être éligibles au coût amorti selon IFRS 9.
- les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres selon le modèle de gestion, à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles ;
- les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 devraient rester dans cette catégorie sous IFRS 9 ;
- les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions devraient être majoritairement classés en instruments à la valeur de marché par le résultat, ce qui entraînera une volatilité additionnelle en résultat comparativement à IAS 39. Une part de ces investissements est néanmoins susceptible d'être classée à la valeur de marché par capitaux propres.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « strate de niveau 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate de niveau 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourrait être appliquée pour les titres de dette.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « strate de niveau 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux prévalant selon IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Le traitement des restructurations pour difficultés financières devrait rester analogue à celui prévalant selon IAS 39.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible d'engendrer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Enfin, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39 induisant un montant des pertes de crédit attendues plus volatil.

Le Groupe envisage de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif devra être également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois devra être complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

La méthodologie de calcul du montant des pertes attendues s'appuiera sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues seront calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

Comptabilité de couverture

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Quelle que soit l'option choisie pour la comptabilité de couverture, des informations complémentaires en annexe seront requises sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe envisage de maintenir toutes les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Toutefois, le Groupe n'envisage pas cette application anticipée.

Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le Groupe

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projets correspondant à chacun des différents volets de la norme. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Le projet relatif au classement et à l'évaluation est piloté par la Direction Finance, avec une gouvernance dédiée au projet.

Les travaux relatifs à l'analyse des modèles de gestion et des caractéristiques contractuelles des actifs du Groupe sont en cours de finalisation. En parallèle, les développements et adaptations informatiques nécessaires ont été poursuivis sur 2016 et seront finalisés en 2017.

Le projet relatif au modèle de dépréciation est sous la responsabilité conjointe des Directions Finance et Risques.

Les travaux menés jusqu'à ce jour ont permis de définir la méthodologie Groupe du nouveau modèle de provisionnement (cf. supra). La déclinaison opérationnelle du modèle et son affinement sont en cours.

L'implémentation opérationnelle s'appuie sur la convergence des filières de reporting Finance, Risque et Liquidité dont l'objectif est notamment de garantir la qualité des données.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme.

Adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours. Les revenus du produit net bancaire entrant dans le champ d'application concernent notamment les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location.

La mise en œuvre d'IFRS 15 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projet pilotée par la Direction Finance. La finalisation des travaux d'analyse, de documentation et d'identification des effets potentiels interviendra en 2017. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs

et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecarts de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également

choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"[2]. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des

[2] Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de replacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la

différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires[3] libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

[3] Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section " Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c .14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat», pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

  - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;

• vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

• vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;

• vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;

- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même

le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune

information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

I.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers et les immobilisations représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés respectivement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et en « immeubles de placement », et sont évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

I.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

La provision pour participation aux bénéfices différés comprend également les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**24 635**	**(7 082)**	**17 553**	**25 204**	**(7 498)**	**17 706**
Comptes et prêts / emprunts	23 412	(6 969)	16 443	23 998	(7 438)	16 560
Opérations de pensions	29	(58)	(29)	38	(11)	27
Opérations de location-financement	1 194	(55)	1 139	1 168	(49)	1 119
Opérations interbancaires	**1 483**	**(1 716)**	**(233)**	**1 368**	**(1 305)**	**63**
Comptes et prêts / emprunts	1 459	(1 548)	(89)	1 310	(1 165)	145
Opérations de pensions	24	(168)	(144)	58	(140)	(82)
Emprunts émis par le Groupe		**(1 662)**	**(1 662)**		**(1 805)**	**(1 805)**
Instruments de couverture de résultats futurs	**3 893**	**(2 567)**	**1 326**	**4 249**	**(3 334)**	**915**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**3 468**	**(3 356)**	**112**	**3 105**	**(3 409)**	**(304)**
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	**2 289**	**(2 135)**	**154**	**2 231**	**(1 477)**	**754**
Portefeuille de titres à revenu fixe	858		858	1 406		1 406
Prêts / emprunts	57	(418)	(361)	187	(348)	(161)
Opérations de pensions	1 374	(1 513)	(139)	638	(778)	(140)
Dettes représentées par un titre		(204)	(204)		(351)	(351)
Actifs disponibles à la vente	**4 789**		**4 789**	**4 840**		**4 840**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**337**		**337**	**384**		**384**
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	**40 894**	**(18 518)**	**22 376**	**41 381**	**(18 828)**	**22 553**

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 600 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 546 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 592 millions et 282 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre un produit de 2 975 millions d'euros et une charge de 355 millions d'euros pour l'exercice 2015.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 482 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre 2 539 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Portefeuille de transaction	**6 406**	**2 622**
Instruments financiers de taux et de crédit	1 186	1 637
Instruments financiers de capital	1 096	3 416
Instruments financiers de change	3 166	(1 676)
Autres instruments dérivés	991	(782)
Opérations de pension	(33)	27
Instruments évalués en valeur de marché sur option	**(177)**	**3 352**
dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.d)	25	266
Incidence de la comptabilité de couverture	**(40)**	**80**
Instruments dérivés de couverture de valeur	(319)	609
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	279	(529)
Total	**6 189**	**6 054**

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2016 et 2015, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Prêts et créances, titres à revenu fixe [1]	**843**	**510**
Plus ou moins-values nettes de cession	843	510
Actions et autres titres à revenu variable	**1 368**	**975**
Produits de dividendes	611	580
Charges de dépréciation	(376)	(333)
Plus-values nettes de cession	1 133	728
Total	**2 211**	**1 485**

[1] Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 1 373 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, contre un gain net de 635 millions d'euros au cours de l'exercice 2015.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 106 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50% par rapport à la valeur d'acquisition (40 millions d'euros en 2015),
- 45 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (39 millions d'euros en 2015),
- aucune dépréciation liée à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30% en moyenne sur un an (9 millions d'euros en 2015),
- 85 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (28 millions d'euros en 2015).

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	26 545	(22 782)	3 763	29 184	(25 435)	3 749
Produits nets des immeubles de placement	97	(47)	50	74	(60)	14
Produits nets des immobilisations en location simple	7 564	(6 207)	1 357	6 249	(5 019)	1 230
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	806	(632)	174	1 031	(834)	197
Autres produits nets	1 520	(1 431)	89	1 751	(1 710)	41
Total net des produits et charges des autres activités	**36 532**	**(31 099)**	**5 433**	**38 289**	**(33 058)**	**5 231**

- **Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Primes acquises brutes	22 599	23 633
Charges des prestations des contrats	(14 738)	(14 763)
Variations des provisions techniques	(4 828)	(7 024)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	979	2 143
Charges nettes des cessions en réassurance	(335)	(320)
Autres produits nets	86	80
Total des produits nets de l'activité d'assurance	**3 763**	**3 749**

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle.

2.f AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(9 581)	(9 950)
Impôts et taxes [1]	(1 698)	(1 589)
Total des autres charges générales d'exploitation	**(11 279)**	**(11 539)**

[1] Les impôts et taxes incluent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élevant à 508 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 336 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations nettes aux dépréciations	(3 304)	(3 739)
Récupérations sur créances amorties	545	589
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(503)	(647)
Total du coût du risque de la période	**(3 262)**	**(3 797)**

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	44	(10)
Prêts et créances sur la clientèle	(3 199)	(3 639)
Actifs financiers disponibles à la vente	(8)	(18)
Instruments financiers des activités de marché	(3)	(16)
Autres actifs	(5)	(17)
Engagements par signature et divers	(91)	(97)
Total du coût du risque de la période	**(3 262)**	**(3 797)**
Coût du risque sur base spécifique	*(3 682)*	*(3 961)*
Coût du risque sur base collective	*420*	*164*

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Total des dépréciations constituées en début de période	**27 676**	**27 945**
Dotations nettes aux dépréciations	3 304	3 739
Utilisations de dépréciations	(2 648)	(4 342)
Variations de périmètre, de parités monétaires et divers	143	334
Total des dépréciations constituées en fin de période	**28 475**	**27 676**

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	188	241
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	27 045	26 194
Instruments financiers des activités de marché	112	141
Actifs financiers disponibles à la vente (note 4.c)	78	75
Autres actifs	54	50
Total des dépréciations d'actifs financiers	**27 477**	**26 701**
dont provisions spécifiques	*24 335*	*23 200*
dont provisions collectives	*3 142*	*3 501*
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	7	16
- sur la clientèle	477	422
Autres dépréciations spécifiques	514	537
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 4.q)	**998**	**975**
dont provisions spécifiques sur engagements par signature	*378*	*317*
dont provisions collectives	*106*	*120*
Total des dépréciations et provisions constituées	**28 475**	**27 676**

2.h COUTS RELATIFS A L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITES DES ETATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des Etats-Unis. Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des Etats-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

Le Groupe a constitué en 2014 une provision de 250 millions d'euros pour couvrir les charges liées à la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des Etats-Unis, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice 2014.

En 2015, le Groupe a réestimé les charges relatives au plan de remédiation et a constitué une dotation complémentaire de 100 millions d'euros.

2.i IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2016		Exercice 2015	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt [1]	**(3 704)**	**34,4%**	**(4 098)**	**38,0%**
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	232	-2,2%	450	-4,2%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	278	-2,5%	334	-3,1%
Effet d'impôt lié à la non déductibilité des taxes bancaires [2]	(187)	1,7%	(150)	1,4%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	268	-2,4%	7	-0,1%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	9	-0,1%	30	-0,3%
Autres effets	9	-0,1%	92	-0,8%
Charge d'impôt sur les bénéfices	**(3 095)**	**28,8%**	**(3 335)**	**30,9%**
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	*(2 366)*		*(2 428)*	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.k)	*(729)*		*(907)*	

[1] Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

[2] Les taxes bancaires correspondent à la contribution au Fonds de Résolution Unique et aux taxes bancaires systémiques non déductibles.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking & Services : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions et Arval). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- Corporate & Institutional Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2016, la ventilation des résultats de l'exercice 2015 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2015 :

1. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue désormais sur la base de 11% des actifs pondérés, contre 9% auparavant. Par ailleurs, l'allocation de capital du métier Assurance s'effectue à présent en référence aux normes Solvency 2.
2. Une facturation aux pôles et métiers du coût de subordination des dettes Additional Tier 1 et des dettes Tier 2 émises par le Groupe est mise en place. Le Groupe a par ailleurs fait évoluer ses modalités de facturation et de rémunération de la liquidité entre « Autres Activités » et les métiers. Les règles d'allocation des revenus et des frais de gestion de l'activité de Trésorerie au sein de CIB ont été adaptées pour tenir compte des nouvelles réglementations sur la liquidité.
3. La contribution au Fonds de Résolution Unique, la décote de la taxe systémique française et les nouvelles contributions aux fonds de garantie des dépôts de BNL bc et BDEL avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités ». Ces éléments ont été alloués aux pôles et métiers.
4. Des transferts internes limités d'activités et de résultats ont été opérés, le principal étant le transfert de Cortal Consors France de Autres Activités de Domestic Markets (Personal Investors) vers Banque de Détail en France.

Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.

- **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	Exercice 2016						Exercice 2015						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels (hors IFRIC)	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services													
Domestic Markets													
Banque De Détail en France [1]	6 113	(4 525)	(341)	1 247	2	1 249	6 274	(4 508)	(341)		1 425	3	1 428
BNL banca commerciale [1]	2 895	(1 846)	(959)	90		90	3 073	(1 868)	(1 248)		(42)	(1)	(44)
Banque De Détail en Belgique [1]	3 490	(2 484)	(95)	912	6	918	3 392	(2 370)	(86)		936	(9)	928
Autres activités de Domestic Markets [1]	2 671	(1 481)	(115)	1 076	47	1 123	2 487	(1 380)	(136)		970	22	993
International Financial Services													
Personal Finance	4 679	(2 298)	(979)	1 401	40	1 442	4 661	(2 315)	(1 176)		1 170	74	1 244
International Retail Banking													
Europe Méditerranée [1]	2 505	(1 699)	(437)	369	197	566	2 507	(1 701)	(466)		339	174	513
BancWest [1]	2 937	(2 006)	(85)	846	16	862	2 795	(1 853)	(50)		892	31	923
Assurance	2 382	(1 201)	2	1 183	186	1 369	2 320	(1 156)	(5)		1 158	171	1 329
Gestion Institutionnelle et Privée	2 977	(2 341)	3	639	46	685	3 012	(2 308)	(25)		679	46	725
Corporate & Institutional Banking													
Corporate Banking	3 994	(2 451)	(292)	1 251	13	1 265	4 007	(2 470)	(138)		1 398	159	1 558
Global Markets	5 650	(4 355)	72	1 367	5	1 372	5 710	(4 504)	(80)		1 125	2	1 127
Securities Services	1 824	(1 503)	3	324	1	325	1 790	(1 483)	6		312	(1)	312
Autres Activités	1 294	(1 189)	(39)	66	(121)	(55)	910	(1 336)	(51)	(100)	(577)	(79)	(656)
Total Groupe	43 411	(29 378)	(3 262)	10 771	439	11 210	42 938	(29 254)	(3 797)	(100)	9 787	592	10 379

(1) Banque De Detail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.
(2) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis.

- **Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	428 209	450 921	409 243	409 515
Banque De Détail en France	174 374	183 049	158 579	165 318
BNL banca commerciale	75 694	67 122	73 850	55 169
Banque De Détail en Belgique	129 417	152 880	126 383	144 818
Autres activités de Domestic Markets	48 724	47 870	50 431	44 210
International Financial Services	449 480	413 948	420 915	390 116
Personal Finance	65 128	14 542	57 784	14 090
International Retail Banking	145 026	133 420	133 956	122 659
Europe Méditerranée	*52 166*	*47 172*	*51 674*	*45 735*
BancWest	*92 860*	*86 248*	*82 282*	*76 924*
Assurance	222 742	216 029	211 172	205 092
Gestion Institutionnelle et Privée	16 584	49 957	18 003	48 275
Corporate and Institutional Banking	1 121 096	1 068 811	1 084 212	1 027 433
Autres Activités	78 174	143 279	79 823	167 129
Total Groupe	2 076 959	2 076 959	1 994 193	1 994 193

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o Ecarts d'acquisition.

- **Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Europe	31 712	31 484
Amérique du Nord	5 167	5 067
Asie et Pacifique	3 075	3 223
Autres	3 457	3 164
Total Groupe	43 411	42 938

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Europe	1 676 686	1 565 574
Amérique du Nord	189 186	231 988
Asie et Pacifique	155 342	143 390
Autres	55 745	53 241
Total Groupe	2 076 959	1 994 193

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	123 679	87 583	133 500	83 043
Prêts et opérations de pension	152 242	61	131 783	33
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**275 921**	**87 644**	**265 283**	**83 076**
Portefeuille de titres	70 326		82 544	
Emprunts et opérations de pension	183 206	3 017	156 771	2 384
Dettes représentées par un titre (note 4.i)		47 710		46 330
Dettes subordonnées (note 4.i)		1 012		1 382
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 337		3 022
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**253 532**	**54 076**	**239 315**	**53 118**

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE SUR OPTION

- **Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte ou du fonds général des activités d'assurance, et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 785 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 588 millions d'euros au 31 décembre 2015 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 62 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2015. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 52 358 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 51 325 millions d'euros au 31 décembre 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	165 979	153 811	203 605	187 177
Instruments dérivés de change	112 761	109 490	79 844	78 135
Instruments dérivés de crédit	10 754	9 886	14 738	14 213
Instruments dérivés sur actions	33 146	40 702	31 077	40 242
Autres instruments dérivés	5 522	4 851	7 360	6 061
Instruments financiers dérivés	**328 162**	**318 740**	**336 624**	**325 828**

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	891 549	10 106 567	5 565 534	16 563 650	1 129 822	12 127 765	7 120 229	20 377 816
Instruments dérivés de change	1 024	43 241	4 995 579	5 039 844	1 647	57 466	4 498 135	4 557 248
Instruments dérivés de crédit		249 262	727 007	976 269		155 129	968 859	1 123 988
Instruments dérivés sur actions	955 415	5 707	664 689	1 625 811	799 075	9 250	651 221	1 459 546
Autres instruments dérivés	95 365	33 769	57 128	186 262	100 915	12 336	30 268	143 519
Instruments financiers dérivés	**1 943 353**	**10 438 548**	**12 009 937**	**24 391 838**	**2 031 459**	**12 361 948**	**13 268 712**	**27 662 117**

Les swaps longs de devise précédemment présentés en instruments dérivés de taux sont présentés désormais en instruments dérivés de change.

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	**15 301**	**18 405**	**15 071**	**17 905**
Instruments dérivés de taux	14 819	18 192	14 949	17 874
Instruments dérivés de change	482	213	122	31
Couverture de résultats futurs	**2 789**	**1 220**	**2 888**	**3 162**
Instruments dérivés de taux	2 402	729	2 756	1 229
Instruments dérivés de change	313	491	119	1 929
Autres instruments dérivés	74		13	4
Couverture des investissements nets en devises	**43**	**1**	**104**	**1**
Instruments dérivés de change	43	1	104	1
Dérivés utilisés en couverture	**18 133**	**19 626**	**18 063**	**21 068**

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 949 767 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 993 828 millions d'euros au 31 décembre 2015.

4.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	**248 072**	**(78)**	**13 784**	**239 899**	**(75)**	**13 554**
Bons du Trésor et obligations d'Etat	138 298	(1)	8 561	131 269	(4)	8 559
Autres titres à revenu fixe	109 774	(77)	5 223	108 630	(71)	4 995
Actions et autres titres à revenu variable	**19 487**	**(3 192)**	**4 216**	**19 034**	**(3 090)**	**4 238**
Titres cotés	5 950	(823)	1 591	5 595	(836)	1 583
Titres non cotés	13 537	(2 369)	2 625	13 439	(2 254)	2 655
Total des actifs disponibles à la vente	**267 559**	**(3 270)**	**18 000**	**258 933**	**(3 165)**	**17 792**

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 99 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés au 31 décembre 2015 pour 430 millions d'euros, ont été cédés en accord avec les termes du protocole avec Visa Inc. Un résultat de cession de 597 millions d'euros avant impôt a été constaté sur l'exercice 2016.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	13 784	4 216	18 000	13 554	4 238	17 792
Impôts différés liés à cette réévaluation	(4 504)	(948)	(5 452)	(4 548)	(856)	(5 404)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(7 587)	(1 315)	(8 902)	(6 960)	(1 119)	(8 079)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	807	99	906	889	92	981
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(16)		(16)	(39)		(39)
Autres variations	(53)	(2)	(55)	(55)	(7)	(62)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	2 431	2 050	4 481	2 841	2 348	5 189
Part du Groupe	2 339	2 033	4 372	2 735	2 331	5 066
Part des minoritaires	92	17	109	106	17	123

Echéancement des titres à revenu fixe disponibles à la vente par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	6 936	8 020	19 056	77 884	136 176	248 072

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	11 348	9 924	17 900	85 614	115 113	239 899

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustement – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustement – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustement – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 391 millions d'euros au 31 décembre 2016, à comparer à une augmentation de valeur de 416 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit un produit de 25 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros	31 décembre 2016											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	101 261	21 251	1 167	123 679	69 800	13 849	3 934	87 583	214 489	44 790	8 280	267 559
Bons du Trésor et obligations d'Etat	45 488	4 283		49 771	867			867	130 806	7 492		138 298
Valeurs mobilières adossées à des actifs (1)	-	8 748	618	9 366	-	7	-	7	-	4 588	72	4 660
CDOs / CLOs (2)		*1 391*	*613*	*2 004*		*7*		*7*		*56*		*56*
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		*7 357*	*5*	*7 362*				-		*4 532*	*72*	*4 604*
Autres titres à revenu fixe	9 695	7 702	169	17 566	1 392	5 809	110	7 311	75 420	28 783	911	105 114
Actions et autres titres à revenu variable	46 078	518	380	46 976	87 541	8 033	3 824	79 398	8 263	3 927	7 297	19 487
Prêts et opérations de pension	-	151 511	731	152 242	-	61	-	61				
Prêts		525		525		61		61				
Opérations de pension		150 986	731	151 717				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	101 261	172 762	1 898	275 921	69 800	13 910	3 934	87 644	214 489	44 790	8 280	267 559
Portefeuille de titres	67 187	2 862	297	70 326	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	50 320	383		50 703				-				
Autres titres à revenu fixe	6 752	2 457	297	9 506				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 095	22		10 117				-				
Emprunts et opérations de pension	-	181 808	1 398	183 206	-	2 557	460	3 017				
Emprunts		4 190		4 190		2 557	460	3 017				
Opérations de pension		177 618	1 398	179 016				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.l)	-	-	-	-	-	34 964	12 744	47 710				
Dettes subordonnées (note 4.l)	-	-	-	-	-	1 012	-	1 012				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 719	618	-	2 337				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	67 187	184 670	1 695	253 532	1 719	39 151	13 206	54 076				

En millions d'euros	31 décembre 2015											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	102 232	29 517	1 751	133 500	67 177	12 123	3 743	83 043	204 988	44 625	9 320	258 933
Bons du Trésor et obligations d'Etat	46 509	4 632		53 141	1 849			1 849	125 702	5 567		131 269
Valeurs mobilières adossées à des actifs (1)	-	12 059	1 329	13 388	-	-	-	-	-	3 312	7	3 319
CDOs / CLOs (2)		*832*	*1 305*	*2 137*				-		*16*		*16*
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		*11 227*	*24*	*11 251*				-		*3 296*	*7*	*3 303*
Autres titres à revenu fixe	12 531	10 889	238	23 658	1 405	4 949	77	6 431	71 220	32 400	1 691	105 311
Actions et autres titres à revenu variable	41 192	1 937	184	43 313	63 923	7 174	3 666	74 763	8 066	3 346	7 622	19 034
Prêts et opérations de pension	-	130 928	855	131 783	-	33	-	33				
Prêts		433		433		33		33				
Opérations de pension		130 495	855	131 350				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	102 232	160 445	2 606	265 283	67 177	12 156	3 743	83 076	204 988	44 625	9 320	258 933
Portefeuille de titres	75 894	6 231	419	82 544	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	55 724	1 383		57 107				-				
Autres titres à revenu fixe	5 387	4 797	417	10 601				-				
Actions et autres titres à revenu variable	14 783	51	2	14 836				-				
Emprunts et opérations de pension	-	154 499	2 272	156 771	-	2 296	88	2 384				
Emprunts		3 893		3 893		2 296	88	2 384				
Opérations de pension		150 606	2 272	152 878				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.l)	-	-	-	-	-	35 137	11 193	46 330				
Dettes subordonnées (note 4.l)	-	-	-	-	-	1 382	-	1 382				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 415	607	-	3 022				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	75 894	160 730	2 691	239 315	2 415	39 422	11 281	53 118				

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 4.e).
(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	482	162 034	3 463	165 979	613	150 733	2 465	153 811
Instruments dérivés de change	13	112 129	619	112 761	12	108 957	521	109 490
Instruments dérivés de crédit		10 079	675	10 754		8 693	1 193	9 886
Instruments dérivés sur actions	8 597	22 811	1 738	33 146	6 584	28 193	5 925	40 702
Autres instruments dérivés	749	4 724	49	5 522	889	3 856	106	4 851
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	9 841	311 777	6 544	328 162	8 098	300 432	10 210	318 740
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 133	-	18 133	-	19 626	-	19 626

En millions d'euros, au	31 décembre 2015							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	626	197 263	5 716	203 605	704	184 008	2 465	187 177
Instruments dérivés de change		79 822	22	79 844	1	78 059	75	78 135
Instruments dérivés de crédit		13 677	1 061	14 738		13 022	1 191	14 213
Instruments dérivés sur actions	5 646	23 845	1 586	31 077	5 824	29 547	4 871	40 242
Autres instruments dérivés	913	6 367	80	7 360	853	4 804	314	6 081
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 185	320 974	8 465	336 624	7 382	309 530	8 916	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 063	-	18 063	-	21 068	-	21 068

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2016, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.
Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- ***Instruments dérivés de taux d'intérêt :*** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- ***Instruments dérivés de crédit (CDS) :*** il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.

- ***Instruments dérivés sur actions*** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- ***Les options de taux structurés*** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.

- ***Les instruments dérivés hybrides taux-change*** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.

- ***Les swaps de titrisation*** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.

- ***Les options sur volatilité à terme*** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.

- ***Les instruments dérivés sur l'inflation*** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits

sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

- La valorisation des ***CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)*** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.

- ***Les paniers « N to Default »*** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.

- ***Les produits de corrélation actions et hybrides actions*** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	613		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	26 pb à 1 303 pb (1)	201 pb (a)
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10%	10% (b)
					Base de financement cash / synthétique (€)	3 pb à 8 pb	non significatif
Opérations de pension	731	1 398	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 79 pb	42 pb (c)
Instruments dérivés de taux	3 463	2 465	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	42% (c)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	3% à 42%	32% (c)
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 10,3 %	(d)
					Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,0 %	
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,7 %	(d)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,0% à 40%	9 % (c)
Instruments dérivés de crédit	675	1 193	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du COO	20% à 99%	(d)
					Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (a)
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(d)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50% à 91%	85% (c)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 312 pb (2)	253 pb (a)
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	8 pb à 2 561 pb (3)	139 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	1 738	5 925	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 94% (4)	(d)
					Corrélation non observable des actions	15% à 98%	60% (a)

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 26 pb et 771pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(3) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur des matériaux qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ce facteur de risque ayant le spreads le plus élevé, le haut de la fourchette serait à 750 pb.

(4) Le haut de la fourchette est lié à quatre actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 94 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2014	**19 955**	**2 803**	**9 233**	**31 991**	**(25 479)**	**(11 732)**	**(37 211)**
Achats	4 818	4 161	2 019	10 998			-
Emissions				-	(2 128)	(9 021)	(11 149)
Ventes	(2 291)	(3 470)	(1 292)	(7 053)			-
Réglements [1]	(11 355)	(89)	(999)	(12 443)	15 159	8 519	23 678
Transferts vers le niveau 3	1 012	130	245	1 387	(463)	(1 607)	(2 070)
Transferts hors du niveau 3	(1 750)	(63)	(440)	(2 253)	1 440	2 464	3 904
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 778)	122	(162)	(1 818)	1 339	250	1 589
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 834	149	(58)	1 925	(716)	83	(633)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	626		131	757	(759)	(237)	(996)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			643	643			-
Situation au 31 décembre 2015	**11 071**	**3 743**	**9 320**	**24 134**	**(11 607)**	**(11 281)**	**(22 888)**
Achats	2 061	1 308	1 133	4 502			-
Emissions				-	(2 266)	(5 720)	(7 986)
Ventes	(1 429)	(1 210)	(2 098)	(4 737)			-
Réglements [1]	(1 706)	(115)	(123)	(1 944)	(1 486)	3 889	2 403
Transferts vers le niveau 3	427	7	654	1 088	(430)	(1 393)	(1 823)
Transferts hors du niveau 3	(4 283)	(218)	(653)	(5 154)	903	1 401	2 304
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(148)	376	(278)	(50)	3 071	6	3 077
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 612	43	(15)	2 640	148	(41)	107
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(163)			(163)	(238)	(67)	(305)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			340	340			-
Situation au 31 décembre 2016	**8 442**	**3 934**	**8 280**	**20 656**	**(11 905)**	**(13 206)**	**(25 111)**

[1] Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les réglements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-12	+/-1	+/-27	
CDOs / CLOs	*+/-12*		*+/-26*	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		*+/-1*	*+/-1*	
Autres titres à revenu fixe	+/-2	+/-9	+/-3	+/-17
Actions et autres titres à revenu variable	+/-42	+/-73	+/-39	+/-76
Pensions	+/-7		+/-14	
Instruments financiers dérivés	+/-844		+/-856	
Instruments dérivés de taux et de change	*+/-605*		*+/-623*	
Instruments dérivés de crédit	*+/-59*		*+/-45*	
Instruments dérivés sur actions	*+/-169*		*+/-179*	
Autres instruments dérivés	*+/-11*		*+/-9*	
Sensibilité des Instruments financiers du Niveau 3	**+/-907**	**+/-83**	**+/-939**	**+/-93**

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat», en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2015	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2016
Instruments dérivés de taux et de change	316	107	(92)	331
Instruments dérivés de crédit	119	47	(62)	104
Instruments dérivés sur actions	313	192	(190)	315
Autres instruments dérivés	8		(2)	6
Instruments financiers dérivés	**756**	**346**	**(346)**	**756**

4.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		**509**	**604**	**562**	**696**
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	274	301	333	388
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	235	303	229	308
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1er octobre 2008 / 30 juin 2009	**961**	**940**	**1 395**	**1 388**

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2016 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2015. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2016 et en 2015.

4.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	6 513	9 346
Prêts [1]	37 664	31 780
Opérations de pension	3 422	2 542
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	**47 599**	**43 668**
dont encours douteux	*274*	*355*
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit (note 2.g)	**(188)**	**(241)**
provisions spécifiques	(167)	(203)
provisions collectives	(21)	(38)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	**47 411**	**43 427**

[1] Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 665 millions d'euros au 31 décembre 2015).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	10 775	8 527
Emprunts	60 189	70 109
Opérations de pension	4 696	5 510
Total des dettes envers les établissements de crédit	**75 660**	**84 146**

4.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires débiteurs	45 672	46 790
Prêts consentis à la clientèle	663 329	628 796
Opérations de pension	1 723	5 448
Opérations de location-financement	28 554	27 657
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	**739 278**	**708 691**
dont encours douteux	*41 779*	*41 251*
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.g)	**(27 045)**	**(26 194)**
provisions spécifiques	(23 924)	(22 730)
provisions collectives	(3 121)	(3 464)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	**712 233**	**682 497**

- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Investissement brut	31 755	31 400
A recevoir dans moins d'1 an	*9 479*	*8 741*
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	*17 576*	*17 134*
A recevoir au-delà de 5 ans	*4 700*	*5 525*
Produits financiers non acquis	(3 201)	(3 743)
Investissement net avant dépréciation	28 554	27 657
A recevoir dans moins d'1 an	*8 562*	*7 728*
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	*15 731*	*14 994*
A recevoir au-delà de 5 ans	*4 261*	*4 935*
Dépréciations	(990)	(1 058)
Investissement net après dépréciation	27 564	26 599

- **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires créditeurs	443 379	399 364
Comptes d'épargne	145 273	135 254
Comptes à terme et assimilés	174 943	160 498
Opérations de pension	2 358	5 193
Total des dettes envers la clientèle	765 953	700 309

4.h ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

- **Encours sains présentant des impayés**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	253	1		1	255	42
Prêts et créances sur la clientèle	11 271	296	166	333	12 066	5 809
Total des encours sains présentant des impayés	11 524	297	166	334	12 321	5 851

En millions d'euros, au	31 décembre 2015					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	164	15			179	315
Prêts et créances sur la clientèle	13 433	466	263	308	14 470	7 793
Total des encours sains présentant des impayés	13 597	481	263	308	14 649	8 108

- **Encours douteux**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 4.c)	99	(78)	21	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	274	(167)	107	351
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	41 779	(23 924)	17 855	11 981
Total des encours douteux	42 152	(24 169)	17 983	12 332
Engagements de financements donnés	1 055	(29)	1 026	1 058
Engagements de garantie financière donnés	1 374	(349)	1 025	
Total des engagements douteux hors-bilan	2 429	(378)	2 051	1 058
Total	44 581	(24 547)	20 034	13 390

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 4.c)	131	(75)	56	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)	355	(203)	152	303
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g)	41 251	(22 730)	18 521	11 814
Total des encours douteux	41 737	(23 008)	18 729	12 117
Engagements de financements donnés	619	(32)	587	515
Engagements de garantie financière donnés	1 002	(285)	717	
Total des engagements douteux hors-bilan	1 621	(317)	1 304	515
Total	43 358	(23 325)	20 033	12 632

4.i DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISEES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT (note 4.a)

Emetteur / Date d'émission En millions d'euros	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons	Montant [2] admis en Tier 1	Montant [2] admis en Tier 2	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes représentées par un titre									**47 710**	**46 330**
Dettes subordonnées							**162**	**166**	**1 012**	**1 382**
• Dettes subordonnées remboursables			[3]				**-**	**166**	**424**	**473**
• Dettes subordonnées perpétuelles							**162**	**-**	**588**	**909**
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	162		588	889
Autres								-	-	20

[1] Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

[2] Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

[3] Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours de

l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Au 31 décembre 2016, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 162 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires et de cette autorisation).

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 658	6 443	6 051	6 476	4 877	8 375	3 830	47 710
Dettes subordonnées remboursables	262	43	-	67	10	20	22	424
Total	**11 920**	**6 486**	**6 051**	**6 543**	**4 887**	**8 395**	**3 852**	**48 134**

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 894	6 255	5 141	4 367	5 944	8 487	4 242	46 330
Dettes subordonnées remboursables	19	271	45	-	67	30	41	473
Total	11 913	6 526	5 186	4 367	6 011	8 517	4 283	46 803

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur - Date d'émission En millions d'euros	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'échéance de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons [1]	Montant [2] admis en Tier 1	Montant [2] admis en Tier 2	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes représentées par un titre									**153 422**	**159 447**
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									**78 726**	**80 488**
Titres de créances négociables									78 726	80 488
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									**74 696**	**78 959**
Titres de créances négociables									70 379	70 918
Emprunts obligataires									4 317	8 041
Dettes subordonnées							**-**	**12 985**	**18 374**	**16 544**
- Dettes subordonnées remboursables			[3]				**-**	**12 152**	**16 511**	**14 700**
- Titres subordonnés perpétuels			[3]				**-**	**611**	**1 627**	**1 613**
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B		254	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C		260	260	252
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	1 000
Autres								97	113	107
- Titres participatifs							**-**	**222**	**222**	**222**
BNP Paribas SA juil-84 [4]	EUR	337	-	[5]	-	NA		215	215	215
Autres								7	7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées							**-**	**-**	**14**	**9**

[1] Conditions suspensives de versement des coupons

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

[2] Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

[3] Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

[4] Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

[5] En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2017	2018	2019	2020	2021	2022 - 2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 490	7 580	7 699	9 596	10 561	20 622	2 148	74 696
Dettes subordonnées remboursables	4 170	548	216	27	8	9 170	2 372	16 511
Total	**20 660**	**8 128**	**7 915**	**9 623**	**10 569**	**29 792**	**4 520**	**91 207**

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 - 2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 835	15 636	6 957	7 760	9 371	23 806	1 594	78 959
Dettes subordonnées remboursables	2 705	3 385	484	177	147	4 743	3 059	14 700
Total	**16 540**	**19 021**	**7 441**	**7 937**	**9 518**	**28 549**	**4 653**	**93 659**

4.j ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bons du Trésor et obligations d'Etat	5 937	7 587
Autres titres à revenu fixe	163	170
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	**6 100**	**7 757**

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015.

Echéancement des actifs financiers détenus jusqu'à échéance par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	160	1 393	3 460	1 087	6 100

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	187	1 460	4 456	1 513	7 757

4.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts courants	1 869	1 487
Impôts différés	6 097	6 378
Actifs d'impôts courants et différés	**7 966**	**7 865**
Impôts courants	920	826
Impôts différés	2 167	2 167
Passifs d'impôts courants et différés	**3 087**	**2 993**

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôts différés nets en début de période	**4 211**	**5 032**
Charge d'impôt différé (note 2.i)	(729)	(907)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	241	89
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	208	14
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	98	(199)
Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	(99)	182
Impôts différés nets en fin de période	**3 930**	**4 211**

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(978)	(1 219)
Réserve latente de location-financement	(613)	(629)
Provisions pour engagements sociaux	1 105	1 048
Provisions pour risque de crédit	2 840	3 092
Autres éléments	(375)	(166)
Déficits fiscaux reportables	1 951	2 085
Impôts différés nets	**3 930**	**4 211**
Impôts différés actifs	6 097	6 378
Impôts différés passifs	(2 167)	(2 167)

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 645 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 177 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	1 507	illimitée	6 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	60	9 ans	5 ans
Autres	384		
Total actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	**1 951**		

4.I COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	66 722	65 590
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 584	11 798
Comptes d'encaissement	555	446
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 866	2 909
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 618	5 062
Autres débiteurs et actifs divers	25 622	22 213
Total des comptes de régularisation et actifs divers	**115 967**	**108 018**
Dépôts de garantie reçus	54 249	50 284
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 049	7 337
Comptes d'encaissement	695	1 085
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 674	7 697
Autres créditeurs et passifs divers	25 740	22 226
Total des comptes de régularisation et passifs divers	**99 407**	**88 629**

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Part dans les provisions techniques en début de période	**2 909**	**2 782**
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	295	484
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(378)	(358)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	40	1
Part dans les provisions techniques en fin de période	**2 866**	**2 909**

4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2016			31 décembre 2016	Exercice 2015			31 décembre 2015
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	36	11	47	1 023	29	(38)	(9)	1 059
Entreprises associées [1]	597	(108)	489	5 887	560	158	718	5 837
Total sociétés mises en équivalence	833	(97)	536	6 910	589	120	709	6 896

[1] Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50%	366	50%	366
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	267	50%	273
Entreprises associées						
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	1 613	25%	1 695
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	19%	1 448	19%	1 308

4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	2 203	(292)	1 911	1 895	(256)	1 639
Terrains et constructions	7 800	(1 994)	5 806	7 676	(2 009)	5 667
Equipement, Mobilier, Installations	7 024	(4 896)	2 128	7 061	(5 004)	2 057
Biens mobiliers donnés en location	18 649	(5 063)	13 586	17 486	(4 959)	12 527
Autres immobilisations corporelles	2 088	(1 085)	1 003	2 406	(1 064)	1 342
Immobilisations corporelles	35 561	(13 038)	22 523	34 629	(13 036)	21 593
Logiciels informatiques acquis	3 332	(2 483)	849	3 270	(2 487)	783
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 309	(3 304)	1 005	4 051	(3 158)	893
Autres immobilisations incorporelles	1 815	(430)	1 385	1 832	(404)	1 428
Immobilisations incorporelles	9 456	(6 217)	3 239	9 153	(6 049)	3 104

- **Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 2 143 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 846 millions d'euros au 31 décembre 2015.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	5 676	5 650
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	*2 503*	*2 539*
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	*3 121*	*3 053*
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	*52*	*58*

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2016 s'établit à 1 713 millions d'euros, contre 1 661 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 16 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre 7 millions d'euros pour l'exercice 2015.

4.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur nette comptable en début de période	**10 316**	**10 577**
Acquisitions	55	296
Cessions	(67)	(9)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(182)	(993)
Effets des variations de parités monétaires	91	440
Autres mouvements	3	5
Valeur nette comptable en fin de période	**10 216**	**10 318**
Valeur brute comptable	13 012	13 031
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 796)	(2 715)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
Retail Banking & Services	**9 070**	**9 141**	**(182)**	**(993)**	**55**	**268**
Domestic Markets	**1 269**	**1 275**		**(917)**	**55**	**248**
Arval	*509*	*581*			*(38)*	*245*
BNL banca commerciale				*(917)*		
Leasing Solutions	*136*	*139*				
Personal Investors	*618*	*549*			*93*	*3*
Autres	*6*	*6*				
International Financial Services	**7 801**	**7 866**	**(182)**	**(76)**	**-**	**20**
Assurance	*296*	*298*				*5*
BancWest	*4 728*	*4 581*				
Bank BGŻ BNP Paribas		*131*	*(127)*			*29*
Investment Partners	*177*	*177*				
Personal Finance	*1 342*	*1 291*				*(14)*
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	*384*	*438*	*(54)*			
Real Estate	*370*	*377*	*(1)*			
Turk Ekonomi Bankasi A.S	*191*	*223*				
Wealth Management	*276*	*319*		*(76)*		
Autres	*37*	*31*				
Corporate & Institutional Banking	**1 143**	**1 172**	**-**	**-**	**-**	**28**
Corporate Banking	*280*	*278*				
Global Markets	*438*	*433*				
Securities Services	*425*	*461*				*28*
Autres Activités	**3**	**3**				
Total des écarts d'acquisition	**10 216**	**10 318**	**(182)**	**(993)**	**55**	**296**
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			**(182)**	**(993)**		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux professionnels) des solutions sur mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Plus récemment, la clientèle s'est également élargie aux particuliers.

BNL banca commerciale : 6e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, BNL bc propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Autriche, Espagne et Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, applications mobiles, téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants et de gestionnaires d'actifs.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numériques privées, etc.

BancWest : L'activité de banque de détail aux Etats-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'Etat d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales. En août 2016, le Groupe a procédé à l'introduction en bourse de First Hawaiian Inc, et détient au 31 décembre 2016 82,6% de son capital.

Bank BGŻ BNP Paribas : BGŻ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. La fusion en 2015 de cette dernière avec BNP Paribas Bank Polska SA a abouti à la création de Bank BGŻ BNP Paribas. L'intégration des deux entités s'est poursuivie pendant l'année 2016 et le nombre total d'agences en Pologne atteint 498 à fin 2016.

Investment Partners : BNP Paribas Investment Partners est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il propose ses services aux investisseurs tant institutionnels que privés (par le biais de distributeurs internes - banque privée et banque de détail de BNP Paribas - et de distributeurs externes) à travers le monde. Pour renforcer la proximité et ajuster son offre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients, BNP Paribas Investment Partners développe une approche adaptée au profil de chacun d'entre eux en puisant dans un large éventail d'expertises (notamment actions et obligations des marchés développés, investissement durable, marchés émergents, solutions multiactifs).

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance (PF) est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou AlphaCredit, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays à travers son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.
Un partenariat BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

Turk Ekonomi Bankasi : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers ainsi que le financement.

Wealth Management : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Corporate Banking : Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

Securities Services : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

La prise en compte des exigences accrues en fonds propres pour BNL banca commerciale a conduit à déprécier en 2015 la totalité de l'écart d'acquisition résiduel (917 millions d'euros) affecté à cet ensemble homogène.

La prise en compte des taxes bancaires complémentaires en Pologne ainsi que le rehaussement du niveau d'exigence en fonds propres réglementaires pour BGZ ont conduit à déprécier en 2016 la totalité de l'écart d'acquisition (127 millions d'euros).

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	**7,4%**	**9,3%**
Variation défavorable de + 10 points de base	(172)	(197)
Variation favorable de - 10 points de base	179	203
Coefficient d'exploitation	**60,6%**	**47,4%**
Variation défavorable de + 1 %	(367)	(594)
Variation favorable de - 1 %	367	594
Coût du risque	**(220)**	**(1 504)**
Variation défavorable de + 5%	(99)	(470)
Variation favorable de - 5 %	99	470
Taux de croissance à l'infini	**2,0%**	**2,2%**
Variation défavorable de -50 points de base	(332)	(501)
Variation favorable de +50 points de base	400	578

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	**141 368**	**135 664**
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	52 314	50 082
- Autres contrats d'assurance	89 054	85 582
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	**34 719**	**33 516**
Participation différée passive aux bénéfices	**17 539**	**15 863**
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	**193 626**	**185 043**
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte [1]	3 624	2 259
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	**197 250**	**187 302**

[1] Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 4.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet »: elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2016 comme en 2015.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	**187 302**	**177 648**
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	23 098	22 040
Prestations payées	(14 694)	(14 874)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	979	2 143
Effets des variations de parités monétaires	474	300
Effet des variations de périmètre	91	45
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	**197 250**	**187 302**

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.l.

4.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- **Provisions pour risques et charges par nature**

En millions d'euros au	31 déc. 2015	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2016
Provisions sur engagements sociaux	6 681	995	(780)	323	(30)	7 189
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	4 497	(13)	(192)	311	(13)	4 590
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	150	(8)		12	1	155
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	1 182	317	(219)		(13)	1 267
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)	342	233	(75)		(5)	495
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 6.e)	510	466	(294)			682
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	169	5	-		-	174
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	975	56	(48)		15	998
Provisions pour litiges	1 590	297	(227)		(25)	1 635
Autres provisions pour risques et charges	1 930	188	(315)		2	1 805
Total des provisions pour risques et charges	11 345	1 541	(1 370)	323	(38)	11 801

- **Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	**17 938**	**17 429**
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 663	15 016
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	*3 230*	*3 424*
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	*5 645*	*4 503*
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	*6 788*	*7 089*
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	**112**	**164**
dont au titre des plans d'épargne-logement	19	29
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	**176**	**172**
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	172	166
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	2	3
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2	3

4.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	123 679		123 679			123 679
Prêts	525		525			525
Opérations de pension	274 012	(122 295)	151 717	(26 537)	(121 424)	3 756
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 734	(90)	87 644			87 644
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	481 412	(135 117)	346 295	(267 679)	(35 163)	43 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	760 831	(1 187)	759 644	(900)	(4 118)	754 626
Dont opérations de pension	*5 145*		*5 145*	*(900)*	*(4 118)*	*127*
Comptes de régularisation et actifs divers	117 254	(1 287)	115 967		(33 090)	82 877
Dont dépôts de garantie donnés	*66 722*		*66 722*		*(33 090)*	*33 632*
Autres actifs non soumis à compensation	491 488		491 488			491 488
TOTAL ACTIF	**2 336 935**	**(259 976)**	**2 078 959**	**(295 116)**	**(193 795)**	**1 588 048**

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 326		70 326			70 326
Emprunts	4 190		4 190			4 190
Opérations de pension	301 311	(122 295)	179 016	(26 397)	(150 329)	2 290
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 166	(90)	54 076			54 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	473 483	(135 117)	338 366	(267 679)	(35 230)	35 457
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	842 800	(1 187)	841 613	(1 040)	(5 924)	834 649
Dont opérations de pension	*7 054*		*7 054*	*(1 040)*	*(5 924)*	*90*
Comptes de régularisation et passifs divers	100 694	(1 287)	99 407		(30 918)	68 489
Dont dépôts de garantie reçus	*54 249*		*54 249*		*(30 918)*	*23 331*
Autres dettes non soumises à compensation	384 745		384 745			384 745
TOTAL DETTES	**2 231 715**	**(259 978)**	**1 971 739**	**(295 116)**	**(222 401)**	**1 454 222**

En millions d'euros au 31 décembre 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	133 500		133 500			133 500
Prêts	433		433			433
Opérations de pension	252 675	(121 325)	131 350	(19 161)	(111 526)	663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076		83 076			83 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	486 881	(132 194)	354 687	(272 364)	(34 620)	47 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	727 212	(1 288)	725 924	(1 165)	(6 784)	717 975
Dont opérations de pension	*7 990*		*7 990*	*(1 165)*	*(6 784)*	*41*
Comptes de régularisation et actifs divers	108 703	(685)	108 018		(38 335)	69 683
Dont dépôts de garantie donnés	*65 590*		*65 590*		*(38 335)*	*27 255*
Autres actifs non soumis à compensation	457 205		457 205			457 205
TOTAL ACTIF	**2 249 685**	**(255 492)**	**1 994 193**	**(292 690)**	**(191 265)**	**1 510 238**

En millions d'euros au 31 décembre 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	82 544		82 544			82 544
Emprunts	3 893		3 893			3 893
Opérations de pension	274 203	(121 325)	152 878	(18 996)	(130 494)	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118		53 118			53 118
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	479 090	(132 194)	346 896	(272 364)	(38 496)	36 036
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	785 743	(1 288)	784 455	(1 330)	(9 136)	773 989
Dont opérations de pension	*10 703*		*10 703*	*(1 330)*	*(9 136)*	*237*
Comptes de régularisation et passifs divers	89 314	(685)	88 629		(34 730)	53 899
Dont dépôts de garantie reçus	*50 284*		*50 284*		*(34 730)*	*15 554*
Autres dettes non soumises à compensation	381 703		381 703			381 703
TOTAL DETTES	**2 149 608**	**(255 492)**	**1 894 118**	**(292 690)**	**(212 856)**	**1 388 570**

4.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- **Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :**

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
En millions d'euros, au	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	2 800		3 870	
Titres classés en prêts et créances	-		12	
Actifs financiers disponibles à la vente	5 546		2 970	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	39 642	38 121	39 631	38 602
Titres classés en prêts et créances	356	314	1 093	1 090
Actifs financiers disponibles à la vente	8 967	8 960	10 373	10 356
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	195	195	327	327
Total	**57 506**	**47 590**	**58 276**	**50 375**

- **Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	15 002	13 596	15 477	13 617	1 860
Actifs financiers disponibles à la vente	277	131	279	127	152
Total	**15 279**	**13 727**	**15 756**	**13 744**	**2 012**

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	16 189	15 088	16 839	15 242	1 597
Actifs financiers disponibles à la vente	298	295	299	299	-
Total	**16 487**	**15 383**	**17 138**	**15 541**	**1 597**

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	3 833	5 879
- à la clientèle	283 326	269 937
Ouverture de crédits confirmés	219 320	209 425
Autres engagements en faveur de la clientèle	64 006	60 512
Total des engagements de financements donnés	287 159	275 816
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	106 964	100 343
- de la clientèle	2 145	1 601
Total des engagements de financements reçus	109 109	101 944

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	11 696	11 995
- d'ordre de la clientèle	117 281	109 892
Cautions immobilières	1 392	1 206
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	46 661	45 813
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 228	62 873
Total des engagements de garantie donnés	128 977	121 887

5.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- **Instruments financiers donnés en garantie**

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	121 349	113 192
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	22 529	20 153
- Disponibles pour des opérations de refinancement	98 820	93 039
Titres donnés en pension	322 308	275 497
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe[1]	141 674	120 871

[1] Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 428 421 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 357 722 millions d'euros au 31 décembre 2015).

- **Instruments financiers reçus en garantie**

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	114 550	83 649
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	*90 959*	*59 817*
Titres reçus en pension	288 087	266 093

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 245 149 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 207 333 millions d'euros au 31 décembre 2015).

6. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 067	11 882
Charges au titre des avantages sociaux	3 787	3 660
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	548	519
Total des frais de personnel	16 402	16 061

6.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 604 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 606 millions d'euros pour l'exercice 2015.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
France	306	299
Italie	62	60
Royaume-Uni	51	57
Etats-Unis	43	38
Turquie	43	43
Autres	99	109
TOTAL	604	606

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux Etats-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

  - Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1er janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 94 % à fin 2016, comparé à 97 % en 2015, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 83 % à fin 2016 (contre 85 % à fin 2015) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Depuis le 1er janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies.

Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies.

Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2016, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 96 % au 31 décembre 2016, contre 93 % au 31 décembre 2015.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2016, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 107 %, contre 109 % au 31 décembre 2015.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2016, les engagements sont couverts à 85 % par des actifs financiers, contre 88 % fin 2015.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2016, l'engagement est couvert à 66 % par des actifs financiers, contre 70 % au 31 décembre 2015.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'Etat turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2016, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2016, cet engagement est couvert à 92 % par des actifs financiers, contre 85 % au 31 décembre 2015.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts (1)	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 125	19	3 144	(52)	(2 877)		215	(2 877)		(2 877)	3 092
France	1 327	125	1 452	(1 227)			225				225
Royaume-Uni	1 678	1	1 679	(1 797)			(118)	(133)	(133)		15
Suisse	1 143	12	1 155	(972)			183				183
Etats-Unis	704	203	907	(589)			318	(4)	(4)		322
Italie		387	387				387				387
Turquie	270	35	305	(460)		190	35				35
Autres	604	198	802	(475)	(49)		278	(53)	(4)	(49)	331
TOTAL	8 851	980	9 831	(5 572)	(2 926)	190	1 523	(3 067)	(141)	(2 926)	4 590

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts (1)	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 011	17	3 028	(38)	(2 912)		78	(2 912)		(2 912)	2 990
France	1 422	134	1 556	(1 224)			332				332
Royaume-Uni	1 460	1	1 461	(1 587)			(126)	(131)	(131)		5
Suisse	1 080	14	1 094	(954)			140				140
Etats-Unis	681	179	860	(604)			256	(2)	(2)		258
Italie		390	390				390				390
Turquie	281	32	313	(484)		203	32				32
Autres	591	228	819	(474)	(27)		318	(32)	(5)	(27)	350
TOTAL	8 526	995	9 521	(5 365)	(2 939)	203	1 420	(3 077)	(138)	(2 939)	4 497

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur actualisée des obligations en début de période	**9 521**	**9 604**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	293
Charge liée à l'actualisation des engagements	201	181
Coût des services passés	(36)	(5)
Effets des liquidations de régime	(65)	-
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	7	22
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	734	(346)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(86)	(1)
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(112)	(123)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(441)	(477)
Effet des variations de change	(229)	241
Effet des variations de périmètre	43	108
Valeur actualisée des obligations en fin de période	**9 831**	**9 521**

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

	Actifs de régime		Actifs distincts	
En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
Valeur de marché des actifs en début de période	**5 365**	**5 094**	**2 939**	**2 802**
Produit d'intérêt des actifs	137	126	55	40
Effets des liquidations de régime	(57)			
(Pertes) gains actuariels de la période	392	99	18	184
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	206	112	94	114
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(234)	(264)	(207)	(213)
Effet des variations de change	(287)	179		
Effet des variations de périmètre	37	4	17	3
Autres variations	(1)	1		(1)
Valeur de marché des actifs en fin de période	**5 572**	**5 365**	**2 926**	**2 939**

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Coût des services	**226**	**288**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	293
Coût des services passés	(36)	(5)
Effets des liquidations de régime	(8)	-
Charge financière nette	**27**	**34**
Charge liée à l'actualisation des engagements	201	181
Produit d'intérêt des actifs de régime	(119)	(106)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(55)	(41)
Total porté dans les « Frais de personnel »	**253**	**322**

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	**(291)**	**639**
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	410	283
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(7)	(22)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(734)	346
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	86	1
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	(46)	31

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la duration des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires [1]	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires [1]
Belgique	0,60%-1,40%	2,60%-3,20%	0,40%-2,00%	2,40%-3,30%
France	0,10%-1,30%	2,00%	0,60%-2,00%	2,30%-3,30%
Royaume-Uni	1,50%-2,80%	2,00%-4,70%	2,50%-3,70%	2,00%-4,70%
Suisse	0,00%-0,60%	1,40%	0,40%-0,80%	1,90%
Etats-Unis	1,95%-4,15%	4,00%	4,40%	4,00%
Italie	0,80%-1,80%	1,40%-1,70%	0,80%-2,00%	1,80%-2,90%
Turquie	10,00%-10,15%	6,00%	10,30%	6,00%

[1] Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 1,04 % au 31 décembre 2016 contre 1,48 % au 31 décembre 2015,
- au Royaume-Uni : 2,61 % au 31 décembre 2016 contre 3,70 % au 31 décembre 2015,
- en Suisse : 0,60 % au 31 décembre 2016 contre 0,80 % au 31 décembre 2015.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	337	(288)	277	(236)
France	167	(139)	156	(131)
Royaume-Uni	409	(299)	389	(292)
Suisse	114	(155)	102	(140)
Etats-Unis	111	(95)	106	(91)
Italie	35	(31)	30	(30)
Turquie	16	(13)	17	(14)

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	0,50%-5,00%	2,60%	1,10%-6,00%	3,72%
France	3,20%	3,20%	3,50%	3,50%
Royaume-Uni	3,10%-28,40%	23,30%	2,30%-6,90%	5,82%
Suisse	1,80%-2,40%	1,82%	1,70%-5,10%	1,84%
Etats-Unis	1,70%-6,00%	3,57%	1,11%-2,00%	1,48%
Turquie	10,00%	10,00%	10,80%	10,80%

- Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2016						31 décembre 2015					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	6%	51%	22%	2%	0%	19%	6%	56%	18%	2%	0%	18%
France[1]	6%	67%	19%	8%	0%	0%	7%	66%	18%	9%	0%	0%
Royaume-Uni	30%	39%	8%	0%	2%	21%	29%	54%	9%	0%	2%	6%
Suisse	31%	37%	0%	17%	2%	13%	38%	32%	0%	14%	3%	13%
Etats-Unis	24%	36%	13%	0%	2%	25%	47%	35%	13%	2%	1%	2%
Turquie	0%	0%	0%	5%	94%	1%	0%	0%	0%	5%	93%	2%
Autres	6%	12%	9%	1%	16%	56%	7%	13%	8%	1%	19%	52%
GROUPE	15%	43%	13%	4%	7%	18%	17%	47%	12%	4%	7%	13%

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

Fin 2016, le régime de couverture médicale de Bank of the West aux Etats-Unis a été fermé, les droits ont été gelés et les conditions d'éligibilité ont été modifiées pour certains collaborateurs.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 155 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 5 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, dont 12 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

6.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 533 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 546 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 635 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 532 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	**1 168**	**1 078**
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(99)	(104)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 267	1 182

6.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En France, en 2016, les activités de CIB au sein de BNP Paribas SA et BNP Paribas Arbitrage ont mis respectivement en place dans leur périmètre un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (septembre 2015 à décembre 2018).

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	495	342

6.e PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions, jusqu'en 2012 : des plans d'actions de performance, et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis cette date, seuls certains plans de rémunération à long terme payés en numéraire restent indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, en particulier pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe.

- **Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action**

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

  Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

  Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

  Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

  Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Plan Global d'Intéressement en Actions (jusqu'en 2012)**

BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

A compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire avait été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription d'actions BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015
	Plans d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs		139	139	58
Plans de rémunération différée de l'exercice		327	327	261
Plan global d'intéressement en actions	1		1	7
Total	1	466	467	326

- **Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- **Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions**

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2016 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) (1)	Nombre d'options (1)	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP Paribas SA (2)	06/04/2009	1 397	2 437 234	08/04/2013	05/04/2017	35,11	580 510	0,3
BNP Paribas SA (2)	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	1 653 851	1,2
BNP Paribas SA (2)	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	1 942 305	2,2
Total des options en vie à la fin de la période							**4 176 666**	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité.
En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été relevé à 67,74 euros au lieu de 56,45 euros pour 212 417 options du plan du 4 mars 2011 restant en vie en fin de période.

- Plans d'attribution d'actions de performance

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées (1)	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA (2)	2009-2011					593
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	420
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	740
Total des actions en vie à la fin de la période						**1 753**

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.
(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

- **Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices**

- Plans d'options de souscription d'actions

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	**8 201 959**	**56,09**	**12 416 877**	**62,16**
Options exercées pendant la période	(682 500)	41,75	(427 478)	42,98
Options devenues caduques pendant la période	(3 342 793)		(3 787 440)	
Options en vie au 31 décembre	**4 176 666**	**51,98**	**8 201 959**	**56,09**
Options exerçables au 31 décembre	**4 176 666**	**51,98**	**8 201 959**	**56,09**

Le cours de bourse moyen de levée des options en 2016 s'élève à 54,07 euros (contre 56,61 euros en 2015).

- Plans d'attribution d'actions de performance

	Exercice 2016	Exercice 2015
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	**756 413**	**2 179 141**
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(731 055)	(1 340 114)
Actions devenues caduques pendant la période	(23 605)	(82 614)
Actions en vie au 31 décembre	**1 753**	**756 413**

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2016 à 2 494 005 306 euros, divisé en 1 247 002 653 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 492 770 306 euros et 1 246 385 153 actions au 31 décembre 2015).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce (1)		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2014	**2 971 853**	**140**	**(3 243 468)**	**(160)**	**(271 615)**	**(20)**
Acquisitions effectuées	895 726	47			895 726	47
Cessions effectuées	(903 592)	(47)			(903 592)	(47)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			3 081 539	151	3 081 539	151
Actions détenues au 31 décembre 2015	**1 623 873**	**81**	**(161 929)**	**(9)**	**1 461 944**	**72**
Acquisitions effectuées	1 365 397	61			1 365 397	61
Cessions effectuées	(1 407 897)	(63)			(1 407 897)	(63)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Réduction de capital	(65 000)	(3)			(65 000)	(3)
Autres mouvements			276 647	16	276 647	16
Actions détenues au 31 décembre 2016	**785 318**	**41**	**114 718**	**7**	**900 036**	**48**

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2016, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 900 036 actions BNP Paribas représentant 48 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2016, BNP Paribas SA a réduit son capital de 65 000 actions, qui avaient été acquises sur le marché hors contrat de liquidité courant 2015. Celles-ci ont été annulées, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 1 365 397 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2016 au prix moyen de 44,56 euros et 1 407 897 actions ont été vendues au prix moyen de 44,89 euros. Au 31 décembre 2016, 57 500 titres représentant 3,2 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, 731 055 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 (1) + 1,35%	10 ans	TEC 10 (1) + 1,35%
Total au 31 décembre 2016			73 (2)			

(1) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(2) Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186%.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call.

Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954%.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
Total au 31 décembre 2016 en contrevaleur euro historique		8 430 (1)				

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2016, le Groupe BNP Paribas détenait 48 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action *(en millions d'euros)* [1]	**7 470**	**6 385**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	**1 244 469 997**	**1 242 989 279**
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	147 762	1 195 923
- Plan d'option de souscription d'actions [2]	146 009	458 927
- Plan d'actions de performance [2]	1 753	736 996
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	**1 244 617 759**	**1 244 185 202**
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	**6,00**	**5,14**
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	**6,00**	**5,13**

[1] Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

[2] Cf note 6.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 s'est élevé à 2,31 euros, contre 1,50 euro versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014.

7.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision devrait avoir pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrir. Le rejet de ces actions sera susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). BNP Paribas Fortis pourra se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. A l'heure actuelle, les procédures civiles impliquant BNP Paribas Fortis eu égard à son rôle susmentionné, pendantes aux Pays-Bas et en Belgique, sont suspendues.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, et en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **Opérations de l'exercice 2016**

  - Groupe Sharekhan

BNP Paribas a acquis, le 23 novembre 2016, 100% du groupe Sharekhan en Inde. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Sharekhan par intégration globale.

Sharekhan est une société de courtage en ligne avec plus de 1 million de clients.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 93 millions d'euros.

- **Opérations de l'exercice 2015**

  - Activité Location Longue Durée en Europe de General Electric

Arval, la filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location de véhicules d'entreprise, a acquis le 2 novembre 2015 l'activité de gestion de flotte automobile de General Electric Capital en Europe.

Cette acquisition renforce de manière significative le positionnement d'Arval en Europe et a pour conséquence d'augmenter de 2,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes d'« Immobilisations corporelles et incorporelles » pour 2,3 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 1,4 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 210 millions d'euros.

7.d INTERETS MINORITAIRES

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2016	Exercice 2016						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres : part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	69 985	1 504	554	532	34%	183	178	69
Autres intérêts minoritaires						230	207	45
TOTAL						413	385	114

En millions d'euros	31 décembre 2015	Exercice 2015						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres : part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 485	1 534	463	453	34%	164	158	69
Autres intérêts minoritaires						186	182	62
TOTAL						350	340	131

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2016 et 2015.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
UkrSibbank Public Joint Stock				
Cession de 40% du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires	(102)	34		
First Hawaiian Inc.				
Introduction en bourse, le 4 août 2016 de First Hawaiian Inc. à hauteur de 17,39% de son capital au prix de 23 dollars par action	87	460		
Autres	(17)		(3)	(4)
Total	(32)	494	(3)	(4)

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.
La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 615 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 707 millions d'euros au 31 décembre 2015.

7.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe
La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2015 et 2016, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées
L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 20 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 23 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension
Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.s et 5.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité
Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Risque de liquidité».

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance
Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 54 291 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 50 859 millions d'euros au 31 décembre 2015), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

7.f ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) ».

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) ».

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	320	536	151	1 959	2 966
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option [1]		24 118	10	73	24 201
Actifs financiers disponibles à la vente	11	3 540	188	549	4 288
Prêts et créances	11 702	305	14 403	97	26 507
Autres actifs	12	182	3	1	198
TOTAL ACTIF	12 045	28 681	14 755	2 679	58 160
PASSIF					
Portefeuille de transaction	117	447	37	2 359	2 960
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		16		31	47
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 035	20 445	1 130	1 889	24 499
Autres passifs		284	92	11	387
TOTAL PASSIF	1 152	21 192	1 259	4 290	27 893
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 346	29 478	17 451	3 202	65 477
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES [2]	66 826	292 783	45 764	6 140	411 513

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	447	681	190	1 843	3 161
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option [1]		25 587	18	68	25 673
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2 990	145	388	3 523
Prêts et créances	10 974	86	13 431	166	24 657
Autres actifs	9	441	8	3	461
TOTAL ACTIF	11 430	29 785	13 792	2 468	57 475
PASSIF					
Portefeuille de transaction	1 107	633	13	2 910	4 663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		26		18	44
Passifs financiers évalués au coût amorti	769	18 782	667	1 868	22 086
Autres passifs	24	327	36	20	407
TOTAL PASSIF	1 900	19 768	716	4 816	27 200
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 427	30 157	16 016	2 899	64 499
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES [2]	90 737	241 915	48 478	11 083	392 213

(1) Dont 14 185 millions d'euros représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance au 31 décembre 2016, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas (16 981 millions d'euros au 31 décembre 2015).

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- *Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance* : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 32 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (30 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- *Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe* : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 11 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (inchangé par rapport au 31 décembre 2015).
- *Investissements dans des véhicules de titrisation* : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

7.g REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du document de référence du Groupe.

- **Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux**

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	6 350 378 €	6 484 552 €
- versée au cours de l'exercice	6 227 427 €	4 761 620 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	243 574 €	210 272 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 274 €	1 395 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	8 914 €	10 284 €
Paiements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
- valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'options restantes au 31 décembre	107 854	321 193
Actions de performance		
- valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
- juste valeur à la date d'attribution (*)	1 272 417 €	557 760 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

Au 31 décembre 2016, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

- **Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration**

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2016 s'élève à 1 300 000 euros, contre 974 999 euros versés en 2015. La part versée en 2016 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 183 190 euros, contre 880 257 euros en 2015.

- **Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés**

En euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	77 471	76 660
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	176 588	117 557
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 512	1 366
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	670	672

- **Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2016, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 197 628 euros (1 045 637 euros au 31 décembre 2015). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

7.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.j « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Coentreprises	Entreprises associées [1]	Coentreprises	Entreprises associées [1]
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	1	51		101
Prêts	4 302	3 098	4 156	3 585
Titres	991		1 102	2
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	14		19	56
Actifs divers	3	235	10	258
Total	5 311	3 384	5 287	4 002
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	94	774	225	403
Autres emprunts	195	2 431	45	2 575
Passifs divers	23	81	19	78
Total	312	3 286	289	3 056
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	3 607	1 153	2 781	2 162
Engagements de garantie donnés	1	39	2	77
Total	3 608	1 192	2 783	2 239

[1] Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- **Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Coentreprises	Entreprises associées (1)	Coentreprises	Entreprises associées (1)
Intérêts et produits assimilés	28	43	38	74
Intérêts et charges assimilées	(2)	(16)		(24)
Commissions (produits)	4	459	4	509
Commissions (charges)	(8)	(44)	(4)	(45)
Prestations de services rendues	1	9	1	22
Prestations de services reçues		(6)		(26)
Loyers perçus		12		7
Total	**23**	**457**	**39**	**517**

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

ENTITES DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2016, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 883 millions d'euros (3 884 millions d'euros au 31 décembre 2015). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2016 s'élève à 4,3 millions d'euros (inchangé par rapport à 2015).

7.i VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2016. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)		47 401	7	47 408	47 411
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g) [1]	605	45 873	653 971	700 449	684 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 4.j)	7 029	39		7 068	6 100
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.f)		75 541		75 541	75 660
Dettes envers la clientèle (note 4.g)		766 904		766 904	765 953
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	52 420	102 317		154 737	153 422
Dettes subordonnées (note 4.i)	9 098	9 227		18 325	18 374

[1] Hors location financement

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Valeurs de marché estimées				Valeur comptable
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.f)		43 337	45	43 382	43 427
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.g) [1]	694	50 272	615 589	666 555	655 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 4.j)	8 866	152		9 018	7 757
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.f)		84 386		84 386	84 146
Dettes envers la clientèle (note 4.g)		701 207		701 207	700 309
Dettes représentées par un titre (note 4.i)	50 334	110 580		160 914	159 447
Dettes subordonnées (note 4.i)	8 281	8 061		16 342	16 544

[1] Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

7.j PERIMETRE DE CONSOLIDATION

[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BNP Paribas SA	France								
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Bahrein)	Bahrein	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Koweit)	Koweit	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège								S1
BNPP SA (succ. Panama)	Panama	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
[illegible]									
Domestic Markets									
Banques de Détail en France									
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
BNPP Antilles Guyane (Ex- BNPP Martinique)	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Factor	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Factor AS	Danemark	ME *	100,0%	99,5%		ME *	100,0%	99,5%	E1
BNPP Factor Portugal	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Guadeloupe	France				S4	IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Guyane	France				S4	IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Réunion	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Portzamparc Société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion	France				S4	IG	100,0%	65,9%	
Banques de Détail en Belgique									
Alpha Card SCRL	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Belgian Mobile Wallet	Belgique				S3	ME	20,0%	20,0%	V3
BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne				S1	IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman								S1
BNPP Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni								S1
BNPP Fortis (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Bpost banque	Belgique	ME (3)	50,0%	50,0%		ME (3)	50,0%	50,0%	
Demetris NV	Belgique	ME *	100,0%	99,9%		ME *	100,0%	99,9%	
Immobilière Sauvenière SA	Belgique	ME *	100,0%	99,9%		ME *	100,0%	99,9%	
Entités Structurées									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Esmée Master Issuer	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	

[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Banques de Détail au Luxembourg									
BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
BGL BNPP Factor SA	Luxembourg				S4	IG	100,0%	65,9%	
BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Cofhylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Entités Structurées									
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg				S2	IG	-	-	
Banques de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNL Finance SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNL Positivity SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	V1	IG	51,0%	51,0%	
Business Partners Italia SCPA	Italie	IG	99,9%	99,9%	V3	IG	100,0%	99,9%	V3
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
Servizio Italia SPA	Italie	ME *	100,0%	100,0%	E1				
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
EMF-IT 2008-1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Tierre Securitisation SRL	Italie	IG	-	-	E2				
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Consumer SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Public Sector SRL	Italie				S3	IG	-	-	
Vela RMBS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Arval									
Artel	France	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	E1
Arval AB	Suède	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	E2
Arval AS	Danemark	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Austria GmbH	Autriche	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval ECL	France								S4
Arval Fleet Services (Ex- GE Capital Fleet Services Fr)	France	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	E3
Arval Fleet Services BV (Ex- GE Fleet Services BV)	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	E3
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval India Private Ltd	Inde	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Italy Fleet Services SRL	Italie	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	E3
Arval Jiutong (Ex- Arval China Co Ltd)	Chine	ME	40,0%	40,0%	V3	ME	40,0%	40,0%	V3
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Maroc SA	Maroc	ME *	100,0%	89,0%	V3	ME *	100,0%	88,9%	V3
Arval OOO	Russie	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Oy	Finlande	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Schweiz AG	Suisse	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Service Lease	France	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval Slovakia	Slovaquie	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval Trading	France	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Arval UK Leasing Services Ltd (Ex- GE Commercial Finance Fleet Services Ltd)	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	E3
Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Autovia	France								S4
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Cofiparc	France	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	
GE Auto Service Leasing GmbH	Allemagne				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
GE Auto Service Leasing GmbH	Autriche				S4	ME *	100,0%	100,0%	E3
GE Capital Largo Plazo SL	Espagne				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
Greenval Insurance Company Ltd	Irlande	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Itelcar - Automoveis de Aluguer Unipessoal Lda	Portugal				S4	ME *	100,0%	100,0%	E3
Locatif	Belgique	IG	100,0%	99,9%	V3	IG	100,0%	100,0%	E3
Public Location Longue Durée	France	ME *	100,0%	99,9%	V3	ME *	100,0%	100,0%	
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	75,0%	V3	IG	100,0%	75,0%	
Leasing Solutions									
Ace Equipment Leasing	Belgique				S3	IG	100,0%	83,0%	
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
All In One Vermietung GmbH	Autriche				S3	ME *	100,0%	83,0%	
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunicationsanlagen mbH	Allemagne	ME *	100,0%	83,0%		ME *	100,0%	83,0%	
Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Roumanie								S1
Arius	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	

[illegible]

Entrées (E) de périmètre
- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) du périmètre
- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux
- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers
- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

[illegible]

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

		31 décembre 2016					[illegible]				
[illegible]	[illegible]	Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
BNPP Financial Kiralama AS	Turquie	IG		100,0%	82,5%		IG		100,0%	82,5%	V4
BNPP Lease Group	France	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group (Rentals) Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group IFN SA	Roumanie	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group KFT	Hongrie	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG		100,0%	95,5%		IG		100,0%	95,5%	
BNPP Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group Polska SP ZOO	Pologne	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
BNPP Lease Group SA Belgium	Belgique	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse										S4
BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
BNPP Rental Solutions Ltd (Ex- Artegy Ltd)	Royaume-Uni	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
Claas Financial Services	France	IG	(1)	60,1%	49,9%		IG	(1)	60,1%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100,0%	49,9%		IG	(1)	100,0%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100,0%	49,9%		IG	(1)	100,0%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100,0%	49,9%		IG	(1)	100,0%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100,0%	49,9%		IG	(1)	100,0%	49,9%	
Claas Financial Services Inc	Etats-Unis					S2	IG		100,0%	49,9%	
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG		51,0%	42,3%		IG		51,0%	42,3%	
CNH Industrial Capital Europe	France	IG	(1)	50,1%	41,8%		IG	(1)	50,1%	41,8%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100,0%	41,8%		IG	(1)	100,0%	41,8%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG	(1)	100,0%	41,8%		IG	(1)	100,0%	41,8%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100,0%	41,8%		IG	(1)	100,0%	41,8%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100,0%	41,8%		IG	(1)	100,0%	41,8%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100,0%	41,8%		IG	(1)	100,0%	41,8%	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG		100,0%	41,0%		IG		100,0%	41,0%	
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG		100,0%	41,0%		IG		100,0%	41,0%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	41,0%		IG		100,0%	41,8%	
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
ES-Finance	Belgique	IG		100,0%	99,9%		IG		100,0%	99,9%	
Fortis Lease	France	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME *		100,0%	86,0%		ME *		100,0%	86,0%	
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie					S1	ME *		100,0%	83,0%	
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie										S4
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
Fortis Lease UK Retail Ltd	Royaume-Uni					S3	ME *		100,0%	83,0%	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	
NFGL Ltd	Royaume-Uni					S1	IG		100,0%	83,0%	
Humberclyde Commercial Investments Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni					S1	IG		100,0%	83,0%	
JCB Finance	France	IG	(1)	100,0%	41,6%		IG	(1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100,0%	41,6%		IG	(1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100,0%	41,6%		IG	(1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		50,1%	41,6%		IG		50,1%	41,6%	
Locatrice Italiana SPA	Italie	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	V3
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		51,0%	42,3%		IG		51,0%	42,3%	
MFF	France	IG	(1)	51,0%	42,3%		IG	(1)	51,0%	42,3%	
Natiocrédibail	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Natiocrédimurs	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Natioénergie 2	France					S3	ME *		100,0%	100,0%	
RD Portofolio SRL	Roumanie	ME *		100,0%	83,0%		ME *		100,0%	83,0%	E2
Same Deutz Fahr Finance	France	IG	(1)	100,0%	83,0%		IG	(1)	100,0%	83,0%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	83,0%		IG		100,0%	83,0%	
SREI Equipment Finance Ltd	Inde					S2	ME	(3)	50,0%	41,5%	
Entités Structurées											
BNPP B Institutional II Short Term	Belgique	IG		-	-		IG		-	-	E1
Vela Lease SRL	Italie										S3
Personal Investors											
DAB Bank AG	Allemagne										S4
Geojit BNPP Financial Services Ltd	Inde					S2	ME		34,4%	34,4%	
Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME		35,0%	35,0%		ME *		57,4%	57,4%	D1
Hellobank BNPP Austria AG	Autriche	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	V4
Sharekhan Financial Services Private Ltd	Inde	ME *		100,0%	100,0%	E3					
Sharekhan Ltd	Inde	IG		100,0%	100,0%	E3					
Entités Structurées											
DAB Bank AG (Ex- BNPP Beteiligungsholding AG)	Allemagne										S4
Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG		-	-	E3					
International Financial Services											
BNP Paribas Personal Finance											
Alpha Crédit SA	Belgique	IG		100,0%	99,9%		IG		100,0%	99,9%	
Axa Banque Financement	France	ME		35,0%	35,0%		ME		35,0%	35,0%	
Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	

		31 décembre 2016					[illegible]				
[illegible]	[illegible]	Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Banco Cetelem SA	Brésil	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME		40,0%	40,0%		ME		40,0%	40,0%	
Banque Solfea	France	ME	(3)	45,0%	45,0%	V4	ME	(3)	44,9%	44,9%	
BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil	ME *		100,0%	100,0%		ME *		100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance	France	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG		100,0%	100,0%	E2					
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	E2
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG		100,0%	100,0%	E2					
BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance EAD	Bulgarie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance SA de CV	Mexique	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Cafineo	France	IG	(1)	51,0%	50,8%		IG	(1)	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME		40,0%	40,0%		ME		40,0%	40,0%	V1
Cetelem Algérie	Algérie										S3
Cetelem America Ltda	Brésil	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME		20,8%	20,8%		ME		20,8%	20,8%	V3
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque										S4
Cetelem IFN	Roumanie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Cetelem Serviços Ltda	Brésil	ME *		100,0%	100,0%	D1	IG		100,0%	100,0%	
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie					S4	IG		100,0%	100,0%	
CMV Médiforce	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Cofica Bail	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Cofiplan	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG		50,1%	50,1%		IG		50,1%	50,1%	
Communication Marketing Services	France										S4
Compagnie de Gestion et de Prêts	France										S4
Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Creation Marketing Services Ltd	Royaume-Uni										S1
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	(1)	97,8%	97,8%		IG	(1)	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Domofinance	France	IG	(1)	55,0%	55,0%		IG	(1)	55,0%	55,0%	
Effico	France	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Effico Iberia SA	Espagne	ME *		100,0%	100,0%		ME *		100,0%	100,0%	
Ekspres Bank	Danemark	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Ekspres Bank (succ. Norvège)	Norvège	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME		50,0%	49,9%		ME		50,0%	49,9%	
Eurocredito EFC SA	Espagne										S4
Facet	France										S4
Fidecom	France	IG		82,4%	82,4%		IG		82,4%	82,4%	
Fidem	France										S4
Fimestic Expansion SA	Espagne					S4	IG		100,0%	100,0%	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Findomestic Banka AD	Serbie	ME *		100,0%	100,0%	D1	IG		100,0%	100,0%	
GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	ME *		51,0%	51,0%	E1					
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne	ME *		100,0%	99,9%		ME *		100,0%	99,9%	
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	France										S4
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne	ME *		100,0%	99,9%		ME *		100,0%	99,9%	
LaSer Cofinoga	France										S4
LaSer Loyalty	France										S4
LaSer SA	France										S4
Leval 20	France	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Loisirs Finance	France	IG	(1)	51,0%	51,0%		IG	(1)	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Norrsken Finance	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	V1	IG	(1)	51,0%	51,0%	
Oney Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME		40,0%	40,0%		ME		40,0%	40,0%	
Prêts et Services SAS	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	
Projeo	France	IG	(1)	100,0%	100,0%		IG	(1)	100,0%	100,0%	V1
RCS Botswana Proprietary Ltd	Botswana										S3
RCS Cards Proprietary Ltd	Afrique du Sud	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
RCS Collections Proprietary Ltd	Afrique du Sud										S3
RCS Home Loans Proprietary Ltd	Afrique du Sud										S3
RCS Investment Holdings Ltd	Afrique du Sud	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd	Namibie										S3
Retail Mobile Wallet	France	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	D1
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME		37,3%	40,0%		ME		37,3%	40,0%	V4
Sundaram BNPP Home Finance Ltd	Inde	ME		49,9%	49,9%		ME		49,9%	49,9%	
Suning Consumer Finance Company Ltd	Chine	ME		15,0%	15,0%	E1					
Sygma Banque	France										S4
Sygma Banque (succ. Pologne)	Pologne										S1
Sygma Banque (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni										S1
Sygma Funding Two Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Symag	France	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	IG		100,0%	92,8%		IG		100,0%	92,8%	
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	ME	(3)	50,0%	50,0%		ME	(3)	50,0%	50,0%	
Von Essen Bank GmbH (Ex- Von Essen Bank GmbH & Co KG Bankgesellschaft)	Allemagne	IG		100,0%	99,9%		IG		100,0%	99,9%	
Entités Structurées											
Cofinoga Funding Two LP	Royaume-Uni	IG		-	-		IG		-	-	
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	France	IG		-	-		IG		-	-	
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Argentine										S1
Florence 1 SRL	Italie	IG		-	-		IG		-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG		-	-		IG		-	-	
Fonds Communs de Créances UCI (a)	Espagne	ME	(3)	-	-		ME	(3)	-	-	

(a): Au 31 décembre 2016, les Fonds Communs de Créances UCI regroupent 14 fonds (FCC UCI 7 à 12, 14 à 15 et RMBS Prado I à III), versus 12 fonds au 31 décembre 2015 (FCC UCI 7 à 12, 14 à 18 et RMBS Prado I)

[illegible]

Entrées (E) de périmètre
- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre
- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux
- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers
- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

[illegible]

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2016 Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf	31 décembre 2015 Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf
Fonds Commun de Titrisation Autonoria (b)	France	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Commun de Titrisation Domos (c)	France	IG	-	-		IG	-	-	
Noria 2015	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas				S1	IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2013-I BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
International Retail Banking									
Banque de Détail aux Etats-Unis									
1897 Services Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BancWest Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	E2				
BancWest Holding Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	E2				
BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Bank of the West (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman				S1	IG	100,0%	100,0%	
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	82,6%	V3	IG	100,0%	100,0%	
BW Insurance Agency Inc	Etats-Unis								S2
Center Club Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	82,6%	V3	IG	100,0%	100,0%	
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	51,0%	51,0%	V2	IG	75,9%	63,4%	
Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Commercial Federal Investment Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Community Service Inc	Etats-Unis								S1
FHB Guam Trust Co	Etats-Unis	IG	100,0%	82,6%	V3	IG	100,0%	100,0%	
FHL SPC One Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	82,6%	V3	IG	100,0%	100,0%	
First Bancorp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100,0%	82,0%	V3	IG	100,0%	100,0%	
First Hawaiian Bank (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman								S1
First Hawaiian Capital I	Etats-Unis								S1
First Hawaiian Inc (Ex- BancWest Corporation)	Etats-Unis	IG	82,0%	82,6%	V2	IG	100,0%	100,0%	
First Hawaiian Leasing Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	82,6%	V3	IG	100,0%	100,0%	
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Liberty Leasing Company	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Real Estate Delivery 2 Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	82,0%	V3	IG	100,0%	100,0%	
The Bankers Club Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	82,0%	V3	IG	100,0%	100,0%	
Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
Bank of the West Auto Trust 2014-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2015-1	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
Bank of the West Auto Trust 2016-1 (Ex- Bank of the West Auto Trust 2015-2)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
Bank of the West Auto Trust 2016-2	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Auto Receivables LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis								S1
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis								S1
Equipment Lot FH	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
LACMTA Rail Statutory Trust (FH1)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Lexington Blue LLC	Etats-Unis				S2	ME	-	-	
MNCRC Equipment Lot	Etats-Unis								S2
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Etats-Unis								S2
ST 2001 FH-1 Statutory Trust	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
SWB 99-1	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
VTA 1998-FH	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Europe Méditerranée									
Bank BGZ BNP Paribas SA	Pologne	IG	88,3%	88,3%		IG	88,3%	88,3%	V1&V3
Bank of Nanjing	Chine	ME	18,9%	18,9%	V1	ME	18,8%	18,8%	V1
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée	IG	55,6%	55,6%	D1	ME*	55,6%	55,6%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Gabon	ME	47,0%	47,0%		ME	47,0%	47,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%		IG	85,0%	85,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%	V4	IG	66,7%	66,7%	
BICI Bourse	Côte d'Ivoire	ME*	90,0%	53,5%		ME*	90,0%	53,5%	E1
BMCI Asset Management	Maroc	ME*	100,0%	67,0%	V4	ME*	100,0%	66,7%	V3
BMCI Assurance SARL	Maroc	ME*	100,0%	67,0%	V4	ME*	100,0%	66,7%	V3
BMCI Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%	V4	IG	100,0%	66,7%	V3
BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%	V4	IG	86,9%	58,0%	V3
BNP Intercontinentale	France								S4
BNPP Bank Polska SA	Pologne								S4

(b) : Au 31 décembre 2016, le Fonds Commun de Titrisation Autonoria regroupe 1 compartiment (Autonoria 2014), versus 2 compartiments au 31 décembre 2015 (Autonoria 2014 et Autonoria 2012-2)

(c) : Au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, les Fonds Communs de Titrisation Domos regroupent les fonds Domos 2008 et Gohen 2011 (comprenant 2 compartiments Gohen 2011-A et Domos 2011-B)

Dénomination	Pays	31 décembre 2016 Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf	31 décembre 2015 Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf
BNPP El Djazair	Algérie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG		100,0%	99,9%		IG		100,0%	99,9%	
BNPP IRB Participations	France	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG		100,0%	100,0%		IG		100,0%	100,0%	
IC Axa Insurance JSC	Ukraine	ME		49,9%	29,9%	V2	ME		49,9%	49,9%	
Kronenburg Vastgoed BV	Pays-Bas										S3
Orient Commercial Bank	Viet Nam										S2
Stichting Effecten Dienstverlening	Pays-Bas										S3
Sygma Bank Polska SA (Spolka Akcyjna)	Pologne					S4	IG		100,0%	88,3%	E2
TEB Faktoring AS	Turquie	IG		100,0%	72,5%	V4	IG		100,0%	72,4%	V4
TEB Holding AS	Turquie	IG		50,0%	50,0%		IG		50,0%	50,0%	
TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie	IG		100,0%	72,5%		IG		100,0%	72,5%	V1
TEB SH A	Serbie	IG		100,0%	50,0%		IG		100,0%	50,0%	
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG		100,0%	72,5%	V4	IG		100,0%	72,4%	V1
The Economy Bank NV	Pays-Bas										S3
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG		100,0%	72,5%	V4	IG		100,0%	72,4%	V1
Turk Ekonomi Bankasi AS (succ. Bahrein)	Bahrein										S1
Ukr Sibbank Public JSC	Ukraine	IG		60,0%	60,0%	V2	IG		85,0%	100,0%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG		50,1%	50,1%		IG		50,1%	50,1%	
Assurance											
AG Insurance	Belgique	ME		25,0%	25,0%		ME		25,0%	25,0%	
BNPP Cardif	France	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	Turquie	IG	(2)	100,0%	100,0%	D1	ME*		100,0%	100,0%	
BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME*		79,6%	79,6%	V4	ME*		77,5%	77,5%	V4
BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif PSC Ltd	Royaume-Uni					S3	ME*		100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Servicios y Asistencia Limitada	Chili	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
BNPP Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	ME		49,0%	49,0%		ME		49,0%	49,0%	
BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd	Chine	ME		50,0%	50,0%		ME		50,0%	50,0%	
Cardif Assurance Vie	France	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suède)	Suède	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie					S3	ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou										S3
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif El Djazair	Algérie	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	E1
Cardif Forsakring AB	Suède	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie										S3
Cardif Insurance Company LLC	Russie	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif I-Services	France	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Leven	Belgique										S4
Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG	(2)	85,0%	85,0%		IG	(2)	85,0%	85,0%	
Cardif Livforsakring AB	Suède	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG	(2)	66,7%	66,3%		IG	(2)	66,7%	66,3%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	
Cardif Nordic AB	Suède	IG	(2)	100,0%	100,0%		IG	(2)	100,0%	100,0%	
Cardif Osiguranje Dionicko Drustvo ZA Osiguranje	Croatie	ME*		100,0%	100,0%		ME*		100,0%	100,0%	E1

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre
- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre
- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux
- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers
- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%	D1	IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Services SAS	France				S3	ME *	100,0%	100,0%	E1
Cargeas Assicurazioni SPA	Italie	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
CB (UK) Ltd	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Darnell Ltd	Irlande	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
F&B Insurance Holdings SA	Belgique								S1
GIE BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0%	99,0%		IG (2)	100,0%	99,0%	
Icare	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Icare Assurance	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Natio Assurance	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Pocztylion Arka Powszechne Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne				S3	ME	33,3%	33,3%	
Postovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	V3
Scoo SCI	France	ME	46,4%	46,4%		ME	46,4%	46,4%	V3
State Bank of India Life Insurance Company Ltd	Inde	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	
Entités Structurées									
BNPP Actions Euroland	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
BNPP Aqua	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNPP Convictions	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
BNPP Développement Humain	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
BNPP Global Senior Corporate Loans	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNPP Money 3M	France								S3
Cardimmo	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Helio Fonds Ampère 1	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Odyssée SCI	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Protéis Islande Equilibre	France								S4
Société Immobilière de Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Theam Quant Equity Europe Guru	France				S2	IG (2)	-	-	E1
Wealth Management									
S'Capital	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas				S2	IG	63,0%	63,0%	
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S2	IG	100,0%	63,0%	
BNPP Espana SA	Espagne	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
BNPP Wealth Management	France				S4	IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong				S4	IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour				S4	IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Conseil Investissement SNC	France	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Investment Partners									
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark				S1	IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Rahastoyhtio Oy	Finlande	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,6%		IG	100,0%	99,6%	
BNPP Asset Management Inc	Etats-Unis								S4
BNPP Asset Management India Private Ltd	Inde	ME *	100,0%	98,3%		ME *	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management SAS	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Capital Partners	France	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Investment Partners	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners (Australia) Ltd	Australie	ME *	100,0%	98,3%		ME *	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME *	100,0%	99,6%		ME *	100,0%	99,0%	
BNPP Investment Partners Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Funds Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Latam SA	Mexique	ME *	99,1%	97,4%		ME *	99,1%	97,4%	
BNPP Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%		IG	99,7%	98,0%	
BNPP Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners PT	Indonésie	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	

[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BNPP Investment Partners Singapore Ltd	Singapour	ME *	100,0%	98,3%		ME *	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V4
BNPP Investment Partners UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CamGestion	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
Fischer Francis Trees & Watts Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd	Royaume-Uni				S3	ME *	100,0%	98,3%	
Fund Channel	Luxembourg	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
FundQuest Advisor	France	ME *	100,0%	98,3%		ME *	100,0%	98,3%	
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME *	100,0%	98,3%		ME *	100,0%	98,3%	
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,2%		ME	49,0%	48,2%	
Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%		ME	35,0%	34,4%	
THEAM	France	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
TKB BNPP Investment Partners Holding BV	Pays-Bas								S2
Services Immobiliers									
Abreal Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Auguste-Thouard Expertise	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Promotion Résidentiel	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Immobilier Résidentiel V2I	France								S4
BNPP Real Estate	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate (succ. Dubaï)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis								S3
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Consult France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Hotels France	France	IG	100,0%	96,3%	V4	IG	100,0%	96,0%	V3
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%	V1	IG	95,8%	96,0%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,0%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	94,9%		IG	100,0%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	94,9%		IG	100,0%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Services	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Jersey Ltd	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Developpement Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Transaction France	France	IG	96,3%	96,3%	V1	IG	96,0%	96,0%	V2
BNPP Real Estate Valuation France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

[illegible]

Entrées (E) de périmètre
E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre
S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle de Patrimoine

Variations (V) de taux
V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers
D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

[illegible]

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Immobilière des Bergues	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Locchi SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
Meuner Hispania	Espagne				S1	IG	100,0%	100,0%	
Parner Tower Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E3
Parner's & Services	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Pyrotex GB 1 SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Pyrotex SARL	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
REPD Parner Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
San Basilio 45 SRL	Italie				S2	IG	100,0%	100,0%	
Selge Italy	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société de Construction Vente (d)	France	IG / ME				IG / ME	-	-	
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Ve Groupe 26 SRL	Italie								S2
[illegible]									
Securities Services									
BNPP Dealing Services	France	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Dealing Services Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Fund Administration Services (Ireland) Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E3
BNPP Fund Services Australia Pty Ltd	Australie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	D1
BNPP Fund Services Australia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	D1
BNPP Fund Services Dublin Ltd	Irlande								S4
BNPP Fund Services France	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Global Securities Operations Private Ltd (Ex-BNPP Securities Global Securities Operations Private Ltd)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1
BNPP Securities Services	France	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Autriche)	Autriche	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
CIB EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)									
France									
BNPP Arbitrage	France	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
BNPP Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
Esomet	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Laffitte Participation 22	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Opéra Trading Capital	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
Parassec	France	IG	(1) 100,0%	100,0%		IG	(1) 100,0%	100,0%	
Taitbout Participation 3 SNC	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Vesner Investissements	France	ME	40,0%	60,0%		ME	40,0%	50,0%	
Entités Structurées									
Ariel Participation 8	France				S4	IG	-	-	
Atargatis	France	IG	-	-		IG	-	-	
Audin Finance	France	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Flexi III Deposit Euro	France								S2
Compagnie d'Investissement Italienne	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Taitbout	France	IG	-	-		IG	-	-	
Méditerranée	France	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Autres pays d'Europe									
Alpha Mercer Holding BV	Pays-Bas	ME *	100,0%	99,9%		ME *	100,0%	99,9%	
BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Emission-und Handel GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Unlimited Company (Ex- BNPP Ireland)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BNPP UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Varty Reinsurance Ltd	Irlande	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	D1
F Scholes	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
GreenSears BNPP	Luxembourg	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Harewood Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Hms Holding 1 SA	Luxembourg								S3
Hms Holding 2 SA	Luxembourg								S3
Hms Holding 3 SA	Luxembourg								S3
Landspire Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME *	100,0%	99,9%		ME *	100,0%	99,9%	
Utexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Utexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
54 Lombard Street Investments Ltd	Royaume-Uni								S1
Alnitra Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Alamy SARL	Luxembourg				S1	IG	-	-	
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP International Finance Dublin	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Investment N°2 Ltd	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP IP Euro Cb 2015-1 BV	Pays-Bas								S3
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	V1
Boug BV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Crouzet SARL	Luxembourg				S3	IG	-	-	
European Index Assets BV	Pays-Bas								S2
Harewood Financing Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
Madison Arbor Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Matchpoint Finance Public Company Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Royse Nueva I SARL	Luxembourg				S1	IG	-	-	
Scotia Capital (Ireland) Ltd	Irlande				S3	IG	-	-	
Scotia Capital Ltd	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Moyen-Orient									
BNPP Investment Company KSA	Arabie Saoudite	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Afrique									
BNPP Securities South Africa Holdings PTY Ltd	Afrique du Sud	ME *	60,0%	60,0%		ME *	60,0%	60,0%	
BNPP Securities South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	ME *	100,0%	60,0%		ME *	100,0%	60,0%	V1
CIB Amériques									
Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Bancwest Holding Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP (Canada) Valeurs Mobilières	Canada	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP CC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Trading Canada Corp	Canada				S3	ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Trading GP	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Trading Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Trading LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP FS LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	E1
BNPP Leasing Corporation	Etats-Unis	ME *	100,0%	100,0%	D1	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Mortgage Corp	Etats-Unis				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP North America Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Prime Brokerage Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP USA Inc (Ex- Parbas North America Inc)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Corporation BNPP Canada (Ex- BNPP Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cronos Holding Company Ltd	Bermudes								S3
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis				S1	IG	100,0%	99,9%	
Forte Funding LLC	Etats-Unis				S3	IG	100,0%	99,0%	
French American Banking Corporation	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Vie North America Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
Alamo Funding II Inc	Etats-Unis								S2
BNPP EQD Brazil Fund Fundo Investimento Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Finance Inc	Etats-Unis				S3	IG	-	-	
BNPP Proprietary Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Adonis LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Brooklin LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Brookline Cre LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG EDMC Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Express LLC (Ex- BNPP VPG Modern Luxury LLC)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Lake Butler LLC	Etats-Unis								S1
BNPP VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Merric LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Medianewt Group LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Northstar LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

(d) : Au 31 décembre 2016, 81 Société de Construction Vente (70 IG et 11 MEE) versus 90 au 31 décembre 2015 (80 IG et 10 MEE)

[illegible]

Entrées (E) de périmètre
- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre
- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux
- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers
- D1 Changement de méthode de consolidation sans lié à une variation de taux

[illegible]

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

		31 décembre 2015							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf				
BNPP VPG Placer LLC (Ex - BNPP VPG CB LLC)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG SDI Media Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG 1 ten Outdoor LLC	Etats-Unis								S1
Marc Finance Ltd	Iles Cayman								S3
Matrixpoint Master Trust	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
Ozcar Multi-Strategies LLC	Etats-Unis	ME *	-	-	E1				
Scalda Capital LLC	Etats-Unis								S1
Starbird Funding Corporation	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
TCG Fund I LP	Iles Cayman								S1
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis								S3
VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	ME *	-	-		ME *	-	-	V1
CIB Asie Pacifique									
Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNP Pacific (Australia) Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP (China) Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Arbitrage (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Capital (Asia Pacific) Ltd	Hong Kong								S3
BNPP Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Finance (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities (Asia) Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities (Taiwan) Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Indonesia PT	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Korea Company Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP SJ Ltd	Hong Kong	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP SJ Ltd (succ. Japon)	Japon	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
ACG Capital Partners Singapore Pte Ltd	Singapour								S2
BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey				S1	IG	100,0%	100,0%	
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
BNPP Forte Private Equity Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Forte Private Equity Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP Forte Private Equity Management	Belgique	ME *	100,0%	99,9%		ME *	100,0%	99,9%	
Cobema	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Compagnie Financière Citimane SA	Luxembourg	IG	97,2%	97,2%	V1	IG	97,1%	97,0%	V1
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNPP Home Loan SFH	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Mediterranea Innovation et Technologies	Maroc								S2
BNPP Partners for Innovation	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNPP Public Sector SCF	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP SB Re	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Compagnie d'Investissements de Paris	France								S4
Financière BNPP	France								S4
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
Lion International Investments SA (Ex- BNL International Investments SA)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Plagefin SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
UCB Bail 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
BNPP B Institutional Court Terme	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	E1
BNPP US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis				S3	IG	-	-	
BNPP-SME-1	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Lafite 2016	France	IG	-	-	E2				
FCT Opera	France	IG	-	-		IG	-	-	
Klepierre									
Klépierre SA	France								S2

Entrées (E) de périmètre
- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre
- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation ses que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux
- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers
- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entité d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

7.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2016	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 233	16%	5 185	23%	1 969	18%	10 387	19%
- Filiales consolidées	10 375	49%	11 033	49%	8 382	77%	29 790	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont [1]								
- Emetteur	3 131	15%	1 311	6%	16	0%	4 458	8%
- Filiales consolidées	1 900	9%	4 199	18%	574	5%	6 673	12%
Total audit	18 639	89%	21 728	96%	10 941	100%	51 308	94%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales		0%	70	0%		0%	70	0%
Autres	2 379	11%	873	4%	3	0%	3 255	6%
Total autres prestations	2 379	11%	943	4%	3	0%	3 325	6%
TOTAL HONORAIRES	21 018	100%	22 671	100%	10 944	100%	54 633	100%

Au titre de l'exercice 2015	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 254	16%	5 000	22%	1 957	19%	10 211	19%
- Filiales consolidées	10 727	54%	10 036	44%	7 785	76%	28 548	53%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	2 324	12%	2 119	9%	246	2%	4 689	9%
- Filiales consolidées	2 211	11%	4 882	21%	214	2%	7 307	14%
Total audit	18 516	93%	22 037	96%	10 202	99%	50 755	95%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales	29	0%	96	0%	2	0%	127	0%
Autres	1 376	7%	1 006	4%	65	1%	2 447	5%
Total autres prestations	1 405	7%	1 102	4%	67	1%	2 574	5%
TOTAL HONORAIRES	19 921	100%	23 139	100%	10 269	100%	53 329	100%

[1] Le tableau présente les honoraires selon la typologie existant avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de l'audit le 17 juin 2016, afin de permettre la comparabilité. La nouvelle réglementation rend caduque la distinction entre les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes» et les « Autres prestations rendues ».

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 687 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 (934 milliers d'euros en 2015).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, dont l'augmentation est liée aux évolutions sur ce thème et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs. Dans une moindre mesure y figurent également des missions liées à la revue des risques et du contrôle interne et des diligences dans le cadre d'opérations financières.

BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2016**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1 Présentation du Groupe **4**

1.2 Chiffres clés **4**
Résultats 4
Capitalisation boursière 4
Notations long terme et court terme 5

1.3 Historique **5**

1.4 Présentation des pôles et des métiers **6**
Retail Banking & Services 6
International Financial Services 9
Corporate and Institutional Banking 12
Autres Activités 15
Facteurs clés propres à l'activité 15

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires **16**
Le capital social 16
Évolution de l'actionnariat 16
Le marché de l'action 17
Le tableau de bord de l'actionnaire 21
La création de valeur boursière 22
Communication avec les actionnaires 23
Le Comité de Liaison des Actionnaires 24
Le dividende 24
Évolution du dividende (en euros par action) 25
Le nominatif chez BNP Paribas 25
L'Assemblée Générale des actionnaires 26
Déclarations des franchissements de seuil statutaire 28

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Le Groupe est présent dans 74 pays et compte plus de 192 000 collaborateurs, dont plus de 146 000 en Europe. Il détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité :

- Retail Banking and Services regroupant :
  - un pôle Domestic Markets composé de :
    - Banque De Détail en France (BDDF),
    - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,
    - Banque De Détail en Belgique (BDDB),
    - Autres activités de Domestic Markets, qui inclut la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
  - un pôle International Financial Services composé de :
    - Europe Méditerranée,
    - BancWest,
    - Personal Finance,
    - Assurance,
    - Gestion Institutionnelle et Privée ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant :
  - Corporate Banking,
  - Global Markets,
  - Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016
Produit net bancaire *(M€)*	39 072	38 409	39 168	42 938	43 411
Résultat brut d'exploitation *(M€)*	12 529	12 441	12 644	13 684	14 033
Résultat net, part du Groupe *(M€)*	6 564	4 818	157	6 694	7 702
Bénéfice net par action *(€)*(*)	5,17	3,68	4,70(**)	5,14	6,00
Rentabilité des capitaux propres(***)	8,9 %	6,1 %	7,7 %(**)	8,3 %	9,3 %

(*) *Calculé sur la base d'un résultat net part du Groupe ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende. Cf. Chapitre 3 section 3.8 Indicateurs alternatifs de performance.*

(**) *Retraité des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis. Hors cet effet, le bénéfice net par action s'établit à - 0,07 euro et la rentabilité des capitaux propres à - 0,1 %.*

(***) *La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA). Cf. Chapitre 3 section 3.8 Indicateurs alternatifs de performance.*

(****) *Données retraitées du fait de l'application de l'interprétation IFRIC 21.*

CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capitalisation boursière *(Md€)*	36,7	53,4	70,5	61,4	65,1	75,5

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME

	Notation long terme/court terme au 31 décembre 2015	Notation long terme/court terme au 7 mars 2017	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A/A-1	Stable	11 mars 2016
Fitch	A+/F1	A+/F1	Stable	13 décembre 2016
Moody's	A1/Prime-1	A1/Prime-1	Stable	28 mai 2015
DBRS	AA (low)/R-1 (middle)	AA (low)/R-1 (middle)	Stable	8 août 2016

Le 28 mai 2015, à la suite de sa revue sur les 13 banques d'investissement mondiales, Moody's a modifié la perspective sur la notation long terme de BNP Paribas de négative à stable.

Standard & Poor's, le 11 mars 2016, a revu à la baisse la note long terme de BNP Paribas de A+ à A avec une perspective stable.

DBRS a confirmé la notation long terme de BNP Paribas à AA (low) avec une perspective stable le 8 août 2016.

Le 13 décembre 2016, Fitch a confirmé la notation long terme de BNP Paribas à A+ avec une perspective stable.

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg).

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING & SERVICES

Retail Banking & Services regroupe les réseaux de banque de détail et les services financiers spécialisés du Groupe en France et à l'international. Retail Banking & Services se compose de Domestic Markets et International Financial Services. Présent dans plus de 60 pays et employant plus de 148 000 collaborateurs, Retail Banking & Services a réalisé en 2016 73 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas.

DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets regroupe les réseaux de banque de détail de BNP Paribas en France (BDDF), en Italie (BNL bc), en Belgique (BDDB opérant sous la marque BNP Paribas Fortis) et au Luxembourg (BDEL opérant sous la marque BGL BNP Paribas) ainsi que 3 métiers spécialisés : Arval (location de véhicules d'entreprise avec services), BNP Paribas Leasing Solutions (solutions locatives et de financement) et BNP Paribas Personal Investors (épargne et courtage en ligne).

Les activités Cash Management et Factoring, en synergie avec le Corporate Banking du pôle CIB, complètent l'offre aux entreprises autour du concept One Bank for Corporates in Europe and Beyond. L'activité Wealth Management développe son modèle de banque privée dans les marchés domestiques.

Retail Development and Innovation (RD&I), équipe transverse pour les activités de banque de détail du Groupe, a pour objectif de développer leur attractivité vis-à-vis du client notamment grâce à la transformation digitale.

Lancée en 2013 et conçue pour une utilisation sur smartphones et tablettes, Hello bank! est la banque digitale du Groupe en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne et en Autriche. À fin 2016, Hello bank! comptait 2,5 millions de clients.

Domestic Markets compte plus de 70 500 salariés, dont 57 220 dans les 4 réseaux domestiques. L'ensemble est au service de près de 17 millions de clients dont plus de 850 000 professionnels, entrepreneurs et entreprises.

Avec Domestic Markets, BNP Paribas est la 1re banque privée en France[1], n° 1 du cash management en Europe[2] et n° 1 du financement d'équipements professionnels en Europe[3].

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Avec environ 29 000 collaborateurs, Banque De Détail en France (BDDF) accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets. BDDF offre aux 6,7 millions de clients particuliers, 571 000 clients professionnels et TPE, 30 500[4] entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) et 65 400[4] associations une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus innovants en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour créer la nouvelle référence bancaire de la relation client en France, BDDF continue dans le cadre de son organisation omnicanale élargie d'adapter son réseau à l'évolution des comportements de la clientèle et à la digitalisation.

Toutes les clientèles sont accueillies au sein de lieux dédiés et adaptés à leurs besoins :

- pour les clients particuliers et professionnels, 1 964 agences et 6 124 automates bancaires sous enseigne BNP Paribas et BNP Paribas - Banque de Bretagne ;
- pour la clientèle de banque privée, 201 centres de banque privée et 8 sites de gestion de fortune, faisant de BNP Paribas la 1re banque privée en France[5] ;
- pour les entreprises et entrepreneurs, un dispositif unique en régions :
  - 16 centres d'affaires généralistes dédiés à la clientèle des entreprises,
  - 51 maisons des entrepreneurs pour accompagner les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux et du cycle de vie de leur entreprise,
  - 12 pôles innovation pour accompagner les PME innovantes en leur apportant des solutions précises à leurs besoins spécifiques ;
- auquel s'ajoute un dispositif spécifique en Île-de-France pour accompagner tous les entrepreneurs et entreprises franciliens :
  - 6 centres d'affaires généralistes, 3 centres d'affaires spécialisés proposant des réponses sur mesure aux besoins spécifiques des entreprises et 5 pôles de compétences pour répondre aux enjeux sectoriels des entreprises,
  - 13 centres d'affaires et de conseil aux entrepreneurs, dédiés aux PME et à leurs dirigeants,

(1) Source : Euromoney 2016.

(2) Source : Greenwich 2016.

(3) Source : classement Leaseurope 2015, publié en juin 2016, au sein duquel BNP Paribas Leasing Solutions figure au 1er rang européen du financement d'équipements professionnels, tant en termes de nombre de nouveaux contrats que de valeur totale des actifs sous gestion.

(4) Exprimés en groupes d'affaires dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Économie.

(5) Sources : World Finance 2016, Euromoney 2016.

- 21 espaces entrepreneurs pour renforcer la proximité avec les TPE,
  - 3 pôles innovation et 1 pôle dédié aux fintech,
  - 2 « We Are Innovation » (WAI) situés à Paris et Massy-Saclay, pour héberger proactivement les start-up et favoriser la croissance des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ;
- des filiales spécialisées, dont BNP Paribas Factor, un des leaders européens de l'affacturage, qui propose des solutions de gestion des postes clients et fournisseurs, ainsi que BNP Paribas Développement, société d'accompagnement en capital, et Protection 24, société de télésurveillance ;
- un Service d'Assistance aux Entreprises (SAE) et un Cash Customer Service (CCS), centres de supports au service des clients ;
- enfin, 51 agences de production et d'appui commercial, back-offices pour gérer l'ensemble du traitement des opérations.

BDDF offre de surcroît à ses clients un dispositif complet de relation en ligne, qui s'appuie sur :

- un site internet mabanque.bnpparibas et une application mobile « Mes Comptes » offrant des services utilisés par plus de 2,9 millions de clients uniques par mois dont 1,5 million de clients en mobilité (mobiles et tablettes) ;
- 3 centres de relations clients situés à Paris, Lille et Orléans, assurant le traitement des demandes reçues par mail, téléphone, chat ou messagerie sécurisée, et 3 centres de contacts d'Expertise « Net Épargne/Bourse », « Net Crédit » et « Net Assurance » ;
- l'agence en ligne de BNP Paribas, qui propose tous les services et offres de BNP Paribas avec un conseiller dédié pour un suivi personnalisé ; et
- Hello bank!, la banque 100 % en ligne de BNP Paribas.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL bc, 6e banque italienne par son total de bilan et ses prêts à la clientèle[1], propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée :

- environ 2,6 millions[2] de clients particuliers, dont environ 127 000 clients Hello bank! ;
- 131 000[2] artisans, commerçants et TPE ;
- environ 18 200[2] entreprises de taille moyenne et grande ;
- 9 800[2] collectivités locales et organisations à but non lucratif.

BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels (part de marché d'environ 6,7 %[3]) et possède une base de dépôts (3,7 %[3] pour les dépôts à vue des ménages) largement supérieure à son taux de pénétration du marché par le nombre d'agences (2,8 %[3]).

BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des entreprises (part de marché dans les crédits d'environ 3,7 %[3]) et des collectivités locales avec un savoir-faire reconnu dans la gestion de trésorerie, les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia (qui occupe le 3e rang en Italie[4]).

BNL bc optimise son dispositif de distribution omnicanale, organisé en régions (« direzioni regionali ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée d'une part et la banque d'entreprises d'autre part :

- 787 agences, dont un nombre croissant d'agences Open BNL omnicanales (environ 126 agences) pour servir les clients sans limitations d'horaires ;
- 43 centres de banque privée ;
- 50 maisons des entrepreneurs ;
- 16 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises, collectivités locales et secteur public ;
- 4 trade centres en Italie pour les activités transfrontalières des entreprises ;
- 5 Italian desks pour accompagner les entreprises italiennes à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements en Italie.

L'offre est enrichie par 1 818 guichets automatiques, environ 64 500 terminaux points de vente, un réseau d'environ 280 conseillers financiers (appelés « Life Bankers ») et par la banque digitale Hello bank!.

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

Retail & Private Banking (RPB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers[5] et partage la 1re place avec une autre banque pour le segment des professionnels et petites entreprises[6] en Belgique, avec 3,6 millions de clients.

RPB soutient le financement de l'économie grâce à ses différents réseaux intégrés s'inscrivant dans une stratégie de distribution omnicanale :

- le réseau commercial comprend 785 agences (dont 241 indépendants). S'y ajoutent 300 franchises sous l'enseigne Fintro[7] et 662 points de vente en partenariat avec Bpost Bank. Ses 785 agences sont organisées en 93 groupes d'agences, qui dépendent de 9 régions ;
- la plateforme numérique de RPB gère un réseau de 3 767 distributeurs automatiques, les services de banque via internet, Easy banking et mobile banking (1,8 million d'utilisateurs actifs en cumulé) ;
- un centre de contact est également disponible pour les clients pendant 83 heures par semaine et traite jusqu'à 53 000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank!.

(1) Source : rapports annuels et périodiques de BNL et de ses concurrents.

(2) Clients actifs.

(3) Source : Banque d'Italie.

(4) Source : Assifact, classement par chiffre d'affaires.

(5) Source : Benchmarking Monitor, décembre 2016.

(6) Source : Strategic Monitor Professionals 2015.

(7) Au mois de décembre 2016, Fintro comptait 300 agences, 1 050 collaborateurs et 10,38 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors assurance) pour 303 863 clients actifs.

RPB est de plus un acteur important du marché belge de la banque privée. Ses services sont proposés aux particuliers dont les actifs sont supérieurs à 250 000 euros. La gestion de fortune sert les clients dont les actifs sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 32 centres de Private Banking, 1 Private Banking Centre by James[1] et 2 centres de Wealth Management.

Corporate & Public Bank Belgium (CPBB)

CPBB offre une gamme complète de services financiers aux entreprises, aux sociétés du secteur public et aux collectivités territoriales. Avec une clientèle de plus de 600 grandes entreprises et de plus de 7 000 midcaps, CPBB est le leader[2] du marché dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur les marchés public et non marchand (570 clients). Grâce à une équipe composée de plus de 35 corporate bankers et plus de 170 relationship managers opérant dans 16 business centres et des spécialistes dotés de compétences spécifiques, CPBB assure une offre de proximité à sa clientèle.

BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG (BDEL)

Avec 15 %[3] de part de marché sur le segment des particuliers et 23 %[4] sur le segment des petites et moyennes entreprises, BGL BNP Paribas occupe la 2e place sur le marché luxembourgeois.

BDEL soutient activement le financement de l'économie et adapte sa stratégie et son réseau à l'évolution des comportements de la clientèle et des nouveaux modes de consommation en mettant l'accent sur la digitalisation.

Forte de l'expertise de ses collaborateurs, BDEL soutient ses clients dans la réalisation de leurs projets grâce à :

- un réseau accompagnant quotidiennement près de 200 000 clients reposant sur :
  - 41 agences réparties dans tout le pays et 120 guichets automatiques bancaires au service des clients particuliers et professionnels,
  - une offre complète et diversifiée de produits et services mise à disposition via un dispositif multicanal complet et innovant : agence, internet, téléphone et mobile,
  - BGL BNPP Direct, spécialiste de l'épargne et du placement en ligne, accompagne ses clients dans la gestion de leurs portefeuilles grâce à une équipe dédiée de conseillers financiers ;
- une banque des entreprises au service de 1 500 groupes suivis par des chargés d'affaires dédiés ;
- une banque privée organisée en 5 centres servant 3 500 clients et proposant une offre de gestion financière et patrimoniale sur mesure.

ARVAL

Arval est la filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location longue durée de véhicules. Arval offre à ses clients entreprises (allant des grandes multinationales aux professionnels) des solutions sur mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Plus récemment, la clientèle s'est également élargie aux particuliers. Conseil d'expert et qualité de service sont délivrés par les collaborateurs d'Arval. Au-delà de la location longue durée de véhicules d'entreprise, Arval propose également des solutions d'autopartage, de location moyenne durée, ainsi qu'une série d'outils et services innovants et connectés pour ses clients et leurs conducteurs.

Du fait de son dynamisme commercial soutenu, et après l'acquisition des activités européennes de GE Capital Fleet Services en novembre 2015, Arval emploie plus de 6 400 collaborateurs dans 28 pays, et dispose d'une flotte louée de 1 028 000 véhicules à fin décembre 2016. Par ailleurs, l'alliance entre Element Financial Corporation et Arval, complétée par des partenariats locaux, permet de répondre aux besoins des clients internationaux à travers le monde.

Arval s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques dans 22 autres pays grâce à l'alliance Element-Arval lui permettant de répondre aux besoins des clients internationaux à travers le monde. L'Alliance comptabilise plus de 3 millions de véhicules dans 50 pays.

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires –, des solutions de location et de financement des équipements professionnels et une offre de services étendue pouvant aller jusqu'à la gestion de parcs.

BNP Paribas Leasing Solutions, avec près de 3 000 collaborateurs et une capacité d'intervention dans 21 pays, a adopté une organisation spécialisée par marchés, avec des équipes commerciales dédiées, pour offrir un service de qualité optimale à ses clients :

- Equipment & Logistics Solutions pour les équipements professionnels roulants : machines agricoles, engins de BTP et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- Technology Solutions pour les actifs informatiques et les télécoms, la bureautique et les technologies spécialisées, ainsi que le matériel médical ;
- Bank Leasing Services qui propose des produits et services de leasing aux clients des entités bancaires de BNP Paribas.

BNP Paribas Leasing Solutions est, avec Arval compris, le n° 1 du financement d'équipements professionnels en Europe[5]. BNP Paribas Leasing Solutions a mis en loyer près de 308 800 opérations en 2016. Le montant de ses encours sous gestion s'élève à 17,9 milliards d'euros[6].

(1) Centre de Private Banking avec fourniture de services à distance par le biais des canaux numériques.

(2) Source : sondages réalisés en 2016 par Greenwich et TNS.

(3) Source : TNS ILRES – Étude Banque 2016.

(4) Source : TNS ILRES – Études Banques PME 2016.

(5) Source : classement Leaseurope 2015, publié en juin 2016, au sein duquel BNP Paribas Leasing Solutions figure au 1er rang européen du financement d'équipements professionnels, en termes tant de nombre de nouveaux contrats que de valeur totale des actifs sous gestion.

(6) Montants après transfert servicing.

BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement.

Il propose à 3 millions de clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via mobile, internet, téléphone ou face-à-face. Il met également à leur disposition des outils d'aide à la décision, des conseils et des analyses.

Personal Investors propose aussi ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants et de gestionnaires d'actifs. Personal Investors leur offre également des prestations de services d'accès aux marchés, de transactions, de tenue de compte et de conservation d'actifs.

Présent en Allemagne, Autriche, Espagne et Inde, Personal Investors compte aujourd'hui 3 826 collaborateurs et apporte ses services à sa clientèle dans ces 4 pays :

- BNP Paribas Personal Investors Allemagne

  Personal Investors opère sous deux marques en Allemagne, Consorsbank destinée à la clientèle des particuliers et DAB BNP Paribas à la clientèle B2B. Elle est la 4e banque directe généraliste du marché[1] par le nombre de clients et le 1er courtier en ligne par le nombre d'ordres de Bourse exécutés par les particuliers[2].

  Personal Investors offre ses services à plus de 1,5 million de clients en Allemagne.

- Sharekhan en Inde

  Sharekhan, racheté en novembre 2016, est le 3e broker en ligne indien[3]. Il dispose d'une présence dans 575 villes *via* un réseau de 153 agences et 2 300 franchisés pour servir près de 1,4 million de clients.

- Hello bank! Autriche

  Hello bank! Autriche est la 4e banque en ligne du marché autrichien[4]. Elle sert plus de 85 000 clients directs et partenaires avec une large gamme de solutions d'investissement et des outils transactionnels dédiés.

- BNP Paribas Personal Investors Espagne

  Personal Investors Espagne est l'un des 10 premiers courtiers de la Bourse espagnole[5]. Il offre ses services à des clients particuliers, institutionnels et à des gestionnaires d'actifs.

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

International Financial Services regroupe les activités suivantes, au service d'une large gamme de clients, particuliers, privés, entreprises et institutionnels :

- International Retail Banking, qui réunit les banques de détail de 15 pays hors zone euro, dans lesquelles est déployé le modèle intégré de BNP Paribas au service de clients particuliers, PME, professionnels et grandes entreprises ;
- Personal Finance, qui propose ses solutions de crédits aux particuliers dans une trentaine de pays, avec des marques fortes comme Cetelem, Cofinoga ou Findomestic ;
- BNP Paribas Cardif, qui offre des solutions d'épargne et de protection dans 36 pays, pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens ;
- 3 métiers spécialisés leaders de la Gestion Institutionnelle et Privée :
  - BNP Paribas Wealth Management : banque privée de référence mondiale, 6 600 collaborateurs, une présence internationale notamment en Europe et en Asie, 344 milliards d'euros d'actifs sous gestion ;
  - BNP Paribas Investment Partners : acteur significatif de l'asset management, 2 330 collaborateurs, 32 pays, 416 milliards d'euros d'actifs sous gestion ;
  - BNP Paribas Real Estate : n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale[6], 3 472 collaborateurs, 16 pays, 24 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

International Financial Services emploie près de 80 000 collaborateurs dans plus de 60 pays et occupe des positions fortes dans des régions clés de développement du Groupe, l'Asie-Pacifique et les Amériques, où il propose à ses clients les solutions des métiers du Groupe.

INTERNATIONAL RETAIL BANKING (IRB)

IRB réunit les activités de banque de détail et commerciale de 15 pays hors zone euro, où elle déploie le modèle intégré de retail banking de BNP Paribas en s'appuyant sur les expertises qui font la force du Groupe (segmentation dynamique, multicanal, mobile banking, crédit à la consommation, cash management, trade finance, leasing, fleet management, financements spécialisés, banque privée, etc.), et au travers de 3 métiers :

- Retail Banking, dont les réseaux multicanaux de proximité (y compris 2 874[7] agences) servent plus de 15 millions de clients[8] ;
- Wealth Management, en liaison avec International Financial Services ;
- Corporate Banking, avec un réseau de 92 business centres, 23 trade centres et 14 desks MNC pour les multinationales donnant un accès local aux offres de BNP Paribas et un accompagnement dans tous les pays, en lien avec CIB.

(1) Hors banque directe généraliste captive de constructeurs automobiles.

(2) Communication financière des principaux concurrents.

(3) Classement sur la base de données communiquées par la National Stock Exchange en Inde.

(4) Classement sur la base des données de modern-banking.at.

(5) Classement sur la base des données communiquées par la Bourse de Madrid.

(6) Source : Property Week, juin 2016.

(7) Total des agences, y compris les agences de la Chine et du Gabon, entités rapportées en mise en équivalence.

(8) Total des clients hors Chine. Le nombre de clients de Bank of Nanjing, mise en équivalence, est de plus de 6,4 millions.

1

BancWest

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises.

Avec une part de marché locale de près de 44 % en termes de dépôts bancaires[1], First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales.

En août 2016, BNP Paribas a procédé à l'introduction en Bourse de First Hawaiian Inc., et détient au 31 décembre 2016 82,6 % du capital. Une offre secondaire soit 17,9 % des actions ordinaires de First Hawaiian Bank a eu lieu le 1er février 2017.

Avec 11 600 collaborateurs, forte d'un réseau de 616 agences, d'un total de bilan estimé à 98 milliards de dollars au 31 décembre 2016, BancWest sert aujourd'hui près de 2,6 millions de clients. Elle se place par les dépôts au 7e[1] rang des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

Europe Méditerranée

Europe Méditerranée opère dans 14 pays avec un réseau de 2 258[2] agences. L'entité regroupe ainsi la banque TEB en Turquie, la banque BGZ BNP Paribas en Pologne, UkrSibbank en Ukraine, la BMCI au Maroc, l'UBCI en Tunisie, BNP Paribas El Djazaïr en Algérie, les BICIs de 6 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'un partenariat en Asie (Bank of Nanjing en Chine).

En Pologne, Bank BGZ, dont l'acquisition a été finalisée en septembre 2014, a fusionné en 2015 avec BNP Paribas Bank Polska SA, pour créer Bank BGZ BNP Paribas. L'intégration des deux entités s'est poursuivie pendant l'année 2016. Au 31.12.16, l'actionnariat de Bank BGZ BNP Paribas se décompose de la façon suivante : BNP Paribas détient 88,3 %, Rabobank 6,7 % et le flottant est de 5 %.

PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance, 1er acteur spécialisé en Europe[3]

BNP Paribas Personal Finance (PF) est, au sein du Groupe BNP Paribas, le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Parallèlement, Personal Finance a également une activité de crédit immobilier[4] dans un nombre limité de pays. Avec ses 17 500 collaborateurs dans une trentaine de pays, BNP Paribas Personal Finance est le 1er acteur spécialisé en Europe[3] en crédit à la consommation.

Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, et AlphaCredit, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays à travers son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne. En 2016, Personal Finance a par ailleurs poursuivi l'intégration des équipes et des activités de LaSer.

Personal Finance a développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et distributeurs automobiles, les webmarchands et d'autres institutions financières (banque et assurance) fondée sur son expérience du marché du crédit et sa capacité à procurer des services intégrés adaptés à l'activité et à la stratégie commerciale de ses partenaires.

Il est aussi un acteur de référence en matière de crédit responsable® incarné par sa signature « Plus responsables, ensemble ». L'entreprise est ainsi fortement engagée dans l'éducation budgétaire.

Plus responsables, ensemble : la responsabilité est au cœur de sa stratégie

Personal Finance fait de sa politique de crédit responsable® le fondement de sa stratégie commerciale pour une croissance durable. À chaque étape de la relation avec le client, de la création d'une offre au processus de mise en place et de suivi d'un prêt, ses critères de crédit responsable® sont appliqués. Ils sont construits en fonction des besoins des clients, au cœur de ce dispositif, et de leur satisfaction, mesurée régulièrement.

(1) Source : SNL Financial, chiffres au 30 juin 2016. Part de marché en termes de dépôts de First Hawaiian Bank parmi les banques commerciales (hors établissements d'épargne). Cette part de marché de FHB ainsi que le classement de BancWest excluent les dépôts non-retail.

(2) Y compris les agences de la Chine et du Gabon, entités rapportées en mise en équivalence.

(3) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers. En terme d'encours gérés et consolidés, y compris le crédit immobilier.

(4) Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'Activité de Crédit Immobilier de Personal Finance a été transférée au 1er janvier 2014 à « Autres Activités ».

Cette approche, transversale à l'ensemble de l'entreprise, est déclinée de façon adaptée selon les spécificités de chaque pays. Parallèlement, des dispositifs structurants tels que la conception et la distribution d'offres accessibles et responsables ou encore la « Charte de Recouvrement », sont déployés et mis en œuvre dans tous les pays.

En France, Personal Finance présente le dispositif le plus complet, incluant, notamment, l'identification de clients en situation potentielle de fragilité, le recours à une médiation d'entreprise indépendante et, depuis 2004, le suivi de trois indicateurs de crédit responsable® rendus publics : les taux de refus, de remboursement des dossiers sans incidents de paiement, et de risque.

BNP PARIBAS CARDIF

Depuis plus de 40 ans, BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

S'appuyant sur un modèle économique unique, BNP Paribas Cardif partage son expérience et son expertise avec plus de 500 partenaires internes ou externes au Groupe BNP Paribas, qui distribuent ses produits auprès de 100 millions de clients dans 36 pays.

Ce réseau de partenaires multisecteurs se compose de banques, organismes de crédit, financières de constructeurs automobiles, grande distribution, télécoms, courtiers et conseillers en gestion de patrimoine indépendants, etc.

BNP Paribas Cardif propose des solutions d'épargne pour constituer et faire fructifier un capital, préparer la retraite, notamment au travers de produits à capital garanti, d'unités de compte ou de contrats euro-croissance.

N°1 mondial en assurance des emprunteurs[1], BNP Paribas Cardif a élargi son offre de protection, historiquement fondée sur l'assurance des emprunteurs, à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numériques privées, etc., pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Pour servir au mieux ses partenaires et clients, l'assureur, qui compte près de 7 600 collaborateurs, a mis en place une organisation articulée autour des marchés domestiques (France, Italie, Luxembourg), des marchés internationaux (autres pays) et de fonctions centrales.

BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée comprenant notamment :

- des services d'ingénierie patrimoniale ;
- des services financiers : conseil en allocation d'actifs, sélection de produits d'investissement, gestion sous mandat ;
- des financements sur mesure ;
- des conseils d'experts en diversification : vignobles, art, immobilier ou philanthropie.

BNP Paribas Wealth Management est organisé de façon à accompagner ses clients sur différents marchés. En Europe (en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg notamment), aux États-Unis et dans plusieurs marchés émergents, la banque privée se développe principalement en étant adossée aux réseaux de banque de détail de BNP Paribas. En Asie, région à fort développement, la banque privée s'appuie à la fois sur la présence historique de la Banque et sur les métiers de Corporate and Institutional Banking pour répondre aux besoins les plus sophistiqués. Enfin, grâce à ses implantations internationales, Wealth Management est également un acteur de référence dans certains marchés émergents.

La couverture géographique de Wealth Management est soutenue par la transversalité entre les zones géographiques et les fonctions supports, le développement des talents grâce à la Wealth Management University et l'optimisation des process et des outils.

Banque privée de référence à l'échelle mondiale avec 344 milliards d'euros d'actifs gérés en 2016 et plus de 6 600 professionnels présents en Europe, en Asie et aux États-Unis, BNP Paribas Wealth Management s'est classé en 2016 :

- « Meilleure banque privée d'Europe »[2] pour la cinquième année consécutive, ainsi que n° 1 en France[3] et en Italie[4] ;
- « Meilleure banque privée de la zone Grande Chine »[5], ainsi que n° 1 à Hong Kong[6] ;
- « Meilleure banque privée au service des clients Ultra-High-Net-Worth »[7], ainsi que pour les « entrepreneurs »[8].

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Classé 12e asset manager en Europe[9], BNP Paribas Investment Partners compte 2 330 collaborateurs et gère 416 milliards d'euros. Il propose ses services aux investisseurs tant institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants) que privés (par le biais de distributeurs internes — banque privée et banque de détail de BNP Paribas — et de distributeurs externes) à travers le monde. Pour renforcer la proximité et ajuster son offre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients, BNP Paribas Investment Partners développe une approche adaptée au profil de chacun d'entre eux en puisant dans un large éventail d'expertises (notamment actions et obligations des marchés développés, investissement durable, marchés émergents, solutions multiactifs).

(1) Source : Finaccord.

(2) Source : Private Banker International 2012, 2013, 2014, 2015, 2016.

(3) Source : Euromoney 2016.

(4) Source : World Finance 2016.

(5) Source : Wealthbriefing 2016.

(6) Source : Triple A 2016.

(7) Source : Private Banker International 2016.

(8) Source : PWM/The Banker 2016.

(9) Source : Investment & Pensions Europe 2016 au 31 décembre 2015.

Investisseur et entreprise responsable, BNP Paribas Investment Partners s'est engagé depuis plus de quinze ans dans une démarche RSE visant à concilier la performance attendue par ses clients avec les nouveaux enjeux sociaux et environnementaux d'un monde qui change. Depuis, l'entreprise ne cesse de renforcer son engagement tant dans son offre de produits et services que dans l'exercice de son activité, dans son organisation et son fonctionnement.

BNP PARIBAS REAL ESTATE

BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne :

- Advisory (Transaction, Conseil, Expertise) – 6,2 millions de m² placés et 18,9 milliards d'euros d'investissements accompagnés en 2016 ;
- Property Management – 38 millions de m² d'immobilier d'entreprise gérés ;
- Investment Management – 24 milliards d'euros d'actifs gérés ;
- Promotion – 154 000 m² d'immobilier d'entreprise et près de 2 000 logements livrés en 2016 (1er promoteur français en immobilier d'entreprise[1].

Cette offre multimétier couvre toutes les classes d'actifs : bureaux, logements, entrepôts, plateformes logistiques, commerces, hôtels, résidences-services, etc.

Avec ses 3 472 collaborateurs, BNP Paribas Real Estate répond aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

En immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate est présent dans 14 pays et est le n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale[2]. L'entreprise dispose par ailleurs :

- d'équipes au Moyen-Orient et en Asie qui font le lien avec les investisseurs de ces pays investissant en Europe ;
- et d'un large réseau d'alliances commerciales avec des partenaires locaux dans 20 autres pays, notamment en Europe et aux États-Unis.

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate est essentiellement présent en France (Île-de-France, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice) mais développe aussi des immeubles de logements à Rome, à Milan et à Londres.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING

Avec plus de 30 000 personnes dans 57 pays, BNP Paribas CIB propose à deux types de clientèle - entreprises et institutionnels - des solutions sur-mesure dans les domaines des marchés de capitaux, des services de titres, des financements, de la gestion de trésorerie et du conseil financier. La stratégie consistant à se positionner comme une passerelle entre la clientèle des entreprises et celle des clients institutionnels, permet de mettre en relation les besoins en financement des entreprises avec les opportunités d'investissement que recherchent les clients institutionnels. En 2016, 27 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par BNP Paribas CIB.

L'organisation de CIB répond de façon simple et efficace aux attentes des clients entreprises et institutionnels de BNP Paribas. CIB est ainsi organisé autour de 3 grands métiers :

- Corporate Banking, avec une organisation propre à chaque région ;
- Global Markets, regroupant l'ensemble des activités de marché ; et
- Securities Services.

L'approche régionale est structurée autour de 3 grandes régions :

- EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) ;
- Amériques ;
- APAC (Asie-Pacifique).

Prix 2016

- World Best Bank (*Euromoney Awards for Excellence*, 2016) ;
- Most Innovative Investment Bank for Climate Change and Sustainability Award (*The Banker Investment Banking Awards*, 2016).

CORPORATE BANKING

Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises (prêts classiques et financements spécialisés, y compris export et projets, acquisitions et leverage finance), l'ensemble des produits de transaction banking (gestion des liquidités, cash management, collecte des dépôts et opérations de commerce international), les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) et des activités primaires sur les marchés actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, émissions d'obligations convertibles et échangeables, etc.). L'ensemble de ces produits et services est proposé aux clients partout dans le monde. Afin de mieux anticiper leurs besoins, les équipes sont organisées par région, ce qui permet de combiner expertise mondiale et proximité.

Grâce à ce dispositif et à la forte coordination entre les régions, tout client qui entre dans un centre d'affaires peut avoir un accès à une plateforme

(1) *Classement des promoteurs du groupe Innovapresse 2016 - 28e édition.*

(2) *Source : Property Week, juin 2016.*

mondiale de corporate banking et peut bénéficier de l'expertise de tous les autres centres d'affaires pour ses activités.

Dans la zone EMEA, les activités de Corporate Banking ont une présence géographique bien établie dans 33 pays. Cette organisation permet de renforcer l'approche One Bank for Corporates développée en étroite coopération avec les quatre marchés domestiques du Groupe.

Les activités dédiées aux clients entreprises sont regroupées en deux métiers :

- **Corporate Clients Financing and Advisory** apporte toute l'expertise nécessaire pour répondre aux besoins d'investissement et de financement des clients. L'activité regroupe des banquiers conseils et des experts en Corporate Finance et en solutions de financement (emprunts obligataires et syndiqués). Depuis 2016, une entité « Industry Groups » a été créée pour travailler en étroite collaboration avec les équipes d'experts produits et les équipes de coverage afin d'offrir aux clients une meilleure expertise sectorielle dans les domaines suivants : « Biens de consommation et santé », « énergie, ressources naturelles, infrastructures & transport », « agroalimentaire & distribution », « produits industriels » et « médias-télécoms » ;
- **Corporate Trade and Treasury Solutions** offre une plateforme transversale répondant aux besoins des clients entreprises en matière de flow banking, notamment en cash management, dépôts et trade finance. Cette activité développe des solutions globales pour le commerce international à partir d'un centre de compétence européen et un réseau de 51 trade centres en EMEA.

En Asie-Pacifique, les activités de Corporate Banking consistent en une large gamme de produits de financement et de transaction banking disponibles dans 12 marchés et disposant de franchises solides et reconnues, notamment dans les domaines du trade finance avec 25 trade centers et du cash management. En outre, les experts en Corporate Finance opèrent au sein d'une plateforme d'Investment Banking qui permet d'offrir aux clients une gamme complète et intégrée de services.

BNP Paribas s'affirme comme l'une des banques internationales les mieux positionnées pour accompagner les besoins des clients locaux dans la région et au-delà, ainsi que les clients européens et américains dans leur développement en Asie-Pacifique.

Sur le continent américain, l'activité Corporate Banking comprend trois plateformes : Financing Solutions Americas, Advisory Americas et Credit & Portfolio Management. Financing Solutions Americas, est un partenaire stratégique en matière d'origination, de structuration et d'exécution de dettes grâce à ses équipes de Corporate Debt Origination, Structured Debt Origination et Trade & Treasury Solutions. La plateforme Advisory Americas offre des services en matière de fusions-acquisitions et d'opérations sur les marchés actions primaires et secondaires. Les équipes de coverage en relation avec les clients entreprises, basées à New York, Houston, Toronto, Bogota, Santiago du Chili, Mexico et São Paulo, proposent les produits de la Banque.

Prix 2016

- EMEA Loan House of the Year (*IFR Awards*, December 2016) ;
- EMEA Structured Equity House of the Year (*IFR Awards*, December 2016) ;
- Aviation Finance House of the Year (*Global Transport Finance Magazine*, January 2017) ;
- Best Bank for Transaction Services in Western Europe (*Euromoney*, 2016) ;
- Global Best Trade Finance Bank (*Global Finance*, January 2017) ;
- Global Bank of the Year for Financial Supply Chain Management (*TMI Awards for Innovation & Excellence in Treasury Management*, 2016) ;
- Best Trade Bank in Western Europe (*TFR*, 2016).

Classements 2016

- N° 1 European Large Corporate Banking and Cash Management (*Greenwich Share Leaders*, 2017) ;
- N° 1 European Large Corporate Trade Finance (*Greenwich Share Leaders*, 2016) ;
- N° 4 Cash Management Bank Worldwide (*Euromoney Cash Management Survey*, 2016) ;
- N° 1 Bookrunner for all EMEA Syndicated Loans (*Dealogic*, FY 2016) ;
- N° 1 Bookrunner in EMEA for Acquisition Finance, Leveraged Loans and for Media Telecom sector by number of deals (*Dealogic*, FY 2016) ;
- N° 2 Mandated Lead Arranger for ECA Guaranteed Financing (*Dealogic*, FY 2016) ;
- Exane BNP Paribas : N° 2 brokerage firm for Pan-European Equity Sectors Research (*Extel survey*, 2016) ;
- N° 1 EMEA Equity-Linked Bookrunner by number of deals and No.2 by volumes (*Dealogic*, FY 2016).

GLOBAL MARKETS

Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Avec plus de 3 500 professionnels répartis dans 35 pays, le modèle économique pérenne et de long terme de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA, en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en leur proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales.

Reconnu comme un acteur européen de premier plan disposant d'une expertise mondiale en produits dérivés acquise au cours de plusieurs décennies d'activité, Global Markets répond aux besoins à la fois variés et spécifiques de chaque client et contribue au développement de l'économie en proposant une offre complète de services de très grande qualité, qui s'articule autour de 2 activités et de 5 lignes de métiers mondiales :

- Fixed Income, Currencies & Commodities :
  - Foreign Exchange & Local Markets (activité de change et sur les marchés locaux) et Commodity Derivatives (dérivés sur matières premières),
  - Rates (produits de taux),
  - Primary & Credit Markets (émissions obligataires et produits de crédit) ;
- Equity & Prime Services :
  - Equity Derivatives (dérivés sur actions),
  - Prime Solutions & Financing (services de courtage et de financement).

Global Markets offre également une gamme de solutions de financement et d'investissement socialement responsables sur les marchés de capitaux conçues pour faciliter la transition énergétique et la réduction des gaz à effet de serre.

Prix 2016

- Euro Bond House of the Year, Europe Investment grade Corporate Bond House of the Year, Equity Derivatives House of the year (*IFR Awards*, December 2016) ;
- Equity Derivatives House of the Year & Currency Derivatives House of the Year (*Risk Awards*, 2016) ;
- Volatility Derivatives Bank of the Year, Credit Derivatives Bank of the Year, Interest Rate Derivatives Bank of the Year (*Global Capital Derivatives Awards*, 2016) ;
- Securitisation and Structured Finance – APAC, Capital Raising – APAC, Green Finance – APAC (*The Banker Deals of the Year*, 2016) ;
- Most Innovative Investment Bank for Foreign Exchange (*The Banker Investment Banking Awards*, 2016).

Classements 2016

- N° 1 All EUR issuance volumes (*Dealogic*, FY 2016) ;
- N° 2 All EUR issuance revenues (*Dealogic*, FY 2016) ;
- N° 1 All EUR IG Corp volumes (*Dealogic*, FY 2016) ;
- N° 1 All EUR IG Corp revenues (*Dealogic*, FY 2016).

SECURITIES SERVICES

Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres, avec des actifs en conservation en progression de 6,7 % à 8 610 milliards d'euros par rapport à 2015 et des actifs sous administration en progression de 6,2 % à 1 962 milliards d'euros.

Le métier propose des solutions à tous les acteurs du cycle d'investissement :

- les banques d'investissement, broker-dealers, banques et infrastructures de marché (acteurs *sell-side*) bénéficient de solutions en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance des activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels – gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, fonds de capital-investissement, fonds immobiliers et souverains, compagnies d'assurances, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds (acteurs *buy-side*) – disposent d'une large gamme de services : conservation globale, banque dépositaire et trustee, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de middle-office, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;
- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionnariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;
- des services de marché et de financement sont proposés à tous ces acteurs : prêt et emprunt de titres, gestion du change, gestion du crédit et du collatéral, service de négociation des ordres et financements.

Prix 2016

- Best Provider of ESG Investor Services (*Global Custodian, Industry Leaders Awards*, 2016) ;
- Best Asset Servicing Provider (*Chief Investment Officer Innovation Awards*, 2016) ;
- Best Administrator – Fund of Hedge Funds (*HFMWeek European Services Awards*, 2016) ;
- Best Administrator – Over $30bn single manager (*HFMWeek US and Asia Hedge Fund Services Awards*, 2016) ;
- Best Bank for Cross-Border Custody in Asia (*Asian Investor Asset Management Awards*, 2016).

Classements 2016

- Market outperformer in the 17 major markets in which we are present (*Global Custodian, Agent Banks in Major Markets Survey*, 2016) ;
- Global outperformer (*Global Custodian, Hedge Fund Administration Survey*, 2016).

AUTRES ACTIVITÉS

PRINCIPAL INVESTMENTS

Principal Investments est en charge de la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales cotées et non cotées du Groupe BNP Paribas, dans une optique d'accompagnement des clients et de valorisation des actifs à moyen/long terme. L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission d'investir en capital minoritaire dans des sociétés cotées, essentiellement françaises. L'équipe Gestion des Participations Non Cotées (Private Equity) est spécialisée dans l'accompagnement de projets de transmission et le développement d'entreprises non cotées via des investissements en capital minoritaire ou en obligations privées. Elle accompagne également de manière indirecte le financement de l'économie via la souscription d'engagements dans des fonds de capital-investissement.

ACTIVITÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DE PERSONAL FINANCE

Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'activité de Crédit Immobilier de Personal Finance, dont une partie significative est gérée en extinction, a été transférée au 1er janvier 2014 à « Autres Activités ».

FACTEURS CLÉS PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'activité de BNP Paribas est exposée à un certain nombre de facteurs clés qui sont décrits dans la partie 5.1 sous le titre *Facteurs de risque*. De façon synthétique, ces facteurs de risque sont notamment liés :

- aux risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, en particulier : aux conditions macroéconomiques et de marché ; aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays ; à l'accès au financement et aux conditions de ce financement ; aux variations significatives de taux d'intérêt ; au maintien ou à la sortie d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas ; aux risques et comportements des autres institutions financières et acteurs du marché ; à la volatilité des activités de marché et d'investissement ; aux activités générant des commissions ; au niveau des marchés et au niveau de leur liquidité ;
- aux risques liés à la réglementation, en particulier : aux évolutions des mesures législatives et réglementaires ; à la réglementation importante et fluctuante ; à la non-conformité avec les lois et règlements applicables ;
- aux risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations, en particulier : aux risques liés à la mise en œuvre de ses plans stratégiques ; à l'intégration de sociétés acquises sans réalisation des bénéfices attendus ; à une intensification de la concurrence ; au niveau du provisionnement ; aux risques non identifiés ou imprévus susceptibles d'occasionner des pertes significatives ; à une stratégie de couverture non efficace ; aux ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés ainsi que de la dette ; à une modification annoncée des principes comptables relatifs à la classification et l'évaluation des instruments financiers (nouvelle norme IFRS 9) ; à la réputation de la Banque ; à l'interruption ou la défaillance de ses systèmes informatiques ; à l'interruption de ses activités due à des événements externes imprévus.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2015 à 2 492 770 306 euros composé de 1 246 385 153 actions. Les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés au chapitre 6, note 6a *Évolution du capital et résultat par action*.

En 2016, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 682 500 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- réduction de capital par annulation de 65 000 actions.

Ainsi, au 31 décembre 2016, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 494 005 306 euros, composé de 1 247 002 653 actions d'un nominal de deux euros chacune.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

➤ ÉVOLUTION DE LA DÉTENTION DU CAPITAL DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Date	31/12/2014			31/12/2015			31/12/2016		
Actionnaires	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
SFPI(*)	127,75	10,3 %	10,3 %	127,75	10,2 %	10,3 %	127,75	10,2 %	10,3 %
BlackRock Inc.	-	-	-	63,04	5,1 %	5,1 %	64,39(**)	5,2 %	5,2 %
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %
Salariés	64,36	5,2 %	5,2 %	61,46	4,9 %	4,9 %	56,42	4,5 %	4,5 %
■ dont FCPE Groupe	47,21	3,8 %	3,8 %	43,91	3,5 %	3,5 %	40,70	3,3 %	3,3 %
■ dont détention directe	17,15	1,4 %	1,4 %	17,55	1,4 %	1,4 %	15,72	1,2 %	1,2 %
Mandataires sociaux	0,33	NS	NS	0,15	NS	NS	0,17	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(***)	3,40	0,3 %	-	2,06	0,2 %	-	1,17	0,1 %	-
Actionnaires individuels	56,35	4,5 %	4,5 %	54,41	4,4 %	4,4 %	47,80	3,8 %	3,8 %
Inv. institutionnels	944,94	75,8 %	76,1 %	880,12	70,6 %	70,7 %	916,30	73,5 %	73,5 %
■ Européens	553,97	44,5 %	44,6 %	558,34	44,8 %	44,9 %	538,62	43,2 %	43,2 %
■ Non Europ.	390,97	31,3 %	31,5 %	321,78	25,8 %	25,8 %	377,68	30,3 %	30,3 %
Autres et non identifiés	35,95	2,9 %	2,9 %	44,53	3,6 %	3,6 %	20,13	1,7 %	1,7 %
TOTAL	**1 245,96**	**100 %**	**100 %**	**1 246,39**	**100 %**	**100 %**	**1 247,00**	**100 %**	**100 %**

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.
(**) Selon déclaration par BlackRock, Document AMF n°2166C2699 daté du 1er décembre 2016.
(***) Hors positions de travail des tables de trading.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2016 (EN % DES DROITS DE VOTE)

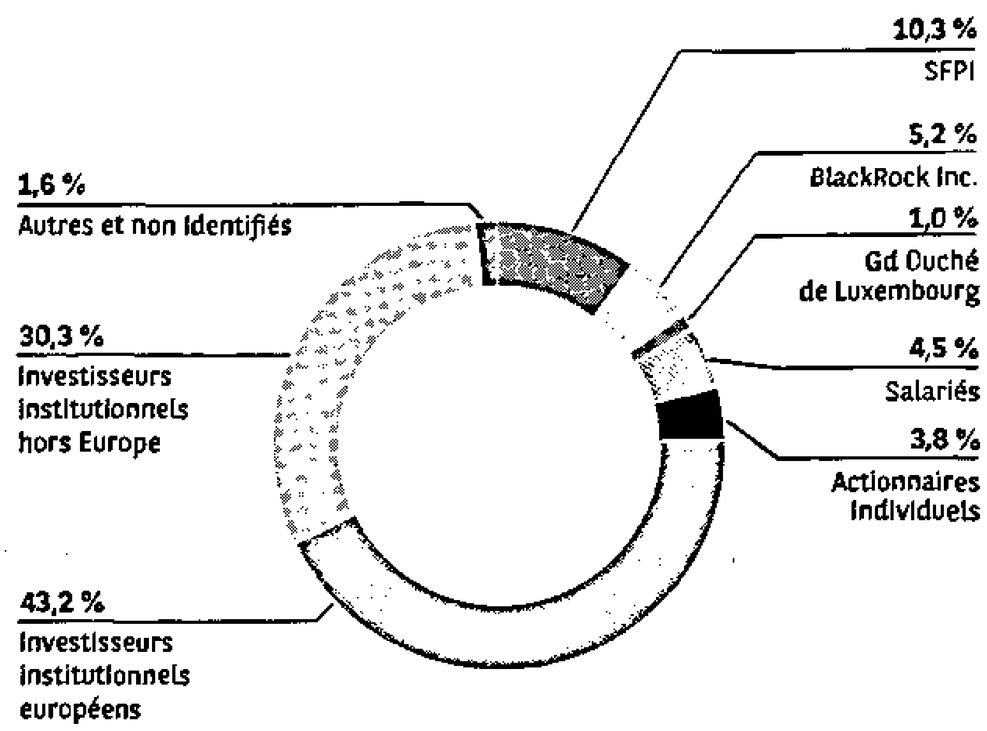

À la connaissance de l'Entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la SFPI et BlackRock Inc., qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2016.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de ce même exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquérir le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV fin avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

- le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :
  - à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas en 2009,
  - à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation le 26 novembre 2009 des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État.

Depuis cette date, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas de la part de la SFPI.

Le 27 avril 2013, l'État belge a annoncé le rachat par la SFPI de l'option d'achat accordée à Ageas.

Le 1er décembre 2016 (information AMF n° 216C2699) la société BlackRock Inc. déclarait avoir franchi à la hausse, le 30 novembre 2016, les seuils légaux de 5 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas, et détenir à cette date pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, 64 393 873 actions BNP Paribas.

Depuis cette date, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas de la part de la société BlackRock Inc.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104). Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé).

Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1er novembre 1999. Le titre de la Banque entre dans la composition du STOXX 50 depuis le 18 septembre 2000. BNP Paribas a également intégré le DJ Banks Titans 30 Index qui regroupe les trente plus grandes banques mondiales. Le titre est également inclus dans les indices EURO STOXX Banks et STOXX Banks. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable (cf. Chapitre 7), notamment Euronext Vigeo, FTSE4Good Index Series, DJ Sustainibility Indices (World et Europe), UN Global Compact 100 Index, Stoxx Global ESG Leaders.

Ces différents facteurs concourent à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

➤ COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2016

Comparaison avec les indices EURO STOXX Banks, STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action).

Source : Bloomberg

- Sur une période de trois ans, du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016, le cours de l'action BNP Paribas est passé de 56,65 euros à 60,55 euros, soit une augmentation de + 6,9 %, supérieure à l'évolution des banques de la zone euro (EURO STOXX Banks : - 16,8 %), et meilleure que celle des banques européennes (STOXX Banks : - 12,2 %), mais inférieure à celle du CAC 40 (+ 13,2 %).

  En 2016, l'évolution des valeurs bancaires européennes a été marquée par des craintes sur la croissance économique, les incertitudes sur les politiques monétaires ainsi que sur les résultats de diverses consultations électorales en Europe et aux États-Unis et enfin par les craintes sur les répercussions d'un potentiel durcissement de la réglementation sur la rentabilité des activités financières. L'espoir d'une évolution plus favorable des changements réglementaires, de même que les perspectives de hausse des taux aux États-Unis ont contribué au redressement des cours pendant la seconde partie de l'année.

  En 2016, le titre BNP Paribas a progressé de + 15,9 %, soit une performance supérieure à celles des banques de la zone euro (EURO STOXX Banks : - 8,0 %), des banques européennes (STOXX Banks : - 6,8 %) ainsi que du CAC 40 (+ 4,9 %).

➤ COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

Comparaison avec les indices EURO STOXX Banks, STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)

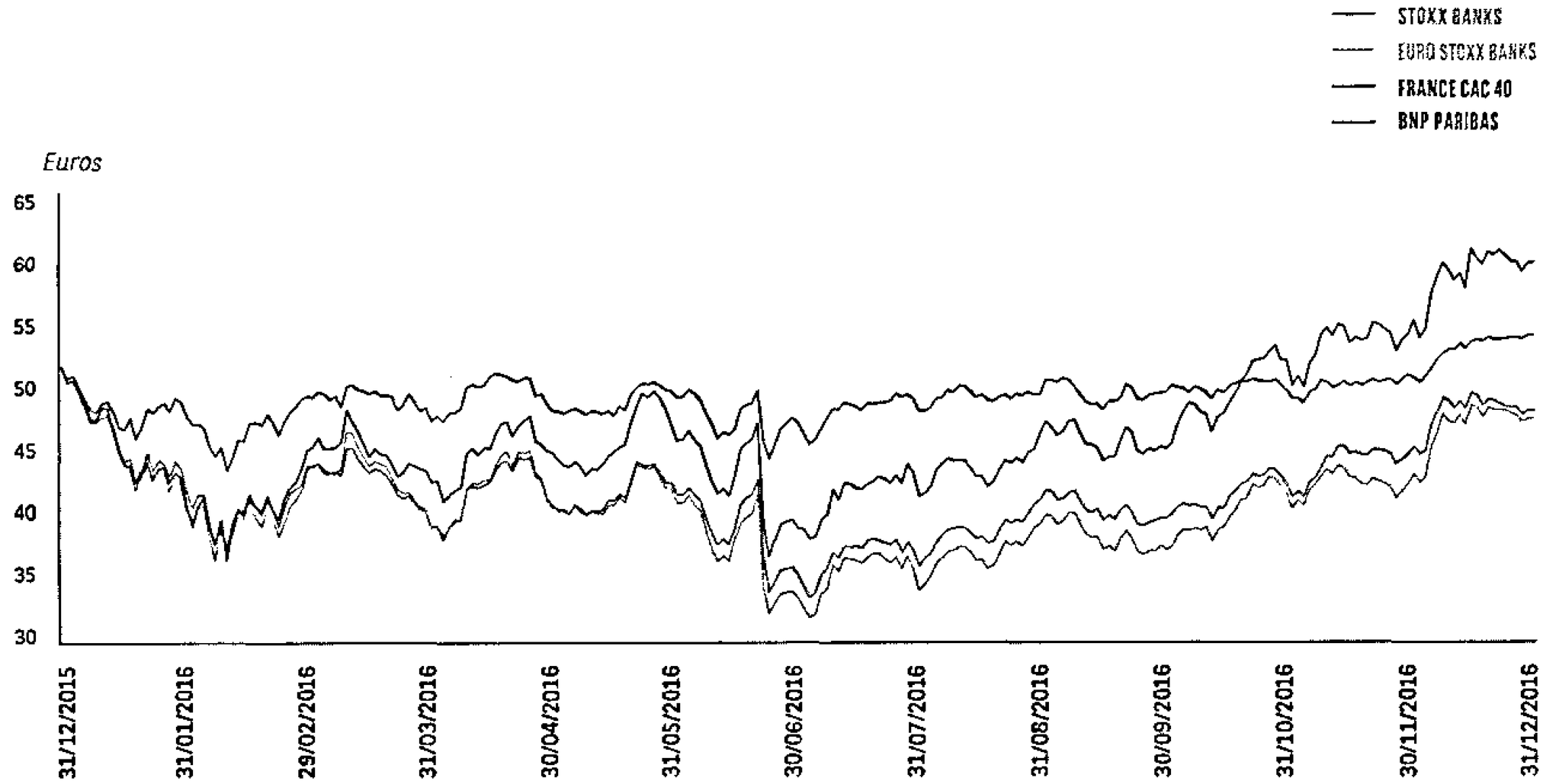

Source : Bloomberg

➤ MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2015

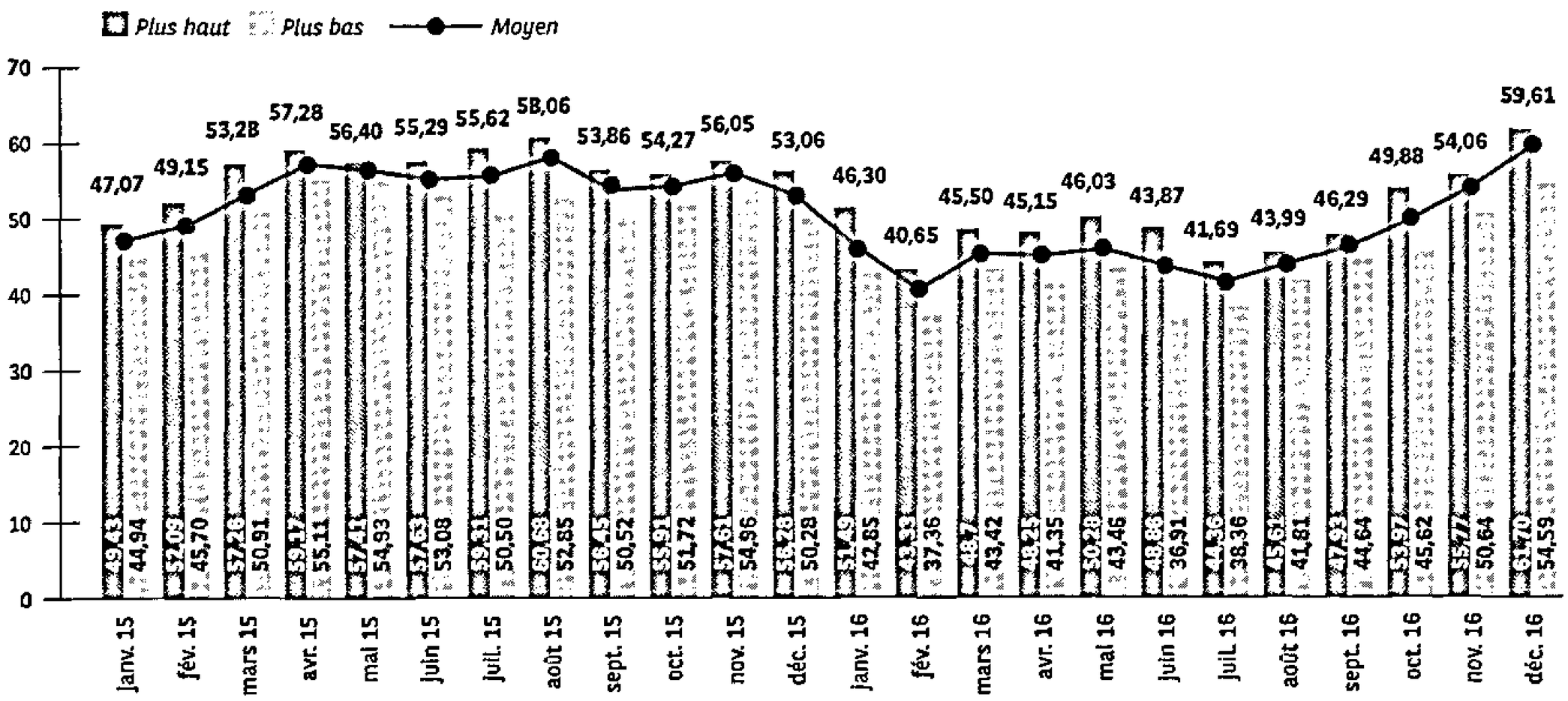

Source : Bloomberg

1

La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 75,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016, plaçant l'Entreprise au 5e rang de l'indice CAC 40. En termes de capitalisation, le flottant de BNP Paribas se situe à la 3e place sur le marché de l'indice parisien et à la 12e place de l'EURO STOXX 50.

- Les volumes de transactions quotidiens en 2016 se sont établis à une moyenne de 4 692 312 titres échangés sur Euronext Paris, en hausse de 8,89 % par rapport à l'année précédente (4 309 032 titres par séance en 2015). En réintégrant les volumes traités par les systèmes multilatéraux de négociation (Multilateral Trading Facilities ou MTF), la moyenne journalière 2016 s'établit à 7 453 770 titres négociés, soit une hausse de 7,63 % (6 925 229 en 2015).

VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2016 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)

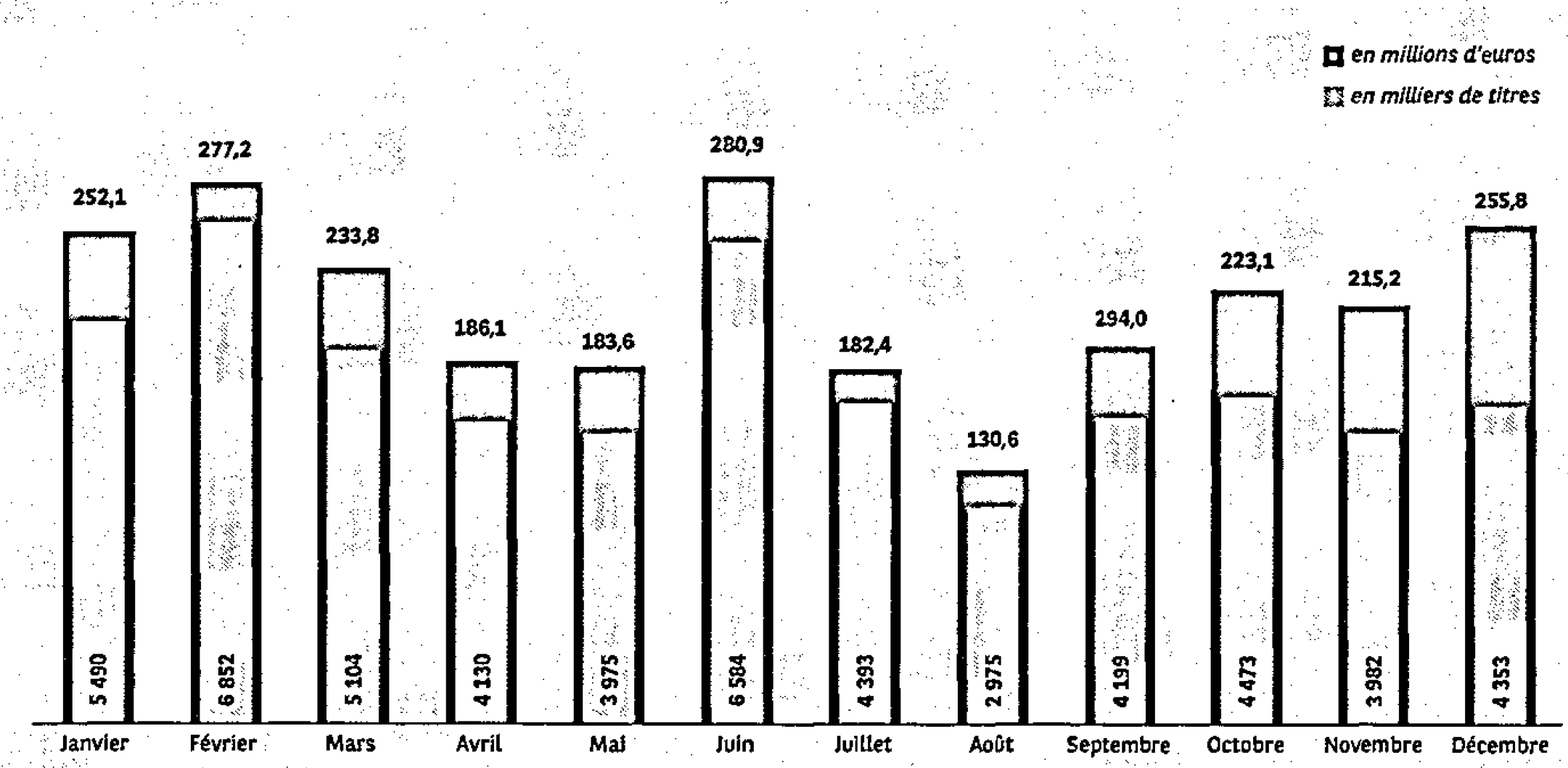

Source : Euronext

TOTAL DES VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2016 SUR EURONEXT ET MTF (MOYENNE QUOTIDIENNE)

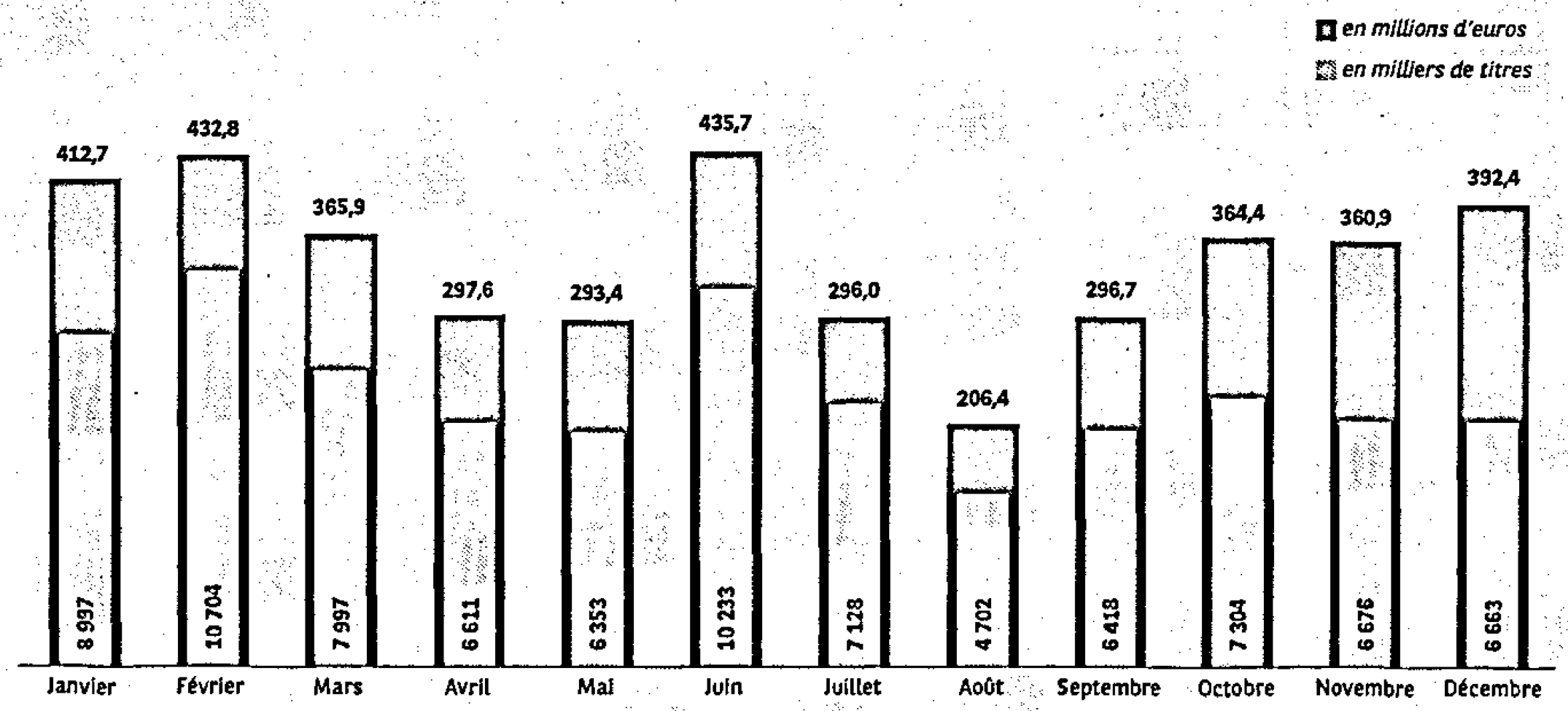

Source : Euronext

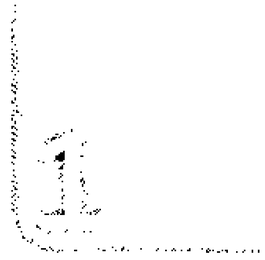

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

[illegible]	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat net part du Groupe par action[1]	5,16	3,68(**)	(0,07)(***)	5,14	6,00
Actif net par action[2]	63,06(*)	65,00(**)	66,61	70,95	73,90
Dividende net par action	1,50	1,50	1,50	2,31	2,70[3]
Taux de distribution *(en %)*[4]	29,7	40,9(**)	n.s.	45,0	45,0
Cours					
Plus haut[5]	44,83	56,72	61,82	61,00	62,00
Plus bas[5]	24,54	37,47	43,28	43,14	35,27
Fin de période	42,61	56,65	49,26	52,23	60,55
Indice CAC 40 au 31 décembre	3 641,07	4 295,95	4 272,75	4 637,06	4 862,31

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.
(2) Avant distribution. Actif net comptable réévalué sur nombre d'actions en circulation en fin de période.
(3) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2017.
(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.
(5) Enregistrés en séance.
(*) Données retraitées du fait de l'application de l'amendement à la norme IAS 19.
(**) Données retraitées du fait de l'application des normes comptables IFRS 10 et IFRS 11.
(***) 4,70 euros sur la base d'un résultat retraité des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

1

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN – TSR)

Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005.
- Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.
- Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-après indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2016, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date d'investissement	Cours historique à la date d'investissement	Nombre d'actions à la fin de la période de calcul	Investissement multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	4,8043	7,9503	9,34 %
23 ans	03/01/1994	43,31	4,3748	6,1163	8,19 %
22 ans	03/01/1995	37,20	4,2951	6,9911	9,24 %
21 ans	02/01/1996	33,57	4,2056	7,5856	10,12 %
20 ans	02/01/1997	30,40	4,0832	8,1329	11,04 %
19 ans	02/01/1998	48,86	3,9561	4,9026	8,72 %
18 ans	04/01/1999	73,05	3,8744	3,2115	6,70 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	3,7695	3,1396	6,82 %
17 ans	03/01/2000	92,00	3,7695	2,4809	5,49 %
16 ans	02/01/2001	94,50	3,6671	2,3496	5,48 %
15 ans	02/01/2002	100,4	3,5479	2,1397	5,20 %
14 ans	02/01/2003	39,41	1,7168	2,6378	7,17 %
13 ans	02/01/2004	49,70	1,6513	2,0117	5,52 %
12 ans	03/01/2005	53,40	1,5831	1,7950	5,00 %
11 ans	02/01/2006	68,45	1,5270	1,3508	2,77 %
10 ans	02/01/2007	83,50	1,4631	1,0610	0,59 %
9 ans	02/01/2008	74,06	1,4140	1,1561	1,62 %
8 ans	02/01/2009	30,50	1,3454	2,6709	13,07 %
7 ans	02/01/2010	56,11	1,2805	1,3818	4,73 %
6 ans	03/01/2011	48,30	1,2431	1,5583	7,68 %
5 ans	02/01/2012	30,45	1,1954	2,3770	18,91 %
4 ans	02/01/2013	43,93	1,1456	1,5790	12,11 %
3 ans	02/01/2014	56,70	1,1082	1,1834	5,78 %
2 ans	02/01/2015	49,43	1,0774	1,3198	14,90 %
1 an	04/01/2016	51,75	1,0494	1,2279	23,00 %

COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et les résultats, publiés trimestriellement.

En 2017, le calendrier s'établit comme suit[1] :

- 7 février 2017 : publication des résultats annuels 2016 ;
- 3 mai 2017 : publication des résultats du 1er trimestre 2017 ;
- 28 juillet 2017 : publication des résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2017 ;
- 31 octobre 2017 : publication des résultats du 3e trimestre et des 9 premiers mois de 2017.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le Groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des quelque 412 000 actionnaires individuels de la Banque (sources internes et étude TPI au 31 décembre 2016). Les actionnaires reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière présentant les principaux développements du Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est diffusé tout début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités, dans différentes villes de France, à des rencontres où les réalisations et la stratégie de l'Entreprise sont exposées par la Direction Générale (en 2016, à Nantes le 29 juin et à Versailles le 29 septembre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 500 personnes lors du Salon Actionaria qui s'est tenu à Paris les 18 et 19 novembre 2016.

Les membres du **Cercle des actionnaires de BNP Paribas**, créé en 1995, sont les 45 000 actionnaires possédant au moins 200 titres de l'Entreprise. Ils reçoivent, chaque semestre la lettre d'information financière, et le compte rendu de l'Assemblée Générale. Ils sont également destinataires de deux éditions imprimées du magazine *La Vie du Cercle* complétées par deux lettres d'information adressées par courriel et disponibles sur internet. Ils sont aussi conviés à des manifestations de nature artistique, sportive ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, ainsi qu'à des séances de formation relatives aux opérations en Bourse (analyses technique et financière, passation d'ordres...), à la gestion patrimoniale et à l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'Entreprise. Des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont également organisées. Ces sessions se tiennent en province et en région parisienne, en semaine ou au cours de week-ends. Près de 300 propositions ont ainsi été faites en 2016 à l'intention de plus de 10 000 participants.

Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphoné « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, le site internet spécifique au **Cercle** des actionnaires et à ses offres (**www.cercle-actionnaires.bnpparibas.com**) reprend l'ensemble des prestations accessibles, après y avoir créé son espace de membre.

Le site internet BNP Paribas (www.invest.bnpparibas.com) en français et en anglais permet de disposer de l'ensemble des informations sur le Groupe BNP Paribas (notamment les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc.). Il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les Rapports Annuels et les Documents de référence. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices sont disponibles ainsi qu'un logiciel de calcul de rendement.

Les études et présentations relatives à l'activité et à la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers y sont disponibles. L'espace **« Actionnaire Individuel »** présente les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à **l'Assemblée Générale de la Banque** (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux). Une retransmission vidéo de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi et présentant de nouvelles fonctionnalités.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

1

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires de la Banque, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Jean Lemierre, il comprend dix actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour trois ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Lors de sa dernière réunion en septembre 2016, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Jean Lemierre, Président ;
- M. Adrien Besombes, résidant en Indre-et-Loire ;
- M. Georges Bouchard, résidant dans les Yvelines ;
- Mme Catherine Drolc, résidant dans l'Hérault ;
- M. Laurent Dupuy, résidant dans les Alpes-Maritimes ;
- M. François Ferrus, résidant à Paris ;
- Mme Françoise Mahieu Germain, résidant dans les Yvelines ;
- M. André Peron, résidant dans le Finistère ;
- Mme Dyna Peter-Ott, résidant dans le Bas-Rhin ;
- M. Jean-Pierre Riou, résidant en Loire-Atlantique ;
- M. Jean-Jacques Rohrer, résidant dans les Hauts de Seine ;
- Mme Anny Jans, membre du personnel de BNP Paribas, résidant en Belgique ;
- M. Philippe Tassin, membre du personnel de BNP Paribas, résidant dans l'Oise.

Conformément aux dispositions de la charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2016, les 25 mars et 23 septembre, sans compter leur participation à l'Assemblée Générale et leur présence au Salon Actionaria.

Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les propositions faites au Cercle des actionnaires ;
- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2015 ;
- les résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, grâce à leur présence sur le stand du Groupe, ont fait connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- les activités de BNP Paribas dans les marchés domestiques, présentées aux membres du Comité par le Directeur Général adjoint responsable de cette ligne de métier ;
- la Communication Groupe, présentée au Comité par le responsable de cette fonction centrale.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2017 un dividende de 2,70 euros par action (en progression de + 17 % par rapport à 2016). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 30 mai et le 1er juin 2017 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 3 367 millions d'euros, en progression de + 17 % par rapport au montant distribué en 2016.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)

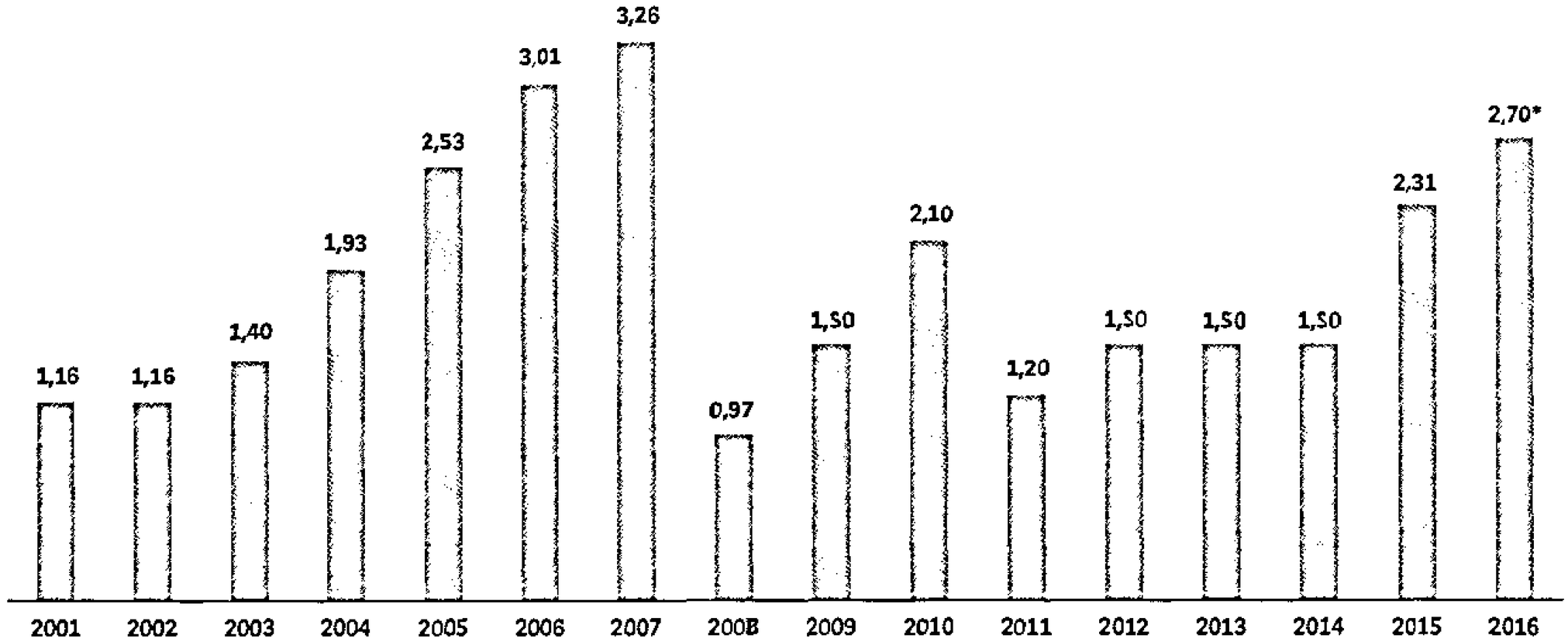

(*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2017.

Les dividendes des exercices 2001 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- *de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002 ;*
- *des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.*

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2016 sont au nombre de 48 578.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'Entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un N° **Vert (appel gratuit) : 0800 600 700** pour les prises d'ordres[1] et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « PlanetShares » (**https://planetshares.bnpparibas.com**), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse[1] ; ce serveur est aussi accessible depuis tablette et smartphone ;
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par internet aux Assemblées Générales ;
- de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur enregistrement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule. Les épargnants dont les actions sont détenues dans un PEA et qui veulent les inscrire « au nominatif » pourront donc opter pour le mode du nominatif administré *(cf. infra)*.

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblées Générales, par internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière Assemblée Générale de la Banque s'est tenue le 26 mai 2016 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

➤ CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre actionnaires	(%)	Actions	(%)
Présents	1 590	*12,23 %*	206 854 742	*26,21 %*
Représentés	23	*0,18 %*	1 722	*0,00 %*
Pouvoirs au Président	6 212	*47,80 %*	9 823 022	*1,25 %*
Votes par correspondance	5 172	*39,79 %*	572 470 920	*72,54 %*
TOTAL	**12 997**	***100,00 %***	**789 150 406**	***100,00 %***
dont par internet	7 557	*58,14 %*	119 871 165	*15,19 %*
				Quorum
Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)			**1 245 168 036**	**63,38 %**

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

➤ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016

Résultats	Taux d'approbation
PARTIE ORDINAIRE	
Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015	99,63 %
Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015	99,64 %
Troisième résolution : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et mise en distribution du dividende	99,61 %
Quatrième résolution : convention de non-concurrence entre BNP Paribas et M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général	95,23 %
Cinquième résolution : autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions	99,70 %
Sixième résolution : renouvellement du mandat de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité d'administrateur	98,92 %
Septième résolution : renouvellement du mandat de Mme Marion Guillou en qualité d'administrateur	99,07 %
Huitième résolution : renouvellement du mandat de M. Michel Tilmant en qualité d'administrateur	96,35 %
Neuvième résolution : nomination de M. Wouter De Ploey en qualité d'administrateur	96,97 %
Dixième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration - recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	97,80 %
Onzième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général - recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	81,47 %
Douzième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	81,50 %
Treizième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué jusqu'au 30 avril 2015 - recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	83,13 %
Quatorzième résolution : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2015 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel - article L.511-73 du Code monétaire et financier	82,66 %
Quinzième résolution : fixation du montant des jetons de présence	99,74 %
PARTIE EXTRAORDINAIRE	
Seizième résolution : augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre	90,23 %
Dix-septième résolution : augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre	93,76 %
Dix-huitième résolution : augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital	94,87 %
Dix-neuvième résolution : limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription	96,26 %
Vingtième résolution : augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	99,90 %
Vingt-et-unième résolution : limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	90,62 %
Vingt-deuxième résolution : autorisation à donner au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise de Groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées	98,39 %
Vingt-troisième résolution : autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	99,80 %
Vingt-quatrième résolution : pouvoirs pour formalités	99,82 %

L'Assemblée Générale de 2016 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable, et son souhait d'assumer pleinement sa responsabilité sociale et environnementale.

La Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur solide et récurrente, respectueuse non seulement de ses partenaires traditionnels comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble.

Afin que la tenue de nos Assemblées Générales soit représentative de ces principes et de ces valeurs, il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, que pour tout investisseur présent, une somme de 12 euros serait affectée au programme « Coup de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués à titre personnel et de façon bénévole.

Les sommes ainsi recueillies en 2016, soit 19 080 euros, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. En France, le total des contributions de 2016 a finalement été réparti sur 37 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (53 %), en Afrique (37 %), et en Asie (10 %). Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu avec une moyenne de 3 300 euros) varient selon l'importance et la nature des dossiers, et bien sûr le degré d'implication personnelle des collaborateurs dans les opérations qu'ils proposent. Ces subventions permettent la réalisation de projets liés essentiellement à la solidarité de proximité (43 % : éducation, pauvreté, insertion), à l'humanitaire (40 %) ainsi qu'à la santé et au handicap (16 %). L'utilisation des fonds fait l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

BNP Paribas tiendra sa prochaine Assemblée Générale Mixte le 23 mai 2017[1].

Les avis de réunion et de convocation sont disponibles sur le site « invest.bnpparibas.com » en français et en anglais dès leurs parutions au *BALO*. Les actionnaires sont également avisés par des insertions dans la presse quotidienne, patrimoniale et financière. Dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés pour accompagner les actionnaires et connaissent les formalités à accomplir.

Les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote. Une part significative (11,8 %) des avis de convocation aux actionnaires inscrits au nominatif a été adressée par internet après que les actionnaires concernés ont donné leur accord sur cette modalité d'information.

BNP Paribas informe par internet ses actionnaires au porteur quel que soit le nombre de titres détenus sous la seule réserve que leurs teneurs de comptes adhèrent au système de place appelé Votaccess. Les actionnaires ainsi prévenus de la tenue de l'Assemblée Générale peuvent y participer de façon simple et rapide. La Banque fournit aussi aux conservateurs des avis de convocation et des formulaires de vote, par correspondance, imprimés à adresser aux actionnaires qui le demandent.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte deux jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

L'utilisation de la plate-forme de vote par internet permet à l'actionnaire de disposer de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale. Il peut ensuite soit voter, soit désigner un mandataire, soit imprimer sa demande de carte d'admission à l'Assemblée s'il désire y assister.

Plus de 58 % des actionnaires ayant participé au vote en 2016 ont utilisé la plate-forme mise en place.

Les actionnaires au porteur n'utilisant pas internet retournent à leur teneur de compte conservateur le formulaire papier joint à la convocation. Ce document permet avant la tenue de l'Assemblée Générale :

- soit de demander une carte d'admission ;
- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par une personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance.

Depuis 1998, les actionnaires présents à l'Assemblée Générale utilisent un boîtier électronique pour voter.

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Présentation **30**

Composition du Conseil d'administration 30
Synthèse des échéances des mandats des administrateurs de la société 41
Autre mandataire social 42
Rémunérations 43
État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas 60
Autres informations 60

2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce **61**

Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas 61
Règlement intérieur du Conseil d'administration 75
Procédure du Conseil d'administration en matière de cumul des mandats des administrateurs 83
Procédure du Conseil d'administration en matière de conflits d'intérêts 86
Procédure du Conseil d'administration en matière d'identification, de sélection et de succession des administrateurs 87
Contrôle interne 89
Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière 95

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration **100**

2.4 Le Comité Exécutif **102**

2.1 Présentation

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean LEMIERRE
Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 6 juin 1950
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 1er décembre 2014 – AG 2017
Date du 1er mandat d'administrateur : 1er décembre 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] : 25 398[2]
Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études
Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration
Titulaire d'une Licence en Droit

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas y compris étrangères
BNP Paribas(*), Président du Conseil d'administration
TEB Holding AS (Turquie), administrateur

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
Total SA(*), administrateur

Autres[1]
Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), Président
Institute of International Finance (IIF), membre
International Advisory Board d'Orange, membre
International Advisory Council de China Development Bank (CDB), membre
International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), membre
International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS), membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :		
Président du Conseil d'administration de BNP Paribas **Administrateur :** TEB Holding AS (Turquie) **Président :** Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) **Membre :** Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)	**Président du Conseil d'administration de BNP Paribas** **Administrateur :** Bank Gospodarki Zywnosciowej (BGZ) (Pologne), TEB Holding AS (Turquie) **Président :** Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) **Membre :** Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)		

(1) Au 31 décembre 2016.
(2) Dont 1 072 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.
(*) Société cotée.

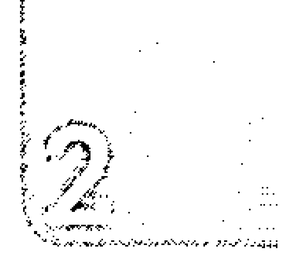

Jean-Laurent BONNAFÉ
Fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Né le 14 juillet 1961
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 26 mai 2016 – AG 2019
Date du 1er mandat d'administrateur : 12 mai 2010

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 82 442[2]
Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études
Ancien Élève de l'École Polytechnique
Ingénieur en chef des Mines

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas(*), Administrateur Directeur Général

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
Carrefour(*), administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Administrateur Directeur Général de BNP Paribas **Administrateur :** Carrefour, BNP Paribas Fortis (Belgique)	**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas **Administrateur :** Carrefour, BNP Paribas Fortis (Belgique)	**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas **Administrateur :** Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)	**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas **Administrateur :** Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique), Erbé SA (Belgique)

(1) Au 31 décembre 2016.
(2) Dont 19 896 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.
(*) Société cotée.

Pierre-André de CHALENDAR
Fonction principale : Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

Né le 12 avril 1958
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2015 – AG 2018
Date du 1er mandat d'administrateur: 23 mai 2012

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 3 000
Adresse professionnelle : Les Miroirs
92096 LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE

Études
Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (Essec)
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas(*), administrateur

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
Compagnie de Saint-Gobain(*), Président-Directeur Général
GIE SGPM Recherches, administrateur
Saint-Gobain Corporation, administrateur

Participation[1] aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
BNP Paribas, Président du Comité des rémunérations et membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE
Compagnie de Saint-Gobain, membre du Comité stratégique

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain **Administrateur :** BNP Paribas, GIE SGPM Recherches, Saint-Gobain Corporation (États-Unis)	**Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain **Administrateur :** BNP Paribas, GIE SGPM Recherches, Saint-Gobain Corporation (États-Unis), Veolia Environnement	**Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain **Président :** Verallia **Administrateur :** BNP Paribas, Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation (États-Unis), GIE SGPM Recherches	**Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain **Président :** Verallia **Administrateur :** BNP Paribas, Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation (États-Unis), GIE SGPM Recherches

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Hodgson Eliane
Fonction principale : Associée d'Apax Partners MidMarket

Née le 28 janvier 1956
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017
Date du 1er mandat d'administrateur : 12 février 2014 ratifié par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] : 9 620
Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne
75008 PARIS,
FRANCE

Études
Ancienne Élève de l'École Polytechnique
Titulaire d'une Maîtrise en Mathématiques
Titulaire d'une Maîtrise en Droit des affaires

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas(*), administratrice

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
Hermès, Vice-Présidente du Conseil de surveillance
JC Decaux, membre du Conseil de surveillance
Safran, administratrice

Mandats exercés au titre de la fonction principale
Apax Partners MidMarket SAS, membre du Conseil d'administration
Proxima Investissement SA (Luxembourg), Présidente du Conseil d'administration

Participation[1] aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
BNP Paribas, membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
Hermès, Présidente du Comité d'audit et des risques
JC Decaux, membre du Comité d'audit
Safran, membre du Comité d'audit et des risques

Autres[1]
Global Project SAS, membre du Comité spécial (consultatif)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :		
Présidente du Conseil d'administration de Proxima Investissement SA (Luxembourg) **Vice-Présidente et membre du Conseil de surveillance :** Hermès **Administratrice :** BNP Paribas, Safran, Apax Partners Midmarket SAS **Membre :** Comité spécial (consultatif) de Global Project SAS, Conseil de surveillance de JC Decaux	**Présidente du Conseil d'administration** de Proxima Investissement SA (Luxembourg) **Présidente du Conseil de surveillance** de Trocadero Participations SAS **Vice-Présidente et membre du Conseil de surveillance :** Hermès **Administratrice :** BNP Paribas, Safran, Apax Partners Midmarket SAS **Directrice Générale déléguée :** Altamir Gérance SA **Présidente :** Trocadero Participations II SAS **Membre :** Comité spécial (consultatif) de Global Project SAS, Conseil de surveillance de JC Decaux		

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

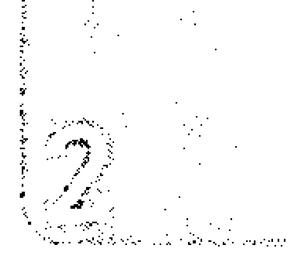

Yvonne Lange
Fonction principale : CEO de ZI Antwerpen (Zeescheepvaartstraat 7, Anvers, Belgique)

Né le 5 avril 1965
Nationalité : Belge
Dates de début et de fin de mandat : 26 mai 2016 – AG 2019
Date du 1er mandat d'administrateur : 26 mai 2016

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 500
Adresse professionnelle : Leopoldstraat 26
B-2000 ANTWERPEN/ANVERS,
BELGIQUE

Études
Titulaire d'un Master et Docteur en Économie de l'Université du Michigan, Ann Arbor (États-Unis)
Titulaire d'un Master en Économie (Magna cum Laude) et en Philosophie de l'Université de Leuven (Belgique)

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas[*], administrateur

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
GIMV XL, membre du Conseil de surveillance

Autres[1]
Belgian - American Educational Foundation (Belgique), membre
Bureau de la Chambre de Commerce VOKA Antwerpen - Waasland (Belgique), Vice-Président
Haute École Odisee (Belgique), administrateur
Maison d'édition Lannoo (Belgique), Conseiller pour le Conseil d'administration
Musée d'Art contemporain d'Anvers (Belgique), Président du Conseil d'administration

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Lamia Gouiaa
Fonction principale : Présidente du Conseil d'administration d'IAVFF, Agreenium

Née le 17 septembre 1954
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 26 mai 2016 – AG 2019
Date du 1er mandat d'administrateur : 15 mai 2013

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 1 000
Adresse professionnelle : 42, rue Scheffer
75116 PARIS,
FRANCE

Études
Ancienne Élève de l'École Polytechnique
Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts
Docteur en Sciences des aliments

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas[*], administratrice

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
IAVFF-Agreenium (établissement public), Présidente du Conseil d'administration de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France
Apave, administratrice
CGIAR (organisation internationale), administratrice
Imerys[*], administratrice
Veolia Environnement[*], administratrice

Participation[1] aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
BNP Paribas, membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité
Apave, membre du Comité stratégique
Imerys, membre du Comité des nominations et du Comité des rémunérations
Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable et du Comité des rémunérations

Autres[1]
Care - France (ONG), administratrice
IHEST (Institut des Hautes Études en Sciences et Technologies), administratrice
Académie des Technologies, membre du Conseil académique
Bioversity International, administratrice

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	
Présidente du Conseil d'administration d'IAVFF-Agreenium (établissement public) **Administratrice :** BNP Paribas, Apave, CGIAR, Imerys, Veolia Environnement **Membre :** Conseil d'administration de la Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP)	**Présidente du Conseil d'administration d'IAVFF-Agreenium (établissement public)** **Administratrice :** BNP Paribas, Apave, CGIAR, Imerys, Veolia Environnement	**Présidente du Conseil d'administration d'IAVFF-Agreenium (établissement public)** **Administratrice :** BNP Paribas, Apave, CGIAR, Imerys, Veolia Environnement	

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Denis KESSLER
Fonction principale : Président-Directeur Général de SCOR SE

Né le 25 mars 1952
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2015 – AG 2018
Date du 1er mandat d'administrateur : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] : 2 684
Adresse professionnelle : 5, avenue Kléber
75016 PARIS,
FRANCE

Études
Agrégé de Sciences économiques
Agrégé de Sciences sociales
Docteur d'État en Sciences économiques
Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales
Institut des Actuaires, membre agrégé

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas(*), administrateur

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
Invesco Ltd(*) (États-Unis), administrateur
SCOR SE(*), Président-Directeur Général

Participation[1] **aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**
BNP Paribas, Président du Comité des comptes
Invesco Ltd, membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations, et du Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise
SCOR SE, Président du Comité stratégique

Autres[1]
Institut des Sciences morales et politiques, membre.
Association de Genève, membre du Conseil d'administration
Conference Board, membre (Global counsellor)
Global Reinsurance Forum- Reinsurance Advisory Board, membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Président-Directeur Général de SCOR SE **Administrateur :** BNP Paribas, Invesco Ltd (États-Unis) **Membre :** Conseil d'administration de l'Association de Genève, Bureau de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, Conference Board (Global counsellor), Global Reinsurance Forum - Reinsurance Advisory Board	**Président-Directeur Général** de SCOR SE **Administrateur :** BNP Paribas, Invesco Ltd (États-Unis) **Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas) **Membre :** Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum - Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD), Conference Board (Global counsellor)	**Président-Directeur Général** de SCOR SE **Administrateur :** BNP Paribas, Dassault Aviation, Invesco Ltd (États-Unis) **Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas) **Membre :** Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum - Reinsurance Advisory Board, du Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD), Conference Board (Global counsellor)	**Président-Directeur Général** de SCOR SE **Administrateur :** BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis) **Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas) **Membre :** Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum-Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

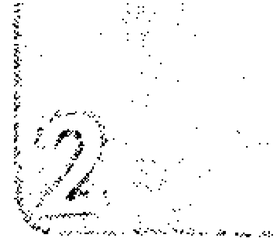

Jean-François LEPETIT
Fonction principale : Administrateur de sociétés

Né le 21 juin 1942
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017
Date du 1er mandat d'administrateur : 5 mai 2004

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 9 167
Adresse professionnelle : 8 bis, rue Saint-James
92200 NEUILLY-SUR-SEINE,
FRANCE

Études
Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales
Titulaire d'une Licence en Droit

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas(*), administrateur

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
Shan SA, administrateur

Participation[1] aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
BNP Paribas, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des rémunérations

Autres[1]
Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), membre du Board

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Administrateur : BNP Paribas, Shan SA **Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)	**Administrateur :** BNP Paribas, Shan SA, Smart Trade Technologies SA **Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)	**Administrateur :** BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA **Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)	**Administrateur :** BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA **Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Nicole MISSON
Fonction principale : Conseillère de clientèle Particuliers

Née le 21 mai 1950
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2015 – 15 février 2018
Date du 1er mandat d'administrateur : 1er juillet 2011

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 1 937[2]
Adresse professionnelle : 32, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas(*), administratrice

Participation[1] aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

Autres[1]
CPH Paris, conseillère prud'homme section Encadrement Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours), membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Conseillère prud'homme section Encadrement CPH Paris, **Administratrice :** BNP Paribas **Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)	Conseillère prud'homme section Encadrement CPH Paris, **Administratrice :** BNP Paribas **Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)	Conseillère prud'homme section Encadrement CPH Paris, **Administratrice:** BNP Paribas **Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)	Conseillère prud'homme section Encadrement CPH Paris, **Administratrice :** BNP Paribas **Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)

(1) Au 31 décembre 2016.
(2) Dont 1 763 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.
(*) Société cotée.

Laurence PARISOT
Fonction principale : Gérante de Gradiva

Née le 31 août 1959
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2015 – AG 2018
Date du 1er mandat d'administrateur : 23 mai 2006

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] : 1 255
Adresse professionnelle : Immeuble Millénaire 2
35, rue de la Gare
75019 PARIS,
FRANCE

Études
Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Titulaire d'une Maîtrise de Droit public de l'Université de Nancy II
Titulaire d'un DEA d'études politiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas(*), administratrice
Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
EDF(*), administratrice
Participation[1] **aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**
BNP Paribas, Présidente du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE
EDF, membre du Comité d'audit et du Comité stratégique
Autres[1]
Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol, Présidente
Fondation Nationale des Sciences Politiques, administratrice, membre du Comité d'audit
Université franco-allemande, administratrice
European Council for Foreign Relations, membre
Mouvement des Entreprises de France (Medef), Présidente d'Honneur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA **Présidente d'Honneur** du Mouvement des Entreprises de France (Medef) **Présidente :** Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol **Administratrice :** BNP Paribas, EDF **Membre :** European Council for Foreign Relations	**Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA **Présidente d'Honneur** du Mouvement des Entreprises de France (Medef) **Présidente :** Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol **Administratrice :** BNP Paribas, Fives **Membre :** Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA), Conseil économique, social et environnemental (CESE), European Council for Foreign Relations	**Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA **Présidente d'Honneur** du Mouvement des Entreprises de France (Medef) **Administratrice :** BNP Paribas, Coface SA, Fives **Membre :** Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	**Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA **Présidente :** Mouvement des Entreprises de France (Medef) **Administratrice :** BNP Paribas, Coface SA **Membre :** Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

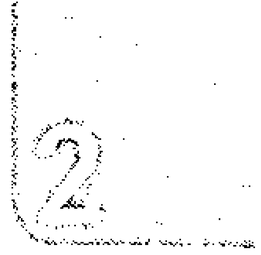

[illegible]
Fonction principale : Directrice [illegible] (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik) (German Council on Foreign Relations)

Née le 19 juillet 1973
Nationalité : Allemande
Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017
Date du 1er mandat d'administrateur : 14 mai 2014

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 1 000
Adresse professionnelle : Rauchstrasse 17-18
10787 BERLIN,
ALLEMAGNE

Études
Titulaire d'un Doctorat en Économie politique de l'Université Libre de Berlin
Titulaire d'une Maîtrise de Science politique et
Titulaire d'une Maîtrise de Linguistique de l'Université de Tübingen

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas[*], administratrice

Participation[1] **aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**
BNP Paribas, membre du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE

Autres
Association Notre Europe – Institut Jacques-Delors, membre du Conseil d'administration
Fondation United Europe (Allemagne), membre du Conseil d'administration
Professeur-chercheur à l'Institut des Études européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins (Bologne et Washington)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :
Administratrice : BNP Paribas, **Membre :** Conseil d'administration de l'Association Notre Europe – Institut Jacques-Delors, Conseil d'administration de la Fondation United Europe (Allemagne)	**Administratrice :** BNP Paribas **Membre :** Conseil d'administration de l'Association Notre Europe – Institut Jacques-Delors, Conseil d'administration de la Fondation United Europe (Allemagne)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Michel TILMANT
Fonction principale : Gérant de sociétés

Né le 21 juillet 1952
Nationalité : Belge
Dates de début et de fin de mandat : 26 mai 2016 – AG 2019
Date du 1er mandat d'administrateur: 12 mai 2010
(M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 1 000
Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10
B-1310 LA HULPE,
BELGIQUE

Études
Diplômé de l'Université de Louvain

Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
BNP Paribas[*], administrateur
Mandats[1] dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
Groupe Foyer :
CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Président
Foyer SA (Luxembourg), administrateur
Groupe Lhoist SA (Belgique), administrateur
Sofina SA[*] (Belgique), administrateur
Strafin sprl (Belgique), gérant
Participation[1] aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité
Groupe Lhoist SA, membre du Comité d'audit
Sofina, membre du Comité des rémunérations et des nominations
Autres[1]
Cinven Ltd (Royaume-Uni), senior advisor
Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), administrateur
Université Catholique de Louvain (Belgique), administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Administrateur : BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Sofina SA (Belgique) **Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) **Gérant :** Strafin sprl (Belgique) **Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)	**Administrateur :** BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer Assurances SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Ark Life Ltd (Irlande), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), Guardian Holdings Limited (Jersey), NBGB SA (Belgique), Sofina SA (Belgique) **Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) **Gérant :** Strafin sprl (Belgique) **Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)	**Administrateur :** BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer Assurances SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), NBGB SA (Belgique), Sofina SA (Belgique) **Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) **Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)	**Président :** Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni) **Administrateur :** BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg) **Membre :** Conseil d'administration du Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Conseil d'administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) **Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

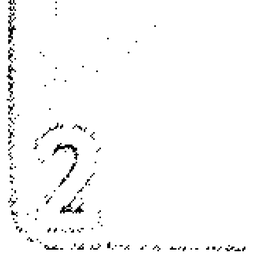

EMIEL VAN BROEKHOVEN | Jusqu'au 26 mai 2016
Fonction principale | Economiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)

Né le 30 avril 1941
Nationalité : Belge
Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016
Date du 1er mandat d'administrateur : 12 mai 2010
(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 577
Adresse professionnelle : Zand 7 – 9
B-2000 ANVERS,
BELGIQUE

Études
Diplômé de Saint Ignatius Business College (Belgique)
Docteur en Sciences économiques de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni)

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas(*), administrateur

Participation[1] **aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**
BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Administrateur : BNP Paribas	**Administrateur :** BNP Paribas	**Administrateur :** BNP Paribas	**Administrateur :** BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Sandrine VERRIER
Fonction principale | Assistante de production et d'appui commercial

Née le 9 avril 1979
Nationalité : Française
Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés techniciens de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2015 – 15 février 2018
Date du 1er mandat d'administrateur : 16 février 2015

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 10
Adresse professionnelle : 22, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas(*), administratrice

Participation[1] **aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**
BNP Paribas, membre du Comité des comptes

2015 :
Administratrice : BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

Fonction principale
Fonction principale : Administratrice et Associée chez Leaders Ouest (Grande-Bretagne)

Née le 30 juillet 1958
Nationalités : Britannique et Américaine
Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017
Date du 1er mandat d'administrateur : 11 mai 2011

Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 1 000
Adresse professionnelle : 11-13 Worple Way
RICHMOND-UPON-THAMES,
SURREY TW10 6DG,
ROYAUME-UNI

Études
Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Titulaire d'un Master de la School of Advanced International Studies, Johns-Hopkins University
Titulaire d'un BA de l'University of Virginia

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas(*), administratrice
Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
Control Risks Group, administratrice
SCOR SE(*), administratrice
Participation[1] **aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**
BNP Paribas, membre du Comité des comptes
Control Risks Group, membre du Comité d'audit, membre du Comité des nominations et des rémunérations
SCOR SE, membre du Comité stratégique, membre du Comité des risques, membre du Comité des nominations et des rémunérations et membre du Comité d'audit
Autres[1]
UK Department of Culture, Media and Sports, membre indépendant et Présidente du Comité d'audit et des risques

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Administratrice : BNP Paribas, Bilt Paper BV (Pays-Bas), SCOR SE **Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)	**Administratrice :** BNP Paribas, Bilt Paper BV (Pays-Bas), SCOR SE, Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni) **Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)	**Administratrice :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur Industries Ltd (BILT), SCOR SE, Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni) **Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)	**Administratrice :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings **Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

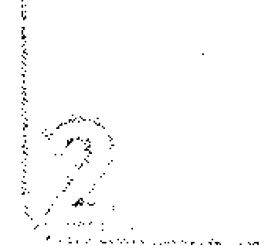

SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

Administrateurs	2017 (Assemblée comptes 2016)	2018 (Assemblée comptes 2017)	2019 (Assemblée comptes 2018)
J. Lemierre	✓		
J.-L. Bonnafé			✓
P.A. de Chalendar		✓	
M. Cohen	✓		
W. De Ploey			✓
M. Guillou			✓
D. Kessler		✓	
J.-F. Lepetit	✓		
N. Misson		✓ (i)	
L. Parisot		✓	
D. Schwarzer	✓		
M. Tilmant			✓
S. Verrier		✓ (ii)	
F. Wicker-Miurin	✓		

(i) Administratrice élue par les salariés cadres, entrée en fonction lors du CA du 16 février 2015, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 février 2018.
(ii) Administratrice élue par les salariés techniciens, entrée en fonction lors du CA du 16 février 2015, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 février 2018.

AUTRE MANDATAIRE SOCIAL

Philippe BORDENAVE
Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 2 août 1954
Nationalité : Française
Nombre d'actions BNP Paribas détenues[1] *:* 51 674
Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études
Ancien Élève de l'École Polytechnique
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration
Titulaire d'un DEA en Sciences économiques

Mandats[1] **dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**
BNP Paribas[*], Directeur Général délégué
Exane BNP Paribas, censeur
Verner Investissements, administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2015 :	2014 :	2013 :	2012 :
Directeur Général délégué de BNP Paribas **Administrateur :** Verner Investissements **Censeur :** Exane BNP Paribas	**Directeur Général délégué** de BNP Paribas **Administrateur :** BNP Paribas Personal Finance **Représentant permanent :** Antin Participation 5 (SAS), BNP Paribas Securities Services (SCA) **Censeur :** Exane BNP Paribas	**Directeur Général délégué** de BNP Paribas **Administrateur :** BNP Paribas Personal Finance **Représentant permanent :** Antin Participation 5 (SAS), BNP Paribas Securities Services (SCA)	**Directeur Général délégué** de BNP Paribas **Administrateur :** BNP Paribas Personal Finance **Représentant permanent :** Antin Participation 5 (SAS), BNP Paribas Securities Services (SCA)

(1) Au 31 décembre 2016.
(*) Société cotée.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIANT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Lors de sa séance du 25 février 2016, tel que communiqué à la même date (https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee) et présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016, le Conseil d'administration a décidé d'aménager la structure de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2016, afin qu'elle soit en conformité avec les nouvelles orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) sur les politiques de rémunération publiées le 21 décembre 2015. Ces règles portent notamment sur les modalités de calcul du ratio entre rémunération variable et rémunération fixe ainsi que sur les règles de différé de la rémunération variable. L'objectif du Conseil d'administration a été de maintenir l'économie générale de la rémunération de ces mêmes mandataires sociaux.

Pour se conformer à ces nouvelles règles, le Conseil d'administration a aménagé les composantes de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs. Ainsi, le montant de la rémunération variable annuelle et celui de l'attribution au titre du Plan de Rémunération à Long Terme (PRLT) ont été réduits et les périodes de versement allongées pour la rémunération variable annuelle. La rémunération fixe a été augmentée à due proportion du montant réduit de la rémunération variable annuelle.

Le Conseil d'administration a également décidé d'aménager les conditions de performance du PRLT comme cela avait été évoqué en 2015, afin de prendre en compte plus distinctement la surperformance potentielle de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs européens et sa performance intrinsèque.

Au total, le montant cible d'attribution de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs reste inchangé.

Politique de rémunération

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe se réfère au Code de gouvernance Afep-Medef et tire aussi sa légitimité de son souci d'appliquer une démarche conforme à la Charte de responsabilité de BNP Paribas (cf. chapitre 7.1). La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés.

La définition des modalités de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte des objectifs suivants :

- alignement avec l'intérêt social de la Banque et de ses actionnaires :
  - en s'inscrivant dans une perspective de moyen long terme notamment en termes d'évolution de la valeur intrinsèque de la Banque, de la bonne maîtrise des risques et de la performance relative du titre,
  - en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers, notamment en tenant compte de la dimension RSE dans les critères qualitatifs concourant à la détermination de la rémunération,
  - en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution de la marche de la Banque sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;
- transparence des rémunérations :
  - exhaustivité : l'ensemble des éléments (fixe, variable annuel, variable pluriannuel) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération,
  - équilibre entre les éléments de rémunération qui doivent concourir à l'intérêt général de la Banque et tenir compte des meilleures pratiques de marché,
  - intelligibilité de règles stables et exigeantes ;
  - attractivité afin de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.

Les éléments de rémunération présentés ci-après sont des montants bruts, avant déduction des charges sociales et des impôts.

I. Rémunération du Président non exécutif

La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'administration selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

M. Jean Lemierre, en qualité de Président, ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle. Le niveau de la rémunération du Président est resté inchangé par rapport à celui de l'exercice 2015. En conséquence, la rémunération fixe de M. Jean Lemierre en qualité de Président s'est élevée en 2016 à 950 000 euros.

L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

II. Rémunération de la Direction Générale

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- et un plan d'incitation à long terme conditionnel (plan de rémunération à long terme ou PRLT), qui en constitue la partie variable pluriannuelle.

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Cette rémunération tient compte du plafonnement de la rémunération variable prévu à l'article L.511-78 du Code monétaire et financier spécifiquement applicable aux établissements bancaires et financiers. Sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2015, ce plafonnement a été fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe pour une période de 3 ans.

➤ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS FIXES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

	Rémunérations fixes versées en 2016	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 562 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 25 février 2016(1) effective au 1er janvier 2016
Philippe BORDENAVE	1 000 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 25 février 2016(1) effective au 1er janvier 2016

(1) Cf. explication dans l'encadré ci-dessus en page 43.

1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général s'est élevée en 2016 à 1 562 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Philippe Bordenave en qualité de Directeur Général délégué s'est élevée en 2016 à 1 000 000 euros.

2. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Principes généraux

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à 100 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et d'une appréciation qualitative effectuée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la rémunération variable annuelle attribuée en 2017 au titre de 2016 est assortie d'un dispositif de *malus* et *clawback* et d'un dispositif d'annulation en cas de mesure de résolution selon les mêmes termes et conditions que celles décrites ci-dessous pour le PRLT (cf. point 3 ci-dessous).

Critères liés à la performance du Groupe (quantitatifs)

Les critères liés à la performance du Groupe portent :

- sur 75 % de la rémunération variable cible ;
- et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe, sur la base de 2 critères équipondérés :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

Critères personnels (qualitatifs)

La part de la rémunération variable liée à l'évaluation qualitative conduite par le Conseil d'administration est d'un maximum de 25 % de la rémunération variable cible.

Le Conseil d'administration estime indispensable de procéder à cette évaluation qualitative, notamment compte tenu du renforcement de ses responsabilités en matière de surveillance et de contrôle prévues par le Code monétaire et financier depuis 2014 (transposant ainsi la directive européenne CRD 4). Au-delà de la stratégie de la Banque qu'il lui appartient d'approuver, le Conseil d'administration exerce un pouvoir d'appréciation sur les performances des dirigeants prenant en compte les capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité.

Pour ce faire, le Conseil d'administration apprécie la part qualitative de la rémunération variable annuelle au regard de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Banque, notamment de son plan de transformation, du modèle de Leadership For Change ainsi que de la RSE et tenant compte du contexte général de l'année considérée.

Le Conseil d'administration a principalement retenu et considéré comme accomplis pour M. Jean-Laurent Bonnafé :

- la réalisation du Plan stratégique 2014-2016 ;
- la revue du respect des règles de conformité, notamment dans la relation avec les clients ;
- la forte implication personnelle dans le bon déploiement du Code de conduite auprès des 200 000 collaborateurs du Groupe ;
- le rôle déterminant dans le programme Leadership for Change concernant les 500 collaborateurs Leaders du Groupe, afin de mettre en place la démarche de transformation de la banque ;
- la réalisation concrète des engagements pris dans le cadre des 12 engagements de la politique RSE du Groupe, notamment par l'obtention du Grand Prix 2016 du Trophée « Top 10 des Recruteurs de la Diversité » dans la catégorie Grandes Entreprises, l'augmentation du financement des énergies renouvelables, la contribution du groupe dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) (stabilité de nos crédits aux entreprises qui contribuent strictement à l'atteinte des ODD sur 2016-2018 et création d'indices et de fonds en vue de contribuer à la réalisation des ODD) ;

et pour M. Philippe Bordenave en cohérence avec les appréciations retenues pour M. Jean-Laurent Bonnafé :

- la réalisation du Plan stratégique 2014-2016 notamment dans ses dimensions financières, de maîtrise de coûts et de déploiement de l'innovation technologique ;
- la réalisation concrète des engagements de la politique RSE du Groupe ;
- et son engagement personnel dans les revues réalisées par les équipes du MSU (Mécanisme de Surveillance Unique, BCE) notamment dans les stress tests EBA et GSIB.

➤ RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Critères de détermination	Pondération pro...	Critères de détermination
QUANTITATIFS	37,50 %	■ Évolution du Bénéfice Net par Action
Critères liés à la performance du Groupe	37,50 %	■ Réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation
QUALITATIFS **Critères personnels**	25,00 %	■ Appréciation au regard de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Banque, notamment de son plan de transformation, du modèle de Leadership for Change ainsi que de la RSE et tenant compte du contexte général de l'année considérée

Plafond

Le Conseil d'administration s'assure de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe.

En tout état de cause, le montant de la rémunération variable annuelle attribuée pour chacun des mandataires sociaux est plafonné à 120 % de leur rémunération fixe.

Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2016

Le Conseil d'administration du 6 février 2017 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs.

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

Nom		Critères quantitatifs			Rémunération variable	Rémunération cible
		Critère quantitatif	BNPA Groupe	RBE Groupe		
Jean-Laurent BONNAFÉ	Poids[1]	25,00 %	37,50 %	37,50 %		
	Mesure[1]	25,00 %	43,80 %	36,95 %	**1 651 000**	1 562 000
Philippe BORDENAVE	Poids[1]	25,00 %	37,50 %	37,50 %		
	Mesure[1]	25,00 %	43,80 %	36,95 %	**1 057 000**	1 000 000

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.
(2) Rapport du Bénéfice Net par action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.
(3) Pourcentage de réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation (RBE).

Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2016 à :

- 1 651 000 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé (représentant 106 % de sa rémunération variable cible) ;
- 1 057 000 euros pour M. Philippe Bordenave (représentant 106 % de sa rémunération variable cible).

Modalités et conditions de paiement

a) Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2016, conformes aux dispositions du Code monétaire et financier et aux orientations de l'Autorité Bancaire Européenne sur les politiques de rémunération du 21 décembre 2015, sont les suivantes :

- 60 % de la rémunération variable est différée pendant cinq ans, à raison de un cinquième par an ;
- la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2017, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2016 pour des entités autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en mars 2018, indexée sur la performance du titre BNP Paribas ;
- la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2018. Chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année ; et pour moitié en mars de l'année suivante, indexé sur la performance du titre BNP Paribas. Le dernier paiement au titre de l'exercice 2016 sera donc effectué en mars 2023.

b) En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance a été atteinte sur l'exercice 2016 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2017 au titre des plans antérieurs seront effectivement versées.

3. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

Synthèse du PRLT

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme du Groupe BNP Paribas tout en gardant une maîtrise des risques, le Conseil d'administration a institué depuis 2011 un PRLT.

Lors de sa séance du 25 février 2016, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer le dispositif actuel du PRLT dont la durée reste fixée à 5 ans. Ces nouvelles conditions ont été mises en œuvre pour les PRLT attribués à compter de 2017, au titre de l'exercice 2016. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, qui est nouvelle, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts.

Enfin, le PRLT attribué en 2017, comme celui attribué en 2016, prévoit des clauses dites de *malus* et *clawback*. Ainsi, dans l'hypothèse où le bénéficiaire viendrait à adopter un comportement ou se rendrait coupable d'agissements non conformes aux attentes de BNP Paribas, telles qu'elles sont notamment définies en matière de conduite, d'éthique ou de comportement applicables aux collaborateurs du Groupe, le Conseil d'administration pourra être amené à décider non seulement de ne pas procéder au versement du montant prévu, que le bénéficiaire soit présent ou non, mais également la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des plans précédents sur une période de cinq ans. De même, ce règlement prévoit qu'en cas de mise en œuvre d'une mesure de résolution bancaire en application du Code monétaire et financier, les droits au titre du PRLT seront définitivement annulés. Le règlement du PRLT prévoit une condition de présence pendant toute la durée du plan. Le départ du Groupe entraîne la suppression du paiement du PRLT. Toutefois, en cas de départ à la retraite ou de décès après le terme de la première année du plan, les versements seraient effectués sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de l'appréciation par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier à la baisse l'attribution au titre du PRLT.

Explication détaillée du PRLT

Le PRLT, dont le montant est égal au montant de la rémunération variable annuelle cible au titre de l'exercice précédent, est partagé en deux fractions égales, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre la surperformance potentielle par rapport à ses pairs.

Première moitié du montant cible : performance intrinsèque de l'action

En application de cette condition, aucun versement ne sera effectué au titre des 50 % du montant cible si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % entre la date d'attribution par le Conseil d'administration et l'issue du délai de 5 ans à compter de la date d'attribution[1].

Si l'action a progressé d'au moins 5 % pendant cette période, un coefficient est appliqué au montant initial, conduisant, selon l'ampleur de la progression, à le réduire ou l'augmenter.

Le tableau ci-dessous indique les coefficients appliqués selon le degré de progression de l'action à l'issue du délai de cinq ans.

Niveau de progression de l'action au terme de 5 ans par rapport au niveau initial	Coefficient appliqué à la première moitié du montant cible
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	40 %
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	80 %
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	120 %
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	130 %
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	150 %
Supérieure ou égale à 75 %	175 %

Ainsi, la première moitié du montant cible ne sera intégralement acquise au bout des 5 ans que dans l'hypothèse où le cours progresse de plus de 20 % sur la période de 5 ans.

La rémunération acquise au titre de la première moitié du montant cible sera versée à l'issue du délai de 5 ans.

Deuxième moitié du montant cible : surperformance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs

Cette condition consiste en la mesure de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone euro EURO STOXX Banks.

Elle prend en compte la seule surperformance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à l'évolution de l'indice moyen mesurée sur une période de 12 mois précédant la date d'attribution comparée à la moyenne de ce même indice calculée sur une période de 12 mois qui précède le paiement. La deuxième moitié du montant cible du PRLT ne sera intégralement acquise que si l'action BNP Paribas surperforme l'indice d'au moins 10 %.

(1) Les valeurs initiale et finale à retenir pour mesurer la progression du cours de l'action sur 5 ans sont les suivantes :

- *la valeur initiale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution ;*
- *la valeur finale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date de paiement.*

Performance extra-financière du Groupe (Responsabilité sociale, environnementale et sociétale)	Pondération sur l'indicateur environnemental
Inférieure ou égale	Réduction de 100 %
Supérieure ou égale de 5 points	Réduction de 50 %
Supérieure de 5 points à 10 points compris	Réduction de 20 %
Supérieure de 10 points	Taux plein

La rémunération acquise au titre de la seconde moitié du montant cible sera versée à l'issue du délai de 5 ans.

Plafond

1. À l'attribution

Conformément aux dispositions de l'article L.511-78, alinéa 1 du Code monétaire et financier, la rémunération variable totale attribuée ne peut excéder le montant de la rémunération fixe. En application de l'article L.511-78, alinéa 2, le plafond de la rémunération variable totale peut toutefois être porté au double du montant de la rémunération fixe sur décision de l'Assemblée Générale de l'établissement de crédit.

L'Assemblée Générale des actionnaires de BNP Paribas SA du 13 mai 2015 a décidé que ce plafonnement serait fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe pour une période de 3 ans.

En application de l'article L.511-79 du Code monétaire et financier, un taux d'actualisation d'un quart au plus de la rémunération variable totale peut être appliqué pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

Après application du taux d'actualisation, le ratio entre la rémunération variable totale et la rémunération fixe s'élève à **1,84** pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué au titre de l'exercice 2016.

2. Lors du paiement

La première moitié du montant cible est plafonnée à 175 % en cas de progression du cours de l'action BNP Paribas supérieure ou égale à 75 % sur la période de 5 ans. La seconde moitié du montant cible est plafonnée à son montant d'attribution.

Ainsi, aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.

Montants de PRLT attribués au titre de 2016

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé les montants de PRLT attribués au titre de 2016. Dans la mesure où le plafond de la rémunération variable totale, tel qu'indiqué ci-dessus, est respecté, le montant attribué au titre du PRLT 2016 est égal au montant de la rémunération variable annuelle cible au titre de l'exercice 2016.

Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

PRLT attribué les exercices 2016	Montant attribué	Valorisation comptable attribution juste valeur
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 562 000	775 767
Philippe BORDENAVE	1 000 000	496 650

(*) Cf. explications ci-dessus.

(**) Juste valeur conforme aux normes IFRS de 49,67 % du montant attribué. Ce calcul est effectué par un expert indépendant.

4. Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs en exercice au 31/12/2016

1. Répartition dans le temps du versement des rémunérations au titre de 2016

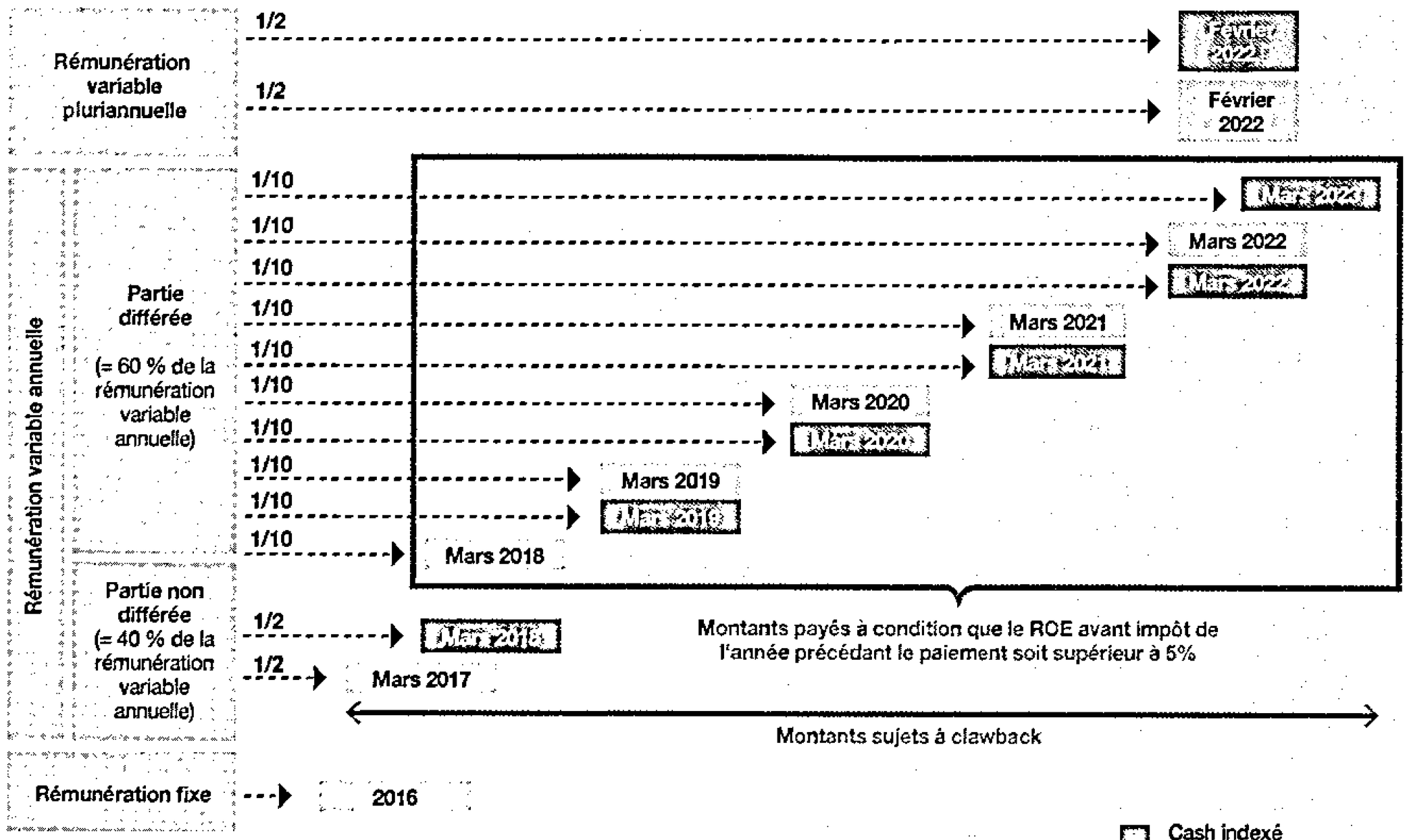

(*) Concernant le PRLT qui est un plan d'une durée de 5 ans, et conformément à la position de l'ACPR relatée dans le tableau publié sur le site de l'ABE le 3 octobre 2016, selon laquelle la période de rétention d'un an prévue par les Guidelines de l'ABE ne s'applique pas en France, il est prévu que le versement interviendra à l'issue de la période de cinq ans.

2. Rémunération totale attribuée au titre de 2016 et comparaison par rapport à 2015

	Jean-Laurent BONNAFÉ		Philippe BORDENAVE	
En euro	2015	2016	2015	2016
Montant de la rémunération fixe	1 250 000	1 562 000	800 000	1 000 000
Montant de la rémunération variable annuelle attribuée	1 950 000	1 651 000	1 250 000	1 057 000
Sous-total	**3 200 000**	**3 213 000**	**2 050 000**	**2 057 000**
Montant du PRLT (juste valeur)(*)	339 885	775 767	217 875	496 650
TOTAL	**3 539 885**	**3 988 767**	**2 267 875**	**2 553 650**
Ratio Variable/Fixe(**)	1,8	1,6	1,8	1,6

(*) Ce montant est une valeur estimée au moment de l'attribution. Le montant définitif sera connu au moment du paiement.

(**) Le ratio est calculé ici en juste valeur pour les besoins de la comparaison avec le ratio de l'exercice précédent. Toutefois, depuis la publication des Orientations de l'ABE, le ratio entre rémunération variable et rémunération fixe doit être calculé à compter de l'exercice 2016 sur la base de la valeur nominale et non plus de la juste valeur. Le ratio en valeur nominale est présenté au point 3.1 ci-dessus.

III. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : néant

Depuis 2009, les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas, en leur qualité, bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

IV. Actions de performance : néant

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

V. Avantages postérieurs à l'emploi

1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

M. Jean Lemierre, entré chez BNP Paribas en 2008, a, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, renoncé à son contrat de travail qui a pris fin en date du 30 novembre 2014. En conséquence, il perd à cette date le bénéfice des avantages sociaux qui lui étaient attribués en

qualité de salarié de BNP Paribas. Il ne bénéficie d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de son mandat.

Il conservera néanmoins, en qualité de mandataire social, le bénéfice des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture de frais de santé et de retraite à cotisations définies.

M. Jean-Laurent Bonnafé, entré chez BNP Paribas en 1993, nommé Directeur Général le 1er décembre 2011, a accepté de renoncer, avec effet au 1er juillet 2012, à son contrat de travail conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Cette décision a eu pour conséquence de lui faire perdre, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture des frais de santé et du régime de retraite à cotisations définies, les avantages des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise dont il aurait bénéficié en tant que salarié et cadre dirigeant depuis près de vingt ans (notamment les droits liés à son contrat de travail en cas de rupture de celui-ci).

En date du 25 février 2016, il a été mis fin à la convention de cessation de fonctions en date du 25 janvier 2013 relative à l'indemnité qui aurait éventuellement été versée à M. Jean-Laurent Bonnafé en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général.

M. Philippe Bordenave ne bénéficie d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de son mandat.

2. Indemnités de fin de carrière

M. Jean-Laurent Bonnafé ne percevra pas d'indemnité de fin de carrière lors de son départ en retraite.

M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, bénéficie des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de sa situation contractuelle initiale.

Aucun engagement n'a été pris à l'égard de M. Jean Lemierre.

3. Régimes de retraite supplémentaire

Ni M. Jean Lemierre, ni M. Jean-Laurent Bonnafé, ni M. Philippe Bordenave ne bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient uniquement du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2016, de 425 euros par bénéficiaire pour l'année entière.

4. Régimes de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient également du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Une cotisation patronale annuelle de 1 460 euros, assimilée à un avantage en nature, a été versée au titre de l'exercice 2016 dans le cadre de ce dispositif.

Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas pour les régimes de prévoyance et la couverture santé s'élève à 3 074 euros.

5. Convention de non-concurrence

Une convention de non-concurrence a été conclue en date du 25 février 2016 avec M. Jean-Laurent Bonnafé afin de protéger les intérêts de BNP Paribas et de ses actionnaires en cas de départ de M. Jean-Laurent Bonnafé.

Au titre de cette convention, dans l'hypothèse où il cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au sein de BNP Paribas, M. Jean-Laurent Bonnafé s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France non plus qu'en France au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Les parties ont convenu que M. Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième.

Les dispositions de la convention de non-concurrence s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Code Afep-Medef.

VI. Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

Le Conseil d'administration a décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera de 80 000 actions. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, a été réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé. Concernant M. Jean Lemierre, ce nombre d'actions a été fixé à 10 000, la mise en conformité avec cette obligation devant être réalisée au plus tard le 1er juin 2016, soit dans un délai de 18 mois après sa nomination en qualité de Président. M. Jean Lemierre détenait 25 398 titres BNP Paribas au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de sa rémunération la quantité minimale de titres que M. Philippe Bordenave devra détenir pendant la durée de ses fonctions sous forme d'actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres. La mise en conformité avec cette obligation devait être réalisée au plus tard le 1er décembre 2016. M. Philippe Bordenave détenait 51 674 titres BNP Paribas au 31 décembre 2016.

VII. Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2016 aux administrateurs représentant les salariés s'est élevé à 77 471 euros (76 660 euros en 2015), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2016 aux administrateurs représentant les salariés se sont élevés au total à 176 588 euros (117 557 euros en 2015). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi que d'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2016 pour le compte de ces administrateurs représentant les salariés a été de 1 388 euros (1 366 euros en 2015).

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2016 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 670 euros (672 euros en 2015). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994.

VIII. Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2016, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 1 197 628 euros (1 045 637 euros au 31 décembre 2015) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

IX. Éléments chiffrés de la rémunération des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute attribuée au titre de l'exercice ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		2015	2016
		Montants attribués	Montants attribués
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	950 000	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	**950 000**	**950 000**
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature(2)	3 623	3 632
	TOTAL	**1 000 994**	**1 012 038**
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 562 000
	Rémunération variable annuelle	1 950 000	1 651 000
	Rémunération variable pluriannuelle(1)	339 885	775 767
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	**3 539 885**	**3 988 767**
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature(2)	4 568	4 626
	TOTAL	**3 591 824**	**4 051 799**
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	800 000	1 000 000
	Rémunération variable annuelle	1 250 000	1 057 000
	Rémunération variable pluriannuelle(1)	217 875	496 650
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	**2 267 875**	**2 553 650**
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant
	Avantages en nature(2)	6 631	5 308
	TOTAL	**2 274 506**	**2 558 958**

(1) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

(2) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient d'une assurance Vie Professionnelle Comex dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

Les deux tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute **versée en 2016** ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations versées en qualité de dirigeant mandataire social

Pour rappel : en 2015, les montants versés ont été fortement réduits du fait de l'impact en 2014 de l'élément exceptionnel lié à l'accord conclu avec les autorités des États-Unis.

En euros		2015 Montants versés	2016 Montants versés
Jean LEMIERRE **Président du Conseil d'administration**	Rémunération fixe	950 000	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature[1]	3 623	3 632
	TOTAL	**1 000 994**	**1 012 038**
Jean-Laurent BONNAFÉ **Directeur Général**	Rémunération fixe	1 250 000	1 562 000
	Rémunération variable annuelle	507 834	1 653 190
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2015	*Néant*	*803 649*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2014	*507 834*	*226 711*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013	*0[2]*	*281 302*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	*0[2]*	*341 528*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	0[2]	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	0[3]
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 371	58 406
	Avantages en nature[1]	4 568	4 626
	TOTAL	**1 809 773**	**3 278 222**
Philippe BORDENAVE **Directeur Général délégué**	Rémunération fixe	800 000	1 000 000
	Rémunération variable annuelle[2]	322 121	931 859
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2015	*Néant*	*515 178*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2014	*322 121*	*97 594*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013	*0[2]*	*144 196*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	*0[2]*	*174 891*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	*Néant*	*Néant*
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant
	Avantages en nature[1]	6 631	5 308
	TOTAL	**1 128 752**	**1 937 167**

(1) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient d'une assurance Vie Professionnelle Comex dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(2) Les rémunérations payables en 2015 au titre de 2011, 2012 et 2013 étaient soumises à la condition ROE avant impôt 2014 > 5 % ; cette condition n'ayant pas été satisfaite, les versements correspondants ont été annulés. Le montant versé en 2016 au titre de 2015 concerne la partie non différée de la rémunération variable annuelle attribuée et n'est pas soumis à condition de performance.

(3) Les conditions de performance relatives au plan attribué en 2011 n'ont pas été réalisées.

Tableau récapitulatif des rémunérations versées au titre de leurs précédentes activités salariées[1]

		2015 Montants versés	2016 Montants versés
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle	270 717	45 752
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2015	*Néant*	*Néant*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2014	*188 000*	*Néant*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013	*19 325*	*17 924*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	*30 314*	*27 828*
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	*33 078*	*Néant*
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	166 950[2]
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jeton de présence	Néant	Néant
	Avantages en nature	Néant	Néant
	TOTAL	**270 717**	**212 702**

(1) Seul M. Jean Lemierre a perçu des rémunérations en 2016 au titre de son activité salariée précédente.
(2) Ce montant correspond au versement au titre du plan de fidélisation Groupe attribué en 2013.
Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2016 est de 46 % (35 % en 2015).

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

À l'exception des administrateurs élus par les salariés (cf. section VII : Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés), aucune autre rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2015	Montants versés en 2016
De CHALENDAR Pierre André	73 860	105 215
COHEN Monique	66 706	84 024
DE PLOEY Wouter[1]	Néant	28 781
GUILLOU Marion	75 987	112 489
KESSLER Denis	78 887	91 298
LEPETIT Jean-François	89 908	123 559
MISSON Nicole	68 253	101 103
MOUCHARD Thierry[2]	9 562	Néant
PARISOT Laurence	71 540	134 628
PÉBEREAU Michel[3]	43 240	Néant
SCHWARZER Daniela	49 305	90 982
TILMANT Michel	73 667	101 103
VAN BROEKHOVEN Emiel[4]	69 800	46 387
VERRIER Sandrine[5]	39 742	75 485
WICKER-MIURIN Fields	69 800	88 136
TOTAL	**880 257**	**1 183 190**

(1) Mandat ayant débuté le 26 mai 2016.
(2) Mandat ayant pris fin le 15 février 2015.
(3) Mandat ayant pris fin le 13 mai 2015.
(4) Mandat ayant pris fin le 26 mai 2016.
(5) Mandat ayant débuté le 16 février 2015.

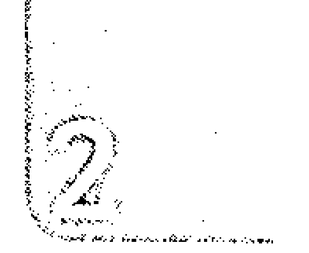

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Numéro et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean LEMIERRE						Néant
Jean-Laurent BONNAFÉ						Néant
Philippe BORDENAVE						Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean LEMIERRE	Plan 7 du 06/04/2009	12 381	35,11
Jean-Laurent BONNAFÉ			Néant
Philippe BORDENAVE			Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date de transition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean LEMIERRE						Néant
Jean-Laurent BONNAFÉ						Néant
Philippe BORDENAVE						Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean LEMIERRE	Plan 2 du 4 mars 2011	835	Cf. *infra* tableau « Historique des attributions d'actions de performance »
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE	Plan 2 du 4 mars 2011	1 555	

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'Assemblée Générale	18/05/2005	21/05/2008	21/05/2008	21/05/2008
Date du Conseil d'administration	18/04/2008	06/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées[1], dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	4 085 347	2 437 234	2 423 700	2 296 820
les mandataires sociaux	102 529	56 395	38 200	28 640
Jean LEMIERRE	-	15 381	13 300	9 980
Jean-Laurent BONNAFÉ	61 517	-	-	-
Philippe BORDENAVE	41 012	41 014	24 900	18 660
Point de départ d'exercice des options	18/04/2012	08/04/2013	05/03/2014	04/03/2015
Date d'expiration	15/04/2016	05/04/2017	02/03/2018	04/03/2019
Prix de souscription ou d'achat[1]	64,47	35,11	51,20	56,45
Prix ajusté valable au 31/12/2016[2]	Néant	Néant	Néant	67,74
Modalités d'exercice **(lorsque le plan comporte plusieurs tranches)**	*30 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 3 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.*	*60 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.*		*100 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.*
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2016	-	15 381	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	102 529	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice (31/12/2016)	-	41 014	38 200	28 640

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice de ces plans ont été ajustés pour tenir compte du détachement d'un droit préférentiel de souscription intervenu le 30 septembre 2009 conformément à la réglementation en vigueur. Les prix d'exercice de ces plans ne comportent pas de décote.

(2) Les conditions de performance n'ont pas été totalement atteintes pour ¼ des options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées.

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Plan 2	Plan 3
Date de l'Assemblée Générale	21/05/2008	11/05/2011
Date du Conseil d'administration	04/03/2011	06/03/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	1 040 450	1 921 935
Les mandataires sociaux	7 170	7 000
Jean LEMIERRE	2 505	7 000
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-
Philippe BORDENAVE	4 665	-
Date d'acquisition des actions	04/03/2014	09/03/2015
Date de fin de période de conservation	04/03/2016	09/03/2017
Conditions de performance	oui(1)	oui(2)
Nombre d'actions acquises au 31/12/2016	2 390	7 000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques(3)	4 780	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice (31/12/2016)	-	-

(1) La condition de performance est basée sur la progression du Résultat par action du Groupe (elle est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois années de la période d'acquisition).
(2) La condition de performance est basée sur la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice des banques européennes EURO STOXX Banks.
(3) Les 4 780 actions annulées du Plan 2 sont le fait de la non-atteinte de la condition de performance sur 2 des 3 tranches initiales du plan.

Valorisation(1) des plans de rémunérations variables pluriannuelles (PRLT) à la date d'attribution et au 31 décembre 2016

Date d'échéance du plan	03/05/2017		02/05/2018		29/04/2019		04/02/2020		04/02/2021	06/02/2022
Valorisation(1)	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2016	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2016	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2016	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2016	À la date d'attribution du plan	À la date d'attribution du plan
Jean LEMIERRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ	311 323	1 347 175	560 112	1 581 216	449 668	665 654	331 200	597 720	339 885	792 480	775 767
Philippe BORDENAVE	193 561	837 587	286 724	809 432	230 526	341 253	168 360	303 841	217 875	508 000	496 650
TOTAL	**504 884**	**2 184 763**	**846 836**	**2 390 648**	**680 194**	**1 006 907**	**499 560**	**901 561**	**557 760**	**1 300 480**	**1 272 417**

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.
(2) Le Conseil d'administration a modifié les conditions de performance du PRLT 2017 afin de prendre en compte plus distinctement la surperformance potentielle de l'action BNP Paribas par rapport à ses pairs européens et sa performance intrinsèque (cf. détail en § 3. Plan de Rémunération Long Terme).

Hypothèses retenues pour la valorisation des PRLT selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Valorisation en date d'attribution		
Date d'attribution du plan	04/02/2016	06/02/2017
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas	39,98 €	61,50 €
Valeur d'ouverture de l'indice EURO STOXX Banks	96,36	120,80
Taux zéro coupon	Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas	26,64 %	26,51 %
Volatilité de l'indice EURO STOXX Banks	26,07 %	26,29 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'indice EURO STOXX Banks	88,00 %	87,78 %
Modèle financier utilisé	Monte-Carlo	Monte-Carlo
Juste valeur du plan à la date d'attribution(*)	**17,43 %**	**49,67 %**

(*) En pourcentage du montant attribué.

	Valeur initiale de l'action[1]	Juste valeur en date d'attribution	Valorisation en date de clôture 31/12/2015	Valorisation en date de clôture 31/12/2016
Cours de clôture de l'action BNP Paribas			52,23 €	60,55 €
Valeur de clôture de l'indice EURO STOXX Banks			127,87	117,67
Taux zéro coupon			Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas			25,02 %	28,36 %
Volatilité de l'Indice EURO STOXX Banks			24,63 %	29,20 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice EURO STOXX Banks			86,00 %	88,00 %
Modèle financier utilisé			Monte-Carlo	Monte-Carlo
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 3 mai 2012	**37,39 €**	**26,89 %[2]**	**93,21 %[2]**	**116,36 %[2]**
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 2 mai 2013	**42,15 €**	**33,34 %[2]**	**57,73 %[2]**	**94,12 %[2]**
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 29 avril 2014	**55,11 €**	**28,46 %[2]**	**25,47 %[2]**	**42,13 %[2]**
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 4 février 2015	**51,76 €**	**27,60 %[2]**	**33,70 %[2]**	**49,81 %[2]**
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 4 février 2016	**54,07 €**	**17,43 %[2]**	**N/A**	**40,64 %[2]**

(1) La valeur initiale correspond au montant le plus élevé entre, d'une part la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution, et, d'autre part, le cours d'ouverture de l'action BNP Paribas en date d'attribution.

(2) En pourcentage du montant attribué.

Situation contractuelle détaillée des mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social au 31 décembre 2016	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration		✓[1]	✓[2]			✓		✓
M. Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général		✓[3]	✓[2]			✓	✓[4]	
M. Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	✓[5]		✓[2]			✓		✓

(1) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1er décembre 2014.

(2) MM. Jean Lemierre, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code général des impôts mis en place pour tous les salariés et les mandataires sociaux de BNP Paribas SA.

(3) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1er juillet 2012.

(4) Cf. Section V.1 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

(5) Contrat de travail suspendu.

CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants :

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean LEMIERRE soumis à l'avis des actionnaires
(montants en euros)

	2016	Commentaires
Jean LEMIERRE - Président du Conseil d'administration		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	950 000	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué depuis décembre 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	58 406	M. Jean LEMIERRE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean LEMIERRE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	425	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean LEMIERRE a été, en 2016, de 425 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 537	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA. Ce montant correspond aux sommes perçues.
Avantages de toute nature	3 632	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	**1 014 100**	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2016	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 562 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe a été augmentée conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 25 février 2016 (cf. encadré et explications p. 43).
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 651 000	La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 1 651 000 euros, soit 106 % de la rémunération variable annuelle cible ; ■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2017, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2016 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en mars 2018, indexée à la performance du titre BNP Paribas ; ■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2018 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	775 767	La juste valeur du PRLT attribué le 6 février 2017 et rattaché à l'exercice 2016 s'établit à 775 767 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ. La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts. Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.
Jetons de présence	58 406	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction(*)	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	Au titre de la convention de non concurrence conclue en date du 25 février 2016, et sous réserve des conditions détaillées ci-dessous, il a été convenu que M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième. Au titre de cette convention, dans l'hypothèse où il cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au sein de BNP Paribas, M. Jean-Laurent BONNAFÉ s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France non plus qu'en France au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	425	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2016, de 425 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 537	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	4 626	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du Comex.
TOTAL	**4 053 861**	

(*) *En date du 25 février 2016, il a été mis fin à la convention de cessation des fonctions de M. Jean-Laurent Bonnafé.*

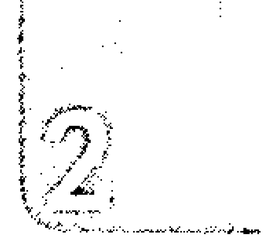

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2016	Commentaires
Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 000 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération fixe annuelle de M. Philippe BORDENAVE a été portée à 1 000 000 euros à compter du 1er janvier 2016.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 057 000	La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 100 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 1 057 000 euros, soit 106 % de la rémunération variable annuelle cible ; ■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2017, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2017 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en mars 2018, indexée à la performance du titre BNP Paribas ; ■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par cinquième à compter de 2018 ; chaque paiement sera versé pour moitié en mars de chaque année, et pour moitié en mars de l'année suivante indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	496 650	La juste valeur du PRLT attribué le 6 février 2017 et rattaché à l'exercice 2016 s'établit à 496 650 euros pour M. Philippe BORDENAVE. La durée du PRLT est fixée à 5 ans. Les 2 conditions propres au PRLT, l'une reconnaissant la progression intrinsèque de l'action BNP Paribas et l'autre, sa surperformance potentielle par rapport à ses pairs, représentent deux fractions égales permettant d'en mesurer les effets distincts. Aucun paiement au titre du PRLT ne peut excéder 137,5 % de sa valeur d'attribution.
Jetons de présence	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	425	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2016, de 425 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 537	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	5 308	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie Professionnelle du Comex.
TOTAL	**2 561 020**	

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 A à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2016 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Désignation de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (Euros)
LEMIERRE Jean Président du Conseil d'administration de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 12 381 actions	2	434 696,91
BONNAFÉ Jean-Laurent Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 451 actions	1	19 866,00
De CHALENDAR Pierre-André	A titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 2000 actions	1	74 143,20
DE PLOEY Wouter	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 500 actions	1	22 393,45
GUILLOU Marion	A titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 400 actions	1	16 432,00
PARISOT Laurence	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 500 actions	1	23 270,00
SCHWARZER Daniela	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 800 actions	2	37 700,00
TILMANT Michel	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 500 actions	1	20 040,00
WICKER-MIURIN Fields	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 861 actions	3	39 619,42

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Instruments consentis en 2016 aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'attribution le plus élevé, et instruments transférés ou levés en 2016 les plus importants, au profit de salariés non mandataires sociaux.

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (Euros)	Date d'attribution
Options consenties en 2016 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-	-
Options levées en 2016 (10 salariés)	60 990 46 400 2 250	35,11 51,20 56,45	06/04/2009 05/03/2010 04/03/2011

	Nombre d'actions attribuées	Date d'attribution
Actions de performance consenties en 2016 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-
Actions de performance transférées en 2016 (10 salariés)	51 700	06/03/2012

2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'administration rend compte de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 (modifié), la Recommandation AMF n° 2012-02[1], le rapport 2016 de l'AMF[2] ainsi que le Rapport d'activité d'octobre 2016 du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE).

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en novembre 2016) publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef). BNP Paribas applique les recommandations de ce Code, ci-après dénommé Code de gouvernement d'entreprise ou Code Afep-Medef, lequel peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (http://invest.bnpparibas.com), sur le site de l'Afep (http://www.afep.com) et sur le site du Medef (http://www.medef.com).

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 1B, Titre V Assemblées des actionnaires, des statuts de BNP Paribas publiés dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la partie Actes constitutifs et statuts. En outre, un résumé de ces modalités ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 sont repris dans la partie BNP Paribas et ses actionnaires dudit Document.

Par ailleurs la gouvernance de BNP Paribas est régie par la réglementation bancaire française et européenne ainsi que par les orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et est soumise à la supervision permanente du Mécanisme de Surveillance Unique – MSU (Banque Centrale Européenne).

(1) Recommandation AMF n° 2012-02 – Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code Afep-Medef –Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF (modifiée le 22 décembre 2015).

(2) Rapport 2016 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées (novembre 2016).

1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Après une révision en profondeur en 2015 afin de tenir compte des dispositions de la directive européenne CRD 4, le Règlement intérieur a été de nouveau remanié et une nouvelle version a été approuvée par Conseil d'administration lors de sa séance du 27 octobre 2016. Son évolution a été justifiée par (i) l'élaboration de trois procédures demandées par la BCE (Banque Centrale Européenne) portant sur le cumul des mandats, la sélection et les conflits d'intérêts potentiels des administrateurs, (ii) la réforme de l'audit légal entraînant une modification des conditions d'exercice des missions du Comité des Comptes, (iii) l'extension des missions du CGEN qui est devenu le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE et (iv) le rôle du Conseil d'administration dans l'élaboration et le déploiement du Code de conduite du Groupe.

Sur ces deux derniers points, à la suite de l'évaluation du Conseil d'administration au titre de 2015 (cf. infra p. 73) les attributions du CGEN ont été étendues à la RSE et à l'éthique. À ce titre, le Comité a participé activement avec les équipes de la Direction Générale, à l'élaboration du Code de conduite du Groupe qui a été validé et approuvé par le Conseil d'administration le 31 mars 2016.

Le Code de conduite (article 1.2 du Règlement intérieur)

Le Code de conduite est issu de la conviction commune du Conseil d'administration et de la Direction Générale que la réussite de BNP Paribas dépend du comportement de chacun.

« [Le Code de conduite] définit les règles de conduite dans le cadre des valeurs et missions déterminées par la Banque. Ce Code, qui doit être intégré par chaque métier et chaque collaborateur guide les actions de chacun et oriente les décisions à tous les niveaux de l'organisation. À cette fin, le Conseil veille à ce que la Direction Générale mette en œuvre l'application de ce Code dans les métiers, les pays et les régions ».

Par ailleurs, le Règlement intérieur souligne la collégialité du Conseil d'administration qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société. Il en détaille les attributions (article 1).

Le Conseil d'administration est assisté de quatre Comités spécialisés (Comité des comptes, Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité, Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, Comité des rémunérations) ainsi que de tout comité *ad hoc*. Le Règlement intérieur en précise les missions respectives qui ont été élargies par les dispositions de la CRD 4 et prévoit que le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et le Comité des comptes se réunissent en séance commune en tant que de besoin.

Aucun membre de la Direction Générale, ni le Président du Conseil d'administration, n'est membre d'un Comité depuis 1997.

Le Règlement intérieur est joint en annexe au présent rapport ainsi que les procédures demandées par la BCE et adoptées par le Conseil d'administration.

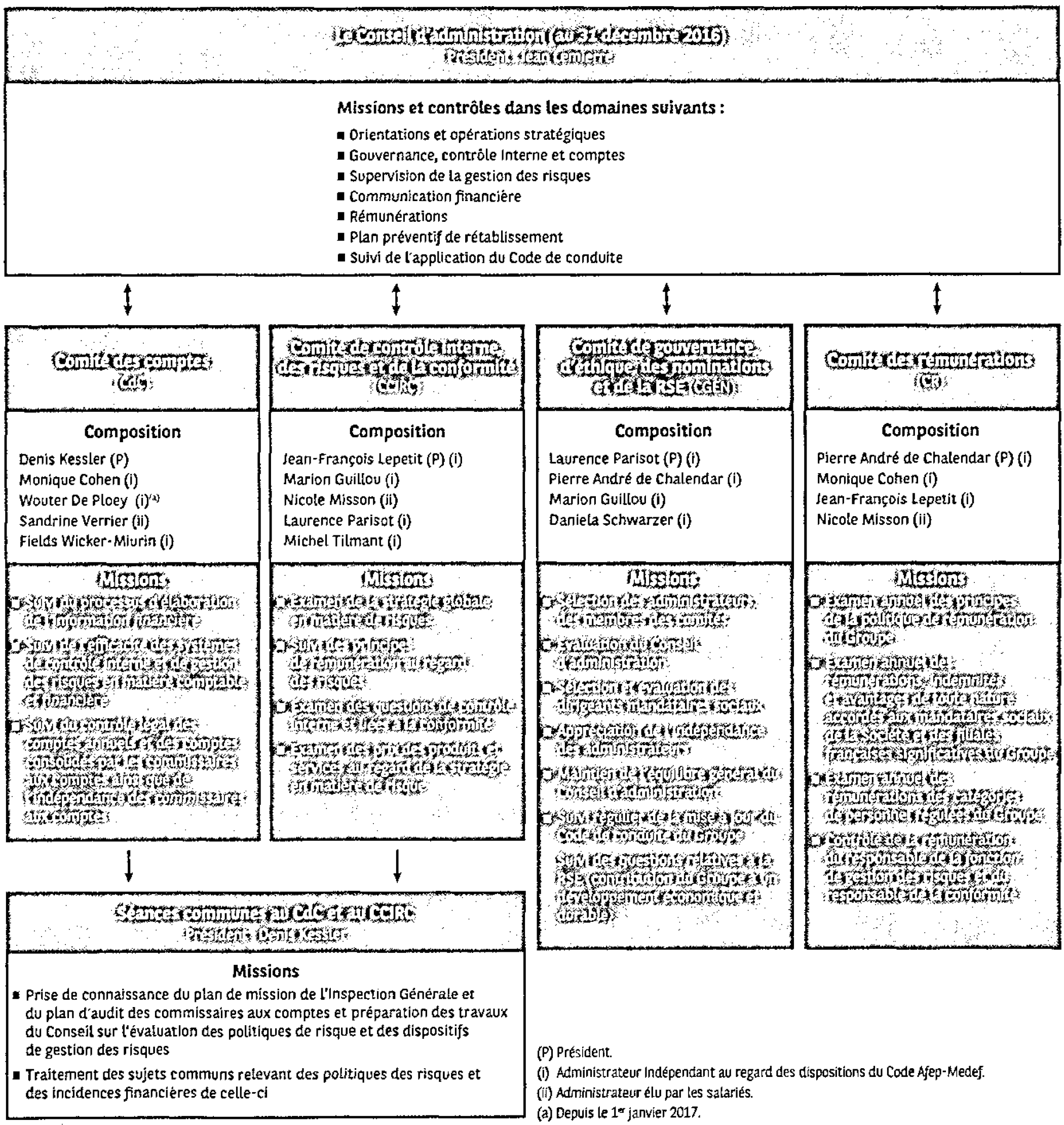

(P) Président.
(i) Administrateur indépendant au regard des dispositions du Code Afep-Medef.
(ii) Administrateur élu par les salariés.
(a) Depuis le 1er janvier 2017.

La composition de chaque Comité tient compte des compétences de ses membres dans la matière concernée. Ainsi,

- le Comité des comptes comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière. En considération de compétences financières renforcées par ses fonctions de Président-Directeur Général de SCOR, société de réassurance européenne majeure, M. Denis Kessler a été désigné Président du Comité ;
- le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques en raison de leur formation ou de leur expérience. Son Président a exercé des responsabilités exécutives dans le secteur bancaire, il a été Président de la Commission des Opérations de Bourse (COB), membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Un autre de ses membres possède une expérience internationale du management bancaire ;

- le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE est composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entités internationales. Certains d'entre eux sont de par leur activité professionnelle concernés par les questions relatives à la RSE. Sa Présidente, en tant qu'ancienne Présidente du Medef, a été très impliquée dans la rédaction du Code Afep-Medef ;
- la composition du Comité des rémunérations est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise : ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine et un administrateur salarié est membre du comité. Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit et Mme Nicole Misson). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas.

  Le Président n'est membre d'aucun comité mais il y assiste et peut ajouter à l'ordre du jour tout sujet qu'il considère comme pertinent.

  La BCE n'a pas émis d'objection quant à la composition des Comités spécialisés du Conseil d'administration.

1.a La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Depuis le 11 juin 2003, BNP Paribas dissocie les fonctions de Président et de Directeur Général. Cette décision est en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014 par la loi française transposant la CRD 4.

Les missions du Président

Elles sont décrites à l'article 3.1. du Règlement intérieur.

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de Liaison des Actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

Le Président veille à maintenir une relation étroite et confiante avec la Direction Générale et lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. Ses missions sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général, qui assume seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les pouvoirs publics et les institutions, aux plans national, européen et international. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur des services financiers.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration ; il apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales et contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance.

Le Président veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le gardien du bon fonctionnement du Conseil d'administration de BNP Paribas. À ce titre :

- avec le concours du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, avec l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires lorsqu'il y a lieu, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître ;
- il s'assure que les administrateurs disposent en temps voulu, sous une forme claire et appropriée, de la documentation et de l'information nécessaires à l'exercice de leur mission.

Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le Règlement intérieur du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil (article 1.1) . Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros (article 7.1.3).

1.b La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

La composition du Conseil : un organe collégial doté d'une compétence collective

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2016 a renouvelé pour une durée de trois ans le mandat de MM. Jean-Laurent Bonnafé, Michel Tilmant, de Mme Marion Guillou et nommé M. Wouter De Ploey en remplacement de M. Emiel Van Broekhoeven qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat qui arrivait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 et au 31 décembre 2016,

Nombre d'adm.	Dont adm. élus	Nationalités	Représentation des femmes	Indépendance
14	2	4	41,6 %	> 50 %

L'indépendance des administrateurs (au 31 décembre 2016)

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise (Afep-Medef) pour définir l'indépendance des administrateurs :

	Critère	Jean-Laurent Bonnafé	Wouter De Ploey	Pierre André de Chalendar	Monique Cohen	Marion Guillou	Denis Kessler	Laurence Parisot	Michel Pébereau	Michel Tilmant	Daniela Schwarzer	Fields Wicker-Miurin	Jacques Yves Nicol	Jean-François Lepetit	Baudouin Prot
1	Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes	o	o	x	x	x	x	x	o	x	x	x	x	o	x
2	Existence ou non de mandats croisés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3	Existence ou non de relations d'affaires significatives	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4	Existence de lien familial proche avec un mandataire social	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5	Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
6	Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans	x	x	x	x	x	o(*)	o	x	x	x	x	x	x	x
7	Statut de l'actionnaire important	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x(*)	x(*)	x	x

« x » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.
« o » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.
(*) Cf. ci-dessous.

- Répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise (Afep-Medef) et examinés par le Conseil d'administration : Mmes Monique Cohen, Marion Guillou, Laurence Parisot, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin et M. Pierre André de Chalendar.

  Plus précisément, pour Mme Monique Cohen, MM. Pierre André de Chalendar et Denis Kessler, le Conseil d'administration a constaté que les relations d'affaires entre BNP Paribas et respectivement (i) Apax, ainsi que les entreprises dans lesquelles Apax détient des participations, (ii) Saint-Gobain et son groupe, et (iii) le groupe SCOR SE n'ont pas de caractère significatif (les revenus générés par chacune de ces relations commerciales représentaient moins de 0,5 % des revenus totaux publiés par BNP Paribas).

- Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise (Afep-Medef) (article B.7), le Conseil d'administration a considéré que le mode de nomination, l'absence de conflit d'intérêts potentiel et l'indépendance d'esprit (selon les orientations de l'ABE) de MM. Michel Tilmant et Wouter De Ploey garantissaient leur indépendance.

- Enfin, pendant la période de plus de douze années d'exercice du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, trois Directeurs Généraux se sont succédé, chacun d'eux ayant assumé ou assumant la direction effective de la Banque avec sa propre personnalité et ses propres méthodes et pratiques. L'actuel Directeur Général n'est dans cette position que depuis cinq ans. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré que l'esprit critique dont fait

preuve M. Denis Kessler se renouvelle à chaque changement de la direction effective, garantissant ainsi son indépendance. Le Conseil a également tenu compte de la compétence financière de M. Denis Kessler, indispensable à la compréhension des mécanismes bancaires renforcée par ses fonctions de Président-Directeur Général de l'une des sociétés de réassurance européennes majeures.

M. Jean-François Lepetit a demandé à ce que son mandat qui arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2017 ne soit pas renouvelé.

- Les deux administrateurs élus par les salariés, Mmes Nicole Misson et Sandrine Verrier, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.
- Deux administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant l'administrateur indépendant.

Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise (Afep-Medef) et de l'appréciation qu'en a faite le Conseil d'administration.

Les compétences, expériences et qualités des administrateurs

Les compétences et expériences examinées par le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE visent à la diversité du Conseil d'administration. Ainsi la composition du Conseil d'administration rassemble les expériences et compétences en matière bancaire et financière, d'appréciation des risques, de la direction générale de grands groupes, de vision internationale, d'expertise dans la transformation digitale et dans le domaine de la RSE.

Les administrateurs sont identifiés et recommandés par le Comité en considération de critères reposant sur des qualités tant personnelles que collectives, et selon les modalités prévues par le Règlement intérieur, lesquelles permettent de s'assurer de leur indépendance (article 4.2.1. et article 1.3 de la procédure du Conseil d'administration en matière d'identification, de sélection et de succession des administrateurs) :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques lui permettant de prendre des décisions de manière judicieuse et éclairée ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement lui permettant de garder son objectivité ;
- la disponibilité et l'assiduité qui permettent d'avoir le recul nécessaire et favorisent l'implication et le sens des responsabilités de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- la loyauté, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société et au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ;
- la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

1.c La déontologie de l'administrateur

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts. La procédure du Conseil d'administration en matière de conflits d'intérêts leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de toute situation de conflit d'intérêts et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le Règlement intérieur prévoit qu'un administrateur consulte le Président du Conseil d'administration de toute situation qui serait susceptible de conflit d'intérêts.
- À la connaissance du Conseil, aucun des membres du Conseil d'administration n'a été condamné pour fraude ni n'a été associé, en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général, à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années au moins.
- À la connaissance du Conseil, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ès qualités au cours des cinq dernières années au moins.
- Il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été choisi.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des prescriptions légales relatives à la détention d'informations privilégiées. Aux termes du Règlement intérieur, ils doivent s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives (article 4.3.1).
- Les administrateurs sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas (article 4.3.1).

1.d L'information et la formation des administrateurs

- En application du Règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil (article 3.4.1).
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités spécialisés du Conseil qui sont mis de façon permanente à leur disposition grâce à un système digitalisé dédié aux administrateurs. Ce système permet également de porter à la connaissance des administrateurs de manière sécurisée des informations utiles et variées facilitant leur travail d'administrateur. Il est prévu que ce système puisse être utilisé afin d'offrir aux administrateurs des modules de formation en e-learning.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé, et peut être formé à cette occasion, de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance.
- Comme le prévoient les dispositions de la loi Volcker aux États-Unis et de la loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires en France les membres du Conseil ont bénéficié de la formation annuelle sur ces deux réglementations (avril 2016).
- À l'occasion de deux journées de formation (mars et octobre 2016), les administrateurs ont reçu une formation sur (i) les stress tests de l'ABE, (ii) les process de supervision du MSU, (iii) le nouveau *Risk Dashboard*, (iv) la ligne métier Cash Management et (v) la ligne métier Dérivés de change. Les administrateurs ont à cette occasion rencontré les responsables concernés au sein du Groupe.

- Au regard des dispositions du décret du 3 juin 2015 pris en application de la loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi relatives à la formation des administrateurs élus par les salariés et à leur temps de préparation des séances du Conseil d'administration et de ses Comités, le Conseil a déterminé que le contenu du programme de formation porterait entre autres sur le rôle et le fonctionnement du Conseil, l'organisation et les activités de la Banque et les ratios prudentiels.

  Au titre de 2016, les deux administratrices élues par les salariés ont bénéficié d'une formation externe sur les ratios de liquidité et sur la gestion Actif/Passif pour un total de seize heures. L'une d'entre elles a suivi une formation externe sur la gouvernance, compliance et compétitivité de huit heures. La deuxième administratrice a achevé une formation externe d'une durée de cinquante-sept heures en vue de l'obtention du certificat d'administrateur. Elles bénéficient également, comme tout autre administrateur, des formations assurées par BNP Paribas telles que décrites ci-dessus venant compléter leurs heures de formation dispensées par des organismes externes.

1.e. Assiduité des administrateurs aux séances du Conseil et des Comités en 2016

Administrateur	Conseil d'administration	Comités spécialisés	Taux d'assiduité individuel
J. LEMIERRE	100 %	-	100 %
J.-L. BONNAFÉ	100 %	-	100 %
P. A. de CHALENDAR	100 %	100 %	100 %
M. COHEN	100 %	90 %	96 %
W. DE PLOEY	100 %	-	100 %
M. GUILLOU	100 %	100 %	100 %
D. KESSLER	91 %	100 %	96 %
J.-F. LEPETIT	100 %	93 %	97 %
L. PARISOT	91 %	100 %	96 %
N. MISSON	100 %	100 %	100 %
D. SCHWARZER	100 %	86 %	93 %
M. TILMANT	100 %	100 %	100 %
E. VAN BROEKHOVEN	83 %	100 %	93 %
S. VERRIER	100 %	100 %	100 %
F. WICKER-MIURIN	100 %	100 %	100 %
Moyenne	98 %	98 %	

2. LES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2016

2.a Les travaux du Conseil en 2016

Réunions	Dont réunion exceptionnelle	Participation moyenne	Séminaire Statégique
11	1	98 %	1

Le Conseil d'administration, qui détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale :

- a examiné les résultats de l'exécution du plan de développement 2014-2016, tel qu'approuvé en 2014, au regard des résultats des pôles en 2016, du contexte économique et de taux qui s'est détérioré et de l'impact des nouvelles taxes et réglementations aussi bien nationales, qu'européennes et internationales. La pertinence des choix du plan a été confirmée notamment par :
  - les projets préparant la banque de demain (Hello bank!, Wal solution paneuropéenne de portefeuille digital multibancaire et multienseigne),
  - de bons résultats du plan dans les différents territoires,
  - une bonne performance des métiers moteurs de croissance,
  - une adaptation au nouvel environnement pour les marchés de capitaux,
  - les acquisitions 2014 et 2015 réalisées au moment opportun et à des prix satisfaisants,
  - le renforcement continu des moyens en matière de conformité et de contrôle,
  - une politique rigoureuse de gestion des risques ;
- a suivi l'évolution du programme *CIB of Tomorrow* ;
- a pris connaissance d'un état des lieux du métier BNP Paribas Investment Partners ;
- a examiné l'avis du Comité Central d'Entreprise sur les orientations stratégiques de la Banque et a répondu aux observations formulées ;

- a auditionné le Chef économiste de BNP Paribas sur l'impact de la politique de taux bas sur la Banque ;
- a délibéré sur la comparaison des performances de la Banque par rapport à ses concurrents ainsi que de son bilan, sur la base des résultats disponibles pour l'année 2015 ; il a examiné les ratios réglementaires des principales banques systémiques ;
- a examiné les montants d'émission des titres de créances sous forme de dette senior et de dette subordonnée ;
- a entendu les commentaires de la Direction Générale sur la rentabilité de la production nouvelle de l'année 2015 et du 1er semestre 2016 ;
- a décidé le versement d'un supplément d'intéressement au titre de l'année 2015 ;
- a continué à suivre le montant des enveloppes affectées aux différents objectifs du programme de rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale ;
- a autorisé les délégations de pouvoir afférentes à l'émission de titres de créances, notamment des obligations et titres assimilés ;
- a désigné le représentant permanent de la Banque au Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution et lui a attribué les pouvoirs associés ;
- a examiné chacune des conventions réglementées conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;
- a autorisé l'introduction partielle en Bourse de First Hawaiian Bank et la cession graduelle de l'intégralité de la participation en 2017 et 2018 ;
- a approuvé la fusion de BNP Paribas Wealth Management dans BNP Paribas SA ;
- a été informé du projet de reclassement des titres Arval Services Lease détenus par BNP Paribas SA sous BNP Paribas Fortis ;
- a délibéré de la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- a établi une politique visant à atteindre un objectif de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du Conseil d'administration ;
- a pris connaissance des travaux du Comité d'éthique ;
- a été informé des résultats de l'enquête annuelle sur la satisfaction des collaborateurs (*Global People Survey*) et des actions qui en ont découlé ;
- a examiné et arrêté les réponses aux questions écrites des actionnaires.

Pour la deuxième fois, les représentants du MSU émanant de la Banque Centrale Européenne (BCE) et les représentants de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont participé à la séance du 25 février 2016 du Conseil d'administration. Ils ont présenté leurs priorités en termes de supervision pour l'année 2016 et un échange de vues avec les administrateurs s'en est suivi.

Le 16 décembre 2016, le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique consacré, entre autres, à l'exécution du plan 2014 - 2016, aux orientations et au plan stratégique 2017-2020 et aux enjeux des grandes lignes de métiers que sont Domestic Markets, Corporate and Institutional Banking et International Financial Services.

2.b Les travaux réalisés par le Comité des comptes et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2016

Nombre de membres	Réunions	Taux d'assiduité
5	4	100 %

Examen des comptes et information financière

Le Comité des comptes :

- a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes ;
- a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés et la rentabilité annualisée des capitaux propres, ainsi que les résultats et la rentabilité par domaine d'activité ; a examiné le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2015 et son évolution entre cette date et le 30 juin 2016 ; il a, à cette occasion, été informé de l'évolution des engagements de hors-bilan ;
- a examiné la politique de distribution de dividendes en considération de la recommandation de la BCE relative au respect des règles prudentielles de solvabilité ;
- a suivi l'évolution d'exigence prudentielle de fonds propres et a examiné les résultats du *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP) et leur impact sur le ratio de solvabilité. Il a examiné l'évolution des actifs pondérés ;
- a examiné régulièrement les provisions pour litiges ;
- a examiné les écarts d'acquisition et a proposé leurs ajustements ;
- a analysé de façon détaillée la composition du bilan du Groupe ;
- a pris connaissance des ajustements apportés à la *Credit Valuation Adjustement* (CVA) ;

Le Conseil :

- a examiné et approuvé les résultats du 4e trimestre 2015 et de l'année 2015, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2016 ;
- a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus, du coefficient d'exploitation par métier. Pour chaque période considérée, a entendu la synthèse des travaux du Comité des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes ;
- a entendu les commentaires du Comité des comptes sur la synthèse du contrôle interne comptable examinée, chaque trimestre, par ce dernier ;
- a examiné et arrêté, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqués et approuvé le rapport du Conseil d'administration pour l'année 2015 ;
- a délibéré de l'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité à la lumière des règles prudentielles de solvabilité et des demandes du régulateur. Il a pris connaissance de la demande faite par la BCE suite aux résultats du SREP.

- lors de l'examen des résultats, a entendu le responsable Finance Groupe et le responsable chargé du reporting comptable et financier. Il a, chaque trimestre, procédé à l'audition du responsable Finance Groupe, hors la présence du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Directeur Général et du responsable Finance Groupe, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles ;

Le Conseil a pris connaissance du compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe, réalisé par le Comité des comptes hors la présence de la Direction Générale.

- a revu les dispositifs de certification comptable dans le cadre des procédures de contrôle interne ;
- a examiné les options pour le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes pour la période 2018-2023 ;

Le Conseil a approuvé la proposition de renouveler le mandat des 3 cabinets d'audit à l'Assemblée Générale devant se tenir en 2018.

- a examiné la partie du rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au titre de l'exercice 2015 ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Le Conseil a approuvé le rapport du Président du Conseil d'administration dans sa partie relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au titre de l'exercice 2015.

Les travaux ad hoc réalisés par le Comité des comptes en 2016

Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs états financiers. Il a analysé à cette occasion l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs.
- Le Comité des comptes a pris connaissance du projet de transformation des systèmes Finance afin de répondre aux exigences de la réglementation BCBS 239.
- Le Comité a pris connaissance des résultats finaux des stress tests de l'Autorité Bancaire Européenne.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.
- Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Il a autorisé une mission de cette nature qui a été soumise à son approbation conformément au Règlement intérieur (§ 7.1.3).
- Le Comité a étudié les conséquences de la réforme européenne de l'audit sur les services autres que la certification des comptes.

2.c Les travaux réalisés par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité en séance commune, et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2016

Nombre de membres	Réunions	Taux d'assiduité
10	2	100 %

Les Comités :

- ont pris connaissance du rapport *Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP). Ils ont examiné l'évaluation faite par la Banque de ses risques, se sont assurés qu'elle a mis en place des contrôles adéquats et qu'elle dispose des fonds propres nécessaires pour faire face à ces risques ;
- ont pris connaissance des travaux menés par la Banque dans le cadre des stress tests de l'Autorité Bancaire Européenne ;
- ont été informés et suivent régulièrement les risques les plus significatifs pouvant avoir un impact à terme sur les comptes, notamment sur des enquêtes ou demandes d'informations menées par les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes ainsi que sur des actions et négociations menées dans le cadre d'actions collectives ;
- ont examiné et suivent la situation de certains pays dont l'évolution géopolitique peut avoir un impact sur la qualité du portefeuille détenu par la Banque. Il en est de même de certains secteurs d'activités pour lesquels une revue du portefeuille a été réalisée et suivie ;
- ont examiné le rapport établi au titre de l'année 2015 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Ils ont procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place ;
- ont étudié le programme de maîtrise de l'exhaustivité et de la qualité des données dans l'ensemble de la Banque ;

- ont étudié le programme d'assurance de la Banque aux risques de cybersécurité ;
- ont examiné la notification de Banque Globale d'Importance Systémique.

Le Conseil :

- a approuvé le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital et ses conclusions ;
- a été informé des travaux de la banque dans le cadre des stress tests de l'Autorité Bancaire Européenne et a pris connaissance des résultats de ces stress tests ;
- a été informé de la revue du portefeuille Énergie hors électricité et autres matières premières ;
- a été informé de la situation de la Banque au Brésil ;
- a été régulièrement informé de l'évolution des négociations menées dans le cadre des actions collectives et des enquêtes ou investigations menées par les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays concernant des opérations sur le marché des changes ;
- a entendu les conclusions des travaux effectués sur la base du rapport établi pour la mesure et la surveillance des risques au titre de l'année 2015 ;
- a été informé de la notification de Banque Globale d'Importance Systémique.

2.d Les travaux réalisés par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2016

Nombre de membres	Réunions	Taux d'assiduité
5	9	100 %

Risques et liquidité

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a suivi la mise en place de la nouvelle organisation de la fonction Risque devant améliorer l'efficacité opérationnelle des dispositifs et procédures de contrôle, faciliter l'anticipation des risques, y compris ceux liés à la réglementation, et accentuer les contrôles ;
- a passé en revue l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit. Il a délibéré sur la base des informations présentées par Risk. Le responsable de Risk dans les différentes catégories de risques a répondu en séance aux questions du Comité ;
- a examiné le tableau de bord présenté trimestriellement par le responsable de Risk et a proposé des modifications à sa présentation et son contenu ;
- a examiné le rapport semestriel du Risque Opérationnel ;
- a examiné les profils de risque des filiales significatives pour lesquelles le Comité des risques de BNP Paribas exerce la fonction de Comité des risques desdites filiales et a proposé la création de Comité des risques dans les filiales significatives, mettant fin à la délégation de la fonction de Comité des risques desdites filiales à celui de BNP Paribas ;
- a examiné le rapport définitif de la BCE sur la revue thématique *Risk Governance and Appetite*, ainsi que le projet de réponse pour la partie risques :
  - a suivi la mise en place du plan d'action sur le dispositif de pilotage du Profil de Risque suite à la revue thématique par la BCE de la gouvernance des risques, et le *Risk Assessment Framework* (RAF),
  - a examiné la proposition concernant les indicateurs à retenir pour le risque de taux d'intérêt global et le risque opérationnel,
  - a examiné le *Risk Appetite Statement* du Groupe (RAS), ses évolutions et les limites globales de risque ;
- a examiné et suivi les risques de liquidité et la politique de liquidité du Groupe mise en œuvre par la Direction Générale au regard de l'évolution des marchés et des réglementations ;
- a pris connaissance du programme des missions et des revues thématiques de la BCE sur les risques ;
- a délibéré sur l'approche consistant pour chaque métier à améliorer la prise en compte des risques dans les prix des produits et services ;
- a examiné les sujets liés à la cybersécurité et leurs impacts et pris connaissance de la lettre de suite de la BCE sur une mission dédiée à ce sujet ;
- a examiné les risques liés à l'exposition du Groupe aux chambres de compensation (CCP) ;
- a pris connaissance du rapport *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* (ILAAP). Il a examiné le seuil de tolérance au-dessus duquel il peut être considéré que la situation de liquidité est en conformité avec le profil de risque de la Banque ;
- a pris connaissance du dispositif d'agrégation et de reporting des données de risques conformément aux dispositions de la revue indépendante de la conformité du Groupe aux principes de la norme BCBS 239.

Le Conseil :

- a approuvé le *Risk Appetite Statement* (RAS) du Groupe, ses évolutions, les seuils et limites globales de risques ainsi que la procédure de saisine du Conseil en cas de dépassement d'un seuil ou d'une limite globale de risques ;
- a examiné, sur la base du *Risk Appetite Statement* (RAS) et du rapport du Président du Comité, le *Risk Dashboard* présentant la mesure des indicateurs retenus sur les différentes catégories de risques, et de façon régulière la gouvernance, la gestion et le suivi des risques ;
- a été informé de l'examen par le Comité du rapport définitif de la BCE sur la revue thématique *Risk governance and appetite* et a approuvé le projet de réponse sur proposition du Comité ;
- a pris connaissance des conditions de prix et de maturité des émissions de titres de créance dans le cadre des enveloppes accordées par le Conseil ;
- sur la base du rapport du Président du Comité a pris connaissance de l'ensemble des travaux du Comité sur les risques du Groupe notamment ceux relatifs aux évolutions du *Risk Appetite Framework* (RAF) et à la gouvernance des risques ;
- a été régulièrement informé de l'évolution du coût du risque par métier et par zone géographique ;
- a demandé au Comité de suivre régulièrement les sujets liés à la cybersécurité ;
- a approuvé la création de Comités des risques dans les filiales significatives, mettant fin corrélativement à la délégation du rôle de Comités des risques desdites filiales à celui de BNP Paribas ;
- a approuvé le niveau de tolérance au risque de liquidité et les politiques, procédures et systèmes internes relatifs au risque de liquidité.

Conformité et contrôle interne, litiges et contrôle périodique

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a continué à suivre la mise en place du plan de remédiation initiée en 2014 à la demande des autorités américaines représentant la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollar ;
- a suivi l'évolution du programme *Know Your Customer* (KYC) au regard de la mise en œuvre des règles de révision et de la définition d'un modèle de KYC transversal ;
- a examiné le rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2015 comprenant le rapport sur le *Risk Assessment* de la Conformité, les points marquants liés à la conformité dans l'ensemble des lignes métiers et des zones géographiques, le rapport sur le risque opérationnel, le contrôle permanent et la continuité d'activité ainsi que le contrôle des activités externalisées, et le rapport du contrôle périodique. Il en a proposé l'approbation au Conseil ;
- a passé en revue le *Risk Assessment* sur la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- a examiné le rapport du Président sur le contrôle interne et en a proposé l'approbation au Conseil ;
- a examiné le rapport semestriel de la fonction Conformité ;
- a délibéré sur les principaux résultats du contrôle périodique en 2015 et au 1er semestre 2016 notamment avec la mise en place d'une filière dédiée à la sécurité financière et a auditionné sa responsable ; il a pris connaissance des résultats de la première vague d'audits effectués dans les entités exerçant une activité de compensation en dollars ;
- a examiné le rapport semestriel de la fonction Contrôle Périodique ainsi qu'une mission sur la Turquie ;
- a examiné et suivi le programme de transformation du contrôle périodique et la nouvelle méthodologie sur la notation des recommandations des missions ;
- a passé en revue, lors de chacune de ses séances, le tableau des litiges et procédures en cours et les évolutions de chacun des dossiers d'une séance à l'autre. Il a suivi les litiges et procédures les plus significatifs notamment ceux liés au dossier relatif aux crédits immobiliers octroyés en francs suisses auprès de particuliers en vue de la réalisation d'un investissement locatif, aux investigations initiées par les autorités étrangères sur le marché des Credit Default Swaps (CDS) ainsi que la résolution de l'action collective liée, et aux investigations et actions de groupe relatives aux pratiques des banques sur les taux de change ;
- a examiné les incidents notamment sur les opérations de marché et a demandé la mise en place de plans d'action afin de combler les défaillances du dispositif ;
- a été informé des demandes de modifications et des demandes complémentaires exprimées par les régulateurs sur les plans de redressement et de résolution ainsi que celles relatives au plan US ;
- a examiné la mise à jour annuelle du plan de rétablissement et de la documentation de résolution ; il a proposé au Conseil d'approuver le plan de rétablissement et a examiné les évolutions réglementaires françaises et européennes en matière de résolution ; il a été informé des problématiques liées à la mise en place du *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) et du *Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities* (MREL) ;
- a assuré un suivi dans la mise en place de la règle Volcker dans le processus de certification et de la loi française de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires.

Le Conseil :

- a approuvé sur la base du rapport du Président du Comité le rapport sur le contrôle interne ainsi que le rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne au titre de 2015 ;
- sur la base du rapport du Président du Comité a pris connaissance de l'ensemble des travaux du Comité sur le *Risk Assessment*, et sur la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- a revu les modifications apportées à la documentation de résolution dont la version actualisée a été remise à la BCE ;
- a approuvé le plan de rétablissement dont la version actualisée est remise à la BCE ;
- a été informé des modifications du plan de résolution bancaire apportées par les autorités américaines et européennes ;
- a suivi la mise en place du plan de remédiation ;
- a été informé de la mise en place d'une politique Pays et d'un programme de KYC ;
- a été informé de l'état des procédures et litiges ainsi que des incidents et du montant des pertes liées à ces incidents ;
- a entendu le Président du Comité sur le suivi de la mise en place de la règle Volcker et de la loi française de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires, a approuvé le programme de conformité lié à l'application de la règle Volcker et a été formé aux dispositions de la règle Volcker.

Le Comité a consacré une séance à l'audition des responsables des fonctions Risque, Conformité, Contrôle Périodique et Juridique, hors la présence de la Direction Générale et du management.

Il a examiné la lettre de suite de l'ACPR sur Tracfin et ses conséquences.

Le Conseil :

- a entendu le compte rendu des auditions ;
- a pris connaissance des lettres de suite de l'ACPR sur Tracfin.

2.e Les travaux réalisés par le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2016

Nombre de membres	Réunions	Taux d'assiduité
4	8	97 %

Évolution de la composition du Conseil et des Comités spécialisés

Le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE :

- a examiné les dates d'échéance des mandats des administrateurs et a proposé au Conseil de demander à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler les mandats arrivant à expiration en 2016, à savoir ceux de Mme Marion Guillou et de M. Jean-Laurent Bonnafé ;
- a proposé au Conseil de soumettre au vote de l'Assemblée Générale 2016 (i) le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Tilmant et (ii) la candidature de M. Wouter De Ploey à la fonction d'administrateur de la Banque, après examen des propositions de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) ;
- a proposé le renouvellement des mandats de Directeur Général de M. Jean-Laurent Bonnafé et de Directeur Général délégué de M. Philippe Bordenave ;
- a passé en revue la situation de chaque administrateur et a proposé au Conseil de nommer M. Wouter De Ploey membre du Comité des comptes ;
- a continué sa réflexion sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration et a mandaté un cabinet externe afin d'identifier, de manière continue, des candidats administrateurs indépendants ;
- a examiné les obligations concernant les administrateurs édictées par le Règlement sur les Abus de marché entré en application le 3 juillet 2016.

Le Conseil :

- a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement des mandats des administrateurs concernés ainsi que la nomination d'un nouvel administrateur ;
- a renouvelé M. Jean-Laurent Bonnafé dans ses fonctions de Directeur Général et, sur proposition du Directeur Général, renouvelé M. Philippe Bordenave dans ses fonctions de Directeur Général délégué ;
- a nommé l'administrateur proposé en tant que membre dans le Comité des Comptes ;
- a été informé des obligations concernant les administrateurs édictées par le Règlement sur les Abus de marché.

Gouvernance

Le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE :

- a examiné le rapport définitif de la BCE sur la revue thématique *Risk Governance and Appetite*, ainsi que le projet de réponse pour la partie Gouvernance ;
- a établi, suite à la revue thématique *Risk Governance and Appetite*, la formalisation de trois procédures sur (i) le cumul des mandats des administrateurs, (ii) la sélection des membres du Conseil d'administration et (iii) la gestion des conflits d'intérêts potentiels des administrateurs ;
- a pris connaissance du compte rendu des Comités des nominations des filiales dont le total de bilan est supérieur à 5 milliards d'euros ;
- a examiné le projet de convention de non-concurrence de l'Administrateur Directeur Général ;
- a examiné la partie du rapport du Président dans sa partie gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2015 ; il en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

Le Conseil :

- a validé et approuvé la convention de non-concurrence de l'Administrateur Directeur Général ;
- a validé et approuvé les trois procédures du Conseil ;
- a approuvé le rapport du Président du Conseil dans sa partie gouvernement d'entreprise au titre de 2015.

Fonctionnement du Conseil

Le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a mis à jour le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Cette mise à jour prend en considération (i) l'extension des attributions du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (cf. points sur l'évaluation du Conseil et sur le Code de conduite ci-dessous), (ii) les trois procédures demandées par la BCE dans le cadre de sa revue thématique *Risk Governance and Appetite* et (iii) la mise en conformité avec la réforme de l'audit légal qui entraîne une modification des missions du Comité des comptes.

Le Conseil a délibéré et adopté les modifications apportées à son Règlement intérieur.

Formation des administrateurs salariés

Le Comité, conformément aux nouvelles dispositions du décret du 3 juin 2015, a proposé au Conseil d'établir à 20 heures minimum par an le temps de formation ; ce minimum peut être dépassé selon les besoins exprimés par les administrateurs salariés.

Le Conseil a approuvé cette proposition.

Évaluation du Conseil d'administration

Le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE :

- a proposé au Conseil de faire appel à un cabinet externe tous les trois ans et de réaliser une évaluation « interne » annuelle dans l'intervalle ;
- à la suite du résultat de l'évaluation au titre de 2015 qui a souligné la satisfaction du fonctionnement du Conseil, a proposé un plan d'action consistant à (i) établir une procédure pour la sélection des administrateurs et des Présidents de Comités, (ii) renforcer l'information des administrateurs sur le Digital, (iii) étendre les attributions du Comité à l'éthique et à la RSE et en changer la dénomination en conséquence ;
- a proposé dans le plan d'action de poursuivre la préparation des plans de succession ;
- a préparé l'évaluation du Conseil d'administration pour 2016, de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés.

Le Conseil a approuvé le plan d'action.

Code de conduite

Le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a, conformément à ses attributions, consacré 2 séances à l'élaboration d'un nouveau Code de conduite pour le Groupe en collaboration avec les équipes managériales. Il en a proposé l'approbation au Conseil d'administration et en a suivi le déploiement au sein des filiales et des géographies du Groupe.

Le Conseil d'administration a approuvé le Code de conduite du Groupe lors de sa séance du 31 mars 2016.

Rémunération des administrateurs

En vue de l'approbation par le Comité des rémunérations de la répartition des jetons de présence 2016, le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a examiné la présence effective de chacun des administrateurs lors des Comités et des Conseils en 2016.

Responsabilité sociale et environnementale

Dans le cadre de l'extension de ses attributions, le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE a examiné le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale du Groupe et a proposé quelques aménagements et modifications.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale du Groupe avec les modifications proposées par le Comité.

2.f Les travaux réalisés par le Comité des rémunérations et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2016

Nombre de membres	Réunions	Taux d'assiduité
4	4	87,5 %

Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit et Mme Nicole Misson), favorisant en cela les travaux du Comité sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas, répondant ainsi aux exigences de la CRD 4.

Le Comité des rémunérations :

- après avoir reçu une information détaillée sur les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (« la population régulée »), a examiné les sujets relatifs à leurs rémunérations au titre de 2015 :
  - le périmètre final de la population régulée,
  - les règles de différé et de modalités de paiement des rémunérations variables applicables à la population régulée, ainsi que le rapport public 2016 sur les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2015 à la population régulée,
  - la synthèse du rapport de l'Inspection Générale relatif à la mise en œuvre du processus de révision des rémunérations au titre de l'exercice 2015 de cette population régulée ;

- a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2015 ;
- a pris connaissance du nouveau périmètre de la population régulée identifiée au titre de 2016 ;
- a pris connaissance des paramètres retenus pour déterminer les enveloppes de rémunération variable de ces collaborateurs et a été informé du déroulement du processus de rémunération des salariés concernés ;
- a été informé des correspondances de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution concernant ces sujets ;
- a contrôlé les rémunérations du responsable des Risques et du responsable de la Conformité ;
- a proposé au Conseil de mettre fin à la convention de cessation des fonctions de l'Administrateur Directeur Général ;
- a examiné les critères de performance à la fois quantitatifs et qualitatifs liés à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et proposé au Conseil leur rémunération variable au titre de 2015 ;
- a délibéré des dispositifs susceptibles d'intéresser les dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur une longue période. Dans ce cadre, il a proposé de modifier (i) le règlement du Plan de Rémunération Long Terme (PRLT) au titre de l'exercice 2015 afin d'y inclure des clauses de *clawback*, de *malus* et de résolution et (ii) le règlement du Plan de Rémunération Long Terme au titre de l'exercice 2016 pour prendre en compte les nouvelles règles de l'Autorité Bancaire Européenne ;
- a proposé des évolutions des rémunérations fixes et variables des mandataires sociaux exécutifs à compter de l'exercice 2016 suite à la publication le 21 décembre 2015 des nouvelles règles de l'Autorité Bancaire Européenne sur les politiques de rémunération ;
- a déterminé les principes de la politique de rémunération, les rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et aux responsables risques et conformité des filiales du Groupe entrant dans le seuil fixé par la loi et qui ont délégué au Comité ces missions ;
- a revu les fiches du *say on pay* relatives à chacun des dirigeants mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi que la résolution relative aux rémunérations versées aux collaborateurs régulés ;
- a examiné la répartition des jetons de présence des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice 2016 sur la base du contrôle de la présence effective des administrateurs aux Conseils et aux Comités par le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE ;

  Le Comité a proposé au Conseil de maintenir pour l'exercice 2017 le mode de répartition des jetons de présence et les montants unitaires dans le cadre de l'enveloppe globale du montant des jetons de présence décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires en 2016.

Le Conseil :

- a décidé de mettre fin à la convention de cessation des fonctions de l'Administrateur Directeur Général ;
- a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux exécutifs au titre de l'exercice 2016 prenant notamment en compte les nouvelles règles de l'ABE. Ces dispositions sont décrites dans la section Rémunérations du point 2.1 du présent chapitre ;
- a apprécié et approuvé l'évaluation faite par le Comité des critères de performance quantitative et qualitative liés à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2015 ;
- s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- a approuvé les aménagements apportés aux Plans de Rémunération Long Terme au titre de l'exercice 2016, les caractéristiques de ces plans de rémunération à long terme destinés à l'intéressement des dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur longue période restant basées sur une évolution du cours de Bourse (intrinsèque et relative) avec toutefois un plafond, tout en assurant une performance durable et continue par rapport à celle d'autres banques européennes ;
- a approuvé les fiches *say on pay* des mandataires sociaux à soumettre au vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- a été informé par le Président du Comité de l'approche des principes d'identification de la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et de leurs principes de rémunération tels que proposés par la Direction Générale ;
- a entendu le rapport du Président sur la conformité de la rémunération du responsable des Risques et du responsable de la Conformité ;
- a approuvé la répartition individuelle des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mise à jour par le Conseil d'administration du 27 octobre 2016

PRÉAMBULE

Les règles relatives :

- au Conseil d'administration ;
- aux membres du Conseil d'administration, en ce compris leurs droits et obligations ;
- aux Comités du Conseil d'administration ;

sont fixées par les dispositions légales et réglementaires, les statuts de la Société et le présent règlement.

Le Conseil d'administration prend également en compte les recommandations de Place relatives au gouvernement d'entreprise, et en particulier les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), ci-après dénommé le Code Afep-Medef, auquel BNP Paribas (la « Société ») se réfère.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'administration est assisté de comités spécialisés :

- Comité des comptes ;
- Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ;
- Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE et
- Comité des rémunérations ;

ainsi que de tout comité ad hoc.

PREMIÈRE PARTIE – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ORGANE COLLÉGIAL

ARTICLE 1. ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales et réglementaires et contribue à promouvoir des valeurs d'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de BNP Paribas par ses collaborateurs soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société.

En particulier et de manière non exhaustive, le Conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants :

1.1 ORIENTATIONS ET OPÉRATIONS STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

- détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- donne son accord préalable à toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi qu'à tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil qui lui sont soumis par le Directeur Général. Ce dernier lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite ;
- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées.

1.2 CODE DE CONDUITE

Le Conseil d'administration et la Direction Générale ont élaboré un Code de conduite du Groupe BNP Paribas qui définit les règles de conduite dans le cadre des valeurs et missions déterminées par la Banque. Ce Code, qui doit être intégré par chaque métier et chaque collaborateur, guide les actions de chacun et oriente les décisions à tous les niveaux de l'organisation. À cette fin, le Conseil veille à ce que la Direction Générale mette en œuvre l'application de ce Code dans les métiers, les pays et régions.

1.3 GOUVERNANCE, CONTRÔLE INTERNE ET COMPTES

Le Conseil d'administration :

- nomme le Président, le Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, le ou les Directeurs Généraux délégués ;
- fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués ;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité de ce dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de la Société, notamment la séparation des fonctions au sein de l'organisation de la Société et la prévention des conflits d'intérêts ;
- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne, et notamment, procède au moins deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- approuve le rapport du Président joint au rapport de gestion ;
- procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns ;
- procède à l'examen et à l'arrêté des comptes, et veille à leur sincérité ;
- procède à une revue, au moins une fois par an, des projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que des divers rapports légaux et réglementaires que le Président ou le Directeur Général lui soumet.

1.4. GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration :

- approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil d'administration approuve les limites globales de risque et a mis en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement de ces limites ;
- donne son accord, le cas échéant, à la révocation du responsable de la fonction de gestion des risques.

1.5. COMMUNICATION

Le Conseil d'administration :

- veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité ;
- contrôle le processus de publication et de communication financière, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la Société.

1.6. RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration :

- répartit les jetons de présence ;
- adopte et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe laquelle concerne notamment les catégories de personnel incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que ceux dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
- détermine la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable ainsi que tout autre instrument de rémunération ou avantage en nature.

1.7. RÉSOLUTION

Le Conseil d'administration arrête le plan préventif de rétablissement de l'établissement, ainsi que les éléments nécessaires à l'établissement du plan de résolution, communiqués aux autorités de contrôle compétentes.

ARTICLE 2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. ORGANISATION DES RÉUNIONS

Il se réunit un minimum de quatre fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de BNP Paribas l'exigent.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil prépare l'ensemble des documents nécessaires aux séances du Conseil et organise la mise à disposition de l'ensemble de la documentation aux administrateurs et autres participants aux séances.

Il est tenu un registre de présence, signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration et qui mentionne le nom des administrateurs réputés présents.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil transcrits sur un registre spécial conformément à la législation en vigueur. Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et certifier les copies ou extraits de procès-verbaux. Chaque procès-verbal de Conseil fait l'objet d'une approbation lors d'une séance de Conseil ultérieure.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées par le Directeur Général, ou un Directeur Général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

2.2. MOYENS DE PARTICIPATION

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification, garantissant leur participation effective et satisfaisant, de par leurs caractéristiques techniques, aux besoins de confidentialité et à la retransmission continue et simultanée des délibérations, à l'exception de l'arrêté des comptes et du rapport de gestion. Le procès-verbal mentionne, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance.

DEUXIÈME PARTIE – LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 3. COMPOSITION, INFORMATION ET COMPÉTENCE

3.1. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1. Relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur

Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié par le Conseil d'administration à un autre administrateur.

Le Président veille à maintenir une relation étroite et confiante avec la Direction Générale. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives. Il organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service de la Société. Il contribue à la promotion des valeurs et de l'image de la Société, tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les pouvoirs publics et les institutions, aux plans national, européen et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le gardien du bon fonctionnement du Conseil d'administration de BNP Paribas. À ce titre :

- avec le concours du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE, avec l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires lorsqu'il y a lieu, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître ;
- il peut assister à tous les Comités et peut ajouter à l'ordre du jour de ceux-ci tout sujet qu'il considère comme pertinent ;
- il s'assure que les administrateurs disposent en temps voulu, sous une forme claire et appropriée, de la documentation et de l'information nécessaires à l'exercice de leur mission.

3.1.2. Organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration afin de le mettre à même d'accomplir toutes ses missions. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des évènements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : le déploiement de la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement et de désinvestissement, les opérations financières, les risques, les états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général ou à tout responsable, et particulièrement au responsable de la fonction de gestion des risques, toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il prépare le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

3.2. ADMINISTRATEURS

Ils s'engagent à agir dans l'intérêt social de BNP Paribas et à respecter toutes les dispositions du présent Règlement Intérieur qui leur sont applicables, et en particulier les procédures du Conseil d'administration.

3.3. AUTRES PARTICIPANTS

3.3.1. Censeurs

Les censeurs assistent aux séances du Conseil et des comités spécialisés avec voix consultative.

3.3.2. Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes, assistent aux séances du Conseil et des comités spécialisés qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires et peuvent assister aux séances du Conseil et des comités spécialisés lorsque le Président du Conseil le juge nécessaire.

3.3.3. Personnes invitées

Le Conseil peut décider d'inviter une ou plusieurs personnes à assister aux séances.

3.3.4. Représentant du Comité central d'entreprise (CCE)

Le représentant du CCE assiste aux séances du Conseil avec voix consultative.

3.3.5. Secrétaire du Conseil

Le Secrétaire du Conseil est nommé par le Conseil et assiste aux séances de ce dernier.

3.3.6. Responsable de la fonction de gestion des risques

Si nécessaire, en cas d'évolution des risques affectant ou susceptible d'affecter BNP Paribas, le responsable de la fonction de gestion des risques peut rendre directement compte au Conseil et, le cas échéant, au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, sans en référer aux dirigeants effectifs.

Les personnes visées au point 3.3 sont soumises aux mêmes règles d'éthique, de confidentialité et de déontologie que les administrateurs.

3.4. ACCÈS À L'INFORMATION

3.4.1. Information et documentation

Afin de contribuer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de permettre à celui-ci de prendre une décision éclairée, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dès lors qu'ils sont utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Les demandes sont adressées au Secrétaire du Conseil d'administration qui en informe le Président.

Lorsque le Secrétaire du Conseil l'estime préférable, pour des raisons de commodité ou de confidentialité, les documents ainsi mis à la disposition de l'administrateur ainsi qu'à toute personne assistant aux séances du Conseil sont consultés auprès du Secrétaire du Conseil ou auprès du collaborateur compétent du Groupe.

3.4.2. Outils

La mise à disposition de l'ensemble de la documentation aux administrateurs, ou à toute personne assistant aux séances du Conseil, dans la perspective des séances du Conseil peut se faire par tous modes, y compris dématérialisés. Dans ce cas, toutes les mesures de protections jugées nécessaires sont prises aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et chaque membre du Conseil ou toute personne ayant reçu la documentation est responsable non seulement des outils et des supports ainsi mis à sa disposition mais également de ses accès.

3.5. Formation, compétences individuelle et collective

Les administrateurs de BNP Paribas possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de BNP Paribas en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

Les administrateurs veillent à maintenir leurs connaissances en matière financière. À cet effet, la Société consacre les ressources nécessaires à la formation des administrateurs, notamment dans les domaines bancaire et financier. Des formations annuelles sont dispensées par BNP Paribas au cours desquelles les membres du Conseil sont amenés à rencontrer les responsables des thèmes présentés, et par les séminaires stratégiques organisés par BNP Paribas au bénéfice de ses administrateurs.

Les administrateurs élus par les salariés bénéficient d'un temps consacré à la formation déterminé par le Conseil. À la fin de la formation, le centre de formation choisi par le Conseil doit délivrer une attestation d'assiduité que l'administrateur élu par les salariés doit remettre au Secrétaire du Conseil.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS

4.1. DÉTENTION ET CONSERVATION D'ACTIONS BNP PARIBAS

Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale des actionnaires doit détenir à titre personnel 1 000 actions. L'administrateur doit détenir l'intégralité des actions à l'issue de la période de versement des jetons de présence correspondant à douze mois d'exercice de sa fonction. À l'issue de ce délai, chaque administrateur veille à conserver ce nombre minimum d'actions de BNP Paribas pendant toute la durée de son mandat.

Les administrateurs s'interdisent de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance sur les actions ainsi détenues.

4.2. ÉTHIQUE - CONFIDENTIALITÉ

4.2.1. Éthique

4.2.1.1. Disponibilité et assiduité

Les membres du Conseil d'administration consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Ils acceptent les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et ils exercent leur sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Les administrateurs participent activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités, et assistent aux Assemblées générales d'actionnaires.

Les administrateurs élus par les salariés bénéficient d'un temps de préparation déterminé par le Conseil.

4.2.1.2. Indépendance et loyauté

Chaque membre du Conseil d'administration maintient à tout moment son indépendance d'esprit, d'analyse, d'appréciation et d'action afin d'être en mesure d'émettre des avis et de prendre des décisions de manière éclairée, judicieuse et objective. Il exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il agit avec loyauté tant à l'égard des autres administrateurs, des actionnaires que de BNP Paribas.

Il refuse tout avantage ou service susceptible de compromettre son indépendance.

4.2.1.3. Devoir de vigilance

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de vigilance quant à la conservation, à l'usage et, le cas échéant, à la restitution des outils, des documents et des informations mis à disposition.

4.2.2. Confidentialité

Tout administrateur et toute personne participant aux travaux du Conseil est tenu à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et des délibérations du Conseil et de ses comités ainsi que les informations et les documents qui y sont présentés ou qui lui sont communiqués, sous quelque forme que ce soit.

Il lui est interdit de communiquer à quiconque en dehors du Conseil d'administration des informations qui ne seraient pas rendues publiques par BNP Paribas.

4.3. DÉONTOLOGIE - CUMUL DES MANDATS SOCIAUX - CONFLITS D'INTÉRÊTS DÉCLARATIONS PERSONNELLES

4.3.1. Déontologie

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité Groupe.

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions qu'il pourrait exercer au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est notamment tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de la Société, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il s'abstient d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées.

L'administrateur ainsi que les personnes ayant des liens étroits avec lui sont tenus de déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en assure la publication et à BNP Paribas les opérations qu'ils réalisent sur le titre BNP Paribas et les instruments financiers qui lui sont liés.

4.3.2. Cumul des mandats sociaux

L'administrateur respecte les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ou qui sont applicables à BNP Paribas en matière de cumul de mandats, notamment la procédure du Conseil d'administration en matière de cumul des mandats des administrateurs.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

4.3.3. Conflits d'intérêts

L'administrateur respecte, d'une part les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts – notamment le régime des conventions dites « réglementées » - et, d'autre part la procédure du Conseil d'administration en matières de conflits d'intérêts.

L'administrateur s'engage à éviter de conduire des activités ou de conclure des transactions qui pourraient être source de conflits d'intérêts ou donneraient l'apparence d'un conflit d'intérêts pour les tiers.

Afin de permettre au Conseil de veiller à la bonne mise en œuvre des règles relatives aux conflits d'intérêts, l'administrateur consulte le Président du Conseil d'administration de toute situation qui serait susceptible de conflit d'intérêts.

Dans cette hypothèse il informe le Président du Conseil d'administration de son intention d'accepter un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction similaire, de telle sorte que le Conseil d'administration sur proposition du Comité de gouvernance, d'éthique et des nominations puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat d'administrateur dans la Société.

Tout administrateur de nationalité étrangère soumis à des obligations légales et réglementaires susceptibles de lui être imposées en raison de sa nationalité doit, à son initiative, ne pas participer à certaines délibérations du Conseil.

En cas de manquement à ses obligations en matière de conflits d'intérêts par un administrateur, le Président du Conseil d'administration prend toutes les mesures légales nécessaires afin d'y remédier ; il peut en outre tenir informé les régulateurs concernés de tels agissements.

4.3.4. Déclarations personnelles

L'administrateur s'engage à tenir informé dans les plus brefs délais le Secrétaire du Conseil de toute modification de sa situation personnelle (changement d'adresse, nomination, mandats sociaux, fonction exercée...).

L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pénale ou civile, interdiction de gérer, sanction administrative ou disciplinaire ou mesure d'exclusion d'une organisation professionnelle ainsi que de toute procédure susceptible d'entraîner de telles sanctions à son encontre, de tout licenciement pour faute professionnelle ou de toute révocation de mandat social dont il ferait l'objet. De même l'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pénale ou civile, sanction administrative ou disciplinaire ou mesure d'exclusion d'une organisation professionnelle ainsi que de toute mesure de redressement ou de liquidation judiciaire dont une entreprise dont il est dirigeant, actionnaire ou associé fait l'objet ou serait susceptible de faire l'objet.

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel des jetons est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il comprend une partie variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Il est majoré pour les administrateurs résidant à l'étranger sauf dans le cas où la participation effective de ceux-ci est assurée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La participation effective aux comités donne droit à un jeton supplémentaire, qui peut être d'un montant différent selon les comités. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un comité différent. Les Présidents des comités reçoivent un jeton supplémentaire majoré.

La rémunération des censeurs est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

TROISIÈME PARTIE – LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS COMMUNES

6.1 COMPOSITION ET COMPÉTENCE

Ils sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société. Ils comprennent le nombre requis de membres répondant à la qualification d'indépendance, tel que préconisé par le Code Afep-Medef. Les membres des comités disposent de connaissances et de compétences adaptées à l'exercice des missions des comités auxquels ils participent.

Le Comité des rémunérations (RemCo) comprend au moins un administrateur représentant les salariés.

Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des comités soient en permanence adaptés aux dispositions légales et réglementaires, aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Sur décision du Conseil, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC), le RemCo et le Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (CGEN) peuvent, conformément aux dispositions de l'article L511-91 du Code monétaire et financier, assurer leurs missions pour les sociétés du Groupe soumises à la surveillance du régulateur sur une base consolidée ou sous-consolidée.

6.2 RÉUNIONS

Ces comités se réunissent autant de fois que nécessaire.

6.3 MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES COMITÉS

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Le Président de comité peut demander l'audition de tout responsable, au sein du Groupe, en charge de questions relevant de la compétence de ce comité, telle que définie par le présent Règlement.

Le Secrétaire du Conseil prépare l'ensemble des documents nécessaires aux séances des comités spécialisés et organise la mise à disposition de la documentation aux administrateurs et autres participants aux séances.

La mise à disposition de cette documentation peut se faire par tous modes, y compris dématérialisés. Dans ce cas, toutes les mesures de protections jugées nécessaires sont prises aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et chaque membre du comité spécialisé concerné ou toute personne ayant reçu la documentation est responsable non seulement des outils et des supports ainsi mis à leur disposition mais également de leurs accès.

6.4 AVIS ET COMPTES RENDUS

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des comités est établi par le Secrétaire du Conseil et communiqué, après approbation lors d'une séance ultérieure, aux administrateurs qui le souhaitent.

ARTICLE 7. LE COMITÉ DES COMPTES

7.1. MISSIONS

Conformément aux dispositions du Code de commerce, le Comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

7.1.1. Suivi du processus d'élaboration de l'information financière

Le Comité a pour missions d'analyser les états financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Il formule, le cas échéant, des recommandations pour garantir l'intégrité du processus d'élaboration de l'information financière.

7.1.2. Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière comptable et financière

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier ainsi que ceux issus des contrôles réalisés sur le processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

7.1.3. Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ainsi que de l'indépendance des Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le Groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède 1 million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finance Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finance Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finance Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Il reçoit des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et l'examine ainsi que les recommandations les plus significatives émises dans le cadre de leur mission et l'examine. Il prend également connaissance des constats et recommandations les plus significatives émises par l'audit interne dans le cadre de ses missions relatives à l'information comptable et financière.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Le Comité tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil des Commissaires aux comptes (H3C) consécutives aux contrôles réalisés par ce dernier dans l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la Société.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard trois jours avant la tenue des séances du Comité.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finance Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Ils présentent également deux fois par an une note sur les travaux de leur mission de certification des comptes. Sur cette base le Comité rend compte au Conseil d'administration des résultats de cette mission et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que lui-même a joué.

7.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

7.3. AUDITIONS

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finance Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la Société ou de mettre en cause la qualité de l'information comptable et financière délivrée par la Société.

ARTICLE 8. LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

8.1. MISSIONS

8.1.1. Missions relatives à la stratégie globale en matière de risques

Le Comité conseille le Conseil d'administration sur l'adéquation de la stratégie globale de la Société et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Pour cela, il examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

En cas de dépassement d'une limite globale de risque, une procédure de saisine du Conseil d'administration est prévue : la Direction Générale informe le Président du Comité, lequel peut décider de convoquer le Comité ou de proposer la convocation du Conseil d'administration.

8.1.2. Missions relatives à l'examen des prix des produits et services proposés aux clients

Le Comité examine, dans le cadre de sa mission et selon des conditions qu'il définira lui-même, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il présente au Conseil d'administration un plan d'action pour y remédier.

8.1.3. Missions relatives aux rémunérations

Sans préjudice des missions du RemCo, le Comité des risques examine si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la Société sont compatibles avec sa situation au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Pour la réalisation de cette mission, le président du Comité assiste au RemCo et y présente la position retenue.

8.1.4. Missions relatives au contrôle interne et à la conformité

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes - CdC) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

8.2. AUDITIONS

Il procède à l'audition, hors la présence de la Direction Générale, des responsables des fonctions de contrôle Groupe (Inspection Générale, Conformité, Risk and Legal).

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

8.3. ACCÈS À L'INFORMATION

Le Comité dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut, si cela est nécessaire, recourir aux services du responsable de la fonction de gestion des risques ou à des experts extérieurs.

8.4. SÉANCES COMMUNES AU COMITÉ DES COMPTES ET AU COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

Le CdC et le CCIRC se réunissent à la demande du Président du CCIRC ou du Président du CdC ou du Président du Conseil d'administration.

Dans cette formation, les membres de ces Comités :

- prennent connaissance du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion ;
- traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et des incidences financières (dont le provisionnement). Ils procèdent en particulier à une revue systématique des risques pouvant dans l'avenir avoir une incidence significative sur les comptes.

La présidence de cette séance est assurée par le Président du CdC.

ARTICLE 9. LE COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DES NOMINATIONS ET DE LA RSE

9.1 MISSIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial, européen et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale (« RSE »). À ce titre, il s'assure plus particulièrement de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable, notamment par un financement de l'économie de manière éthique, par la promotion du développement et de l'engagement des collaborateurs, par la protection de l'environnement et le combat contre le changement climatique, ainsi que par l'engagement positif du Groupe dans la société.

9.2 CODE DE CONDUITE

Le Comité procède au suivi régulier de la mise à jour du Code de conduite du Groupe BNP Paribas.

9.3 MISSIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS, DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES CENSEURS

Le Comité identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale. Cette sélection s'effectue conformément à la procédure interne de sélection et de succession des membres du Conseil d'administration.

Il précise les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et évalue le temps à consacrer à ces fonctions. Dans la détermination des candidats potentiels, le Comité apprécie l'équilibre de compétences, d'expérience, de diversité ainsi que l'intégrité et la capacité de compréhension des enjeux et des risques, tant personnelles que collectives des membres du Conseil. Il veille en outre à ce que le candidat soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'il ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat et le recul indispensable à sa fonction et enfin le désir de protéger les intérêts et veiller à la bonne marche de la Société.

Le Comité fixe un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif.

Le Président du Comité et le Président du Conseil rencontrent les candidats potentiels. Le Comité se décide sur le candidat retenu pour soumission au Conseil d'administration en vue de proposer sa candidature, s'il en est d'accord, à l'Assemblée Générale.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des administrateurs.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres en concertation avec le Président du Comité concerné, et des Présidents de Comités lors de leur renouvellement.

9.4. MISSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité évalue périodiquement et au moins une fois par an l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration.

Le Comité évalue périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées et soumet au Conseil toutes recommandations utiles. Il examine également la disponibilité des administrateurs.

Par ailleurs, une évaluation du Conseil d'administration est réalisée par un cabinet externe tous les trois ans.

9.5. MISSIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU RESPONSABLE DE LA FONCTION DE GESTION DES RISQUES

Le Comité examine périodiquement les politiques du Conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, du ou des Directeurs Généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et formule des recommandations en la matière.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur

Général le choix du ou des Directeurs Généraux délégués. Il est informé, selon le cas, par le Président, le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués de tout nouveau mandat social ou de toute nouvelle fonction que l'un d'entre eux envisage d'exercer et prépare l'analyse destinée à permettre au Conseil d'administration de se prononcer sur l'opportunité d'une telle perspective.

Il est également chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève du Président et des Membres De La Direction Générale.

9.6. MISSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DU PRÉSIDENT, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Comité procède à l'évaluation des actions du Président.

Il procède à l'évaluation des performances du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués, eu égard aux orientations de l'activité déterminées par le Conseil d'administration, et en prenant en considération leurs capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité.

9.7. MISSIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le Comité est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration.

9.8. MISSIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité s'assure que le Conseil d'administration n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la Société.

ARTICLE 10. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de la Société ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- de la politique de rémunération des catégories de personnel, incluant les dirigeants responsables, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou du Groupe.

Le Comité contrôle directement la rémunération du responsable de la fonction de gestion des risques et du responsable de la conformité.

Dans le cadre de l'exercice des missions décrites ci-dessus, le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.

PROCÉDURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE DE CUMUL DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aux termes du paragraphe 4.3.2 *Cumul des mandats sociaux* du Règlement intérieur du Conseil :

« L'administrateur respecte les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ou qui sont applicables à BNP Paribas en matière de cumul de mandats notamment la procédure du Conseil d'administration en matière de cumul des mandats des administrateurs.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner. »

Les dispositions légales et réglementaires s'appliquant aux administrateurs en matière de cumul des mandats à raison du statut d'établissement de crédit de BNP Paribas figurent aux articles L511-52 et RS11-17 du Code Monétaire et Financier *(les Dispositions du CMF)*[1].

« Art. L511-52. – I. – Les personnes qui assurent la direction effective de l'activité de l'établissement de crédit ou de la société de financement au sens de l'article L511-13, ainsi que les membres du Conseil d'administration, du conseil de surveillance, du directoire ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes consacrent un temps suffisant à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'entreprise.

(1) Les administrateurs doivent en outre se conformer tant aux dispositions du Code de commerce que du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afep) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef) en la matière.

II. – Lorsque l'établissement de crédit ou la société de financement revêt une importance significative en raison de sa taille, de son organisation interne, ainsi que de la nature, de l'échelle et de la complexité de ses activités, les personnes mentionnées au I ne peuvent exercer simultanément, au sein de toute personne morale :

1° plus d'un mandat pour l'une des fonctions mentionnées au 1° du IV et de deux mandats pour l'une des fonctions mentionnées au 2° du IV ; ou

2° plus de quatre mandats pour l'une des fonctions mentionnées au 2° du IV.

Toutefois, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution peut, tenant compte de la situation particulière ainsi que de la nature, de l'échelle et de la complexité de l'établissement de crédit ou de la société de financement, autoriser une personne se trouvant dans l'un des cas prévus au 1° ou au 2° ci-dessus à exercer un mandat supplémentaire pour l'une des fonctions mentionnées au 2° du IV.

Les dispositions du présent II ne sont pas applicables aux membres nommés sur le fondement des articles 4 ou 6 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique au sein du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du directoire ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement de crédit ou d'une société de financement.

III. – Pour l'application du II, sont considérées comme une seule fonction :

1° les fonctions exercées au sein d'un même groupe au sens de l'article L233-16 du code de commerce. Les établissements et sociétés de financement affiliés à un réseau et l'organe central au sens de l'article L511-31 sont considérés comme faisant partie d'un même groupe pour l'application du présent article. Il en est de même pour les entités appartenant à des groupes coopératifs régis par les dispositions similaires dans la législation qui leur est applicable ;

2° les fonctions exercées au sein d'entreprises, y compris des entités non financières, dans lesquelles l'établissement de crédit ou la société de financement détient une participation qualifiée au sens du 36) du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Il n'est pas tenu compte des fonctions exercées au sein d'entités dont l'objet n'est pas principalement commercial, y compris lorsqu'elles revêtent la forme de sociétés commerciales.

IV. – Les fonctions dont l'exercice est soumis aux dispositions du II sont :

1° les fonctions des personnes mentionnées à l'article L511-13, les fonctions de directeur général, de directeur général délégué, de membre du directoire, de directeur général unique ou de toute autre personne exerçant des fonctions équivalentes ;

2° les fonctions de membre du Conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes. »

« Articles R511-17 - I. -Les règles de limitation du cumul de mandats prévues aux II à IV de l'article L511-52 s'appliquent au sein d'un établissement de crédit ou d'une société de financement qui répond à l'une des conditions suivantes :

1° le total de bilan, social ou consolidé, est supérieur, pendant deux exercices consécutifs, à quinze milliards d'euros ;

2° l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a décidé que l'établissement de crédit ou la société de financement revêt une importance significative en considération de son organisation interne ou de la nature, de l'échelle et de la complexité de ses activités.

Les règles de limitation du cumul de mandats prévues aux II à IV de l'article L511-52 ne s'appliquent pas aux administrateurs provisoires désignés en cette qualité auprès des établissements de crédit ou des sociétés de financement.

II. -Pour l'application des règles de limitation du cumul de mandats prévues aux II à IV de l'article L511-52, les fonctions mentionnées à ce IV sont prises en compte lorsqu'elles sont exercées dans une personne morale ayant son siège sur le territoire français ou à l'étranger.

L'exercice, au sein d'une même entreprise ou d'un même groupe au sens des 1° ou 2° du III de l'article L511-52, d'un ou plusieurs mandats pour l'une des fonctions mentionnées au 1° du IV de cet article et d'un ou de plusieurs mandats pour l'une des fonctions mentionnées au 2° du IV du même article, par une personne physique à laquelle s'appliquent les règles de limitation du cumul de mandats est décompté comme un mandat pour l'une des fonctions mentionnées au 1° du IV de l'article L511-52.

III. -Lorsqu'un établissement de crédit ou une société de financement répond à la condition fixée au 1° du I, les personnes physiques auxquelles s'appliquent les règles de limitation du cumul de mandats doivent s'être mises en conformité avec ces règles au plus tard lors de l'approbation des comptes du deuxième exercice clos présentant un total de bilan social ou consolidé supérieur à quinze milliards d'euros.

Lorsque l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a décidé que l'entreprise revêt une importance significative en application du 2° du I, les personnes physiques auxquelles s'appliquent les règles de limitation du cumul de mandats disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la décision de l'Autorité pour se mettre en conformité avec ces règles.

Dans tous les autres cas, une personne physique qui se trouve en infraction avec les règles de limitation du cumul de mandats dispose d'un délai de trois mois à compter de l'événement ayant entraîné cette situation pour la régulariser. »

En application des *Dispositions du CMF*, et sous réserve du bénéfice des règles de décompte des mandats qu'elles comportent, un administrateur de BNP Paribas ne peut détenir :

- s'il exerce une fonction exécutive, plus de deux mandats d'administrateur (ou mandats assimilés), dont celui de BNP Paribas ;
- s'il n'exerce pas de fonction exécutive, plus de quatre mandats d'administrateur (ou mandats assimilés), dont celui de BNP Paribas.

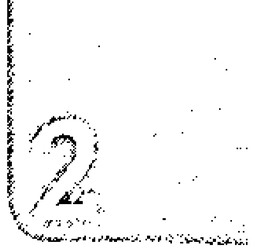

I. Nomination d'un nouvel administrateur

1.1 Dès le choix du candidat par le Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE (*CGEN*) (cf. *Procédure de sélection des membres du Conseil d'Administration*) et avant de le soumettre au Conseil d'Administration, le Secrétariat du Conseil d'Administration (SCA), sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration :

- prend contact avec le candidat afin de lui demander la liste des mandats sociaux qu'il détiendrait ainsi que des autres fonctions qu'il exerce,
- s'assure que le candidat respecte les *Dispositions du CMF* en matière de cumul des mandats,
- et vérifie que ces mandats et fonctions sont compatibles avec la qualité d'administrateur de BNP Paribas conformément à la *Procédure relative aux conflits d'intérêts ;*

1.2 Le candidat doit certifier que la liste de ses mandats et fonctions est exhaustive et fournir à la demande du SCA tout document (statuts de sociétés, extraits de registres du commerce ou équivalents, etc. ...) certificat, attestation, etc. ... dont le SCA juge utile de disposer.

1.3. Le SCA analyse les mandats déclarés par le candidat en vue de s'assurer que les *Dispositions du CMF* sont respectées.

Il vérifie notamment si les règles de décompte des mandats prévues par les *Dispositions du CMF* sont applicables et justifiées. Il conserve les justificatifs et documents ayant fondé l'analyse et ses conclusions.

Dans le cadre de cette revue, le SCA peut procéder aux recherches qu'il juge utiles.

1.4. À l'issue de l'examen mentionné au 1.3 :

- soit le candidat respecte les *Dispositions du CMF :* le SCA en informe le Président du Conseil d'administration qui en fait part au Président du CGEN.

  Le *CGEN* peut alors proposer le candidat au Conseil d'Administration qui statue sur sa nomination ou sa cooptation, selon le cas ;
- soit le candidat ne respecte pas les *Dispositions du CMF :* le SCA en informe le Président du Conseil d'Administration qui en fait part au Président du CGEN afin que soient examinées avec le candidat les mesures lui permettant de se conformer aux *Dispositions du CMF*. Si le candidat est disposé à prendre les dispositions nécessaires avant sa nomination ou sa cooptation, le SCA le relate dans un compte-rendu qui sera alors soumis au Conseil d'administration qui décide, selon le cas, sa nomination ou sa cooptation.

  Si le candidat ne souhaite pas ou ne peut pas prendre les mesures nécessaires, le SCA établit un compte rendu remis au *CGEN*, qui acte la fin du processus de sélection.

II. Au cours de la durée des fonctions d'un administrateur

2.1. Aux termes du paragraphe 4.3.3, alinéa 5 du Règlement intérieur du Conseil :

« Dans cette hypothèse, il informe le Président du Conseil d'administration de son intention d'accepter un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction similaire, de telle sorte que le Conseil d'administration sur proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat d'administrateur dans la Société. »

Dans cette hypothèse le SCA suit la procédure d'analyse et de vérification prévue au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.2. À l'issue de l'analyse mentionnée au 2.1 deux cas peuvent se présenter :

- soit l'administrateur en acceptant ce nouveau mandat respecte les *Dispositions du CMF :* le SCA en informe le Président du Conseil d'Administration qui en fait part au CGEN.

  Le *CGEN* s'assure alors que ce nouveau mandat est compatible notamment au titre des conflits d'intérêts (cf. *Procédure relative aux conflits d'intérêts*) avec le mandat d'administrateur de BNP Paribas,
- soit l'administrateur en acceptant ce nouveau mandat ne respecte plus *les Dispositions du CMF :* le SCA en informe le Président du Conseil d'Administration qui en fait part au Président du *CGEN* afin que soient examinées avec le candidat les mesures lui permettant de se conformer aux *Dispositions du CMF*.

  Si l'administrateur souhaite conserver ses fonctions d'administrateur de BNP Paribas, soit il n'accepte pas le mandat qui lui est proposé soit il démissionne d'un mandat qu'il détient déjà. Le SCA le relate dans un compte-rendu qui sera alors soumis au Conseil d'administration.

  Si l'administrateur décide d'accepter ce nouveau mandat sans pour autant démissionner d'un mandat qu'il détient déjà, l'administrateur devra remettre sa lettre de démission des fonctions d'administrateur de BNP Paribas. Le SCA le relate dans un rapport remis au *CGEN* qui actera la démission de l'administrateur dont la date d'effet sera décidée par le Conseil d'administration.

2.3. Au moins une fois par an, le SCA demande aux administrateurs de mettre à jour la fiche dite « fiche *EBA* », dans laquelle sont recensés les mandats sociaux détenus par l'administrateur.

Cette mise à jour doit permettre au SCA de s'assurer du respect des *Dispositions du CMF* de manière continue par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Cette procédure a été examinée par le Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE (CGEN) lors da séance du 16 juin 2016 et validée par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 juin 2016.

Elle sera revue et modifiée en tant que de besoin par ce même Comité qui la proposera pour validation au Conseil d'administration.

PROCÉDURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aux termes des dispositions du paragraphe 4.3.3. du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

« L'administrateur respecte, d'une part les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts – notamment le régime des conventions dites « réglementées » - et, d'autre part la procédure du Conseil d'administration en matières de conflits d'intérêts.

L'administrateur s'engage à éviter de conduire des activités ou de conclure des transactions qui pourraient être source de conflits d'intérêts ou donneraient l'apparence d'un conflit d'intérêts pour les tiers.

Afin de permettre au Conseil de veiller à la bonne mise en œuvre des règles relatives aux conflits d'intérêts, l'administrateur consulte le Président du Conseil d'administration sur toute situation qui serait susceptible de conflit d'intérêts.

Dans cette hypothèse, il informe le Président du Conseil d'administration de son intention d'accepter un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction similaire, de telle sorte que le Conseil d'administration sur proposition du Comité de gouvernance, d'éthique et des nominations puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat d'administrateur dans la Société ».

En considération des paragraphes B.2 et B.3 (articles 12 et 16) *des Guidelines on Internal Governance* (GL 44) publiés le 27 septembre 2011 par l'EBA et du Principle 3 des *Guidelines on Corporate governance principles for banks* publiés en juillet 2015 par le Basel Committee on Banking Supervision et dans la perspective de décliner les meilleures pratiques observées en termes de gouvernance, la présente procédure a pour objet,

- d'une part de définir les situations de conflits d'intérêts auxquelles les administrateurs peuvent être confrontés eu égard aux activités variées que le Groupe conduit et qui seraient susceptibles d'être en concurrence avec les intérêts dudit administrateur, que ce soit directement ou indirectement ;
- d'autre part de détailler, en cas de survenance d'une situation de conflits d'intérêts, les mesures à observer nécessaires à sa prise en compte et à leur gestion de façon appropriée.

Il est rappelé que tout conflit d'intérêts est susceptible d'affecter la qualification d'administrateur indépendant.

I. Hypothèses de conflits d'intérêts

Outre le régime des conventions dites « réglementées » des articles L225-38 et suivants du code de commerce sont également susceptibles de constituer des hypothèses de conflits d'intérêts :

a) toute convention intervenant directement ou par personne interposée[1] entre l'une des sociétés que BNP Paribas contrôle au sens de l'article L233-16 du code de commerce d'une part, et l'un des administrateurs de BNP Paribas ;

b) toute convention à laquelle l'un des administrateurs de BNP Paribas est indirectement intéressé, c'est-à-dire lorsque, sans être personnellement partie à la convention conclue par l'une des sociétés contrôlées par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du code de commerce, l'administrateur tire profit de la convention sous quelque forme que ce soit ;

c) toute convention conclue entre l'une des sociétés contrôlées par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du code de commerce d'une part, et une entreprise dont un administrateur de BNP Paribas est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise ;

d) toute situation dans laquelle est porté ou susceptible d'être porté à la connaissance de l'administrateur dans le cadre de l'exercice de son mandat des informations de nature confidentielle (i) concernant une entreprise dont il est le dirigeant au sens du c) ou au sein de laquelle il exerce une fonction ou dans laquelle il détient des intérêts de quelque nature que ce soit, ou (ii) concernant BNP Paribas ou l'une des sociétés contrôlées par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du code de commerce susceptible d'intéresser l'activité d'une entreprise dont il est le dirigeant au sens du c) ou au sein de laquelle il exerce une fonction ou dans laquelle il détient des intérêts de quelque nature que ce soit ;

e) toute situation dans laquelle l'administrateur pourrait participer à une délibération du Conseil à laquelle serait intéressée toute personne avec laquelle il entretient des liens familiaux, d'affaires ou des relations étroites ;

f) l'exercice d'un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction.

Plus généralement, conformément au paragraphe 4.3.3. du Règlement intérieur du Conseil d'administration l'administrateur doit consulter le Président du Conseil d'administration sur toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts.

(1) L'interposition de personne correspond à une situation dans laquelle l'administrateur est le bénéficiaire ultime réel de la convention conclue entre l'une des sociétés que BNP Paribas contrôle et le cocontractant de cette société contrôlée.

II. Gestion des conflits d'intérêts

II.1 Hypothèses relevant du régime des conventions réglementées

Les administrateurs reconnaissent avoir parfaite connaissance du régime des conventions réglementées et des obligations auxquelles ils sont soumis à ce titre.

II.2 Autres hypothèses

En cas de survenance de l'une des hypothèses visées aux a) à e) du I, l'administrateur doit aussitôt en aviser le Président du Conseil d'administration, lequel en informe alors le CGEN afin que celui-ci, sur la base de l'analyse de la situation déclarée, rende un avis qui peut notamment consister en l'une ou plusieurs des mesures décrites au paragraphe qui suit. Cet avis est ensuite soumis au Conseil d'administration qui, s'il décide de le suivre, est alors notifié à l'intéressé par le Président du Conseil d'administration. La décision du Conseil d'administration figure au procès-verbal de la séance.

En cas de survenance de l'une des hypothèses visées aux a) à e) du I au cours de la tenue d'une séance du Conseil d'administration ou de l'un de ses Comités, et sans préjudice de l'application du paragraphe précédent, le Conseil d'administration ou le Comité selon le cas, détermine aussitôt les mesures à prendre, celles-ci pouvant notamment consister à ce que le membre du Conseil ou du Comité concerné s'abstienne de participer aux débats, ne prenne pas part au vote, ne reçoive pas les informations afférentes au point suscitant ou susceptible de générer un conflit d'intérêts, voire encore quitte la séance du Conseil ou du Comité lors de l'examen de ce point. Le procès-verbal de la séance du Conseil ou du Comité fait état des mesures appliquées.

En cas de survenance de l'hypothèse visée au f) du I, est suivi le processus décrit au paragraphe 4.3.3. du Règlement intérieur du Conseil d'administration. Si nécessaire, les dispositions du II de la procédure du Conseil d'administration en matière de cumul des mandats des administrateurs sont appliquées *mutatis mutandis*.

En tout état de cause, l'administrateur dont, à raison de la survenance d'un conflit d'intérêts, le Conseil estimerait qu'il n'est plus en mesure de remplir sa fonction au sein de celui-ci, doit démissionner.

Cette procédure a été examinée par le Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE (CGEN) lors de sa séance du 19 septembre 2016 et validée par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 septembre 2016. Elle sera revue et modifiée en tant que de besoin par ce même Comité qui la proposera pour validation au Conseil d'administration.

PROCÉDURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'IDENTIFICATION, DE SÉLECTION ET DE SUCCESSION DES ADMINISTRATEURS

Aux termes des dispositions du paragraphe 9.3 *Missions relatives à la sélection des administrateurs, des membres des comités et des censeurs* du Règlement intérieur du Conseil, le Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE :

« ....identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale. Cette sélection s'effectue conformément à la procédure interne de sélection et de succession des membres du Conseil d'administration.

Il précise les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et évalue le temps à consacrer à ces fonctions. Dans la détermination des candidats potentiels, le Comité apprécie l'équilibre de compétences, d'expérience, de diversité ainsi que l'intégrité et la capacité de compréhension des enjeux et des risques, tant personnelles que collectives des membres du Conseil. Il veille en outre à ce que le candidat soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'il ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat et le recul indispensable à sa fonction et enfin le désir de protéger les intérêts et veiller à la bonne marche de la Société.

... fixe un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif.

Le Président du Comité et le Président du Conseil rencontrent les candidats potentiels. Le Comité arrête la proposition pour soumission au Conseil d'administration en vue de proposer sa candidature, s'il en est d'accord, à l'assemblée générale.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des administrateurs.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres en concertation avec le Président du Comité concerné et des Présidents de Comités lors de leur renouvellement. »

La présente procédure a pour objet de préciser et détailler les modalités de mise en œuvre des dispositions précitées du Règlement intérieur.

I. Identification des personnes susceptibles d'être nommées administrateurs

Le CGEN a pour mission d'identifier des personnes susceptibles d'être nommées administrateurs, d'établir et de maintenir en permanence une liste desdites personnes, qui seront suivies périodiquement par le CGEN, sans déterminer précisément les circonstances nécessitant la proposition de leur candidature au Conseil d'Administration.

1.1. À cet effet le CGEN,

- d'une part mandate, s'il le souhaite, un ou plusieurs cabinets spécialisés dans la recherche d'administrateurs indépendants au sens des dispositions du Code Afep-Medef, ce ou ces cabinets étant sélectionnés à l'issue d'un appel d'offres organisé en coordination avec le Secrétariat du Conseil d'administration (« SCA »),
- d'autre part recueille en la matière les suggestions des membres du Conseil ;

1.2. L'identification de ces personnes s'effectue en particulier au regard (i) des Orientations de l'EBA sur l'évaluation des membres des titulaires de l'organe de direction et des titulaires de postes clés du 22 novembre 2012 (EBA/GL/2012/06) ou dans toutes autres orientations de l'EBA qui s'y substitueraient (ii) des objectifs et de la politique de BNP Paribas en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, (iii) des règles régissant le cumul des mandats (*Procédure relative au cumul des mandats*) (iv) des conflits d'intérêts (*Procédure relative aux conflits d'intérêts*) ainsi que (v) de toute autre disposition légale ou règlementaire applicable.

1.3. Dès réception d'une proposition le CGEN procède à son examen en considération des critères suivants reposant tant sur des qualités personnelles que collectives :

- les connaissances et la compétence dans les domaines souhaités, fondées sur une expertise et une expérience adéquates afin de comprendre les enjeux et les risques des activités déterminantes de la Banque, permettant ainsi de prendre des décisions de manière judicieuse et éclairée,
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement permettant de garder son objectivité et son indépendance,
- la disponibilité, c'est-à-dire le temps suffisant que l'administrateur peut consacrer à son mandat et à la formation y afférente, et l'assiduité qui permettent d'avoir le recul nécessaire et favorisent l'implication et le sens des responsabilités de l'administrateur dans l'exercice de son mandat,
- la loyauté, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société et au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires,
- la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique,
- l'honorabilité et la probité : une personne ne sera pas considérée comme satisfaisant aux critères d'honorabilité et de probité si son comportement, tant dans la sphère privée que professionnelle, soulève de sérieux doutes quant à son aptitude et à assumer les fonctions d'administrateur indépendant.

1.4. Le CGEN explicite les raisons de sa proposition.

1.5. Le CGEN veille à actualiser régulièrement la liste des personnes susceptibles d'être proposées.

1.6. Une fois par an le CGEN rend compte au Conseil des travaux conduits en vue d'identifier les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs afin que le Conseil en délibère.

II. Sélection par le Conseil d'administration des personnes susceptibles d'en devenir membres

2.1. Dès lors que le Conseil doit se prononcer dans la perspective de la nomination d'un nouvel administrateur, le CGEN communique préalablement au Président du Conseil le nom de la personne susceptible d'être nommée en exposant les motifs de sa proposition.

2.2. Le Président du Conseil d'administration prend contact avec la personne concernée et, en cas d'accord de celle-ci, fait procéder par le SCA, à l'examen de sa situation conformément aux dispositions des paragraphes 1.2. et 1.3. ci-dessus.

2.3. Si cette analyse se révèle satisfaisante, le CGEN peut alors proposer au Conseil d'administration de se prononcer en vue de la nomination du candidat.

III. Revue de la composition du Conseil

Une fois par an, le SCA, sous la responsabilité du CGEN, procède à une revue de la composition du Conseil d'administration conformément aux dispositions des paragraphes 1.2. et 1.3. ci-dessus. Le CGEN soumet au Conseil d'administration les conclusions de son analyse, laquelle fait l'objet d'une délibération du Conseil.

Cette procédure a été examinée par le Comité de Gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE (CGEN) lors de sa séance du 19 septembre 2016 et validée par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 septembre 2016. Elle sera revue et modifiée en tant que de besoin par ce même Comité qui la proposera pour validation au Conseil d'administration.

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risk, Finance, Legal et l'Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014. Ce texte définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, conformément à la directive européenne CRD 4. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 25B de cet arrêté prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Cet arrêté impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et la fonction Risque) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de réglementation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle, le Financial Stability Board et les Autorités européennes (European Banking Authority, European Securities and Markets Authority).

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du Groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints.

La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Legal, Risk et Inspection Générale notamment) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du Groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (domaines d'activités, pôles et métiers, fonctions, régions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidables par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration globale. La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de l'évolution des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la responsabilité des opérationnels : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité et chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'exhaustivité du contrôle interne (voir ci-dessus son périmètre) ;
- la séparation des tâches : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;
- la proportionnalité aux risques : l'ampleur et le nombre des contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et, si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions indépendantes de contrôle permanent. Un contrôle exercé par une fonction indépendante peut prendre la forme « d'un deuxième regard », consistant en une évaluation contradictoire. Les différends qui pourraient intervenir sont résolus dans le cadre d'un processus d'escalade hiérarchique ;

- une gouvernance appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ; les comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ;
- la traçabilité du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont documentés et traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des enquêtes conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est le dispositif d'ensemble qui permet la mise en œuvre de façon continue des actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions correctrices. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris leur hiérarchie, et en second lieu par des fonctions indépendantes de contrôle intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification ex post du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.

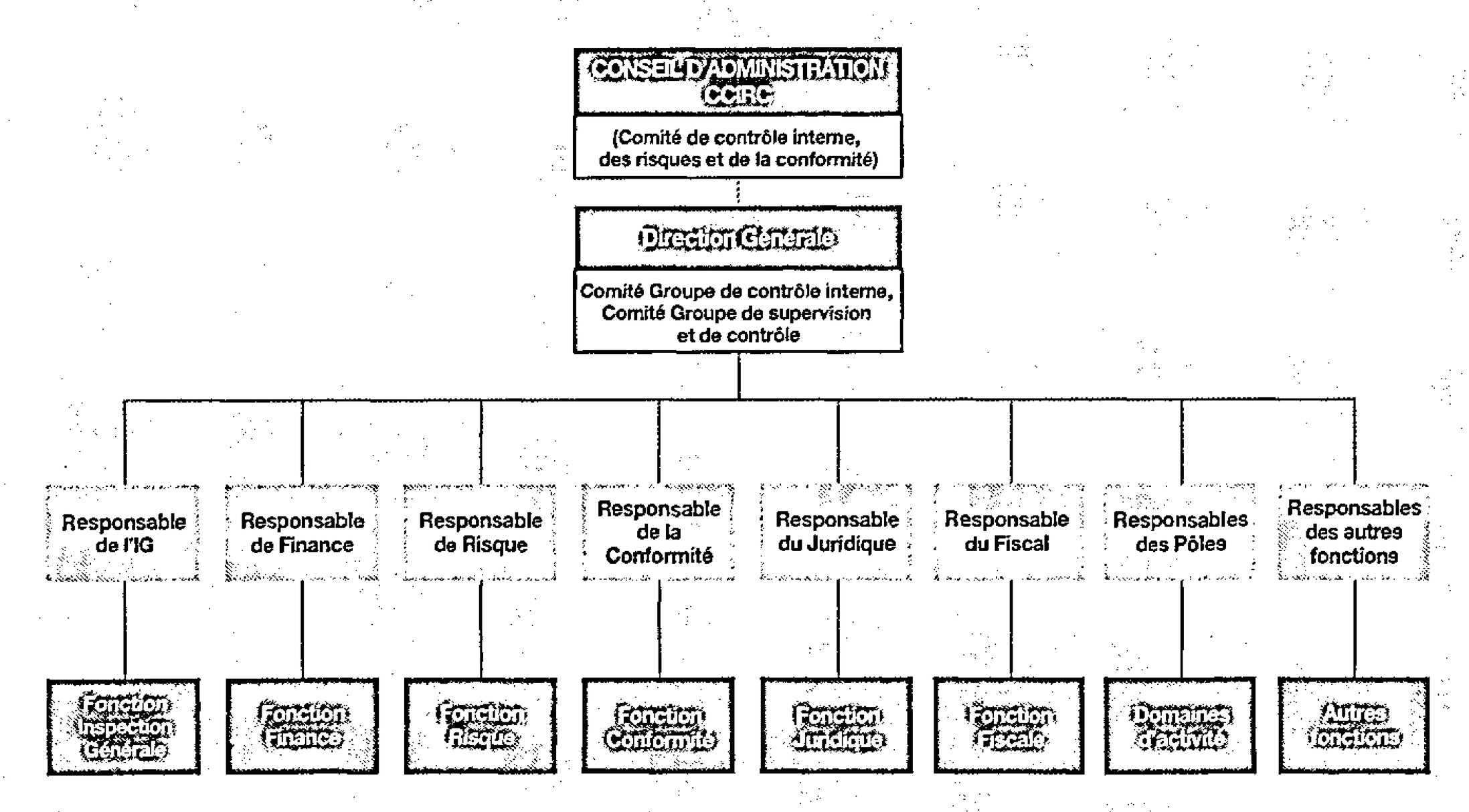

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La Direction Générale, sous le contrôle du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe. En vue de renforcer sa supervision du contrôle interne du Groupe, elle a mis en place depuis 2014 deux Comités de niveau Groupe auxquels elle participe directement : le Comité Groupe de contrôle interne et le Comité Groupe de supervision et de contrôle.
- Les Dpérationnels, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonctions support), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore contrôles hiérarchiques sur leurs équipes.
- Les fonctions indépendantes de contrôle permanent exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
  - la Conformité contribue au contrôle permanent du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Le dispositif a été renforcé par l'intégration hiérarchique de la fonction sous la seule autorité de son responsable. Cette nouvelle organisation a été mise en place au cours du premier semestre 2015. Le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif du Groupe, est rattaché au Directeur Général,
  - la fonction Risque contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. La fonction Risque assure aussi, au moyen d'équipes dédiées, la supervision des dispositifs, d'une part de contrôle permanent, d'autre part de mesure et de surveillance du risque opérationnel des lignes d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions. Les missions de la fonction sont exercées de manière indépendante des lignes d'activités et fonctions de support,

ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché au Directeur Général, et représente la Banque auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution au titre du contrôle permanent,

- la fonction Juridique (Legal) exerce sa responsabilité de prévention et de gestion des risques juridiques au travers de ses rôles de conseil et de contrôle. Son contrôle s'exerce notamment au travers du suivi des avis juridiques qu'elle émet. Les missions de la fonction sont menées de manière indépendante des lignes d'activités et fonctions de support. Le dispositif a été renforcé par l'intégration hiérarchique de la fonction sous la seule autorité de son responsable, qui est rattaché au Directeur Général,
- la fonction Finance assure la production et le contrôle d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable rapporte au Directeur Général délégué ;

- En charge du contrôle périodique, l'Inspection Générale exerce la fonction d'audit interne et contribue à la protection du Groupe, en exerçant de manière indépendante son rôle de troisième ligne de défense sur l'ensemble des entités du Groupe et dans tous les domaines. Elle regroupe :
  - les inspecteurs basés au niveau central qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe,
  - les auditeurs répartis dans des plateformes géographiques ou métiers (appelées « hubs »).

  L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est rattaché au Directeur Général.

- Enfin, le Conseil d'administration exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC), comité spécialisé du Conseil d'administration (voir ci-dessus 2.d) :
  - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances significatives avec les principaux régulateurs,
  - examine les grandes orientations de la politique de risques,
  - en rend compte au Conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la directive européenne CRD 4 relatives à la gouvernance, les missions du Conseil d'administration se trouvent renforcées. Le Conseil d'administration, notamment sur recommandation du CCIRC, revoit et valide les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques et examine le dispositif de gouvernance.

Les responsables des fonctions Conformité, Legal, Risk et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général et au Conseil d'administration si celui-ci l'estime nécessaire. Ils rendent compte régulièrement au comité compétent du Conseil d'administration (le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité). Ils peuvent être entendus par ce Comité à leur demande.

Les responsables des fonctions Risque et Conformité ainsi que le responsable du contrôle périodique peuvent saisir directement le Conseil s'ils considèrent qu'un événement pouvant avoir un impact significatif doit lui être soumis ; le responsable de la fonction Risque ne peut être démis de ses fonctions sans l'accord du Conseil.

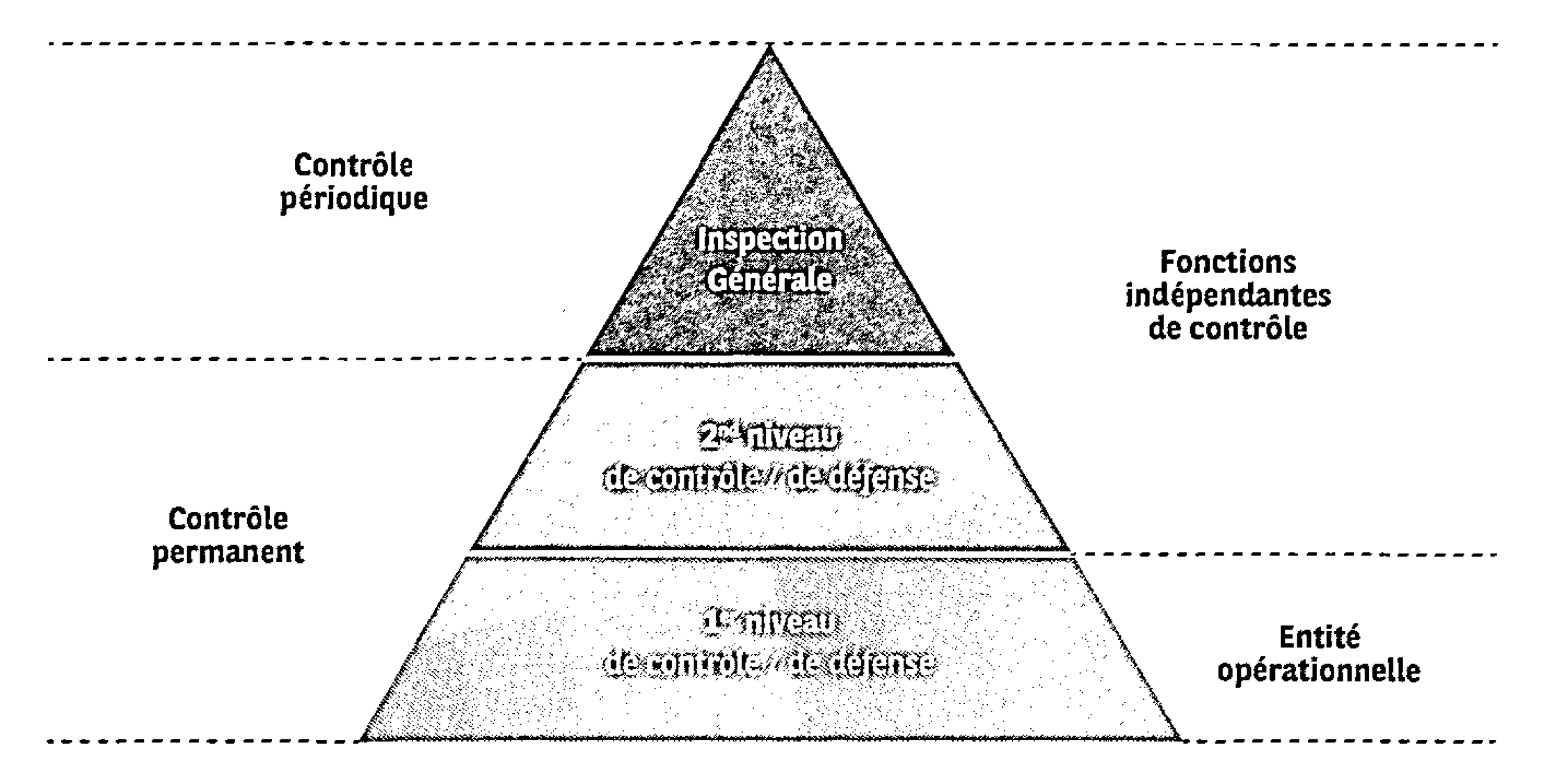

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Celle-ci est assurée par le Comité Groupe de supervision et de contrôle, dont c'est une des missions. Ce Comité bimensuel est présidé par le Directeur Général. Ses autres membres sont le Directeur Général délégué et les responsables des fonctions Conformité, Risque, Legal et Inspection Générale. Les Directeurs Généraux adjoints en sont invités permanents. Il a pour mission de définir des règles de principe et des politiques, de contribuer à l'organisation des fonctions de contrôle et à leur cohérence entre elles et d'assurer leur cohérence d'ensemble vis-à-vis des entités opérationnelles du Groupe.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne. La fonction Risque, dans le cadre de la supervision du dispositif de contrôle permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures. Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent. En ce qui concerne l'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché ;
- les procédures en matière de respect des embargos et de lutte contre le blanchiment.

Ces processus reposent essentiellement sur des comités (comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et les fonctions concernées telles l'IT et les Opérations, et d'autre part, les fonctions de contrôle (Risk, Conformité, Finance, et les fonctions juridique et fiscale), qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celles-ci sont soumises à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des comités (comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques, etc.) présidés par des membres de la Direction Générale.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 reste comme 2015 marquée par trois objectifs : l'application du plan de remédiation, l'intégration des fonctions de contrôle, et un programme « Know Your Customer » (KYC) avec la poursuite du renforcement considérable des moyens de la Conformité.

CONFORMITÉ

Intégrée mondialement depuis 2015, la Conformité regroupe l'ensemble des collaborateurs du Groupe rattachés à la fonction.

L'organisation de la Conformité décline ses principes directeurs (indépendance, intégration et déconcentration de la fonction ; dialogue avec les métiers ; responsabilisation de chacun des acteurs du Groupe ; culture de l'excellence) au travers de trois périmètres opérationnels, trois régions, six domaines d'expertise, ainsi que cinq activités transverses.

L'ensemble des responsables Conformité des périmètres opérationnels, des régions, des métiers et territoires, des domaines d'expertise et des fonctions Groupe sont rattachés hiérarchiquement à la fonction Conformité.

Les effectifs de la fonction Conformité du Groupe ont à nouveau augmenté de façon significative pour atteindre 3387 équivalents temps plein (ETP) en fin d'année 2016, soit une progression de 25 % sur 2015. La Conformité continue à assurer la supervision de la mise en œuvre du « plan de remédiation » demandé par les autorités françaises et américaines, qui représente la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollars. Plusieurs autres projets sont en cours afin de mieux adapter cette organisation aux défis nombreux (exigences réglementaires nouvelles, transactions complexes, etc.) auxquels la Conformité doit faire face, en particulier dans les domaines de la sécurité financière (lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme, sanctions financières internationales), de l'intégrité des marchés, de la mise en œuvre de la loi bancaire française et de la loi américaine dite Volcker Rule, de la protection des données personnelles, et du renforcement du dispositif de protection de l'intérêt des clients.

Ainsi l'activité de la Conformité s'est notamment traduite en 2016 par les activités suivantes :

- le Code de conduite a été mis à jour et complété, traduit en 18 langues, et assorti d'une campagne de formation obligatoire de tout le personnel du Groupe ; au 31 décembre 2016, la presque totalité des collaborateurs concernés ont suivi cette formation ;
- dans le domaine de la sécurité financière, après la finalisation du renforcement du dispositif relatif aux Sanctions Financières Internationales (déploiement du dispositif de filtrage ex-ante des transactions par rapport aux listes de sanctions et embargos), la Conformité a entrepris la consolidation de son dispositif AML/FT. À cet effet, la réorganisation des équipes de Conformité dédiées a été initiée en 2016 et devrait être achevée en 2017. Le projet de transformation du dispositif AML de monitoring transactionnel a été lancé en février 2016 ;
- la définition du dispositif-cible de contrôle permanent de la Conformité avec un déploiement progressif à partir de 2017 et qui se prolongera jusqu'en 2018 ;
- la mise en place des procédures, outils et plan de contrôle afin de répondre aux nouvelles exigences de MAD/MAR ;
- la mise en œuvre de MiFID2 et PRIIPs avec la création d'un Operational Compliance Committee pour coordonner les actions des équipes locales de Conformité dans tous les pays concernés ;
- le déploiement de plans de contrôle génériques dans le domaine de la protection des données personnelles, qui s'avère de plus en plus critique avec la digitalisation croissante de l'économie, et dans celui de la protection de l'intérêt des clients ;
- la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles réglementations applicables (Loi bancaire française, « Volcker Rule » américaine, législation américaine Fatca, AEOI, etc.) et le déploiement des processus de certifications périodiques correspondants.

Dans le domaine de la connaissance des clients (KYC), la Conformité assure un suivi de la révision des dossiers dans l'ensemble des métiers du Groupe, présenté mensuellement à la Direction Générale, et a entrepris une refonte des principes de diligence, d'évaluation des risques et de prise de décision qui s'est traduit par un nouvel ensemble de politiques parues pour une large part en 2016 (une politique globale, et des politiques spécifiques pour chacun des 16 segments de clientèle).

En matière de formation, une action de grande envergure s'est poursuivie dans l'ensemble du Groupe, en utilisant plusieurs canaux (formation en ligne, obligatoire pour les collaborateurs exposés aux risques dans ce domaine, diffusion d'un guide, séances présentielles) en vue de sensibiliser tous les collaborateurs concernés à l'importance et aux principales caractéristiques des sanctions financières internationales. Ainsi au 31 décembre 2016, plus de 90 % des collaborateurs concernés

ont suivi la formation en ligne sur les sanctions internationales et les embargos et celle sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Près de 90 % des collaborateurs concernés ont suivi la formation en ligne sur le KYC.

L'année 2017 verra la poursuite et la finalisation de plusieurs chantiers :

- l'achèvement de la mise à niveau de la nouvelle organisation, désormais dotée de moyens humains et techniques substantiels ;
- la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité financière, dans l'ensemble du Groupe, dans le domaine des sanctions financières internationales ;
- la préparation de la mise en œuvre du nouveau Règlement européen sur la protection des données.

RISQUE ET CONTRÔLE PERMANENT

En 2016, la fonction Risque a achevé la mise en œuvre de son intégration organisationnelle verticale, au travers du rattachement hiérarchique de l'ensemble des équipes Groupe au comité de direction de la fonction. Dans ce cadre, la fonction Risque a actualisé sa charte en totale coordination avec les fonctions Conformité, Juridique et Inspection Générale de façon à documenter de façon appropriée leur rôle renforcé dans le dispositif de contrôle interne. Cette actualisation a notamment permis de définir le périmètre d'attribution de chaque fonction. Dans ce cadre, la fonction Risque s'est vue allouer la responsabilité globale sur les thèmes de prévention et protection contre la fraude et de maîtrise du risque lié aux recours à des tiers pour la fourniture de certains services ou produits.

Dans le même temps, la fonction a conduit un projet de revue du dispositif de gestion du risque opérationnel à l'échelle du Groupe (la responsabilité de seconde ligne de défense sur ce dispositif, ainsi que les équipes associées, ayant été transférées de la fonction Conformité à la fonction Risque fin 2015) afin de :

- clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- harmoniser les organisations, renforcer le rôle de la fonction Risque dans le processus de challenge indépendant et de décision et
- faire évoluer le système d'information actuellement en place afin d'améliorer son efficacité et de mieux répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans le cadre de cette gestion du risque opérationnel du Groupe.

En 2016, ce projet a débouché sur un nouveau modèle organisationnel qui va être déployé opérationnellement au sein des entités du Groupe en 2017. Ce modèle s'appuie sur une organisation hybride avec d'une part des équipes décentralisées au sein des activités, sous la responsabilité des Directeurs des Risques de ces activités, proches des processus, des opérationnels et des systèmes et d'autre part une structure centrale ayant un rôle de pilotage et de coordination et qui accompagne les équipes locales sur les sujets nécessitant des expertises spécifiques (par exemple : lutte contre la fraude ou gestion des risques liées à la fourniture de produits et services par des tiers). Ce modèle prévoit également la mise en place, au sein de la fonction Risque, d'une équipe dédiée responsable de la deuxième ligne de défense sur les risques technologiques et de protection de l'information (cybersécurité). Cette équipe regroupe des compétences préexistantes au sein du Groupe, et sera renforcée fortement en 2017 afin de compléter le dispositif du Groupe dans ce domaine.

La fonction Risque a également terminé le déploiement de la gouvernance au sein du Groupe autour de la gestion des modèles, avec l'objectif de maîtriser davantage le risque de modèle, pour lequel la fonction est responsable de la deuxième ligne de défense.

De plus, la fonction Risque a animé un projet transverse visant à définir le Risk Appetite Statement du Groupe. Ce document, adressant l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé, a été soumis à la validation du Conseil d'administration en mai 2016 et sert désormais de référence dans le processus de prise de décisions ayant un impact sur le profil de risque du Groupe qui lui-même soutient et conditionne la stratégie de développement commercial du Groupe. Dans un second temps, un exercice similaire a ensuite été conduit pour adapter le Risk Appetite Statement aux filiales significatives du Groupe en fonction de leur environnement. Cette évolution s'est accompagnée d'une refonte du rapport de synthèse sur les risques du Groupe communiqué au comité spécialisé du Conseil d'administration afin d'y intégrer le suivi des indicateurs et des limites associées définies dans le Risk Appetite Statement. La fonction a d'autre part lancé en 2016 une démarche structurée et globale d'identification des risques matériels et émergents à travers l'ensemble du Goupe.

Pour améliorer le dispositif de pilotage et répondre aux exigences réglementaires européennes en termes de tests de résistance (stress tests), la fonction Risque, en lien avec la fonction Finance, a défini une feuille de route pluriannuelle afin de refondre l'infrastructure sous-jacente à ce processus. L'exécution de ce plan débutera en 2017, sous le pilotage d'une équipe nouvellement créée qui sera conjointe aux deux fonctions. Ces deux fonctions ont également collaboré dans l'amélioration du dispositif du Groupe concernant la gestion de la complétude, de la qualité et de la cohérence des données risques et comptables utilisées à des fins de suivi ou de reporting comptable et des risques (en lien avec les consignes du Comité de Bâle – BCBS 239), ainsi que sur la conduite de projets transverses au Groupe pour répondre aux évolutions réglementaires (tel que le *Supervisory Review and Evaluation Process* - SREP – mené par la Banque Centrale Européenne) ou comptables (Norme IFRS 9 de l'IASB).

La fonction Risque, avec le support des fonctions Conformité, Juridique et Ressources Humaines, a fait évoluer le dispositif de promotion de la culture du risque au sein du Groupe pour y inclure de nouvelles catégories de risques. Ce dispositif sera effectif en 2017.

En 2017, les principaux chantiers de la fonction Risque seront :

- le déploiement et l'insertion dans les métiers et fonctions du modèle organisationnel des activités de gestion du risque opérationnel au sein du Groupe, y compris sur les sujets liés à la cybersécurité ;
- l'accompagnement de la transformation des activités du Groupe, en faisant évoluer ses propres processus et intégrant les nouvelles technologies pertinentes pour faire encore progresser le dispositif de gestion des risques du Groupe en termes d'anticipation et d'efficacité ;
- la mise en place de nouveaux processus permettant de répondre pleinement aux attentes des régulateurs et superviseurs du Groupe.

Gestion des risques liés au changement climatique

En contribution à l'Accord de Paris, BNP Paribas ne finance plus l'extraction de charbon, que ce soit via les projets miniers ou via les sociétés minières spécialisées dans le charbon sans stratégie de diversification. De plus, la Banque a refusé le financement des trois quarts des projets de centrales électriques à base de charbon analysés sur la période 2011-2016, principalement en application de critères d'efficacité énergétique. Cette politique a été renforcée en 2016 : tout projet est dorénavant refusé. 20 sociétés du secteur du charbon ont par ailleurs été exclues en 2016.

Les politiques sectorielles, dont beaucoup intègrent des critères carbone, concernent tous les collaborateurs du Groupe et depuis fin 2012, 21 310 d'entre eux ont été formés en ligne à au moins l'une d'entre elles.

Toujours dans le cadre de l'Accord de Paris, BNP Paribas a mené une étude sur les risques liés à la transition énergétique. Cette étude a permis d'identifier les principaux secteurs et pays les plus impactés et d'établir une typologie de risques induits par la transition énergétique.

À la suite, le Groupe a également réalisé une autre étude afin de déterminer l'impact d'un prix du carbone sur l'EBITDA de nos clients sur 6 secteurs industriels les plus émetteurs et mesurer la robustesse de leur modèle financier aux risques carbone. Des premiers tests ont été réalisés sur deux secteurs. Ces risques devront être pris en considération lors des revues annuelles et de l'attribution de la note interne de contrepartie.

Par ailleurs, le Groupe a entamé une réflexion sur les risques physiques liés au changement climatique en liaison avec son autorité de supervision (l'ACPR). Cette réflexion devra déboucher sur une méthodologie afin de mesurer l'exposition des clients du Groupe à ces risques.

En 2016, la fonction Risque a, pour la première fois, intégré les risques ESG dans son Risk Appetite Statement avec l'introduction d'indicateurs de suivi du mix énergétique du Groupe. Elle a, par ailleurs, continué l'intégration des critères ESG lors des renouvellements de ses politiques de crédit et de notation. Cette intégration permet la prise en compte des critères ESG dans les décisions de crédit et, le cas échéant, l'ajustement de la note de contrepartie à dire d'expert.

Afin de vérifier l'application stricte dans toutes les entités des outils de gestion des risques ESG, le Groupe déploie depuis 2015 un plan de contrôle opérationnel RSE. Les premiers contrôles périodiques ont eu lieu en 2016 et le dispositif sera généralisé à partir du premier trimestre 2017.

De plus amples informations sur la gestion des risques liés au changement climatique se trouvent dans l'Engagement 3 décrit au sein du chapitre 7 du Document de référence.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Après avoir, en 2015, redéfini sa gouvernance et aligné son organisation sur celle du Groupe avec la constitution de 5 domaines supervisant les plateformes géographiques et métiers et de 4 lignes d'audit spécialisées (IT, modèles et marchés, conformité, finance), l'Inspection Générale a ajusté son dispositif au cours de l'année 2016, pour mieux appréhender les sujets réglementaires et mieux répondre aux attentes des autorités de supervision.

Ainsi, la « filière conformité » a été recentrée et est devenue la « ligne d'audit sécurité financière ». D'autre part une nouvelle responsabilité a été créée au sein du Comité Exécutif de la fonction pour prendre en charge l'ensemble des sujets réglementaires et de supervision et assurer le pilotage de la couverture d'audit des trois autres fonctions de contrôle intégrées.

En dehors de ces évolutions, l'Inspection Générale a lancé fin 2015 un programme de transformation en profondeur : « RedisIGn ». Ce programme a mobilisé ses principaux acteurs tout au long de l'exercice qui s'achève, à commencer par l'ensemble des membres du Comité Exécutif de la fonction, une partie de leurs équipes directes, la vingtaine de responsables de hubs et plusieurs de leurs adjoints.

RedisIGn regroupe 14 projets, avec des périmètres plus ou moins larges. 9 d'entre eux ont été achevés en 2016. Les 5 autres ont vocation à l'être courant 2017. Les commentaires ci-après portent sur ces différents projets, en donnant quelques éléments de détail sur les plus structurants.

Le projet sur le mandat de l'Inspection Générale visait à redéfinir et formaliser les rôles et responsabilités de la fonction, en précisant la nature de ses missions et son organisation. Cette réflexion a conduit à réécrire la Charte de la fonction Inspection Générale, publiée en septembre 2016 après avoir été présentée au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Quatre autres projets ont porté sur les relations avec diverses parties prenantes avec pour objectif d'évaluer, préciser et renforcer si nécessaire les interactions de l'Inspection Générale avec ces intervenants internes ou externes impliqués dans le contrôle interne. Du côté de l'externe, ces travaux ont abouti à l'évolution organisationnelle présentée plus haut s'agissant des régulateurs et des superviseurs ; un cadre d'échanges a par ailleurs été élaboré avec les corps d'audit des autres banques, avec les organismes professionnels et avec les Commissaires aux comptes. En interne, les liens et le partage d'informations avec les trois autres fonctions de contrôle ont été formalisés.

Plusieurs chantiers ont aussi porté sur un volet méthodologique, visant dans leur ensemble à améliorer, compléter, simplifier ou rationaliser la façon dont l'Inspection Générale réalise, contrôle et rend compte de ses travaux. La manière dont sont conduites les missions a ainsi été totalement revue, avec une redéfinition de l'approche et des méthodes d'audit, qui seront pour l'essentiel d'application effective par les inspecteurs et auditeurs dès janvier 2017 ; la dernière phase s'attachera à rationaliser la forme des documents de travail et des supports de restitution des résultats.

De nombreux autres sujets ont été abordés et ont abouti à des évolutions concrètes : des processus ont été améliorés ; la production des différents rapports d'activité établis par la Fonction à destination des comités d'audit ou du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité a été rationalisée et plus largement automatisée ; un tableau de bord reprenant des indicateurs clés de performance – agrégés et pour chacun des hubs – a été conçu et est diffusé mensuellement ; une adaptation de la base informatique utilisée pour consigner les travaux d'audit a enfin été lancée pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs tout en engageant une refonte plus profonde de ce progiciel dans la durée.

Trois projets portant sur l'organisation interne sont venus compléter ce programme.

L'un a porté sur les Ressources Humaines, visant à renforcer l'attractivité de la fonction au travers d'une gestion affinée des compétences, des carrières et des parcours de formation.

Un autre sur la manière dont les différentes composantes de l'Inspection Générale s'articulaient entre elles. La fonction présente en effet une certaine complexité, avec de nombreuses localisations, des équipes dédiées à certains métiers et d'autres à des activités spécialisées. Toutes ces composantes doivent en l'occurrence interagir pour s'assurer que le périmètre auditable est couvert de façon optimale : les rôles et responsabilités de chacun ont été entièrement redéfinis dans cet esprit.

Un dernier projet, majeur, a enfin porté sur la cartographie, le risk assessment et la construction du plan d'audit. La première étape consistant à redéfinir les principes de construction et le contenu de l'univers d'audit a conduit à la mise en place d'une nouvelle cartographie des unités auditables. Les nouveaux processus d'évaluation systématique des risques et d'élaboration du plan d'audit annuel restent à mettre en œuvre courant 2017, l'objectif étant de définir le plan d'audit 2018 sur ces nouvelles bases.

La capacité de l'Inspection Générale à mener à bien son programme de transformation d'ici à fin 2017 et à remplir l'ensemble de ses missions s'appuie d'une part sur la poursuite de l'accroissement de ses effectifs, qui atteignent 1 236 ETP au 31 décembre 2016 (+ 12 % en un an ; + 28 % depuis fin 2014 avant intégration de BGZ et LaSer) et d'autre part sur des investissements en matière de formation, avec plus de 12 600 jours (+ 11 %). Cette dernière hausse a plus particulièrement concerné les formations dédiées à la conformité et aux méthodes d'audit. Enfin, la politique visant à favoriser les certifications professionnelles a été poursuivie avec un nombre d'auditeurs certifié en hausse de 11 % également.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2016, les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein, fin de période) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Conformité	1 567	1 577	1 650	1 732	2 715	3 387	+ 25 %
Supervision du contrôle permanent/ Risque Opérationnel (RISK ORC)	381	361	331	371	417	468	+ 12 %
Risque	1 971	1 965	1 920	2 080	2 218	4 695	+ 112 %
Contrôle périodique	1 107	1 030	962	1 027	1 104	1 236	+ 12 %
TOTAL	**5 026**	**4 933**	**4 807**	**5 210**	**6 679**	**9 786**	**+ 47 %**

Les effectifs alloués à la fonction de supervision du contrôle permanent et du risque opérationnel apparaissent en progression sur l'année 2016 suite à des évolutions de périmètre.

L'augmentation des effectifs de la fonction Risque (hors supervision du risque opérationnel et du contrôle permanent et à périmètre constant) découle de la mise en œuvre du nouveau modèle organisationnel au cours de 2016 avec le rattachement hiérarchique de l'ensemble des collaborateurs concernés à la fonction Risque.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- définir les politiques et normes comptables ainsi que les principes et normes de gestion ;
- assurer l'établissement des informations comptables et leur reporting réglementaire ;
- assurer l'établissement des informations participant aux ratios de solvabilité et de liquidité, l'élaboration des ratios eux-mêmes et leurs reportings réglementaires ;
- assurer l'élaboration des informations de gestion (réalisées et prévisionnelles) et fournir l'appui nécessaire au pilotage économique ;
- maîtriser les risques liés à l'information comptable et financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) en définissant et en mettant en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- assurer la communication financière du Groupe en veillant à sa qualité et à sa bonne perception par les marchés ;
- assurer l'architecture, la conception et le déploiement des systèmes d'information financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) ;
- assurer l'organisation ainsi que le traitement opérationnel des activités associées à la fonction Finance ;
- exercer un devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

L'ensemble de ces missions, qui s'exerce directement ou en relation avec d'autres fonctions, requiert des différents intervenants une maîtrise de leurs domaines qui s'exprime par la compréhension et le contrôle des éléments produits ainsi que par le respect des normes et des délais impartis. La mise en œuvre de la gouvernance d'ensemble du dispositif repose sur trois principes de base : la décentralisation de la fonction, la séparation des filières comptable et de gestion et l'inscription des responsabilités de la fonction à l'intérieur d'axes opérationnels (par Pôle-Entité Opérationnelle (EO) et leurs métiers) ou géographiques (par entité juridique). En pratique, la responsabilité de la fonction Finance s'exerce selon le mode suivant :

- la production des informations comptables et financières et les contrôles concourant à leur fiabilité sont assurés par la fonction Finance au niveau de chaque entité. La Direction Financière de l'entité transmet les informations produites au Pôle-EO/métier auquel elle est attachée opérationnellement ;

- les Pôles-EO/métiers conduisent pour leur part une analyse économique et un contrôle des données produites par les entités et contribuent à leur qualité en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion ;
- au niveau central, Finance Groupe prépare des instructions de reporting diffusées à l'ensemble des Pôles-EO/métiers et des entités consolidées, favorisant ainsi l'homogénéisation des données et leur conformité aux règles du Groupe. Elle collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités une fois validées par les Pôles-EO et assure l'assemblage puis la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au sein de Finance Groupe, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » définit, selon ce référentiel IFRS, les principes comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouveaux principes avec le niveau d'interprétation nécessaire. Un manuel des principes comptables du Groupe IFRS est mis à disposition des Pôles-EO/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« Intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives.

En outre, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les Pôles-EO/métiers ou entités notamment lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un nouveau produit financier ou d'une nouvelle opération.

Enfin, un département au sein de Finance Groupe est également dédié à l'élaboration des principes et normes de gestion. Il travaille à partir des besoins identifiés par la filière gestion. Ces principes et normes sont également accessibles via les outils internes de communication.

Le dispositif normatif attaché à la solvabilité relève de la fonction Risque, celui attaché à la liquidité de l'ALM – Trésorerie.

Dispositif d'élaboration des données

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- **la filière comptable :** elle est plus particulièrement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe dans le respect des politiques et normes comptables. Elle produit également des informations connexes participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. La filière atteste de la fiabilité des informations produites en application des procédures de certification interne (décrites plus loin) ;
- **la filière gestion :** elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles-EO/métiers notamment et s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière.

Finance Groupe conçoit, déploie et administre les outils de reporting des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités du Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage d'informations et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plateformes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité, le Groupe a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux reportings réglementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et la fonction Risque, tant au niveau du Groupe qu'au niveau des Pôles-EO/métiers et entités ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- des outils et processus pérennes au niveau du Groupe, des Pôles-EO/métiers et des entités ;
- un outil Groupe dédié assurant la collecte des données et la production des reportings internes et réglementaires.

Ce dispositif assure la production des reportings réglementaires LCR et NSFR ainsi que des indicateurs de suivi interne.

CONTRÔLE PERMANENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne au sein de la fonction Finance

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque lié à l'information comptable et financière de manière centralisée, Finance Groupe dispose d'un département « Contrôle & Certification Groupe » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités comptables des principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis à l'usage des entités consolidées des normes de contrôle interne comptable ainsi qu'un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs devant être mis en œuvre afin de couvrir le risque comptable ;
- s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne de l'information comptable et financière au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne comptable décrite ci-après ; rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états financiers du Groupe ;

- veiller, conjointement avec la fonction Risque, au bon fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des reportings de risque de crédit consolidés, notamment au moyen d'un dispositif de certification spécifique et d'indicateurs qualité ;
- veiller à la mise en œuvre par les entités des recommandations des Commissaires aux comptes, et des recommandations de l'Inspection Générale relatives au risque comptable, avec l'appui des Pôles-EO/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'outils dédiés qui permettent à chaque entité de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finance Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées, d'identifier, le cas échéant, les problématiques transversales et de faire évoluer, si nécessaire, les procédures et instructions de niveau Groupe.

Pour la filière comptable, ces missions sont relayées au sein des départements Finance des Pôles-EO par des équipes de contrôle centrales qui réalisent une supervision rapprochée des entités et mettent en œuvre, si nécessaire, des procédures de contrôle comptable adaptées aux spécificités de leur périmètre.

Enfin, au sein des départements Finance des entités, la déclinaison des principes de contrôle interne comptable du Groupe conduit à la mise en place, selon la taille des entités, de correspondants ou d'équipes de contrôle comptable dédiés. À ce titre, les démarches de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plateformes régionales engagées au sein du Groupe, qui assurent une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle et accroissent leur efficacité sur le périmètre des entités concernées, permettent également de disposer d'équipes de contrôle comptable d'une taille et d'une expertise adaptées. Les principales missions de ces équipes locales sont les suivantes :

- assurer le lien entre Finance et les back-offices qui alimentent la comptabilité, notamment en vérifiant que ces derniers disposent des informations nécessaires à la réalisation des travaux comptables (formation aux outils comptables mis à leur disposition ; connaissance des schémas comptables...) ;
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de leur périmètre. Dans le cadre d'une comptabilité décentralisée, ces contrôles complètent ceux réalisés au premier niveau par les back-offices, et s'appuient notamment sur des outils de contrôle comptable qui permettent par exemple d'identifier, pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux ;
- animer le processus de la « certification élémentaire » (décrit ci-après) par lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- s'assurer que le dispositif de contrôle interne comptable permet au département Finance de l'entité d'avoir une visibilité adéquate sur le processus d'élaboration des synthèses comptables, et notamment sur l'ensemble des éléments nécessaires à la procédure de certification vis-à-vis du Groupe (décrite ci-après). La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés et de documentation des contrôles, ainsi que la coordination avec les autres filières de contrôle, pour la qualité des données amont, participe à cet objectif.

Dispositif de certification Interne

Au niveau du Groupe

Finance Groupe anime, au moyen de l'outil FACT (Finance Accounting Control Tool), un processus de certification interne des données produites trimestriellement pour la liasse de consolidation par chaque entité ainsi que des travaux de validation réalisés au sein des départements Finance des Pôles-EO/métiers et du processus de consolidation dont le département « Reportings Groupe » de Finance Groupe a la responsabilité.

Le responsable Finance de chaque entité concernée certifie à Finance Groupe :

- que les données transmises sont établies en conformité avec les normes et standards du Groupe ;
- que le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permet d'en garantir la qualité et la fiabilité.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale reprend les résultats de l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables du Groupe, et conduit à déterminer une notation pour chaque entité. Les entités consolidées par mise en équivalence remplissent un certificat adapté. Enfin, les entités non consolidées font l'objet d'une procédure de certification annuelle selon des modalités simplifiées.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne au sein du Groupe et permet à Finance Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités, des mesures correctrices appropriées. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Ce dispositif de certification est également en place, en liaison avec la fonction Risque pour les informations participant aux reportings réglementaires relatifs au risque de crédit et au ratio de solvabilité. Dans ce cadre, les différents contributeurs attestent du respect des normes et procédures et de la qualité des données utilisées, et rendent compte des contrôles réalisés aux différentes étapes de la production des reportings, et notamment de la réconciliation des données comptables et des données risque de crédit.

Sur les mêmes principes, un dispositif de certification est déployé pour le processus de reporting relatif à la liquidité. Dans ce cadre, les différents contributeurs rendent compte de la conformité aux normes des informations transmises ainsi que des résultats des contrôles clés pour la qualité du reporting.

Au niveau des entités

Afin d'assurer une visibilité d'ensemble du processus d'élaboration de l'information comptable au niveau du département Finance de l'entité, Contrôle & Certification Groupe préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors qu'une organisation décentralisée du traitement des opérations et d'élaboration des données comptables et financières la rend nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information contribuant à la confection des données comptables et financières (par exemple : middle-office, back-office, Ressources Humaines, Comptabilité Fournisseurs...) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données

comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finance local qui les analyse en lien avec les contrôles comptables qu'il réalise directement, en établit une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi des points d'attention en liaison avec les différents intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser cette sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les reportings comptables

Finance Groupe, responsable de l'établissement et de la qualité des informations comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui constituent ainsi une filière de valorisation des instruments financiers unique et intégrée. Les processus couverts incluent notamment :

- le contrôle de l'adéquation du dispositif de valorisation dans le cadre du processus d'approbation de nouvelles transactions ou activités ;
- le contrôle du correct enregistrement des transactions dans les systèmes et de l'adéquation de leur représentation avec les méthodologies de valorisation ;
- le dispositif de développement et d'approbation indépendante des méthodes de valorisation ;
- la détermination des paramètres de marché et le processus de vérification indépendante de ces paramètres ;
- la détermination des ajustements de valeur pour les risques de marché, de liquidité et de contrepartie ;
- la classification des instruments au sein de la hiérarchie de juste valeur, la détermination des ajustements de *Day one Profit*, l'estimation de la sensibilité des valorisations de niveau 3 aux hypothèses de valorisation.

Au moyen de processus et d'outils adaptés, cette filière a pour objectifs de garantir la justesse et la fiabilité de la production de la valorisation des instruments financiers ainsi que la qualité et l'exhaustivité du dispositif de contrôle. Elle permet ainsi la mise à disposition d'une information adéquate aux différentes instances de décision ainsi que l'utilisation de ces éléments dans les processus opérationnels de préparation des résultats comptables et de gestion, et permet d'assurer la transparence des annexes dédiées à la juste valeur.

Le contrôle de la filière de valorisation, qui implique l'ensemble des acteurs, est placé sous la supervision de la fonction Finance, avec une gouvernance dédiée. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur un ensemble de principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principales entités comptabilisant des opérations de marché.

Afin de s'assurer de son correct fonctionnement, la fonction Finance s'appuie sur des équipes dédiées (« CIB Methodology & Financial Control Capital Markets » – CIB MFC-CM), qui exercent la supervision de l'ensemble du dispositif. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Plusieurs comités trimestriels ou mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin de revoir et d'examiner par processus, et par métier, les méthodologies mises en œuvre et/ou les résultats des contrôles opérés. Le fonctionnement de ces comités est régi par des procédures approuvées par la fonction Finance et assurant que Finance prend part aux principaux choix et arbitrages. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB MFC-CM rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC – Product and Financial Control Committee »), présidé par le Directeur Financier du Groupe, de son action, et porte à l'attention du comité les points d'arbitrage, ou d'attention concernant l'efficacité des contrôles et le degré de fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce comité trimestriel réunit les Métiers, la Finance du Groupe et des pôles concernés, l'ALM Trésorerie et la fonction Risque. Des comités intermédiaires (« Intermediary PFC ») complètent ce dispositif et ont pour objectif de définir les priorités des projets, de suivre leur mise en œuvre et d'examiner de manière approfondie certains éléments techniques.

Évolutions du dispositif

Le dispositif de contrôle fait l'objet d'une adaptation permanente, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

Notamment, en lien avec les Pôles-EO/métiers, des actions systématiques de revue qualité du processus de certification comptable sont mises en œuvre, avec par exemple la collecte d'indicateurs chiffrés pour certains contrôles, des revues transversales ciblées sur un des contrôles majeurs ainsi que des actions ponctuelles en lien avec les Pôles-EO sur des points d'amélioration spécifiques aux différents périmètres. Ces actions sont complétées par des présentations lors des différents comités de la filière Finance, des visites sur sites et des formations, ainsi que par la diffusion de procédures Groupe venant préciser certains contrôles majeurs, et d'instructions détaillées visant à assurer des modalités de réponses homogènes et une documentation adéquate de ce processus. Ces procédures et instructions Groupe sont complétées, si nécessaire, au niveau des Pôles-EO/métiers afin de couvrir leurs problématiques spécifiques.

De même, concernant les données contribuant au ratio de solvabilité, le dispositif de certification fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte des évolutions des processus et de l'organisation et de capitaliser sur les indicateurs et contrôles mis en place dans les différentes filières, en lien avec le programme d'amélioration du reporting et de la qualité des données mentionné ci-après.

En outre, dans le cadre du programme engagé pour le reporting liquidité, des évolutions dans les processus et outils sont réalisées régulièrement afin de les adapter aux nouvelles demandes de reportings réglementaires, et des actions spécifiques sont menées avec les différents contributeurs afin de renforcer la qualité et les contrôles de la filière.

Enfin, le Groupe a engagé un programme afin d'assurer la conformité avec les principes fixés par le Comité de Bâle aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques (« Principles for effective risk data aggregation and risk reporting »). Ce programme a pour objectif la rénovation et l'amélioration du reporting des différents risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel), et de la qualité et de l'intégrité des données qui y participent. Organisé autour de différents domaines, il a notamment permis cette année d'engager les plans d'actions pluriannuels dans les Pôles/EO et Fonctions du Groupe, afin d'atteindre un degré de qualité élevé des données critiques, et de déployer les principes de gouvernance dans les Pôles/EO, avec en particulier la nomination de Chief Data Officers (CDOs). Chaque CDO a la responsabilité, pour son périmètre, de définir la stratégie d'ensemble et de mettre en œuvre le dispositif, ainsi que d'en assurer le pilotage dans la durée.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (ECIC)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finance Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe. En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre de la clôture semestrielle et des diligences spécifiques lors des clôtures trimestrielles.

Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finance des entités/métiers/Pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES...)

Les supports de communication financière publiés sont élaborés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finance Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement, dans le respect d'une information financière homogène avec celle utilisée au niveau interne.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le Groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communications relatives aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration qui les valide.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Damien Leurent	Étienne Boris	Hervé Hélias

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 3 février 2017 des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Philippe Bordenave**, Directeur Général délégué ;
- **Jacques d'Estais**, Directeur Général adjoint ; International Financial Services ;
- **Michel Konczaty**, Directeur Général adjoint ;
- **Thierry Laborde**, Directeur Général adjoint ; Domestic Markets ;
- **Alain Papiasse**, Directeur Général adjoint ; Amérique du Nord, Corporate and Institutional Banking ;
- **Marie-Claire Capobianco**, responsable de la Banque De Détail en France ;
- **Laurent David**, responsable de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Stefaan Decraene**, responsable d'International Retail Banking ;
- **Renaud Dumora**, Directeur Général de BNP Paribas Cardif ;
- **Yann Gérardin**, responsable de Corporate and Institutional Banking ;
- **Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis ;
- **Éric Martin**, responsable de la fonction Conformité Groupe ;
- **Yves Martrenchar**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- **Andrea Munari**, responsable de l'Italie et Administrateur Directeur Général de BNL ;
- **Éric Raynaud**, responsable de la région Asie-Pacifique ;
- **Frank Roncey**, responsable de Group Risk Management ;
- **Thierry Varène**, Délégué Général aux Grands Clients ; Chairman de Corporate Clients Financing and Advisory EMEA.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

3 ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2016

3.1	**Résultats consolidés de BNP Paribas**	**104**
	Hausse du résultat et solide génération de capital	104
3.2	**Résultats par pôle/métier**	**106**
	Retail Banking & Services	106
	Domestic Markets	106
	International Financial Services	110
	Assurance et gestion institutionnelle et privée	113
	Corporate and Institutional Banking (CIB)	114
	Autres Activités	116
	Succès du plan de développement 2014-2016	117
3.3	**Bilan**	**118**
	Actif	118
	Passif (hors capitaux propres)	119
	Intérêts minoritaires	120
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	121
	Engagements de financement et de garantie	121
3.4	**Compte de résultat**	**122**
	Produit net bancaire	122
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	124
	Résultat brut d'exploitation	124
	Coût du risque	124
	Résultat net, part du Groupe	125
	Intérêts minoritaires	125
3.5	**Événements récents**	**126**
	Produits et services	126
	Croissance externe et partenariats	126
3.6	**Perspectives**	**127**
	Plan de développement 2017-2020	127
	Informations sur les tendances	128
3.7	**Structure financière**	**128**
3.8	**Indicateurs alternatifs de performance Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF**	**129**

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	43 411	42 938	+ 1,1 %
Frais de gestion	(29 378)	(29 254)	+ 0,4 %
Résultat brut d'exploitation	**14 033**	**13 684**	**+ 2,6 %**
Coût du risque	(3 262)	(3 797)	- 14,1 %
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	0	(100)	n.s.
Résultat d'exploitation	**10 771**	**9 787**	**+ 10,1 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	633	589	+ 7,5 %
Autres éléments hors exploitation	(194)	3	n.s.
Éléments hors exploitation	**439**	**592**	**- 25,8 %**
Résultat avant impôt	**11 210**	**10 379**	**+ 8,0 %**
Impôt sur les bénéfices	(3 095)	(3 335)	- 7,2 %
Intérêts minoritaires	(413)	(350)	+ 18,0 %
Résultat net part du Groupe	**7 702**	**6 694**	**+ 15,1 %**
Coefficient d'exploitation	**67,7 %**	**68,1 %**	**- 0,4 pt**

HAUSSE DU RÉSULTAT ET SOLIDE GÉNÉRATION DE CAPITAL

BNP Paribas réalise cette année une bonne performance d'ensemble, démontrant la force de son business model intégré et diversifié.

Le produit net bancaire s'élève à 43 411 millions d'euros, en hausse de 1,1 % par rapport à 2015 malgré un environnement de taux bas et un contexte de marché peu porteur cette année. Il intègre cette année l'impact exceptionnel de la plus-value de cession des titres Visa Europe pour + 597 millions d'euros ainsi que la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« OVA ») pour - 59 millions d'euros (+ 314 millions d'euros en 2015).

Le produit net bancaire progresse de 0,2 % dans les pôles opérationnels et de 0,9 % à périmètre et change constants compte tenu d'un effet de change défavorable. Il baisse de 0,5 % dans Domestic Markets[1] (- 1,2 % à périmètre et change constants) du fait de l'environnement de taux bas, augmente de 1,2 % dans International Financial Services (+ 2,7 % à périmètre et change constants) et baisse de 0,3 % dans CIB mais augmente de 1,2 % à périmètre et change constants malgré un environnement de marché particulièrement difficile au premier trimestre 2016.

Les frais de gestion, à 29 378 millions d'euros, sont bien maîtrisés (+ 0,4 % par rapport à 2015). Ils incluent des éléments exceptionnels pour un total de 749 millions d'euros (862 millions d'euros en 2015) : des coûts de restructuration des acquisitions[2] pour 159 millions d'euros (171 millions d'euros en 2015), les coûts de transformation de CIB pour 395 millions d'euros (0 en 2015), des coûts de restructuration des métiers[3] pour 144 millions d'euros (0 en 2015) et la contribution obligatoire au plan de sauvetage de quatre banques italiennes pour 52 millions d'euros (69 millions d'euros en 2015). Ils n'intègrent plus de coûts au titre du plan « Simple & Efficient » (622 millions d'euros en 2015) : conformément à l'objectif, les derniers coûts au titre de ce plan ont été enregistrés au quatrième trimestre 2015.

Les frais de gestion des pôles opérationnels augmentent de 1,0 % : + 2,3 % pour Domestic Markets[1], + 2,3 % pour International Financial Services et - 1,8 % pour CIB. À périmètre et change constants, ils augmentent de 0,5 %[4] pour Domestic Markets, de 3,6 %[4] pour International Financial Services et de 0,1 % pour CIB. Ils intègrent l'impact des nouvelles réglementations et du renforcement de la conformité mais bénéficient du succès du plan d'économies « Simple & Efficient », qui permet de compenser la hausse naturelle des coûts, ainsi que des premiers effets du plan d'économies de CIB.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe augmente ainsi de 2,6 %, à 14 033 millions d'euros.

(1) Intégrant 100 % des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL).

(2) LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD.

(3) BNL bc (50 millions d'euros), Banque De Détail en Belgique (80 millions d'euros), Gestion Institutionnelle et Privée (7 millions d'euros), Autres Activités (7 millions d'euros).

(4) Hors coûts exceptionnels.

Le coût du risque est en baisse sensible de 14,1 % du fait notamment de la bonne maîtrise du risque à l'origination, de l'environnement de taux bas et de la poursuite de l'amélioration en Italie. Il s'établit à 3 262 millions d'euros (3 797 millions d'euros en 2015) soit 46 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Le résultat d'exploitation du Groupe augmente de 10,1 %, à 10 771 millions d'euros (9 787 millions d'euros en 2015).

Les éléments hors exploitation s'élèvent à + 439 millions d'euros (+ 592 millions d'euros en 2015). Ils incluent une dépréciation exceptionnelle de survaleur pour - 127 millions d'euros[1] (- 993 millions d'euros de dépréciations de survaleurs en 2015[2]). Les éléments hors exploitation incluaient par ailleurs en 2015 la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation résiduelle dans Klépierre-Corio pour + 716 millions d'euros, une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour + 123 millions d'euros et une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour + 94 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 11 210 millions d'euros contre 10 379 millions d'euros en 2015 (+ 8,0 %).

Le résultat net part du Groupe s'élève à 7 702 millions d'euros, en hausse de 15,1 % par rapport à 2015. Hors effet des éléments exceptionnels[3], il s'établit à 7 802 millions d'euros (+ 6,3 %). La rentabilité des fonds propres est égale à 9,3 % (9,4 % hors exceptionnels). La rentabilité des fonds propres tangibles est de 11,1 % (11,2 % hors exceptionnels). Le bénéfice net par action s'établit à 6,0 €.

Au 31 décembre 2016, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein[4] s'élève à 11,5 %, en hausse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2015, illustrant la solide génération de capital du Groupe. Le ratio de levier de Bâle 3 plein[5] s'établit à 4,4 % (+ 40 points de base par rapport au 31 décembre 2015). Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 123 % au 31 décembre 2016. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 305 milliards d'euros (266 milliards d'euros au 31 décembre 2015), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 73,9 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,2 % depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 2,70 € par action payable en numéraire, soit un taux de distribution de 45 % conforme à l'objectif du plan.

Le Groupe met en œuvre activement le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis et poursuit le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité.

La bonne performance d'ensemble du Groupe cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016. La croissance moyenne des revenus s'établit à 4,0 % par an sur la période et l'objectif de rentabilité des fonds propres de 10 % calculé sur la base d'un ratio CET1 de 10 % a été dépassé[6].

Le Groupe présente les grandes lignes de son plan de développement 2017-2020. Le plan capitalise sur la force du modèle intégré et diversifié et tient compte des contraintes réglementaires qui continuent de s'accroître sur la période dans le référentiel actuel de Bâle 3. Il vise à construire la banque de demain en poursuivant le développement des métiers et en mettant en œuvre un programme ambitieux de nouvelle expérience pour les clients, de transformation digitale et d'économies. L'objectif est ainsi d'atteindre une croissance moyenne du résultat net de plus de 6,5 % par an d'ici 2020, un CET1 de 12 %[7] en 2020 et une rentabilité des fonds propres de 10 % à cette date.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation CRD IV, dite « Bâle 3 », et s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés.

Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5.

Par ailleurs, les éléments déduits des fonds propres de base de catégorie 1 sont alloués à chaque pôle concerné.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est déterminé sur la base du capital de solvabilité requis minimum tel que défini selon Solvabilité II.

(1) Dépréciation complète de la survaleur de BGZ.

(2) Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : - 917 millions d'euros.

(3) Effet des éléments exceptionnels après impôts : - 100 millions d'euros en 2016, - 644 millions d'euros en 2015.

(4) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD 4 sans disposition transitoire.

(5) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD 4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(6) 10,3 % de rentabilité des fonds propres en 2016 (hors exceptionnels) sur la base d'un ratio CET1 de 10 %.

(7) À référentiel réglementaire constant.

3.2 Résultats par pôle/métier

RETAIL BANKING & SERVICES

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**30 651**	**30 552**	**+ 0,3 %**
Frais de gestion	(19 880)	(19 460)	+ 2,2 %
Résultat brut d'exploitation	**10 771**	**11 092**	**- 2,9 %**
Coût du risque	(3 005)	(3 533)	- 14,9 %
Résultat d'exploitation	**7 765**	**7 559**	**+ 2,7 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	530	509	+ 4,1 %
Autres éléments hors exploitation	10	1	n.s.
Résultat avant impôt	**8 305**	**8 069**	**+ 2,9 %**
Coefficient d'exploitation	64,9 %	63,7 %	+ 1,2 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	49,0	48,4	+ 1,4 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique, au Luxembourg, chez BancWest et TEB pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Pour assurer la comparabilité avec les résultats 2016, les résultats de 2015 des pôles et métiers sont retraités suite à la recomposition intervenue le 29 mars 2016. Pour rappel, les modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe mais seulement la ventilation analytique.

DOMESTIC MARKETS

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**15 715**	**15 797**	**- 0,5 %**
Frais de gestion	(10 629)	(10 393)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	**5 086**	**5 404**	**- 5,9 %**
Coût du risque	(1 515)	(1 812)	- 16,4 %
Résultat d'exploitation	**3 572**	**3 592**	**- 0,6 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	54	50	+ 8,8 %
Autres éléments hors exploitation	2	(34)	n.s.
Résultat avant impôt	**3 628**	**3 608**	**+ 0,6 %**
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(246)	(273)	- 9,9 %
Résultat avant impôt de Domestic Markets	**3 382**	**3 335**	**+ 1,4 %**
Coefficient d'exploitation	67,6 %	65,8 %	+ 1,8 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	23,0	22,7	+ 1,3 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2016, les encours de crédit de Domestic Markets sont en hausse de 2,5 % par rapport à 2015 en lien avec une bonne reprise de la demande. Les dépôts augmentent de 6,4 % avec une forte croissance dans tous les réseaux. L'activité commerciale est notamment illustrée par la croissance des actifs sous gestion de la banque privée (+ 5,4 % par rapport au 31 décembre 2015).

Le pôle renforce l'offre digitale avec le développement de nouveaux parcours clients qui proposent une nouvelle expérience bancaire, facile et à forte valeur ajoutée et le lancement de nouveaux services. Par exemple, le rapprochement de Wal avec Fivory (Crédit Mutuel[1]) permettra de lancer en 2017, en partenariat notamment avec Carrefour, Auchan et Total, une solution commune de paiement mobile combinant paiement, programmes de fidélisation et offres de réduction. Hello bank! connaît une augmentation rapide du nombre de clients, à 2,5 millions (+ 200 000 par rapport au 31 décembre 2015), et génère déjà 9,8 % des revenus de la clientèle des particuliers[2].

Enfin, le pôle continue à transformer ses réseaux en optimisant les lieux d'implantation des agences et en diversifiant les formats.

Le produit net bancaire[3], à 15 715 millions d'euros, est en légère baisse (- 0,5 %) par rapport à 2015. À l'impact sur la marge d'intérêts des taux bas persistants s'est ajoutée la baisse des commissions financières du fait d'un contexte de marché défavorable cette année. BDDB et les métiers spécialisés réalisent cependant une bonne performance et font progresser leurs revenus.

Les frais de gestion[3] (10 629 millions d'euros) sont en hausse de 2,3 % par rapport à l'année dernière. Hors éléments exceptionnels[4], ils augmentent de 1,2 %, tirés par les métiers en croissance (Arval, Leasing Solutions). L'effet des mesures d'économies de coûts est partiellement compensé par l'impact de l'évolution des taxes et contributions bancaires.

Le résultat brut d'exploitation[3] diminue ainsi de 5,9 %, à 5 086 millions d'euros, par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque est en baisse sensible (- 16,4 % par rapport à 2015), notamment du fait de la baisse significative chez BNL bc.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), le pôle enregistre une hausse de son résultat avant impôt[5] de 1,4 % par rapport à 2015, à 3 382 millions d'euros.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**6 401**	**6 597**	**- 3,0 %**
dont revenus d'intérêt	*3 676*	*3 804*	*- 3,4 %*
dont commissions	*2 725*	*2 793*	*- 2,4 %*
Frais de gestion	(4 673)	(4 641)	+ 0,7 %
Résultat brut d'exploitation	**1 728**	**1 956**	**- 11,7 %**
Coût du risque	(342)	(343)	- 0,2 %
Résultat d'exploitation	**1 386**	**1 613**	**- 14,1 %**
Éléments hors exploitation	3	4	- 29,8 %
Résultat avant impôt	**1 389**	**1 617**	**- 14,1 %**
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(138)	(159)	- 13,4 %
Résultat avant impôt de BDDF	**1 251**	**1 458**	**- 14,2 %**
Coefficient d'exploitation	73,0 %	70,3 %	+ 2,7 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	8,7	8,3	+ 5,5 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effets PEL/CEL).

Sur l'ensemble de l'année 2016, les encours de crédit de BDDF augmentent de 0,3 % par rapport à 2015 malgré l'impact des remboursements anticipés. Le deuxième semestre enregistre une bonne reprise des encours qui sont ainsi en hausse de 4,2 % au quatrième trimestre 2016 par rapport au quatrième trimestre 2015 avec une hausse des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les dépôts progressent de 5,4 % par rapport à 2015, tirés par la forte croissance des dépôts à vue. La reprise de l'activité commerciale est aussi illustrée par la bonne performance de l'assurance vie (hausse de 2,6 % des encours par rapport au 31 décembre 2015) et de la banque privée (progression de 5,6 % des actifs sous gestion grâce à une forte collecte nette de 2,8 milliards d'euros). Le métier met en œuvre les nouveaux parcours clients avec l'application « BuyMyHome » qui permet aux clients de réaliser eux-mêmes des simulations d'emprunt dans le cadre de leur projet immobilier.

(1) CM11-CIC.

(2) BDDF, BNL bc, BDDB et Personal Investors hors banques privées.

(3) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(4) Coûts de restructuration de BNL bc pour 50 millions d'euros (20 millions d'euros au quatrième trimestre 2015) et de Banque De Détail en Belgique pour 80 millions d'euros (0 au quatrième trimestre 2015) ; contribution de BNL bc pour le sauvetage de 4 banques italiennes pour 47 millions d'euros (65 millions d'euros au quatrième trimestre 2015).

(5) Hors effets PEL/CEL (- 2 millions d'euros en 2016, - 31 millions d'euros en 2015).

Le produit net bancaire[1] s'élève à 6 401 millions d'euros, en baisse de 3,0 % par rapport à 2015. Les revenus d'intérêt[1] sont en recul de 3,4 % compte tenu de l'impact des taux bas persistants. Les commissions[1] diminuent pour leur part de 2,4 % (- 1,4 % hors impact d'un élément non récurrent) avec une baisse des commissions financières du fait d'un contexte de marché défavorable, ces dernières enregistrant cependant une bonne reprise au quatrième trimestre (+ 4,6 % par rapport au quatrième trimestre 2015[2]).

Les frais de gestion[1], à 4 673 millions d'euros, sont maîtrisés et n'augmentent que de 0,7 % par rapport à 2015 malgré la hausse des taxes et coûts réglementaires.

Le résultat brut d'exploitation[1] s'élève ainsi à 1 728 millions d'euros, en baisse de 11,7 % par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque[1] est toujours bas, à 342 millions d'euros (343 millions d'euros en 2015). Il s'élève à 24 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDF dégage un résultat avant impôt[3] de 1 251 millions d'euros (- 14,2 % par rapport à 2015) du fait d'un environnement peu porteur cette année et de l'impact des taux bas persistants. Le métier enregistre cependant une bonne reprise de sa dynamique commerciale.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

(en millions d'euros)	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**2 972**	**3 150**	**- 5,7 %**
Frais de gestion	(1 885)	(1 903)	- 0,9 %
Résultat brut d'exploitation	**1 086**	**1 247**	**- 12,9 %**
Coût du risque	(959)	(1 248)	- 23,1 %
Résultat d'exploitation	**127**	**(2)**	**n.s.**
Éléments hors exploitation	0	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	**127**	**(3)**	**n.s.**
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(37)	(41)	- 9,5 %
Résultat avant impôt de BNL bc	**90**	**(44)**	**n.s.**
Coefficient d'exploitation	63,4 %	60,4 %	+ 3,0 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	5,7	6,5	- 11,3 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2016, les encours de crédit de BNL bc sont en hausse de 0,5 % par rapport à 2015 avec une reprise progressive des volumes, notamment pour la clientèle des particuliers. Les dépôts augmentent de 12,6 % avec une forte hausse des dépôts à vue. BNL bc réalise une bonne performance en épargne hors-bilan : les encours d'assurance-vie progressent de 9,8 % et ceux des OPCVM de 7,2 % par rapport au 31 décembre 2015. BNL bc poursuit le développement de la banque privée avec une collecte nette de 1,2 milliard d'euros. Le métier met en œuvre de nouveaux parcours clients comme l'application « #Digibiz » qui offre une large gamme de services en ligne à la clientèle d'entreprises.

Le produit net bancaire[4] est en recul de 5,7 % par rapport à 2015, à 2 972 millions d'euros. Les revenus d'intérêt[4] sont en baisse de 7,1 % du fait de l'environnement de taux bas persistant et de l'effet résiduel du repositionnement, finalisé en 2016, sur les meilleures clientèles d'entreprises. Les commissions[4] sont en baisse de - 2,9 % avec une baisse des commissions financières du fait du contexte de marché défavorable.

Les frais de gestion[4], à 1 885 millions d'euros, baissent de 0,9 %. Hors impact d'éléments non récurrents[5], ils baissent de 1,7 % grâce à l'effet des mesures de réduction des coûts.

Le résultat brut d'exploitation[4] s'établit ainsi à 1 086 millions d'euros, en recul de 12,9 % par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque[4], à 124 points de base des encours de crédit à la clientèle, baisse de 289 millions d'euros par rapport à 2015 avec une amélioration progressive de la qualité du portefeuille de crédit.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BNL bc dégage un résultat avant impôt de 90 millions d'euros, en forte amélioration par rapport à 2015 (+ 134 millions d'euros).

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL).

(2) Hors élément non récurrent.

(3) Hors effets PEL/CEL (- 2 millions d'euros en 2016, - 31 millions d'euros en 2015).

(4) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

(5) Coûts de restructuration : 50 millions d'euros (20 millions d'euros au quatrième trimestre 2015) ; contribution obligatoire pour le sauvetage de 4 banques italiennes : 47 millions d'euros (65 millions d'euros au quatrième trimestre 2015).

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

[illegible]	2016	[illegible]	[illegible]
Produit net bancaire	**3 661**	**3 552**	**+ 3,1 %**
Frais de gestion	(2 582)	(2 462)	+ 4,9 %
Résultat brut d'exploitation	**1 079**	**1 090**	**- 1,0 %**
Coût du risque	(98)	(85)	+ 15,1 %
Résultat d'exploitation	**981**	**1 005**	**- 2,4 %**
Éléments hors exploitation	6	(9)	n.s.
Résultat avant impôt	**987**	**996**	**- 0,9 %**
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(69)	(68)	+ 1,1 %
Résultat avant impôt de BDDB	**918**	**928**	**- 1,1 %**
Coefficient d'exploitation	70,5 %	69,3 %	+ 1,2 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	4,7	4,5	+ 6,2 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Belgique pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2016, BDDB montre une dynamique commerciale soutenue. Les crédits sont en hausse de 4,7 % par rapport à 2015 avec une augmentation des crédits aux particuliers (notamment des crédits immobiliers) et aux PME. Les dépôts augmentent pour leur part de 5,8 % grâce notamment à la forte croissance des dépôts à vue. Le métier poursuit le développement du digital avec de nouvelles fonctionnalités pour Easy Banking App et Easy Banking Web qui comptent désormais respectivement 1 million et 2,4 millions d'utilisateurs. Le métier met en œuvre par ailleurs les nouveaux parcours clients avec l'application « Home on the Spot » qui propose aux clients des outils d'aide et des simulations d'emprunt dans le cadre de leur projet immobilier.

Le produit net bancaire[1] est en hausse de 3,1 % par rapport à 2015, à 3 661 millions d'euros : les revenus d'intérêt[1] augmentent de 5,9 % en lien avec la croissance des volumes et la bonne tenue des marges mais les commissions[1] diminuent de 4,8 % du fait de la baisse des commissions financières en lien avec le contexte de marché défavorable.

Les frais de gestion[1] augmentent de 4,9 % par rapport à 2015, à 2 582 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels[2] et évolution des taxes bancaires, ils n'augmentent que de 0,9 %, traduisant la bonne maîtrise des coûts.

Le résultat brut d'exploitation[1], à 1 079 millions d'euros, est en baisse de 1,0 % par rapport à l'année dernière (+ 7,0 % hors exceptionnels et évolution des taxes bancaires).

Le coût du risque[1], à 98 millions d'euros soit 10 points de base des encours de crédit à la clientèle, est très faible et n'augmente que de 13 millions d'euros par rapport à 2015.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDB dégage ainsi un résultat avant impôt de 918 millions d'euros, en baisse de 1,1 % par rapport à l'année dernière mais en hausse de 8,0 % hors éléments exceptionnels et évolution des taxes bancaires, ce qui traduit la bonne performance du métier.

AUTRES MÉTIERS DE DOMESTIC MARKETS (ARVAL, LEASING SOLUTIONS, PERSONAL INVESTORS ET BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG)

[illegible]	2016	[illegible]	[illegible]
Produit net bancaire	**2 681**	**2 498**	**+ 7,3 %**
Frais de gestion	(1 488)	(1 387)	+ 7,3 %
Résultat brut d'exploitation	**1 193**	**1 111**	**+ 7,4 %**
Coût du risque	(115)	(136)	- 15,2 %
Résultat d'exploitation	**1 078**	**975**	**+ 10,5 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	43	36	+ 18,8 %
Autres éléments hors exploitation	5	(14)	n.s.
Résultat avant impôt	**1 125**	**997**	**+ 12,8 %**
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(2)	(5)	- 55,2 %
Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets	**1 123**	**993**	**+ 13,1 %**
Coefficient d'exploitation	55,5 %	55,5 %	+ 0,0 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	3,8	3,5	+ 8,5 %

Incluant 100 % de la Banque Privée au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

(2) Notamment coûts de restructuration pour 80 millions d'euros (0 en 2015) compensée pour partie par une reprise sur une provision pour charges pour 30 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année 2016, les métiers spécialisés de Domestic Markets montrent une bonne dynamique d'ensemble. L'activité commerciale d'Arval est soutenue et le parc financé enregistre une forte progression à périmètre constant (+ 10,1 % par rapport à 2015) portant à plus de 1 million le nombre de véhicules financés. Le métier met par ailleurs en œuvre activement l'intégration de GE Fleet Services. Les encours de financement de Leasing Solutions sont en augmentation (+ 4,8 % à périmètre et change constants) grâce à la bonne croissance de l'activité cœur, malgré la poursuite de la réduction du portefeuille non stratégique. Chez Personal Investors, le recrutement de nouveaux clients est à un bon niveau.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg augmentent de 1,5 % par rapport à 2015, du fait notamment des crédits immobiliers, et les dépôts sont en hausse de 14,4 % avec une bonne collecte notamment auprès des entreprises.

Le produit net bancaire[1] est au total en hausse de 7,3 % par rapport à 2015, à 2 681 millions d'euros, enregistrant l'effet de l'acquisition de GE Fleet Services en Europe. À périmètre et change constants, il augmente de 3,4 % avec une hausse dans tous les métiers.

Les frais de gestion[1] augmentent de 7,3 % par rapport à 2015, à 1 488 millions d'euros. À périmètre et change constants, ils ne sont en hausse que de 1,9 %, l'effet du développement de l'activité étant partiellement compensé par les premières synergies de coûts entre DAB Bank et Consors bank! en Allemagne.

Le coût du risque[1] est en baisse de 21 millions d'euros par rapport à 2015, à 115 millions d'euros.

Ainsi, le résultat avant impôt de ces quatre métiers, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), s'établit à 1 123 millions d'euros, en forte croissance par rapport à 2015 : + 13,1 % (+ 9,2 % à périmètre et change constants).

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**15 479**	**15 295**	**+ 1,2 %**
Frais de gestion	(9 544)	(9 334)	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	**5 935**	**5 961**	**- 0,4 %**
Coût du risque	(1 496)	(1 722)	- 13,1 %
Résultat d'exploitation	**4 439**	**4 239**	**+ 4,7 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	477	460	+ 3,6 %
Autres éléments hors exploitation	8	35	- 76,0 %
Résultat avant impôt	**4 924**	**4 734**	**+ 4,0 %**
Coefficient d'exploitation	61,7 %	61,0 %	+ 0,7 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	26,1	25,7	+ 1,4 %

Sur l'ensemble de l'année 2016, les métiers d'International Financial Services montrent une bonne dynamique commerciale : l'activité de Personal Finance est soutenue, Europe Méditerranée et BancWest enregistrent une bonne croissance de leur activité et les métiers Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée réalisent une bonne collecte. Le dynamisme commercial du pôle est aussi illustré par le développement de l'offre digitale et les innovations dans tous les métiers.

Le produit net bancaire, à 15 479 millions d'euros, est en hausse de 1,2 % par rapport à 2015. À périmètre et change constants, il est en hausse de + 2,7 %, progressant dans International Retail Banking, l'Assurance et Personal Finance et résistant bien dans Gestion Institutionnelle et Privée.

Les frais de gestion (9 544 millions d'euros) sont en hausse de 2,3 % par rapport à l'année dernière. À périmètre et change constants, ils sont en hausse de 3,7 %.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 5 935 millions d'euros, en baisse de 0,4 % par rapport à l'année dernière (+ 1,2 % à périmètre et change constants).

Le coût du risque est de 1 496 millions d'euros, en baisse de 226 millions par rapport à 2015 du fait notamment de la diminution du coût du risque chez Personal Finance.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 4 439 millions d'euros, en hausse de 4,7 % par rapport à l'année dernière (+ 5,8 % à périmètre et change constants).

Le résultat avant impôt d'International Financial Services s'établit ainsi en hausse, à 4 924 millions d'euros (+ 4,0 % par rapport à 2015 et + 5,8 % à périmètre et change constants).

(1) Avec 100 % de la Banque Privée au Luxembourg.

PERSONAL FINANCE

(en millions d'euros)	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	4 679	4 661	+ 0,4 %
Frais de gestion	(2 298)	(2 315)	- 0,7 %
Résultat brut d'exploitation	2 381	2 346	+ 1,5 %
Coût du risque	(979)	(1 176)	- 16,7 %
Résultat d'exploitation	1 401	1 170	+ 19,8 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	42	74	- 43,7 %
Autres éléments hors exploitation	(1)	0	n.s.
Résultat avant impôt	1 442	1 244	+ 15,9 %
Coefficient d'exploitation	49,1 %	49,7 %	- 0,6 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	4,9	4,5	+ 9,4 %

Sur l'ensemble de l'année 2016, Personal Finance poursuit sa forte dynamique commerciale. Les encours de crédit progressent de + 8,8 %[1] par rapport à 2015 en lien avec la hausse de la demande et l'effet des nouveaux accords commerciaux. Le métier signe cette année de nouveaux partenariats bancaires (Banco CTT au Portugal), dans la distribution (Eggo Kitchen House en Belgique, Ikea et Mr Bricolage en France) et les télécommunications (Yoigo en Espagne). Les encours de crédit à l'automobile augmentent de 16,5 % par rapport à 2015[2] et le métier conclut de nouveaux accords commerciaux avec Honda en France et Volvo en Italie. Enfin, Personal Finance poursuit le développement du traitement digital des dossiers avec 3,1 millions de dossiers signés de manière électronique soit une hausse d'environ 80 % par rapport à l'année dernière.

Le produit net bancaire est en hausse de 0,4 % par rapport à 2015, à 4 679 millions d'euros avec un effet de change défavorable. À périmètre et change constants, il progresse de 2,0 %, sous les influences contraires de la hausse des volumes et du renforcement des produits offrant un meilleur profil de risque, avec une bonne dynamique en Allemagne, Espagne et Italie.

Les frais de gestion sont en baisse de 0,7 % par rapport à 2015, à 2 298 millions d'euros. Ils sont en hausse de 1,0 % à périmètre et change constants, traduisant la bonne maîtrise des coûts.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 2 381 millions d'euros, en hausse de 1,5 % par rapport à l'année dernière (+ 3,0 % à périmètre et change constants).

À 979 millions d'euros, soit 159 points de base des encours de crédit à la clientèle, le métier enregistre une forte baisse du coût du risque (- 196 millions d'euros par rapport à 2015) du fait de l'environnement de taux bas et du positionnement croissant sur des produits offrant un meilleur profil de risque (crédit auto notamment) ainsi que de reprises de provisions pour 50 millions d'euros à la suite de cessions d'encours douteux.

EUROPE MÉDITERRANÉE

(en millions d'euros)	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	2 513	2 516	- 0,1 %
Frais de gestion	(1 705)	(1 707)	- 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	808	809	- 0,0 %
Coût du risque	(437)	(466)	- 6,2 %
Résultat d'exploitation	371	342	+ 8,4 %
Éléments hors exploitation	197	174	+ 13,3 %
Résultat avant impôt	568	516	+ 10,0 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(2)	(3)	- 18,7 %
Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée	566	513	+ 10,2 %
Coefficient d'exploitation	67,8 %	67,9 %	- 0,1 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	5,2	5,4	- 2,5 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Turquie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

(1) À périmètre et change constants.

(2) Encours fin de période à périmètre historique et change constant.

Sur l'ensemble de l'année 2016, Europe-Méditerranée enregistre une bonne croissance de son activité. Les encours de crédit augmentent de 5,5 %[1] par rapport à 2015 avec une hausse dans l'ensemble des régions. Les dépôts s'accroissent de 9,8 %[1], avec une bonne progression dans tous les pays. L'offre digitale connaît un développement soutenu avec 350 000 clients pour CEPTETEB en Turquie et plus de 200 000 clients pour BGZ OPTIMA en Pologne.

Le produit net bancaire[2], à 2 513 millions d'euros, est en hausse de 6,0 %[1] par rapport à 2015, en lien avec la hausse des volumes.

Les frais de gestion[2], à 1 705 millions d'euros, augmentent de 4,6 %[1] par rapport à l'année dernière. Hors hausse des taxes et contributions bancaires en Pologne[3], ils ne sont en hausse que de 3,7 %[1], traduisant la bonne maîtrise des dépenses et l'effet des synergies de coûts en Pologne.

Le coût du risque[2] s'élève à 437 millions d'euros, soit 112 points de base des encours de crédit à la clientèle, globalement stable par rapport à 2015 (+ 0,7 %[1]).

Compte tenu d'une hausse de la contribution des sociétés mises en équivalence et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au métier Wealth Management, Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt de 566 millions d'euros en forte hausse (+ 19,9 %[4] par rapport à l'année dernière).

3

BANCWEST

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**2 984**	**2 834**	**+ 5,3 %**
Frais de gestion	(2 038)	(1 882)	+ 8,3 %
Résultat brut d'exploitation	**947**	**952**	**- 0,5 %**
Coût du risque	(85)	(50)	+ 69,9 %
Résultat d'exploitation	**862**	**902**	**- 4,4 %**
Éléments hors exploitation	16	31	- 48,6 %
Résultat avant impôt	**878**	**933**	**- 5,9 %**
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(15)	(10)	+ 52,1 %
Résultat avant impôt de BancWest	**862**	**923**	**- 6,6 %**
Coefficient d'exploitation	68,3 %	66,4 %	+ 1,9 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	6,3	6,3	+ 1,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée aux Etats-Unis pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2016, BancWest poursuit sa croissance dans une conjoncture favorable.

Les crédits, en hausse de 8,5 %[1] par rapport à 2015, augmentent tant pour les particuliers que pour les entreprises. Les dépôts sont en hausse de 7,9 %[1] avec une forte progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. BancWest poursuit le développement de la banque privée avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à 12,1 milliards de dollars au 31 décembre 2016 (+ 19 % par rapport au 31 décembre 2015).

L'année est par ailleurs marquée pour BancWest par la réussite du CCAR (« Comprehensive Capital Analysis and Review ») soumis à l'examen du superviseur et par le succès de l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank qui continue à être consolidée par intégration globale tant que le Groupe en conserve le contrôle.

Le produit net bancaire[5], à 2 984 millions d'euros, augmente de 5,5 %[1] par rapport à 2015, la hausse des volumes étant partiellement compensée par l'effet de la baisse des taux aux États-Unis sur l'ensemble de 2016 par rapport à 2015.

Les frais de gestion[5], à 2 038 millions d'euros, augmentent de 8,5 %[1] par rapport à 2015. Hors coûts réglementaires[6] et coûts non récurrents[7], ils croissent de 6,9 % en lien avec le renforcement des dispositifs commerciaux (banque privée, crédit à la consommation).

Le coût du risque[5] (85 millions d'euros) est toujours faible, à 14 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est cependant en hausse de 35 millions d'euros par rapport au niveau particulièrement bas de 2015.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au métier Wealth Management, BancWest dégage un résultat avant impôt de 862 millions d'euros (- 4,7 %[8] par rapport à 2015).

(1) À périmètre et change constants.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Turquie.

(3) Introduction d'une taxe bancaire en Pologne en 2016 : 44 millions d'euros (contribution exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts et au fonds de soutien des emprunteurs pour 31 millions d'euros en 2015).

(4) À périmètre et change constants (+ 10,2 % à périmètre et change historiques).

(5) Avec 100 % de la Banque Privée aux États-Unis.

(6) CCAR et Intermediate Holding Company.

(7) Coûts liés à l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank et provision sur un projet informatique.

(8) À périmètre et change constants (- 6,6 % à périmètre et change historiques).

ASSURANCE ET GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

ASSURANCE

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**2 382**	**2 320**	**+ 2,7 %**
Frais de gestion	(1 201)	(1 156)	+ 3,8 %
Résultat brut d'exploitation	**1 181**	**1 164**	**+ 1,5 %**
Coût du risque	2	(5)	n.s.
Résultat d'exploitation	**1 183**	**1 158**	**+ 2,1 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	189	170	+ 10,9 %
Autres éléments hors exploitation	(3)	1	n.s.
Résultat avant impôt	**1 369**	**1 329**	**+ 3,0 %**
Coefficient d'exploitation	50,4 %	49,8 %	+ 0,6 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	7,5	7,4	+ 1,3 %

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**2 977**	**3 012**	**- 1,2 %**
Frais de gestion	(2 341)	(2 308)	+ 1,4 %
Résultat brut d'exploitation	**636**	**704**	**- 9,7 %**
Coût du risque	3	(25)	n.s.
Résultat d'exploitation	**639**	**679**	**- 5,9 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	46	43	+ 7,3 %
Autres éléments hors exploitation	0	3	n.s.
Résultat avant impôt	**685**	**725**	**- 5,4 %**
Coefficient d'exploitation	78,6 %	76,6 %	+ 2,0 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	2,1	2,2	- 3,9 %

L'Assurance et la Gestion Institutionnelle et Privée réalisent, dans un contexte peu porteur en 2016, une bonne performance d'ensemble avec une bonne collecte dans tous les métiers.

Leurs actifs sous gestion[1] atteignent au 31 décembre 2016 le niveau record de 1 010 milliards d'euros (+ 5,8 % par rapport au 31 décembre 2015). Ils augmentent de 56 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015 en raison notamment d'une très bonne collecte nette de 34,9 milliards d'euros (forte collecte de Wealth Management en Asie, en France, en Italie et chez BancWest, très bonne collecte en Gestion d'Actifs notamment sur les fonds diversifiés et obligataires, bonne collecte de l'Assurance particulièrement en unités de compte).

Au 31 décembre 2016, les actifs sous gestion[1] se répartissent entre : 416 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 344 milliards d'euros pour Wealth Management, 226 milliards d'euros pour l'Assurance et 24 milliards d'euros pour Real Estate.

Le développement des nouveaux parcours clients et du digital est illustré pour Wealth Management par le lancement de nouveaux services digitaux (« myAdvisory », outil de gestion de portefeuille sur mobiles, et « myBioPass », clé unique pour accéder aux services en ligne) et pour l'Assurance par 70 projets digitaux pour transformer les services et améliorer les performances.

Les revenus de l'Assurance, à 2 382 millions d'euros, sont en hausse de 2,7 % par rapport à 2015, en lien avec la hausse des revenus de la protection en Europe et en Amérique latine. Les frais de gestion, à 1 201 millions d'euros, augmentent de 3,8 %, en raison du développement de l'activité et de la hausse des coûts réglementaires. Après prise en compte de la bonne performance des activités mises en équivalence, le résultat avant impôt est ainsi en hausse de 3,0 % par rapport à l'année dernière, à 1 369 millions d'euros.

Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée, à 2 977 millions d'euros, résistent à un contexte peu porteur (- 1,2 % par rapport à 2015). Les frais de gestion, à 2 341 millions d'euros, sont en hausse de 1,4 % en lien notamment avec le développement de Wealth Management. Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux États-Unis, est ainsi en baisse de 5,4 % par rapport à 2015, à 685 millions d'euros.

(1) Y compris les actifs distribués.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	11 469	11 506	- 0,3 %
Frais de gestion	(8 309)	(8 458)	- 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	**3 160**	**3 049**	**+ 3,6 %**
Coût du risque	(217)	(212)	+ 2,3 %
Résultat d'exploitation	**2 943**	**2 836**	**+ 3,8 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	34	- 39,8 %
Autres éléments hors exploitation	(1)	127	n.s.
Résultat avant impôt	**2 962**	**2 997**	**- 1,2 %**
Coefficient d'exploitation	72,4 %	73,5 %	- 1,1 pt
Fonds propres alloués *(Md€)*	22,2	21,6	+ 2,8 %

Sur l'ensemble de l'année 2016, les métiers de CIB ont continué leur progression sur leur marché et l'activité a connu une croissance solide au deuxième semestre après un contexte particulièrement difficile au premier trimestre. Le pôle met en œuvre activement son plan de transformation, en ligne avec le calendrier établi, et a lancé les initiatives de transformation et les mesures d'économies de coûts dans toutes les régions.

Les revenus, à 11 469 millions d'euros, sont au total quasi stables par rapport à 2015 (- 0,3 %) mais augmentent de 1,2 % à périmètre et change constants.

Les revenus de Global Markets, à 5 650 millions d'euros, sont en baisse de 1,1 % par rapport à 2015 mais augmentent de 1,6 % à périmètre et change constants, montrant une bonne reprise de l'activité après un contexte de marché particulièrement difficile en début d'année. Les revenus de FICC[1], à 3 860 millions d'euros, sont en hausse de 10,0 % par rapport à 2015 avec une bonne performance sur les taux et le crédit. Le métier réalise des performances commerciales soutenues et gagne des parts de marché. Il se classe n° 1 pour l'ensemble des émissions obligataires en euros ainsi que n° 9 pour l'ensemble des émissions internationales. Les revenus d'Equity and Prime Services, à 1 791 millions d'euros, baissent pour leur part de 18,7 % par rapport à une base élevée en 2015 du fait d'un contexte peu favorable cette année sur les marchés d'actions. La VaR, qui mesure le niveau des risques de marché, reste très faible (34 millions d'euros).

Les revenus de Securities Services, à 1 824 millions d'euros, sont en hausse de 1,9 % (+ 2,2 % à périmètre et change constants), en lien avec la hausse des actifs en conservation, traduisant le bon développement de l'activité.

Les revenus de Corporate Banking, à 3 994 millions d'euros, sont stables (- 0,3 % par rapport à 2015 mais + 0,3 % à périmètre et change constants) avec une bonne reprise de l'activité après un contexte peu porteur au premier trimestre. Les revenus se maintiennent à bon niveau en Europe et en Asie Pacifique et progressent dans la zone Amériques. Les crédits, à 129,4 milliards d'euros, sont en hausse de 4,3 % par rapport à 2015. Les dépôts sont en forte hausse, à 117,2 milliards d'euros (+ 22,8 % par rapport à 2015), en lien avec le bon développement du cash management. Le métier poursuit le renforcement de ses positions et confirme sa place de n° 1 en Europe sur les financements syndiqués. Il gagne de nouveaux clients et poursuit le développement des activités de banque de transaction (trade finance, etc.), confirmant aussi sa position de n° 4 mondial en cash management.

Les frais de gestion de CIB, à 8 309 millions d'euros sont en baisse de 1,8 % par rapport à 2015 (stables à périmètre et change constants). Ils bénéficient des mesures d'économies de coûts (environ 350 millions d'euros d'économies en 2016) mais enregistrent l'impact de la hausse des taxes bancaires et des coûts réglementaires.

Le coût du risque de CIB s'élève à 217 millions d'euros (+ 5 millions d'euros par rapport à 2015). Le coût du risque est bas dans Corporate Banking, à 292 millions d'euros, soit 25 points de base des encours de crédit à la clientèle (hausse de 154 millions d'euros par rapport au niveau très faible de 2015 qui bénéficiait de reprises de provisions). Global Markets est pour sa part en reprise nette de provisions de 72 millions d'euros contre une dotation de 80 millions d'euros en 2015.

Le résultat d'exploitation de CIB est ainsi en hausse de 3,8 % (+ 4,6 % à périmètre et change constants), à 2 943 millions d'euros.

CIB dégage cependant un résultat avant impôt en baisse de 1,2 %, à 2 962 millions d'euros, par rapport à l'année dernière qui avait enregistré une plus-value exceptionnelle de 74 millions d'euros sur la cession d'une participation non stratégique (+ 3,4 % à périmètre et change constants).

(1) Fixed Income, Currencies, and Commodities.

GLOBAL MARKETS

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**5 650**	**5 710**	**- 1,1 %**
dont FICC	*3 860*	*3 507*	*+ 10,0 %*
dont Equity & Prime Services	*1 791*	*2 203*	*- 18,7 %*
Frais de gestion	(4 355)	(4 504)	- 3,3 %
Résultat brut d'exploitation	**1 295**	**1 206**	**+ 7,4 %**
Coût du risque	72	(80)	n.s.
Résultat d'exploitation	**1 367**	**1 125**	**+ 21,5 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	17	- 51,4 %
Autres éléments hors exploitation	(3)	(15)	- 77,3 %
Résultat avant impôt	**1 372**	**1 127**	**+ 21,7 %**
Coefficient d'exploitation	77,1 %	78,9 %	- 1,8 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	9,0	9,5	- 5,1 %

SECURITIES SERVICES

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**1 824**	**1 790**	**+ 1,9 %**
Frais de gestion	(1 503)	(1 483)	+ 1,3 %
Résultat brut d'exploitation	**321**	**307**	**+ 4,8 %**
Coût du risque	3	6	- 46,5 %
Résultat d'exploitation	**324**	**312**	**+ 3,8 %**
Éléments hors exploitation	1	(1)	n.s.
Résultat avant impôt	**325**	**312**	**+ 4,4 %**
Coefficient d'exploitation	82,4 %	82,9 %	- 0,5 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	0,8	0,7	+ 13,1 %

CORPORATE BANKING

En millions d'euros	2016	2015	2016/2015
Produit net bancaire	**3 994**	**4 007**	**- 0,3 %**
Frais de gestion	(2 451)	(2 470)	- 0,8 %
Résultat brut d'exploitation	**1 544**	**1 536**	**+ 0,5 %**
Coût du risque	(292)	(138)	n.s.
Résultat d'exploitation	**1 251**	**1 398**	**- 10,5 %**
Éléments hors exploitation	13	159	- 91,7 %
Résultat avant impôt	**1 265**	**1 558**	**- 18,8 %**
Coefficient d'exploitation	61,4 %	61,7 %	- 0,3 pt
Fonds propres alloués *(MdE)*	12,4	11,4	+ 8,7 %

AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2016	2015
Produit net bancaire	1 294	910
Frais de gestion	(1 189)	(1 336)
dont coûts de transformation et coûts de restructuration	*(561)*	*(793)*
Résultat brut d'exploitation	**105**	**(426)**
Coût du risque	(39)	(51)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	0	(100)
Résultat d'exploitation	**66**	**(577)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	83	46
Autres éléments hors exploitation	(204)	(125)
Résultat avant Impôt	**(55)**	**(656)**

Sur l'ensemble de l'année 2016, le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à 1 294 millions d'euros contre 910 millions d'euros en 2015. Il intègre notamment l'impact exceptionnel de la plus-value de cession des titres Visa Europe pour + 597 millions d'euros et la réévaluation de la dette propre (« OCA ») et de la « Debit Valuation Adjustment » (« DVA ») pour - 59 millions d'euros (+ 314 millions d'euros en 2015) ainsi qu'une très bonne contribution de Principal Investments.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 189 millions d'euros contre 1 336 millions d'euros en 2015. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration des acquisitions[1] pour 159 millions d'euros (171 millions d'euros en 2015), des coûts de transformation de CIB pour 395 millions d'euros (0 en 2015) et de coûts de restructuration pour 7 millions d'euros (0 en 2015). Ils n'intègrent plus de coûts au titre du plan « Simple & Efficient » (622 millions d'euros en 2015) : conformément à l'objectif, les derniers coûts au titre de ce plan ont été enregistrés au quatrième trimestre 2015.

Le coût du risque s'élève à 39 millions d'euros (51 millions d'euros en 2015).

Les éléments hors exploitation s'élèvent à - 121 millions d'euros (- 79 millions d'euros en 2015). Ils incluent des dépréciations de survaleur sur des titres de filiales pour - 181 millions d'euros[2] (- 993 millions d'euros de dépréciations de survaleurs en 2015[3]). Les éléments hors exploitation incluaient par ailleurs en 2015 la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation résiduelle dans Klépierre-Corio pour + 716 millions d'euros, une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour + 123 millions d'euros et la part de « Autres Activités » dans une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour + 20 millions d'euros.

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » s'établit ainsi à - 55 millions d'euros contre - 656 millions d'euros en 2015.

(1) LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD.

(2) Dont - 127 millions d'euros au titre de la dépréciation complète de la survaleur de BGZ.

(3) Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : - 917 millions d'euros.

SUCCÈS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

La bonne performance du Groupe cette année illustre le succès du plan de développement 2014-2016.

Sur la période, le Groupe a progressé sur l'ensemble des grands axes stratégiques définis dans le cadre du plan. Pour se préparer aux mutations de la banque de détail, le Groupe a lancé Hello bank! qui compte déjà 2,5 millions de clients, développé des banques digitales dans International Retail Banking, poursuivi l'adaptation des réseaux d'agences et renforcé la banque privée dans tous ses réseaux. CIB, renforcé de Securities Services, a gagné des parts de marché auprès des grandes entreprises et des institutionnels et a développé la banque de transactions. Tous les métiers ont su s'adapter aux mutations de leur environnement à l'instar de BNL bc qui a recentré l'approche commerciale des entreprises sur les meilleures clientèles, avec déjà des premiers effets positifs sur ses résultats, et de CIB qui a rassemblé les métiers de marché dans Global Markets. Enfin, les plans géographiques (Allemagne, Asie-Pacifique, CIB Amérique du Nord) ont atteint leur objectif de croissance, de même que les métiers spécialisés.

La croissance moyenne des revenus[1] a ainsi atteint 4,0 %[2] par an sur la période malgré un contexte beaucoup moins porteur qu'attendu du fait des taux d'intérêt très bas. La croissance organique des revenus[1] a été soutenue (+ 2,2 % par an en moyenne[2]) grâce au bon développement des métiers et au succès des plans régionaux, malgré l'effet de l'environnement de taux bas sur Domestic Markets et l'impact de la réduction du métier Énergie & Matières Premières dans CIB. Des acquisitions ciblées (DAB Bank, GE Fleet Services Europe, 50 % non encore détenus de LaSer et Bank BGZ) ont permis d'utiliser les ressources de capital disponibles tout en préservant une croissance limitée des actifs pondérés (+ 0,7 %[2] par an en moyenne) et ont apporté une contribution positive à la croissance des revenus.

Les frais de gestion ont été bien maîtrisés. Ils ont bénéficié du succès du plan Simple & Efficient qui a permis de générer 3,3 milliards d'euros d'économies récurrentes[3] depuis son lancement en 2013 soit 500 millions d'euros de plus que l'objectif initial. Ils enregistrent cependant l'impact des nouvelles taxes et réglementations qui s'accroissent de 1,3 milliard d'euros entre 2013 et 2016. Hors impact des nouvelles taxes et réglementations, la croissance moyenne annuelle des frais de gestion s'élève ainsi à 2,7 %[2] par an[4] et à 0,7 % seulement à périmètre et change constants. L'effet de ciseau est ainsi positif de 1,2 point par an en moyenne hors nouvelles taxes et réglementations.

Compte tenu par ailleurs de la réduction du coût du risque, le Groupe a ainsi atteint ou dépassé les principaux objectifs financiers du plan 2014-2016 avec une rentabilité des fonds propres hors exceptionnels de 10,3 % calculée sur la base d'un ratio CET1 de 10 % (pour un objectif de 10 %), un ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein » de 11,5 % et un taux de distribution de 45 %.

Le Groupe a conduit pendant la période une politique active de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) avec la mise en place d'un nouveau Code de conduite qui a fait l'objet d'un vaste programme de formation en ligne des collaborateurs. De nombreuses actions du Groupe, telles que le financement d'entreprises sociales, ont eu un impact positif sur la société. Le Groupe participe activement à la transition énergétique : il a strictement encadré les financements au secteur du charbon et a lancé avec succès une obligation « verte ». BNP Paribas est ainsi le leader en Europe de la catégorie Banque pour les critères RSE selon l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris.

(1) Hors exceptionnels (+ 147 M€ en 2013, + 538 M€ en 2016).

(2) Taux de croissance annuel moyen 2013-2016.

(3) Dont 2,5 milliards d'euros sur la période 2014-2016.

(4) 4,2 % par an en moyenne y compris nouvelles taxes et réglementations.

3.3 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2016, le total du bilan consolidé du Groupe BNP Paribas s'élève à 2 077 milliards d'euros, en hausse de 4 % par rapport au 31 décembre 2015 (1 994,2 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les actifs financiers disponibles à la vente, et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 88 % du total des actifs au 31 décembre 2016 (89 % au 31 décembre 2015). La hausse de 4 % de l'actif provient principalement de l'augmentation :

- des prêts et créances sur la clientèle de 4 % (+ 29,7 milliards d'euros à 712,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016) ;
- des actifs disponibles à la vente de 3 % (+ 8,6 milliards d'euros à 267,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016) ;
- des instruments financiers en valeur de marché par résultat qui augmentent de 6,7 milliards d'euros, soit 1 %, sous l'effet principalement de l'augmentation des opérations de pension et du portefeuille évalué en valeur de marché sur option ;
- des comptes de régularisation et actifs divers de 7 % (+ 7,9 milliards d'euros à 116 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

CAISSE, BANQUES CENTRALES

Les comptes de caisse et banques centrales s'élèvent à 160,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016 en hausse de 19 % par rapport au 31 décembre 2015 (134,5 milliards d'euros).

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations de négoce, des instruments financiers dérivés et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser, sur option, en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de négoce comportent notamment des titres, des prêts et des opérations de pensions. Les actifs valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou de modèle à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat est en hausse de 1 % (+ 6,7 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2015. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des prêts et opérations de pension de 16 % (+ 20,5 milliards d'euros à 152,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016) et du portefeuille évalué en valeur de marché sur option de 5 % (+ 4,6 milliards d'euros à 87,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Cette hausse est partiellement compensée par une baisse du portefeuille de titres de transaction de 7 % (-9,8 milliards d'euros à 123,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016) et d'une baisse des instruments financiers dérivés de 3 % (- 8,5 milliards d'euros à 328,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat et ne sont pas destinés, lorsqu'ils sont à revenu fixe, à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée en contrepartie des capitaux propres à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente progressent de 8,6 milliards d'euros entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, s'élevant (nets de provisions) à 267,6 milliards d'euros.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente restent stables (3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Le Groupe détermine les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus-value latente de 18 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 17,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette augmentation de 0,2 milliard d'euros s'explique essentiellement par la variation des gains nets latents sur les titres à revenu fixe.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provision) s'élèvent à 47,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit une hausse de 4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015, et sont répartis entre les comptes à vue, les prêts consentis aux établissements de crédit et les opérations de pension.

Les comptes à vue sont en baisse de 30 % pour un total de 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les prêts aux établissements de crédit sont en hausse de 19 % et s'élèvent à 37,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 31,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les provisions pour dépréciation sont stables à 0,2 milliard d'euros.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 712,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 682,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 4 %. Cette évolution résulte de la hausse des prêts consentis à la clientèle (+ 5 % à 663,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 628,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015) alors que les comptes ordinaires débiteurs sont en légère baisse de -2 % à 45,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Les opérations de location-financement s'élèvent à 28,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2015, et les opérations de pension s'élèvent à 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2016, en baisse de 3,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Les provisions pour dépréciation ont légèrement progressé et s'élèvent à 27 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 26,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous-catégories : obligations d'État et bons du Trésor, et autres titres à revenu fixe.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 7,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette baisse de 22 % s'explique principalement par le remboursement de titres arrivés à échéance.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 116 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 108 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en augmentation de 7 %. Cette évolution est notamment liée aux comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ainsi qu'aux dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, en hausse respectivement de 2,8 milliards d'euros (+ 24 %) et 1,1 milliard d'euros (+ 2 %). L'ensemble des autres comptes de régularisation actif augmente au global de 4 milliards d'euros, soit + 13 %.

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du Groupe BNP Paribas s'élève à 1 971,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 4 % par rapport au 31 décembre 2015 (1 894,1 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat, les dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97 % du total du passif hors capitaux propres au 31 décembre 2016 (inchangé par rapport au 31 décembre 2015). L'augmentation de 4 % par rapport au 31 décembre 2015 résulte principalement de :

- la hausse des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 1 % (+ 8,1 milliards d'euros à 626,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016) ;
- la hausse des dettes envers la clientèle de 9 % (+ 65,6 milliards d'euros à 766 milliards d'euros au 31 décembre 2016) ;
- la hausse des comptes de régularisation et passifs divers de 12 % (+ 10,8 milliards d'euros à 99,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016) ;
- la hausse des provisions techniques des sociétés d'assurance de 5 % (+ 8,6 milliards d'euros à 193,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

Ces variations sont partiellement compensées par la baisse :

- des dettes représentées par un titre de 4 % (- 6,0 milliards d'euros à 153,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016) ;
- des dettes envers les établissements de crédit de 10 % (- 8,5 milliards d'euros à 75,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de négoce se compose principalement d'opérations de ventes de titres empruntés, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat augmente de 1 % par rapport au 31 décembre 2015, en lien principalement avec la hausse des opérations de pensions de 17 % (+ 26,4 milliards d'euros à 183,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Cette hausse est partiellement compensée par une baisse du portefeuille de titres de transaction de 15 % (- 12,2 milliards d'euros à 70,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016) et d'une baisse des instruments financiers dérivés de 2 % (- 7 milliards d'euros à 318,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension. Les dettes envers les établissements de crédit ont diminué de 10 % (- 8,5 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2015 et s'élèvent à 75,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Cette évolution provient essentiellement de la baisse des emprunts auprès des établissements de crédit de 14 % (- 9,9 milliards d'euros à 60,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Les comptes à vue sont en hausse de 26 % (+ 2,3 milliards d'euros à 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016), et les opérations de pension sont en baisse pour atteindre 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne ainsi qu'à des opérations de pension. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 766 milliards d'euros, en hausse de 9 % (+ 65,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015). Cette évolution provient de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 11 % (+ 44 milliards d'euros à 443,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016), des comptes à terme de 9 % (+ 14,4 milliards d'euros à 174,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016) et des comptes d'épargne de 7 % (+ 10 milliards d'euros au 31 décembre 2016). Les opérations de pension évoluent à la baisse de 55 % (- 2,8 milliards d'euros à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché ou de modèle par résultat (voir note 4.a des états financiers consolidés). Les dettes représentées par un titre sont en diminution, passant de 159,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 à 153,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti sont en augmentation de 11 % à 18,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 16,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette variation est principalement due aux nouvelles émissions de dettes subordonnées remboursables pour 3,8 milliards d'euros compensées par des remboursements pour 1,9 milliard d'euros.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers. Les comptes de régularisation et passifs divers s'élèvent à 99,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 88,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 12 %. Cette évolution est principalement due aux dépôts de garantie reçus (en hausse de 4 milliards d'euros, soit 8 %) ainsi qu'aux comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (en hausse de 3,7 milliards d'euros, soit 51 %). L'ensemble des autres comptes de régularisation passifs augmente au global de 3,1 milliards d'euros, soit 10 %.

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 5 % par rapport au 31 décembre 2015, s'élevant à 193,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 185 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en hausse de 0,8 milliard d'euros, à 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par les opérations de cession partielle (+ 0,5 milliard d'euros).

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du Groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 100,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 96,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 4,4 milliards d'euros du fait principalement du résultat de l'exercice de 7,7 milliards d'euros, de la variation des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) de 0,6 milliard d'euros, partiellement compensés par le dividende versé au titre du résultat de l'exercice 2015 pour - 2,9 milliards d'euros et la baisse des réserves de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente de - 0,7 milliard d'euros.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires, de crédits confirmés et les autres engagements. Ils augmentent de 4 %, pour s'établir à 287,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit baissent de 35 % à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016 et ceux donnés à la clientèle augmentent de 5 % à 283,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués d'engagements de financement reçus des établissements de crédits dans le cadre du refinancement auprès des banques centrales. Les engagements de financement reçus augmentent de 7 % à 109,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 101,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette variation résulte principalement de la hausse des engagements reçus des établissements de crédit (107 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 100,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit une hausse de 7 %).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature augmentent de 6 % à 129 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (contre 121,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015) ; cette hausse provient principalement des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle (+ 7 % à 117,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016), les engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit étant en légère baisse de 2 % à 11,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

3.4 Compte de résultat

PRODUIT NET BANCAIRE

En million d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (2016/2015)
Marge d'intérêts	22 376	22 553	- 1 %
Produits nets de commissions	7 202	7 615	- 5 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	6 189	6 054	2 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2 211	1 485	49 %
Produits et charges des autres activités	5 433	5 231	4 %
PRODUIT NET BANCAIRE	**43 411**	**42 938**	**1 %**

GÉNÉRALITÉS

La hausse de 1 % du produit net bancaire du Groupe entre 2015 et 2016 résulte principalement de la hausse de 49 % des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché, partiellement compensée par une baisse de 5 % des commissions.

MARGE D'INTÉRÊTS

Ce poste comprend les produits et charges d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Plus précisément le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles relevant de la catégorie « Actifs financiers en valeur de marché par résultat » pour la part des intérêts contractuels courus et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à l'échéance, constitués des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

En 2016, la marge d'intérêts baisse de 1 % par rapport à 2015 et s'élève à 22 376 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'un recul des produits nets des portefeuilles d'instruments financiers en valeur de marché par résultat (154 millions d'euros en 2016 contre 754 millions d'euros en 2015), ainsi que par la baisse des résultats des opérations avec la clientèle (17 553 millions d'euros en 2016 contre 17 706 millions d'euros en 2015) et des opérations interbancaires (- 233 millions d'euros en 2016 contre 63 millions d'euros en 2015). A contrario, on constate une évolution positive des produits nets des instruments de couverture de résultats futurs (+ 411 millions d'euros par rapport à 2015) et des produits nets des instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux (+ 416 millions d'euros par rapport à 2015). En outre, les charges nettes relatives aux emprunts émis par le Groupe diminuent en passant de -1 805 millions d'euros en 2015 à - 1 662 millions d'euros en 2016.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions diminuent de 5 % et passent de 7 615 millions d'euros en 2015 à 7 202 millions d'euros en 2016.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché ou de modèle par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché ou de modèle, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat ont augmenté de 2 %, passant de 6 054 millions d'euros en 2015 à 6 189 millions d'euros en 2016. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et les réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement le résultat des activités de marché.

L'évolution des résultats nets sur les instruments évalués en valeur de marché ou de modèle sur option est en partie imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas, pour un gain de 25 millions d'euros en 2016, contre un gain de 266 millions d'euros en 2015. Les autres composantes du résultat dégagé sur les éléments valorisés en valeur de marché par résultat sur option se compensent partiellement avec les variations de valeur des instruments financiers dérivés qui couvrent ces actifs.

La variation résiduelle des gains nets sur portefeuilles de transaction évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat procède en grande partie de la combinaison d'une baisse des instruments financiers de capital et d'une hausse des gains nets sur instruments financiers de change.

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

Ce poste comprend les gains nets classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) de ces actifs sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variation d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs ou de l'identification d'une perte de valeur, ces gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Ce poste comprend également les résultats de cession des autres actifs financiers qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle.

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ou de modèle augmentent de 49 % soit 726 millions d'euros, passant de 1 485 millions d'euros en 2015 à 2 211 millions d'euros en 2016.

Les gains nets comprennent, entre autres, une plus-value de cession des titres Visa Europe pour 597 millions d'euros.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple et des activités de promotion immobilière. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 4 %, passant de 5 231 millions en 2015 à 5 433 millions d'euros en 2016. Cette variation résulte principalement d'une hausse des produits nets des immobilisations en location simple de 127 millions d'euros, ainsi que des produits nets des immeubles de placement pour 36 millions d'euros.

Les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les contrats en unités de compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

L'évolution des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement de la baisse de la charge de provisions techniques, passant de - 7 024 millions d'euros en 2015 à - 4 828 millions d'euros en 2016, compensée par la diminution des gains nets liés aux variations de valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui passent de 2 143 millions d'euros en 2015 à 979 millions d'euros en 2016, ainsi que par la baisse des primes acquises brutes passant de 23 633 millions d'euros en 2015 à 22 599 millions d'euros en 2016. Quant aux charges des prestations des contrats, elles restent stables, passant de - 14 763 millions d'euros en 2015 à - 14 738 millions d'euros en 2016.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (2016/2015)
Charges générales d'exploitation	(27 681)	(27 600)	n.s.
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(1 697)	(1 654)	3 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	**(29 378)**	**(29 254)**	**n.s.**

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions sont en légère hausse, passant de 29 254 millions d'euros en 2015 à 29 378 millions d'euros en 2016.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe progresse de 3 % à 14 033 millions d'euros en 2016 (contre 13 684 millions d'euros en 2015) en raison principalement de la hausse du produit net bancaire (1 %).

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (2016/2015)
Dotations nettes aux dépréciations	(3 304)	(3 739)	- 12 %
Récupérations sur créances amorties	545	589	- 7 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(503)	(647)	- 22 %
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	**(3 262)**	**(3 797)**	**- 14 %**

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Le coût du risque du Groupe s'élève à 3 262 millions d'euros, en baisse de 14 % par rapport à 2015.

La baisse du coût du risque en 2016 par rapport à 2015 s'explique principalement par la contribution des activités Domestic Markets, dont les dotations nettes s'élèvent à 1 509 millions d'euros en 2016 (contre 1 811 millions d'euros en 2015, en baisse de 17 %, particulièrement liée à BNL banca commerciale dont les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 959 millions d'euros (contre un montant de dotations nettes de 1 248 millions d'euros en 2015), ainsi que du métier Personal Finance dont les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 979 millions d'euros en 2016 (contre une dotation nette de 1 176 millions d'euros en 2015).

Ces baisses sont partiellement compensées par l'augmentation des dotations nettes aux provisions de l'activité de Corporate Banking, qui s'élèvent à 292 millions d'euros en 2016 (contre une dotation de 138 millions d'euros en 2015).

Au 31 décembre 2016, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties, stable, s'élève à 31,2 milliards d'euros (contre 30,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et les provisions atteignent un total de 27,8 milliards d'euros (contre 26,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Le ratio de couverture est de 89 % au 31 décembre 2016 contre 88 % au 31 décembre 2015.

Un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par métier est disponible, dans la section relative aux « Résultats par pôle/métier ».

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

(millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (2016/2015)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**10 771**	**9 787**	**10 %**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	633	589	7 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(12)	996	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(182)	(993)	- 82 %
Impôts sur les bénéfices	(3 095)	(3 335)	- 7 %
Intérêts minoritaires	(413)	(350)	18 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	**7 702**	**6 694**	**15 %**

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a augmenté, passant de 589 millions d'euros en 2015 à 633 millions d'euros en 2016.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés.

En 2015, les gains nets sur autres actifs immobilisés incluaient 839 millions d'euros relatifs aux opérations de fusion puis cession du groupe Klépierre-Corio.

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisitions s'élèvent à - 182 millions d'euros en 2016 (dont - 127 millions d'euros de dépréciation complète de la survaleur Bank BGZ BNP Paribas) contre - 993 millions d'euros en 2015 (dont 917 millions d'euros de dépréciation de la survaleur de BNL banca commerciale).

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe enregistre une charge d'impôts sur les bénéfices en 2016 de 3 095 millions d'euros, en baisse par rapport au montant de 3 335 millions d'euros enregistré en 2015.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ont augmenté de 63 millions d'euros (413 millions d'euros en 2016 contre 350 millions d'euros en 2015).

3.5 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Il n'y a pas eu depuis le 28 octobre 2016, date de publication de la troisième actualisation du Document de référence 2015, d'événement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

3.6 Perspectives

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2017-2020

Le plan de développement 2017-2020 repose sur le modèle intégré et diversifié du Groupe avec ses trois piliers centrés sur les besoins des clients : Domestic Markets, International Financial Services (IFS) et Corporate and Institutional Banking (CIB).

Capitalisant sur ce modèle équilibré, qui a démontré sa force, le plan vise à construire la banque de demain en poursuivant le développement des métiers et en mettant en œuvre un programme ambitieux de transformation digitale, de nouvelle expérience clients et d'économies de coûts dans le respect d'une politique stricte de responsabilité sociale et environnementale.

Établi sur la base d'hypothèses macroéconomiques prudentes, le plan tient compte des contraintes réglementaires anticipées d'ici 2020 qui continuent à s'accroître dans le référentiel actuel de Bâle 3 (introduction du « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), exigence de TLAC au-delà des contraintes de capital...).

Dans ce contexte, les vents contraires resteront forts en début de période avant de s'atténuer en 2019-2020. En moyenne, l'objectif du Groupe est une croissance du produit net bancaire supérieure ou égale à 2,5 % par an pour porter le ROE à 10 % en 2020.

Le Groupe vise une croissance moyenne du résultat net de plus de 6,5 % par an sur l'ensemble de la période permettant, avec un taux de distribution de 50 %, de faire croître le dividende de 9 % par an en moyenne tout en assurant un CET1 de 12 %[1] en 2020.

Le plan de développement 2017-2020 repose sur un programme ambitieux de transformation dans tous les pôles ainsi que sur des stratégies de développement différenciées entre Domestic Markets, IFS et CIB :

UN PROGRAMME AMBITIEUX DANS TOUS LES PÔLES DE NOUVELLE EXPÉRIENCE POUR LES CLIENTS, DE TRANSFORMATION DIGITALE ET D'ÉCONOMIES

Le Groupe mettra en œuvre dans tous les pôles un programme ambitieux de transformation visant à la fois la mise en place d'une nouvelle expérience pour les clients, l'accélération de la digitalisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Il s'appuiera sur le succès des très nombreuses initiatives déjà engagées en termes de produits, d'applications et de plateformes digitales (comme par exemple Hello bank! et Wal dans Domestic Markets, Cepteteb et BGZ Optima dans IFS, Centric et Cortex chez CIB), de « Tech Labs » (comme L'Atelier et L'Échangeur) et d'incubateurs (tels que l'International Hackathon et WAI).

Le Groupe prévoit d'investir 3 milliards d'euros entre 2017 et 2019 dans ce programme qui générera 3,4 milliards d'euros d'économies sur la même période et 2,7 milliards d'économies annuelles récurrentes à partir de 2020 avec une contribution équilibrée de tous les pôles.

Cinq leviers seront ainsi mis en œuvre dans tous les pôles pour renouveler l'expérience des clients et construire une banque plus digitale et efficace : mise en place de nouveaux parcours pour les clients (nouveaux services et parcours digitalisés, enrichis, fluides et personnalisés) ; évolution du modèle opérationnel en optimisant les processus, en simplifiant les organisations et en développant les plateformes mutualisées ; adaptation des systèmes d'information en intégrant notamment les nouvelles technologies pour accélérer le digital et en favorisant les pratiques agiles ; meilleure utilisation des données en les valorisant mieux au service du client et en renforçant les capacités de stockage, de protection et d'analyse ; et enfin développement de modes de travail plus digitaux, collaboratifs et agiles.

DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRENCIÉES PAR PÔLE

Dans un environnement de taux d'intérêt qui ne s'améliorerait que très progressivement et face à des nouvelles attentes des clients influencées par les usages digitaux, Domestic Markets renforcera la dynamique commerciale en proposant de nouvelles expériences clients, en améliorant l'attractivité de l'offre et en proposant de nouveaux services. Le pôle améliorera l'efficacité opérationnelle en poursuivant activement l'adaptation des réseaux d'agences, en transformant le modèle opérationnel et en accélérant la digitalisation. Dans un environnement de risque qui devrait continuer à être favorable, il poursuivra sa politique de réduction du coût du risque en Italie. Domestic Markets[2] a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 0,5 % par an d'ici 2020, la réduction de 3 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres[3] de plus de 17,5 % en 2020 (+ 2 points par rapport à 2016).

(1) À référentiel réglementaire constant.

(2) Intégrant 100 % de la Banque Privée, hors effet PEL/CEL.

(3) Rentabilité sur fonds propres notionnels (RONE).

Moteur de croissance pour le Groupe, International Financial Services renforcera ses positions en accélérant le développement (nouvelles offres, nouveaux partenaires, nouvelles géographies pour les métiers spécialisés), en consolidant les positions de leader des métiers et en poursuivant la croissance de la banque de détail hors zone euro. Le pôle poursuivra son adaptation aux contraintes à venir (MIFID 2, etc.) et améliorera l'efficacité opérationnelle notamment au travers de l'accélération de la transformation digitale et de la rationalisation des processus. IFS[1] a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 5 % par an d'ici 2020, une réduction de 5 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres[2] de plus de 20 % en 2020 (+ 2 points par rapport à 2016).

CIB capitalisera sur le bon démarrage de son plan en 2016 dans toutes ses dimensions : optimisation des ressources, réduction des coûts et croissance des revenus. Le pôle étendra à 2020 l'ensemble des actions menées et accélérera la transformation opérationnelle et digitale. Il renforcera les bases de clientèle d'entreprises et d'institutionnels, poursuivra le développement des activités génératrices de commissions (conseil, cash management, Securities Services) et continuera à tirer parti de ses positionnements régionaux pour développer les services internationaux. Il accélérera en outre le développement de la clientèle en Europe, notamment dans les pays d'Europe du Nord (Allemagne, Pays-Bas...), et développera encore les collaborations avec les autres métiers du Groupe. CIB a ainsi pour objectif une croissance annuelle moyenne des revenus de plus de 4,5 % par an d'ici 2020, une réduction de 8 points de son coefficient d'exploitation et une rentabilité sur fonds propres[2] de plus de 19 % en 2020 (+ 6 points par rapport à 2016).

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Les informations sur les tendances *(Conditions macroéconomiques et Législations et réglementations applicables aux institutions financières)* sont décrites dans la partie relative aux *Risques principaux et émergents de l'année* du chapitre *Risques et adéquation des fonds propres.*

3.7 Structure financière

Le Groupe a un bilan très solide.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein[3] » s'élève à 11,5 % au 31 décembre 2016, en hausse de 60 pb par rapport au 31 décembre 2015, du fait principalement de la mise en réserve du résultat net de l'année après dividende.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein[4], calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 », s'élève à 4,4 % au 31 décembre 2016 (+ 40 points de base par rapport au 31 décembre 2015).

Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit à 123 % au 31 décembre 2016.

Les réserves de liquidité disponibles instantanément s'élèvent à 305 milliards d'euros (266 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marchés.

L'évolution de ces ratios illustre la solide génération de capital du Groupe et sa capacité à gérer son bilan de façon disciplinée.

(1) Hors First Hawaiian Bank.

(2) Rentabilité sur fonds propres notionnels (RONE).

(3) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du Règlement (UE) n° 575/2013.

(4) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014.

3.8 Indicateurs alternatifs de performance Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
PNB des Pôles Opérationnels	Somme du PNB de Domestic Markets, IFS et de CIB PNB Groupe BNP Paribas = PNB Pôles Opérationnels + PNB Autres Activités	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas
PNB hors effet PEL/CEL	PNB retraité de l'effet PEL/CEL	Mesure représentative du PNB de la période retraité de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
Compte de résultat d'une activité de banque de détail avec 100 % de la Banque Privée	Compte de résultat d'une activité de banque de détail incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque de détail y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque de détail (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat)
Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
Résultat net part du Groupe hors exceptionnels	Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels	Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (« OCA ») et pour les dérivés (« DVA ») et les coûts de transformation et de restructuration
Rentabilité des fonds propres (ROE) hors exceptionnels	Rapport entre d'une part, le Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels et de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI), et les capitaux propres permanents moyens de la période (capitaux propres comptables part du Groupe retraités des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres, des TSSDI, de la rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI et du projet de distribution de dividende)	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (« OCA ») et pour les dérivés (« DVA ») et les coûts de transformation et de restructuration
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE) hors exceptionnels	Rapport entre d'une part, le Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels et de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI), et d'autre part, les capitaux propres permanents tangibles moyens de la période. Les capitaux propres permanents tangibles correspondent aux capitaux propres permanents retraités des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (« OCA ») et pour les dérivés (« DVA ») et les coûts de transformation et de restructuration

NOTE MÉTHODOLOGIQUE – ANALYSE COMPARATIVE À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non-détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

RAPPEL

Produit Net Bancaire (PNB) : les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » peuvent être utilisés indifféremment.

Frais de gestion : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

Pôles Opérationnels : ils regroupent les trois pôles suivants :

- Domestic Markets composé de : Banque De Détail en France (BDDF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque De Détail en Belgique (BDDB), Autres activités de Domestic Markets qui comprend Arval, Leasing Solutions, Personal Investors et la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
- International Financial Services (IFS) composé de : Europe Méditerranée, BancWest, Personal Finance, Assurance, Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) qui comprend Gestion d'actifs, Wealth Management et Real Estate ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant : Corporate Banking, Global Markets, Securities Services.

CALCUL DU BÉNÉFICE NET PAR ACTION

En millions	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	**1 244**	**1 243**
Résultat net part du Groupe	7 702	6 694
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminée (TSSDI)	(357)	(282)
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminée remboursés	125	(27)
Résultat net part du Groupe, après rémunération et effet change sur TSSDI	**7 470**	**6 385**
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (BNA) EN EUROS	**6,00**	**5,14**

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Résultat net part du Groupe (RNPG)	**7 702**	**6 694**
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminée (TSSDI)	(357)	(282)
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indeterminée remboursés	125	(27)
RNPG retraité pour le calcul du ROE / ROTE	**7 470**	**6 385**
Eléments exceptionnels (après impôts) [a]	(100)	(644)
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués [b]	**80 657**	**76 772**
Rentabilité des fonds propres	**9,3 %**	**8,3 %**
Rentabilité des fonds propres hors exceptionnels	**9,4 %**	**9,2 %**
Moyenne des capitaux propres permanents tangibles, non réévalués [c]	**67 338**	**63 298**
Rentabilité des fonds propres tangibles	**11,1 %**	**10,1 %**
Rentabilité des fonds propres tangibles hors exceptionnels	**11,2 %**	**11,1 %**

(a) Cf. Chapitre 3 section 3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas.

(b) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net hors élements exceptionnels (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - projet de distribution de dividende).

(c) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net hors élements exceptionnels (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition).

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2016 **134**

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres **135**

4.3 Bilan au 31 décembre 2016 **136**

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2016 **137**

4.5 Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016 **138**

4.6 Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne **140**

Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe 140
1.a Normes comptables 140
1.a.1 Normes comptables applicables 140
1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables 140
1.b Principes de consolidation 143
1.b.1 Périmètre de consolidation 143
1.b.2 Méthodes de consolidation 143
1.b.3 Règles de consolidation 144
1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition 144
1.c Actifs et passifs financiers 145
1.c.1 Crédits 145
1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés 145
1.c.3 Titres 146
1.c.4 Opérations en devises 147
1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers 147
1.c.6 Reclassements d'actifs financiers 148
1.c.7 Dettes émises représentées par un titre 149
1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres 149
1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture 149
1.c.10 Détermination de la valeur de marché 150
1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option 151

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers 151
1.c.13 Coût du risque 151
1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers 151
1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers 151
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance 152
1.d.1 Actifs 152
1.d.2 Passifs 152
1.d.3 Compte de résultat 152
1.e Immobilisations 152
1.f Contrats de location 153
1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location 153
1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location 154
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées 154
1.h Avantages bénéficiant au personnel 154
1.i Paiements à base d'actions 155
1.j Provisions de passif 156
1.k Impôt courant et différé 156
1.l Tableau des flux de trésorerie 156
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers 156
Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2016 157
2.a Marge d'intérêts 157
2.b Commissions 158
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marche par résultat 158
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché 158
2.e Produits et charges des autres activités 159
2.f Autres charges générales d'exploitation 159
2.g Coût du risque 160
2.h Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis 161
2.i Impôt sur les bénéfices 162
Note 3 Informations sectorielles 162
Note 4 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2016 165
4.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat 165
4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture 166
4.c Actifs financiers disponibles à la vente 167
4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers 168
4.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente 178
4.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit 179
4.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle 179
4.h Encours présentant des impayés et encours douteux 180
4.i Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées 182
4.j Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance 185
4.k Impôts courants et différés 186
4.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers 187
4.m Participations dans les sociétés mises en équivalence 188
4.n Immobilisations de placement et d'exploitation 189
4.o Écarts d'acquisition 190

4.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	193
4.q	Provisions pour risques et charges	194
4.r	Compensation des actifs et passifs financiers	195
4.s	Transferts d'actifs financiers	198
Note 5	Engagements de financement et de garantie	199
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	199
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	199
5.c	Autres engagements de garantie	199
Note 6	Rémunération et avantages consentis au personnel	200
6.a	Frais de personnel	200
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	200
6.c	Autres avantages à long terme	206
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	206
6.e	Paiements à base d'actions	207
Note 7	Informations complémentaires	210
7.a	Évolution du capital et résultat par action	210
7.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	213
7.c	Regroupement d'entreprises	214
7.d	Intérêts minoritaires	214
7.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	215
7.f	Entités structurées	216
7.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	218
7.h	Relations avec les autres parties liées	219
7.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	220
7.j	Périmètre de consolidation	222
7.k	Honoraires des Commissaires aux comptes	231

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 232

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2016 et 2015. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2014 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 sous le numéro D.16-0126.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2016

En millions d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts et produits assimilés	2.a	40 894	41 381
Intérêts et charges assimilées	2.a	(18 518)	(18 828)
Commissions (produits)	2.b	12 765	13 335
Commissions (charges)	2.b	(5 563)	(5 720)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	6 189	6 054
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	2 211	1 485
Produits des autres activités	2.e	36 532	38 289
Charges des autres activités	2.e	(31 099)	(33 058)
PRODUIT NET BANCAIRE		**43 411**	**42 938**
Frais de personnel	6.a	(16 402)	(16 061)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(11 279)	(11 539)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(1 697)	(1 654)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**14 033**	**13 684**
Coût du risque	2.g	(3 262)	(3 797)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	2.h	-	(100)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**10 771**	**9 787**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	633	589
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(12)	996
Écarts d'acquisition	4.o	(182)	(993)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**11 210**	**10 379**
Impôt sur les bénéfices	2.i	(3 095)	(3 335)
RÉSULTAT NET		**8 115**	**7 044**
dont intérêts minoritaires		413	350
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		**7 702**	**6 694**
Résultat par action	7.a	6,00	5,14
Résultat dilué par action	7.a	6,00	5,13

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net	**8 115**	**7 044**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	**(805)**	**1 086**
Éléments pouvant être rapportés au résultat	**(589)**	**629**
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	324	531
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	500	619
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(1 132)	(441)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(196)	(176)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(2)	(22)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(83)	118
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	**(216)**	**457**
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(202)	455
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(14)	2
TOTAL CUMULÉ	**7 310**	**8 130**
Part du Groupe	6 925	7 790
Part des minoritaires	385	340

4.3 Bilan au 31 décembre 2016

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIF			
Caisse, banques centrales		160 400	134 547
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	123 679	133 500
Prêts et opérations de pensions	4.a	152 242	131 783
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	87 644	83 076
Instruments financiers dérivés	4.a	328 162	336 624
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	18 133	18 063
Actifs financiers disponibles à la vente	4.c	267 559	258 933
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.f	47 411	43 427
Prêts et créances sur la clientèle	4.g	712 233	682 497
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 664	4 555
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4.j	6 100	7 757
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	7 966	7 865
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	115 967	108 018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 910	6 896
Immeubles de placement	4.n	1 911	1 639
Immobilisations corporelles	4.n	22 523	21 593
Immobilisations incorporelles	4.n	3 239	3 104
Écarts d'acquisition	4.o	10 216	10 316
TOTAL ACTIF		**2 076 959**	**1 994 193**
DETTES			
Banques centrales		233	2 385
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	70 326	82 544
Emprunts et opérations de pensions	4.a	183 206	156 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	54 076	53 118
Instruments financiers dérivés	4.a	318 740	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	19 626	21 068
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	75 660	84 146
Dettes envers la clientèle	4.g	765 953	700 309
Dettes représentées par un titre	4.i	153 422	159 447
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 202	3 946
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	3 087	2 993
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	99 407	88 629
Provisions techniques des sociétés d'assurance	4.p	193 626	185 043
Provisions pour risques et charges	4.q	11 801	11 345
Dettes subordonnées	4.l	18 374	16 544
TOTAL DETTES		**1 971 739**	**1 894 116**
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		*86 794*	*82 839*
Résultat de la période, part du Groupe		*7 702*	*6 694*
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		**94 496**	**89 533**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 169	6 736
Total part du Groupe		**100 665**	**96 269**
Réserves et résultat des minoritaires		4 460	3 691
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		95	117
Total intérêts minoritaires		**4 555**	**3 808**
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		**105 220**	**100 077**
TOTAL PASSIF		**2 076 959**	**1 994 193**

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2016

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat avant impôt		11 210	10 379
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		12 474	18 354
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4 444	3 764
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		155	989
Dotations nettes aux provisions		10 241	12 662
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(633)	(589)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		56	(889)
Charges nettes des activités de financement		1 232	2 545
Autres mouvements		(3 021)	(128)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		1 977	(8 408)
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(19 515)	(7 121)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		25 749	(1 780)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		3 045	7 021
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(5 163)	(4 153)
Impôts versés		(2 139)	(2 375)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		25 661	20 325
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		468	150
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 485)	(1 756)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 017)	(1 606)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(1 834)	(645)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2 608)	(5 069)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIEE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(4 442)	(5 714)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		2 587	8 176
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		22 789	21 181
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		133 174	111 993
Comptes actifs de caisse, banques centrales		134 547	117 473
Comptes passifs de banques centrales		(2 385)	(1 680)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	9 346	7 924
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(8 527)	(11 618)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	(106)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		155 963	133 174
Comptes actifs de caisse, banques centrales		160 400	134 547
Comptes passifs de banques centrales		(233)	(2 385)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.f	6 513	9 346
Emprunts à vue auprés des établissements de crédit	4.f	(10 775)	(8 527)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		58	193
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		22 789	21 181

4.5 Tableau de passage des capitaux propres

En millions d'euros	Capital et réserves			
	Part du Groupe			
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée indéterminée	Réserves non distribuées	Total
Situation au 31 décembre 2014	**26 971**	**6 589**	**49 807**	**83 367**
Affectation du résultat de l'exercice 2014			**(1 867)**	**(1 867)**
Augmentations de capital et émissions	19	2 094		2 113
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(29)	(891)
Mouvements sur titres propres	(93)	34	(56)	(115)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			7	7
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(257)	(257)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires *(note 7.d)*			(2)	(2)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle *(note 7.d)*			(3)	(3)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			49	49
Autres variations			(11)	(11)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			451	451
Résultat net au 31 décembre 2015			**6 694**	**6 694**
Situation au 31 décembre 2015	**26 897**	**7 855**	**54 781**	**89 533**
Affectation du résultat de l'exercice 2015			**(2 877)**	**(2 877)**
Augmentations de capital et émissions	29	2 035	(5)	2 059
Réduction ou remboursement de capital	(3)	(1 437)	125	(1 315)
Mouvements sur titres propres	25	(23)	3	5
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(365)	(365)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires *(note 7.d)*			4	4
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle *(note 7.d)*			(32)	(32)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)
Autres variations			(7)	(7)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(210)	(210)
Résultat net au 31 décembre 2016			**7 702**	**7 702**
Situation au 31 décembre 2016	**26 948**	**8 430**	**59 118**	**94 496**

du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016

Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					
	Intérêts minoritaires		Part du Groupe					
Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au TLTD	Total	Parties monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
4 025	73	4 098	(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689
(131)		(131)				-		(1 998)
		-				-		2 113
		-				-		(891)
		-				-		(115)
		-				-		7
(2)		(2)				-		(259)
2		2				-		-
(521)		(521)				-		(523)
(4)		(4)				-		(7)
(103)		(103)				-		(54)
(4)		(4)				-		(15)
6		6	616	201	(172)	645	(16)	1 086
350		350				-		7 044
3 618	**73**	**3 691**	**325**	**5 066**	**1 345**	**6 736**	**117**	**100 077**
(112)		(112)				-		(2 989)
		-				-		2 059
		-				-		(1 315)
		-				-		5
		-				-		1
(2)		(2)				-		(367)
(4)		(4)				-		-
3		3				-		3
494		494				-		462
(7)		(7)				-		(9)
(10)		(10)				-		(17)
(6)		(6)	320	(694)	(193)	(567)	(22)	(805)
413		413				-		8 115
4 387	**73**	**4 460**	**645**	**4 372**	**1 152**	**6 169**	**95**	**105 220**

4.6 Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 Normes comptables applicables

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne[1]. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2016 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2016.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2016 est optionnelle.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou microcouverture).

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat :

- ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ;
- ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat ;
- tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par

(1) *Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission*

résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification. Par ailleurs, la norme IFRS 9 précise le traitement des actifs modifiés selon qu'ils font l'objet d'une décomptabilisation ou non.

En s'appuyant sur les modèles de gestion existant aujourd'hui, les principales classifications attendues seraient les suivantes :

- à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles, les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en « Prêts et créances » selon IAS 39 devraient être éligibles au coût amorti selon IFRS 9 ;
- les Bons du trésor, les obligations d'État et les autres titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres selon le modèle de gestion, à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles ;
- les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 devraient rester dans cette catégorie sous IFRS 9 ;
- les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions devraient être majoritairement classés en instruments à la valeur de marché par le résultat, ce qui entraînera une volatilité additionnelle en résultat comparativement à IAS 39. Une part de ces investissements est néanmoins susceptible d'être classée à la valeur de marché par capitaux propres.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « strate de niveau 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate de niveau 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourrait être appliquée pour les titres de dette.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « strate de niveau 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux prévalant selon IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Le traitement des restructurations pour difficultés financières devrait rester analogue à celui prévalant selon IAS 39.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible d'engendrer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Enfin, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39 induisant un montant des pertes de crédit attendues plus volatil.

Le Groupe envisage de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IR8A. Ce dispositif devra être également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois devra être complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

La méthodologie de calcul du montant des pertes attendues s'appuiera sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues seront calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

Comptabilité de couverture

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Quelle que soit l'option choisie pour la comptabilité de couverture, des informations complémentaires en annexe seront requises sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continueront de s'appliquer.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe envisage de maintenir toutes les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Toutefois, le Groupe n'envisage pas cette application anticipée.

Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le Groupe

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projets correspondant à chacun des différents volets de la norme. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Le projet relatif au classement et à l'évaluation est piloté par la Direction Finance, avec une gouvernance dédiée au projet.

Les travaux relatifs à l'analyse des modèles de gestion et des caractéristiques contractuelles des actifs du Groupe sont en cours de finalisation. En parallèle, les développements et adaptations informatiques nécessaires ont été poursuivis sur 2016 et seront finalisés en 2017.

Le projet relatif au modèle de dépréciation est sous la responsabilité conjointe des Directions Finance et Risques.

Les travaux menés jusqu'à ce jour ont permis de définir la méthodologie Groupe du nouveau modèle de provisionnement (cf. supra). La déclinaison opérationnelle du modèle et son affinement sont en cours.

L'implémentation opérationnelle s'appuie sur la convergence des filières de reporting Finance, Risque et Liquidité dont l'objectif est notamment de garantir la qualité des données.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme.

Adoptée par l'Union européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours. Les revenus du produit net bancaire entrant dans le champ d'application concernent notamment les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location.

La mise en œuvre d'IFRS 15 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projet pilotée par la Direction Finance. La finalisation des travaux d'analyse, de documentation et d'identification des effets potentiels interviendra en 2017. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de

location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché, ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »[1]. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;

(1) Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de replacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires[1] libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »*).

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

(1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
  - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
  - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil ;
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
  - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
  - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments

couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat, intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions », ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers et les immobilisations représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés respectivement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et en « Immeubles de placement », et sont évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les garanties proposées en assurance-vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance-vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

La provision pour participation aux bénéfices différés comprend également les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarios étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;

- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

(en millions d'euros)	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**24 635**	**(7 082)**	**17 553**	**25 204**	**(7 498)**	**17 706**
Comptes et prêts/emprunts	23 412	(6 969)	16 443	23 998	(7 438)	16 560
Opérations de pensions	29	(58)	(29)	38	(11)	27
Opérations de location-financement	1 194	(55)	1 139	1 168	(49)	1 119
Opérations interbancaires	**1 483**	**(1 716)**	**(233)**	**1 368**	**(1 305)**	**63**
Comptes et prêts/emprunts	1 459	(1 548)	(89)	1 310	(1 165)	145
Opérations de pensions	24	(168)	(144)	58	(140)	(82)
Emprunts émis par le Groupe		**(1 662)**	**(1 662)**		**(1 805)**	**(1 805)**
Instruments de couverture de résultats futurs	**3 893**	**(2 567)**	**1 326**	**4 249**	**(3 334)**	**915**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**3 468**	**(3 356)**	**112**	**3 105**	**(3 409)**	**(304)**
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	**2 289**	**(2 135)**	**154**	**2 231**	**(1 477)**	**754**
Portefeuille de titres à revenu fixe	858		858	1 406		1 406
Prêts/emprunts	57	(418)	(361)	187	(348)	(161)
Opérations de pensions	1 374	(1 513)	(139)	638	(778)	(140)
Dettes représentées par un titre		(204)	(204)		(351)	(351)
Actifs disponibles à la vente	**4 789**		**4 789**	**4 840**		**4 840**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**337**		**337**	**384**		**384**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**40 894**	**(18 518)**	**22 376**	**41 381**	**(18 828)**	**22 553**

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 600 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 546 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 592 millions et 282 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre un produit de 2 975 millions d'euros et une charge de 355 millions d'euros pour l'exercice 2015.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 482 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre 2 539 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHE PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Portefeuille de transaction	**6 406**	**2 622**
Instruments financiers de taux et de crédit	1 186	1 637
Instruments financiers de capital	1 096	3 416
Instruments financiers de change	3 166	(1 676)
Autres instruments dérivés	991	(782)
Opérations de pension	(33)	27
Instruments évalués en valeur de marché sur option	**(177)**	**3 352**
dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.d)	*25*	*266*
Incidence de la comptabilité de couverture	**(40)**	**80**
Instruments dérivés de couverture de valeur	(319)	609
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	279	(529)
TOTAL	**6 189**	**6 054**

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2016 et 2015, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Prêts et créances, titres à revenu fixe (1)	**843**	**510**
Plus ou moins-values nettes de cession	843	510
Actions et autres titres à revenu variable	**1 368**	**975**
Produits de dividendes	611	580
Charges de dépréciation	(376)	(333)
Plus-values nettes de cession	1 133	728
TOTAL	**2 211**	**1 485**

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 1 373 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, contre un gain net de 635 millions d'euros au cours de l'exercice 2015.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 106 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50 % par rapport à la valeur d'acquisition (40 millions d'euros en 2015) ;
- 45 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (39 millions d'euros en 2015) ;
- aucune dépréciation liée à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30 % en moyenne sur un an (9 millions d'euros en 2015) ;
- 85 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (28 millions d'euros en 2015).

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	26 545	(22 782)	3 763	29 184	(25 435)	3 749
Produits nets des immeubles de placement	97	(47)	50	74	(60)	14
Produits nets des immobilisations en location simple	7 564	(6 207)	1 357	6 249	(5 019)	1 230
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	806	(632)	174	1 031	(834)	197
Autres produits nets	1 520	(1 431)	89	1 751	(1 710)	41
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	**36 532**	**(31 099)**	**5 433**	**38 289**	**(33 058)**	**5 231**

➤ PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Primes acquises brutes	22 599	23 633
Charges des prestations des contrats	(14 738)	(14 763)
Variations des provisions techniques	(4 828)	(7 024)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	979	2 143
Charges nettes des cessions en réassurance	(335)	(320)
Autres produits nets	86	80
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	**3 763**	**3 749**

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle.

2.f AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(9 581)	(9 950)
Impôts et taxes[1]	(1 698)	(1 589)
TOTAL DES AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(11 279)**	**(11 539)**

(1) Les impôts et taxes incluent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élevant à 508 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 336 millions d'euros pour l'exercice 2015.

2.g COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

➤ COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

En million d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations nettes aux dépréciations	(3 304)	(3 739)
Récupérations sur créances amorties	545	589
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(503)	(647)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	**(3 262)**	**(3 797)**

➤ COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR NATURE D'ACTIFS

En million d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	44	(10)
Prêts et créances sur la clientèle	(3 199)	(3 639)
Actifs financiers disponibles à la vente	(8)	(18)
Instruments financiers des activités de marché	(3)	(16)
Autres actifs	(5)	(17)
Engagements par signature et divers	(91)	(97)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	**(3 262)**	**(3 797)**
Coût du risque sur base spécifique	*(3 682)*	*(3 961)*
Coût du risque sur base collective	*420*	*164*

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

➤ VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES

En million d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	**27 676**	**27 945**
Dotations nettes aux dépréciations	3 304	3 739
Utilisations de dépréciations	(2 648)	(4 342)
Variations de périmètre, de parités monétaires et divers	143	334
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	**28 475**	**27 676**

➤ DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES PAR NATURE D'ACTIFS

[illegible]	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit *(note 4.f)*	188	241
Prêts et créances sur la clientèle *(note 4.g)*	27 045	26 194
Instruments financiers des activités de marché	112	141
Actifs financiers disponibles à la vente *(note 4.c)*	78	75
Autres actifs	54	50
Total des dépréciations d'actifs financiers	**27 477**	**26 701**
dont provisions spécifiques	*24 335*	*23 200*
dont provisions collectives	*3 142*	*3 501*
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	7	16
sur la clientèle	477	422
Autres dépréciations spécifiques	514	537
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit *(note 4.q)*	**998**	**975**
dont provisions spécifiques sur engagements par signature	*378*	*317*
dont provisions collectives	*106*	*120*
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	**28 475**	**27 676**

2.h COÛTS RELATIFS À L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITÉS DES ÉTATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis. Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

Le Groupe a constitué en 2014 une provision de 250 millions d'euros pour couvrir les charges liées à la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des États-Unis, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice 2014.

En 2015, le Groupe a réestimé les charges relatives au plan de remédiation et a constitué une dotation complémentaire de 100 millions d'euros.

2.i IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2016		Exercice 2015	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt[1]	(3 704)	34,4 %	(4 098)	38,0 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	232	- 2,2 %	450	- 4,2 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	278	- 2,5 %	334	- 3,1 %
Effet d'impôt lié à la non-déductibilité des taxes bancaires[2]	(187)	1,7 %	(150)	1,4 %
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	268	- 2,4 %	7	- 0,1 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	9	- 0,1 %	30	- 0,3 %
Autres effets	9	- 0,1 %	92	- 0,8 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	**(3 095)**	**28,8 %**	**(3 335)**	**30,9 %**
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	*(2 366)*		*(2 428)*	
Charge d'impôt différé de l'exercice *(note 4.k)*	*(729)*		*(907)*	

(1) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.
(2) Les taxes bancaires correspondent à la contribution au Fonds de Résolution Unique et aux taxes bancaires systémiques non déductibles.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking & Services : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions et Arval). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux États-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- Corporate & Institutional Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante, qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2016, la ventilation des résultats de l'exercice 2015 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2015 :

1. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue désormais sur la base de 11 % des actifs pondérés, contre 9 % auparavant. Par ailleurs, l'allocation de capital du métier Assurance s'effectue à présent en référence aux normes Solvency 2 ;

2. Une facturation aux pôles et métiers du coût de subordination des dettes Additional Tier 1 et des dettes Tier 2 émises par le Groupe est mise en place. Le Groupe a par ailleurs fait évoluer ses modalités de facturation et de rémunération de la liquidité entre « Autres Activités » et les métiers. Les règles d'allocation des revenus et des frais de gestion de l'activité de Trésorerie au sein de CIB ont été adaptées pour tenir compte des nouvelles réglementations sur la liquidité ;
3. La contribution au Fonds de Résolution Unique, la décote de la taxe systémique française et les nouvelles contributions aux fonds de garantie des dépôts de BNL bc et BDEL avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités ». Ces éléments ont été alloués aux pôles et métiers ;
4. Des transferts internes limités d'activités et de résultats ont été opérés, le principal étant le transfert de Cortal Consors France de « Autres Activités de Domestic Markets» (Personal Investors) vers Banque De Détail en France.

Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.

➤ RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2016						Exercice 2015						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services													
Domestic Markets													
Banque De Détail en France[1]	**6 113**	(4 525)	(341)	**1 247**	2	**1 249**	6 274	(4 508)	(341)		**1 425**	3	**1 428**
BNL banca commerciale[1]	**2 895**	(1 846)	(959)	**90**		**90**	3 073	(1 868)	(1 248)		**(42)**	(1)	**(44)**
Banque De Détail en Belgique[1]	**3 490**	(2 484)	(95)	**912**	6	**918**	**3 392**	(2 370)	(86)		**936**	(9)	**928**
Autres activités de Domestic Markets[1]	**2 671**	(1 481)	(115)	**1 076**	47	**1 123**	2 487	(1 380)	(136)		**970**	22	**993**
International Financial Services													
Personal Finance	**4 679**	(2 298)	(979)	**1 401**	40	**1 442**	4 661	(2 315)	(1 176)		**1 170**	74	**1 244**
International Retail Banking													
Europe Méditerranée[1]	***2 505***	*(1 699)*	*(437)*	***369***	*197*	***566***	***2 507***	*(1 701)*	*(466)*		***339***	*174*	***513***
BancWest[1]	***2 937***	*(2 006)*	*(85)*	***846***	*16*	***862***	***2 795***	*(1 853)*	*(50)*		***892***	*31*	***923***
Assurance	**2 382**	(1 201)	2	**1 183**	186	**1 369**	**2 320**	(1 156)	(5)		**1 158**	171	**1 329**
Gestion Institutionnelle et Privée	**2 977**	(2 341)	3	**639**	46	**685**	**3 012**	(2 308)	(25)		**679**	46	**725**
Corporate & Institutional Banking													
Corporate Banking	**3 994**	(2 451)	(292)	**1 251**	13	**1 265**	4 007	(2 470)	(138)		**1 398**	159	**1 558**
Global Markets	**5 650**	(4 355)	72	**1 367**	5	**1 372**	5 710	(4 504)	(80)		**1 125**	2	**1 127**
Securities Services	**1 824**	(1 503)	3	**324**	1	**325**	**1 790**	(1 483)	**6**		**312**	(1)	**312**
Autres Activités	**1 294**	(1 189)	(39)	**66**	(121)	**(55)**	**910**	(1 336)	(51)	(100)	**(577)**	(79)	**(656)**
TOTAL GROUPE	**43 411**	**(29 378)**	**(3 262)**	**10 771**	**439**	**11 210**	**42 938**	**(29 254)**	**(3 797)**	**(100)**	**9 787**	**592**	**10 379**

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et États-Unis.

(2) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

➤ BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	428 209	450 921	409 243	409 515
Banque De Détail en France	174 374	183 049	158 579	165 318
BNL banca commerciale	75 694	67 122	73 850	55 169
Banque De Détail en Belgique	129 417	152 880	126 383	144 818
Autres activités de Domestic Markets	48 724	47 870	50 431	44 210
International Financial Services	449 480	413 948	420 915	390 116
Personal Finance	65 128	14 542	57 784	14 090
International Retail Banking	145 026	133 420	133 956	122 659
Europe Méditerranée	*52 166*	*47 172*	*51 674*	*45 735*
BancWest	*92 860*	*86 248*	*82 282*	*76 924*
Assurance	222 742	216 029	211 172	205 092
Gestion Institutionnelle et Privée	16 584	49 957	18 003	48 275
Corporate and Institutional Banking	1 121 096	1 068 811	1 084 212	1 027 433
Autres Activités	78 174	143 279	79 823	167 129
TOTAL GROUPE	**2 076 959**	**2 076 959**	**1 994 193**	**1 994 193**

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o Écarts d'acquisition.

Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

➤ PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Europe	31 712	31 484
Amérique du Nord	5 167	5 067
Asie et Pacifique	3 075	3 223
Autres	3 457	3 164
TOTAL GROUPE	**43 411**	**42 938**

➤ BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Europe	1 676 686	1 565 574
Amérique du Nord	189 186	231 988
Asie et Pacifique	155 342	143 390
Autres	55 745	53 241
TOTAL GROUPE	**2 076 959**	**1 994 193**

Note 4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
En millions d'euros	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	123 679	87 583	133 500	83 043
Prêts et opérations de pension	152 242	61	131 783	33
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	**275 921**	**87 644**	**265 283**	**83 076**
Portefeuille de titres	70 326		82 544	
Emprunts et opérations de pension	183 206	3 017	156 771	2 384
Dettes représentées par un titre *(note 4.i)*		47 710		46 330
Dettes subordonnées *(note 4.i)*		1 012		1 382
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 337		3 022
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	**253 532**	**54 076**	**239 315**	**53 118**

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option

Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte ou du fonds général des activités d'assurance, et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 785 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 588 millions d'euros au 31 décembre 2015 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 62 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2015. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 52 358 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 51 325 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	165 979	153 811	203 605	187 177
Instruments dérivés de change	112 761	109 490	79 844	78 135
Instruments dérivés de crédit	10 754	9 886	14 738	14 213
Instruments dérivés sur actions	33 146	40 702	31 077	40 242
Autres instruments dérivés	5 522	4 851	7 360	6 061
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	**328 162**	**318 740**	**336 624**	**325 828**

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros au	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	891 549	10 106 567	5 565 534	16 563 650	1 129 822	12 127 765	7 120 229	20 377 816
Instruments dérivés de change	1 024	43 241	4 995 579	5 039 844	1 647	57 466	4 498 135	4 557 248
Instruments dérivés de crédit		249 262	727 007	976 269		155 129	968 859	1 123 988
Instruments dérivés sur actions	955 415	5 707	664 689	1 625 811	799 075	9 250	651 221	1 459 546
Autres instruments dérivés	95 365	33 769	57 128	186 262	100 915	12 336	30 268	143 519
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	**1 943 353**	**10 438 546**	**12 009 937**	**24 391 836**	**2 031 459**	**12 361 946**	**13 268 712**	**27 662 117**

Les swaps longs de devise précédemment présentés en instruments dérivés de taux sont présentés désormais en instruments dérivés de change.

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros au	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	**15 301**	**18 405**	**15 071**	**17 905**
Instruments dérivés de taux	14 819	18 192	14 949	17 874
Instruments dérivés de change	482	213	122	31
Couverture de résultats futurs	**2 789**	**1 220**	**2 888**	**3 162**
Instruments dérivés de taux	2 402	729	2 756	1 229
Instruments dérivés de change	313	491	119	1 929
Autres instruments dérivés	74		13	4
Couverture des investissements nets en devises	**43**	**1**	**104**	**1**
Instruments dérivés de change	43	1	104	1
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	**18 133**	**19 626**	**18 063**	**21 068**

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 949 767 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 993 828 millions d'euros au 31 décembre 2015.

4.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	**248 072**	**(78)**	**13 784**	**239 899**	**(75)**	**13 554**
Bons du Trésor et obligations d'État	138 298	(1)	8 561	131 269	(4)	8 559
Autres titres à revenu fixe	109 774	(77)	5 223	108 630	(71)	4 995
Actions et autres titres à revenu variable	**19 487**	**(3 192)**	**4 216**	**19 034**	**(3 090)**	**4 238**
Titres cotés	5 950	(823)	1 591	5 595	(836)	1 583
Titres non cotés	13 537	(2 369)	2 625	13 439	(2 254)	2 655
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	**267 559**	**(3 270)**	**18 000**	**258 933**	**(3 165)**	**17 792**

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 99 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés au 31 décembre 2015 pour 430 millions d'euros, ont été cédés en accord avec les termes du protocole avec Visa Inc.

Un résultat de cession de 597 millions d'euros avant impôt a été constaté sur l'exercice 2016.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en « Actifs financiers disponibles à la vente »	**13 784**	**4 216**	**18 000**	**13 554**	**4 238**	**17 792**
Impôts différés liés à cette réévaluation	(4 504)	(948)	(5 452)	(4 548)	(856)	(5 404)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(7 587)	(1 315)	(8 902)	(6 960)	(1 119)	(8 079)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	807	99	906	889	92	981
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(16)		(16)	(39)		(39)
Autres variations	(53)	(2)	(55)	(55)	(7)	(62)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés »	**2 431**	**2 050**	**4 481**	**2 841**	**2 348**	**5 189**
Part du Groupe	2 339	2 033	4 372	2 735	2 331	5 066
Part des minoritaires	92	17	109	106	17	123

➤ ÉCHÉANCEMENT DES TITRES À REVENU FIXE DISPONIBLES À LA VENTE PAR DATE D'ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

En millions d'euros au 31 décembre 2016	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres à revenu fixe	6 936	8 020	19 056	77 884	136 176	248 072

En millions d'euros au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres à revenu fixe	11 348	9 924	17 900	85 614	115 113	239 899

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (*Funding Valuation Adjustment* – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustement – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustement - OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustement - DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions

des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 391 millions d'euros au 31 décembre 2016, à comparer à une augmentation de valeur de 416 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit un produit de 25 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

	31 décembre 2016											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	**101 261**	**21 251**	**1 167**	**123 679**	**69 800**	**13 849**	**3 934**	**87 583**	**214 489**	**44 790**	**8 280**	**267 559**
Bons du Trésor et obligations d'État	45 488	4 283		49 771	867			867	130 806	7 492		138 298
Valeurs mobilières adossées à des actifs[1]	-	8 748	618	9 366	-	7	-	7	-	4 588	72	4 660
CDOs/CLOs[2]		*1 391*	*613*	*2 004*		*7*		*7*		*56*		*56*
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		*7 357*	*5*	*7 362*				*-*		*4 532*	*72*	*4 604*
Autres titres à revenu fixe	9 695	7 702	169	17 566	1 392	5 809	110	7 311	75 420	28 783	911	105 114
Actions et autres titres à revenu variable	46 078	518	380	46 976	67 541	8 033	3 824	79 398	8 263	3 927	7 297	19 487
Prêts et opérations de pension	**-**	**151 511**	**731**	**152 242**	**-**	**61**	**-**	**61**				
Prêts		525		525		61		61				
Opérations de pension		150 986	731	151 717				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE	**101 261**	**172 762**	**1 898**	**275 921**	**69 800**	**13 910**	**3 934**	**87 644**	**214 489**	**44 790**	**8 280**	**267 559**
Portefeuille de titres	**67 167**	**2 862**	**297**	**70 326**	**-**	**-**	**-**	**-**				
Bons du Trésor et obligations d'État	50 320	383		50 703				-				
Autres titres à revenu fixe	6 752	2 457	297	9 506				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 095	22		10 117				-				
Emprunts et opérations de pension	**-**	**181 808**	**1 398**	**183 206**	**-**	**2 557**	**460**	**3 017**				
Emprunts		4 190		4 190		2 557	460	3 017				
Opérations de pension		177 618	1 398	179 016				-				
Dettes représentées par un titre *(note 4.i)*	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**34 964**	**12 746**	**47 710**				
Dettes subordonnées *(note 4.i)*	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 012**	**-**	**1 012**				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 719**	**618**	**-**	**2 337**				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	**67 167**	**184 670**	**1 695**	**253 532**	**1 719**	**39 151**	**13 206**	**54 076**				

												31 décembre 2015
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	102 232	29 517	1 751	133 500	67 177	12 123	3 743	83 043	204 988	44 625	9 320	258 933
Bons du Trésor et obligations d'État	48 509	4 632		53 141	1 849			1 849	125 702	5 567		131 269
Valeurs mobilières adossées à des actifs[1]	-	12 059	1 329	13 388	-	-	-	-	-	3 312	7	3 319
COOs/CLOs[2]		*832*	*1 305*	*2 137*				-		*16*		*16*
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		*11 227*	*24*	*11 251*				-		*3 296*	*7*	*3 303*
Autres titres à revenu fixe	12 531	10 889	238	23 658	1 405	4 949	77	6 431	71 220	32 400	1 691	105 311
Actions et autres titres à revenu variable	41 192	1 937	184	43 313	63 923	7 174	3 666	74 763	8 066	3 346	7 622	19 034
Prêts et opérations de pension	-	130 928	855	131 783	-	33	-	33				
Prêts		433		433		33		33				
Opérations de pension		130 495	855	131 350				-				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE	**102 232**	**160 445**	**2 606**	**265 283**	**67 177**	**12 156**	**3 743**	**83 076**	**204 988**	**44 625**	**9 320**	**258 933**
Portefeuille de titres	75 894	6 231	419	82 544	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'État	55 724	1 383		57 107				-				
Autres titres à revenu fixe	5 387	4 797	417	10 601				-				
Actions et autres titres à revenu variable	14 783	51	2	14 836				-				
Emprunts et opérations de pension	-	154 499	2 272	156 771	-	2 296	88	2 384				
Emprunts		3 893		3 893		2 296	88	2 384				
Opérations de pension		150 606	2 272	152 878				-				
Dettes représentées par un titre *(note 4.i)*	-	-	-	-	-	35 137	11 193	46 330				
Dettes subordonnées *(note 4.i)*	-	-	-	-	-	1 382	-	1 382				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 415	607	-	3 022				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	**75 894**	**160 730**	**2 691**	**239 315**	**2 415**	**39 422**	**11 281**	**53 118**				

(1) *Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle » lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 4.e).*

(2) *Collateralised Debt Obligations (COOs) - Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.*

En millions d'euros au	31 décembre 2016							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	482	162 034	3 463	165 979	613	150 733	2 465	153 811
Instruments dérivés de change	13	112 129	619	112 761	12	108 957	521	109 490
Instruments dérivés de crédit		10 079	675	10 754		8 693	1 193	9 886
Instruments dérivés sur actions	8 597	22 811	1 738	33 146	6 584	28 193	5 925	40 702
Autres instruments dérivés	749	4 724	49	5 522	889	3 856	106	4 851
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	**9 841**	**311 777**	**6 544**	**328 162**	**8 098**	**300 432**	**10 210**	**318 740**
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**-**	**18 133**	**-**	**18 133**	**-**	**19 626**	**-**	**19 626**

En millions d'euros au	31 décembre 2015							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	626	197 263	5 716	203 605	704	184 008	2 465	187 177
Instruments dérivés de change		79 822	22	79 844	1	78 059	75	78 135
Instruments dérivés de crédit		13 677	1 061	14 738		13 022	1 191	14 213
Instruments dérivés sur actions	5 646	23 845	1 586	31 077	5 824	29 547	4 871	40 242
Autres instruments dérivés	913	6 367	80	7 360	853	4 894	314	6 061
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	**7 185**	**320 974**	**8 465**	**336 624**	**7 382**	**309 530**	**8 916**	**325 828**
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**-**	**18 063**	**-**	**18 063**	**-**	**21 068**	**-**	**21 068**

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2016, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (*Mortgage Backed Securities* – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial *Mortgage Backed Securities* – CMBS et de *Residential Mortgage Backed Securities* – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- *Instruments dérivés de taux d'intérêt :* les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation ;
- *Instruments dérivés de crédit (CDS) :* il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les *Total Return Swaps* sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique ;
- *Instruments dérivés sur actions :* l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- *Les options de taux structurés* sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- *Les instruments dérivés hybrides taux change* sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée « Power Reverse Dual Currency » (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- *Les swaps de titrisation* sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- *Les options sur volatilité à terme* sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- *Les instruments dérivés sur l'inflation* classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- La valorisation des *CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)* nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multigéographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;
- *Les paniers « N to Default »* représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;

- *Les produits de corrélation actions et hybrides actions* sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	613		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	26 pb à 1 303 pb[1]	201 pb[a]
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10 %	10 %[b]
					Base de financement cash/synthétique (€)	3 pb à 8 pb	non significatif
Opérations de pension	731	1 398	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 79 pb	42 pb[c]
Instruments dérivés de taux	3 463	2 465	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13 % à 56 %	42 %[c]
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	3 % à 42 %	32 %[c]
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7 % à 10,3 %	[d]
					Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 2,0 %	
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,7 %	[d]
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,0 % à 40 %	9 %[c]
Instruments dérivés de crédit	675	1 193	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20 % à 99 %	[d]
					Corrélation du défaut inter-régions	80 % à 90 %	90 %[3]
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25 %	[d]
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 91 %	85 %[c]
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 312 pb[2]	253 pb[a]
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	8 pb à 2 581 pb[3]	139 pb[a]
Instruments dérivés sur actions	1 738	5 925	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0 % à 94 %[4]	[d]
					Corrélation non observable des actions	15 % à 98 %	60 %[a]

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 26 pb et 771 pb.
(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.
(3) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur des matériaux qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ce facteur de risque ayant le spreads le plus élevé, le haut de la fourchette serait à 750 pb.
(4) Le haut de la fourchette est lié à quatre actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 94 %.
(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel).
(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition.
(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.
(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016 :

(2 millions d'euros)	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat : titres de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat : option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat : titres de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat : option	TOTAL
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	**19 955**	**2 803**	**9 233**	**31 991**	**(25 479)**	**(11 732)**	**(37 211)**
Achats	4 818	4 161	2 019	**10 998**			-
Émissions				-	(2 128)	(9 021)	(11 149)
Ventes	(2 291)	(3 470)	(1 292)	**(7 053)**			-
Règlements[1]	(11 355)	(89)	(999)	**(12 443)**	15 159	8 519	**23 678**
Transferts vers le niveau 3	1 012	130	245	**1 387**	(463)	(1 607)	**(2 070)**
Transferts hors du niveau 3	(1 750)	(63)	(440)	**(2 253)**	1 440	2 464	**3 904**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 778)	122	(162)	**(1 818)**	1 339	250	**1 589**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 834	149	(58)	**1 925**	(716)	83	**(633)**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	626		131	**757**	(759)	(237)	(996)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			643	643			-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	**11 071**	**3 743**	**9 320**	**24 134**	**(11 607)**	**(11 281)**	**(22 888)**
Achats	2 061	1 308	1 133	**4 502**			-
Émissions				-	(2 266)	(5 720)	(7 986)
Ventes	(1 429)	(1 210)	(2 098)	**(4 737)**			-
Règlements[1]	(1 706)	(115)	(123)	**(1 944)**	(1 486)	3 889	**2 403**
Transferts vers le niveau 3	427	7	654	**1 088**	(430)	(1 393)	**(1 823)**
Transferts hors du niveau 3	(4 283)	(218)	(653)	**(5 154)**	903	1 401	**2 304**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(148)	376	(278)	**(50)**	3 071	6	**3 077**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 612	43	(15)	**2 640**	148	(41)	**107**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(163)			**(163)**	(238)	(67)	**(305)**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			340	**340**			-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016	**8 442**	**3 934**	**8 280**	**20 656**	**(11 905)**	**(13 206)**	**(25 111)**

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
(en millions d'euros)	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'État				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/- 12	+/- 1	+/- 27	
CDOs/CLOs	*+/- 12*		*+/- 26*	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		*+/- 1*	*+/- 1*	
Autres titres à revenu fixe	+/- 2	+/- 9	+/- 3	+/- 17
Actions et autres titres à revenu variable	+/- 42	+/- 73	+/- 39	+/- 76
Pensions	+/- 7		+/- 14	
Instruments financiers dérivés	+/- 844		+/- 856	
Instruments dérivés de taux et de change	*+/- 605*		*+/- 623*	
Instruments dérivés de crédit	*+/- 59*		*+/- 45*	
Instruments dérivés sur actions	*+/- 169*		*+/- 179*	
Autres instruments dérivés	*+/- 11*		*+/- 9*	
SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3	**+/- 907**	**+/- 83**	**+/- 939**	**+/- 93**

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day one Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2015	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2016
Instruments dérivés de taux et de change	316	107	(92)	331
Instruments dérivés de crédit	119	47	(62)	104
Instruments dérivés sur actions	313	192	(190)	315
Autres instruments dérivés	8		(2)	6
Instruments financiers dérivés	756	346	(346)	756

4.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes *IAS 39* et *IFRS 7* adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros	Date de reclassement	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		509	604	562	696
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	274	301	333	388
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	235	303	229	308
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1er octobre 2008/ 30 juin 2009	961	940	1 395	1 388

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2016 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2015. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2016 et en 2015.

4.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

➤ PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En million d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	6 513	9 346
Prêts[1]	37 664	31 780
Opérations de pension	3 422	2 542
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	**47 599**	**43 668**
dont encours douteux	*274*	*355*
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit *(note 2.g)*	**(188)**	**(241)**
provisions spécifiques	(167)	(203)
provisions collectives	(21)	(38)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	**47 411**	**43 427**

(1) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 665 millions d'euros au 31 décembre 2015).

➤ DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En million d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes à vue	10 775	8 527
Emprunts	60 189	70 109
Opérations de pension	4 696	5 510
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**75 660**	**84 146**

4.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

➤ PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En million d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires débiteurs	45 672	46 790
Prêts consentis à la clientèle	663 329	628 796
Opérations de pension	1 723	5 448
Opérations de location-financement	28 554	27 657
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	**739 278**	**708 691**
dont encours douteux	*41 779*	*41 251*
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle *(note 2.g)*	**(27 045)**	**(26 194)**
provisions spécifiques	(23 924)	(22 730)
provisions collectives	(3 121)	(3 464)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	**712 233**	**682 497**

➤ DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Investissement brut	31 755	31 400
À recevoir dans moins d'1 an	*9 479*	*8 741*
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	*17 576*	*17 134*
À recevoir au-delà de 5 ans	*4 700*	*5 525*
Produits financiers non acquis	(3 201)	(3 743)
Investissement net avant dépréciation	28 554	27 657
À recevoir dans moins d'1 an	*8 562*	*7 728*
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	*15 731*	*14 994*
À recevoir au-delà de 5 ans	*4 261*	*4 935*
Dépréciations	(990)	(1 058)
Investissement net après dépréciation	27 564	26 599

➤ DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires créditeurs	443 379	399 364
Comptes d'épargne	145 273	135 254
Comptes à terme et assimilés	174 943	160 498
Opérations de pension	2 358	5 193
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**765 953**	**700 309**

4.h ENCOURS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

➤ ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2016					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	253	1		1	255	42
Prêts et créances sur la clientèle	11 271	296	166	333	12 066	5 809
TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS	**11 524**	**297**	**166**	**334**	**12 321**	**5 851**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	164	15			179	315
Prêts et créances sur la clientèle	13 433	466	263	308	14 470	7 793
TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS	**13 597**	**481**	**263**	**308**	**14 649**	**8 108**

ENCOURS DOUTEUX

En million d'euros au	31 décembre 2016			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) *(note 4.c)*	99	(78)	21	
Prêts et créances sur les établissements de crédit *(note 4.f)*	274	(167)	107	351
Prêts et créances sur la clientèle *(note 4.g)*	41 779	(23 924)	17 855	11 981
Total des encours douteux	**42 152**	**(24 169)**	**17 983**	**12 332**
Engagements de financements donnés	1 055	(29)	1 026	1 058
Engagements de garantie financière donnés	1 374	(349)	1 025	
Total des engagements douteux hors-bilan	**2 429**	**(378)**	**2 051**	**1 058**
TOTAL	**44 581**	**(24 547)**	**20 034**	**13 390**

En million d'euros au	31 décembre 2015			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) *(note 4.c)*	131	(75)	56	
Prêts et créances sur les établissements de crédit *(note 4.f)*	355	(203)	152	303
Prêts et créances sur la clientèle *(note 4.g)*	41 251	(22 730)	18 521	11 814
Total des encours douteux	**41 737**	**(23 008)**	**18 729**	**12 117**
Engagements de financements donnés	619	(32)	587	515
Engagements de garantie financière donnés	1 002	(285)	717	
Total des engagements douteux hors-bilan	**1 621**	**(317)**	**1 304**	**515**
TOTAL	**43 358**	**(23 325)**	**20 033**	**12 632**

4.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

➤ DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 4.A)

Émetteur/Date d'émission en millions d'euros	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons[1]	Montant[2] admis en Tier 1	Montant[2] admis en Tier 2	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes représentées par un titre									47 710	46 330
Dettes subordonnées							162	166	1 012	1 382
Dettes subordonnées remboursables			[3]				-	166	424	473
Dettes subordonnées perpétuelles							162	-	588	909
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	162		588	889
Autres								-	-	20

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :
A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(3) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de *Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities* (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours de l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Au 31 décembre 2016, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 162 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires et de cette autorisation).

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance sur option de remboursement (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 658	6 443	6 051	6 476	4 877	8 375	3 830	47 710
Dettes subordonnées remboursables	262	43	-	67	10	20	22	424
TOTAL	**11 920**	**6 486**	**6 051**	**6 543**	**4 887**	**8 395**	**3 852**	**48 134**

Date d'échéance sur option de remboursement (en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 894	6 255	5 141	4 367	5 944	8 487	4 242	46 330
Dettes subordonnées remboursables	19	271	45	-	67	30	41	473
TOTAL	**11 913**	**6 526**	**5 186**	**4 367**	**6 011**	**8 517**	**4 283**	**46 803**

DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission (en millions d'euro)	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons[1]	Montant[2] admis en Tier 1	Montant[2] admis en Tier 2	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes représentées par un titre									**153 422**	**159 447**
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									**78 726**	**80 488**
Titres de créances négociables									78 726	80 488
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									**74 696**	**78 959**
Titres de créances négociables									70 379	70 918
Emprunts obligataires									4 317	8 041
Dettes subordonnées							-	**12 985**	**18 374**	**16 544**
Dettes subordonnées remboursables			(3)				-	**12 152**	**16 511**	**14 700**
Titres subordonnés perpétuels			(3)				-	**611**	**1 627**	**1 613**
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25 %	-	B		254	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075 %	-	C		260	260	252
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032 %	Euribor 3 mois + 393 pb	O			1 000	1 000
Autres								97	113	107
Titres participatifs							-	**222**	**222**	**222**
BNP Paribas SA juil-84[4]	EUR	337	-	(5)	-	NA		215	215	215
Autres								7	7	7
Frais et commissions, dettes rattachées				-	-				**14**	**9**

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

O Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

(3) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(4) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(5) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou option de remboursement (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2026	Au-delà de 2026	Total 31 déc. 2016
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	16 490	7 580	7 699	9 596	10 561	20 622	2 148	74 696
Dettes subordonnées remboursables	4 170	548	216	27	8	9 170	2 372	16 511
TOTAL	**20 660**	**8 128**	**7 915**	**9 623**	**10 569**	**29 792**	**4 520**	**91 207**

Date d'échéance ou option de remboursement (en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 835	15 636	6 957	7 760	9 371	23 806	1 594	78 959
Dettes subordonnées remboursables	2 705	3 385	484	177	147	4 743	3 059	14 700
TOTAL	**16 540**	**19 021**	**7 441**	**7 937**	**9 518**	**28 549**	**4 653**	**93 659**

4.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bons du Trésor et obligations d'État	5 937	7 587
Autres titres à revenu fixe	163	170
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	**6 100**	**7 757**

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015.

➤ ÉCHÉANCEMENT DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE PAR DATE D'ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(en millions d'euros au 31 décembre 2016)	3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	160	1 393	3 460	1 087	6 100

(en millions d'euros au 31 décembre 2015)	3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	187	1 460	4 456	1 513	7 757

4.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Impôts courants	1 869	1 487
Impôts différés	6 097	6 378
Actifs d'impôts courants et différés	**7 966**	**7 865**
Impôts courants	920	826
Impôts différés	2 167	2 167
Passifs d'impôts courants et différés	**3 087**	**2 993**

➤ VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	**4 211**	**5 032**
Charge d'impôt différé *(note 2.l)*	(729)	(907)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	241	89
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	208	14
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	98	(199)
Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	(99)	182
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	**3 930**	**4 211**

➤ VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS PAR NATURE

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(978)	(1 219)
Réserve latente de location-financement	(613)	(629)
Provisions pour engagements sociaux	1 105	1 048
Provisions pour risque de crédit	2 840	3 092
Autres éléments	(375)	(166)
Déficits fiscaux reportables	1 951	2 085
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**3 930**	**4 211**
Impôts différés actifs	6 097	6 378
Impôts différés passifs	(2 167)	(2 167)

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 645 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 177 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros	31 décembre 2016	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	1 507	illimitée	6 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	60	9 ans	5 ans
Autres	384		
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES	**1 951**		

4.I COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	66 722	65 590
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 584	11 798
Comptes d'encaissement	555	446
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 866	2 909
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 618	5 062
Autres débiteurs et actifs divers	25 622	22 213
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**115 967**	**108 018**
Dépôts de garantie reçus	54 249	50 284
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 049	7 337
Comptes d'encaissement	695	1 085
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 674	7 697
Autres créditeurs et passifs divers	25 740	22 226
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**99 407**	**88 629**

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	**2 909**	**2 782**
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	295	484
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(378)	(358)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	40	1
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	**2 866**	**2 909**

4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2016			31 décembre 2016	Exercice 2015			31 décembre 2015
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	36	11	47	1 023	29	(38)	(9)	1 059
Entreprises associées[1]	597	(108)	489	5 887	560	158	718	5 837
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	**633**	**(97)**	**536**	**6 910**	**589**	**120**	**709**	**6 896**

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
COENTREPRISES						
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50 %	366	50 %	366
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	267	50 %	273
ENTREPRISES ASSOCIÉES						
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	1 613	25 %	1 695
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	19 %	1 448	19 %	1 308

4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros au	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	**2 203**	**(292)**	**1 911**	**1 895**	**(256)**	**1 639**
Terrains et constructions	7 800	(1 994)	5 806	7 676	(2 009)	5 667
Équipement, Mobilier, Installations	7 024	(4 896)	2 128	7 061	(5 004)	2 057
Biens mobiliers donnés en location	18 649	(5 063)	13 586	17 486	(4 959)	12 527
Autres immobilisations corporelles	2 088	(1 085)	1 003	2 406	(1 064)	1 342
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**35 561**	**(13 038)**	**22 523**	**34 629**	**(13 036)**	**21 593**
Logiciels informatiques acquis	3 332	(2 483)	849	3 270	(2 487)	783
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 309	(3 304)	1 005	4 051	(3 158)	893
Autres immobilisations incorporelles	1 815	(430)	1 385	1 832	(404)	1 428
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 456**	**(6 217)**	**3 239**	**9 153**	**(6 049)**	**3 104**

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 2 143 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 846 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	**5 676**	**5 650**
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	*2 503*	*2 539*
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	*3 121*	*3 053*
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	*52*	*58*

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2016 s'établit à 1 713 millions d'euros, contre 1 661 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 16 millions d'euros pour l'exercice 2016, contre 7 millions d'euros pour l'exercice 2015.

4.o ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	**10 316**	**10 577**
Acquisitions	55	296
Cessions	(67)	(9)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(182)	(993)
Effets des variations de parités monétaires	91	440
Autres mouvements	3	5
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**10 216**	**10 316**
Valeur brute comptable	13 012	13 031
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 796)	(2 715)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
Retail Banking & Services	**9 070**	**9 141**	**(182)**	**(993)**	**55**	**268**
Domestic Markets	**1 269**	**1 275**		**(917)**	**55**	**248**
Arval	509	581			(38)	245
BNL banca commerciale				(917)		
Leasing Solutions	136	139				
Personal Investors	618	549			93	3
Autres	6	6				
International Financial Services	**7 801**	**7 866**	**(182)**	**(76)**	**-**	**20**
Assurance	296	298				5
BancWest	4 728	4 581				
Bank BGŻ BNP Paribas		131	(127)			29
Investment Partners	177	177				
Personal Finance	1 342	1 291				(14)
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	384	438	(54)			
Real Estate	370	377	(1)			
Turk Ekonomi Bankasi A.S	191	223				
Wealth Management	276	319		(76)		
Autres	37	31				
Corporate & Institutional Banking	**1 143**	**1 172**	**-**	**-**	**-**	**28**
Corporate Banking	280	278				
Global Markets	438	433				
Securities Services	425	461				28
Autres Activités	**3**	**3**				
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION	**10 216**	**10 316**	**(182)**	**(993)**	**55**	**296**
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			**(182)**	**(993)**		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

- **Arval :** Spécialiste de la location longue durée de véhicules, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux professionnels) des solutions sur mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Plus récemment, la clientèle s'est également élargie aux particuliers.
- **BNL banca commerciale :** 6e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, BNL bc propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.
- **Leasing Solutions :** BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.
- **Personal Investors :** BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Autriche, Espagne et Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, applications mobiles, téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants et de gestionnaires d'actifs.
- **Assurance :** BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

  BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numériques privées, etc.
- **BancWest :** L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales. En août 2016, le Groupe a procédé à l'introduction en Bourse de First Hawaiian Inc., et détient au 31 décembre 2016 82,6 % de son capital.
- **Bank BGŻ BNP Paribas :** BGŻ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. La fusion en 2015 de cette dernière avec BNP Paribas Bank Polska SA a abouti à la création de Bank BGŻ BNP Paribas. L'intégration des deux entités s'est poursuivie pendant l'année 2016 et le nombre total d'agences en Pologne atteint 498 à fin 2016.
- **Investment Partners :** BNP Paribas Investment Partners est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il propose ses services aux investisseurs tant institutionnels que privés (par le biais de distributeurs internes - banque privée et banque de détail de BNP Paribas - et de distributeurs externes) à travers le monde. Pour renforcer la proximité et ajuster son offre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients, BNP Paribas Investment Partners développe une approche adaptée au profil de chacun d'entre eux en puisant dans un large éventail d'expertises (notamment actions et obligations des marchés développés, investissement durable, marchés émergents, solutions multiactifs).
- **Personal Finance :** BNP Paribas Personal Finance (PF) est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou AlphaCredit, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays à travers son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.

  Un partenariat BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.
- **Real Estate :** BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.
- **Turk Ekonomi Bankasi :** Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers ainsi que le financement.
- **Wealth Management :** BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.
- **Corporate Banking :** Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

- **Global Markets :** Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.
- **Securities Services :** BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buy-side* et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

La prise en compte des exigences accrues en fonds propres pour BNL banca commerciale a conduit à déprécier en 2015 la totalité de l'écart d'acquisition résiduel (917 millions d'euros) affecté à cet ensemble homogène.

La prise en compte des taxes bancaires complémentaires en Pologne ainsi que le rehaussement du niveau d'exigence en fonds propres réglementaires pour BGZ ont conduit à déprécier en 2016 la totalité de l'écart d'acquisition (127 millions d'euros).

➤ SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN VALEUR TERMINALE, DE S % DU COÛT DU RISQUE EN VALEUR TERMINALE ET DE S0 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	**7,4 %**	**9,3 %**
Variation défavorable de + 10 points de base	(172)	(197)
Variation favorable de - 10 points de base	179	203
Coefficient d'exploitation	**60,6 %**	**47,4 %**
Variation défavorable de + 1 %	(367)	(594)
Variation favorable de - 1 %	367	594
Coût du risque	**(220)**	**(1 504)**
Variation défavorable de + 5 %	(99)	(470)
Variation favorable de - 5 %	99	470
Taux de croissance à l'infini	**2,0 %**	**2,2 %**
Variation défavorable de - 50 points de base	(332)	(501)
Variation favorable de + 50 points de base	400	578

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

[illegible]	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	**141 368**	**135 664**
Provisions techniques brutes		
Contrats d'assurance en unités de compte	52 314	50 082
Autres contrats d'assurance	89 054	85 582
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	**34 719**	**33 516**
Participation différée passive aux bénéfices	**17 539**	**15 863**
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	**193 626**	**185 043**
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte[1]	3 624	2 259
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	**197 250**	**187 302**

(1) Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 4.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90 % en 2016 comme en 2015.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

[illegible]	Exercice 2016	Exercice 2015
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN DÉBUT DE PÉRIODE	**187 302**	**177 648**
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	23 098	22 040
Prestations payées	(14 694)	(14 874)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	979	2 143
Effets des variations de parités monétaires	474	300
Effet des variations de périmètre	91	45
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN FIN DE PÉRIODE	**197 250**	**187 302**

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.l.

4.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

➤ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros	31 déc. 2015	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2016
Provisions sur engagements sociaux	6 681	995	(780)	323	(30)	7 189
dont avantages postérieurs à l'emploi *(note 6.b)*	4 497	(13)	(192)	311	(13)	4 590
dont aide médicale postérieure à l'emploi *(note 6.b)*	150	(8)		12	1	155
dont provision au titre des autres avantages à long terme *(note 6.c)*	1 182	317	(219)		(13)	1 267
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs *(note 6.d)*	342	233	(75)		(5)	495
dont provisions sur paiements à base d'actions *(note 6.e)*	510	466	(294)			682
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	169	5	-		-	174
Provisions au titre des engagements de crédit *(note 2.g)*	975	56	(48)		15	998
Provisions pour litiges	1 590	297	(227)		(25)	1 635
Autres provisions pour risques et charges	1 930	188	(315)		2	1 805
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**11 345**	**1 541**	**(1 370)**	**323**	**(38)**	**11 801**

➤ PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 938	17 429
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 663	15 016
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	*3 230*	*3 424*
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	*5 645*	*4 503*
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	*6 788*	*7 089*
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	112	164
dont au titre des plans d'épargne-logement	19	29
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	176	172
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	172	166
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	2	3
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2	3

4.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	123 679		123 679			123 679
Prêts	525		525			525
Opérations de pension	274 012	(122 295)	151 717	(26 537)	(121 424)	3 756
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 734	(90)	87 644			87 644
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	481 412	(135 117)	346 295	(267 679)	(35 163)	43 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	760 831	(1 187)	759 644	(900)	(4 118)	754 626
dont opérations de pension	*5 145*		*5 145*	*(900)*	*(4 118)*	*127*
Comptes de régularisation et actifs divers	117 254	(1 287)	115 967		(33 090)	82 877
dont dépôts de garantie donnés	*66 722*		*66 722*		*(33 090)*	*33 632*
Autres actifs non soumis à compensation	491 488		491 488			491 488
TOTAL ACTIF	**2 336 935**	**(259 976)**	**2 076 959**	**(295 116)**	**(193 795)**	**1 588 048**

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 326		70 326			70 326
Emprunts	4 190		4 190			4 190
Opérations de pension	301 311	(122 295)	179 016	(26 397)	(150 329)	2 290
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 166	(90)	54 076			54 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	473 483	(135 117)	338 366	(267 679)	(35 230)	35 457
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	842 800	(1 187)	841 613	(1 040)	(5 924)	834 649
dont opérations de pension	*7 054*		*7 054*	*(1 040)*	*(5 924)*	*90*
Comptes de régularisation et passifs divers	100 694	(1 287)	99 407		(30 918)	68 489
dont dépôts de garantie reçus	*54 249*		*54 249*		*(30 918)*	*23 331*
Autres dettes non soumises à compensation	384 745		384 745			384 745
TOTAL DETTES	**2 231 715**	**(259 976)**	**1 971 739**	**(295 116)**	**(222 401)**	**1 454 222**

Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	133 500		133 500			133 500
Prêts	433		433			433
Opérations de pension	252 675	(121 325)	131 350	(19 161)	(111 526)	663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076		83 076			83 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	486 881	(132 194)	354 687	(272 364)	(34 620)	47 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	727 212	(1 288)	725 924	(1 165)	(6 784)	717 975
dont opérations de pension	*7 990*		*7 990*	*(1 165)*	*(6 784)*	*41*
Comptes de régularisation et actifs divers	108 703	(685)	108 018		(38 335)	69 683
dont dépôts de garantie donnés	*65 590*		*65 590*		*(38 335)*	*27 255*
Autres actifs non soumis à compensation	457 205		457 205			457 205
TOTAL ACTIF	**2 249 685**	**(255 492)**	**1 994 193**	**(292 690)**	**(191 265)**	**1 510 238**

Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	82 544		82 544			82 544
Emprunts	3 893		3 893			3 893
Opérations de pension	274 203	(121 325)	152 878	(18 996)	(130 494)	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118		53 118			53 118
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	479 090	(132 194)	346 896	(272 364)	(38 496)	36 036
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	785 743	(1 288)	784 455	(1 330)	(9 136)	773 989
dont opérations de pension	*10 703*		*10 703*	*(1 330)*	*(9 136)*	*237*
Comptes de régularisation et passifs divers	89 314	(685)	88 629		(34 730)	53 899
dont dépôts de garantie reçus	*50 284*		*50 284*		*(34 730)*	*15 554*
Autres dettes non soumises à compensation	381 703		381 703			381 703
TOTAL DETTES	**2 149 608**	**(255 492)**	**1 894 116**	**(292 690)**	**(212 856)**	**1 388 570**

4.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

➤ PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
En millions d'euros	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	2 800		3 870	
Titres classés en prêts et créances	-		12	
Actifs financiers disponibles à la vente	5 546		2 970	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	39 642	38 121	39 631	38 602
Titres classés en prêts et créances	356	314	1 093	1 090
Actifs financiers disponibles à la vente	8 967	8 960	10 373	10 356
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	195	195	327	327
TOTAL	**57 506**	**47 590**	**58 276**	**50 375**

➤ OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	15 002	13 596	15 477	13 617	1 860
Actifs financiers disponibles à la vente	277	131	279	127	152
TOTAL	**15 279**	**13 727**	**15 756**	**13 744**	**2 012**

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Prêts et créances	16 189	15 088	16 839	15 242	1 597
Actifs financiers disponibles à la vente	298	295	299	299	-
TOTAL	**16 487**	**15 383**	**17 138**	**15 541**	**1 597**

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

Note 5 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements de financement donnés		
aux établissements de crédit	3 833	5 879
à la clientèle	283 326	269 937
Ouverture de crédits confirmés	219 320	209 425
Autres engagements en faveur de la clientèle	64 006	60 512
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	**287 159**	**275 816**
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédit	106 964	100 343
de la clientèle	2 145	1 601
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	**109 109**	**101 944**

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	11 696	11 995
d'ordre de la clientèle	117 281	109 892
Cautions immobilières	1 392	1 206
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	46 661	45 813
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 228	62 873
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	**128 977**	**121 887**

5.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

➤ INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	121 349	113 192
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	22 529	20 153
Disponibles pour des opérations de refinancement	98 820	93 039
Titres donnés en pension	**322 308**	**275 497**
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe[1]	**141 674**	**120 871**

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 428 421 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 357 722 millions d'euros au 31 décembre 2015).

INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	114 550	83 649
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	*90 959*	*59 817*
Titres reçus en pension	288 087	266 093

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 245 149 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 207 333 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Note 6 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 067	11 882
Charges au titre des avantages sociaux	3 787	3 660
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	548	519
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	**16 402**	**16 061**

6.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 604 millions d'euros pour l'exercice 2016 contre 606 millions d'euros pour l'exercice 2015.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montants en millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
France	306	299
Italie	62	60
Royaume-Uni	51	57
États-Unis	43	38
Turquie	43	43
Autres	99	109
TOTAL	**604**	**606**

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière

Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1er janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 94 % à fin 2016, comparé à 97 % en 2015, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 83 % à fin 2016 (contre 85 % à fin 2015) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Depuis le 1er janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies.

Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies.

Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2016, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 96 % au 31 décembre 2016, contre 93 % au 31 décembre 2015.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2016, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 107 %, contre 109 % au 31 décembre 2015.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2016, les engagements sont couverts à 85 % par des actifs financiers, contre 88 % fin 2015.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2016, l'engagement est couvert à 66 % par des actifs financiers, contre 70 % au 31 décembre 2015.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'État turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2016, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (Code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2016, cet engagement est couvert à 92 % par des actifs financiers, contre 85 % au 31 décembre 2015.

À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière

➤ ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros au 31 décembre 2016	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts (1)	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 125	19	3 144	(52)	(2 877)		215	(2 877)		(2 877)	3 092
France	1 327	125	1 452	(1 227)			225				225
Royaume-Uni	1 678	1	1 679	(1 797)			(118)	(133)	(133)		15
Suisse	1 143	12	1 155	(972)			183				183
États-Unis	704	203	907	(589)			318	(4)	(4)		322
Italie		387	387				387				387
Turquie	270	35	305	(460)		190	35				35
Autres	604	198	802	(475)	(49)		278	(53)	(4)	(49)	331
TOTAL	**8 851**	**980**	**9 831**	**(5 572)**	**(2 926)**	**190**	**1 523**	**(3 067)**	**(141)**	**(2 926)**	**4 590**

En millions d'euros au 31 décembre 2015	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts (1)	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 011	17	3 028	(38)	(2 912)		78	(2 912)		(2 912)	2 990
France	1 422	134	1 556	(1 224)			332				332
Royaume-Uni	1 460	1	1 461	(1 587)			(126)	(131)	(131)		5
Suisse	1 080	14	1 094	(954)			140				140
États-Unis	681	179	860	(604)			256	(2)	(2)		258
Italie		390	390				390				390
Turquie	281	32	313	(484)		203	32				32
Autres	591	228	819	(474)	(27)		318	(32)	(5)	(27)	350
TOTAL	**8 526**	**995**	**9 521**	**(5 365)**	**(2 939)**	**203**	**1 420**	**(3 077)**	**(138)**	**(2 939)**	**4 497**

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

➤ VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	**9 521**	**9 604**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	293
Charge liée à l'actualisation des engagements	201	181
Coût des services passés	(36)	(5)
Effets des liquidations de régime	(65)	-
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	7	22
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	734	(346)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(86)	(1)
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(112)	(123)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(441)	(477)
Effet des variations de change	(229)	241
Effet des variations de périmètre	43	108
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	**9 831**	**9 521**

➤ VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2015
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	**5 365**	**5 094**	**2 939**	**2 802**
Produit d'intérêt des actifs	137	126	55	40
Effets des liquidations de régime	(57)			
(Pertes) gains actuariels de la période	392	99	18	184
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	206	112	94	114
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(234)	(264)	(207)	(213)
Effet des variations de change	(287)	179		
Effet des variations de périmètre	37	4	17	3
Autres variations	(1)	1		(1)
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	**5 572**	**5 365**	**2 926**	**2 939**

➤ COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

[illegible]	Exercice 2016	Exercice 2015
Coût des services	226	288
Coût des services rendus au cours de l'exercice	270	293
Coût des services passés	(36)	(5)
Effets des liquidations de régime	(8)	-
Charge financière nette	27	34
Charge liée à l'actualisation des engagements	201	181
Produit d'intérêt des actifs de régime	(119)	(106)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(55)	(41)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	**253**	**322**

➤ AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

[illegible]	Exercice 2016	Exercice 2015
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(291)	639
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	410	283
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(7)	(22)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(734)	346
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	86	1
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	(46)	31

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la duration des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

[illegible]	31 décembre 2016		[illegible]	[illegible]
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires[1]	[illegible]	[illegible]
Belgique	0,60 %-1,40 %	2,60 %-3,20 %	0,40 %-2,00 %	2,40 %-3,30 %
France	0,10 %-1,30 %	2,00 %	0,60 %-2,00 %	2,30 %-3,30 %
Royaume-Uni	1,50 %-2,80 %	2,00 %-4,70 %	2,50 %-3,70 %	2,00 %-4,70 %
Suisse	0,00 %-0,60 %	1,40 %	0,40 %-0,80 %	1,90 %
États-Unis	1,95 %-4,15 %	4,00 %	4,40 %	4,00 %
Italie	0,80 %-1,80 %	1,40 %-1,70 %	0,80 %-2,00 %	1,80 %-2,90 %
Turquie	10,00 %-10,15 %	6,00 %	10,30 %	6,00 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone euro : 1,04 % au 31 décembre 2016 contre 1,48 % au 31 décembre 2015 ;
- au Royaume-Uni : 2,61 % au 31 décembre 2016 contre 3,70 % au 31 décembre 2015 ;
- en Suisse : 0,60 % au 31 décembre 2016 contre 0,80 % au 31 décembre 2015.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations (en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Taux d'actualisation -100 pb	Taux d'actualisation +100 pb	Taux d'actualisation -100 pb	Taux d'actualisation +100 pb
Belgique	337	(288)	277	(236)
France	167	(139)	156	(131)
Royaume-Uni	409	(299)	389	(292)
Suisse	114	(155)	102	(140)
États-Unis	111	(95)	106	(91)
Italie	35	(31)	30	(30)
Turquie	16	(13)	17	(14)

➤ RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIDDE

(en pourcentage)	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	0,50 %-5,00 %	2,60 %	1,10 %-6,00 %	3,72 %
France	3,20 %	3,20 %	3,50 %	3,50 %
Royaume-Uni	3,10 %-28,40 %	23,30 %	2,30 %-6,90 %	5,82 %
Suisse	1,80 %-2,40 %	1,82 %	1,70 %-5,10 %	1,84 %
États-Unis	1,70 %-6,00 %	3,57 %	1,11 %-2,00 %	1,48 %
Turquie	10,00 %	10,00 %	10,80 %	10,80 %

VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

(en pourcentage)	31 décembre 2016						31 décembre 2015					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	6 %	51 %	22 %	2 %	0 %	19 %	6 %	56 %	18 %	2 %	0 %	18 %
France[1]	6 %	67 %	19 %	8 %	0 %	0 %	7 %	66 %	18 %	9 %	0 %	0 %
Royaume-Uni	30 %	39 %	8 %	0 %	2 %	21 %	29 %	54 %	9 %	0 %	2 %	6 %
Suisse	31 %	37 %	0 %	17 %	2 %	13 %	38 %	32 %	0 %	14 %	3 %	13 %
États-Unis	24 %	36 %	13 %	0 %	2 %	25 %	47 %	35 %	13 %	2 %	1 %	2 %
Turquie	0 %	0 %	0 %	5 %	94 %	1 %	0 %	0 %	0 %	5 %	93 %	2 %
Autres	6 %	12 %	9 %	1 %	16 %	56 %	7 %	13 %	8 %	1 %	19 %	52 %
GROUPE	**15 %**	**43 %**	**13 %**	**4 %**	**7 %**	**18 %**	**17 %**	**47 %**	**12 %**	**4 %**	**7 %**	**13 %**

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

Fin 2016, le régime de couverture médicale de Bank of the West aux États-Unis a été fermé, les droits ont été gelés et les conditions d'éligibilité ont été modifiées pour certains collaborateurs.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 155 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 5 millions d'euros au cours de l'exercice 2016, dont 12 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

6.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 533 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 546 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD 4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 635 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 532 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 168	1 078
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(99)	(104)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 267	1 182

6.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En France, en 2016, les activités de CIB au sein de BNP Paribas SA et BNP Paribas Arbitrage ont mis respectivement en place dans leur périmètre un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (septembre 2015 à décembre 2018).

En millions d'euros au	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs	495	342

6.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions, jusqu'en 2012 : des plans d'actions de performance, et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis cette date, seuls certains plans de rémunération à long terme payés en numéraire restent indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, en particulier pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe.

Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Plan Global d'Intéressement en Actions (jusqu'en 2012)

BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

À compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire avait été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription d'actions BNP Paribas.

➤ CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Charge du (produit) *(en millions d'euros)*	Exercice 2016			Exercice 2015
	Plans d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs		139	139	58
Plans de rémunération différée de l'exercice		327	327	261
Plan global d'intéressement en actions	1		1	7
TOTAL	**1**	**466**	**467**	**326**

Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2016 sont décrites dans les tableaux ci-après :

➤ PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

				Caractéristiques du plan			Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (1)	Nombre d'options	Durée résiduelle pondérée jusqu'à l'échéance des options
BNP Paribas SA(2)	6/04/2009	1 397	2 437 234	8/04/2013	5/04/2017	35,11	580 510	0,3
BNP Paribas SA(2)	5/03/2010	1 820	2 423 700	5/03/2014	2/03/2018	51,20	1 653 851	1,2
BNP Paribas SA(2)	4/03/2011	1 915	2 296 820	4/03/2015	4/03/2019	56,45	1 942 305	2,2
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							**4 176 666**	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité.
En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été relevé à 67,74 euros au lieu de 56,45 euros pour 212 417 options du plan du 4 mars 2011 restant en vie en fin de période.

➤ PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

				Caractéristiques du plan		Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA(2)	2009-2011					593
BNP Paribas SA	6/03/2012	2 610	1 072 480	9/03/2015	9/03/2017	420
BNP Paribas SA	6/03/2012	2 755	849 455	7/03/2016	7/03/2016	740
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						**1 753**

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices

➤ PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS EN VIE AU 1ER JANVIER	**8 201 959**	**56,09**	**12 416 877**	**62,16**
Options exercées pendant la période	(682 500)	41,75	(427 478)	42,98
Options devenues caduques pendant la période	(3 342 793)		(3 787 440)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	**4 176 666**	**51,98**	**8 201 959**	**56,09**
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	**4 176 666**	**51,98**	**8 201 959**	**56,09**

Le cours de Bourse moyen de levée des options en 2016 s'élève à 54,07 euros (contre 56,61 euros en 2015).

➤ PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	Exercice 2016	Exercice 2015
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1ER JANVIER	**756 413**	**2 179 141**
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(731 055)	(1 340 114)
Actions devenues caduques pendant la période	(23 605)	(82 614)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	**1 753**	**756 413**

Note 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2016 à 2 494 005 306 euros, divisé en 1 247 002 653 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 492 770 306 euros et 1 246 385 153 actions au 31 décembre 2015).

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2014	**2 971 853**	**140**	**(3 243 468)**	**(160)**	**(271 615)**	**(20)**
Acquisitions effectuées	895 726	47			895 726	47
Cessions effectuées	(903 592)	(47)			(903 592)	(47)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			3 081 539	151	3 081 539	151
Actions détenues au 31 décembre 2015	**1 623 873**	**81**	**(161 929)**	**(9)**	**1 461 944**	**72**
Acquisitions effectuées	1 365 397	61			1 365 397	61
Cessions effectuées	(1 407 897)	(63)			(1 407 897)	(63)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Réduction de capital	(65 000)	(3)			(65 000)	(3)
Autres mouvements			276 647	16	276 647	16
Actions détenues au 31 décembre 2016	**785 318**	**41**	**114 718**	**7**	**900 036**	**48**

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2016, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 900 036 actions BNP Paribas représentant 48 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2016, BNP Paribas SA a réduit son capital de 65 000 actions, qui avaient été acquises sur le marché hors contrat de liquidité courant 2015. Celles-ci ont été annulées, conformément à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 1 365 397 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2016 au prix moyen de 44,56 euros et 1 407 897 actions ont été vendues au prix moyen de 44,89 euros. Au 31 décembre 2016, 57 500 titres représentant 3,2 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, 731 055 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10[1] + 1,35 %	10 ans	TEC 10[1] + 1,35 %
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2016			**73** [2]			

(1) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.
(2) Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186 %.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73 % et de 5,945 %.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954 %.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions de devise)	Périodicité de versement du coupon	Taux d'intérêt avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 %	6 ans	6,250 %
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 %	5 ans	6,50 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 %	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314 %
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750 %	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916 %
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2016 EN CONTRE-VALEUR EURO HISTORIQUE		**8 430**[1]				

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2016, le Groupe BNP Paribas détenait 48 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action *(en millions d'euros)*[1]	7 470	6 385
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 244 469 997	1 242 989 279
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	147 762	1 195 923
Plan d'option de souscription d'actions[2]	146 009	458 927
Plan d'actions de performance[2]	1 753	736 996
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 244 617 759	1 244 185 202
Résultat de base par action ordinaire *(en euros)*	6,00	5,14
Résultat dilué par action ordinaire *(en euros)*	6,00	5,13

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

(2) Cf. note 6.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 s'est élevé à 2,31 euros, contre 1,50 euro versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014.

7.b PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision devrait avoir pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrir. Le rejet de ces actions sera susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). BNP Paribas Fortis pourra se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. À l'heure actuelle, les procédures civiles impliquant BNP Paribas Fortis eu égard à son rôle susmentionné, pendantes aux Pays-Bas et en Belgique, sont suspendues.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, et en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Opérations de l'exercice 2016

Groupe Sharekhan

BNP Paribas a acquis, le 23 novembre 2016, 100 % du groupe Sharekhan en Inde. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Sharekhan par intégration globale.

Sharekhan est une société de courtage en ligne avec plus de 1 million de clients.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 93 millions d'euros.

Opérations de l'exercice 2015

Activité Location Longue Durée en Europe de General Electric

Arval, la filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location de véhicules d'entreprise, a acquis le 2 novembre 2015 l'activité de gestion de flotte automobile de General Electric Capital en Europe.

Cette acquisition renforce de manière significative le positionnement d'Arval en Europe et a pour conséquence d'augmenter de 2,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes d'« immobilisations corporelles et incorporelles » pour 2,3 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 1,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 210 millions d'euros.

7.d INTÉRÊTS MINORITAIRES

Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2016	Exercice 2016						
En millions d'euros	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres : part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	69 985	1 504	554	532	34 %	183	178	69
Autres intérêts minoritaires						230	207	45
TOTAL						**413**	**385**	**114**

	31 décembre 2015	Exercice 2015						
En millions d'euros	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres : part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 485	1 534	463	453	34 %	164	158	69
Autres intérêts minoritaires						186	182	62
TOTAL						**350**	**340**	**131**

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

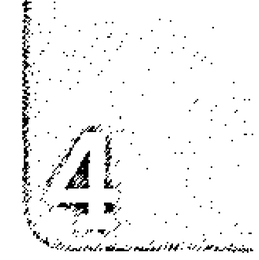

➤ OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2016 et 2015.

➤ OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSION PARTIELLE MODIFIANT LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
En millions d'euros	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
UkrSibbank Public Joint Stock				
Cession de 40 % du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires	(102)	34		
First Hawaiian Inc.				
Introduction en Bourse, le 4 août 2016 de First Hawaiian Inc. à hauteur de 17,39 % de son capital au prix de 23 dollars par action	87	460		
Autres	**(17)**		**(3)**	**(4)**
TOTAL	**(32)**	**494**	**(3)**	**(4)**

➤ ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATION AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation. La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 615 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 707 millions d'euros au 31 décembre 2015.

7.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2015 et 2016, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 20 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 23 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.s et 5.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie *Risque de liquidité*.

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 54 291 millions d'euros au 31 décembre 2016 (contre 50 859 millions d'euros au 31 décembre 2015), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

7.f ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la note 1.b.2. *Méthodes de consolidation*.

Entités structurées consolidées

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

- Conduits ABCP *(Asset Backed Commercial Paper)* : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie *Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme)*.
- **Titrisation pour compte propre :** les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie *Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur)*.
- **Fonds gérés par le Groupe :** le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

Entités structurées non consolidées

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

- **Titrisation :** le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.
- **Fonds :** le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.
- **Financement d'actifs :** le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.
- **Autres :** pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

[illegible]	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	320	536	151	1 959	2 966
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option[1]		24 118	10	73	24 201
Actifs financiers disponibles à la vente	11	3 540	188	549	4 288
Prêts et créances	11 702	305	14 403	97	26 507
Autres actifs	12	182	3	1	198
TOTAL ACTIF	**12 045**	**28 681**	**14 755**	**2 679**	**58 160**
PASSIF					
Portefeuille de transaction	117	447	37	2 359	2 960
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		16		31	47
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 035	20 445	1 130	1 889	24 499
Autres passifs	-	284	92	11	387
TOTAL PASSIF	**1 152**	**21 192**	**1 259**	**4 290**	**27 893**
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	**15 346**	**29 478**	**17 451**	**3 202**	**65 477**
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES[2]	**66 826**	**292 783**	**45 764**	**6 140**	**411 513**

[illegible]	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	447	681	190	1 843	3 161
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option[1]		25 587	18	68	25 673
Actifs financiers disponibles à la vente		2 990	145	388	3 523
Prêts et créances	10 974	86	13 431	166	24 657
Autres actifs	9	441	8	3	461
TOTAL ACTIF	**11 430**	**29 785**	**13 792**	**2 468**	**57 475**
PASSIF					
Portefeuille de transaction	1 107	633	13	2 910	4 663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		26		18	44
Passifs financiers évalués au coût amorti	769	18 782	667	1 868	22 086
Autres passifs	24	327	36	20	407
TOTAL PASSIF	**1 900**	**19 768**	**716**	**4 816**	**27 200**
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	**15 427**	**30 157**	**16 016**	**2 899**	**64 499**
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES[2]	**90 737**	**241 915**	**48 478**	**11 083**	**392 213**

(1) Dont 14 185 millions d'euros représentotifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance au 31 décembre 2016, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas (16 981 millions d'euros au 31 décembre 2015).

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (Credit Default Swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance :** dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 32 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (30 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- **Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe :** dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 11 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (inchangé par rapport au 31 décembre 2015).
- **Investissements dans des véhicules de titrisation :** le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie *Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur.*

7.g RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du Document de référence du Groupe.

➤ RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIANT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
due au titre de l'exercice	6 350 378 €	6 484 552 €
versée au cours de l'exercice	6 227 427 €	4 761 620 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	243 574 €	210 272 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 274 €	1 395 €
Prévoyance/couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	8 914 €	10 284 €
Paiements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'options restantes au 31 décembre	107 854	321 193
Actions de performance		
valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
juste valeur à la date d'attribution(*)	1 272 417 €	557 760 €

(*) *Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.*

Au 31 décembre 2016, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2016 s'élève à 1 300 000 euros, contre 974 999 euros versés en 2015. La part versée en 2016 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 183 190 euros, contre 880 257 euros en 2015.

➤ RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIANT AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

En euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	77 471	76 660
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	176 588	117 557
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 512	1 366
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	670	672

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2016, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 197 628 euros (1 045 637 euros au 31 décembre 2015). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

7.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.j *Périmètre de consolidation*. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

➤ ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Coentreprises	Entreprises associées[1]	Coentreprises	Entreprises associées[1]
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	1	51		101
Prêts	4 302	3 098	4 156	3 585
Titres	991		1 102	2
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	14		19	56
Actifs divers	3	235	10	258
TOTAL	**5 311**	**3 384**	**5 287**	**4 002**
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	94	774	225	403
Autres emprunts	195	2 431	45	2 575
Passifs divers	23	81	19	78
TOTAL	**312**	**3 286**	**289**	**3 056**
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	3 607	1 153	2 781	2 162
Engagements de garantie donnés	1	39	2	77
TOTAL	**3 608**	**1 192**	**2 783**	**2 239**

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

➤ ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En million d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Coentreprises	Entreprises associées[1]	Coentreprises	Entreprises associées[1]
Intérêts et produits assimilés	28	43	38	74
Intérêts et charges assimilées	(2)	(16)		(24)
Commissions (produits)	4	459	4	509
Commissions (charges)	(8)	(44)	(4)	(45)
Prestations de services rendues	1	9	1	22
Prestations de services reçues		(6)		(26)
Loyers perçus		12		7
TOTAL	**23**	**457**	**39**	**517**

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Entités du Groupe assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2016, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 883 millions d'euros (3 884 millions d'euros au 31 décembre 2015). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2016 s'élève à 4,3 millions d'euros (inchangé par rapport à 2015).

7.i VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2016. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En milliards d'euros au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit *(note 4.f)*		47 401	7	47 408	47 411
Prêts et créances sur la clientèle *(note 4.g)*[1]	605	45 873	653 971	700 449	684 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance *(note 4.j)*	7 029	39		7 068	6 100
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit *(note 4.f)*		75 541		75 541	75 660
Dettes envers la clientèle *(note 4.g)*		766 904		766 904	765 953
Dettes représentées par un titre *(note 4.i)*	52 420	102 317		154 737	153 422
Dettes subordonnées *(note 4.i)*	9 098	9 227		18 325	18 374

(1) Hors location financement.

En milliards d'euros au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit *(note 4.f)*		43 337	45	43 382	43 427
Prêts et créances sur la clientèle *(note 4.g)*[1]	694	50 272	615 589	666 555	655 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance *(note 4.j)*	8 866	152		9 018	7 757
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit *(note 4.f)*		84 386		84 386	84 146
Dettes envers la clientèle *(note 4.g)*		701 207		701 207	700 309
Dettes représentées par un titre *(note 4.i)*	50 334	110 580		160 914	159 447
Dettes subordonnées *(note 4.i)*	8 281	8 061		16 342	16 544

(1) Hors location financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

7.j PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

		31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNPP Paribas SA	France								
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Bahrein)	Bahrein	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Émirats Arabes Unis)	Émirats Arabes Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège								S1
BNPP SA (succ. Panama)	Panama	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
[illegible]									
Domestic Markets									
Banque De Détail en France									
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
BNPP Antilles Guyane (Ex- BNPP Martinique)	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Développement	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Factor	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Factor AS	Danemark	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	E1
BNPP Factor Portugal	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

		31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNPP Guadeloupe	France				SA	IG (1)	100%	100%	
BNPP Guyane	France				SA	IG (1)	100%	100%	
BNPP Nouvelle-Calédonie	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Réunion	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Portzamparc Société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion	France				SA	IG	100%	65,9%	
Banque De Détail en Belgique									
Alpha Card SCRL	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Belgian Mobile Wallet	Belgique				S3	ME	20,0%	20,0%	V3
BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne				S1	IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman								S1
BNPP Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni								S1
BNPP Fortis (succ. Suède)	Suède	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
Bpost banque	Belgique	ME (3)	50,0%	50,0%		ME (3)	50,0%	50,0%	
Demetris NV	Belgique	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
Immobilière Sauvenière SA	Belgique	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
Entités Structurées									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Esmée Master Issuer	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Banque de Détail au Luxembourg									
BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
BGL BNPP Factor SA	Luxembourg				S4	IG	100%	65,9%	
BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
Cofinfux SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	
Entités Structurées									
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg				S2	IG	-	-	
Banque de détail en Italie (BNL banca commerciale)									
Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Finance SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Positivity SRL	Italie	IG	100%	100%	V1	IG	51,0%	51,0%	

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre
E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note I.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable
Sorties (S) de périmètre
S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note I.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine
Variations (V) de taux
V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif*
Divers
D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel
(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

		31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Business Partners Italia SCPA	Italie	IG	99,9%	99,8%	V3	IG	100%	99,9%	V3
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
Servizio Italia SPA	Italie	ME*	100%	100%	E1				
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
EMF-IT 2008-1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Tiene Securitization SRL	Italie	IG	-	-	E2				
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Consumer SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Public Sector SRL	Italie				S3	IG	-	-	
Vela RMBS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Arval									
Artel	France	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	E1
Arval AB	Suède	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	E2
Arval AS	Danemark	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval BV	Pays-Bas	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval ECL	France								S4
Arval Fleet Services (Ex- GE Capital Fleet Services Fr)	France	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	E3
Arval Fleet Services BV (Ex- GE Fleet Services BV)	Pays-Bas	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	E3
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval India Private Ltd	Inde	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Italy Fleet Services SRL	Italie	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	E3
Arval Jiutong (Ex- Arval China Co Ltd)	Chine	ME	40,0%	40,0%	V3	ME	40,0%	40,0%	V3
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	89,0%	V3	ME*	100%	88,9%	V3
Arval OOO	Russie	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Oy	Finlande	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Schweiz AG	Suisse	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Service Lease	France	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval Slovakia	Slovaquie	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval Trading	France	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Arval UK Leasing Services Ltd (Ex- GE Commercial Finance Fleet Services Ltd)	Royaume-Uni	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	E3
Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Autovalley	France								S4
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
Cafiparc	France	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	
GE Auto Service Leasing GmbH	Allemagne				S4	IG	100%	100%	E3
GE Auto Service Leasing GmbH	Autriche				S4	ME*	100%	100%	E3
GE Capital Largo Plazo SL	Espagne				S4	IG	100%	100%	E3
Greenval Insurance Company Ltd	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Itelcar - Automoveis de Aluguer Unipessoal Lda	Portugal				S4	ME*	100%	100%	E3
Locadif	Belgique	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	E3
Public Location Longue Durée	France	ME*	100%	99,9%	V3	ME*	100%	100%	
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100%	75,0%	V3	IG	100%	75,0%	
Leasing Solutions									
Ace Equipment Leasing	Belgique				S3	IG	100%	83,0%	
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
All In One Vermietung GmbH	Autriche				S3	ME*	100%	83,0%	
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunicationsanlagen mbH	Allemagne	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
Agrolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
Agrolis Finance (succ. Roumanie)	Roumanie								S1
Arius	France	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	

		31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Artegy	France	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100%	82,5%		IG	100%	82,5%	V4
BNPP Lease Group	France	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPP Lease Group (Rentals) Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPP Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
BNPP Lease Group KFT	Hongrie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	95,5%		IG	100%	95,5%	
BNPP Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Lease Group Polska SP ZOO	Pologne	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
BNPP Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse								S4
BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
BNPP Rental Solutions Ltd (Ex- Artegy Ltd)	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
Claas Financial Services	France	IG (1)	60,1%	49,9%		IG (1)	60,1%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services Inc	États-Unis				S2	IG	100%	49,9%	
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	41,6%		IG (1)	50,1%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100%	41,6%		IG	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100%	41,6%		IG	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	41,6%		IG	100%	41,6%	
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
ES-Finance	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
Fortis Lease	France	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*	100%	86,6%		ME*	100%	86,6%	
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie				S1	ME*	100%	83,0%	
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie								S4
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
Fortis Lease UK Retail Ltd	Royaume-Uni				S3	ME*	100%	83,0%	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	
HFGL Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	100%	83,0%	
Humberclyde Commercial Investments Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	100%	83,0%	
JCB Finance	France	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
Locatrice Italiana SPA	Italie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V3
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
MFF	France	IG (1)	51,0%	42,3%		IG (1)	51,0%	42,3%	
Natiocrédibail	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Natiocrédimurs	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Natioénergie 2	France				S3	ME*	100%	100%	

		31 décembre 2016								
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Mvt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Mvt
RO Portofoliu SRL	Roumanie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	E2
Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	
SREI Equipment Finance Ltd	Inde				S2	ME (3)	50,0%	41,5%	
Entités Structurées									
BNPP B Institutional II Short Term	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	E1
Vela Lease SRL	Italie								S3
Personal Investors									
DAB Bank AG	Allemagne								S4
Geojit BNPP Financial Services Ltd	Inde				S2	ME	34,4%	34,4%	
Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME*	57,4%	57,4%	D1
Hellobank BNPP Austria AG	Autriche	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V4
Sharekhan Financial Services Private Ltd	Inde	ME*	100%	100%	E3				
Sharekhan Ltd	Inde	IG	100%	100%	E3				
Entités Structurées									
DAB Bank AG (Ex- BNPP Beteiligungcholding AG)	Allemagne								S4
Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	-	-	E3				
International Financial Services									
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco Cetelem SA	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Banque Solféa	France	ME (3)	45,0%	45,0%	V4	ME (3)	44,9%	44,9%	
BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP Personal Finance	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	100%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100%	100%	E2				
BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cafineo	France	IG (1)	51,0%	50,8%		IG (1)	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	V1
Cetelem Algérie	Algérie								S3
Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	20,8%	20,8%		ME	20,8%	20,8%	V3
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque								S4
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cetelem Serviços Ltda	Brésil	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie				S4	IG	100%	100%	
CMV Médiforce	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Cofica Bail	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Cofiplan	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Communication Marketing Services	France								S4
Compagnie de Gestion et de Prêts	France								S4

		31 décembre 2016								
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Mvt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Mvt
Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Creation Marketing Services Ltd	Royaume-Uni								S1
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%		IG (1)	97,8%	97,8%	
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%		IG (1)	55,0%	55,0%	
Effico	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Effico Iberia SA	Espagne	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
EkspresBank	Danemark	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
EkspresBank (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
Eurocredito EFC SA	Espagne								S4
Facet	France								S4
Fidecom	France	IG	82,4%	82,4%		IG	82,4%	82,4%	
Fidem	France								S4
Fimestic Expansion SA	Espagne				S4	IG	100%	100%	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Findomestic Banka AD	Serbie	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	ME*	51,0%	51,0%	E1				
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	France								S4
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
LaSer Cofinoga	France								S4
LaSer Loyalty	France								S4
LaSer SA	France								S4
Leval 20	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Norrsken Finance	France	IG (1)	100%	100%	V1	IG (1)	51,0%	51,0%	
Oney Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Prêts et Services SAS	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Projéo	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	V1
RCS Botswana Proprietary Ltd	Botswana								S3
RCS Cards Proprietary Ltd	Afrique du Sud	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
RCS Collections Proprietary Ltd	Afrique du Sud								S3
RCS Home Loans Proprietary Ltd	Afrique du Sud								S3
RCS Investment Holdings Ltd	Afrique du Sud	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd	Namibie								S3
Retail Mobile Wallet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	D1
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	V4
Sundaram BNPP Home Finance Ltd	Inde	ME	49,9%	49,9%		ME	49,9%	49,9%	
Suning Consumer Finance Company Ltd	Chine	ME	15,0%	15,0%	E1				
Sygma Banque	France								S4
Sygma Banque (succ. Pologne)	Pologne								S1
Sygma Banque (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni								S1
Sygma Funding Two Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Symag	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	IG	100%	92,8%		IG	100%	92,8%	
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

(a) Au 31 décembre 2016, les Fonds Communs de Créances UCI regroupent 14 fonds (FCC UCI 7 à 12, 14 à 18 et RMBS Prado I à III), versus 12 fonds au 31 décembre 2015 (FCC UCI 7 à 12, 14 à 18 et RMBS Prado I).

(b) Au 31 décembre 2016, le Fonds Commun de Titrisation Autonoria regroupe 1 compartiment (Autonoria 2014), versus 2 compartiments au 31 décembre 2015 (Autonoria 2014 et Autonoria 2012-2).

(c) Au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016, le Fonds Commun de Titrisation Domos regroupe les fonds Domos 2008 et Domos 2011 (comprenant 2 compartiments Domos 2011-A et Domos 2011-B).

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)

E2 Création d'entité

E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)

S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)

S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

ME Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif*

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 71 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

		31 décembre 2016							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	ME (3)	50,0%	50,0%		ME (3)	50,0%	50,0%	
Von Essen Bank GmbH (Ex- Von Essen Bank GmbH &Co KG Bankgesellschaft)	Allemagne	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
Entités Structurées									
Cofinoga Funding Two LP	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	France	IG	-	-		IG	-	-	
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Argentine								S1
Florence 1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Commun de Créances UCI*[1]	Espagne	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	
Fonds Commun de Titrisation Autonoria*[2]	France	IG	-	-		IG	-	-	
Fonds Commun de Titrisation Domos*[4]	France	IG	-	-		IG	-	-	
Noria 2015	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Pays-Bas				S1	IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2013-I BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
International Retail Banking									
Banque de Détail aux États-Unis									
1897 Services Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BancWest Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	E2				
BancWest Holding Inc	États-Unis	IG	100%	100%	E2				
BancWest Investment Services Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bank of the West	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bank of the West (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman				S1	IG	100%	100%	
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
BW Insurance Agency Inc	États-Unis								S2
Center Club Inc	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
CFB Community Development Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Claas Financial Services LLC	États-Unis	IG	51,0%	51,0%	V2	IG	75,9%	63,4%	
Commercial Federal Affordable Housing Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Investment Service Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Community Service Inc	États-Unis								S1
FHB Guam Trust Co	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
FHE SPC One Inc	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
First Bancorp	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Hawaiian Bank	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
First Hawaiian Bank (succ.Îles Cayman)	Îles Cayman								S1
First Hawaiian Capital I	États-Unis								S1
First Hawaiian Inc (Ex- BancWest Corporation)	États-Unis	IG	82,6%	82,6%	V2	IG	100%	100%	
First Hawaiian Leasing Inc	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
First National Bancorporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Santa Clara Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Liberty Leasing Company	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Mountain Falls Acquisition Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Real Estate Delivery 2 Inc	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
The Bankers Club Inc	États-Unis	IG	100%	82,6%	V3	IG	100%	100%	
Ursus Real Estate Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
Bank of the West Auto Trust 2014-1	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2015-1	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
Bank of the West Auto Trust 2016-1 (Ex- Bank of the West Auto Trust 2015-2)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
Bank of the West Auto Trust 2016-2	États-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Auto Receivables LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis								S1
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis								S1
Equipment Lot FH	États-Unis				S2	IG	-	-	
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	États-Unis				S3	IG	-	-	
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
LACMTA Rail Statutory Trust (FHI)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Lexington Blue LLC	États-Unis				S2	ME	-	-	
MNCRC Equipement Lot	États-Unis								S2

		31 décembre 2016							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Riverwalk Village Three Holdings ELC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	États-Unis								S2
ST 2001 FH-I Statutory Trust	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
SWB 99-1	États-Unis				S2	IG	-	-	
VTA 1998-FH	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Europe Méditerranée									
Bank BGZ BNPP SA	Pologne	IG	88,3%	88,3%		IG	88,3%	88,3%	V1&V3
Bank of Nanjing	Chine	ME	18,8%	18,9%	V1	ME	18,8%	18,8%	V1
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée	IG	55,6%	55,6%	D1	ME*	55,6%	55,6%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Gabon	ME	47,0%	47,0%		ME	47,0%	47,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%		IG	85,0%	85,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%	V4	IG	66,7%	66,7%	
BICI Bourse	Côte d'Ivoire	ME*	90,0%	53,5%		ME*	90,0%	53,5%	E1
BMCI Asset Management	Maroc	ME*	100%	67,0%	V4	ME*	100%	66,7%	V3
BMCI Assurance SARL	Maroc	ME*	100%	67,0%	V4	ME*	100%	66,7%	V3
BMCI Banque Offshore	Maroc	IG	100%	67,0%	V4	IG	100%	66,7%	V3
BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%	V4	IG	86,9%	58,0%	V3
BNP Intercontinentale	France								S4
BNPP Bank Polska SA	Pologne								S4
BNPP El Djazair	Algérie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP IRB Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
IC Axa Insurance JSC	Ukraine	ME	49,8%	29,9%	V2	ME	49,8%	49,8%	
Kronenburg Vastgoed BV	Pays-Bas								S3
Orient Commercial Bank	Viet Nam								S2
Stichting Effecten Dienstverlening	Pays-Bas								S3
Sygma Bank Polska SA (Spolka Akcyjna)	Pologne				S4	IG	100%	88,3%	E2
TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V4	IG	100%	72,4%	V4
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie	IG	100%	72,5%		IG	100%	72,5%	V1
TEB SH A	Serbie	IG	100%	50,0%		IG	100%	50,0%	
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V4	IG	100%	72,4%	V1
The Economy Bank NV	Pays-Bas								S3
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V4	IG	100%	72,4%	V1
Turk Ekonomi Bankasi AS (succ.Bahrein)	Bahrein								S1
UkrSibbank Public JSC	Ukraine	IG	60,0%	60,0%	V2	IG	85,0%	100%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Assurance									
AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
BNPP Cardif	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	Turquie	IG (2)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%	
BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME*	79,6%	79,6%	V4	ME*	77,5%	77,5%	V4
BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif PSC Ltd	Royaume-Uni				S3	ME*	100%	100%	
BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPP Cardif Servicios y Asistencia Limitada	Chili	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Taïwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ.Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ.Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ.Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	

		31 décembre 2016					[illegible]				
		Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie					S3	ME*		100%	100%	
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou										S3
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif El Djazair	Algérie	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	E1
Cardif Forsakring AB	Suède	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie										S3
Cardif Insurance Company LLC	Russie	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif I-Services	France	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Leven	Belgique										S4
Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG	(2)	85,0%	85,0%		IG	(2)	85,0%	85,0%	
Cardif Livforsakring AB	Suède	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Livforsakring AB (succ.Danemark)	Danemark	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG	(2)	66,7%	55,3%		IG	(2)	66,7%	55,3%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	

		31 décembre 2016					[illegible]				
		Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode		% contrôle	% intérêt	Réf.
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Cardif Nordic AB	Suède	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Osiguranje Dionicko Drustvo ZA Osiguranje	Croatie	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	E1
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	ME*		100%	100%	D1	IG	(2)	100%	100%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Cardif Services SAS	France					S3	ME*		100%	100%	E1
Cargeas Assicurazioni SPA	Italie	ME		50,0%	50,0%		ME		50,0%	50,0%	
CB (UK) Ltd	Royaume-Uni	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Darnell Ltd	Irlande	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
F&B Insurance Holdings SA	Belgique										S1
GIE BNPP Cardif	France	IG	(2)	100%	99%		IG	(2)	100%	99%	
Icare	France	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Icare Assurance	France	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Luizaseg	Brésil	ME		50,0%	50,0%		ME		50,0%	50,0%	
Natio Assurance	France	ME		50,0%	50,0%		ME		50,0%	50,0%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG	(2)	100%	100%		IG	(2)	100%	100%	
Pocztylion Arka Powszechne Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne					S3	ME		33,3%	33,3%	
Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	
Portes de Claye SCI	France	ME		45,0%	45,0%		ME		45,0%	45,0%	V3
Scpo SCI	France	ME		46,4%	46,4%		ME		46,4%	46,4%	V3
State Bank of India Life Insurance Company Ltd	Inde	ME		26,0%	26,0%		ME		26,0%	26,0%	
Entités Structurées											
BNPP Actions Euroland	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	E1
BNPP Aqua	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	
BNPP Convictions	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	E1
BNPP Développement Humain	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	E1
BNPP Global Senior Corporate Loans	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	
BNPP Money 3M	France										S3
Cardimmo	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	
Natio Fonds Ampère 1	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	
Odyssée SCI	France	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	
Profilea Monde Équilibre	France										S4
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG	(2)	-	-		IG	(2)	-	-	
Theam Quant Equity Europe Guru	France					S2	IG	(2)	-	-	E1
Wealth Management											
B*Capital	France	IG	(1)	100%	100%		IG	(1)	100%	100%	
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas					S2	IG		63,0%	63,0%	
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni					S2	IG		100%	63,0%	
BNPP Espana SA	Espagne	IG		99,7%	99,7%		IG		99,7%	99,7%	
BNPP Wealth Management	France					S4	IG	(1)	100%	100%	
BNPP Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong					S4	IG	(1)	100%	100%	
BNPP Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour					S4	IG	(1)	100%	100%	
BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG	(1)	100%	100%		IG	(1)	100%	100%	
Conseil Investissement SNC	France	ME*		100%	100%		ME*		100%	100%	

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre
E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note I.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable
Sorties (S) de périmètre
S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note I.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine
Variations (V) de taux
V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif*
Divers
D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel
(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNPParibas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

		31 décembre 2016							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Investment Partners									
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark				S1	IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Rahastoyhtio Oy	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50%	49,1%	
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100%	99,6%		IG	100%	99,6%	
BNPP Asset Management Inc	États-Unis								S4
BNPP Asset Management India Private Ltd	Inde	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	
BNPP Asset Management SAS	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Capital Partners	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP Investment Partners	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd	Australie	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners (Australia) Ltd	Australie	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME*	100%	99,6%		ME*	100%	99,6%	
BNPP Investment Partners Asia Ltd	Hong Kong	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Funds Nederland NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Japan Ltd	Japon	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Latam SA	Mexique	ME*	99,1%	97,4%		ME*	99,1%	97,4%	
BNPP Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%		IG	99,7%	98,0%	
BNPP Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners PT	Indonésie	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Singapore Ltd	Singapour	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V4
BNPP Investment Partners UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPP Investment Partners USA Holdings Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CamGestion	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Fischer Francis Trees & Watts Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd	Royaume-Uni				S3	ME*	100%	98,3%	
Fund Channel	Luxembourg	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
FundQuest Advisor	France	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,2%		ME	49,0%	48,2%	
Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%		ME	35,0%	34,4%	
THEAM	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
TKB BNPP Investment Partners Holding BV	Pays-Bas								S2
Services Immobiliers									
Atisreal Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Auguste-Thouard Expertise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Immobilier Promotion Résidentiel	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

		31 décembre 2016							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
BNPP Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Immobilier Résidentiel V2i	France								S4
BNPP Real Estate	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate (succ. Dubaï)	Émirats Arabes Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management LLC	Émirats Arabes Unis								S3
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Consult France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Hôtels France	France	IG	100%	96,3%	V4	IG	100%	96,0%	V3
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100%	100%	V1	IG	96,8%	96,8%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	100%	94,9%		IG	100%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	94,9%		IG	100%	94,9%	
BNPP Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Investment Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Jersey Ltd	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Developpement Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Real Estate Transaction France	France	IG	96,3%	96,3%	V1	IG	96,0%	96,0%	V2
BNPP Real Estate Valuation France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Immobilière des Bergues	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Locchi SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Meunier Hispania	Espagne				S1	IG	100%	100%	

		31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
Partner's & Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotex GB I SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotex SARL	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
REPO Parker Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
San Basilio 45 SRL	Italie				S2	IG	100%	100%	
Siège Issy	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sociétés de Construction Vente[d]	France	IG / ME	-	-		IG / ME	-	-	
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Via Crespi 26 SRL	Italie								S2
[illegible]									
Securities Services									
BNPP Dealing Services	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Dealing Services Asia Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
BNPP Fund Services Dublin Ltd	Irlande								S4
BNPP Fund Services France	France				S4	IG	100%	100%	
BNPP Global Securities Operations Private Ltd (Ex- BNPP Sundaram Global Securities Operations Private Ltd)	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
BNPP Securities Services	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	

		31 décembre 2016				[illegible]			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
CIB EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)									
France									
BNPP Arbitrage	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPP Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Esomet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Laffitte Participation 22	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Opéra Trading Capital	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
Parilease	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Taitbout Participation 3 SNC	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Verner Investissements	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	
Entités Structurées									
Antin Participation 8	France				S4	IG	-	-	
Atargatis	France	IG	-	-		IG	-	-	
Austin Finance	France	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Flexi III Deposit Euro	France								S2
Compagnie d'Investissement Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Taitbout	France	IG	-	-		IG	-	-	
Méditerranéa	France	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Autres pays d'Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Bank JSC	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Emission-und Handel GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Ireland Unlimited Company (Ex- BNPP Ireland)	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Vartry Reinsurance Ltd	Irlande	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
FScholen	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
GreenStars BNPP	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Harewood Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Hime Holding 1 SA	Luxembourg								S3
Hime Holding 2 SA	Luxembourg								S3
Hime Holding 3 SA	Luxembourg								S3
Landspire Ltd	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
Utexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Utexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
SA Lombard Street Investments Ltd	Royaume-Uni								S1
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Alleray SARL	Luxembourg				S1	IG	-	-	

(d) *Au 31 décembre 2016, 81 Sociétés de Construction Vente (70 IG et 11 MEE) versus 90 au 31 décembre 2015 (80 IG et 10 MEE).*

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif*

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNPParibas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

		31 décembre 2016							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.				
Aquarius +Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP International Finance Dublin	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Investments N°1 Ltd	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Investments N°2 Ltd	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP IP Euro Clo 2015-1 BV	Pays-Bas								S3
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	V1
Boug BV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Crossen SARL	Luxembourg				S3	IG	-	-	
European Index Assets BV	Pays-Bas								S2
Harewood Financing Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
Madison Arbor Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Matchpoint Finance Public Company Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve I SARL	Luxembourg				S1	IG	-	-	
Scaldis Capital (Ireland) Ltd	Irlande				S3	IG	-	-	
Scaldis Capital Ltd	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Moyen-Orient									
BNPP Investment Company KSA	Arab. Saoudite	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Afrique									
BNPP Securities South Africa Holdings PTY Ltd	Afrique du Sud	ME*	60,0%	60,0%		ME*	60,0%	60,0%	
BNPP Securities South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	ME*	100%	60,0%		ME*	100%	60,0%	V1
CIB Amériques									
Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banexi Holding Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP (Canada) Valeurs Mobilières	Canada	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP Capital Services Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP CC Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP Energy Trading Canada Corp	Canada				S3	ME*	100%	100%	
BNPP Energy Trading GP	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Energy Trading Holdings Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Energy Trading LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP FS LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
BNPP Leasing Corporation	États-Unis	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
BNPP Mortgage Corp	États-Unis				S4	IG	100%	100%	
BNPP North America Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Prime Brokerage Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP RCC Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Corp	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP USA Inc (Ex- Paribas North America Inc)	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Corporation BNPP Canada (Ex- BNPP Canada)	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cronos Holding Company Ltd	Bermudes								S3
FB Transportation Capital LLC	États-Unis				S1	IG	100%	99,9%	
Fortis Funding LLC	États-Unis				S3	IG	100%	99,9%	
French American Banking Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FSI Holdings Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Via North America Inc	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
Alamo Funding II Inc	États-Unis								S2
BNPP EQD Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Finance Inc	États-Unis				S3	IG	-	-	
BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Adonis LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Brookfin LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Brookline Cre LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG CT Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG EDMC Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

		31 décembre 2016							
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.				
BNPP VPG Express LLC (Ex- BNPP VPG Modern Lux Media LLC)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Freedom Communications LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Lake Butler LLC	États-Unis								S1
BNPP VPG Legacy Cabinets LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Mark IV LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Master LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Medianews Group LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Northstar LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Pacex LLC (Ex- BNPP VPG CB LLC)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG PCMC LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG SBX Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG SOI Media Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP VPG Titan Outdoor LLC	États-Unis								S1
Marc Finance Ltd	Îles Cayman								S3
Matchpoint Master Trust	États-Unis				S1	IG	-	-	
Ozcar Multi-Strategies LLC	États-Unis	ME*	-	-	E1				
Scaldis Capital LLC	États-Unis								S1
Starbird Funding Corporation	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
TCG Fund I LP	Îles Cayman								S1
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis								S3
VPG SOI Media LLC	États-Unis	ME*	-	-		ME*	-	-	V1
CIB Asie Pacifique									
Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Pacific (Australia) Ltd	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP (China) Ltd	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Arbitrage (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Capital (Asia Pacific) Ltd	Hong Kong								S3
BNPP Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Finance (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities (Asia) Ltd	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities (Taiwan) Co Ltd	Taiwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Indonesia PT	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Securities Korea Company Ltd	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP SJ Ltd	Hong Kong	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPP SJ Ltd (succ. Japon)	Japon	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
ACG Capital Partners Singapore Pte Ltd	Singapour								S2
Autres Activités									
BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPP Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey				S1	IG	100%	100%	
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
BNPP Fortis Private Equity Belgium	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis Private Equity Expansion	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNPP Fortis Private Equity Management	Belgique	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	
Cobema	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,2%	97,2%	V1	IG	97,1%	97,0%	V1
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Antin Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNPP Home Loan SFH	France	IG (1)	100%	100%		IG	100%	100%	

		31 décembre 2016							
		Méthode		% contrôle	% intérêt	Ref			
BNPP Méditerranée Innovation et Technologies	Maroc								S2
BNPP Partners for Innovation	France	ME		50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%
BNPP Public Sector SCF	France	IG	(1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%
BNPP SB Re	Luxembourg	IG	(2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%
Compagnie d'Investissements de Paris	France								S4
Financière BNPP	France								S4
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG		100%	100%		IG	100%	100%
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG		100%	100%		IG	100%	100%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG	(2)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%
Lion International Investments SA (Ex- BNL International Investments SA)	Luxembourg	IG		100%	100%		IG	100%	100%
Plagefin SA	Luxembourg	IG		100%	65,9%		IG	100%	65,9%

		31 décembre 2015							
		Méthode		% contrôle	% intérêt	Ref			
Sagip	Belgique	IG		100%	100%		IG	100%	100%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG		100%	100%		IG	100%	100%
Société Orbaisienne de Participations	France	IG		100%	100%		IG	100%	100%
UCB Bail 2	France	IG		100%	100%		IG	100%	100%
Entités Structurées									
BNPP B Institutional II Court Terme	Belgique	IG		-	-		IG	-	-	E1
BNPP US Medium Term Notes Program LLC	États-Unis					S3	IG	-	-	
BNPP-SME-1	France	IG		-	-		IG	-	-	
FCT Laffitte 2016	France	IG		-	-	E2				
FCT Opéra	France	IG		-	-		IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA	France								S2

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif*

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNPParibas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

7.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2016 Montant hors taxe en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	3 233	16 %	5 185	23 %	1 969	18 %	10 387	19 %
Filiales consolidées	10 375	49 %	11 033	49 %	8 382	77 %	29 790	55 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont[1]								
Émetteur	3 131	15 %	1 311	6 %	16	0 %	4 458	8 %
Filiales consolidées	1 900	9 %	4 199	18 %	574	5 %	6 673	12 %
Total audit	**18 639**	**89 %**	**21 728**	**96 %**	**10 941**	**100 %**	**51 308**	**94 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales		0 %	70	0 %		0 %	70	0 %
Autres	2 379	11 %	873	4 %	3	0 %	3 255	6 %
Total autres prestations	2 379	11 %	943	4 %	3	0 %	3 325	6 %
TOTAL HONORAIRES	**21 018**	**100 %**	**22 671**	**100 %**	**10 944**	**100 %**	**54 633**	**100 %**

Au titre de l'exercice 2015 Montant hors taxe en milliers d'euros	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	3 254	16 %	5 000	22 %	1 957	19 %	10 211	19 %
Filiales consolidées	10 727	54 %	10 036	44 %	7 785	76 %	28 548	53 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
Émetteur	2 324	12 %	2 119	9 %	246	2 %	4 689	9 %
Filiales consolidées	2 211	11 %	4 882	21 %	214	2 %	7 307	14 %
Total audit	**18 516**	93 %	**22 037**	96 %	**10 202**	99 %	**50 755**	95 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales	29	0 %	96	0 %	2	0 %	127	0 %
Autres	1 376	7 %	1 006	4 %	65	1 %	2 447	5 %
Total autres prestations	1 405	7 %	1 102	4 %	67	1 %	2 574	5 %
TOTAL HONORAIRES	**19 921**	**100 %**	**23 139**	**100 %**	**10 269**	**100 %**	**53 329**	**100 %**

(1) Le tableau présente les honoraires selon la typologie existant avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de l'audit le 17 juin 2016, afin de permettre la comparabilité. La nouvelle réglementation rend caduque la distinction entre les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes » et les « Autres prestations rendues ».

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 687 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 (934 milliers d'euros en 2015).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, dont l'augmentation est liée aux évolutions sur ce thème et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs. Dans une moindre mesure y figurent également des missions liées à la revue des risques et du contrôle interne et des diligences dans le cadre d'opérations financières.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.5, 2.g, 4.f, 4.g, 4.h et 4.q). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes annexes 1.c.5, 2.d et 4.c). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Provisions techniques des sociétés d'assurance

Votre société constitue des provisions techniques afin de couvrir les risques liés aux contrats d'assurance (notes annexes 1.d.2, 2.e et 4.p). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces passifs, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 4.o). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.k, 2.i et 4.k). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.h, 4.q et 6.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Damien Leurent	Étienne Boris	Hervé Hélias

5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

5.1	**Synthèse des risques annuels**	**238**
	Chiffres clés	238
	Risques principaux et émergents	241
	Facteurs de risque	244
5.2	**Gestion du capital et adéquation des fonds propres**	**253**
	Champ d'application	253
	Fonds propres [Audité]	258
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	262
	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	266
	Gestion du capital	273
5.3	**Gestion des risques** [Audité]	**275**
	Gouvernance	275
	Organisation du contrôle des risques	276
	Culture du risque	277
	Appétit pour le risque	278
	Tests de résistance	279
5.4	**Risque de crédit**	**282**
	Expositions au risque de crédit [Audité]	282
	Dispositif de gestion du risque de crédit [Audité]	284
	Diversification de l'exposition au risque de crédit [Audité]	287
	Actifs pondérés	291
	Risque de crédit : approche IRBA	294
	Risque de crédit : approche standard	308
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	312
	Créances restructurées [Audité]	315
	Techniques d'atténuation du risque de crédit	317
5.5	**Titrisation en portefeuille bancaire**	**320**
	Méthodes comptables [Audité]	320
	Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation [Audité]	321
	Activité de BNP Paribas en matière de titrisation [Audité]	321
	Expositions titrisées	323
	Positions de titrisation	324
	Actifs pondérés	326

5.6 Risque de contrepartie **330**
Mesure du risque de contrepartie 330
Exposition au risque de contrepartie [Audité] 332
Valeur exposée au risque 333
Exigences de fonds propres et actifs pondérés 337
Notionnel des instruments financiers dérivés 339

5.7 Risque de marché **340**
Exigences de fonds propres et actifs pondérés (hors risque de participations en actions) 343
Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers 344
Risque de marché relatif aux activités bancaires 354

5.8 Risque de liquidité **360**
Politique de gestion du risque de liquidité [Audité] 360
Pilotage et surveillance du risque de liquidité 361

5.9 Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation **371**
Cadre réglementaire 371
Organisation et dispositif de surveillance [Audité] 372
Composantes spécifiques liées au risque opérationnel [Audité] 373
Exposition au risque opérationnel 376
Calcul des exigences de fonds propres 376

5.10 Risques d'assurance **378**
Dispositif de gestion des risques de BNP Paribas Cardif 378
Risque de marché [Audité] 378
Risque de souscription [Audité] 382

Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière **384**
Financement par titrisation pour compte propre 384
Portefeuille de crédits sensibles 385
Expositions aux ABS et CDOs immobiliers 386
Expositions aux pays sous plan d'aide 387

Annexe 2 : Expositions souveraines [Audité] **387**

Annexe 3 : Fonds propres – détail **390**

Annexe 4 : Coussin de fonds propres contracyclique **398**

Annexe 5 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives » **399**
BNP Paribas Fortis 400
BNL 401
BancWest 402
BNP Paribas Personal Finance 403
BGL BNP Paribas 404
Groupe TEB 405

Annexe 6 : Liste des tableaux et des graphiques **406**

Annexe 7 : Table de concordance avec les recommandations de l'*Enhanced Disclosure Task Force – EDTF* **409**

Annexe 8 : Acronymes et anglicismes **411**

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière.

Le chapitre 5 présente l'information relative aux risques du Groupe BNP Paribas et, à ce titre, il répond :

- aux exigences de la huitième partie du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement qui s'applique à BNP Paribas sur une base consolidée (cf. article 13) ;
- aux exigences des normes comptables relatives à la nature et à l'étendue des risques. Certaines informations requises par les normes comptables IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1 sont incluses dans ce chapitre et couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés. Ces informations sont identifiées par la mention « [Audité] » et doivent être lues comme faisant partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés ;
- à la volonté de satisfaire les besoins des investisseurs et analystes tels qu'exprimés dans le cadre d'une démarche suscitée par le Conseil de Stabilité Financière visant à améliorer l'information financière publiée par les institutions financières internationales (*Enhanced Disclosure Task Force* – EDTF). Une table de concordance entre les recommandations de l'EDTF de 2012 et la publication des informations dans le Document de référence est présentée en annexe 7.

Les accords actuels de Bâle (dits Bâle 3), tels qu'approuvés en novembre 2010, ont conduit à renforcer la capacité des banques à absorber des chocs économiques et financiers de toute nature en introduisant une série de dispositions réglementaires. Le contenu de cette réforme se traduit en droit européen au sein de la Directive 2013/36/UE (CRD 4) et du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) qui constituent le corpus des textes « CRD IV ».

Il est prévu une mise en œuvre progressive (*phased-in*) de l'ensemble des nouvelles exigences depuis le 1er janvier 2014 jusqu'au 1er janvier 2019, ce qui se traduit par des ratios de fonds propres « phasés » et des ratios de fonds propres « pleins ».

Le cadre réglementaire Bâle 3 a eu pour principaux effets :

- **le renforcement de la solvabilité :**

  Les règles Bâle 3 conduisent à harmoniser la définition des fonds propres et à renforcer la capacité d'absorption des pertes des établissements de crédit.

  Une description des éléments entrant dans la composition des fonds propres réglementaires est présentée dans la partie *Fonds propres* en section 5.2. Le tableau détaillé de l'annexe 3 est présenté conformément au règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013.

  Les règles de calcul des actifs pondérés ont également été revues afin d'en renforcer l'exigence.

  Le renforcement de la solvabilité est par ailleurs mis en œuvre à travers la mise en place du Mécanisme de surveillance unique (MSU) sous la responsabilité de la BCE depuis le 1er novembre 2014 et l'application des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur le processus de *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP).

  Le Groupe BNP Paribas, identifié comme « conglomérat financier » est soumis d'autre part à une surveillance complémentaire. Les fonds propres du conglomérat financier du Groupe couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part (voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2).

- **l'introduction d'un ratio de levier :**

  Il est prévu la mise en place d'un ratio de levier (*leverage ratio*) dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité - *back stop*). Le ratio de levier fait l'objet d'une obligation d'information publique par les banques depuis le 1er janvier 2015.

  Le ratio de levier du Groupe au 31 décembre 2016 est présenté dans la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2.

- **l'encadrement de la liquidité :**

  La mise en place de la réglementation CRD IV sur la liquidité avec l'introduction d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* – LCR) et d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* – NSFR) est présentée dans la section 5.8 *Risque de liquidité*.

  Un calendrier progressif d'entrée en vigueur du LCR est établi pour atteindre progressivement 100 % en 2018. En 2016, l'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité est ainsi de 70 % des sorties nettes de trésorerie en situation de tension pendant une période de trente jours.

- **la mise en place du nouveau régime de résolution :**

  La mise en place du nouveau régime de résolution à compter du 1er janvier 2016 est accompagnée par la définition du ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) selon les recommandations du Conseil de Stabilité Financière approuvées lors du G20 d'Antalya en novembre 2015. Ces exigences entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2019, exigences renforcées à partir du 1er janvier 2022 (voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2).

> Le 23 novembre 2016, la Commission européenne a fait une proposition de texte en vue d'amender le Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) et la Directive 2013/36/UE (CRD 4), le Règlement (UE) n° 806/2014 du 15 juillet 2014 (Mécanisme de supervision unique) et la Directive 2014/59/EU (Rétablissement et résolution des banques).
>
> Ces propositions concernent en particulier le niveau du ratio de levier, la définition des modalités de calcul du ratio de liquidité à long terme (NSFR) et définissent les exigences pour les établissements G-SIBs en termes de TLAC.

Dans le chapitre 5, les chiffres présentés peuvent paraître ne pas s'additionner dans certaines colonnes et lignes en raison des arrondis.

5.1 Synthèse des risques annuels

CHIFFRES CLÉS

RATIOS DE FONDS PROPRES

➤ **TABLEAU N° 1 : RATIOS DE FONDS PROPRES**

➤ *Ratio phasé*

En millions d'euros	Phasé	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**74 075**	**69 562**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	**82 152**	**76 854**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**92 454**	**85 920**
ACTIFS PONDÉRÉS	**638 207**	**629 626**
RATIOS		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11,6 %	11,0 %
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	12,9 %	12,2 %
Total fonds propres	14,5 %	13,6 %

➤ *Ratio plein (*)*

En millions d'euros	Plein*	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**73 562**	**68 867**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	**80 944**	**74 046**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**90 868**	**82 063**
ACTIFS PONDÉRÉS	**640 673**	**633 527**
RATIOS		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11,5 %	10,9 %
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	12,6 %	11,7 %
Total fonds propres	14,2 %	13,0 %

(*) *Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.*

Le Groupe a un bilan très solide avec un ratio CET1 plein de 11,5 % au 31 décembre 2016, en hausse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2015, du fait principalement de la mise en réserve du résultat net de l'année après dividende.

À la suite de l'évolution du *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP) en 2016 (cf. paragraphe *Adéquation des fonds propres* en section 5.2), l'exigence de fonds propres de base de catégorie 1 que le Groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 8 % en 2017 (hors « Pilier 2 *guidance* ») y compris le coussin G-SIB de 1 %. Le niveau anticipé d'exigence de fonds propres CET1 de Bâle 3 plein s'élève à 10,25 % en 2019 compte tenu de la hausse progressive du coussin G-SIB à 2 % en 2019.

Dans le cadre de son plan de développement 2017-2020, le Groupe a pour objectif un ratio CET1 de 12 % et un ratio de fonds propres total de 15 % en 2020, à référentiel réglementaire constant.

(Voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2).

AUTRES RATIOS RÈGLEMENTAIRES

➤ TABLEAU N° 2 : RATIO DE LEVIER

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
RATIO DE LEVIER(*)	4,4 %	4,0 %

(*) *Voir détail en section 5.2 dans la partie Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital.*

➤ TABLEAU N° 3 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)(*)	123 %	124 %

(*) *Voir détail en section 5.8 dans la partie Pilotage et surveillance du risque de liquidité.*

ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER

➤ GRAPHIQUE N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE(*)

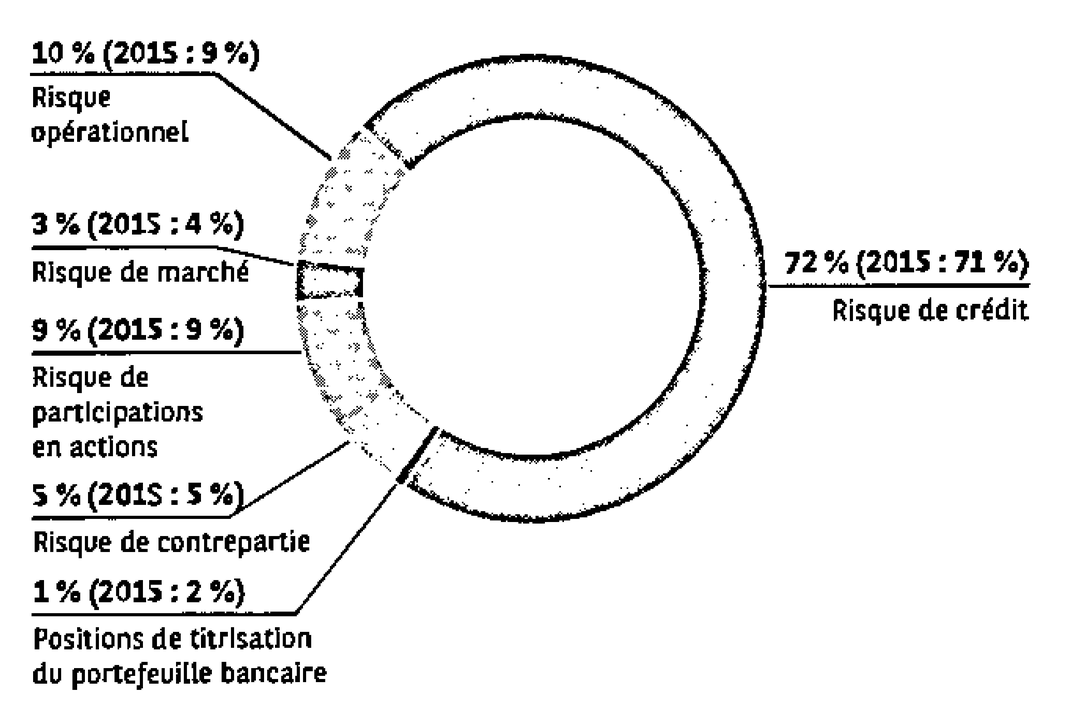

(*) *Répartition au 31 décembre 2016, hors impacts des dispositions transitoires.*

L'essentiel des risques du Groupe relève du risque de crédit, le risque de marché étant limité à 3 % des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, les risques du Groupe sont bien répartis, aucun métier ne représentant plus de 18 % des actifs pondérés du Groupe. Les activités de Retail Banking and Services représentent 64 % des actifs pondérés.

Les actifs pondérés sont présentés dans ce chapitre conformément à la réglementation Bâle 3 en pleine application, c'est-à-dire sans prise en compte des dispositions transitoires.

➤ GRAPHIQUE N° 2 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR MÉTIER(*)

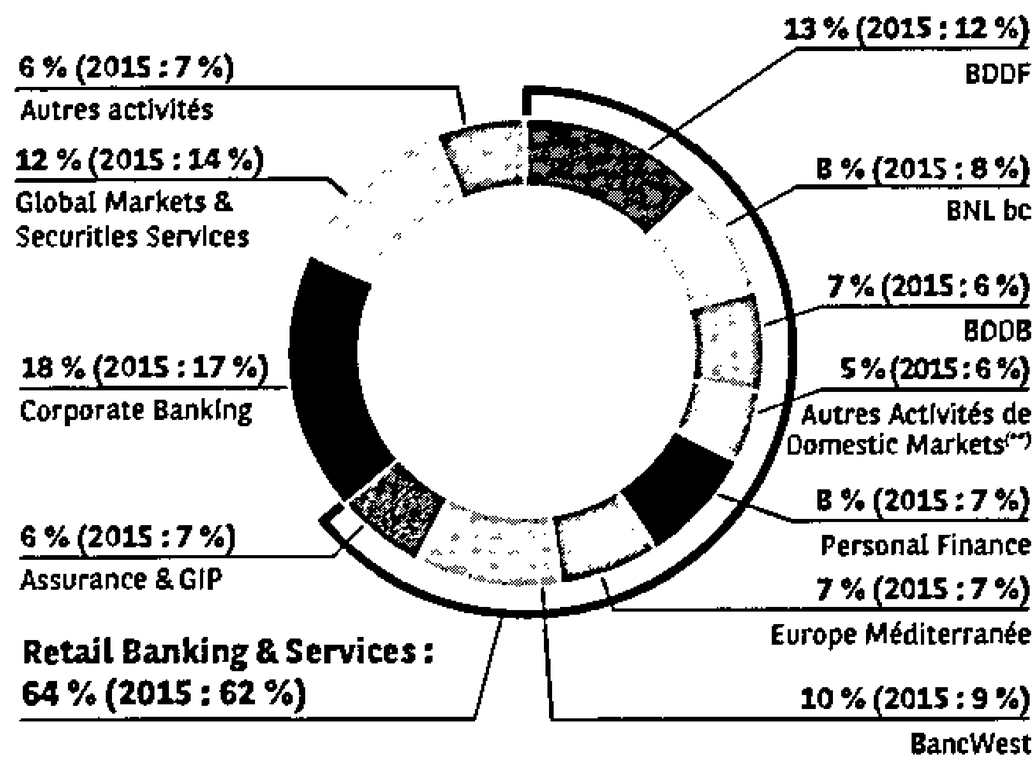

(*) *Répartition au 31 décembre 2016, hors impacts des dispositions transitoires.*
(**) *Y compris Luxembourg.*

L'impact de ces dispositions transitoires s'élève à - 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (soit - 0,4 % par rapport à la pleine application), et correspond à la part des plus-values latentes qui ne sont pas reprises dans la valeur d'exposition au risque de participations en actions puisqu'elles sont exclues des fonds propres de base de catégorie 1 (cf. en section 5.2 tableau n° 14 *Actifs pondérés - dispositions transitoires*).

FOCUS SUR LE PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

➤ TABLEAU N° 4 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT(*)

Expositions en millions d'euros	31 décembre 2016					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe(**)	224 523	384 238	41 123	359 548	1 009 432	70 %
Amérique du Nord	39 387	127 545	10 714	42 624	220 269	15 %
Asie Pacifique	44 586	53 267	9 860	167	107 880	7 %
Reste du Monde	13 476	56 480	6 134	24 762	100 852	7 %
TOTAL	**321 972**	**621 530**	**67 831**	**427 101**	**1 438 434**	**100 %**

Expositions en millions d'euros	31 décembre 2015					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe(**)	197 036	373 699	55 311	342 208	968 254	69 %
Amérique du Nord	46 760	126 437	12 844	32 996	219 038	16 %
Asie Pacifique	50 765	45 037	11 799	562	108 163	8 %
Reste du Monde	14 770	55 025	8 161	24 857	102 813	7 %
TOTAL	**309 332**	**600 199**	**88 114**	**400 623**	**1 398 268**	**100 %**

(*) *Hors Autres Actifs Risqués.*
(**) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

Au 31 décembre 2016, plus de 85 % des expositions au risque de crédit du Groupe se situent dans des pays développés.

➤ TABLEAU N° 5 : QUALITÉ DES ENCOURS

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
CRÉANCES DOUTEUSES(*)/ENCOURS BRUTS(**)	**3,8 %**	**4,0 %**
TAUX DE COUVERTURE(***)	**89 %**	**88 %**
COÛT DU RISQUE SUR ENCOURS (EN PB ANNUALISÉS)	**46**	**54**

(*) *Encours douteux de créances sur la clientèle et les établissements de crédit hors repos, net de garanties.*
(**) *Encours bruts de créances sur la clientèle et les établissements de crédit hors repos.*
(***) *Provisions spécifiques et collectives rapportées aux engagements douteux bruts bilan et hors-bilan, nets des garanties.*

Les expositions au risque de crédit applicables aux États souverains, établissements financiers, entreprises et financements spécialisés sur des contreparties *Investment Grade* représentent 77 % des expositions du risque de crédit en approche IRBA au 31 décembre 2016.

RISQUES PRINCIPAUX ET ÉMERGENTS

L'identification et le suivi des risques principaux et émergents font partie intégrante de l'approche de la gestion des risques par BNP Paribas.

Ces risques sont identifiés, analysés et gérés à travers différents travaux et analyses menés par la fonction Risque (Risk), les pôles et les métiers et à travers plusieurs Comités donnant lieu à des actions et décisions :

- un suivi étroit du contexte macroéconomique et financier avec pour objectifs de les hiérarchiser en fonction du contexte économique et des conséquences pour les portefeuilles du Groupe, et d'élaborer des scénarios adverses. Dans le cadre de ce suivi, un tableau de bord est présenté chaque trimestre par les responsables de Risk à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) ;
- un suivi régulier du profil de risque selon les directives/seuils validés par le Conseil d'administration ;
- des politiques transversales portant sur les concentrations, la responsabilité sociale de l'entreprise, etc. ;
- des décisions concernant les risques de marché et de liquidité prises par l'ALCo Groupe et le Comité des risques de marché (Capital Markets Risk Committee – CMRC) ;
- des décisions clés prises par les Comités sur les transactions spécifiques au plus haut niveau ;
- des propositions pour de nouvelles activités ou de nouveaux produits ;
- un examen, par les Risk Policy Committees, du portefeuille/des activités axé sur les thématiques sélectionnées par la Direction du Groupe via le Forum des risques pour l'année à venir ;
- des réflexions proactives et anticipatrices relatives aux risques émergents et à leurs impacts sur le profil de risque de la Banque dans le cadre du Comité d'anticipation des risques ;
- une analyse et un suivi des changements réglementaires et de leurs conséquences sur la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque ainsi que sur ses activités.

RISQUES PRINCIPAUX

Un risque principal est défini comme un risque qui peut :

- avoir, dans une branche d'activité ou une zone d'activité, un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou la pérennité de l'entreprise ;
- survenir à brève échéance.

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Conditions macroéconomiques

L'environnement macroéconomique et de marché affecte les résultats de la Banque. Compte tenu de la nature de son activité, la Banque est particulièrement sensible aux conditions macroéconomiques et de marché en Europe, qui ont connu des perturbations au cours des dernières années.

En 2016, la croissance mondiale s'est stabilisée légèrement au-dessus de 3 %, malgré un tassement dans les pays avancés. Trois transitions importantes continuent d'influer sur les perspectives mondiales : la diminution de la croissance économique en Chine, les fluctuations des prix de l'énergie qui ont remonté en 2016 et un deuxième durcissement de la politique monétaire aux États-Unis dans le contexte d'une reprise interne résiliente. Il est à noter que les banques centrales de plusieurs grands pays développés continuent par ailleurs de maintenir des politiques monétaires accommodantes. Les prévisions économiques du FMI pour l'année 2017[1] tablent sur une reprise de l'activité mondiale, une croissance de la zone euro et du Japon qui ne devrait pas montrer d'amélioration notable, et un ralentissement du Royaume-Uni.

Dans ce contexte, on peut souligner les deux risques suivants :

Instabilité financière liée à la vulnérabilité des pays émergents

Bien que l'exposition du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents soit limitée, la vulnérabilité de ces économies peut conduire à des perturbations du système financier mondial qui toucheraient le Groupe et pourraient affecter ses résultats.

On observe en 2016, dans les économies de nombreux pays émergents, une augmentation globale des engagements en devises de ces pays alors que les niveaux d'endettement (en devises comme en monnaie locale) sont déjà élevés. La hausse de cet endettement est surtout le fait du secteur privé. Par ailleurs, les perspectives d'un relèvement progressif des taux directeurs aux États-Unis (première hausse décidée par la Réserve Fédérale en décembre 2015, deuxième en décembre 2016), ainsi qu'une volatilité financière accrue liée aux inquiétudes autour de la croissance et de la montée du risque géopolitique dans les pays émergents, ont contribué à un durcissement des conditions financières extérieures, à des sorties de capitaux, à de nouvelles dépréciations monétaires dans beaucoup de pays émergents et à une augmentation des risques pour les banques. Ceci pourrait conduire à de nouvelles dégradations de notations souveraines.

Il existe toujours des risques de perturbations sur les marchés mondiaux (hausse des primes de risque, érosion de la confiance, déclin de la croissance, report ou ralentissement de la normalisation des politiques monétaires, baisse de la liquidité des marchés, problème de valorisation des actifs, baisse de l'offre de crédit et désendettement désordonné) qui pourraient affecter l'ensemble des établissements bancaires.

Risques systémiques liés à la hausse de l'endettement et à la liquidité de marché

En dépit des remontées constatées depuis la mi-2016, les taux restent bas, ce qui peut continuer de favoriser une prise de risque excessive chez certains acteurs du système financier : augmentation des maturités des financements et des actifs détenus, politique d'octroi de crédit moins sévère, progression des financements à effet de levier.

Certains de ces acteurs (assureurs, fonds de pension, gestionnaires d'actifs, etc.) ont une dimension de plus en plus systémique et en cas de turbulences de marché (par exemple liées à une hausse brutale des taux et/ou un réajustement marqué des prix), ces acteurs pourraient être amenés à dénouer de larges positions dans un contexte où la liquidité de marché se révélerait relativement fragile.

(1) Voir notamment : FMI – Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour de janvier 2017.

Par ailleurs, on constate une hausse de la dette (publique comme privée, dans les pays développés comme émergents) au cours des années récentes. Le risque afférent pourrait se matérialiser soit en cas de hausse brutale des taux d'intérêt, soit en cas d'un nouveau choc négatif de croissance.

Législations et réglementations applicables aux institutions financières

Les évolutions récentes et à venir des législations et réglementations applicables aux institutions financières peuvent avoir un impact significatif sur la Banque. Les mesures adoptées récemment ou qui sont (ou dont les mesures d'application sont) encore en projet, qui ont, ou sont susceptibles d'avoir un impact sur la Banque, comprennent notamment :

- les réformes dites structurelles comprenant la Loi bancaire française du 26 juillet 2013, imposant aux banques une filialisation ou séparation des opérations dites « spéculatives » qu'elles effectuent pour compte propre de leurs activités traditionnelles de banque de détail, la « règle Volcker » aux États-Unis qui restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères de conduire des opérations pour compte propre ou de sponsoriser ou d'investir dans les fonds de capital investissement (*private equity*) et les hedge funds, ainsi que les évolutions possibles attendues en Europe ;
- les réglementations sur les fonds propres : CRD 4/CRR, le standard international commun de capacité d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC), et la désignation de la Banque en tant qu'institution financière d'importance systémique par le Conseil de Stabilité Financière ;
- le Mécanisme européen de surveillance unique ainsi que l'ordonnance du 6 novembre 2014 ;
- la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts et ses actes délégués et actes d'exécution, la Directive du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des banques, le Mécanisme de résolution unique instituant le Conseil de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique ;
- le Règlement final de la Réserve Fédérale des États-Unis imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, notamment l'obligation de créer une société holding intermédiaire distincte située aux États-Unis (capitalisée et soumise à régulation) afin de détenir les filiales américaines de ces banques ;
- les nouvelles règles pour la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* notamment les exigences de marge pour les produits dérivés non compensés et pour les produits dérivés sur titres conclus par les banques actives sur les marchés de dérivés (*swap dealers*), les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés (*major swap participants*), les banques actives sur les marchés de dérivés sur titres (*security-based swap dealers*) et les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres (*major security-based swap participants*), ainsi que les règles de la *US Securities and Exchange Commission* imposant l'enregistrement des banques actives sur les marchés de dérivés sur titres et des principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres ainsi que les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés sur titres ;
- la nouvelle directive et le règlement Marché d'instruments financiers (MiFID et MiFIR), ainsi que les réglementations européennes sur la compensation de certains produits dérivés négociés de gré à gré par des contreparties centrales et la déclaration des opérations de financement sur titres auprès de référentiels centraux.

Pour une description plus détaillée, voir le facteur de risque « *Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère* ».

Par ailleurs, dans ce contexte réglementaire renforcé, le risque lié au non-respect des législations et réglementations en vigueur, en particulier celles relatives à la protection des intérêts des clients, est un risque important pour l'industrie bancaire, qui s'est traduit par des pertes et amendes importantes[1]. Au-delà de son dispositif de conformité qui couvre spécifiquement ce type de risque, le Groupe place l'intérêt des clients, et d'une manière plus générale des parties prenantes, au centre de ses valeurs. Le nouveau Code de conduite adopté par le Groupe en 2016 établit des valeurs et des règles de conduite détaillées dans ce domaine.

Cyber-risque

Au cours des années passées, les institutions du secteur financier ont été touchées par nombre de cyber-incidents, notamment par des altérations à grande échelle de données compromettant la qualité de l'information financière. Ce risque perdure aujourd'hui et la Banque, tout comme d'autres établissements bancaires s'est mise en ordre de marche afin de mettre en place des dispositifs permettant de faire face à des cyberattaques propres à détruire ou à endommager des données et des systèmes critiques et à gêner la bonne conduite des opérations. Par ailleurs, les autorités réglementaires et de supervision prennent des initiatives visant à promouvoir l'échange d'informations en matière de cybersécurité et de cybercriminalité, à améliorer la sécurité des infrastructures technologiques et à mettre en place des plans efficaces de rétablissement consécutifs à un cyber-incident.

RISQUES ÉMERGENTS

Un risque émergent est défini comme un risque nouveau ou évolutif dont l'impact pourrait être significatif dans le futur mais qui est aujourd'hui incomplètement évalué et/ou difficile à quantifier.

En 2016, le Groupe a identifié les risques émergents suivants :

- la progression des activités de transformation de liquidité et de maturité réalisées par des institutions non bancaires, telles que les plateformes de financement participatif ou certains fonds d'investissement non régulés, souvent accompagnées d'un effet de levier substantiel, parfois d'un transfert imparfait du risque et d'arbitrages réglementaires, pourrait représenter un risque pour la Banque, notamment en favorisant l'essor d'une concurrence nouvelle ;
- suite à la crise financière, la réglementation a encouragé ou imposé que davantage d'instruments dérivés négociés de gré à gré (transactions dites *over-the-counter* ou OTC) soient compensés via des chambres de compensation agréées par les autorités et soumises à régulation prudentielle. Les manquements ou le défaut d'une ou plusieurs chambres de compensation affecteraient BNP Paribas qui, de ce fait, a mis en place une surveillance dédiée de ces contreparties centrales et un suivi étroit de ses concentrations auprès d'elles ;
- le commerce mondial a progressé moins vite que l'activité mondiale au cours des cinq dernières années. Cette tendance peut s'expliquer par de nombreux facteurs : insertion des pays émergents dans l'économie mondiale quasiment arrivée à son terme, dé-segmentation des chaînes

(1) *Facteurs de risque : « en cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Banque pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions. »*

de production, concentration des sites de production dans un nombre plus restreint de pays et bien sûr montée du poids des services par rapport à l'industrie. Au-delà des effets directs sur des secteurs tels que les transports et la logistique et sur les revenus liés aux opérations de commerce international, la stagnation du commerce mondial porte le risque de comportements non coopératifs entre pays ;

- par ailleurs, BNP Paribas reconnaît l'importance du changement climatique et des impacts qu'il a ou pourrait avoir sur les acteurs de l'économie, en particulier les entreprises productrices ou consommatrices d'énergie. Deux classes de risques liées au changement climatique ont été identifiées : (i) les risques physiques (*Physical Risks*) dont l'impact affecte ou affecterait les actifs et activités des clients en fonction de leur localisation et (ii) les risques carbone (*Carbon Risks*) qui eux sont liés à la transition vers une économie bas carbone favorisant des modes de production et de consommation d'énergie moins émettrices en gaz à effet de serre. L'impact de ces risques portera sur l'ensemble des acteurs économiques et sera plus ou moins sensible en fonction des secteurs industriels. BNP Paribas accompagne ses clients face au changement climatique et suit les risques qui lui sont liés. En novembre 2015, BNP Paribas a annoncé un certain nombre de mesures visant à renforcer son dispositif de gestion du risque lié au carbone (voir partie *Dispositif de gestion du risque de crédit* dans la section 5.4 *Risque de crédit*) ;
- le développement de l'économie numérique entraîne des changements importants pour le secteur bancaire. Ces changements sont porteurs d'opportunités mais également de risques pour le Groupe directement ou indirectement *via* ses clients et ses contreparties. Parmi ces risques pour le Groupe figurent l'utilisation inappropriée ou mal contrôlée de certains nouveaux outils ou technologies qu'apporte la révolution numérique (intelligence artificielle, traitement des données de masse) et le risque de désintermédiation de certaines activités bancaires par de nouvelles plateformes ou technologies. Le Groupe a annoncé une stratégie volontariste dans ce domaine destinée à adapter les activités du Groupe à ces évolutions technologiques. L'impact du développement de l'économie numérique sur le modèle économique des clients et contreparties fait l'objet d'analyses internes menées par des spécialistes sectoriels et focalisées sur les secteurs de l'économie les plus concernés par cette évolution.

POINTS D'ATTENTION PARTICULIERS EN 2016

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a organisé un référendum à l'issue duquel la majorité des votants a choisi de sortir de l'Union européenne (« Brexit »). Le Groupe BNP Paribas dispose au Royaume-Uni de plusieurs succursales et filiales (voir section 8.6 *Liste des implémentations* du chapitre 8 *Informations générales*). Son activité, qu'il exerce principalement avec les entreprises *via* sa succursale BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni), est de taille limitée à l'échelle du Groupe et n'inclut pas de réseau de banque de détail dans ce pays. Au 31 décembre 2016, BNP Paribas y génère 5,7 % de son résultat courant avant impôt (voir section 8.6 *Éléments du compte de résultat et effectifs par pays* du chapitre 8 *Informations générales*).

Concernant l'exposition vis-à-vis des contreparties exerçant leur activité principale au Royaume-Uni, les engagements commerciaux représentent au 31 décembre 2016, 4 % du total des engagements bruts, bilan et hors-bilan du Groupe (voir tableau n° 24 *Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit*). De même, le risque souverain britannique est limité à 5,8 % de l'exposition souveraine du portefeuille bancaire (voir annexe 2 *Expositions souveraines*). La position structurelle de change et de taux vis-à-vis de la livre sterling est très modérée avec des encours de crédits limités et un refinancement en livre sterling largement adossé.

Le Groupe bénéficie d'un business model diversifié en Europe tant par métier que par pays lui offrant une forte capacité d'adaptation à ce nouvel environnement.

La renégociation destinée à déterminer les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, comprenant notamment les accords commerciaux, financiers et juridiques devrait intervenir sur une période de deux ans. Les risques liés à cette renégociation sont décrits dans la partie 5.1 *Facteurs de risque liés à l'environnement macroéconomique et de marché*[1].

En Turquie, l'environnement global a fait l'objet d'évolutions en 2016 qui se sont traduites notamment par une forte hausse des taux d'intérêt et par une dépréciation de la livre turque.

Le Groupe BNP Paribas est principalement présent en Turquie au travers de sa filiale TEB (9e banque de détail en Turquie disposant d'une part de marché d'environ 3,4 %). Au 31 décembre 2016, le Groupe réalise 3,4 % de son résultat courant avant impôt dans ce pays (voir section 8.6 *Implantations et Éléments du compte de résultat et effectifs par pays* du chapitre 8 *Informations générales*). L'entité TEB affiche un ratio de solvabilité de 14,4 % au 31 décembre 2016, au-dessus des exigences réglementaires. Les actifs pondérés et les exigences de fonds propres du Groupe TEB sont détaillés en annexe 5. Concernant l'exposition vis-à-vis des contreparties exerçant leur activité principale en Turquie, les engagements commerciaux représentent, au 31 décembre 2016, 2 % du total des engagements bruts, bilan et hors-bilan, du Groupe (voir tableau n° 24 *Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit*). De même, le risque souverain turc est limité à 1,3 % de l'exposition souveraine du portefeuille bancaire et est porté essentiellement par le Groupe TEB.

BNP Paribas a continué à suivre les secteurs sensibles à l'évolution du prix des matières premières et de l'énergie. En outre, le secteur du financement maritime (*Shipping*) a fait l'objet d'une revue détaillée au 3e trimestre 2016. Les analyses concernant ces secteurs sont détaillées dans la partie *Diversification sectorielle* de la section 5.4.

Les risques liés à l'évolution de l'environnement macroéconomique et de marché sont décrits dans la partie 5.1 *Facteurs de risque*[2].

Les principes de prise de risque sont présentés dans le Risk Appetite Statement adopté par le Conseil d'administration (voir partie *Appétit pour le risque* en section 5.3).

Les différents types de risque auxquels le Groupe est exposé, ainsi que leur définition sont détaillés dans les sections suivantes :

- le risque de crédit en section 5.4 (p. 282) ;
- le risque de titrisation du portefeuille bancaire en section 5.5 (p. 320) ;
- le risque de contrepartie en section 5.6 (p. 330) ;
- le risque de marché en section 5.7 (p. 340) ;
- le risque de liquidité en section 5.8 (p. 360) ;
- le risque opérationnel en section (p. 371) ;
- le risque de non-conformité et de réputation en section 5.9 (p. 371) ;
- les risques d'assurance en section 5.10 (p. 378).

(1) *Facteur de risque lié au Brexit : « Le référendum au Royaume-Uni sur la sortie de l'Union européenne pourrait générer des incertitudes significatives, de la volatilité et des changements importants sur les marchés économiques et financiers européens et mondiaux et avoir alors un effet défavorable sur l'environnement dans lequel la Banque évolue. »*

(2) *Notamment le facteur de risque : « Du fait du périmètre géographique de ses activités, la Banque pourrait être vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays. »*

FACTEURS DE RISQUE

Cette section résume les principaux facteurs de risque auxquels la Banque estime actuellement être exposée. Ils sont classés par catégorie : risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, risques liés à la réglementation et risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ

Des conditions macroéconomiques et de marché difficiles ont eu et pourraient continuer à avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique, à l'échelle mondiale et plus particulièrement en Europe. Au cours des dernières années, la Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine, les marchés de capitaux et la disponibilité des crédits ou des liquidités, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts de contreparties, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques défavorables (tels que des catastrophes naturelles, pandémies, tensions géopolitiques, actes terroristes, troubles sociaux ou conflits armés). De telles perturbations, qui pourraient intervenir soudainement et dont les effets pourraient ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque. En 2017, les conditions macroéconomiques pourraient être affectées par plusieurs risques spécifiques, notamment des tensions géopolitiques, des transitions politiques et des échéances électorales dans certains pays entraînant des incertitudes et des changements potentiels significatifs, la volatilité des marchés financiers, le ralentissement de certaines zones émergentes, la croissance faible dans la zone euro, la fluctuation des cours des matières premières et les changements des politiques monétaires.

Par ailleurs, une résurgence d'une crise des dettes souveraines ne peut être écartée, en particulier dans un contexte de remontée des taux d'intérêt accompagnée d'une augmentation des coûts de financement. Notamment, les marchés européens ont connu ces dernières années des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays ou institutions de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. La Banque détient et pourrait à l'avenir être amenée à détenir d'importants portefeuilles de titres de dette émis par des États et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs de ces États ; une nouvelle crise de la dette souveraine pourrait conduire la Banque à enregistrer des provisions pour dépréciation ou des pertes sur les ventes d'actifs. Par ailleurs, la Banque intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques affectant d'autres institutions financières. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et pourrait dans le futur affecter à nouveau, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques globales, ou plus particulièrement en Europe, se détérioraient en raison notamment d'inquiétudes concernant la situation économique en Europe (elles-mêmes découlant d'un risque accru de survenance, voire de la survenance, d'un défaut au titre d'une dette souveraine, d'une défaillance d'une institution financière de taille significative ou d'une sortie d'un pays de la zone euro ou de l'Union européenne), de variations imprévisibles des prix du pétrole et des matières premières et des taux d'intérêt, d'une hausse de l'inflation ou des fluctuations importantes de taux de change (notamment toute hausse des taux d'intérêt ou toute appréciation de l'euro), d'un ralentissement continu ou aggravé de la croissance économique dans les pays émergents et particulièrement en Chine, d'attaques terroristes ou d'une situation politique instable, les perturbations financières en résultant pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, les résultats opérationnels, la liquidité et la capacité de la Banque à se financer dans des conditions acceptables ainsi que sa situation financière.

Le référendum au Royaume-Uni sur la sortie de l'Union européenne pourrait générer des incertitudes significatives, de la volatilité et des changements importants sur les marchés économiques et financiers européens et mondiaux et avoir alors un effet défavorable sur l'environnement dans lequel la Banque évolue.

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni, a organisé un référendum à l'issue duquel la majorité des votants a choisi de sortir de l'Union européenne (le « Brexit »). Bien que ce référendum soit dépourvu d'effet contraignant, le gouvernement britannique a indiqué que le Royaume-Uni invoquera les procédures appropriées afin de mettre en œuvre le Brexit, ce qui ouvrira une phase de négociations destinées à déterminer les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, comprenant notamment les accords commerciaux, financiers et juridiques. La nature, le calendrier et les effets économiques et politiques du Brexit demeurent très incertains et dépendront des négociations à venir entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et, par conséquent, pourraient affecter défavorablement l'environnement dans lequel la Banque évolue et donc ses résultats et sa situation financière.

Du fait du périmètre géographique de ses activités, la Banque pourrait être vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays.

La Banque est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger, notamment un pays dans lequel elle exerce une activité, affectent ses intérêts financiers. Des exemples récents de ce risque pays comprennent les problèmes de sécurité et les changements politiques en Turquie après la tentative de coup d'État en juillet 2016 et l'incertitude politique en Italie qui a suivi le rejet en décembre 2016 du référendum sur la réforme constitutionnelle et le changement consécutif

du gouvernement. Les élections à venir en France, en Allemagne et aux Pays-Bas en 2017 pourront également contribuer à la survenance d'un environnement d'incertitude politique. La Banque surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses États financiers. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses États financiers. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels la Banque opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

L'accès de la Banque au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, ces dernières années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à leur exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû ponctuellement faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la BCE a ponctuellement augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une stagnation durable de la croissance, de la déflation, d'une résurgence de la crise financière, de la crise de la dette souveraine ou de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou à la Banque en particulier, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Des dégradations de la notation de la France ou de la Banque pourraient augmenter le coût de financement de la Banque.

Pour la Banque, le coût de financement de long terme non garanti auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement de la Banque. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité de la Banque.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou sur la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États et certaines décisions concernant des taux réglementés. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

Un environnement prolongé de taux d'intérêt bas comporte des risques systémiques inhérents et la sortie d'un tel environnement comporte également des risques.

Depuis la crise financière de 2008-2009, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des périodes de taux d'intérêt durablement bas. Durant de telles périodes, les écarts de taux d'intérêt tendent à se resserrer ; la Banque peut alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt sur ses dépôts de manière à compenser la baisse de revenus provenant des prêts consentis à des taux plus faibles. De plus, la Banque fait face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, cumulé à l'octroi de nouveaux prêts à des faibles taux d'intérêt, pourrait entraîner une baisse générale du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts de la Banque causant ainsi une baisse du revenu net d'intérêts qu'elle retire de ses activités de prêt. En outre, un environnement persistant de taux d'intérêt bas peut également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire la prime générée par la Banque se rapportant à ses activités de financement. Par ailleurs, la persistance d'une situation de taux d'intérêt bas a pu favoriser et pourrait continuer à favoriser une prise de risque excessive par certains acteurs des marchés financiers, telle que l'augmentation des maturités des financements et des actifs détenus, une politique d'octroi de crédit plus souple et la progression des financements à effet de levier. Certains de ces acteurs de marché qui ont pu ou pourront prendre des risques additionnels ou excessifs ont une dimension systémique, et tout dénouement de leurs positions en période de turbulences ou de tensions de marché (entraînant une réduction de la liquidité) pourrait avoir des effets déstabilisants sur les marchés et pourrait conduire pour la Banque à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

De plus, dans la mesure où les banques centrales, en particulier aux États-Unis et au Royaume-Uni, devraient augmenter lentement les taux d'intérêt en 2017, toute variation plus prononcée que prévue pourrait mettre à l'épreuve la résistance du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que son activité de souscription, en particulier en ce qui concerne les prêts ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, ce qui pourrait conduire à une augmentation du coût du risque de la Banque. Dans un environnement de remontée des taux d'intérêt si les stratégies de couverture de la Banque s'avéraient inefficaces ou ne lui assuraient qu'une couverture partielle, la Banque pourrait avoir à supporter des pertes, du fait d'un coût de refinancement plus élevé. De manière plus générale, l'augmentation des taux d'intérêt pèse sur l'accessibilité des consommateurs à l'endettement et sur la rentabilité des entreprises, et donc sur la croissance économique et les revenus de la Banque.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs

activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. La Banque peut également être exposée aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés (fonds non régulés, plateformes de négociation ou de financement participatif). La Banque est exposée à un risque de crédit et de contrepartie si des contreparties ou des clients de la Banque venaient à manquer à leurs engagements ou à connaître des difficultés financières. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale. À cet égard, il convient de noter que les changements réglementaires qui imposent la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré (produits dits *over the counter* ou « OTC ») standardisés par des contreparties centrales, ont augmenté l'exposition des acteurs des marchés financiers à ces contreparties centrales.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard L. Madoff Investment Services (BLMIS), dont plusieurs sont en cours à l'encontre de la Banque, ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BLMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissement de BLMIS.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels de la Banque.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

À des fins de négoce ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer la Banque à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'espoir de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que la Banque ne soit pas couverte, il est possible que cette stratégie expose la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la Banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Banque, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque pourrait avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion. La Banque a été confrontée à tout ou partie de ces effets pendant l'important ralentissement des marchés financiers intervenu ces dernières années et pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs ralentissements des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une baisse prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la Banque pourrait subir des pertes significatives qu'elle n'avait pas prévues.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou pourraient être adoptées notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces nouvelles mesures ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent. Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les grands groupes bancaires tels que la Banque), la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui seront interdites ou devront être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), l'interdiction ou des limitations visant certains types de produits financiers ou d'activités, le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises, la modification des règles de pondération du risque et des modalités de l'utilisation des modèles internes qui pourraient déboucher sur une hausse des exigences en capital, le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence et l'efficience des marchés financiers et notamment réguler les transactions à haute fréquence, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres, l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale), ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et la création de nouvelles autorités. La plupart de ces mesures a été adoptée et est d'ores et déjà applicable à la Banque ; les principales mesures sont résumées ci-dessous. D'autres mesures similaires ou nouvelles peuvent être proposées et adoptées.

Lois et réglementations françaises et européennes

Au cours des années 2013 et 2014, la France a modifié de manière significative le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements bancaires. La loi bancaire française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et ses décrets et arrêtés d'application ont précisé la séparation obligatoire des opérations de financement de l'économie des opérations dites « spéculatives » qui sont exercées depuis le 1er juillet 2015 par des filiales séparées du reste du Groupe et soumises à des exigences prudentielles et de se financer de manière autonome. Cette loi bancaire a également introduit un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires placé sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») dont les pouvoirs ont été étendus ; en cas de défaillance, la loi prévoit des mécanismes tels que le pouvoir d'imposer aux banques des changements structurels, l'émission de nouveaux titres, l'annulation de certains titres de capital ou de dette subordonnée ou la conversion de dette subordonnée en capital, et l'intervention du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. L'ordonnance du 20 février 2014 prévoit quant à elle notamment le renforcement des règles en matière de gouvernance au sein des établissements bancaires, un régime de sanctions renforcé et harmonisé au niveau européen, une extension du champ de la surveillance prudentielle avec notamment des exigences supplémentaires en matière de fonds propres, une harmonisation des règles relatives à l'agrément des établissements de crédit au sein de l'Union européenne, et une mise à jour des règles relatives à la surveillance consolidée et à l'échange d'informations.

Au niveau européen, plusieurs dispositions de la Directive et du Règlement sur les fonds propres réglementaires dits « CRD 4/CRR » du 26 juin 2013, mettant en œuvre les exigences de fonds propres de Bâle 3, sont devenues applicables au 1er janvier 2014 et de nombreux actes délégués et actes d'exécution prévus par la Directive et le Règlement CRD 4/CRR ont, à ce titre, été adoptés en 2014. Les exigences en matière de ratios prudentiels et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique ont accru les exigences en matière de fonds propres réglementaires de la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité à octroyer des crédits ou à détenir des actifs notamment de maturité longue. En 2011-2012, la Banque a mis en œuvre un plan d'adaptation afin d'anticiper ces exigences, notamment la réduction de son bilan et le renforcement de ses fonds propres réglementaires. En outre, le Conseil de Stabilité Financière (« CSF ») a publié le 9 novembre 2015 les principes définitifs et le tableau des modalités du dispositif TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity* ou « Capacité Totale d'Absorption des Pertes ») qui imposera aux « G-SIBs » ou « Banques d'Importance Systémique Mondiale » (incluant la Banque) de maintenir un montant significatif de dettes et d'instruments immédiatement disponibles pour le renflouement interne, en complément des exigences de fonds propres de Bâle 3, de façon à permettre aux autorités de mettre en œuvre une résolution organisée qui minimise les impacts sur la stabilité financière, maintienne la continuité des fonctions essentielles et évite d'exposer les fonds publics à des pertes. Compte tenu du calendrier et de ses modalités d'adoption, l'impact des exigences TLAC ne peut être défini avec précision pour la Banque et pourrait entraîner l'augmentation de ses coûts de financement.

Concernant « l'union bancaire » européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») placé sous le contrôle de la BCE. Ainsi, depuis novembre 2014, la Banque, ainsi que les autres institutions qualifiées d'importantes au sein de la zone euro, sont désormais placées sous la supervision directe de la BCE, pour les missions de surveillance prudentielle confiées à la BCE par le Règlement du Conseil du 15 octobre 2013. Au sein du MSU, la BCE est notamment chargée de la conduite annuelle du processus de Surveillance Prudentielle et d'Évaluation des Risques (*Supervisory Review and Evaluation Process* ou « SREP »), et des tests de résistance, et dispose dans ce cadre de pouvoirs lui permettant d'imposer aux banques de détenir des capitaux propres à un niveau supérieur aux minimums requis pour remédier à certains risques (exigences dites « Pilier 2 »), et plus généralement pour imposer des exigences de liquidité supplémentaires, et le cas échéant d'autres mesures de surveillance. Ces mesures pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Outre le MSU, la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), transposée en France par l'Ordonnance du 20 août 2015, renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques, de limiter à un minimum les coûts supportés par les contribuables et a prévu la mise en place de fonds nationaux de résolution.

Conformément à la DRRB et à l'Ordonnance du 20 août 2015, l'ACPR ou le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») mis en place par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 qui établit des règles et une procédure uniformes en ce qui concerne la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre du Mécanisme de Résolution Unique (« MRU ») ainsi qu'un Fonds de Résolution Unique (« FRU »), peut entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que la Banque, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement.

Les pouvoirs de résolution doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité.

Les autorités de résolution disposent de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les pouvoirs de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure : la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres règlementaires, la dilution d'instruments de fonds propres règlementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

Certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres règlementaires, la dilution d'instruments de fonds propres règlementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés comme mesures préventives en dehors de toute procédure de résolution et/ou en vertu de la réglementation des aides d'États de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs pour les institutions concernées et leurs groupes (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou créanciers de ces établissements.

Conformément au MRU, le 19 décembre 2014 le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil qui fixe les contributions des banques au FRU, qui remplace les fonds nationaux de résolution depuis le 1er janvier 2016, et qui prévoit des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. En outre, le Règlement délégué de la Commission européenne en date du 21 octobre 2014, adopté en application de la DRRB, impose aux banques l'obligation d'avoir les ressources financières adéquates aux fins d'assurer l'application effective des instruments de résolution et des pouvoirs de l'autorité de résolution compétente. Dans ce contexte, les autorités de résolution telles que l'ACPR ou le CRU ont déterminé la contribution annuelle au financement des mesures de résolution que doit payer chaque établissement bancaire en fonction de son profil de risque. En conséquence, les contributions au FRU et au financement des mesures de résolution sont significatives et pèsent sur les résultats opérationnels de la Banque.

En outre, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts, transposée en droit français par l'Ordonnance du 20 août 2015, a créé un système national de garantie des dépôts. Des propositions de réformes législatives et réglementaires pourraient également avoir un impact si elles étaient menées à leur terme. Ainsi, une proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil en date du 24 novembre 2015 est venue compléter cette Directive du 16 avril 2014 à travers un plan d'étapes ayant pour objectif d'établir un système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants.

Le 23 novembre 2016, la Commission européenne a émis plusieurs propositions législatives visant à modifier un certain nombre de directives et de règlements clés de l'Union européenne en matière bancaire, y compris la Directive et le Règlement CRD 4/CRR, la DRRB et le MRU, dont le but est notamment de mieux refléter le risque de financement à long terme et le recours excessif aux effets de levier, d'accroître la capacité d'absorption des pertes des institutions d'importance mondiale, d'améliorer le traitement des risques de marché en augmentant la sensibilité aux risques des règles existantes et d'accroître la convergence au sein de l'Union européenne dans le domaine du droit des procédures d'insolvabilité et des restructurations, notamment par l'introduction d'un outil de moratoire. Ces propositions restent soumises à des amendements du Parlement et du Conseil et sont prévues pour être adoptées en 2019. Il n'est pas encore possible d'évaluer l'impact total de ces propositions.

Par ailleurs, une proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil du 29 janvier 2014 relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'UE, modifiée le 19 juin 2015, prévoit l'interdiction pour les banques de l'Union européenne qui remplissent certains critères (notamment concernant leur taille) de réaliser certaines opérations de négociation pour compte propre et impose la filialisation de certaines activités de négociation à haut risque.

Enfin, de nouvelles réglementations ayant pour objet d'accroître la transparence et la solidité du système financier, telles que le Règlement dit « EMIR » du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, ainsi que les mesures adoptées ou devant être adoptées, qui en découlent (y compris le Règlement délégué de la Commission du 4 octobre 2016 précisant les méthodes de calcul et d'échange des marges relatives aux contrats dérivés négociés de gré à gré et non compensés par une contrepartie centrale), le Règlement du 25 novembre 2015 sur la transparence des opérations de financement sur titres et la Directive et le Règlement du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID 2), pourraient engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et plus généralement, les coûts engendrés par la mise en place de ces réglementations pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité de certaines activités que la Banque exerce actuellement et peser sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

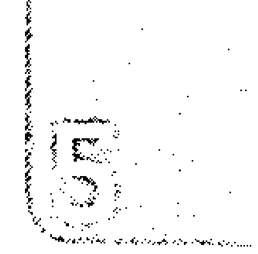

Lois et réglementations américaines

Aux États-Unis, la réglementation bancaire a été substantiellement modifiée et étendue à la suite de la crise financière comme décrit ci-après. Une règle définitive émanant du Conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale des États-Unis (*Board of Governors of the Federal Reserve System*) (le « Conseil de la Réserve Fédérale ») imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, a imposé à la Banque la désignation ou la création avant le 1er juillet 2016 d'une société holding intermédiaire (*intermediate holding company*) regroupant les filiales de la Banque aux États-Unis. La société holding intermédiaire de la Banque, BNP Paribas USA Inc., doit respecter des exigences de fonds propres en fonction des risques et du levier, des exigences de liquidité, des exigences d'endettement à long terme, des exigences résultant des tests de résistance réglementaires, et des exigences en matière d'évaluation des besoins de fonds propres ainsi que d'autres éléments prudentiels, sur base individuelle. En outre, le 4 mars 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a de nouveau proposé une limite d'exposition aux contreparties uniques qui s'appliquerait aussi bien aux sociétés holding intermédiaires américaines qu'aux opérations américaines combinées (y compris les opérations des succursales américaines) des institutions bancaires étrangères d'importance systémique (telles que la Banque). Aux termes de propositions qui sont toujours à l'étude, la société holding intermédiaire et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourraient être soumises à des limitations de leur exposition au risque de crédit auprès de toute contrepartie, et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourrait également faire l'objet de mesures de résolution anticipée qui pourraient être déclenchées du fait du ratio de fonds propres à risque, de l'effet de levier, des tests de résistance, de la liquidité, de la gestion des risques et des indicateurs du marché. Le Conseil de la Réserve Fédérale a également indiqué qu'il envisage des futures réglementations qui appliqueraient les règles mettant en œuvre le ratio de liquidité à court terme de Bâle 3 et un ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio*) aux activités combinées américaines (y compris les activités des succursales américaines) de certaines banques étrangères de taille importante. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences de liquidité, ainsi que des changements additionnels attendus en matière d'exigences de fonds propres et de tests de résistance et leur impact sur la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade. Le 15 décembre 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a émis la réglementation définitive visant à transposer aux États-Unis les principes du CSF relatifs au dispositif TLAC. Ces règles définitives imposent notamment à la société holding intermédiaire de la Banque de maintenir des niveaux minimums d'instruments TLAC, composés de fonds propres de catégorie 1 de la société holding intermédiaire majoré d'un montant minimum de dette long terme répondant à certains critères d'éligibilité ainsi qu'une marge de sécurité. La Banque sera soumise à ces exigences à compter du 1er janvier 2019. La société holding intermédiaire de la Banque devra émettre cette dette long terme interne à toute société étrangère affiliée intégralement détenue, directement ou indirectement par la Banque, tant que la Banque maintiendra une stratégie de point d'entrée unique (*single point of entry*) pour son placement en résolution. Les règles imposent également des limitations relatives aux types et aux montants des autres opérations financières que la société holding intermédiaire de la Banque peut réaliser. Le 23 septembre 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a proposé des exigences prudentielles supplémentaires concernant les activités sur matières premières des compagnies financières holding (*financial holding companies*) (telles que la Banque) incluant des exigences de fonds propres significativement élevées pour les activités sur matières premières (et les investissements dans des banques d'affaires qui se livrent à des activités sur matières premières) qui, selon le Conseil de la Réserve Fédérale, pourraient exposer une compagnie financière holding à des responsabilités environnementales. Enfin, la « Règle Volcker », adoptée par les autorités de régulation américaines en décembre 2013, restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères, y compris de la Banque et de ses filiales, de conduire des opérations pour compte propre ainsi que des investissements dans le capital investissement (private equity) et les hedge funds. La Banque devait se mettre en conformité avec les exigences de la Règle Volcker au plus tard en juillet 2015 mais le Conseil de la Réserve Fédérale a prolongé, pour les investissements réalisés dans les fonds de capital investissement ou dans les hedge funds avant 2014, la date butoir de mise en conformité jusqu'au 21 juillet 2017. Les normes d'application de la Règle Volcker sont très complexes et pourraient faire l'objet d'interprétations réglementaires et lignes directrices supplémentaires, et par conséquent leur impact définitif ne pourra pas être connu avec certitude avant un certain temps. Les autorités américaines de régulation ont également récemment adopté ou proposé de nouvelles règles pour la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*. Fin 2015, le Conseil de la Réserve Fédérale ainsi que d'autres autorités règlementaires bancaires américaines ont finalisé les exigences de marge s'appliquant aux produits dérivés non compensés et aux produits dérivés sur titres conclus par les banques actives sur les marchés de dérivés (*swap dealers*), les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés (*major swap participants*), les banques actives sur les marchés de dérivés sur titres (*security-based swap dealers*) et les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres (*major security-based swap participants*) qui sont sous la supervision de l'une des autorités règlementaires bancaires américaines (incluant la Banque). Ces exigences de marge, dont l'entrée en vigueur progressive a débuté en septembre 2016, imposeront à la Banque de poster et de collecter du collatéral supplémentaire et de haute qualité pour certaines transactions, augmentant les coûts des produits dérivés non compensés et des produits dérivés sur titres offerts par la Banque à ses clients définis comme « personne américaine » selon les règles d'application mondiale. La *Commodity Futures Trading Commission* américaine a également finalisé en 2016 des règles qui exigeront la compensation des swaps de taux d'intérêt additionnels, qui devraient entrer en vigueur par phases, en fonction de la mise en œuvre des exigences parallèles de compensation dans les autres pays et, en tout état de cause, d'ici octobre 2018, et a également proposé des règles qui appliqueraient des limites de position à certains swaps de matières premières. La *Securities and Exchange Commission* américaine a également finalisé en 2015 et 2016 les règles concernant l'enregistrement des banques actives sur les marchés de dérivés sur titres et des principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres, les règles de bonne conduite et les exigences en matière de confirmation et de vérification des transactions pour ces entités et les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés sur titres. D'autres règles et règlements sont attendus en 2017 pour compléter ce dispositif réglementaire. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences et par conséquent, leur impact sur l'activité de dérivés de la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade.

En conclusion, de vastes réformes législatives et réglementaires concernant les institutions financières ont été adoptées ces dernières années et d'autres sont encore en cours d'élaboration. Il est impossible de prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité et de l'incertitude d'un certain nombre de ces

mesures, de déterminer leur impact sur la Banque. L'effet cumulé de ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou en cours d'adoption, a été et pourrait continuer à être de nature à réduire la capacité de la Banque à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par la Banque, imposer à la Banque de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, telles qu'actuellement exercées, ou à attirer ou à retenir des talents et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de liquidité, de restrictions des activités considérées comme spéculatives, et des cadres de redressement et de résolution ;
- l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les changements dans les réglementations de certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les changements dans les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. Certaines réformes ne visant pas spécifiquement des institutions financières, telles que les mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique (telles que l'ouverture de l'accès aux données- « open data »), pourraient faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique de la Banque, sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

En cas de non-conformité avec les lois et réglements applicables, la Banque pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les Codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe introduites en France en 2014), le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, la Banque est exposée à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations et le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître.

À cet égard, le 30 juin 2014, la Banque a conclu une série d'accords avec – et a été soumise à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision, parmi lesquelles le *US Department of Justice*, le *District Attorney* du comté de New York, le *US Attorney's Office* pour le district sud de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, l'*Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor américain et le Département des Services financiers de l'État de New York, et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées à la Banque dans le cadre de ce règlement global, incluaient notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros), la reconnaissance de responsabilité (*guilty plea*) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale (*Conspiracy to violate the Trading with the Enemy Act and the International Emergency Economic Powers Act*) et la loi pénale de l'État de New York (*Conspiracy and falsifying business records*), ainsi que la suspension, pour la succursale de New York de BNP Paribas, (a) de certaines opérations directes de compensation en dollars US pour une période d'un an (2015), portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations, et (b) de l'activité de compensation en dollars exercée en tant que banque correspondante pour des banques tierces à New York et Londres pour une période de deux ans. À la suite de ces accords, la Banque continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle, (y compris par le biais de la présence au sein de la Banque d'un consultant indépendant), qui surveillent le respect par la Banque des mesures correctives décidées en accord avec elles.

La Banque est actuellement impliquée dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la note 7.b *Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage* de ses États financiers consolidés pour 2016. La Banque pourrait à nouveau être impliquée dans de telles procédures à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels de la Banque quelle que soit la période concernée.

RISQUES LIÉS À LA BANQUE, À SA STRATÉGIE, À SA GESTION ET À SES OPÉRATIONS

Risques liés à la mise en œuvre des plans stratégiques de la Banque.

La Banque a communiqué un certain nombre d'objectifs stratégiques, notamment un plan de transformation de CIB pour la période 2016-2019, présenté en février 2016 ainsi qu'un plan stratégique pour la période 2017-2020, présenté le 7 février 2017. Ces plans prévoient un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre de nouveaux parcours clients, la transformation digitale de la Banque, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et des initiatives de développement.

Ils incluent un certain nombre d'objectifs financiers dont, entre autres, des objectifs relatifs au produit net bancaire, aux frais de gestion, aux résultats, aux ratios de solvabilité et à la rentabilité des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été initialement préparés pour les besoins de la planification interne et de l'allocation des ressources et sont fondés sur plusieurs hypothèses relatives à l'activité et aux conditions économiques. Les résultats réalisés de la Banque sont susceptibles de différer significativement de ces objectifs pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque procède régulièrement à des acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque pourrait voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé à la suite de ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de *due diligence* approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers ou du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiement et de financement ou le développement du financement participatif (*crowdfunding*). En particulier, de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données ou d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, fintechs) pourraient être plus compétitifs. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Il est également possible que la présence sur le marché mondial d'institutions financières publiques ou bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires ou que l'application d'exigences renforcées aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité), engendrent des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions de la Banque est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels de la Banque et sur sa situation financière.

La Banque constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé aurait un impact défavorable sur les résultats opérationnels et, potentiellement, la situation financière de la Banque.

Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par la Banque pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures ineffectives sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque ainsi que de la dette de la Banque pourraient avoir un effet sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque et de certains autres actifs, ainsi que de la dette de la Banque dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des États financiers. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette de la Banque au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés de la Banque et en conséquence son résultat net. Tout ajustement de la valeur comptable affecte les capitaux propres et en conséquence le ratio d'adéquation des fonds propres de la Banque. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

Le changement attendu des principes comptables relatifs aux instruments financiers pourrait avoir un impact sur le bilan de la Banque ainsi que sur les ratios réglementaires de fonds propres et entraîner des coûts supplémentaires.

En juillet 2014, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers », destinée à remplacer la norme IAS 39 à compter du 1er janvier 2018, après son adoption par l'Union européenne. Cette norme modifie et complète les règles relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle intègre un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues de crédit alors que le modèle actuel est fondé sur les pertes encourues, ainsi que de nouvelles règles concernant le régime comptable des instruments de couverture. La nouvelle approche fondée sur les pertes de crédit attendues pourrait entraîner des provisions pour dépréciation supplémentaires et significatives pour la Banque ainsi que l'augmentation de la volatilité de ses ratios réglementaires de fonds propres, et les coûts relatifs à l'application de ces règles engagés par la Banque pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats opérationnels.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable telle que la transaction que la Banque a conclue avec les autorités américaines en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus

du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation de la Banque et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne, et le développement du *cloud computing*. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Banque pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques de la Banque et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés de la Banque (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus pourraient provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'un changement défavorable d'environnement politique, militaire ou diplomatique, des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle d'envergure, une pandémie, des attentats, des conflits armés, ou toute autre situation d'urgence, pourraient affecter la demande des produits et services offerts par la Banque ou provoquer une brusque interruption des activités de la Banque en France ou à l'étranger et entraîner des pertes substantielles qui ne pourraient pas nécessairement être couvertes par une police d'assurance. Ces pertes peuvent concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer une suspension des activités, temporaire ou de plus long terme, des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

5.2 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les notes annexes aux États financiers consolidés sont établies sur le périmètre de consolidation comptable.

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 7.j relatives aux États financiers consolidés.

Les différences entre les périmètres de consolidation comptable et prudentiel sont mentionnées dans la note annexe 7.j des États financiers consolidés.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres :

- les entités d'activité d'assurance (principalement BNP Paribas Cardif et ses filiales) consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel (voir renvoi (2) de la note annexe 7.j) ;
- les entités contrôlées conjointement (principalement les entités UCI Groupe et Bpost banque) sont consolidées par mise en équivalence dans le périmètre comptable et selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel (voir renvoi (3) de la note annexe 7.j).

Les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace, c'est-à-dire apportant un transfert significatif de risques.

➤ TABLEAU N° 6 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

En millions d'euros	31 décembre 2016				
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation[1]	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 3)
ACTIF					
Caisse, banques centrales	160 400	(1)	246	160 645	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	123 679	-	-	123 679	-
Prêts et opérations de pensions	152 242	5 345	-	157 587	-
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 644	(86 231)	-	1 413	-
Instruments financiers dérivés	328 162	(264)	(14)	327 884	-
Instruments financiers dérivés de couverture	18 133	(50)	-	18 083	-
Actifs financiers disponibles à la vente	267 559	(113 969)	4 096	157 686	-
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	*922*	*2 590*	-	*3 512*	*1*
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	*1 923*	-	-	*1 923*	*2*
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 411	(1 159)	(3 350)	42 902	-
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	*441*	-	*(40)*	*401*	*1*
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	-	-	-	-	*2*
Prêts et créances sur la clientèle	712 233	1 313	4 855	718 401	-
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	*137*	*387*	*(37)*	*487*	*1*
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	*26*	-	-	*26*	*2*
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 664	-	-	4 664	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 100	(5 546)	-	554	-
Actifs d'impôts courants et différés	7 966	4	42	8 012	-
Comptes de régularisation et actifs divers	115 967	(5 919)	323	110 371	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 910	4 150	(563)	10 497	-
dont participations dans les entités du secteur financier	*3 317*	-	*(563)*	*2 753*	*1*
dont écarts d'acquisition	*387*	*222*	-	*609*	*3*
Immeubles de placement	1 911	(1 354)	-	557	-
Immobilisations corporelles	22 523	(398)	3	22 128	-
Immobilisations incorporelles	3 239	(216)	7	3 030	-
dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires	*3 192*	*(216)*	*7*	*2 982*	*3*
Écarts d'acquisition	10 216	(222)	-	9 994	3
TOTAL ACTIF	**2 076 959**	**(204 517)**	**5 645**	**1 878 087**	**-**

En millions d'euros	31 décembre 2016				
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation(*)	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 3)
DETTES					
Banques centrales	233	-	-	233	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	70 326	-	(23)	70 303	-
Emprunts et opérations de pensions	183 206	-	-	183 206	-
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 076	(645)	(1)	53 430	-
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1	*162*	-	-	*162*	*4*
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2	*421*	-	-	*421*	*5*
Instruments financiers dérivés	318 740	(337)	(14)	318 389	-
Instruments financiers dérivés de couverture	19 626	(28)	17	19 615	-
Dettes envers les établissements de crédit	75 660	(2 721)	(158)	72 781	-
Dettes envers la clientèle	765 953	(5 466)	4 693	765 180	-
Dettes représentées par un titre	153 422	2 140	894	156 456	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 202	-	-	4 202	-
Passifs d'impôts courants et différés	3 087	(71)	88	3 104	-
Comptes de régularisation et passifs divers	99 407	(2 404)	117	97 120	-
Provisions techniques des sociétés d'assurance	193 626	(193 626)	-	-	-
Provisions pour risques et charges	11 801	(319)	32	11 514	-
Dettes subordonnées	18 374	(893)	-	17 481	-
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1	-	-	-	-	*4*
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2	*16 662*	-	-	*16 662*	*5*
TOTAL DETTES	**1 971 739**	**(204 370)**	**5 645**	**1 773 014**	**-**
Capital et primes	26 995	-	-	26 995	6
Titres propres	(82)	-	-	(82)	-
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	8 430	11	-	8 441	7
Réserves non distribuées	51 451	-	-	51 451	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	6 169	-	-	6 169	8
Résultat de l'exercice part du Groupe	7 702	-	-	7 702	9
Intérêts minoritaires	4 555	(158)	-	4 397	10
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	**105 220**	**(147)**	**-**	**105 073**	**-**
TOTAL PASSIF	**2 076 959**	**(204 517)**	**5 645**	**1 878 087**	**-**

(*) *Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.*

					31 décembre 2015
En millions d'euros	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation	Périmètre prudentiel	Référence au tableau fonds propres (Annexe 1)
ACTIF					
Caisse, banques centrales	134 547	-	126	134 673	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	133 500	-	5	133 505	-
Prêts et opérations de pensions	131 783	5 988	-	137 771	-
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076	(80 468)	-	2 608	-
Instruments financiers dérivés	336 624	(31)	(15)	336 578	-
Instruments financiers dérivés de couverture	18 063	(104)	12	17 971	-
Actifs financiers disponibles à la vente	258 933	(108 603)	4 501	154 831	-
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	*945*	*1 740*	-	*2 685*	*1*
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	*1 360*	-	-	*1 360*	*2*
Prêts et créances sur les établissements de crédit	43 427	(1 442)	(3 302)	38 683	-
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	*436*	-	*(40)*	*396*	*1*
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	*27*	-	-	*27*	*2*
Prêts et créances sur la clientèle	682 497	1 051	5 473	689 021	-
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	*137*	*387*	*(37)*	*487*	*1*
dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	*26*	-	-	*26*	*2*
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 555	-	9	4 564	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 757	(7 188)	-	569	-
Actifs d'impôts courants et différés	7 865	(34)	103	7 934	-
Comptes de régularisation et actifs divers	108 018	(5 217)	316	103 117	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 896	4 766	(594)	11 068	-
dont participations dans les entités du secteur financier	*3 150*	-	*(594)*	*2 556*	*1*
dont écarts d'acquisition	*430*	*224*	-	*654*	*3*
Immeubles de placement	1 639	(1 312)	-	327	-
Immobilisations corporelles	21 593	(404)	110	21 299	-
Immobilisations incorporelles	3 104	(156)	15	2 963	-
dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires	*3 052*	*(156)*	*15*	*2 911*	*3*
Écarts d'acquisition	10 316	(224)	-	10 092	3
TOTAL ACTIF	**1 994 193**	**(193 378)**	**6 759**	**1 807 574**	**-**

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DETTES					
Banques centrales	2 385	-	-	2 385	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	82 544	-	4	82 548	-
Emprunts et opérations de pensions	156 771	-	-	156 771	-
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118	(1 263)	-	51 855	-
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1	*198*	-	-	*198*	*4*
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2	*467*	-	-	*467*	*5*
Instruments financiers dérivés	325 828	(59)	(19)	325 750	-
Instruments financiers dérivés de couverture	21 068	-	33	21 101	-
Dettes envers les établissements de crédit	84 146	(1 696)	840	83 290	-
Dettes envers la clientèle	700 309	(3 568)	4 488	701 229	-
Dettes représentées par un titre	159 447	2 252	1 046	162 745	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 946	-	-	3 946	-
Passifs d'impôts courants et différés	2 993	(366)	121	2 748	-
Comptes de régularisation et passifs divers	88 629	(2 384)	141	86 386	-
Provisions techniques des sociétés d'assurance	185 043	(185 043)	-	-	-
Provisions pour risques et charges	11 345	(283)	41	11 103	-
Dettes subordonnées	16 544	(823)	64	15 785	-
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1	-	-	-	-	*4*
dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2	*14 670*	-	-	*14 670*	*5*
TOTAL DETTES	**1 894 116**	**(193 233)**	**6 759**	**1 707 642**	**-**
Capital et primes	26 970	-	-	26 970	6
Titres propres	(129)	-	-	(129)	-
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	7 855	11	-	7 866	7
Réserves non distribuées	48 143	-	-	48 143	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	6 736	-	-	6 736	8
Résultat de l'exercice part du Groupe	6 694	-	-	6 694	9
Intérêts minoritaires	3 808	(156)	-	3 652	10
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	**100 077**	**(145)**	**-**	**99 932**	**-**
TOTAL PASSIF	**1 994 193**	**(193 378)**	**6 759**	**1 807 574**	**-**

(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.

FILIALES SIGNIFICATIVES

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 5 du présent chapitre.

Au regard du seuil retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2016 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BancWest ;
- BNP Paribas Personal Finance ;
- BGL BNP Paribas ;
- Groupe TEB.

Les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces six sous-groupes. À ce titre, les sous-groupes BGL BNP Paribas et TEB sont également inclus dans le sous-groupe BNP Paribas Fortis.

FONDS PROPRES [Audité][1]

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » et « Conglomérats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1er janvier 2014, le Règlement (UE) n° 575/2013, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, a défini ce dernier comme le rapport entre le total des fonds propres prudentiels et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Ces éléments sont soumis aux dispositions transitoires.

Fonds propres de base de catégorie 1

Les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont composés principalement :

- des capitaux propres comptables en part du Groupe, retraités des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, non éligibles dans cette catégorie et de l'anticipation d'une distribution de dividende ;
- des réserves des intérêts minoritaires des entités régulées, écrêtées de leur surplus de capitalisation. Les intérêts minoritaires des entités non régulées sont exclus.

Les principaux ajustements réglementaires sont les suivants :

- gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- corrections de valeur des instruments mesurés à la juste valeur, liées aux exigences d'évaluation prudente ;
- écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets d'impôts différés passifs ;
- impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables ;
- pertes attendues sur les expositions sur actions ;
- part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

Les actions propres détenues ou bénéficiant d'une autorisation de rachat sont déduites de cette catégorie.

(1) *Dans le Document de référence, les informations identifiées par la mention* [Audité] *sont des informations qui font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés au titre des Informations requises par IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés.*

➤ TABLEAU N° 7 : PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Phasé	Dispositions transitoires(*)	Phasé	Dispositions transitoires
Capitaux propres comptables	105 073	-	99 932	-
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée non éligibles en CET1	(8 441)	-	(7 866)	-
Projet de distribution de dividende	(3 364)	-	(2 875)	-
Intérêts minoritaires non éligibles	(1 560)	854	(946)	1 047
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie comptabilisées directement en capitaux propres	(1 154)	-	(1 353)	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés comptabilisées directement en capitaux propres	(948)	(948)	(2 067)	(1 478)
Corrections de valeur supplémentaires, liées aux exigences d'évaluation prudente	(1 018)	-	(1 120)	-
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(13 431)	-	(13 509)	-
Impôts différés actifs nets, résultant de déficits reportables	(378)	506	(139)	871
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	(1 034)	12	(865)	16
Autres ajustements prudentiels	330	89	370	239
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**74 075**	**513**	**69 562**	**695**

(*) Montant soumis à traitement préréglement ou montant résiduel en vertu du Règlement (UE) n° 575/2013.

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont composés d'instruments subordonnés, ayant principalement les caractéristiques suivantes :

- ils sont perpétuels et ne contiennent aucune incitation de remboursement ;
- ils ne sont pas détenus par l'établissement, ses filiales ou toute entreprise détenue à 20 % ou plus ;
- ils possèdent une capacité d'absorption des pertes ;
- ils peuvent comporter une option de rachat, au plus tôt cinq ans après la date d'émission, exerçable à la discrétion de l'émetteur[1] ;
- ils ont une rémunération provenant d'éléments distribuables et pouvant être annulée sans contrainte pour l'établissement.

Cette catégorie est également constituée de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de base dans leur limite d'éligibilité.

Les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 sont déduites de cette catégorie.

Fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de dettes subordonnées ne comportant pas d'incitation de rachat, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de catégorie 1 dans leur limite d'éligibilité. Une décote prudentielle est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Les déductions prudentielles des fonds propres de catégorie 2 concernent principalement :

- les détentions d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités financières significatives ;
- les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres de catégorie 2.

Dispositions transitoires

Le Règlement CRR permet de mettre en place progressivement jusqu'en 2022 les modalités de calcul introduites par Bâle 3 plein. Le Règlement 2016/445 de la Banque Centrale Européenne du 14 mars 2016 ainsi que la Notice des modalités de calcul des ratios prudentiels de l'ACPR du 30 juin 2016, mise à jour le 20 janvier 2017, précisent les pourcentages à appliquer aux filtres et déductions prudentiels. Les principaux éléments soumis à ces dispositions transitoires sont les dettes subordonnées, les retraitements sur les réserves des intérêts minoritaires, les impôts différés, les gains latents sur titres disponibles à la vente et les détentions d'investissement dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'autres entités du secteur financier.

Les dettes subordonnées émises avant le 31 décembre 2010, non admissibles en Bâle 3 plein, mais admissibles sous la réglementation précédente, peuvent être reconnues dégressivement dans les fonds propres de catégorie 1 ou 2, en fonction de leur éligibilité antérieure (dettes *grandfathered*).

(1) Sous réserve de l'autorisation du superviseur.

➤ TABLEAU N° 8 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Phasé	Dispositions transitoires(*)	Phasé	Dispositions transitoires(*)
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves				
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 995		26 970	-
dont actions ordinaires	*26 995*		*26 970*	-
Bénéfices non distribués	52 070	-	48 686	-
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 169		6 736	-
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	2 837	854	2 706	1 047
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 979	-	3 536	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	**92 051**	**854**	**88 634**	**1 047**
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires(**)	(17 976)	(341)	(19 072)	(352)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**74 075**	**513**	**69 562**	**695**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments(**)	8 809	1 414	8 159	2 945
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires(**)	(732)	(719)	(867)	(832)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**8 077**	**695**	**7 292**	**2 113**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	**82 152**	**1 208**	**76 854**	**2 808**
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions(**)	13 218	(389)	10 979	184
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires(**)	(2 917)	767	(1 913)	865
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**10 302**	**378**	**9 066**	**1 049**
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	**92 454**	**1 585**	**85 920**	**3 857**

(*) *Montant soumis à traitement prérèglement ou montant résiduel en vertu du Règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.*

(**) *Détail en annexe 3.*

Les fonds propres totaux phasés s'élèvent à 92,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit un ajustement transitoire de 1,6 milliard d'euros par rapport au montant Bâle 3 plein. Cet ajustement transitoire est essentiellement lié aux dettes *grandfathered* AT1 pour 1,4 milliard d'euros. Le détail est donné en annexe 3.

Le détail des instruments de dettes reconnus en fonds propres, ainsi que leurs caractéristiques, telles que requises par le Règlement d'exécution n° 1423/2013 sont disponibles dans la section *Dette BNP Paribas* du site des Relations Investisseurs : www.invest.bnpparibas.com.

➤ TABLEAU N° 9 : ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

	Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	
1er janvier 2016	69 562
Fonds propres de base de catégorie 1 : Instruments et réserves	3 416
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26
dont actions ordinaires	*26*
Bénéfices non distribués	(152)
Autres éléments du résultat global accumulés	(567)
Intérêts minoritaires	131
Bénéfices annuels, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 979
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	1 097
dont corrections de valeur supplémentaires	*102*
dont écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	*78*
dont impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables	*(238)*
dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	*199*
dont montants négatifs résultant du calcul des pertes attendues	*(170)*
dont pertes et gains sur passifs évalués à la juste valeur, liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	*(24)*
dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés	*1 119*
dont autres ajustements réglementaires	*30*
31 décembre 2016	74 075
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1	
1er janvier 2016	7 292
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	651
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	135
Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	91
Autres	43
31 décembre 2016	8 077
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	
1er janvier 2016	9 066
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	2 239
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(1 003)
Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	(947)
Autres	(57)
31 décembre 2016	10 302

➤ TABLEAU N° 10 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	Phasé	
	Tier 1	Tier 2
1er janvier 2016	8 125	10 958
Émissions	2 035	3 726
Remboursements	(1 437)	(561)
Décote prudentielle	-	(1 086)
Autres	(58)	114
31 décembre 2016	8 665	13 151

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

➤ TABLEAU N° 11 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2016							
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking					
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services	Autres Activités	Total	
Risque de crédit	183 131	145 592	99 785	4 054	1 841	23 885	458 287	Détail en section 5.4
Approche IRBA	122 808	16 457	93 798	2 473	1 301	1 855	238 693	
Approche standard	60 323	129 134	5 987	1 581	540	22 030	219 594	
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	449	544	938	5 730	1	802	8 463	Détail en section 5.5
Approche IRBA	331	185	938	5 452	1	802	7 708	
Approche standard	117	360	0	278	0	0	755	
Risque de contrepartie	2 625	800	358	27 440	1 904	40	33 168	Détail en section 5.6
Contreparties centrales (CCP)	0	0	86	2 338	1 371	0	3 796	
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	71	130	169	3 923	18	35	4 347	
Risque de contrepartie (hors CCP et CVA)	2 554	670	103	21 179	515	5	25 025	
Risque de participations en actions	5 843	32 312	2 018	1 662	439	12 424	54 698	Détail en section 5.7
Risque de marché	59	253	933	19 314	50	1 920	22 529	Détail en section 5.7
Modèle interne	0	91	322	18 397	38	1 919	20 766	
Approche standard	59	162	611	123	12	1	969	
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	0	0	0	794	0	0	794	
Risque opérationnel	18 521	16 970	9 964	13 637	2 919	1 517	63 527	Détail en section 5.9
TOTAL	210 628	196 471	113 996	71 836	7 154	40 588	640 673	Détail en section 5.2

Actifs pondérés (en millions d'euros)	31 décembre 2015							
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	Total	
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services			
Risque de crédit	**179 089**	**141 022**	**92 042**	**8 988**	**1 440**	**26 700**	**449 282**	Détail en section 5.4
Approche IRBA	116 985	14 377	86 769	6 396	1 069	3 145	228 740	
Approche standard	62 105	126 645	5 273	2 592	372	23 556	220 542	
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	**909**	**646**	**221**	**9 676**	**1**	**1 173**	**12 625**	Détail en section 5.5
Approche IR8A	757	79	221	9 675	1	1 173	11 905	
Approche standard	151	567	0	2	0	0	720	
Risque de contrepartie	**2 636**	**909**	**23**	**24 021**	**1 548**	**91**	**29 228**	Détail en section 5.6
Contreparties centrales (CCP)	0	0	0	1 385	1 048	0	2 432	
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	138	334	22	2 919	12	81	3 507	
Risque de contrepartie (hors CCP et CVA)	2 498	575	1	19 718	488	10	23 289	
Risque de participations en actions	**5 329**	**33 595**	**2 869**	**1 962**	**358**	**13 966**	**58 079**	Détail en section 5.7
Risque de marché	**170**	**424**	**1 488**	**19 573**	**57**	**2 052**	**23 764**	Détail en section 5.7
Modèle interne	0	28	280	18 693	0	2 038	21 039	
Approche standard	170	395	1 208	142	57	14	1 986	
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	0	0	0	739	0	0	739	
Risque opérationnel	**16 367**	**15 706**	**9 122**	**15 456**	**2 675**	**1 222**	**60 548**	Détail en section 5.9
TOTAL	**204 501**	**192 301**	**105 765**	**79 677**	**6 079**	**45 203**	**633 527**	Détail en section 5.2

La répartition des actifs pondérés par domaine d'activité atteste du caractère diversifié des activités du Groupe avec 64 % consacrés au Retail Banking & Services (dont 33 % sur Domestic Markets et 31 % sur International Financial Services), 30 % au Corporate & Institutional Banking et 6 % aux Autres Activités.

L'augmentation des actifs pondérés du Groupe atteint 7 milliards d'euros sur 2016, avec une hausse de 6 milliards d'euros sur Domestic Markets, principalement sur Banque De Détail en France et Banque De Détail en Belgique, 4 milliards d'euros sur International Financial Services, essentiellement sur Personal Finance et International Retail Banking, et une augmentation limitée à 1 milliard d'euros sur Corporate & Institutional Banking notamment du fait de la mise en place d'une opération de titrisation, en partie compensée par une baisse de 4 milliards d'euros sur Autres Activités.

➤ TABLEAU N° 12 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1

Les commentaires relatifs aux variations constatées sur l'année 2016 se trouvent ci-après ainsi que dans les différentes sections concernées.

Les exigences de fonds propres représentent 8 % des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	**458 287**	**36 663**	**449 282**	**35 943**	**9 005**	**720**
Risque de crédit - Approche IRBA	**238 693**	**19 095**	**228 740**	**18 299**	**9 953**	**796**
Administrations centrales et banques centrales	4 581	366	4 091	327	490	39
Entreprises	171 436	13 715	163 149	13 052	8 286	663
Établissements	9 182	735	9 832	787	(650)	(52)
Clientèle de détail	53 341	4 267	51 532	4 123	1 809	145
Autres Actifs Risqués	153	12	136	11	17	1
Risque de crédit - Approche Standard	**219 594**	**17 568**	**220 542**	**17 643**	**(948)**	**(76)**
Administrations centrales et banques centrales	4 413	353	5 196	416	(783)	(63)
Entreprises	90 259	7 221	94 523	7 562	(4 264)	(341)
Établissements	5 169	414	6 280	502	(1 111)	(89)
Clientèle de détail	80 140	6 411	74 908	5 993	5 232	419
Autres Actifs Risqués	39 613	3 169	39 636	3 171	(23)	(2)
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	**8 463**	**677**	**12 625**	**1 010**	**(4 162)**	**(333)**
Positions de titrisation - Approche IRBA	7 708	617	11 905	952	(4 197)	(336)
Positions de titrisation - Approche Standard	755	60	720	58	35	3
Risque de contrepartie	**33 168**	**2 653**	**29 228**	**2 338**	**3 940**	**315**
Risque de contrepartie - Approche IRBA	**29 088**	**2 327**	**26 060**	**2 085**	**3 028**	**242**
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	1 143	91	751	60	391	31
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	4 044	324	2 979	238	1 065	85
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	23 901	1 912	22 330	1 786	1 571	126
Administrations centrales et banques centrales	*731*	*58*	*786*	*63*	*(55)*	*(4)*
Entreprises	*18 039*	*1 443*	*16 836*	*1 347*	*1 203*	*96*
Établissements	*5 129*	*410*	*4 707*	*377*	*423*	*34*
Clientèle de détail	*2*	*0*	*1*	*0*	*1*	*0*
Risque de contrepartie - Approche Standard	**4 080**	**326**	**3 169**	**253**	**911**	**73**
Contreparties centrales (CCP) - fonds de défaillance	1 085	87	554	44	532	43
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	1 568	125	1 127	90	440	35
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	303	24	528	42	(225)	(18)
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	1 124	90	960	77	164	13
Administrations centrales et banques centrales	*9*	*1*	*1*	*0*	*8*	*1*
Entreprises	*958*	*77*	*807*	*65*	*151*	*12*
Établissements	*149*	*12*	*146*	*12*	*4*	*0*
Clientèle de détail	*8*	*1*	*6*	*0*	*2*	*0*
Risque de participations en actions	**54 698**	**4 376**	**58 079**	**4 646**	**(3 381)**	**(270)**
Méthode de pondération simple	45 175	3 614	48 260	3 861	(3 084)	(247)
Approche Standard	9 523	762	9 819	786	(296)	(24)
Risque de marché	**22 529**	**1 802**	**23 764**	**1 901**	**(1 235)**	**(99)**
Modèle Interne	20 766	1 661	21 039	1 683	(273)	(22)
VaR	*6 415*	*513*	*7 714*	*617*	*(1 299)*	*(104)*
VaR Stressée	*8 933*	*715*	*8 590*	*687*	*343*	*27*
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration	*4 420*	*354*	*3 849*	*308*	*571*	*46*
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation	*998*	*80*	*886*	*71*	*112*	*9*
Approche Standard	969	78	1 986	159	(1 017)	(81)
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	794	64	739	59	56	4
Risque opérationnel	**63 527**	**5 082**	**60 548**	**4 844**	**2 979**	**238**
Approche Modèle interne AMA	47 902	3 832	45 518	3 641	2 384	191
Approche Standard	9 581	766	9 090	727	491	39
Approche de Base	6 044	484	5 941	475	103	8
TOTAL	**640 673**	**51 254**	**633 527**	**50 682**	**7 146**	**572**

La variation des actifs pondérés entre les deux arrêtés s'explique par les effets suivants :

- effet change : impact dû à la variation des cours de change sur les expositions au titre du risque de crédit ;
- effet volume : impact dû à la variation des expositions au risque (EAD) ;
- effet paramètres : impact dû à la variation des paramètres de risque (probabilité de défaut, perte en cas de défaut pour l'approche fondée sur les notations internes, taux de pondération pour l'approche standard...) ;
- effet périmètre : impact de la taille du portefeuille lié au changement de périmètre de consolidation ;
- effet méthode : impact du changement de la méthode de calcul des actifs pondérés entre deux arrêtés (notamment passage en approche avancée ou changement de méthode tel que défini par le superviseur).

TABLEAU N° 13 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'EFFETS

Actifs pondérés (en milliards d'euros)	31 décembre 2015	Type d'effets Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres	Total Variation	31 décembre 2016	
Risque de crédit	449 282	292	23 315	(13 767)	(1 562)	4 627	(3 901)	9 005	458 287	Détail en section 5.4
Position de titrisation du portefeuille bancaire	12 625	(84)	(4 211)	(645)	(0)	25	753	(4 162)	8 463	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	29 228	(4)	3 287	(1 467)	(0)	1 462	661	3 940	33 168	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	58 079	-	(3 607)	(4)	285	(65)	10	(3 381)	54 698	Détail en section 5.7
Risque de marché	23 764	-	(1 497)	904	(4)	38	(676)	(1 235)	22 529	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	60 548	-	805	2 318	(88)	0	(55)	2 979	63 527	Détail en section 5.9
TOTAL	**633 527**	**205**	**18 091**	**(12 659)**	**(1 370)**	**6 087**	**(3 208)**	**7 146**	**640 673**	

Les principaux effets expliquant la hausse des actifs pondérés de 7 milliards d'euros sur l'année 2016 sont les suivants :

- une augmentation en lien avec l'activité de 18 milliards d'euros, dont une hausse de 23 milliards d'euros sur le risque de crédit compensée en partie par une diminution de 4 milliards d'euros sur la titrisation du portefeuille bancaire ;
- des effets paramètres à la baisse sur le risque de crédit à hauteur de - 14 milliards d'euros notamment avec l'amélioration des paramètres de risque chez International Retail Banking, BNL bc ainsi qu'un effet maturité principalement sur le portefeuille de Corporate Banking ;
- l'évolution des paramètres de risque pris en compte dans le calcul du risque opérationnel conduisant à une hausse de 2 milliards d'euros ;
- un effet net sur les évolutions du périmètre prudentiel de - 1 milliard d'euros avec essentiellement la cession de SREI (Leasing Solution) et de Insigner de Beaufort (Wealth Management) et l'acquisition de Sharekhan (Personal Investors) ;
- des changements de méthode conduisant à une augmentation des actifs pondérés principalement sur le risque de crédit (+ 5 milliards d'euros) et sur le risque de contrepartie (+ 1 milliard d'euros) suite à la mise à jour du modèle de notation sur les Entreprises ;
- la mise en place d'un programme de titrisation générant une diminution des actifs pondérés de 3 milliards d'euros en autres effets.

Les effets change se sont en grande partie neutralisés sur l'année avec l'appréciation du dollar US et la dépréciation de la livre sterling et de la livre turque.

Les commentaires relatifs aux variations principales constatées sur l'année 2016 pour chaque type de risque se trouvent dans les différentes sections concernées.

ACTIFS PONDÉRÉS – IMPACT DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les dispositions transitoires applicables au calcul des actifs pondérés au 31 décembre 2016 correspondent à la part des plus-values latentes qui ne sont pas reprises dans la valeur d'exposition au risque de participations en actions puisqu'elles sont exclues des fonds propres. Ainsi, au 31 décembre 2016, les actifs pondérés du Groupe sont de 638,2 milliards d'euros en tenant compte de ces dispositions transitoires et de 640,7 milliards d'euros avec la pleine application de la réglementation Bâle 3.

TABLEAU N° 14 : ACTIFS PONDÉRÉS - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

(en milliards d'euros)	31 décembre 2016 Phasé	31 décembre 2016 Dispositions transitoires(1)	31 décembre 2015 Phasé	31 décembre 2015 Dispositions transitoires
TOTAL ACTIFS PONDÉRÉS	**638 207**	**(2 466)**	**629 626**	**(3 901)**
dont Risque de participations en actions	*52 233*	*(2 466)*	*54 179*	*(3 901)*

(1) Montant soumis à traitement prérèglement ou montant résiduel en vertu du Règlement (UE) n° 575/2013.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

MÉCANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

Le Mécanisme de surveillance unique est le dispositif de surveillance bancaire de la zone euro. C'est, avec le Mécanisme de résolution unique et le Système de garantie des dépôts, un des trois piliers de l'Union bancaire initiée en juin 2012 par les institutions européennes en réponse à la crise financière de la zone euro.

Dans ce cadre, la BCE est depuis le 4 novembre 2014 le superviseur direct de BNP Paribas. La BCE s'appuie sur les Autorités nationales compétentes afin d'exercer sa mission.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas est soumis à plusieurs réglementations :

- la réglementation bancaire déclinée en Europe dans le cadre de la CRD IV couvrant également la surveillance ;
- la réglementation de surveillance complémentaire des conglomérats financiers de par ses activités bancaires et d'assurance.

À ce titre, l'activité d'assurance de BNP Paribas est soumise à la réglementation des assurances Solvabilité II au 31 décembre 2016.

Exigences liées à la réglementation bancaire et à la surveillance

Avec la mise en application de la réglementation Bâle 3 depuis 1er janvier 2014, l'exigence minimale des ratios est augmentée progressivement jusqu'en 2019.

Le Groupe est tenu de respecter à horizon 2019 un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 4,5 % au titre du Pilier 1, un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) de 6 % et un ratio de solvabilité (Total de fonds propres) au moins égal à 8 %.

Exigences de Pilier 1 complémentaires dites « coussins »

En complément de l'exigence minimale de CET1 (Pilier 1) de 4,5 %, BNP Paribas est soumis progressivement depuis le 1er janvier 2016 à des obligations de fonds propres CET1 supplémentaires dénommées « coussins » :

- le coussin de conservation des fonds propres est égal, à horizon 2019, à 2,5 % du montant total des expositions au risque. Il vise à absorber les pertes dans une situation d'intense tension économique ;
- les coussins suivants ont été définis pour limiter le risque systémique :
  - le coussin pour risque systémique vise à limiter les risques systémiques ou macroprudentiels non cycliques à long terme,
  - le coussin pour les établissements d'importance systémique vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres. Le coussin pour les établissements d'importance systémique domestique (D-SIBs) est fixé à 1,5 % pour BNP Paribas. Le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) est défini par le FSB selon la méthodologie développée par le Comité de Bâle qui évalue l'importance systémique des banques dans un contexte global. L'importance systémique est la mesure de l'impact de la faillite d'une banque sur le système financier dans son ensemble et plus largement sur le système économique.

  L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé « *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* » (BCBS 255).

  L'évaluation de l'importance systémique d'une banque définit le montant du coussin G-SIB à prendre en compte dans les ratios de fonds propres de manière progressive sur trois ans à compter de 2016.

  BNP Paribas a publié en avril 2016 les indicateurs G-SIBs au 31 décembre 2015. L'effort de réduction de systémicité entrepris par BNP Paribas s'est traduit par une amélioration du score calculé sur la base des indicateurs au 31 décembre 2015.

  Sur la base de ces indicateurs, le FSB a publié le 21 novembre 2016 la liste des banques d'importance systémique pour 2016. BNP Paribas est affecté au groupe 3 ce qui correspond à une exigence complémentaire de fonds propres de base de catégorie 1 fixée à 2 % en pleine application.

  La prochaine actualisation des indicateurs du Groupe sera publiée fin avril 2017.

  Étant le plus élevé de ces trois coussins, seul le coussin G-SIBs est contraignant pour le Groupe ;
- le coussin de fonds propres contracyclique est mis en place en cas de croissance excessive du crédit. Il s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que la Banque a dans cette juridiction. Compte tenu des taux de coussin par pays applicables au 31 décembre 2016, le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel (voir annexe 4 *Coussin de fonds propres contracyclique*).

Exigences de Pilier 2

En termes de surveillance, le second pilier de l'accord de Bâle prévoit que le superviseur détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par le Groupe d'une part, et les fonds propres qu'il détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Cet exercice d'évaluation par les superviseurs de l'adéquation des dispositifs et des fonds propres aux niveaux de risques présentés par les établissements bancaires est désigné dans la réglementation sous le terme de SREP (*Supervisory Review and Evaluation Process*).

L'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) est le processus annuel par lequel les établissements évaluent l'adéquation de leurs fonds propres avec leurs mesures internes des niveaux de risque générés par leurs activités usuelles. L'ICAAP alimente le SREP annuel.

L'ICAAP au sein du Groupe BNP Paribas s'articule autour de deux axes principaux : la vérification de l'adéquation des capitaux propres permanents aux exigences internes de fonds propres et la planification des besoins en capital.

La vérification de l'adéquation des capitaux propres permanents aux exigences internes de fonds propres s'appuie sur une revue exhaustive des risques de Pilier 1 spécifiés par la réglementation de Bâle, ainsi que

des risques de Pilier 2, tels que définis dans le dispositif d'appétit pour le risque retenu par le Groupe.

Cette vérification se fait par rapport à une double contrainte :

- réglementaire, telle que décrite dans la CRD 4/CRR, selon laquelle l'ensemble des risques du Pilier 1 doit répondre aux exigences de couverture par des capitaux propres réglementaires ;
- interne, dans laquelle les risques de Pilier 1 et de Pilier 2 bénéficient d'approches quantitatives, complétées le cas échéant d'approches qualitatives et de cadres de suivi dédiés.

La planification des besoins en capital s'appuie sur les données financières réalisées et estimées les plus récentes au moment de l'exercice. Elles sont utilisées pour projeter les besoins futurs en capital, en intégrant notamment l'objectif d'une notation de très haute qualité destinée à préserver ses capacités d'origination, les objectifs de développement commercial du Groupe ainsi que les changements réglementaires à venir.

La planification des besoins en capital consiste en pratique à comparer les cibles définies par le Groupe en termes de solvabilité avec les projections des besoins futurs en capital, puis à tester la résistance de ces projections dans un environnement macroéconomique dégradé.

Les définitions du SREP et de l'ICAAP sont reprises dans les orientations publiées par l'ABE le 19 décembre 2014 avec les « *Guidelines on common procedures and methodologies for the supervisory review and evaluation process* (SREP) ». Ces orientations proposent aux superviseurs une méthodologie commune et détaillée leur permettant de mener à bien leur exercice de SREP selon un standard européen. Les orientations du SREP de l'ABE sont applicables depuis le 1er janvier 2016, avec des dispositions transitoires jusqu'en 2019.

Stress test réglementaire

Le Groupe BNP Paribas a été soumis courant 2016 au test de résistance ou *stress test* mesurant la capacité de la Banque à absorber les chocs en cas de crise, mené conjointement par la BCE et l'ABE. Les résultats de cet exercice ont été intégrés dans le SREP 2016.

L'Autorité Bancaire Européenne a publié le 29 juillet 2016 les résultats du test de résistance, cet exercice couvrant les 51 banques les plus importantes de l'Union européenne.

Les résultats du stress test démontrent la résistance de BNP Paribas dans un scénario de stress majeur basé sur des hypothèses extrêmement sévères d'évolutions des conditions économiques et de marché. BNP Paribas se situe ainsi parmi les banques où un tel scénario aurait l'impact le moins important (1er quartile).

Les résultats de cet exercice approfondi mené par l'ABE et la BCE confirment la solidité du bilan du Groupe et la qualité de sa politique de risque. Ces résultats sont présentés dans la partie *Tests de résistance* de la section 5.3 *Gestion des risques*.

Notification des résultats du SREP

Les résultats du SREP sont notifiés annuellement par la BCE à la Direction Générale de BNP Paribas.

À la suite de la notification par la BCE des résultats du SREP annuel de 2015, l'exigence de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) que le Groupe devait respecter sur base consolidée pour 2016 avait été fixée à 10 % y compris le coussin G-SIB de 0,5 %. Le Pilier 2 ne s'appliquait pour 2016 qu'au ratio CET1 ainsi que confirmé par la BCE dans le cadre du SREP 2015.

➤ TABLEAU N° 15 : EXIGENCE GLOBALE DE CET1 POUR 2016 INCLUANT LES RÉSULTATS DU SREP 2015

	2016
Exigences minimales de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4,5 %
Coussin de conservation et Pilier 2(*)	5,0 %
CET1 incluant les résultats du SREP 2015	**9,5 %**
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	0,5 %
TOTAL CET1	**10,0 %**

(*) *Compte tenu de la décision de la BCE de prise en compte en pleine application dès 2016.*

➤ TABLEAU N° 16 : EXIGENCE GLOBALE DE TIER 1 POUR 2016 SUR LA BASE DU SREP 2015

	2016
Exigences minimales (Pilier 1)	
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0 %
Exigences supplémentaires(*)	
Coussin de conservation	0,625 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	0,5 %
TOTAL TIER 1	**7,125 %**

(*) *Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel au 31 décembre 2016 (voir annexe 4).*

➤ TABLEAU N° 17 : EXIGENCE DE TOTAL DE FONDS PROPRES POUR 2016 SUR LA BASE DU SREP 2015

	2016
Exigences minimales (Pilier 1)	
Total fonds propres (Tier 1 + Tier 2)	8,0 %
Exigences supplémentaires(*)	
Coussin de conservation	0,625 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	0,5 %
TOTAL FONDS PROPRES	**9,125 %**

(*) *Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel au 31 décembre 2016 (voir annexe 4).*

En cohérence avec la communication du 1er juillet 2016 de l'ABE, la notification SREP 2016 a évolué et est composée de deux éléments : une exigence dite « Pilier 2 *requirement* » ou P2R, et une orientation dite « Pilier 2 *guidance* » non publique. En conséquence, à la suite de la notification de la BCE des résultats du SREP annuel 2016, l'exigence de fonds propres de base de catégorie 1 phasé que le Groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 8 % en 2017 dont 1,25 % au titre du « Pilier 2 *requirement* » et 1 % au titre du coussin G-SIB.

Avec l'évolution de la décision SREP 2016, l'exigence P2R s'applique également au Tier 1 et au Total de fonds propres.

Ainsi, le ratio Tier 1 et le ratio Total de fonds propres du Groupe doivent satisfaire aux exigences suivantes correspondant aux seuils des restrictions applicables aux distributions (*Maximum Distributable Amount* – MDA) :

- respectivement le ratio minimum Tier 1 et le ratio minimum Total de fonds propres à tout moment selon l'article 92 (1) points b) et c) de la CRR ;
- l'exigence « Pilier 2 *requirement* » ;
- l'exigence globale de coussin de fonds propres selon l'article 128 (6) de la CRD 4, telle que mise en place dans les lois nationales respectives.

➤ TABLEAU N° 18 : EXIGENCE GLOBALE DE CET 1 ANTICIPÉE INCLUANT LES RÉSULTATS DU SREP 2016 – PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE

	2017	2018	À partir 2019
Exigences minimales de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Pilier 2R(*)	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Coussin de conservation	1,25 %	1,875 %	2,5 %
CET1 incluant les résultats du SREP 2016	**7,0 %**	**7,625 %**	**8,25 %**
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	1,0 %	1,5 %	2,0 %
TOTAL CET1(**)	**8,0 %**	**9,125 %**	**10,25 %**

(*) *Seul le « Pilier 2 requirement - P2R » du SREP 2016 est public.*
(**) *Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel au 31 décembre 2016 (voir annexe 4).*

➤ TABLEAU N° 19 : EXIGENCE GLOBALE DE TIER 1 ANTICIPÉE INCLUANT LES RÉSULTATS DU SREP 2016 – PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE

	2017	2018	À partir 2019
Exigences minimales (Pilier 1)			
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Exigences supplémentaires(*)			
Pilier 2R(**)	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Coussin de conservation	1,25 %	1,875 %	2,5 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	1,0 %	1,5 %	2,0 %
TOTAL TIER 1	**9,5 %**	**10,625 %**	**11,75 %**

(*) *Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel au 31 décembre 2016 (voir annexe 4).*
(**) *Seul le « Pilier 2 requirement - P2R » du SREP 2016 est public.*

➤ **TABLEAU N° 20 : EXIGENCE DE TOTAL DE FONDS PROPRES ANTICIPÉE INCLUANT LES RÉSULTATS DU SREP 2016 - PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE**

	2017	2018	À partir 2019
Exigences minimales (Pilier 1)			
Total fonds propres (Tier 1 + Tier 2)	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Exigences supplémentaires(*)			
Pilier 2R(**)	1,25 %	1,25 %	1,25 %
Coussin de conservation	1,25 %	1,875 %	2,5 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	1,0 %	1,5 %	2,0 %
TOTAL FONDS PROPRES	**11,5 %**	**12,625 %**	**13,75 %**

(*) Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel au 31 décembre 2016 (voir annexe 4).
(**) Seul le « Pilier 2 requirement - P2R » du SREP 2016 est public.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée. Chaque entité lorsqu'elle est supervisée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres (voir paragraphe *Gestion du capital des entités locales*).

Avec un ratio CET1 phasé de 11,6 % au 31 décembre 2016 (ratio plein de 11,5 %), BNP Paribas est largement au-dessus du niveau minimal d'exigence applicable en 2016. Le niveau anticipé d'exigence de fonds propres CET1 de Bâle 3 plein s'élève à 10,25 % en 2019 (hors « Pilier 2 guidance ») compte tenu d'une hausse progressive du coussin de conservation à 2,5 % et d'une hypothèse d'un coussin G-SIB à 2 %.

Comparé au 31 décembre 2015, le ratio CET1 plein est en hausse de 60 points de base au 31 décembre 2016 du fait principalement de la mise en réserve du résultat net de l'année après dividende. Dans le cadre du plan de développement 2017-2020, le Groupe a pour objectif un ratio de CET1 de 12 % en 2020, à référentiel réglementaire constant.

Exigences liées aux activités Assurance

Les activités d'assurance de BNP Paribas sont soumises au 31 décembre 2016 à la réglementation Solvabilité II (Directive 2009/138/CE telle que transposée en droit français) qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Cette nouvelle norme s'impose à tous les assureurs européens pour le calcul du ratio de couverture.

L'objectif poursuivi par Solvabilité II consiste à :

- favoriser des processus de gestion des risques plus proches des risques effectivement portés par les assureurs ;
- homogénéiser les réglementations de l'activité d'assurance en Europe ;
- renforcer les pouvoirs des superviseurs.

Pour cela, Solvabilité II s'appuie sur trois piliers qui visent à :

- Pilier 1 : évaluer la solvabilité par une approche de type « Capital Économique » ;
- Pilier 2 : mettre en œuvre des exigences qualitatives, c'est-à-dire des règles de gouvernance et de gestion des risques dont l'évaluation prospective des risques. Ce dispositif complémentaire est appelé ORSA (*Own Risk & Solvency Assessment*) ;
- Pilier 3 : améliorer la transparence de l'activité d'assurance en refondant les reportings à destination du public et du superviseur sur la solvabilité.

BNP Paribas Cardif respecte cette nouvelle réglementation tant sur les aspects de gestion des risques et de gouvernance que sur les aspects calculatoires et reportings.

Respect de la réglementation de surveillance complémentaire des conglomérats financiers

En qualité de bancassureur, le Groupe BNP Paribas est également soumis à une surveillance complémentaire au titre du conglomérat financier, en application de la Directive européenne 2002/87/UE complétée du Règlement délégué 342/2014 de la Commission européenne et transposée en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014.

La directive sur les conglomérats financiers a mis en place une surveillance prudentielle complémentaire, venant s'ajouter aux règles existantes dans les secteurs bancaire et assurance puisqu'elle a introduit des contraintes additionnelles notamment sur l'adéquation des fonds propres, le suivi des grands risques par contrepartie et les transactions intragroupes.

À ce titre, un conglomérat financier est tenu de respecter une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres consolidés. Cette adéquation vise à imposer un niveau de fonds propres suffisant pour couvrir les risques du secteur bancaire et du secteur d'assurance, tout en évitant le double emploi de fonds propres.

L'excédent ou l'insuffisance en fonds propres résulte ainsi de la différence entre les fonds propres du conglomérat financier et les exigences de solvabilité applicables aux secteurs bancaire et assurance :

- les fonds propres du conglomérat financier sont déterminés sur la base des règles sectorielles de solvabilité (CRR/CRD 4 pour le secteur bancaire et Solvabilité II pour le secteur d'assurance) ;
- les exigences du conglomérat financier sont déterminées sur la base des exigences du secteur bancaire calculées selon CRR/CRD 4 incluant tous les coussins de fonds propres ainsi que les exigences découlant du SREP 2015 applicables en 2016, et sur la base du capital de solvabilité requis (SCR) du secteur d'assurance calculé conformément à la réglementation Solvabilité II.

Dans le calcul de l'adéquation des fonds propres du conglomérat financier, les exigences et déductions des entités d'assurance sont traitées en adéquation avec les règles de Solvabilité II en remplacement des règles de Solvabilité CRR/CRD4, ces dernières consistant essentiellement en une pondération à 370 % au titre du risque de participations en actions.

Cette adéquation est calculée en tenant compte des mesures transitoires.

La gouvernance relative à la surveillance prudentielle des conglomérats financiers relève du Comité capital qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général délégué.

Au 31 décembre 2016, le montant des fonds propres du Groupe BNP Paribas au titre du conglomérat financier s'élève à 97,5 milliards d'euros pour une exigence totale de 64 milliards d'euros, ce qui représente un excédent de 33,5 milliards d'euros.

RÉTABLISSEMENT ET RÉSOLUTION

Plan de rétablissement

BNP Paribas a remis en septembre 2016 à la BCE la version 2016 actualisée de son Plan de rétablissement. Ce plan, de niveau Groupe, décrit les options de rétablissement disponibles en cas de crise grave, et rassemble également des informations utiles aux autorités pour appréhender le fonctionnement du Groupe, sa résilience et sa capacité d'absorption de pertes. Le Conseil de Résolution Unique et d'autres autorités pourront accéder au Plan de rétablissement auprès de la BCE.

Ce Plan de rétablissement actualisé, établi en conformité avec les recommandations du Conseil de Stabilité Financière, et avec les dispositions du Code monétaire et financier, a été soumis à l'examen du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration, qui en a approuvé les orientations dans sa séance du 13 septembre 2016. Le Président de ce Comité a par la suite présenté ces travaux lors du Conseil d'administration du 21 septembre 2016. Le Conseil d'administration a approuvé le Plan de rétablissement lors de cette séance.

Le plan actualisé inclut une mise à jour des éléments chiffrés, tient compte des évolutions dans l'organisation et les activités du Groupe, et a été approfondi et complété par rapport à la version 2015, en tenant compte des commentaires de la BCE et des autorités participant au Collège de rétablissement, ainsi que des évolutions des réglementations européennes.

Ce Collège de rétablissement, composé, sous l'égide de la BCE, des autorités des pays de l'Union européenne dans lesquels BNP Paribas est présent, ainsi que de l'Autorité Bancaire Européenne, s'est réuni en juin 2016. La BCE a fait part à BNP Paribas des commentaires du Collège sur le plan 2015.

Documentation de résolution

BNP Paribas a remis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en décembre 2016, pour transmission au Conseil de Résolution Unique (CRU), un ensemble de documents rassemblant les informations utiles aux autorités pour élaborer leur plan de résolution éventuelle de BNP Paribas.

La Banque a également remis à l'ACPR et au CRU au cours de l'année 2016 un ensemble de documents déclaratifs demandés par ces autorités, incluant notamment une déclaration analytique des passifs de la Banque et de ses filiales (*Liability Data template*), demandée par le CRU pour l'éclairer dans ses analyses initiales de l'exigence future de passifs éligibles au renflouement interne (MREL).

BNP Paribas a également participé au cours du premier semestre 2016, à une série de réunions de travail avec le CRU, l'ACPR et d'autres autorités de résolution de l'Union européenne, réunis au sein d'une Équipe interne de résolution (*Internal Resolution Team* - IRT) sous l'égide du CRU.

Le 1er décembre 2016 se sont tenues des réunions successives du Collège de gestion de crise (*Crisis Management Group* - CMG) et du Collège de résolution qui réunit les autorités de résolution des pays de l'Union européenne où BNP Paribas est présent.

BNP Paribas avait remis en décembre 2015 aux autorités américaines un plan de résolution en vertu de la Règle 165(d) en application du Dodd-Frank Act. Le Groupe a été informé par les autorités américaines que sa prochaine remise de plan devra avoir lieu à fin 2017.

Évolutions de la réglementation

BNP Paribas suit avec attention les évolutions réglementaires relatives au rétablissement et à la résolution des banques, et notamment :

- les propositions de modification des directives et règlements européens en matière de rétablissement et résolution (CRR, CRD, BRRD, SRMR) annoncés le 23 novembre 2016, et qui feront l'objet de travaux parlementaires durant l'année 2017 ;
- la création, qui découle de la transposition de la BRRD, de Collèges de résolution européens, réunissant de nombreuses autorités de pays européens, et dont l'articulation avec les CMG existants reste à préciser ;
- les modifications statutaires de la hiérarchie d'insolvabilité bancaire votées ou annoncées dans certains pays européens (notamment en Allemagne, Italie, France et contenues dans l'initiative européenne annoncée le 23 novembre 2016) ;
- la future exigence de MREL (*Minimum Requirement for Eligible Liabilities*) qui a fait l'objet de consultations de l'Autorité Bancaire Européenne et d'un acte délégué de la Commission européenne. Le CRU a démarré en 2016 ses discussions avec les banques sur des objectifs indicatifs et informatifs dont l'échéance et la composition (en termes de qualité de dette) seront à finaliser ultérieurement au regard des discussions avec les banques et des évolutions réglementaires proposées par la Commission européenne le 23 novembre 2016 ;
- les travaux du Conseil de Stabilité Financière sur le TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*), qui ont abouti à la publication en novembre 2015 de recommandations qui doivent être appliquées aux banques systémiques G-SIBs (*Global Systemically Important Banks*) à partir de 2019. Le Conseil de Stabilité Financière poursuit ses travaux sur le TLAC interne applicable aux groupes bancaires ;
- les propositions de la Commission européenne comportent des dispositions visant à harmoniser les régimes de TLAC et de MREL ;
- la création du Fonds de résolution unique qui est alimenté par les cotisations des banques de la zone euro ;
- les discussions autour de la création d'un fonds de garantie des dépôts européen (*European Deposit Insurance Scheme* – EDIS).

TLAC

L'exigence de Total Loss Absorbing Capacity (TLAC) est de 16 % des actifs pondérés au 1er janvier 2019, et de 18 % au 1er janvier 2022, auquel s'ajoute le coussin de conservation de 2,5 % et le coussin G-SIB de BNP Paribas de 2 %. L'exigence totale de TLAC y compris les coussins s'élève donc à 20,5 % et 22,5 % des actifs pondérés en 2019 et 2022 respectivement.

L'exigence de TLAC prévoit également un ratio minimal de 6 % des expositions de levier en 2019 et de 6,75 % en 2022. Pour BNP Paribas, l'exigence calculée sur la base des expositions de levier est moins contraignante que celle rapportée aux actifs pondérés, c'est donc cette dernière qui s'applique.

Dans le cadre de son plan de développement 2020, le Groupe a pour objectif un ratio TLAC de 21,0 % des actifs pondérés en 2020, à référentiel réglementaire constant.

Les objectifs d'émission de dette permettant de satisfaire ces exigences ainsi que leur nature sont définis dans la partie *Évolution du financement wholesale en fonction des évolutions réglementaires* de la section 5.8 *Risque de liquidité*.

RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle 3/CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité – *back stop*).

L'acte délégué modifiant le Règlement (EU) n° 575/2013 adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 précise les modalités de calcul par rapport au texte initial de 2013.

Le ratio fait l'objet d'une collecte de données selon des états réglementaires depuis le 1er janvier 2014 et fait l'objet d'une obligation d'information publique depuis le 1er janvier 2015. Sur la base du rapport soumis par l'ABE, la Commission européenne a fait le 23 novembre 2016 une proposition au Parlement européen et au Conseil d'une nouvelle réglementation amendant le Règlement (UE) n° 575/2013 incluant, entre autres, le ratio de levier. Cette proposition entérine le niveau minimum de 3 %. La Commission européenne attend les résultats des discussions au niveau international sur les possibles exigences complémentaires pour les G-SIBs avant d'envisager de les inclure dans la nouvelle réglementation.

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 à une exposition calculée à partir du bilan et des engagements de hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pensions font notamment l'objet de retraitements spécifiques.

Les éléments qualitatifs (LRQua) demandés par le Règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016 sont les suivants :

Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Le suivi du ratio de levier est réalisé trimestriellement dans le cadre des responsabilités du Comité capital telles que décrites dans la partie *Gestion du capital* ci-après.

Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période

Le ratio de levier s'élève à 4,4 % au 31 décembre 2016, contre 4 % au 31 décembre 2015. Cette variation est principalement liée à l'augmentation des fonds propres de catégorie 1.

Le ratio de levier est présenté dans le tableau suivant selon le format du Règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016.

Seules les lignes pertinentes et avec une valeur non nulle sont reprises.

TABLEAU N° 21 : RATIO DE LEVIER - DÉTAIL

Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)

En milliards d'euros		31 décembre 2016	31 décembre 2015
1	Total de l'actif selon les États financiers publiés	2 077	1 994
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(199)	(186)
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(149)	(105)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres - SFT(*)	2	3
6	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	157	155
7	Autres ajustements	(28)	(25)
8	**Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier**	**1 860**	**1 836**

(*) *Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.*

➤ *Ratio de levier - déclaration commune (LRCom)*

	En milliards d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT(*))		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT(*) et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 360	1 302
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(18)	(19)
3	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT(*) et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)	1 342	1 283
	Expositions sur dérivés		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	50	51
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	158	201
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(33)	(38)
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	(9)	-
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	482	555
10	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(452)	(520)
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	197	250
	Expositions sur SFT(*)		
12	Actifs SFT(*) bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	284	267
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT(*) bruts)	(124)	(122)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT(*)	4	3
16	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 14)	164	148
	Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	380	366
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(223)	(211)
19	Autres expositions de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	157	155
	Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
20	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) plein(**)	81	74
21	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19)	1 860	1 836
22	RATIO DE LEVIER	4,4 %	4,0 %
	Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Plein(**)	Plein(**)

(*) *Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.*
(**) *Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 applicables en 2019.*

➤ *Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT(*) et expositions exemptées (LRSpl)*

		31 décembre 2016	31 décembre 2015
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT(*) et expositions exemptées), dont :	1 342	1 283
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	126	137
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 217	1 146
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	324	317
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	28	26
EU-7	Établissements	58	73
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	182	180
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	194	174
EU-10	Entreprises	322	316
EU-11	Expositions en défaut	20	20
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	89	40

(*) *Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.*

GESTION DU CAPITAL

5

La Banque doit veiller à disposer d'un niveau adéquat de capital au regard des risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, de sa stratégie, ceci dans un objectif de protection de la pérennité du Groupe. Le capital est une ressource rare et stratégique qui demande une gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée dans une approche qui prend en compte les besoins et les exigences des parties prenantes, notamment les actionnaires, les superviseurs, les créanciers et les déposants.

OBJECTIFS

La gestion du capital de BNP Paribas :

- est régie par des politiques et des procédures qui permettent de comprendre, documenter et surveiller les pratiques en matière de gestion du capital dans l'ensemble de la Banque ;
- intègre la mesure des risques dans la détermination de l'utilisation du capital ;
- considère les besoins et les ressources en capital dans des conditions normales d'exploitation, ainsi que dans des situations de tensions sévères, mais plausibles ;
- présente à la Direction Générale de la Banque une vision prospective de l'adéquation des fonds propres ;
- alloue la contrainte de capital aux métiers dans le cadre de leurs objectifs stratégiques ;
- se conforme au processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) ;
- est suivie de façon trimestrielle par une gouvernance appropriée.

GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

Le suivi du capital réalisé par BNP Paribas vise à s'assurer et à vérifier que le Groupe détient un niveau de capital suffisant vis-à-vis des exigences de ratios de fonds propres réglementaires, y compris les exigences particulières, par exemple pour opérer en tant qu'établissement d'importance systémique mondiale. Pour s'assurer de détenir un niveau suffisant de capital, le Groupe met en œuvre les principes suivants :

- maintenir le capital à un niveau approprié compte tenu de l'activité, de l'appétit pour le risque, de la croissance et des initiatives stratégiques de BNP Paribas ;
- maintenir le capital de BNP Paribas à un niveau satisfaisant les exigences réglementaires ;
- équilibrer l'adéquation des fonds propres avec la rentabilité du capital ;
- respecter ses obligations, auprès des créanciers et des contreparties, à chaque échéance ;
- continuer à opérer en tant qu'intermédiaire financier.

Gouvernance

La gouvernance relative au développement, à l'approbation et à l'actualisation du processus de planification des fonds propres relève de deux Comités :

- le Comité actifs pondérés : il est présidé par le Directeur Financier et le Directeur des Risques et comprend les Directeurs Financiers et les Directeurs des Risques des pôles opérationnels. Le Comité se réunit trimestriellement pour examiner les projections d'actifs pondérés du Groupe dans le cadre du cycle budgétaire et de la mise à jour de ses estimations.

Le Comité est chargé :

- de suivre et de discuter les projections d'actifs pondérés du Groupe par métier,
- d'identifier les principales hypothèses sous-jacentes à ces projections et d'en vérifier la justesse,
- d'identifier les facteurs d'évolution et de quantifier leurs effets,
- de proposer d'éventuelles réorientations ;

- le Comité capital : il se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Directeur Général délégué. La mission du Comité est de valider les objectifs du Groupe en matière de ratios de solvabilité et la trajectoire permettant d'atteindre ces objectifs, de veiller au respect de cette trajectoire et le cas échéant de proposer les mesures correctrices.

  Le Comité est chargé :

  - de suivre, valider et anticiper l'évolution des actifs pondérés des métiers du Groupe et celle de ses ratios prudentiels, ainsi que de surveiller la situation de ces indicateurs par rapport à l'appétit pour le risque du Groupe telle que formalisée dans le Risk Appetite Statement. Cela comprend les ratios de solvabilité, le conglomérat financier et le ratio de levier,
  - d'identifier les facteurs d'évolution et de quantifier leurs effets,
  - de définir les orientations de consommation de capital à court et moyen terme et de proposer au Comité Exécutif du Groupe les arbitrages qui en découlent,
  - de suivre l'adéquation du capital interne dans le cadre de l'ICAAP,
  - de surveiller les impacts de résultats des stress tests globaux,
  - de suivre la mise en œuvre des décisions du superviseur ayant un impact sur le ratio de solvabilité du Groupe ou le montant de ses actifs pondérés.

Le Comité capital est également désigné comme l'instance de la Direction Générale compétente au regard des sujets de modèle interne de crédit.

Indicateurs de suivi

La gestion du capital au niveau consolidé repose sur les indicateurs suivants :

- les ratios de solvabilité :

  BNP Paribas utilise le CET1 comme principal indicateur interne de gestion du capital. Le Groupe se concentre plus spécifiquement sur un ratio CET1 plein en anticipation des besoins en capital à horizon 2019 ;

- les actifs pondérés :

  Les actifs pondérés sont calculés par métier et par type de risque. Leur évolution est analysée par type d'effet (en particulier : effet volume, effet paramètres, effet périmètre, effet change et effet méthode) ;

- les fonds propres normatifs :

  L'allocation du capital répercute la contrainte de capital à l'ensemble des pôles du Groupe et représente de ce fait une contrainte majeure concernant le développement et la gestion du Groupe. L'évaluation de la performance des métiers inclut l'analyse de leurs indicateurs de rendement des capitaux propres avant impôts (*Return On Notional Equity* – RONE). Les fonds propres normatifs constituent la composante des fonds propres de ce ratio, qui correspond à la consommation de capital interne des métiers.

Cette gestion repose sur deux processus majeurs et étroitement liés :

- une analyse trimestrielle détaillée de la consommation de capital par pôle/métier et des ratios de solvabilité du Groupe ainsi qu'une actualisation trimestrielle de l'anticipation de ces indicateurs sur l'ensemble de l'année ;
- le processus budgétaire annuel, qui joue un rôle central dans le processus de planification stratégique.

GESTION DU CAPITAL DES ENTITÉS LOCALES

Le Groupe doit allouer le capital disponible à ses différentes entités. Pour assurer une bonne circulation des fonds, le processus d'allocation du capital au sein du Groupe est centralisé au niveau du siège. Il répond principalement à deux principes : la conformité à la réglementation locale et l'analyse des besoins locaux de l'entité d'une part et l'analyse des perspectives de croissance d'autre part. Dans le respect de ces deux principes, l'objectif est de réduire la dispersion du capital.

S'agissant du premier de ces principes, les Directeurs Financiers sont responsables de la gestion au quotidien ainsi que de l'information sur les exigences de solvabilité de leurs filiales. Lorsqu'un besoin en capital se présente, il est analysé au cas par cas par le Groupe en tenant compte de la situation présente de la filiale et de sa stratégie future. De plus, chaque année, le Groupe pilote le processus de rapatriement des résultats de ses filiales. La politique générale du Groupe prévoit que l'intégralité du bénéfice distribuable, y compris le résultat distribuable accumulé et mis en réserve de chaque entité, soit distribuée, les exceptions étant étudiées au cas par cas. Cette politique garantit que le capital reste centralisé au niveau de BNP Paribas SA et contribue également à réduire le risque de change.

Les Directeurs Généraux locaux sont chargés d'assurer la pérennité financière de la filiale et sa compétitivité en termes de capital, le cas échéant. Cependant toute mesure concernant le capital, demandée par une filiale, est soumise à l'appréciation et à l'autorisation du siège.

S'agissant du second principe, les besoins de chaque entité sont analysés par des équipes dédiées à la lumière de la stratégie du Groupe dans le pays concerné, des perspectives de croissance de la société et de l'environnement macroéconomique.

Avec la même approche, le Groupe examine tous les ans la dotation en capital des succursales. L'objectif est également de maintenir un niveau de fonds propres approprié, étant entendu que le ratio de solvabilité des succursales ne doit pas excéder celui de la société mère, sauf exigences fiscales ou réglementaires qui doivent être soumises à l'appréciation des services concernés.

5.3 Gestion des risques [Audité]

GOUVERNANCE

En cohérence avec le Risk Appetite Statement du Groupe, la Direction Générale donne de grandes lignes directrices selon trois dimensions clés que sont les Risques, le Capital et la Liquidité au travers des instances suivantes rattachées au Comité Exécutif du Groupe :

- le Forum des risques : il examine tous les sujets de risque considérés comme importants et identifie ceux nécessitant des analyses complémentaires ou des décisions de risque par des Comités compétents ;
- le Comité capital : tel que décrit dans la partie *Gestion du capital* de la section 5.2, il valide les objectifs du Groupe en matière de ratios de solvabilité et la trajectoire vers ces objectifs, pilote la conformité de cette trajectoire, et si nécessaire, propose des plans d'actions pour atteindre le ratio de solvabilité cible. Désigné comme l'instance de Direction Générale compétente au regard des sujets de modèles internes de crédit, le Comité capital est informé des décisions prises par le Comité de pilotage du système de notation (CPDN), revoit annuellement les résultats du backtesting et reçoit la synthèse des résultats de la revue indépendante des modèles ;
- le Comité ALM Groupe (ALCo Groupe) : l'ALCo Groupe est responsable de la gestion du risque de liquidité, du risque de taux et du risque de change structurel pour l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, parmi les Comités spécialisés du Conseil d'administration, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) est focalisé sur la revue des risques pris et des politiques de risque à l'échelle du Groupe.

Le Comité conjoint réunit le CCIRC et le Comité des comptes.

En outre, deux Comités de niveau de Direction Générale, le Comité Groupe de supervision et de contrôle (GSCC) et le Comité de contrôle interne Groupe (GICC) regroupent les différentes fonctions du Groupe autour de la Direction Générale et traitent de sujets de risque de manière transversale à travers toutes les dimensions de risque auxquelles le Groupe peut être exposé.

Le graphique suivant présente les principales instances de gouvernance de niveau Groupe de la gestion des risques.

GRAPHIQUE N° 3 : PRINCIPALES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE NIVEAU GROUPE COUVRANT L'ENSEMBLE DES RISQUES

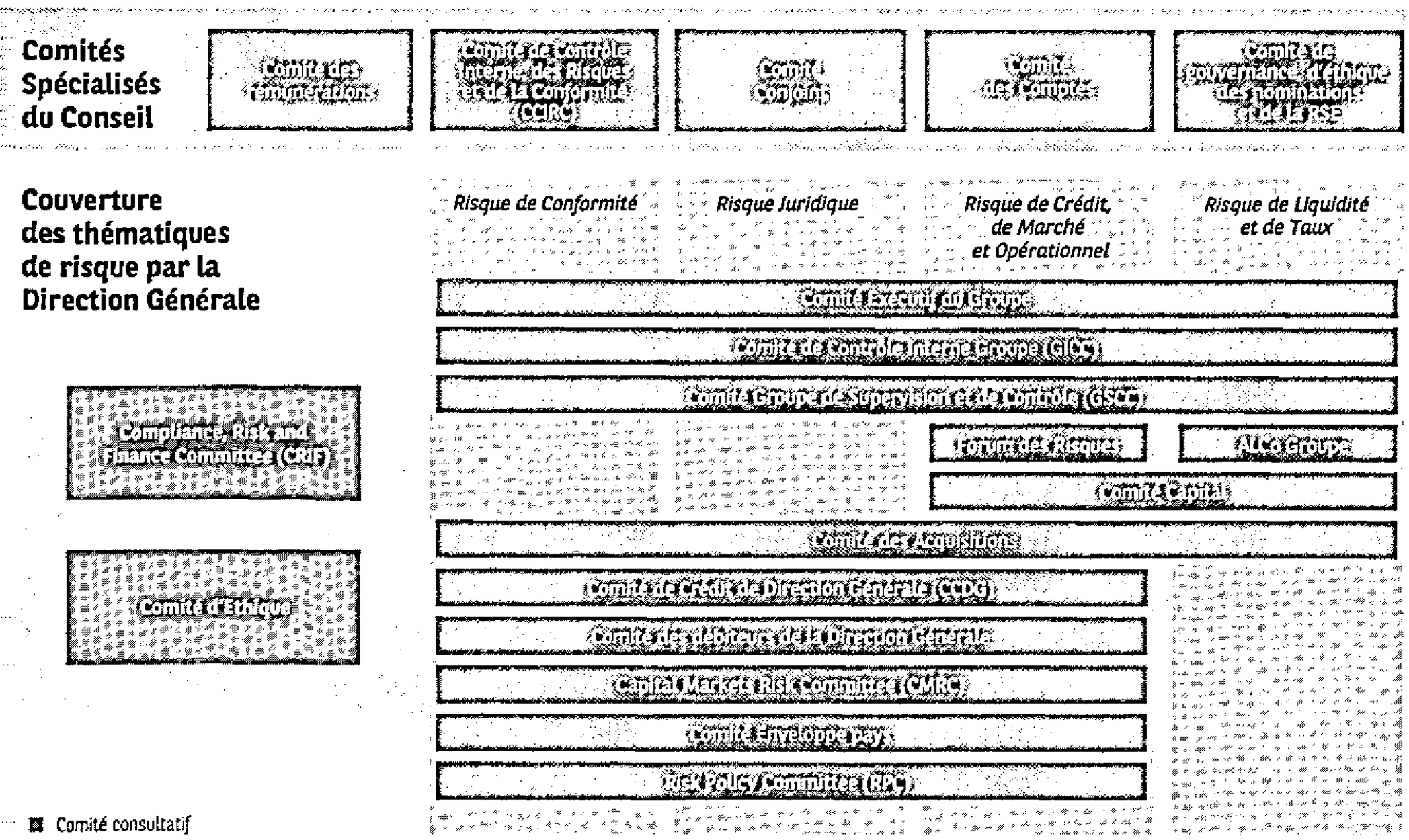

Les principales autres instances de niveau Groupe ont les rôles suivants :

- le Comité de crédit de Direction Générale (CCDG) est l'instance la plus élevée dans le Groupe concernant le risque de crédit et de contrepartie ; il décide de la prise de risque et procède à la revue annuelle des autorisations sur des clients ou groupes, dans les deux cas au-delà de certains seuils d'autorisations ;
- le Comité des débiteurs de Direction Générale décide, au-delà de certains seuils, des provisions spécifiques et passages en pertes relatifs aux expositions sur les contreparties en défaut du Groupe ;
- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est l'instance qui gouverne le profil de risque du Groupe dans ses activités de marché de capitaux ; entre autres fonctions, il analyse les risques de marché et de contrepartie et fixe les limites des activités de marché de capitaux ;
- les Comités Enveloppe pays fixent les limites pour les pays à risque moyen à élevé compte tenu des conditions de marché, des stratégies commerciales et des aspects de risque et de conformité ;
- un Risk Policy Committee (RPC) définit la politique de risque appropriée sur un sujet donné qui peut être une activité, un produit, une géographie (région, pays), un segment de clientèle ou un secteur économique.

ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES

PLACE DES FONCTIONS RISQUE ET CONFORMITÉ

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, « Risk », indépendante des pôles, métiers ou territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La Conformité suit l'ensemble des risques de conformité avec le même principe d'indépendance et le même rattachement direct que Risk à la Direction Générale. En effet, le Groupe a procédé en 2014 à un renforcement de ses fonctions de contrôle, dans le cadre duquel la Conformité a fait l'objet d'une intégration verticale de manière à assurer son indépendance et son autonomie en termes de ressources. Au terme de ce renforcement, les fonctions Risque et Conformité (au même titre que l'Inspection Générale et Legal) ont des organisations comparables, fondées sur un rattachement hiérarchique à ces fonctions des équipes exerçant ces activités de contrôle, de manière indépendante des métiers et géographies.

La fonction de supervision du risque opérationnel a été transférée en 2015 de la Conformité à Risk.

Risk et Conformité exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES FONCTIONS RISQUE ET CONFORMITÉ

La responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent. Risk exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de taux sur le portefeuille bancaire, de liquidité, sur le risque opérationnel et les risques d'assurance. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et de leur conformité dans leur ensemble à l'objectif d'appétit pour le risque du Groupe. Ainsi, les missions permanentes de Risk consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de marché, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi et à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il lui revient également de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate.

La Conformité intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques de non-conformité et de réputation et joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

ORGANISATION DES FONCTIONS RISQUE ET CONFORMITÉ

Approche

L'organisation de Risk est alignée pleinement sur les principes d'indépendance, d'intégration verticale et de déconcentration que la Direction du Groupe a édictés pour les fonctions de contrôle du Groupe. Ainsi :

- toutes les équipes en charge des risques, y compris celles des entités opérationnelles sont intégrées à la fonction avec la mise en place de liens hiérarchiques vers le Directeur des Risques de ces entités ;
- les Directeurs des Risques des entités rapportent à Risk.

Par ailleurs, cette organisation a permis de renforcer la gouvernance des activités de gestion des risques, notamment dans le domaine de la gestion du risque de modèle à travers la création de Risk Independent Review and Control (« Risk IRC »), rapportant directement au Directeur des Risques du Groupe, qui rassemble en une seule entité les équipes en charge de la revue indépendante des modèles et méthodologies de risques.

En 2016, Risk a mis en place une nouvelle organisation de la gestion du risque opérationnel décrite en section 5.9 *Risque opérationnel, de non-conformité et de réputation.*

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation est décrit en section 5.9.

Rôle du Directeur des Risques

Le Directeur des Risques du Groupe rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des collaborateurs de Risk. Il peut opposer son veto aux décisions liées aux risques, et n'a aucun lien hiérarchique avec les Responsables des pôles, des métiers ou des territoires. Un tel positionnement a pour objectifs :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la relation commerciale ;
- de garantir que les dirigeants seront avisés de toute éventuelle dégradation des risques et obtiendront rapidement une information objective et complète de l'état des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la Banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures par l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et de les faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

Rôle du Directeur de la Conformité

Le Directeur de la Conformité rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il a un accès direct, si nécessaire, au Conseil d'administration et à son Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il n'exerce aucune activité opérationnelle en dehors du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation et aucune activité commerciale, ce qui est une garantie de son indépendance d'action. Responsable de la Conformité, il exerce une tutelle hiérarchique sur toutes les équipes responsables de la conformité dans les métiers, les territoires et les fonctions. La Conformité a pour mission de donner, par ses avis et ses décisions ainsi que par une supervision et ses contrôles de second niveau, une assurance raisonnable de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle de la conformité des opérations du Groupe et de la protection de sa réputation.

CULTURE DU RISQUE

AU CŒUR DES PRINCIPES FONDATEURS DU GROUPE

Le Groupe BNP Paribas est caractérisé par une forte culture du risque.

La Direction Générale a choisi d'inscrire cette culture du risque dans quatre éléments fondateurs :

- le Code de conduite :

  En 2016, le Groupe a adopté un nouveau Code de conduite qui s'applique à tous ses collaborateurs et est destiné à définir des règles de conduite dans le cadre des valeurs qui inspirent le Groupe. Le Code de conduite rappelle par exemple que la protection du Groupe est assurée par la capacité des collaborateurs à prendre des risques de manière responsable dans un cadre strict de contrôle. Le Code de conduite émet aussi des règles en matière de respect de l'intérêt des clients, de sécurité financière, d'intégrité des marchés et d'éthique professionnelle, qui participent toutes à atténuer les risques de conformité et de réputation ;

- la Charte de responsabilité :

  La Direction Générale a formalisé une Charte de responsabilité qui prend appui sur les valeurs, les principes de management et le Code de conduite du Groupe. Parmi les quatre engagements formulés figure celui d'« Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement ».

  Le Groupe considère que contrôler étroitement les risques relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la Banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marché résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de stress et encadrés par un système de limites.

  La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière à ce que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la Banque ;

- les Principes de management :

  Parmi les principes de management qui s'adressent aux managers du Groupe, figure le principe « Entreprendre en conscience des risques », qui met en évidence l'importance de la culture du risque. Ce principe rappelle la nécessité pour les collaborateurs du Groupe d'être attentifs en permanence aux risques dans leur périmètre d'activité, de savoir en rendre compte et de travailler de manière coopérative avec les autres entités du Groupe dans l'intérêt du Groupe et de ses clients ;

- le « BNP Paribas Way » :

  En 2015, le Groupe a identifié huit valeurs essentielles en termes de forces et de leviers destinées à faire avancer BNP Paribas, et qui constituent le « BNP Paribas Way ». Certaines de ces valeurs, comme la culture de la conformité, la responsabilité et la solidité, reprennent des éléments importants de la culture de risque du Groupe.

DIFFUSION DE LA CULTURE DU RISQUE

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes de BNP Paribas, qui a toujours placé au premier rang de ses priorités une culture de maîtrise et de contrôle des risques.

BNP Paribas a instauré la Risk Academy, initiative transversale au Groupe, afin de contribuer au renforcement de la diffusion de sa culture de gestion des risques.

La Risk Academy est une structure ouverte mise à disposition du Groupe associant ses métiers et fonctions. Destinée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et couvrant tous les types de risque auxquels le Groupe peut être exposé (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel, conformité, risques réglementaires), la Risk Academy s'inscrit dans une démarche évolutive et participative avec pour objectifs de renforcer la culture du risque au sein du Groupe par :

- la mise en œuvre d'actions de formation et de développement professionnel dans le domaine du risque ;
- l'échange d'informations et le partage des connaissances à travers l'animation de communautés de risque et l'échange de meilleures pratiques de risque.

La Risk Academy a défini six pratiques fondamentales de risque qui sont largement diffusées à travers ses différentes initiatives et sont un vecteur important de diffusion d'une forte culture de risque. Elles rappellent aux collaborateurs l'importance de bien comprendre et anticiper les risques dans une optique de long terme, d'être discipliné dans la prise de risques et de communiquer rapidement et de manière transparente sur les sujets de risques.

Enfin, la culture du risque est également diffusée à travers le Groupe par l'ajustement des rémunérations sur la performance et les risques (cf. chapitre 7, section *Une politique de rémunération compétitive*), avec un dispositif renforcé dans ce domaine en 2015 et 2016 pour les collaborateurs susceptibles de prendre des décisions de risque importantes.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le Groupe n'a pas d'objectif affiché de prise de risque mais certains risques sont inhérents à ses activités et donc à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le Groupe a donc mis en place un *Risk Appetite Statement* et un *Risk Appetite Framework* qui doivent s'entendre comme la formalisation de la tolérance du Groupe aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de son plan stratégique. Le Groupe a notablement renforcé ce dispositif en 2016 avec l'adoption par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction Générale, d'une version enrichie de son Risk Appetite Statement.

Ce document définit, en cohérence avec le plan stratégique du Groupe et compte tenu de l'environnement dans lequel il opère, des principes qualitatifs de risque qu'il souhaite suivre dans ses activités et un mécanisme quantitatif de surveillance du profil de risque du Groupe à travers des métriques quantitatives auxquelles des seuils sont attachés. Ce dispositif couvre à la fois les risques quantifiables et ceux non quantifiables auxquels est exposé le Groupe.

L'appétit pour le risque est mis en œuvre dans le Groupe par la Direction Générale à travers les différents Comités qu'elle préside (CCDG, CMRC, ALCo Groupe) et qui ont en charge les différents types de risques auxquels le Groupe est exposé. En outre, les processus stratégiques du Groupe, tels que le budget ou la gestion du capital et de la liquidité sont développés en cohérence avec le Risk Appetite Statement ; certains indicateurs du Risk Appetite Statement sont inclus dans l'exercice budgétaire et leur valeur attendue dans le cadre du budget confrontée avec leurs seuils dans le Risk Appetite Statement.

Le Risk Appetite Statement du Groupe a été établi en cohérence avec les valeurs qui l'animent et sa culture de risque. Il rappelle que la culture de risque du Groupe et ses engagements de banque responsable sont au cœur de sa stratégie. Il rappelle aussi que la mission du Groupe est de financer l'économie, de conseiller ses clients et financer leurs projets d'une manière éthique. La stratégie du Groupe à partir de laquelle est construit son appétit pour le risque est construite autour de grands principes qui ont accompagné le développement du Groupe : un équilibre entre ses activités assurant sa profitabilité et sa stabilité, un modèle d'activité centré autour des clients et un modèle de banque intégrée permettant de servir au mieux les clients. Cette stratégie intègre aussi les développements que connaît l'industrie bancaire, entre autres son évolution vers un modèle digital, une situation macroéconomique encore incertaine et marquée par un environnement de taux bas et de fortes contraintes réglementaires.

PRINCIPES DE PRISE DE RISQUE

Les principes de prise de risque ont pour objectif de définir les types de risque que le Groupe est prêt à accepter dans le cadre de son activité. Ils ont vocation à rester stables dans le temps.

Ils incluent en particulier les éléments suivants :

- diversification et rentabilité ajustée du risque :

  Le Groupe cherche à générer des résultats ajustés des risques qui soient durables et fondés sur les besoins des clients. Pour être durable, la rentabilité doit reposer sur une sélectivité et une évolution contrôlées des actifs de BNP Paribas et la recherche d'activités diversifiées. Bien que le Groupe consente à une certaine volatilité de ses revenus, il cherche à contenir en permanence le montant de ses pertes potentielles découlant d'un scénario adverse ;
- solvabilité et profitabilité :

  BNP Paribas détient suffisamment de fonds propres pour faire face à un scénario adverse et satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur. Dans le cadre de ses activités bancaires, BNP Paribas accepte de prendre des risques lorsque ceux-ci sont accompagnés d'une rentabilité adaptée, projetée sur une durée adéquate et quand leurs impacts potentiels paraissent acceptables ;
- financement et liquidité :

  Le Groupe s'assure que la diversification et l'équilibre entre ses emplois et ressources correspondent à une stratégie de financement conservatrice, afin de pouvoir faire face à un scénario adverse. Le Groupe s'assure du respect des ratios de liquidité réglementaires en vigueur ;

- risque de crédit :

  Le Groupe ne prend des expositions que sur des clients dont il a une connaissance approfondie et sur la base d'informations complètes et est attentif à la structure des financements qu'il octroie. Le Groupe développe et maintient un portefeuille de risques diversifié, évitant les concentrations (contreparties, secteurs et pays) et s'assure qu'il respecte les politiques de concentration en vigueur ;
- risque de marché :

  Les activités de BNP Paribas sur les marchés de capitaux sont centrées autour des activités de clientèle. BNP Paribas souhaite garder un profil de risque de marché en ligne avec ce modèle d'activité centré sur ses clients ;
- risque opérationnel :

  Le Groupe vise à protéger ses clients, employés et actionnaires du risque opérationnel et a développé dans ce but une infrastructure de gestion de ce risque qui s'appuie sur l'identification des risques potentiels, des stratégies visant à les atténuer et des actions de sensibilisation à ces risques ;
- risque de non-conformité :

  Le Groupe s'attache à être en conformité avec toutes les lois et réglementations qui s'appliquent à lui. Il s'engage à déployer un dispositif de gestion du risque de non-conformité, y compris à travers des programmes dédiés à des réglementations particulièrement structurantes pour ses activités ;
- activités d'assurance :

  BNP Paribas Cardif est principalement exposé aux risques de crédit, de souscription et de marché. L'entité suit attentivement ses expositions et sa rentabilité en prenant en compte ces risques et l'adéquation de ses fonds propres aux exigences de solvabilité réglementaires et s'attache à maintenir ses pertes potentielles dans des scénarios adverses à des niveaux acceptables.

Par ailleurs, le Groupe applique dans toutes les activités ses principes du Code de conduite ainsi que ses principes de banque responsable (voir chapitre 7 Une Banque responsable).

SURVEILLANCE DES INDICATEURS DU PROFIL DE RISQUE

Le Risk Appetite Statement contient des indicateurs mesurant le profil de risque du Groupe pour les différents types de risques auxquels il est exposé.

À chaque métrique sont assortis des seuils qui reflètent différents niveaux de risque et qui, lorsqu'ils sont atteints, conditionnent un processus préétabli d'information de la Direction Générale et du Conseil d'administration et le cas échéant, de plans d'action à mettre en œuvre.

Ces indicateurs sont suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au CCIRC.

À titre d'exemples, font partie des indicateurs du Risk Appetite et repris dans la partie *Chiffres clés* de la section 5.1 :

- le ratio CET1 plein ;
- l'équilibre de la ventilation des actifs pondérés par pôle opérationnel (IFS, DM et CIB) ;
- le ratio créances douteuses/encours bruts ;
- le coût du risque sur encours (en points de base annualisés) ;
- le ratio de liquidité à court terme (LCR).

TESTS DE RÉSISTANCE

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, le Groupe a développé un dispositif de tests de résistance complet (ci-après désignés comme « stress tests »).

DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Le dispositif de stress tests fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, dans une triple optique de gestion prévisionnelle du risque, de planification des fonds propres et d'exigences réglementaires, notamment dans le cadre des processus d'ICAAP du Groupe et de ses principales entités.

Les différents types de stress tests

Les stress tests sont de deux types :

- Stress tests réglementaires :
  - Il s'agit principalement des exercices de stress tests demandés par l'ABE, la BCE ou tout autre superviseur.

    En 2016, l'ABE et la BCE ont mené un exercice de stress test regroupant les 51 plus grandes banques européennes. Les mêmes hypothèses macroéconomiques ont été imposées à l'ensemble des banques participantes permettant ainsi une comparabilité des résultats. Les expositions de risque de crédit, de marché et de risque opérationnel ont été soumises à plusieurs scénarios dont notamment à un scénario d'évolution macroéconomique extrêmement sévère sur une période de trois années consécutives (« scénario adverse »).

    L'impact de ce scénario de stress majeur sur les fonds propres de BNP Paribas est une réduction du ratio phasé de CET1 de 246 points de base par rapport au 31 décembre 2015, à comparer avec un impact moyen de - 380 points de base sur l'ensemble des 51 banques européennes testées ;
- Stress tests internes :
  - stress tests dédiés à l'anticipation des risques : leur finalité est la gestion prévisionnelle et le suivi des risques, qu'ils soient de crédit, de marché, de contrepartie ou de liquidité. Les résultats des stress tests transversaux (réalisés par les fonctions centrales) participent à l'évaluation de l'appétit pour le risque de la Banque et sont périodiquement soumis à la Direction Générale du Groupe, y compris au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) du Conseil d'administration par le biais du tableau de bord trimestriel des risques du Groupe. Ils alimentent également le dispositif d'appétit pour le risque du Groupe. En outre, des stress tests *ad hoc* sont effectués, le cas échéant, pour le besoin des *Risk Policy Committees* ou des Comités stratégiques Pays afin d'identifier et d'évaluer les zones de vulnérabilité au sein des portefeuilles du Groupe,

- stress tests budgétaires : ils contribuent à la planification des besoins en capital sur trois ans (ou quatre ans dans le cadre du plan 2020). Des stress tests sont effectués chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget et intégrés dans l'ICAAP. Ils sont examinés au niveau des pôles et métiers de la Banque avant d'être consolidés au niveau du Groupe pour donner une vue synthétique de l'impact sur le capital et les résultats de la Banque.

  L'objectif des stress tests dans le processus budgétaire est d'évaluer l'impact d'un scénario macroéconomique défavorable sur le Groupe et ses activités. Ces stress tests sont intégrés au processus budgétaire annuel, qui se décline sur la base d'un scénario économique central et d'un scénario économique stressé.

  L'impact du scénario adverse est mesuré sur le compte de résultat (PNB, coût du risque...), les actifs pondérés et les fonds propres.

  Le résultat final recherché des stress tests est un ratio de solvabilité sous contrainte au niveau du Groupe, ainsi que l'identification des mesures d'adaptation nécessaires. Les scénarios retenus, les résultats des stress tests et les propositions d'actions correctrices éventuelles (allégement des expositions sur un sous-segment, modification de la politique de financement, de liquidité...) sont intégrés aux synthèses budgétaires présentées à la Direction Générale à l'issue du processus budgétaire.

Gouvernance et mise en œuvre

Ce dispositif bénéficie d'une gouvernance établie, avec des responsabilités claires, partagées entre les entités opérationnelles, afin d'en favoriser l'insertion opérationnelle et la pertinence, la fonction Finance, la fonction Risque et l'ALM Trésorerie, qui en assurent la cohérence globale.

Les méthodologies de stress tests sont déclinées selon les grandes familles de risques, et font l'objet d'une revue Indépendante.

Les stress tests peuvent être élaborés au niveau du Groupe, d'un métier ou d'un sous-portefeuille donné, sur un ou plusieurs types de risques et sur un nombre de variables plus ou moins important en fonction de l'objectif poursuivi. Le cas échéant, les résultats des modèles quantitatifs peuvent être ajustés par des jugements experts.

Depuis sa création, le dispositif de stress tests du Groupe évolue de manière permanente afin d'intégrer les derniers développements dans ce domaine, que ce soit en termes de méthodologies, ou d'insertion opérationnelle accrue dans les processus de gestion du Groupe. Le dispositif de stress testing dédié par type de risque est détaillé dans les sections 5.4 *Risque de crédit*, 5.6 *Risque de contrepartie* et 5.7 *Risque de marché*.

DÉFINITION DES SCÉNARIOS DE STRESS TESTS INTERNES

Dans les exercices de stress test, il est d'usage de distinguer le scénario central du (ou des) scénario(s) adverse(s). De manière générale, un scénario macroéconomique est un ensemble de valeurs de variables macroéconomiques (le PIB et ses composantes, l'inflation, l'emploi et le chômage, les taux d'intérêt et de change, les valeurs des cours boursiers, les prix des matières premières...) et financières projetées sur une période donnée future.

Scénario central

Le scénario central est considéré comme le scénario le plus probable sur la période de projection retenue. Afin d'élaborer un scénario central, il convient de répondre à la question suivante : à la lumière de l'environnement économique et financier du moment et en prenant en compte les décisions de politique économique (sur les plans monétaire, budgétaire, fiscal...), comment les variables macroéconomiques et financières vont-elles évoluer dans le futur ?

Le scénario central est établi par la Recherche Économique du Groupe, de concert avec l'ALM Trésorerie, les experts actions et matières premières du Groupe. Le scénario central est celui du Groupe BNP Paribas à un moment donné. Comme il est d'usage, le scénario global est composé de scénarios régionaux et nationaux (zone euro, France, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, Turquie, États-Unis, Japon Chine, Inde, Russie...) cohérents entre eux.

Scénario adverse

Un scénario adverse décrit un ou plusieurs chocs potentiels pouvant affecter l'environnement économique et financier au cours de la période de projection, comme la concrétisation d'un ou de plusieurs risques pesant sur le scénario central. Ainsi, un scénario adverse est toujours défini par rapport à un scénario central.

Afin d'élaborer un scénario adverse, il convient de répondre à la question suivante : si un tel événement venait à se produire, comment les variables macroéconomiques et financières évolueraient-elles ? Le ou les chocs sont traduits sur les variables économiques et financières énumérées plus haut sous la forme d'écarts par rapport à leur valeur dans le scénario central. Les scénarios adverses ne correspondent donc pas à la prévision de l'évolution la plus probable de l'économie. C'est la raison pour laquelle les scénarios centraux sont définis comme des ensembles de « prévisions » et les scénarios adverses comme des ensembles de « projections ».

Construction des scénarios

Les scénarios adverses des stress tests dédiés à l'anticipation des risques et aux stress tests budgétaires sont construits par les mêmes contributeurs des équipes Risk selon les mêmes principes. Ceci permet d'assurer la convergence de deux processus majeurs du Groupe, celui de la gestion de ses risques et celui de sa gestion financière.

Les scénarios adverses sont revus à une fréquence trimestrielle par le management de Risk puisque les stress tests alimentent le suivi des risques.

Ils sont également validés (ainsi que le scénario central) par la Direction Générale du Groupe et le Comité de contrôle interne des risques et de la conformité (CCIRC) en juin et en septembre dans le cadre du processus budgétaire du Groupe. À l'occasion des deux autres exercices trimestriels (en mars et en décembre), si le scénario adverse était différent de manière substantielle (et jugée matérielle pour le Groupe), que ce soit en raison d'une modification du scénario central ou d'un recalibrage du choc considéré, une validation par le Comité Exécutif du Groupe serait demandée.

Les scénarios sont ensuite utilisés pour calculer les pertes attendues (ou l'impact en termes de plus ou moins-values dans le cas de risques de marché) pendant l'année pour tous les portefeuilles du Groupe :

- pour les portefeuilles exposés au risque de crédit ou de contrepartie et pour le portefeuille d'actions du portefeuille bancaire, ce calcul mesure l'impact du scénario sur le coût du risque et les actifs pondérés en cas de dégradation de la qualité des portefeuilles générée par le scénario macroéconomique ou de mouvements défavorables des cours des actions. Les stress tests risque de crédit sont simulés sur l'ensemble du portefeuille de la Banque pour toutes les régions et pour tous les portefeuilles prudentiels, à savoir Clientèle de détail, Entreprises et Établissements ;
- pour les portefeuilles relatifs aux opérations de marché, les variations de valeur et leur impact sur le résultat net sont calculés en simulant un choc ponctuel, cohérent avec le scénario d'ensemble.

Les calculs décrits ci-dessus et les méthodologies connexes pour les stress tests sur les risques de crédit et de marché sont coordonnés de manière centralisée au niveau du Groupe par les équipes Risk. Ils impliquent également dans leur conception et leur mise en œuvre différentes équipes d'experts au niveau du Groupe et des territoires.

5.4 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la conséquence liée à la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

Le tableau ci-après présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas, inscrits au bilan (principalement les prêts et créances et les titres à revenus fixes) ainsi que les opérations de hors-bilan (garanties et cautions données par le Groupe), exposés au risque de crédit. Les expositions de titrisation du portefeuille bancaire ainsi que les produits dérivés et les opérations de pensions exposés au risque de contrepartie sont exclus de cette section et présentés respectivement en section 5.5 et section 5.6.

Ces montants d'exposition s'appuient sur la valeur brute comptable des actifs financiers. Ils ne tiennent pas compte des garanties reçues ni des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité courante de gestion du risque de crédit (voir partie *Techniques d'atténuation du risque de crédit*).

➤ TABLEAU N° 22 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET PAR TYPE D'APPROCHE

Expositions (Exposure Type)	31 décembre 2016			31 décembre 2015			Variation
	Approche IRBA	Approche Standard	Total	Approche IRBA	Approche Standard	Total	Total
Administrations centrales et banques centrales	284 817	37 154	321 972	273 203	36 129	309 332	12 640
Entreprises	487 787	133 743	621 530	465 838	134 361	600 199	21 331
Établissements(*)	51 699	16 132	67 831	68 447	19 668	88 114	(20 284)
Clientèle de détail	257 669	169 433	427 101	243 394	157 229	400 623	26 478
Autres Actifs Risqués(**)	352	119 752	120 104	329	113 428	113 758	6 346
TOTAL DES EXPOSITIONS	**1 082 324**	**476 213**	**1 558 537**	**1 051 211**	**460 814**	**1 512 026**	**46 512**

(*) *La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus comme tels par des pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.*

(**) *Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations, les comptes de régularisation et les valeurs résiduelles.*

L'exposition liée à l'acquisition de prêts sur le marché secondaire en 2016 représente un montant marginal.

RAPPROCHEMENT DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT AVEC LE BILAN PRUDENTIEL

Les expositions au risque de crédit concernent les différents postes suivants du bilan prudentiel au 31 décembre 2016 (section 5.2 Tableau n° 6) : les encours nets des comptes de dépôt auprès des banques centrales (161 milliards d'euros), les prêts consentis à la clientèle (718 milliards d'euros), aux établissements de crédit (43 milliards d'euros), les « Actifs disponibles à la vente à revenu fixe » (149 milliards d'euros), les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (0,6 milliard d'euros), le portefeuille évalué en valeur de marché sur option (1,4 milliard d'euros), les immobilisations corporelles et de placement (23 milliards d'euros), les comptes de régularisation et actifs divers (110 milliards d'euros) et les actifs d'impôts courants et différés (8 milliards d'euros), auxquels s'ajoutent des engagements de financement et de garantie donnés (416 milliards d'euros).

Ces encours sont retraités des dépréciations, ainsi que des encours relevant d'un risque différent du risque de crédit (titrisation, contrepartie et marché) et des autres éléments retraités des fonds propres (72 milliards d'euros).

Dans la suite de cette section, les expositions au risque de crédit ne tiennent pas compte des Autres Actifs Risqués (immobilisations, comptes de régularisation et valeurs résiduelles).

ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT

La progression des expositions au risque de crédit (hors Autres Actifs Risqués) d'un montant total 40 milliards d'euros en 2016 s'explique notamment par l'activité courante de la Banque. Les effets de change influencent peu la variation d'exposition car ils se compensent entre les devises, notamment avec l'appréciation du dollar US et la dépréciation de la livre sterling et de la livre turque. Les variations par classe d'exposition commentées ci-après sont hors effet change.

- la hausse des expositions sur les administrations centrales et banques centrales de 13 milliards d'euros est principalement liée aux importants volumes de liquidité placés en Banque Centrale Européenne ;
- la hausse des expositions sur les entreprises de 21 milliards d'euros est portée conjointement par la France (+ 5 milliards d'euros dont 2 milliards d'euros sur les PME et 2 milliards d'euros sur les grandes entreprises), l'Asie (+ 4 milliards d'euros principalement sur les financements spécialisés), le Luxembourg (+ 2 milliards d'euros) et l'Italie (+ 2 milliards d'euros) ;
- la diminution des expositions sur les établissements de 20 milliards d'euros est répartie principalement sur les zones géographiques suivantes : Europe (- 13 milliards d'euros), États-Unis (- 3 milliards d'euros), et Asie du Nord (- 2 milliards d'euros) ;
- la progression des expositions sur la clientèle de détail de 26 milliards d'euros est liée d'une part à la hausse de l'activité de crédits immobiliers aux États-Unis, en Belgique, en France et au Royaume-Uni et d'autre part au développement de partenariats de Personal Finance.

Les expositions sur les PME, réparties entre entreprises et clientèle de détail, s'élèvent à 123,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en augmentation de 8 % par rapport au 31 décembre 2015.

APPROCHES RETENUES POUR LE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

BNP Paribas a opté pour les méthodes les plus avancées de l'accord Bâle 3. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007 par le superviseur à utiliser ses méthodes de notations internes pour calculer ses exigences de fonds propres à compter du 1er janvier 2008. Préalablement à son acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Banque Nationale de Belgique, pour utiliser également l'approche avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part convergent dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe (excepté sur la clientèle de détail). Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties.

Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des expositions en approche IRBA est de 75 % au 31 décembre 2016, stable comparé au 31 décembre 2015. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Institutional Banking (CIB), la Banque De Détail en France (BDDF), BNL SpA, une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance (portefeuille de crédit à la consommation) ainsi que les entités BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. Le périmètre IRBA laisse toutefois en dehors du champ certaines entités comme celles du sous-groupe BancWest ou les filiales des pays émergents.

➤ GRAPHIQUE N° 4 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT(*) PAR TYPE D'APPROCHE

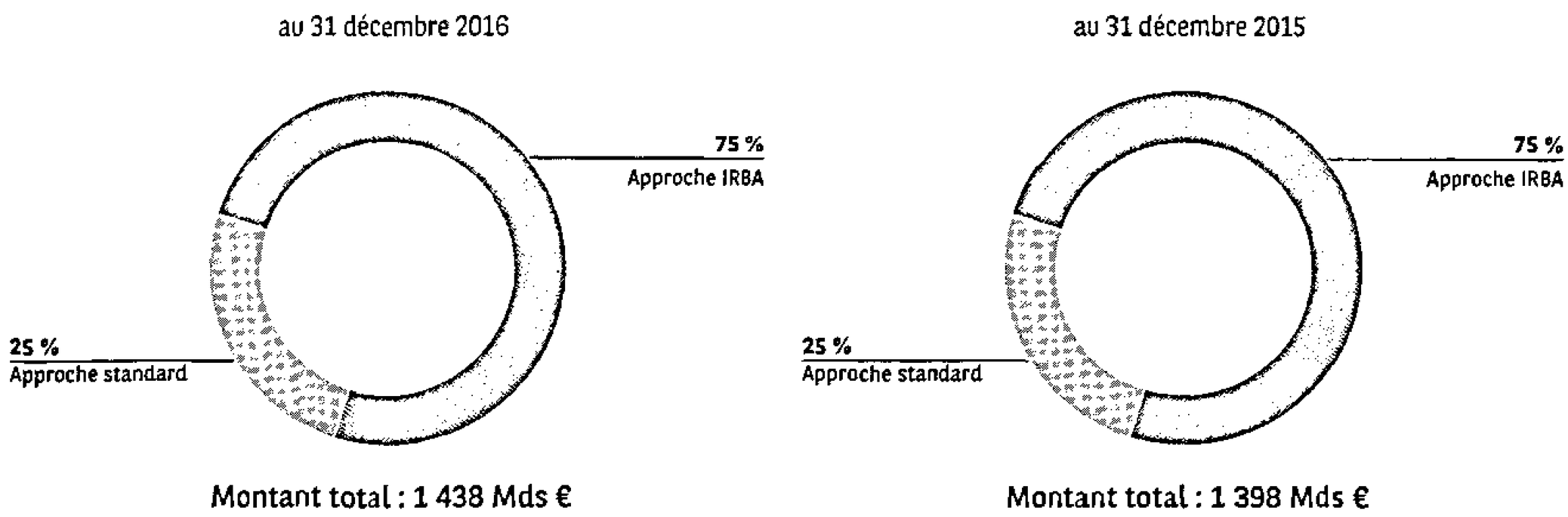

(*) *Hors Autres Actifs Risqués.*

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

LES POLITIQUES DE CRÉDIT ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE PROVISIONNEMENT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique Générale de Crédit approuvée par le Comité Exécutif du Groupe. Elle s'applique à toutes les activités du Groupe qui génèrent du risque de crédit ou de contrepartie. La Politique Générale de Crédit fixe des principes généraux (processus d'analyse des risques et de décision, conformité et éthique) applicables à tout risque de crédit ainsi que des principes spécifiques relatifs au risque pays, aux risques sectoriels, à la sélection des clients et à la structuration des opérations de crédit. La Politique Générale de Crédit est mise à jour en fonction de l'évolution de l'environnement de crédit dans lequel opère le Groupe. Elle a fait l'objet d'une mise à jour complète en 2012 destinée à refléter les changements importants d'environnement intervenus. En 2014, une clause relative à la performance des clients en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et à sa prise en compte dans l'évaluation du profil de risque des clients a été incluse.

Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties. Des clauses RSE sont intégrées dans les nouvelles politiques spécifiques de crédit ou à l'occasion de la mise à jour des politiques existantes. Pour les secteurs exposés aux risques liés au changement climatique (risques physiques et risques carbone liés à la transition énergétique), les clauses RSE dans les politiques de crédit et de notation concernées intègrent cette dimension.

Le Groupe conduit un certain nombre d'actions pour insérer dans son dispositif de risque de crédit les risques liés au changement climatique, susceptibles d'impacter le profil de risque de ses clients. Au-delà du dispositif de politiques sectorielles décrites dans la section 7.2 du chapitre 7 dans la partie Engagement 3 s'appliquant aux secteurs exposés à ces risques qui entre dans le dispositif existant de gestion de ces risques, le Groupe a annoncé en novembre 2015 qu'il allait intégrer la composante climatique dans la méthodologie de notation des projets et entreprises qu'il finance. Le Groupe va ainsi progressivement systématiser l'utilisation d'un prix interne au carbone afin de prendre en compte les mutations engendrées par la transition énergétique et les risques associés dans ses décisions de financement.

LES PROCÉDURES DE DÉCISION

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations de crédit exercées par des responsables ou représentants d'équipes commerciales avec l'accord d'un représentant de Risk nommément désigné. L'accord de crédit est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupe d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Toutes les transactions proposées font l'objet d'une revue détaillée de la situation actuelle et future de l'emprunteur ; cette revue, faite à la mise en place de la transaction et ensuite mise à jour une fois par an, permet au Groupe de s'assurer qu'il a une connaissance complète de l'emprunteur et qu'il peut suivre son évolution. Certains types de crédit – prêts aux institutions financières, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs de l'économie présentant des risques de cyclicité ou d'évolutions rapides – impliquent le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la Politique Générale de Crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions matérielles font l'objet d'un processus d'approbation particulier. BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Le Comité de crédit de Direction Générale (CCDG) est le Comité de plus haut niveau dans le Groupe pour les décisions relatives au risque de crédit et de contrepartie. Le CCDG est présidé par des représentants de la Direction Générale (voir la partie *Gouvernance* de la section 5.3 *Gestion des risques*). Il est amené à statuer sur des demandes de crédit dont le montant dépasse les délégations individuelles ou qui dérogeraient aux principes de la Politique Générale de Crédit.

LES PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Surveillance des encours

Le dispositif de surveillance des encours repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance s'exercent sous le contrôle de Risk, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Ce Comité examine régulièrement, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de Risk, du montant des provisions à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, des Comités trimestriels de revue de stock des dossiers Watchlist et douteux examinent les dossiers placés sous surveillance ou non performants. En fonction du montant des engagements, ces Comités de revue peuvent avoir lieu localement, régionalement, ou au siège et, pour les plus importants inclure des représentants de la Direction Générale.

Dans le cadre de leurs responsabilités, des équipes de contrôle assurent le suivi des encours par rapport aux autorisations approuvées, des clauses particulières (*covenants*) et des prises de garanties. Ceci permet de déceler des indications de détérioration du profil de risque approuvé par le Comité de crédit. Les équipes de contrôle attirent l'attention des équipes Risk et métiers sur les exceptions de non-conformité aux décisions des Comités de crédit, et contrôlent leur résolution. Certains cas requièrent une alerte particulière au Senior Management de Risk et des métiers. Il s'agit notamment de la non-résolution des exceptions et/ou des indications importantes de détérioration du profil de risque par rapport à celui approuvé par le Comité de crédit.

Suivi et gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'un dispositif de reporting à des niveaux plus agrégés de portefeuille, selon des axes pôles/métiers ou transverses de géographie, secteurs, activités/produits.

La politique de gestion d'ensemble des portefeuilles de risque de la Banque, incluant des politiques de concentration par débiteur, par secteur et par pays, s'appuie sur ce dispositif de reporting, et les Comités de risque du Groupe examinent les résultats de ces reportings et analyses.

- les concentrations de risque par pays sont gérées par des enveloppes de risque pays déterminées, au niveau de délégation approprié pour le pays considéré. Le Groupe, présent dans la plupart des zones économiquement actives conformément à sa vocation, s'attache ainsi à éviter les concentrations excessives de risque sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles ou dont la situation économique est fragilisée. Les enveloppes pays et leurs utilisations font l'objet d'un reporting trimestriel ;
- le Groupe suit étroitement les concentrations individuelles sur des groupes d'affaires ou des pays. Les expositions les plus importantes sur des groupes d'affaires entreprises, sur des souverains et sur des établissements financiers sont rapportées dans le rapport trimestriel sur les risques au CCIRC. Le Groupe a également mis en place des politiques de concentration individuelle pour les expositions sur les entreprises et sur les institutions financières. Ces politiques sont décrites dans la partie *Diversification de l'exposition au risque de crédit* de cette section ;
- le Groupe fait régulièrement des revues de portefeuille dans certaines industries soit en raison de la taille des expositions du Groupe sur ce secteur, soit en raison de problématiques de risque liées à ce secteur (cyclicité, évolution technologique rapide). Pour ces revues, le Groupe s'appuie sur l'expertise des métiers concernés et de spécialistes sectoriels indépendants travaillant dans la fonction Risque (Études Industrielles et Sectorielles). Ces revues permettent à la Direction Générale, et le cas échéant au CCIRC, d'avoir une vue globale des expositions du Groupe sur le secteur considéré et de décider d'orientations stratégiques. Par exemple, le secteur du financement maritime (Shipping) a fait l'objet d'une revue au cours du 3e trimestre 2016 (voir la partie *Diversification sectorielle* de cette section).

En complément, les stress tests constituent des outils d'analyse qui permettent d'identifier les zones de vulnérabilité des portefeuilles du Groupe et d'analyser les éventuelles concentrations.

Enfin, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarios de crise.

LES PROCÉDURES DE DÉPRÉCIATION

Les concours en défaut sur les entreprises, institutions financières ou pays souverains font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de Risk, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciation, selon les modalités d'application des règles comptables retenues (voir chapitre 4 note 1.c.5 *Dépréciation et restructuration des actifs financiers*). Ils relèvent de dépréciations spécifiques. Cette réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des pôles et déterminée trimestriellement par un Comité réunissant le responsable du pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de Risk. Ce Comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut. Les simulations faites par Risk s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

(Voir chapitre 4 notes 4.f *Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit* et 4.g *Prêts, créances et dettes sur la clientèle*).

LE DISPOSITIF DE NOTATION

Chaque contrepartie est notée en interne selon des principes communs au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La Banque a défini un système de notations complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par le superviseur en décembre 2007 et fait depuis l'objet de contrôles réguliers.

En ce qui concerne les crédits aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le Taux de Récupération Global (TRG) ou son complémentaire la perte en cas de défaut (LGD), qui est attaché à la structure des transactions, et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor – CCF) qui estime la part en risque des engagements hors-bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

La confirmation ou la modification des paramètres de rating et de TRG applicables à chacune des transactions intervient au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation ou de revue annuelle des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants des métiers et, en second regard, des représentants de la fonction Risque (ces derniers ayant la décision finale en cas de désaccord avec le métier). Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Sur le périmètre de la clientèle de détail, le dispositif s'appuie également sur les trois paramètres que sont la probabilité de défaut (PD), le Taux de récupération global (TRG), et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor – CCF). En revanche, l'application des méthodes de notation pour déterminer ces paramètres est réalisée de manière automatique.

➤ TABLEAU N° 23 : CORRESPONDANCE INDICATIVE DES NOTES INTERNES DE CONTREPARTIE AVEC L'ÉCHELLE TYPE DES AGENCES DE NOTATION ET LES PROBABILITÉS DE DÉFAUT MOYENNES ATTENDUES

	Note interne BNP Paribas	Rating de crédit émetteur long terme S&P/Fitch	PD moyennes attendues
Investment Grade	1+	AAA	0,01 %
	1	AA+	0,01 %
	1-	AA	0,01 %
	2+	AA-	0,02 %
	2	A+/A	0,03 %
	2-	A-	0,04 %
	3+/3/3-	BBB+	0,06 % à 0,10 %
	4+/4/4-	BBB	0,13 % à 0,21 %
	5+/5/5-	BBB-	0,26 % à 0,48 %
Non Investment Grade	6+	BB+	0,69 %
	6/6-	BB	1,00 % à 1,46 %
	7+/7	BB-	2,11 % à 3,07 %
	7-	B+	4,01 %
	8+/8/8-	B	5,23 % à 8,06 %
	9+/9/9-	B-	9,53 % à 13,32 %
	10+	CCC	15,75 %
	10	CC	18,62 %
	10-	C	21,81 %
Défaut	11	D	100 %
	12	D	100 %

Une correspondance indicative entre les notes internes de la Banque, d'une part, et les ratings d'émetteur long terme attribués par les principales agences de notation, d'autre part, a été mise au point au sein du Groupe. Toutefois, BNP Paribas a une clientèle beaucoup plus large que les seules contreparties notées par les agences de rating. La correspondance n'a pas de sens pour la banque de détail. Elle est utilisée au moment de l'attribution ou de la revue des notes internes afin d'identifier d'éventuelles divergences d'appréciation de la probabilité de défaut d'un tiers entre une ou plusieurs agences de notation et la Banque. Il n'est toutefois pas dans l'objectif de la notation interne de reproduire ni même d'approcher les ratings attribués par les agences externes. Des écarts significatifs de rating, à la hausse ou à la baisse, existent au sein du portefeuille. Certaines contreparties notées 6 ou 7 par BNP Paribas pourraient être considérées comme « Investment Grade » par des agences de notation.

Pour plus de détails, voir les paragraphes *Dispositif de notation interne applicable aux États souverains, Institutions financières, entreprises et financements spécialisés* et *Dispositif de notation interne propre à la clientèle de détail.*

TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE CRÉDIT

Des modèles quantitatifs ont été développés et permettent de relier les paramètres de risque de crédit et la migration de rating aux variables macroéconomiques et financières, définies dans les scénarios de stress tests (cf. partie *Tests de résistance* en section 5.3) tant sur l'historique que sur un horizon de projection donné.

La qualité des méthodologies déployées est assurée par une gouvernance stricte en termes de séparation des attributions et responsabilités, un examen par une entité indépendante des dispositifs existants (modèles, méthodologies, outils) et une évaluation périodique de l'efficacité et de la pertinence de l'intégralité du dispositif. Cette gouvernance s'appuie sur des politiques et des procédures internes, sur la supervision des Comités de stress test du risque de crédit par métier, ainsi que sur une intégration des stress tests au dispositif de gestion des risques.

Une politique des stress tests de risque de crédit, validée au Comité capital de juillet 2013, existe au niveau Groupe et est utilisée dans le cadre des différents types de stress tests (réglementaire, périodique et *ad hoc*).

Le dispositif central de stress tests est articulé de manière cohérente avec la structure définie dans les orientations de stress tests européens de l'ABE :

- il repose sur les paramètres utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres (EAD, PD et LGD réglementaires) ;
- l'espérance de perte conditionnelle à la macroéconomie est utilisée comme mesure du coût du risque généré par les nouveaux défauts ;
- le stress du coût du risque est complété par des impacts sur les provisions collectives et sur le provisionnement du stock de douteux ;
- le stress du capital réglementaire provient de la migration de rating, du passage en douteux et du stress de la PD réglementaire utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres.

Dans le cas du stress des actifs pondérés, la perte en cas de défaut (LGD) n'est pas stressée puisqu'elle est considérée comme *downturn*. Dans celui du stress du coût du risque, le taux de perte (également appelé LGD *Point-in-time* – LGD PIT) peut être stressé via un lien avec les variables macroéconomiques et financières ou avec les taux de défaut.

Les stress tests de risque de crédit sont utilisés dans le cadre de l'évaluation de l'appétit pour le risque du Groupe, et plus spécifiquement lors des revues de portefeuilles.

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 1 438 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 1 398 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau n° 22 *Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche*, hors Autres Actifs Risqués[1], la titrisation en portefeuille bancaire faisant pour sa part l'objet d'une section dédiée (section 5.5).

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé dans les tableaux suivants.

Le risque de concentration de crédit est principalement évalué par le suivi des indicateurs présentés ci-dessous.

RISQUE RÉSULTANT DE CONCENTRATION INDIVIDUELLE

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des clients ou des groupes de clients, selon les deux types de surveillance suivants :

Surveillance des grands risques

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (article 395) du 26 juin 2013 établit une limite de 25 % des fonds propres de la Banque pour les expositions par groupe de clients (après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit).

BNP Paribas se situe bien en deçà des seuils de concentration fixés par cette réglementation. Aucun client ou groupe de clients ne voit ses expositions (telles que définies ci-dessus) atteindre 10 % des fonds propres de la Banque.

Surveillance via des politiques sur les risques de concentration individuelle

Les politiques sur les risques de concentration individuelle sont intégrées aux politiques du Groupe sur la concentration. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque groupe d'activités présentant une concentration excessive des risques afin d'anticiper et de gérer les risques de concentration individuelle par rapport au Risk Appetite Statement du Groupe.

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-après repose sur le pays où la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume-Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume-Uni.

1) *Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.*

➤ TABLEAU N° 24 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT

Expositions (en millions d'euros)	31 décembre 2016					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe(*)	**224 523**	**384 238**	**41 123**	**359 548**	**1 009 432**	**70 %**
France	105 355	122 561	11 284	152 569	391 769	27 %
Belgique	27 699	58 632	7 947	74 288	168 566	12 %
Luxembourg	17 948	13 919	690	5 587	38 144	3 %
Italie	16 653	61 826	6 594	62 727	147 800	10 %
Royaume-Uni	7 672	34 309	3 011	8 442	53 433	4 %
Allemagne	12 469	19 161	3 171	16 884	51 684	4 %
Pays-Bas	14 042	18 134	2 138	9 329	43 643	3 %
Autres pays d'Europe	22 685	55 696	6 289	29 723	114 392	8 %
Amérique du Nord	**39 387**	**127 545**	**10 714**	**42 624**	**220 269**	**15 %**
Asie Pacifique	**44 586**	**53 267**	**9 860**	**167**	**107 880**	**7 %**
Japon	31 298	2 509	1 251	6	35 064	2 %
Asie du Nord	5 674	26 123	5 109	44	36 950	3 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	3 180	13 090	1 228	106	17 605	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	4 434	11 546	2 271	11	18 261	1 %
Reste du Monde	**13 476**	**56 480**	**6 134**	**24 762**	**100 852**	**7 %**
Turquie	4 225	11 668	1 733	15 528	33 154	2 %
Bassin Méditerranéen	2 063	9 122	1 264	2 588	15 037	1 %
Pays du Golfe - Afrique	3 459	19 269	1 829	1 777	26 335	2 %
Amérique latine	3 089	11 835	1 036	3 954	19 913	1 %
Autres pays	641	4 587	272	914	6 414	0 %
TOTAL	**321 972**	**621 530**	**67 831**	**427 101**	**1 438 434**	**100 %**

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Europe(*)	**197 036**	**373 699**	**55 311**	**342 208**	**968 254**	**69 %**
France	71 858	117 522	12 390	148 763	350 533	25 %
Belgique	29 819	59 756	7 860	70 725	168 159	12 %
Luxembourg	11 666	11 870	376	6 198	30 109	2 %
Italie	14 369	59 951	8 780	58 534	141 634	10 %
Royaume-Uni	28 563	34 939	10 346	6 425	80 273	6 %
Allemagne	11 338	18 002	6 162	13 994	49 495	4 %
Pays-Bas	7 995	16 964	2 210	9 957	37 125	3 %
Autres pays d'Europe	21 429	54 696	7 187	27 613	110 925	8 %
Amérique du Nord	**46 760**	**126 437**	**12 844**	**32 996**	**219 038**	**16 %**
Asie Pacifique	**50 765**	**45 037**	**11 799**	**562**	**108 163**	**8 %**
Japon	36 371	2 338	1 042	0	39 752	3 %
Asie du Nord	5 979	20 478	7 190	8	33 654	2 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	3 673	11 285	893	0	15 851	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	4 742	10 936	2 674	554	18 905	1 %
Reste du Monde	**14 770**	**55 025**	**8 161**	**24 857**	**102 813**	**7 %**
Turquie	5 130	11 650	2 488	17 510	36 777	3 %
Bassin Méditerranéen	2 287	8 236	1 058	2 568	14 150	1 %
Pays du Golfe - Afrique	3 253	18 142	1 830	1 289	24 514	2 %
Amérique latine	3 353	11 922	2 311	2 607	20 193	1 %
Autres pays	746	5 076	474	883	7 179	1 %
TOTAL	**309 332**	**600 199**	**88 114**	**400 623**	**1 398 268**	**100 %**

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée. Le Groupe a été particulièrement attentif en 2016 aux risques géopolitiques et à l'évolution économique des pays émergents (voir section 1 partie *Points d'attention particuliers en 2016*).

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

➤ TABLEAU N° 25 : VENTILATION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Exposition	%	Exposition	%
Agroalimentaire	34 754	6 %	37 062	6 %
Assurance	12 229	2 %	12 366	2 %
Chimie hors pharmacie	15 287	2 %	12 402	2 %
Construction - BTP	29 082	5 %	29 753	5 %
Distribution	29 041	5 %	26 444	4 %
Énergies hors électricité	30 403	5 %	32 540	5 %
Équipements hors informatique-électronique	40 224	6 %	38 167	6 %
Finance	38 344	6 %	37 468	6 %
Immobilier	64 878	10 %	57 758	10 %
Informatique & Matériels électroniques	17 572	3 %	17 590	3 %
Minerais, métaux & matériaux (y compris ciment, emballages, etc.)	30 066	5 %	29 988	5 %
Négoce & Commerce de gros	49 291	8 %	46 056	8 %
Santé & Pharmacie	15 525	2 %	14 473	2 %
Services aux collectivités (électricité, gaz, eau, etc.)	33 920	5 %	32 696	5 %
Services aux entreprises	55 363	9 %	54 148	9 %
Services de communications	17 369	3 %	18 131	3 %
Transport & Logistique	44 209	7 %	40 571	7 %
Autres	63 972	10 %	62 586	10 %
TOTAL	**621 530**	**100 %**	**600 199**	**100 %**

Les risques sectoriels sont suivis en termes d'expositions brutes et d'actifs pondérés. Le Groupe reste diversifié, aucun secteur ne représentant plus de 10 % de l'exposition crédit aux entreprises et plus de 4,2 % de l'exposition crédit totale en 2016. Les secteurs les plus sensibles font l'objet d'un examen régulier par des Comités dédiés à ces secteurs, notamment :

- Suivi des secteurs liés à l'énergie et aux matières premières :

  Les prix du pétrole et des métaux non-précieux sont en recul depuis 2010-2011 avec un prix du pétrole au plus bas à un niveau inférieur à 30 dollars en janvier 2016.

  Selon différentes études économiques empiriques, l'offre de pétrole excédentaire était le principal facteur explicatif de la baisse des prix du pétrole. Après l'accord conclu en novembre 2016 entre les pays membres de l'OPEP et plusieurs autres grands producteurs pour limiter l'offre, les prix du pétrole sont remontés. Les prévisions 2017 du FMI incorporent un affermissement des cours du pétrole.

  Pour l'or et les métaux non précieux, la faiblesse de la demande globale, notamment en provenance de la Chine, explique pour une grande partie le recul de ces prix (dans un contexte de surcapacités au niveau mondial). En 2016, étant donné la vigueur de l'investissement dans les infrastructures et l'immobilier en Chine ainsi que les anticipations d'un assouplissement de la politique budgétaire aux États-Unis, les prix des métaux de base sont remontés.

  Après la revue interne complète du portefeuille menée au sein du Groupe en 2016 dans un contexte de fort recul des prix du pétrole, qui avait conclu à la qualité et la bonne diversification des portefeuilles, les secteurs liés aux prix du pétrole et des matières premières ont continué de faire l'objet d'un suivi régulier.

- Secteur Pétrole & Gaz :

  L'exposition de BNP Paribas à ce secteur est diversifiée. Les engagements couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et concernent des acteurs de référence (majors, compagnies pétrolières nationales) dans de nombreux pays. Pour mémoire, BNP Paribas a cédé son activité de financement spécialisé sur ce secteur (*Reserve Based Lending*) aux États-Unis en 2012.

  L'exposition brute du portefeuille, sensible au prix du pétrole, est en baisse au 31 décembre 2016 à 32,9 milliards d'euros (soit seulement 2,3 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe dont 56 % concernent les majors (29 %) et les compagnies pétrolières nationales (27 %). Les sous-secteurs de l'exploration et de la production pétrolière représentent 24 % et les services pétroliers, 17 %. Par ailleurs, 55 % de cette exposition porte sur des engagements hors-bilan. Les garanties augmentent de 5 milliards d'euros. L'exposition nette de garanties et de provisions s'établit en baisse à 18,7 milliards d'euros.

  61 % des contreparties bénéficient d'une notation Investment Grade[1] et les engagements auprès des contreparties non Investment Grade[1] bénéficient d'une bonne couverture par des collatéraux. Par ailleurs, la maturité est courte, et inférieure à deux ans en moyenne. Les encours classés en douteux représentent 6 % du portefeuille au 31 décembre 2016

(1) *Notation externe ou équivalent interne.*

- Secteur Mines & Métaux :

  L'exposition brute du secteur Mines & Métaux s'élève au 31 décembre 2016 à 14,2 milliards d'euros (soit moins de 1 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe) dont 51 % d'engagements hors-bilan. Les garanties augmentent de 0,9 milliard d'euros. L'exposition nette de garanties et de provisions est de 8 milliards d'euros. Chaque métal ayant sa propre dynamique en termes de prix, les évolutions sont différentes d'un secteur à l'autre et à l'intérieur de chaque secteur, d'une entreprise à l'autre.

  Ce secteur recouvre un ensemble diversifié d'entreprises qui peuvent être réparties en trois grands segments :

  - les entreprises du secteur de l'acier (31 % de l'exposition brute du secteur Mines & Métaux) ;
  - les entreprises spécialisées : l'aluminium (10 %), les métaux de base (7 %), les métaux précieux (8 %), le charbon et le fer (8 %) ;
  - les entreprises diversifiées (37 % de l'exposition brute du secteur Mines & Métaux).

  Le portefeuille du Groupe est considéré bien diversifié. Plus de 50 % des engagements sont sur des contreparties classées Investment Grade[1]. La maturité est courte, inférieure à deux ans en moyenne et 6 % des encours sont classés en douteux. Enfin, la remontée du prix des matières premières en 2016 est un élément favorable.

- Secteur Shipping :

  Le secteur du financement maritime (Shipping) recouvre un ensemble de sous-segments aux dynamiques très différentes : transport de vrac, pétroliers, porte-conteneurs, services pétroliers et croisière. En 2016, dans un contexte marqué par la baisse du prix du pétrole et un recul du trafic maritime, trois de ces sous-secteurs (vrac, porte-conteneurs et services pétroliers) ont été plus particulièrement affectés.

  Une revue spécifique de ce secteur a été réalisée au 3e trimestre 2016. L'exposition brute du secteur Shipping s'élevait au 30 juin 2016 à 17,5 milliards d'euros, soit 1,3 % du total des engagements bruts bilan et hors-bilan du Groupe (1 383 milliards d'euros au 30 juin 2016). Cette exposition est portée surtout par CIB (87 %) et par Domestic Markets (7 %), avec une bonne diversification géographique de sa clientèle. Le Groupe n'a pas d'exposition sur les fonds allemands spécialisés. Au sein de CIB, 80 % des autorisations font l'objet d'un collatéral et les encours douteux représentent 2,3 % de l'encours.

ACTIFS PONDÉRÉS

TABLEAU N° 26 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT

Actifs pondérés (en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variation
Risque de crédit - Approche IRBA	**238 693**	**228 740**	**9 953**
Administrations centrales et banques centrales	4 581	4 091	490
Entreprises	171 436	163 149	8 286
Établissements	9 182	9 832	(650)
Clientèle de détail	53 341	51 532	1 809
Prêts immobiliers	*20 918*	*20 315*	*603*
Expositions renouvelables	*4 867*	*5 229*	*(362)*
Autres expositions	*27 556*	*25 988*	*1 568*
Autres Actifs Risqués	153	136	17
Risque de crédit - Approche standard	**219 594**	**220 542**	**(948)**
Administrations centrales et banques centrales	4 413	5 196	(783)
Entreprises	90 259	94 523	(4 264)
Établissements	5 169	6 280	(1 111)
Clientèle de détail	80 140	74 908	5 232
Prêts immobiliers	*19 516*	*18 611*	*904*
Expositions renouvelables	*2 209*	*2 137*	*72*
Autres expositions	*58 416*	*54 160*	*4 256*
Autres Actifs Risqués	39 613	39 636	(23)
RISQUE DE CRÉDIT	**458 287**	**449 282**	**9 005**

(1) Notation externe ou équivalent interne.

➤ TABLEAU N° 27 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2015	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2016
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Risque de crédit	449 282	292	23 315	(13 767)	(1 562)	4 627	(3 901)	9 005	458 287
dont Approche IRBA	*228 740*	*1 387*	*15 894*	*(8 165)*	*300*	*4 657*	*(4 120)*	*9 953*	*238 693*

Les actifs pondérés au titre du risque de crédit augmentent de 9 milliards d'euros en 2016. L'effet volume est de + 23 milliards d'euros, en lien avec l'activité, dont + 16 milliards d'euros pour les entités en approche IRBA. L'effet paramètres est lié à l'amélioration des paramètres de risque chez International Retail Banking, BNL bc ainsi qu'à un effet maturité principalement sur le portefeuille de Corporate Banking. L'effet périmètre de - 2 milliards d'euros est essentiellement lié à la cession de SREI et de Insinger de Beaufort. Des changements de méthode conduisent à une augmentation des actifs pondérés (+ 5 milliards d'euros) avec notamment la mise à jour du modèle de notation sur les Entreprises. Les autres effets comprennent une diminution des actifs pondérés à hauteur de - 3 milliards d'euros consécutive à la mise en place d'un programme de titrisation. Les effets change se sont en grande partie neutralisés sur l'année avec l'appréciation du dollar US et la dépréciation de la livre sterling et de la livre turque.

➤ TABLEAU N° 28 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2016						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres Actifs Risqués	Total	%
Europe(*)	2 387	161 388	7 604	100 364	31 069	302 812	66 %
France	244	61 209	1 884	33 589	9 606	106 531	23 %
Belgique	57	19 965	943	14 356	7 726	43 047	9 %
Luxembourg	138	5 693	32	1 084	863	7 810	2 %
Italie	91	29 841	2 168	25 576	7 429	65 105	14 %
Royaume-Uni	17	10 896	582	3 661	1 852	17 007	4 %
Allemagne	60	6 895	425	7 130	940	15 449	3 %
Pays-Bas	13	6 542	331	2 485	243	9 613	2 %
Autres pays d'Europe	1 767	20 349	1 240	12 483	2 411	38 249	8 %
Amérique du Nord	**43**	**53 838**	**1 433**	**20 501**	**5 137**	**80 951**	**18 %**
Asie Pacifique	**999**	**18 913**	**2 647**	**60**	**1 386**	**24 005**	**5 %**
Japon	231	662	127	1	202	1 223	0 %
Asie du Nord	10	9 086	737	9	461	10 303	2 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	282	4 696	797	47	230	6 052	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	477	4 470	986	2	493	6 428	1 %
Reste du Monde	**5 564**	**27 555**	**2 667**	**12 557**	**2 174**	**50 518**	**11 %**
Turquie	2 526	7 736	629	7 799	693	19 381	4 %
Bassin Méditerranéen	1 189	5 882	739	1 241	426	9 477	2 %
Pays du Golfe - Afrique	626	6 838	614	796	223	9 098	2 %
Amérique latine	841	5 185	498	2 285	683	9 491	2 %
Autres pays	382	1 916	187	436	149	3 070	1 %
TOTAL	**8 994**	**261 695**	**14 351**	**133 481**	**39 766**	**458 287**	**100 %**

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Europe(*)	**2 528**	**159 907**	**9 263**	**97 324**	**31 987**	**301 010**	**67 %**
France	230	57 995	1 843	35 118	10 127	105 313	23 %
Belgique	60	17 344	842	13 957	7 868	40 072	9 %
Luxembourg	77	5 278	57	1 186	812	7 410	2 %
Italie	96	33 724	3 212	23 305	7 341	67 678	15 %
Royaume-Uni	41	10 498	778	2 958	2 180	16 454	4 %
Allemagne	249	7 779	990	6 292	857	16 167	4 %
Pays-Bas	10	5 640	242	2 677	236	8 806	2 %
Autres pays d'Europe	1 765	21 648	1 300	11 830	2 567	39 110	9 %
Amérique du Nord	**57**	**54 217**	**1 617**	**15 992**	**4 625**	**76 507**	**17 %**
Asie Pacifique	**1 013**	**16 179**	**2 577**	**384**	**1 062**	**21 214**	**5 %**
Japon	255	473	104	0	88	919	0 %
Asie du Nord	7	7 123	1 162	4	302	8 597	2 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	318	3 946	520	0	145	4 929	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	433	4 637	791	379	527	6 768	2 %
Reste du Monde	**5 687**	**27 370**	**2 656**	**12 741**	**2 097**	**50 551**	**11 %**
Turquie	2 563	8 213	975	8 857	754	21 362	5 %
Bassin Méditerranéen	1 402	5 360	347	1 289	446	8 844	2 %
Pays du Golfe - Afrique	745	6 173	521	694	178	8 311	2 %
Amérique latine	451	5 241	573	1 489	556	8 309	2 %
Autres pays	525	2 384	240	411	165	3 725	1 %
TOTAL	**9 286**	**257 672**	**16 112**	**126 440**	**39 772**	**449 282**	**100 %**

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

La politique de notation appliquée par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, s'étend aux portefeuilles listés dans le paragraphe *Approches retenues pour le calcul des exigences de fonds propres* dans la section *Expositions au risque de crédit*.

En ce qui concerne la détermination de la perte en cas de défaut, diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre. La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par la mise en œuvre de méthodes purement statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine (crédits aux particuliers et aux très petites entreprises), soit par une combinaison de modèles et de dires d'experts, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les autres portefeuilles. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en période de ralentissement économique, conformément aux dispositions de la réglementation. Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction *senior unsecured* et, d'autre part, des effets des techniques d'atténuation des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de ralentissement économique.

La Banque modélise ses propres facteurs de conversion sur les engagements de financement par exploitation des chroniques internes de défaut. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors-bilan de la Banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction pour tous les portefeuilles et n'est donc pas décidé par les Comités de crédit.

Des modèles internes spécifiques adaptés aux catégories d'exposition et de tiers les plus représentées dans son portefeuille de crédit ont été développés par le Groupe. Ils sont fondés sur des données internes collectées sur de longues périodes. Chacun de ces modèles est développé et entretenu par une équipe spécialisée, en coordination avec les experts Risk et métier concernés. Par ailleurs, le respect des seuils planchers fixés par la réglementation sur ces modèles est vérifié. La Banque n'utilise pas de modèles développés par des fournisseurs externes.

Les principales catégories d'actifs couverts par un ou plusieurs modèles sont les suivantes :

➤ TABLEAU N° 29 : PRINCIPAUX MODÈLES : PD, LGD, CCF/EAD

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années Données de défaut/de perte	Classes d'expositions
PD	Grandes entreprises	2	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Financements spécialisés	4	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Titres souverains	1	Qualitatif	> 10 ans	Souverains
	Établissements bancaires	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes et externes	> 10 ans	Établissement bancaire
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Prêts hypothécaires
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle comportemental quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques	9 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle expert fondé sur des règles	9 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/ Midcap)	1	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	9 ans	Entreprises, Entreprises et Banque De Détail pour les PME
	Banque De Détail en Belgique Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	9 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail
	Banca Nazionale del Lavoro (Midcap)	2	Modèles logistiques basés sur des données financières et de comportement et complétés par des données qualitatives. Modèles calibrés sur des historiques de taux de défaut internes	7 ans	MidCap (dont 1 modèle sur les professionnels de l'immobilier)
	Banca Nazionale del Lavoro (TPE, artisans, professionnels)	6	Modèles logistiques basés sur des données financières, et de comportement, complétés de données qualitatives. Modèles calibrés sur des historiques de taux de défaut internes.	8 ans	SME Retail (TPE, artisans, professionnels)
	Banca Nazionale del Lavoro (Particuliers)	5	Modèles logistiques par type de concours (crédits hypothécaires, prêts personnels...) s'appuyant sur des données de comportement et des informations sociodémographiques. Modèles calibrés sur des historiques de taux de défaut internes.	8 ans	Particuliers

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années (modèle de défaut/de perte)	Classes d'expositions
LGD	Grandes entreprises	2	Quantitatif	> 10 ans	Entreprises
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Quantitatif	> 10 ans	Entreprises
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Quantitatif et qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Entreprises
	Financements spécialisés	4	Quantitatif et qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Entreprises
	Titres souverains	1	Quantitatif	> 10 ans	Souverains
	Établissements bancaires	1	Quantitatif	> 10 ans	Établissement bancaire
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	1	Segmentation. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Prêts hypothécaires
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	1	Régression linéaire multiple. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent.	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique.	9 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	9 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	9 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail
	Banca Nazionale del Lavoro (Midcap)	1	Modèle quantitatif s'appuyant sur les statuts du recouvrement, le type de facilité ainsi que sur les collatéraux. Le modèle est calibré sur les historiques de défauts et de pertes internes.	8 ans	MidCap
	Banca Nazionale del Lavoro (TPE, artisans, professionnels)	1	Modèle quantitatif s'appuyant sur les statuts du recouvrement, le type de facilité ainsi que sur les collatéraux. Le modèle est calibré sur les historiques de défauts et de pertes internes.	10 ans	SME Retail (TPE, artisans, professionnels)
	Banca Nazionale del Lavoro (Particuliers)	1	Modèle quantitatif s'appuyant sur les statuts du recouvrement, le type de facilité ainsi que sur les collatéraux. Le modèle est calibré sur les historiques de défauts et de pertes internes.	10 ans	Particuliers

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre minimum de données de défaut/de perte	Pays d'expositions
CCF/EAD	CCF pour les entreprises, les banques et les États souverains	1	CCF calibré sur la base d'observations internes pour les lignes de crédit confirmées, utilisation de paramètres réglementaires pour le reste	> 10 ans	Tous
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	-	CCF = 100 %	5 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en France - Crédits d'investissement et Prêts immobiliers aux PME	-	CCF = 100 %	5 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. CCF calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent.	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle fondé sur des règles, validé sur la base de données historiques	9 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	9 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	9 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail
	Banca Nazionale del Lavoro (Particuliers)	-	CCF = 100 %	n.a.	SME Retail et particuliers

BACKTESTING

Chacun des trois paramètres de risque de crédit (PD, LGD, CCF/EAD) fait l'objet chaque année de tests de vérification a posteriori (backtesting) et, pour la probabilité de défaut, de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur le périmètre IRBA non Retail, l'ensemble des notes, y compris les notes de défaut 11 ou 12, de toutes les contreparties qui supportent un risque de crédit est conservé sur un historique long. De la même manière, les récupérations observées sur les dossiers déclarés en défaut à un moment donné de la période sont archivées. Des tests rétroactifs de validité sont menés sur la base de ces éléments pour chacun des paramètres de risque aussi bien globalement que sur le périmètre de chacune des méthodes de notation. Ces exercices visent à mesurer la performance globale et unitaire des méthodes de notation et en particulier à vérifier le pouvoir discriminant du dispositif (les contreparties les moins bien notées font plus défaut que les contreparties bien notées) et le caractère prédictif et prudent des paramètres. À cet effet, les récupérations observées sont comparées aux récupérations prévues et les taux de défaut observés sont comparés aux taux de défaut prévus pour chacune des notes. Le caractère « à travers le cycle » ou « downturn » des ratings et des taux de récupération global (TRG) est aussi vérifié.

Lors de l'étalonnage, sur ce périmètre, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (environ 10 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Des mesures de performance sont aussi réalisées sur des sous-périmètres de classes d'actifs homogènes pour les portefeuilles Retail. Lorsqu'une dégradation du pouvoir prédictif ou du caractère conservateur d'un modèle est identifiée, celui-ci est recalibré ou redéveloppé le cas échéant. Ces évolutions sont soumises à l'approbation du régulateur conformément à la réglementation. Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau modèle, des mesures conservatoires sont prises sur le modèle existant.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, soit le montant des provisions est utilisé afin d'estimer les récupérations futures, soit celles-ci sont estimées sur la base de profils statistiques de flux de récupération calibrés sur un historique. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu un an avant la survenance du défaut. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est

pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences sont analysées en tenant compte du caractère fortement bimodal de ce paramètre.

L'ensemble de ces travaux est revu chaque année en Comité capital (voir section 5.2 partie *Gestion du capital*). Les backtestings font aussi l'objet d'une certification interne par une équipe indépendante. Ils sont par ailleurs communiqués au superviseur.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences de fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les analyses de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la performance des modèles pour les paramètres de risques réglementaires (PD et LGD). Les valeurs moyennes des paramètres réglementaires à fin 2015 sont comparées aux taux de défaut et taux de perte empiriques réalisés en 2016. La comparaison porte sur le périmètre IRBA du Groupe.

Le taux de défaut est estimé comme le montant des engagements en défauts durant l'année divisé par l'EAD performante au début de l'année.

Le taux de perte est le montant brut de provision constitué en fin d'année sur les prêts ayant fait défaut pendant l'année divisé par l'exposition au moment du défaut.

La PD réglementaire moyenne est pondérée par les EAD performantes. La LGD moyenne est pondérée par le produit de l'EAD performante et de la PD réglementaire.

Ce tableau fournit une synthèse globale de la performance du dispositif mais diffère de l'exercice annuel de backtesting du Groupe qui est réalisé modèle par modèle et non globalement par portefeuille prudentiel. De plus, le backtesting réglementaire repose sur des taux de défaut exprimés en nombre de contreparties et non en montant et compare la LGD sur les noms en défaut avec la perte finale, alors que la comparaison ci-dessous est réalisée entre la LGD réglementaire moyenne des expositions performantes et le taux de provisionnement constaté des nouveaux défauts.

➤ TABLEAU N° 30 : BACKTESTING DES PD ET DES LGD MOYENNES

	2016				
	Valeur exposée au risque en début de période : encours sains (en millions d'euros)	PD réglementaire moyenne	PD : observation	LGD réglementaire moyenne	LGD : observation
Administrations centrales et banques centrales	272 025	0,1 %	0,0 %	10 %	0 %
Établissements	58 691	0,3 %	0,0 %	27 %	0 %
Entreprises	329 173	1,4 %	1,1 %	27 %	21 %
Clientèle de détail	223 598	1,8 %	1,5 %	28 %	23 %

	2015				
	Valeur exposée au risque en début de période : encours sains (en millions d'euros)	PD réglementaire moyenne	PD : observation	LGD réglementaire moyenne	LGD : observation
Administrations centrales et banques centrales	220 515	0,1 %	0,0 %	11 %	0 %
Établissements	65 568	0,3 %	0,0 %	31 %	0 %
Entreprises	307 004	1,4 %	0,7 %	26 %	22 %
Clientèle de détail	187 203	1,9 %	1,5 %	26 %	23 %

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE APPLICABLE AUX ÉTATS SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS [Audité]

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation (cf. paragraphe *Le dispositif de notation* de la section *Dispositif de gestion du risque de crédit*) applicable aux États souverains, aux institutions financières, aux entreprises et aux financements spécialisés, est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle la fonction Risque est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) des opérations de hors-bilan est attribué automatiquement en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments est défini comme suit :

- sur les grandes entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par la fonction Risque. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de la fonction Risque. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant, sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des institutions financières, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risque. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays *(Rating Committee)* qui réunissent des membres de la Direction Générale, de la fonction Risque et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des petites et moyennes entreprises (en dehors de la clientèle de détail), un score est mis en œuvre par des analystes de la fonction Risque.

Sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de la fonction Risque qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mutualisés au sein du Groupe afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une au minimum indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe sur chaque classe d'actif, conformément aux prescriptions de la réglementation.

Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'expositions administrations centrales et banques centrales, institutions financières, entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 806 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 791 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne ou d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et les institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

➤ GRAPHIQUE N° 5 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE INTERNE SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA

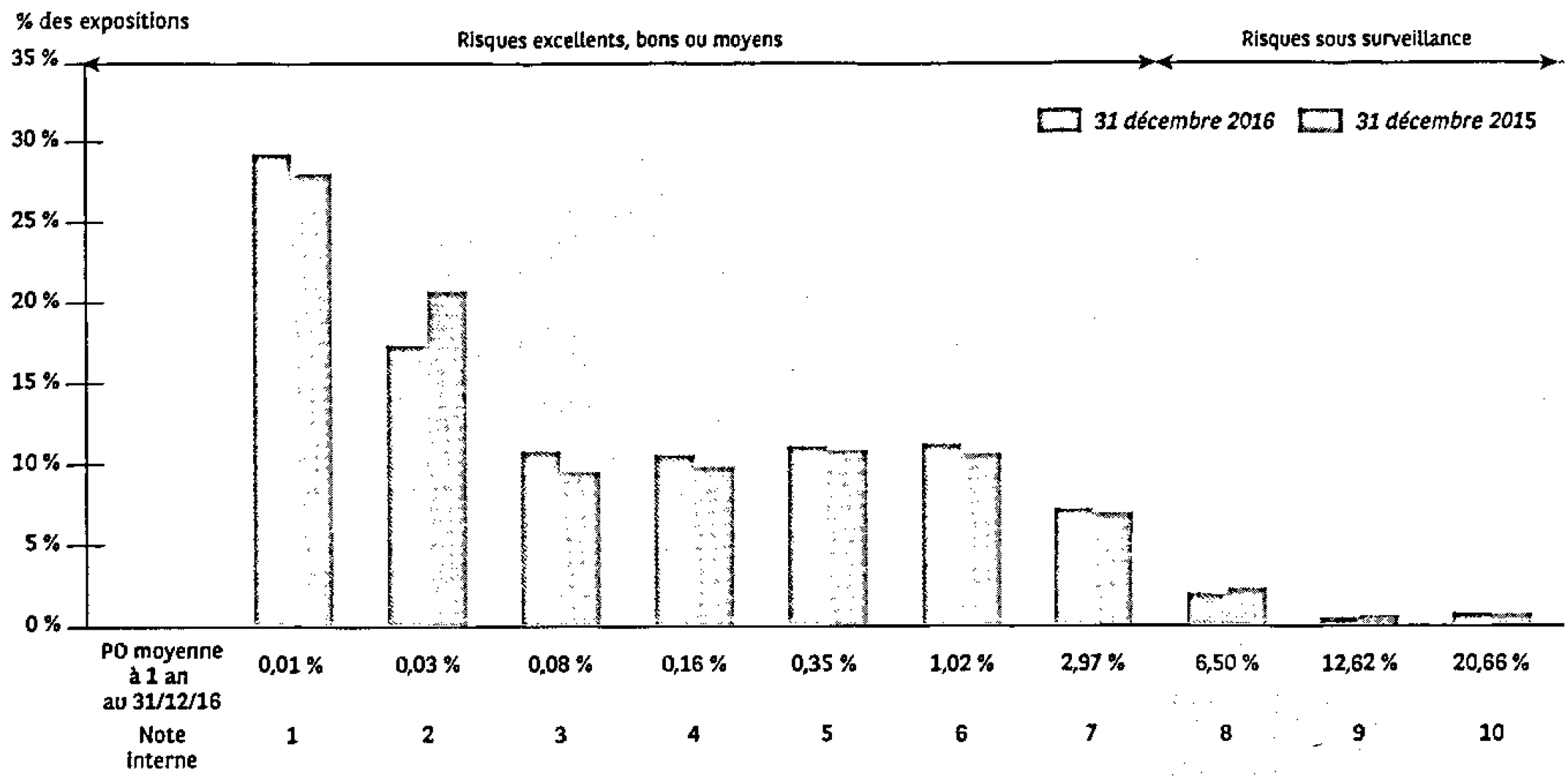

PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Le tableau suivant présente la répartition par fourchette de PD des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'exposition administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 824 milliards d'euros au 31 décembre 2016, dont 806 milliards d'euros d'encours sains et 18 milliards d'encours douteux, contre 807 milliards d'euros au 31 décembre 2015, dont 791 milliards d'euros d'encours sains et 17 milliards d'encours douteux.

Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne de la probabilité de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : PD moyenne[1] ;
- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen[2] ;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyenne[3] ;
- ainsi que par le taux de pondération moyen : RW moyen[4] défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD).

La colonne « Perte attendue » présente la perte attendue à un an.

(1) PD moyenne : « Probabilité de Défaut » – moyenne des probabilités de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(2) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » – rapport de la valeur exposée au risque au montant d'engagement pour le hors-bilan.

(3) LGD moyenne : « Loss Given Default » – moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(4) RW moyen : « Risk Weight » – taux de pondération moyen.

TABLEAU N° 31 : EU CR6 - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA

Ce tableau est réalisé à partir du format du tableau EU CR6 des Orientations de l'ABE sur le Pilier 3 (EBA/GL/2016/11 du 14 décembre 2016).

		31 décembre 2016									
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	LGD moyenne	Actifs pondérés*	RW moyen*	Perte attendue
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	274 208	1 607	275 815	53 %	275 096	0,01 %	2 %	1 401	1 %	1
	0,15 à < 0,25 %	589	0	589	75 %	590	0,16 %	13 %	48	8 %	0
	0,25 à < 0,50 %	3 585	43	3 628	60 %	3 611	0,37 %	30 %	1 399	39 %	4
	0,50 à < 0,75 %	1 700	881	2 582	55 %	2 187	0,69 %	17 %	590	27 %	3
	0,75 à < 2,50 %	249	5	254	70 %	253	1,55 %	33 %	239	95 %	2
	2,50 à < 10,0 %	919	309	1 228	59 %	1 102	6,20 %	9 %	342	31 %	5
	10,0 à < 100 %	533	79	612	75 %	593	17,72 %	13 %	421	71 %	16
	100 % (défaut)	90	20	109	55 %	122	100,00 %		142	116 %	6
SOUS-TOTAL		**281 874**	**2 943**	**284 817**	**55 %**	**283 553**	**0,13 %**	**2 %**	**4 581**	**2 %**	**37**
Établissements	0,00 à < 0,15 %	24 152	13 638	37 790	49 %	30 861	0,05 %	20 %	2 570	8 %	3
	0,15 à < 0,25 %	1 797	1 791	3 587	59 %	2 860	0,18 %	31 %	821	29 %	2
	0,25 à < 0,50 %	3 762	1 135	4 898	49 %	4 325	0,36 %	30 %	1 782	41 %	5
	0,50 à < 0,75 %	1 356	871	2 227	45 %	1 752	0,68 %	26 %	901	51 %	3
	0,75 à < 2,50 %	1 150	401	1 551	59 %	1 389	1,33 %	39 %	1 389	100 %	8
	2,50 à < 10,0 %	532	460	992	50 %	765	4,41 %	42 %	1 178	154 %	15
	10,0 à < 100 %	95	110	206	85 %	190	19,68 %	47 %	512	270 %	16
	100 % (défaut)	384	65	449	79 %	436	100,00 %		29	7 %	187
SOUS-TOTAL		**33 227**	**18 472**	**51 699**	**50 %**	**42 577**	**1,34 %**	**23 %**	**9 182**	**22 %**	**239**
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	49 918	127 790	177 708	49 %	112 676	0,07 %	38 %	25 580	23 %	28
	0,15 à < 0,25 %	26 447	30 237	56 684	51 %	42 088	0,18 %	37 %	15 272	36 %	27
	0,25 à < 0,50 %	41 995	33 663	75 657	49 %	58 659	0,35 %	35 %	28 451	49 %	71
	0,50 à < 0,75 %	16 309	10 718	27 027	53 %	22 168	0,68 %	27 %	10 850	49 %	40
	0,75 à < 2,50 %	47 688	24 504	72 192	50 %	60 328	1,38 %	27 %	38 797	64 %	222
	2,50 à < 10,0 %	34 414	18 884	53 298	50 %	43 927	4,20 %	28 %	40 649	93 %	500
	10,0 à < 100 %	4 923	2 339	7 262	47 %	6 043	18,17 %	26 %	8 448	140 %	291
	100 % (défaut)	16 098	1 862	17 960	46 %	16 992	100,00 %		3 390	20 %	9 427
SOUS-TOTAL		**237 790**	**249 997**	**487 787**	**49 %**	**362 880**	**5,86 %**	**33 %**	**171 436**	**47 %**	**10 607**
TOTAL		**552 892**	**271 412**	**824 304**	**50 %**	**689 010**	**3,22 %**	**20 %**	**185 198**	**27 %**	**10 883**

(*) Y compris marge de conservatisme.

(En millions d'euros)	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	LGD moyenne	Actifs pondérés	RW moyen	Perte attendue
											31 décembre 2015 Proforma
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	263 591	639	264 230	72 %	264 054	0,01 %	2 %	1 307	0 %	1
	0,15 à < 0,25 %	434	41	475	55 %	457	0,16 %	12 %	36	8 %	0
	0,25 à < 0,50 %	4 643	1 453	6 096	56 %	5 453	0,44 %	23 %	1 722	32 %	5
	0,50 à < 0,75 %	16		16		16	0,69 %	40 %	11	71 %	0
	0,75 à < 2,50 %	143	9	152	85 %	151	1,81 %	48 %	231	153 %	1
	2,50 à < 10,0 %	1 045	509	1 554	59 %	1 344	5,64 %	12 %	565	42 %	8
	10,0 à < 100 %	381	238	619	71 %	550	18,69 %	7 %	218	40 %	8
	100 % (défaut)	59	0	59	48 %	59	100,00 %		1	1 %	4
SOUS-TOTAL		**270 312**	**2 891**	**273 203**	**61 %**	**272 084**	**0,11 %**	**2 %**	**4 091**	**2 %**	**28**
Établissements	0,00 à < 0,15 %	38 730	15 463	54 193	52 %	46 792	0,04 %	19 %	3 696	8 %	4
	0,15 à < 0,25 %	1 777	974	2 751	56 %	2 321	0,18 %	29 %	661	28 %	1
	0,25 à < 0,50 %	5 109	1 747	6 856	46 %	5 914	0,36 %	27 %	2 256	38 %	6
	0,50 à < 0,75 %	921	198	1 119	46 %	1 013	0,66 %	23 %	459	45 %	2
	0,75 à < 2,50 %	1 081	324	1 405	61 %	1 280	1,36 %	37 %	1 295	101 %	7
	2,50 à < 10,0 %	980	385	1 365	49 %	1 167	5,26 %	25 %	1 066	91 %	13
	10,0 à < 100 %	92	130	222	87 %	204	18,87 %	35 %	400	196 %	14
	100 % (défaut)	444	93	537	91 %	525	100,00 %		1	0 %	216
SOUS-TOTAL		**49 134**	**19 313**	**68 447**	**52 %**	**59 216**	**1,17 %**	**21 %**	**9 832**	**17 %**	**263**
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	46 481	127 756	174 237	50 %	110 225	0,07 %	35 %	23 909	22 %	28
	0,15 à < 0,25 %	23 003	26 140	49 143	50 %	36 070	0,18 %	36 %	13 048	36 %	24
	0,25 à < 0,50 %	37 080	31 598	68 678	48 %	52 404	0,35 %	33 %	23 838	45 %	61
	0,50 à < 0,75 %	16 172	10 101	26 273	52 %	21 413	0,68 %	28 %	11 192	52 %	40
	0,75 à < 2,50 %	46 916	25 067	71 983	50 %	59 547	1,40 %	27 %	37 960	64 %	217
	2,50 à < 10,0 %	33 574	16 896	50 470	49 %	41 906	4,38 %	27 %	37 306	89 %	484 (*)
	10,0 à < 100 %	6 470	2 243	8 713	56 %	7 609	20,67 %	26 %	10 575	136 %	376
	100 % (défaut)	14 950	1 391	16 341	40 %	15 613	100,00 %		5 321	34 %	8 896
SOUS-TOTAL		**224 647**	**241 191**	**465 838**	**50 %**	**344 786**	**5,85 %**	**32 %**	**163 149**	**47 %**	**10 128**
TOTAL		**544 093**	**263 395**	**807 488**	**50 %**	**676 086**	**3,13 %**	**19 %**	**177 072**	**26 %**	**10 418**

(*) *Y compris marge de conservatisme.*

Sur les administrations centrales et banques centrales, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart des pays développés, bénéficiant par conséquent de très bonnes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

En moyenne, la probabilité de défaut hors contrepartie en défaut s'élève à 0,69 %. Elle est de 1,24 % pour la clientèle Entreprises.

TABLEAU N° 32 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES

(en million d'euro)	31 décembre 2016		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
Europe(*)	**310 388**	**1,21 %**	**34 %**
dont France	*96 722*	*1,13 %*	*37 %*
dont Belgique	*55 755*	*1,68 %*	*25 %*
dont Luxembourg	*13 291*	*1,15 %*	*30 %*
dont Italie	*40 015*	*1,48 %*	*38 %*
Amérique du Nord	**79 325**	**1,02 %**	**35 %**
Asie Pacifique	**46 551**	**1,33 %**	**35 %**
Reste du Monde	**33 563**	**1,70 %**	**27 %**
TOTAL	**469 828**	**1,24 %**	**33 %**

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

(en million d'euro)	31 décembre 2015		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
Europe(*)	**297 908**	**1,40 %**	**32 %**
dont France	*92 557*	*1,25 %*	*36 %*
dont Belgique	*57 126*	*1,61 %*	*24 %*
dont Luxembourg	*11 205*	*1,32 %*	*28 %*
dont Italie	*38 686*	*2,00 %*	*38 %*
Amérique du Nord	**78 071**	**0,95 %**	**33 %**
Asie Pacifique	**39 405**	**1,59 %**	**32 %**
Reste du Monde	**34 113**	**1,85 %**	**27 %**
TOTAL	**449 497**	**1,38 %**	**32 %**

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE PROPRE À LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

La clientèle de détail se caractérise par une forte granularité, un faible encours unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit.

L'essentiel des contreparties de ce portefeuille fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (TRG) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et complétés par différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Cette dernière n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail. Les principes généraux du dispositif de notation sont repris au paragraphe *Le dispositif de notation* de la section *Dispositif de gestion du risque de crédit.*

Sur le périmètre de BNP Paribas Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : EAD et LGD.

Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition sur les encours sains représente 244 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en progression de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015 à 230 milliards d'euros.

➤ GRAPHIQUE N° 6 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE INTERNE SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA

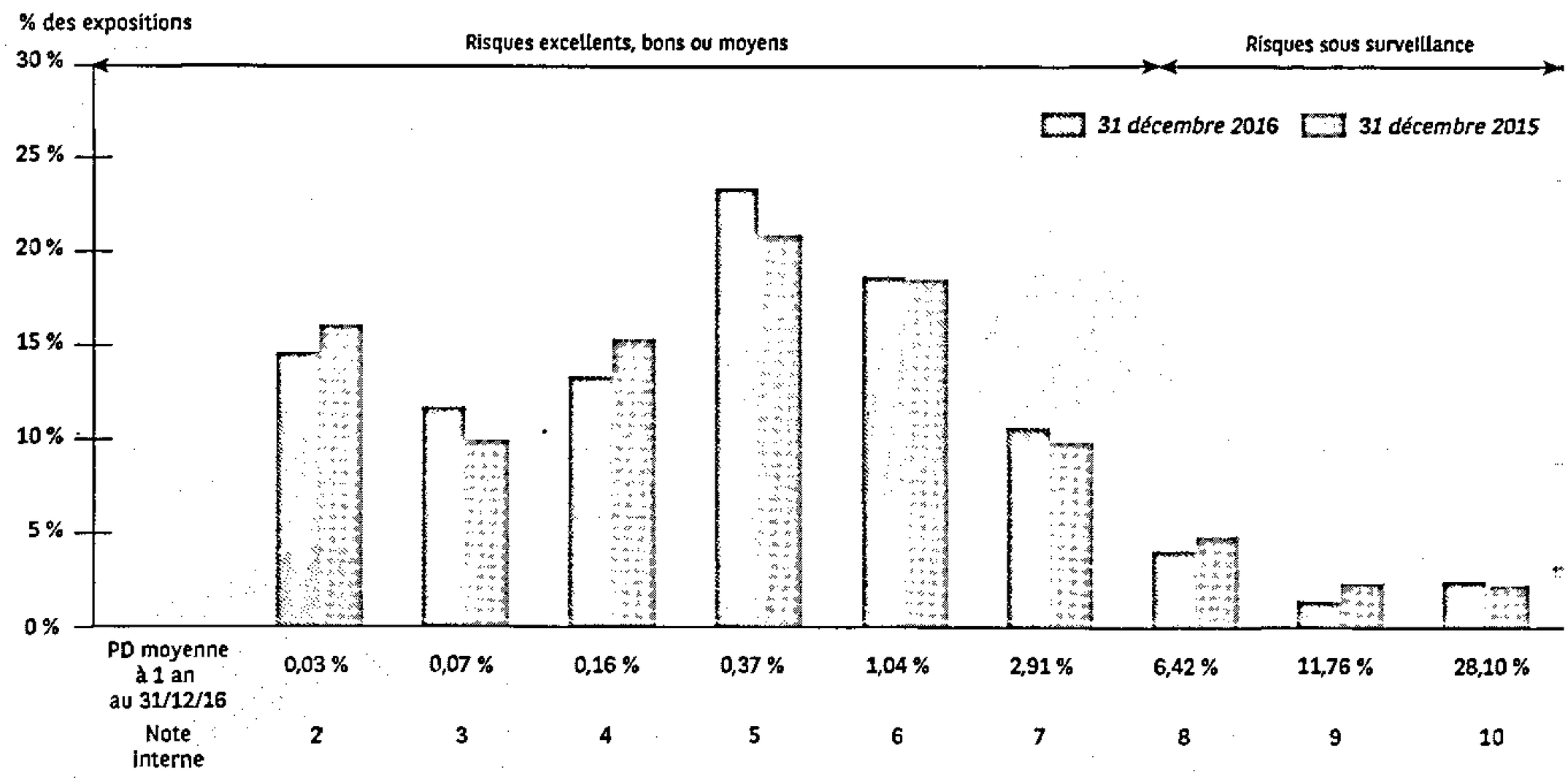

PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Le tableau suivant présente la répartition par fourchette de PD des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 258 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 243 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

TABLEAU N° 33 : EU CR6 - EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA

Ce tableau est réalisé à partir du format du tableau EU CR6 des Orientations de l'ABE sur le Pilier 3 (EBA/GL/2016/11 du 14 décembre 2016).

		31 décembre 2016									
En millions d'euros	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition totale	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	PD moyenne	LGD moyenne	Actifs pondérés [1]	RW moyen [1]	Perte attendue
Prêts immobiliers	0,00 à < 0,15 %	55 790	3 094	58 885	88 %	58 519	0,06 %	11 %	3 900	7 %	4
	0,15 à < 0,25 %	15 058	753	15 812	100 %	15 817	0,18 %	12 %	743	5 %	3
	0,25 à < 0,50 %	33 386	1 076	34 461	97 %	34 467	0,36 %	15 %	3 145	9 %	18
	0,50 à < 0,75 %	10 537	507	11 044	93 %	11 027	0,64 %	14 %	1 421	13 %	10
	0,75 à < 2,50 %	16 387	1 242	17 629	94 %	17 587	1,46 %	14 %	3 942	22 %	36
	2,50 à < 10,0 %	7 373	225	7 598	77 %	7 569	4,96 %	15 %	3 507	46 %	55
	10,0 à < 100 %	3 012	55	3 067	80 %	3 060	23,38 %	15 %	2 471	81 %	107
	100 % (défaut)	4 662	17	4 679	55 %	4 677	100,00 %		1 789	38 %	1 320
SOUS-TOTAL		**146 206**	**6 969**	**153 175**	**92 %**	**152 723**	**4,11 %**	**13 %**	**20 918**	**14 %**	**1 553**
Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	185	5 049	5 234	67 %	4 075	0,07 %	65 %	115	3 %	129
	0,15 à < 0,25 %	82	1 610	1 692	73 %	1 332	0,18 %	59 %	81	6 %	1
	0,25 à < 0,50 %	146	1 632	1 778	69 %	1 338	0,32 %	57 %	126	9 %	2
	0,50 à < 0,75 %	203	2 073	2 276	53 %	1 396	0,58 %	53 %	196	14 %	4
	0,75 à < 2,50 %	1 195	2 668	3 863	44 %	2 415	1,35 %	49 %	580	24 %	16
	2,50 à < 10,0 %	2 562	2 247	4 810	34 %	3 378	5,30 %	46 %	2 049	61 %	83
	10,0 à < 100 %	1 042	313	1 354	59 %	1 247	20,76 %	47 %	1 465	117 %	126
	100 % (défaut)	1 298	47	1 345	56 %	1 327	100,00 %		255	19 %	873
SOUS-TOTAL		**6 713**	**15 639**	**22 352**	**57 %**	**16 507**	**10,99 %**	**55 %**	**4 867**	**29 %**	**1 234**
Autres expositions	0,00 à < 0,15 %	8 732	3 419	12 152	56 %	10 769	0,06 %	38 %	1 216	11 %	129
	0,15 à < 0,25 %	2 932	1 412	4 344	96 %	4 342	0,19 %	41 %	683	16 %	3
	0,25 à < 0,50 %	11 221	2 728	13 949	92 %	13 929	0,34 %	34 %	2 568	18 %	16
	0,50 à < 0,75 %	6 220	842	7 062	87 %	7 046	0,63 %	34 %	1 887	27 %	15
	0,75 à < 2,50 %	17 168	2 958	20 126	93 %	20 138	1,49 %	34 %	7 640	38 %	101
	2,50 à < 10,0 %	11 875	1 248	13 123	94 %	13 243	4,78 %	34 %	6 349	48 %	218
	10,0 à < 100 %	3 884	181	4 065	97 %	4 128	24,51 %	33 %	2 903	70 %	336
	100 % (défaut)	7 215	104	7 320	87 %	7 335	100,00 %		4 312	59 %	4 428
SOUS-TOTAL		**69 248**	**12 893**	**82 142**	**83 %**	**80 930**	**11,60 %**	**35 %**	**27 556**	**34 %**	**5 247**
TOTAL		**222 167**	**35 502**	**257 669**	**73 %**	**250 161**	**6,99 %**	**22 %**	**53 341**	**21 %**	**8 034**

[1] *Y compris marge de conservatisme.*

Prêts immobiliers	0,00 à < 0,15 %	50 252	1 931	52 183	83 %	51 861	0,06 %	11 %	3 138	8 %	4
	0,15 à < 0,25 %	17 874	550	18 424	102 %	18 435	0,17 %	13 %	887	5 %	4
	0,25 à < 0,50 %	29 565	653	30 218	96 %	30 193	0,37 %	14 %	2 817	9 %	16
	0,50 à < 0,75 %	9 130	389	9 519	94 %	9 494	0,64 %	14 %	1 264	13 %	9
	0,75 à < 2,50 %	15 788	584	16 372	88 %	16 302	1,45 %	14 %	3 682	23 %	33
	2,50 à < 10,0 %	7 349	224	7 573	73 %	7 514	4,86 %	15 %	3 421	46 %	53
	10,0 à < 100 %	3 363	57	3 420	76 %	3 407	21,03 %	15 %	2 610	77 %	102
	100 % (défaut)	3 787	17	3 804	60 %	3 797	100,00 %		2 497	37 %	882
SOUS-TOTAL		**137 108**	**4 406**	**141 514**	**83 %**	**141 002**	**3,80 %**	**13 %**	**20 315**	**14 %**	**1 104**
Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	0	6 750	6 750	82 %	5 551	0,03 %	18 %	466	11 %	23
	0,15 à < 0,25 %	-	1 713	1 713	51 %	872	0,18 %	52 %	47	5 %	3
	0,25 à < 0,50 %	129	1 500	1 629	63 %	1 078	0,32 %	84 %	89	8 %	5
	0,50 à < 0,75 %	133	2 796	2 929	37 %	1 155	0,61 %	65 %	180	16 %	10
	0,75 à < 2,50 %	1 565	1 347	2 912	55 %	2 301	1,49 %	146 %	508	22 %	22
	2,50 à < 10,0 %	2 628	1 025	3 653	56 %	3 207	6,05 %	53 %	2 111	66 %	95
	10,0 à < 100 %	1 111	298	1 409	61 %	1 289	22,47 %	50 %	1 529	118 %	135
	100 % (défaut)	1 388	29	1 417	22 %	1 398	100,00 %		300	12 %	858
SOUS-TOTAL		**6 955**	**15 458**	**22 413**	**64 %**	**16 852**	**11,42 %**	**57 %**	**5 229**	**31 %**	**1 149**
Autres expositions	0,00 à < 0,15 %	11 534	2 686	14 220	81 %	10 486	0,06 %	36 %	915	25 %	4
	0,15 à < 0,25 %	6 188	1 161	7 349	104 %	7 594	0,18 %	35 %	1 050	14 %	6
	0,25 à < 0,50 %	9 214	1 175	10 389	96 %	11 327	0,38 %	36 %	2 405	21 %	19
	0,50 à < 0,75 %	5 851	733	6 584	81 %	6 485	0,66 %	32 %	1 661	26 %	16
	0,75 à < 2,50 %	15 451	1 363	16 814	109 %	18 387	1,51 %	34 %	7 051	38 %	111
	2,50 à < 10,0 %	10 753	539	11 292	100 %	11 742	4,69 %	34 %	5 559	47 %	193
	10,0 à < 100 %	4 697	149	4 846	99 %	4 920	21,77 %	35 %	3 248	66 %	341
	100 % (défaut)	7 859	115	7 974	88 %	7 969	100,00 %		4 099	30 %	4 436
SOUS-TOTAL		**71 547**	**7 921**	**79 468**	**93 %**	**78 910**	**12,61 %**	**35 %**	**25 988**	**33 %**	**5 125**
TOTAL		**215 610**	**27 784**	**243 394**	**76 %**	**236 763**	**7,28 %**	**23 %**	**51 532**	**22 %**	**7 379**

(*) Y compris marge de conservatisme.

Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de Banque De Détail en France, Banque De Détail en Belgique et Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. La probabilité de défaut sur les expositions saines de la clientèle de détail est en moyenne de 1,75 %. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi du crédit. Depuis 2013, une marge de conservatisme a été intégrée aux actifs pondérés des crédits immobiliers en Belgique (demande du superviseur belge pour l'ensemble des établissements de crédit).

Les Expositions renouvelables et Autres expositions sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en termes de qualité et le niveau de garanties plus limité.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes attendues à l'horizon d'un an, selon les principes bâlois et telles que publiées dans les tableaux précédents, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (*Through The Cycle* – TTC) ; en revanche, les pertes réalisées se rapportent par nature à l'année écoulée, donc à un point particulier du cycle (*Point in Time* – PIT).

Pour le périmètre en méthode IRBA, les pertes attendues à l'horizon d'un an et le coût du risque de crédit réalisé ne sont pas des données comparables.

TABLEAU N° 34 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES DU PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

	31 décembre 2016		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
Europe(*)	**243 938**	**1,75 %**	**22 %**
dont France	*117 437*	*1,49 %*	*23 %*
dont Belgique	*70 517*	*1,48 %*	*17 %*
dont Luxembourg	*5 499*	*0,94 %*	*23 %*
dont Italie	*32 419*	*2,15 %*	*25 %*
Amérique du Nord	**61**	**n.s.**	**n.s.**
Asie Pacifique	**88**	**n.s.**	**n.s.**
Reste du Monde	**237**	**n.s.**	**n.s.**
TOTAL	**244 324**	**1,75 %**	**22 %**

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

	31 décembre 2015		
	Expositions saines	PD moyenne	LGD moyenne
Europe(*)	**230 102**	**1,82 %**	**23 %**
dont France	*108 985*	*1,46 %*	*25 %*
dont Belgique	*67 553*	*1,64 %*	*17 %*
dont Luxembourg	*6 068*	*1,00 %*	*23 %*
dont Italie	*32 415*	*2,27 %*	*25 %*
Amérique du Nord	**10**	**n.s.**	**n.s.**
Asie Pacifique	**2**	**n.s.**	**n.s.**
Reste du Monde	**85**	**n.s.**	**n.s.**
TOTAL	**230 199**	**1,82 %**	**23 %**

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

Pour les encours traités en méthode standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une notation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels clients de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération la notation externe senior unsecured de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Au 31 décembre 2016, les encours traités en méthode standard représentent 25 % du montant total des expositions brutes du risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations) du Groupe BNP Paribas, identique au 31 décembre 2015.

PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS [Audité]

Le graphique ci-après présente la répartition par taux de pondération *(Risk Weight)* des encours (EAD) sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'expositions administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard.

Cette exposition saine représente 180 milliards d'euros (148 milliards d'euros de valeur exposée au risque) au 31 décembre 2016, contre 183 milliards d'euros (154 milliards d'euros de valeur exposée au risque) au 31 décembre 2015.

➤ GRAPHIQUE N° 7 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE STANDARD

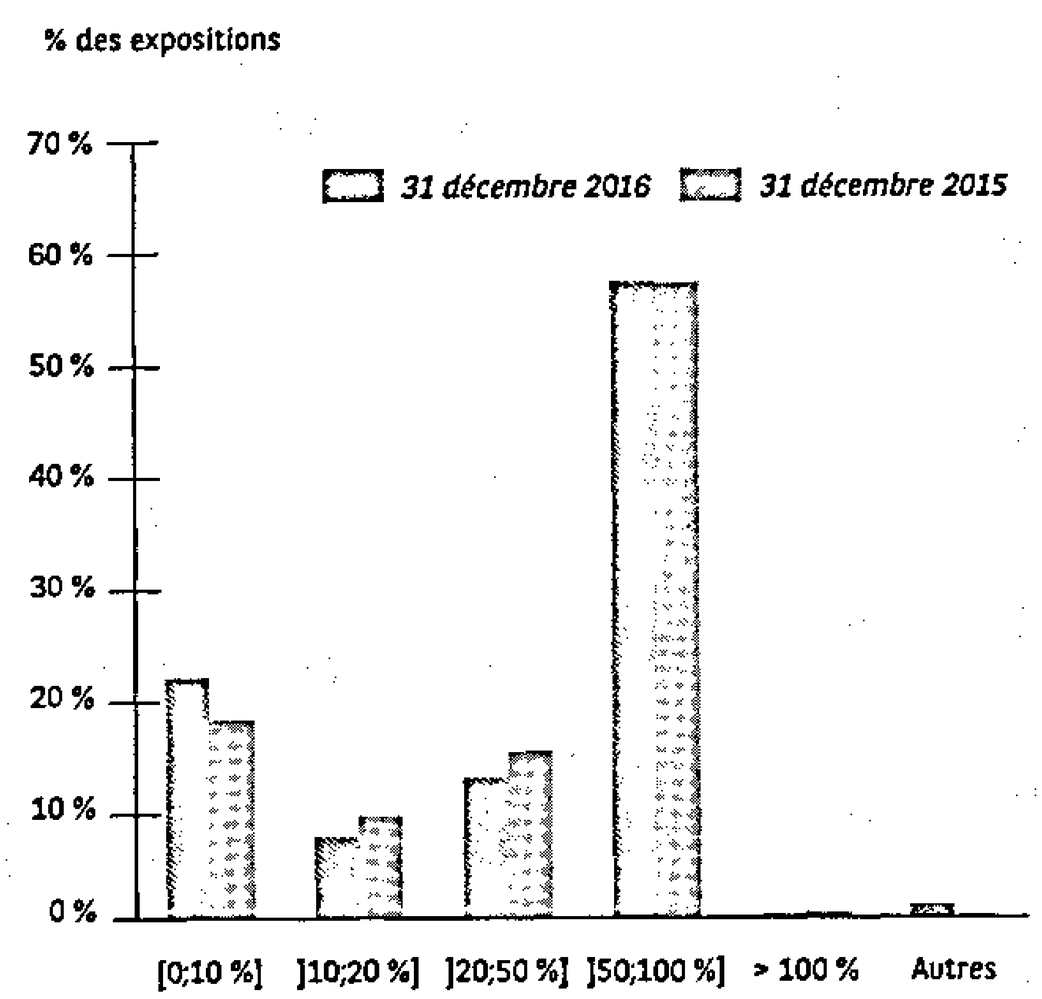

PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

L'exposition totale des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard représente 169 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 157 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

PORTEFEUILLE TOTAL

Dans le tableau suivant, les expositions au risque de crédit en approche standard sont ventilées selon les classes d'exposition de l'article 112 du Règlement (UE) n° 575/2013 et tiennent compte des Autres Actifs Risqués. Les expositions sous forme d'actions sont présentées dans le risque de participations en actions en section 5.7.

➤ TABLEAU N° 35 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD

Expositions	31 décembre 2016	31 décembre 2015 Proforma	Variation
Administrations centrales et banques centrales	24 018	26 326	(2 308)
Administrations régionales ou locales	5 329	4 408	921
Entités du secteur public	16 763	14 899	1 864
Banques multilatérales de développement	5	10	(5)
Organisations internationales	0	66	(66)
Établissements	6 666	9 484	(2 818)
Entreprises	103 991	107 288	(3 297)
Clientèle de détail	103 778	95 263	8 515
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	79 902	71 900	8 002
Expositions en défaut	14 933	16 065	(1 132)
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	1 077	1 676	(600)
Autres Actifs Risqués	119 752	113 428	6 324
TOTAL	**476 213**	**460 814**	**15 399**

Le tableau ci-après présente par classe d'exposition standard, la répartition par taux de pondération des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. La valeur exposée au risque totale représente 409 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 399 milliards d'euros au 31 décembre 2015 en incluant les Autres Actifs Risqués. Sans ces derniers, la valeur exposée au risque est de 289 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 286 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

➤ TABLEAU N° 36 : EU CR5 - VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD

Ce tableau est réalisé à partir du format du tableau EU CR5 des Orientations de l'ABE sur le Pilier 3 (EBA/GL/2016/11 du 14 décembre 2016).

	Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2016 Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)									
		0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	250%	Autres	Total
1	Administrations centrales et banques centrales	22 982	935		794		3 475			2	28 190
2	Administrations régionales ou locales	1 456	2 473		17		126			3	4 074
3	Entités du secteur public	11 911	3 301		6		867			17	16 101
4	Banques multilatérales de développement	5	0								5
5	Organisations internationales		0								0
6	Établissements		5 363		820		1 507	2		268	7 960
7	Entreprises	0	331		2 330		74 800	364		583	78 409
8	Clientèle de détail					79 179	0			774	79 954
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		11	35 042	17 325	10 811	3 970			801	67 959
10	Expositions en défaut						4 231	1 405		337	5 974
14	Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	19	32				278				329
16	Autres Actifs Risqués	78 042	3 028		4 416	177	21 489	0	3 746	8 855	119 752
17	**TOTAL**	**114 414**	**15 474**	**35 042**	**25 708**	**90 167**	**110 743**	**1 771**	**3 746**	**11 640**	**408 705**

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1	Administrations centrales et banques centrales	22 553	1 023		5 940		1 544			**31 059**
2	Administrations régionales ou locales	1 117	2 643		1		126			**3 887**
3	Entités du secteur public	8 194	3 249		2		1 608			**13 053**
4	Banques multilatérales de développement	10								**10**
5	Organisations internationales	66								**66**
6	Établissements		8 373		1 509		1 125	33	218	**11 259**
7	Entreprises	295	496		2 760		79 828	776	4	**84 159**
8	Clientèle de détail	20				72 071	35		370	**72 497**
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		1	34 072	15 876	9 435	3 172			**62 556**
10	Expositions en défaut	7					5 368	1 499		**6 874**
14	Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	45	16				461			**523**
16	Autres Actifs Risqués	73 207	2 504		3 721	202	22 749	9	3 809	7 227	**113 428**
17	**TOTAL**	**105 514**	**18 305**	**34 072**	**29 809**	**81 709**	**116 016**	**2 318**	**3 809**	**7 820**	**399 371**

Les effets de change influencent relativement peu la variation de la valeur exposée au risque car ils se compensent en quasi-totalité entre les devises, notamment avec l'appréciation du dollar US et la dépréciation de la livre sterling et de la livre turque.

Les évolutions les plus notables pour la valeur exposée au risque par classe d'exposition standard sont commentées ci-après hors effet change :

- la progression des expositions sur la clientèle de détail de 8 milliards d'euros est en partie liée au développement de partenariats de Personal Finance en Italie ;
- la hausse des expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier de 6 milliards d'euros est réalisée en Amérique du Nord (+ 4 milliards d'euros) et dans une moindre mesure dans les Autres pays d'Europe (+ 2 milliards d'euros) ;
- la diminution des expositions sur les entreprises de 6 milliards d'euros est réalisée pour partie en Turquie et en Europe ;
- la baisse des expositions sur les établissements de 3 milliards d'euros est principalement notable sur l'Allemagne.

TABLEAU N° 37 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD

[illegible]	31 décembre 2016	[illegible]	Variation
Administrations centrales et banques centrales	4 060	4 718	(658)
Administrations régionales ou locales	630	655	(25)
Entités du secteur public	1 533	2 258	(725)
Banques multilatérales de développement	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0
Établissements	3 122	3 624	(502)
Entreprises	76 059	81 142	(5 083)
Clientèle de détail	55 666	51 557	4 109
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	31 979	28 872	3 107
Expositions en défaut	6 647	7 616	(969)
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	284	465	(181)
Autres Actifs Risqués	39 613	39 636	(23)
TOTAL	**219 594**	**220 542**	**(948)**

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

Les encours de créances non dépréciées présentant des impayés, les encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs, sont présentés dans les États financiers consolidés en note annexe 4.h.

➤ TABLEAU N° 38 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET DES PROVISIONS

En millions d'euros		31 décembre 2016				
		Exposition brute[*]	Expositions en défaut[*]			Provisions spécifiques
			Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe[**]		1 009 432	12 104	26 666	38 770	20 725
	France	391 769	2 871	7 140	10 011	5 105
	Belgique	168 566	243	2 845	3 088	924
	Luxembourg	38 144	4	186	190	81
	Italie	147 800	6 050	13 498	19 548	11 176
	Royaume-Uni	53 433	416	955	1 371	722
	Allemagne	51 684	233	484	717	412
	Pays-Bas	43 643	47	20	66	17
	Autres pays d'Europe	114 392	2 241	1 537	3 779	2 288
Amérique du Nord		220 269	219	1 761	1 980	924
Asie Pacifique		107 880	7	406	413	173
	Japon	35 064	0	1	1	0
	Asie du Nord	36 950	1	152	153	82
	Asie du Sud-Est (ASEAN)	17 605	4	90	94	31
	Péninsule indienne et Pacifique	18 261	2	163	165	59
Reste du Monde		100 852	2 602	3 030	5 632	3 241
	Turquie	33 154	559	18	577	390
	Bassin Méditerranéen	15 037	849	344	1 193	809
	Pays du Golfe - Afrique	26 335	213	2 031	2 243	1 169
	Amérique latine	19 913	137	413	550	283
	Autres pays	6 414	845	224	1 069	589
TOTAL		1 438 434	14 933	31 863	46 796	25 063

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.
(**) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

						Impaires
				Impaires		
		Expositions	Impaires	Impaires		Provisions
		brutes	Stage 3	Stage 2	Total	spécifiques
Europe(**)		**968 254**	**12 823**	**26 062**	**38 885**	**20 275**
	France	350 533	3 174	7 046	10 220	5 024
	Belgique	168 159	206	2 850	3 057	1 037
	Luxembourg	30 109	28	288	316	192
	Italie	141 634	6 389	13 353	19 742	10 585
	Royaume-Uni	80 273	340	332	671	569
	Allemagne	49 495	213	416	628	350
	Pays-Bas	37 125	66	45	110	39
	Autres pays d'Europe	110 925	2 407	1 733	4 140	2 480
Amérique du Nord		**219 038**	**245**	**1 252**	**1 498**	**747**
Asie Pacifique		**108 163**	**491**	**202**	**693**	**268**
	Japon	39 752	0	1	1	0
	Asie du Nord	33 654	1	102	103	46
	Asie du Sud-Est (ASEAN)	15 851	0	88	88	31
	Péninsule indienne et Pacifique	18 905	490	11	501	191
Reste du Monde		**102 813**	**2 506**	**2 617**	**5 123**	**3 008**
	Turquie	36 777	479	16	495	312
	Bassin Méditerranéen	14 150	813	220	1 034	751
	Pays du Golfe - Afrique	24 514	178	1 704	1 882	1 102
	Amérique latine	20 193	141	224	365	203
	Autres pays	7 179	894	453	1 347	641
TOTAL		**1 398 268**	**16 065**	**30 133**	**46 199**	**24 298**

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.
(**) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

➤ TABLEAU N° 39 : EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS PAR CLASSE D'EXPOSITION

En millions d'euros	31 décembre 2016				
		Expositions en défaut(1)			
	Exposition brute	Approche Standard	Approche IRBA	Total	Provisions spécifiques
Administrations centrales et banques centrales	321 972	195	109	305	8
Entreprises	621 530	6 322	17 960	24 281	13 132
Établissements	67 831	128	449	577	207
Clientèle de détail	427 101	8 288	13 344	21 632	11 716
TOTAL	**1 438 434**	**14 933**	**31 863**	**46 796**	**25 063**

(1) *Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.*

En millions d'euros	31 décembre 2015				
		Expositions en défaut(1)			
	Exposition brute	Approche Standard	Approche IRBA	Total	Provisions spécifiques
Administrations centrales et banques centrales	309 332	319	59	378	24
Entreprises	600 199	6 978	16 342	23 320	12 572
Établissements	88 114	205	537	742	237
Clientèle de détail	400 623	8 564	13 195	21 759	11 464
TOTAL	**1 398 268**	**16 065**	**30 133**	**46 199**	**24 298**

(1) *Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.*

Les provisions de portefeuille sur le périmètre prudentiel représentent 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Le coût du risque est présenté dans les *États financiers consolidés* - note 2.g - *Coût du risque.*

➤ TABLEAU N° 40 : ÉCHÉANCEMENT DES ENCOURS NON DÉPRÉCIÉS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS

En millions d'euros	31 décembre 2016				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés(1)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	85	79	19	175	358
Entreprises	5 469	57	21	73	5 620
Établissements	58	0	0	1	59
Clientèle de détail	2 242	6	2	9	2 259
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	**7 854**	**142**	**42**	**258**	**8 296**
Administrations centrales et banques centrales	53	0	0	39	92
Entreprises	1 879	34	29	23	1 965
Établissements	195	1	0	0	196
Clientèle de détail	1 643	122	96	14	1 875
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	**3 770**	**157**	**125**	**76**	**4 128**
TOTAL	**11 624**	**299**	**167**	**334**	**12 424**

(1) *Sur base du périmètre prudentiel, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.*

En millions d'euros	31 décembre 2015 Proforma				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés*				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	111	39	20	130	300
Entreprises	5 025	75	42	52	5 194
Établissements	27	15	0	0	42
Clientèle de détail	2 455	79	1	1	2 537
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	**7 619**	**209**	**63**	**183**	**8 073**
Administrations centrales et banques centrales	376	18	15	57	466
Entreprises	1 828	83	61	42	2 014
Établissements	137	0	0	0	137
Clientèle de détail	3 882	171	123	26	4 202
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	**6 223**	**272**	**199**	**125**	**6 819**
TOTAL	**13 842**	**481**	**262**	**308**	**14 892**

(*) *Sur base du périmètre prudentiel, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.*

CRÉANCES RESTRUCTURÉES [Audité]

Lorsqu'un emprunteur rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières, il peut bénéficier de la part de la banque, d'une concession qui n'aurait pas été accordée si le débiteur ne faisait pas face à des difficultés financières. Cette concession peut consister en :

- une modification des termes et conditions du contrat ;
- un refinancement partiel ou total de la dette.

Dès lors, cet encours est dit « restructuré ». Un encours ayant fait l'objet d'une restructuration doit conserver le statut « restructuré » pendant une période d'observation, dite période probatoire, minimale de 2 ans. La notion de restructuration fait l'objet d'une description dans les principes comptables (note annexe 1.c.5 aux États financiers consolidés).

Les principes d'identification des expositions restructurées déclinés à l'ensemble du Groupe conduisent pour l'activité hors clientèle de détail à une identification individuelle des expositions concernées à l'occasion du processus crédit, notamment au sein de Comités. Les expositions restructurées pour la clientèle de détail sont, pour leur part, identifiées le plus souvent par un processus systématique nécessitant la mise en œuvre d'algorithmes dont les paramètres sont validés par les fonctions Risque et Finance. Un dispositif en cours d'implémentation permettra de statuer sur la sortie du statut « restructuré » à l'issue de la période probatoire quel que soit le type de clientèle concernée.

Les éléments sur les encours restructurés sont rapportés trimestriellement au superviseur.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable brute et les dépréciations afférentes des encours douteux ayant fait l'objet d'une restructuration ainsi que les encours restructurés qui ont été reclassés en encours sains.

TABLEAU N° 41 : VENTILATION DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES PAR CLASSE D'EXPOSITION

En millions d'euros	Encours restructurés au 31 décembre 2016					
				Dont encours douteux		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Prêts et créances	**12 823**	**(4 092)**	**8 731**	**7 503**	**(3 537)**	**3 966**
Administrations centrales et banques centrales	31	-	31	4	-	4
Entreprises	6 169	(2 274)	3 895	4 832	(2 220)	2 612
Établissements	200	(46)	154	50	(34)	16
Clientèle de détail	6 423	(1 772)	4 651	2 617	(1 283)	1 334
Engagements hors-bilan	**291**	**(4)**	**287**	**258**	**(1)**	**257**
TOTAL	**13 114**	**(4 096)**	**9 018**	**7 761**	**(3 538)**	**4 223**

En millions d'euros				Encours restructurés au 31 décembre 2015		
				Dont encours douteux		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Prêts et créances	**12 682**	**(3 729)**	**8 953**	**6 527**	**(3 027)**	**3 500**
Administrations centrales et banques centrales	113	(2)	111	4	(2)	2
Entreprises	5 445	(1 924)	3 521	4 074	(1 841)	2 233
Établissements	459	(53)	406	104	(39)	65
Clientèle de détail	6 665	(1 750)	4 915	2 345	(1 145)	1 200
Engagements hors-bilan	447	(4)	443	50	(1)	49
TOTAL	**13 129**	**(3 733)**	**9 396**	**6 577**	**(3 028)**	**3 549**

➤ TABLEAU N° 42 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES

En millions d'euros				Encours restructurés au 31 décembre 2016		
				Dont encours douteux		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Europe	**10 769**	**(3 370)**	**7 399**	**6 310**	**(2 843)**	**3 467**
France	3 175	(1 071)	2 104	1 484	(727)	757
Belgique	380	(110)	270	257	(102)	155
Luxembourg	372	(74)	298	151	(73)	78
Italie	3 140	(1 164)	1 976	2 573	(1 112)	1 461
Allemagne	467	(77)	390	213	(65)	148
Autres Pays d'Europe	3 235	(874)	2 361	1 632	(764)	868
Amérique du Nord	**654**	**(131)**	**523**	**425**	**(124)**	**301**
Asie Pacifique	**67**	**(20)**	**47**	**65**	**(19)**	**46**
Reste du Monde	**1 624**	**(575)**	**1 049**	**961**	**(552)**	**409**
Turquie	265	(7)	258	12	(7)	5
Pays du Golfe - Afrique	476	(195)	281	299	(193)	106
Autres Pays	883	(373)	510	650	(352)	298
TOTAL	**13 114**	**(4 096)**	**9 018**	**7 761**	**(3 538)**	**4 223**

					Encours restructurés au 31 décembre 2015		
					Dont encours douteux		
		Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Europe		**11 199**	**(3 265)**	**7 934**	**5 584**	**(2 630)**	**2 954**
	France	4 261	(1 182)	3 079	1 668	(778)	890
	Belgique	302	(67)	235	191	(67)	124
	Luxembourg	435	(63)	372	113	(55)	58
	Italie	3 215	(1 056)	2 159	2 427	(987)	1 440
	Allemagne	307	(32)	275	34	(17)	17
	Autres Pays d'Europe	2 679	(865)	1 814	1 151	(726)	425
Amérique du Nord		**605**	**(66)**	**539**	**261**	**(60)**	**201**
Asie Pacifique		**48**	**(7)**	**41**	**18**	**(4)**	**14**
Reste du Monde		**1 277**	**(395)**	**882**	**714**	**(334)**	**380**
	Turquie	338	(2)	336	14	(2)	12
	Pays du Golfe - Afrique	150	(69)	81	67	(59)	8
	Autres Pays	789	(324)	465	633	(273)	360
TOTAL		**13 129**	**(3 733)**	**9 396**	**6 577**	**(3 028)**	**3 549**

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

- les protections de crédit financées (sûretés réelles) constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les protections de crédit non financées (garanties personnelles) correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les garanties personnelles et les sûretés réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD), correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement global (TRG) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité et, pour les protections de crédit financées, d'une décote appliquée à la valeur de marché de l'actif nanti sur la base d'un scénario de défaut en période de ralentissement économique, le montant des protections de crédit non financées étant affecté d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant.

Pour le périmètre traité en approche standard, les protections de crédit non financées sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les protections de crédit financées viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité et d'une décote pour tenir compte de la volatilité de la valeur de marché pour les sûretés financières.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité. Leur suivi est réalisé conformément aux procédures de surveillance et de gestion du portefeuille décrites dans la partie *Dispositif de gestion du risque de crédit*.

Près de 70 % des expositions sur les crédits immobiliers sont situées sur nos deux principaux marchés domestiques (France, Belgique). Compte tenu des spécificités sur ces marchés (financements amortissables à long terme, à taux fixe principalement), le ratio LTV *(Loan-to-value)* n'est pas un indicateur de suivi au niveau Groupe.

PROTECTIONS DE CRÉDIT FINANCÉES

Les protections de crédit financées se distinguent en deux classes :

- les sûretés de nature financière :

  elles correspondent aux espèces (y compris l'or), aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles :

  elles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les protections de crédit financées doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la Banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour l'activité de la banque de détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

PROTECTIONS DE CRÉDIT NON FINANCÉES

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie, du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant (fonction de la probabilité de défaut de l'emprunteur, de celle du garant, et du niveau de corrélation entre le défaut de l'emprunteur et celui du garant – fort s'ils appartiennent au même groupe d'affaires ou au même secteur, faible sinon) et de la force exécutoire de la garantie.

OPTIMISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR LE BIAIS DE CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit du pôle CIB, Portfolio Management (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de Credit Default Swaps (CDS). Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par les métiers CIB Corporate Banking, et ponctuellement par ceux de l'ensemble opérationnel Retail Banking.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 368 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 255 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces couvertures entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquence une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, par classe d'exposition pour les portefeuilles administrations et banques centrales, entreprises et établissements, de l'atténuation du risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe.

➤ TABLEAU N° 43 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
		Montant d'atténuation du risque				Montant d'atténuation du risque		
En millions d'euros	Montant exposition total	Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés	Montant exposition total	Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	284 817	3 839	1 083	4 923	273 203	5 039	36	5 075
Entreprises	487 787	73 344	66 935	140 279	465 838	62 297	57 859	120 156
Établissements	51 699	3 097	1 272	4 369	68 447	3 982	685	4 666
TOTAL	**824 304**	**80 280**	**69 291**	**149 570**	**807 488**	**71 317**	**58 579**	**129 897**

TABLEAU N° 44 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, INSTITUTIONS FINANCIÈRES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISES EN APPROCHE STANDARD

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
		Montant d'atténuation du risque				Montant d'atténuation du risque		
	Montant exposition total	Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés	Montant exposition total	Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	37 154	0	0	0	36 129	0	0	0
Entreprises	133 743	459	22 204	22 663	134 361	717	19 082	19 799
Établissements	16 132	0	1	1	19 668	0	1	1
TOTAL	**187 029**	**459**	**22 205**	**22 664**	**190 157**	**717**	**19 083**	**19 800**

La progression constatée sur le portefeuille Entreprises est due à l'amélioration de la prise en compte de sûretés existantes.

5.5 Titrisation en portefeuille bancaire

La titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les caractéristiques suivantes :

- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions d'origine ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Tout engagement pris dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une exposition de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en portefeuille bancaire prudentiel (section 5.5). Les engagements classés en portefeuille de négociation sont détaillés dans la section 5.7 *Risque de marché*.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans le Règlement (UE) n° 575/2013.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne :

- les programmes que le Groupe a originés et qui sont reconnus efficaces dans le cadre réglementaire Bâle 3 ;
- les programmes en tant que sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers auxquels le Groupe a souscrit.

MÉTHODES COMPTABLES [Audité]

(Voir États financiers consolidés – note 1 *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe*).

Les positions de titrisation classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées selon la méthode du coût amorti, telle que décrite en note annexe 1.c.1 aux États financiers : le taux d'intérêt effectif (TIE) utilisé pour reconnaître les produits d'intérêt est évalué à partir d'un modèle de flux de trésorerie attendus.

Pour les actifs qui ont été reclassés depuis une autre catégorie comptable (voir note annexe 1.c.6), les révisions à la hausse des flux de trésorerie estimés recouvrables sont comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduisent par une dépréciation de la valeur comptable. Il en est de même pour toutes les révisions à la baisse de flux de trésorerie estimés recouvrables d'actifs non reclassés d'une autre catégorie comptable. Les dépréciations sont enregistrées sur ces actifs selon les principes exposés en note annexe 1.c.5 aux États financiers en matière de prêts et créances.

Les positions de titrisation classées comptablement en « Actifs disponibles à la vente » sont évaluées à leur valeur de marché (voir notes annexes 1.c.3 et 1.c.10 aux États financiers) et les variations de celles-ci, hors revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat. Il en est de même en cas de dépréciation. La valeur de marché est déterminée suivant les principes exposés en note annexe 1.c.10 aux États financiers.

Le résultat de cession des positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Ainsi, pour les positions classées en catégories « Prêts et créances » et « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- le résultat de cession sur positions non dépréciées est enregistré en Produit net bancaire dans le poste « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché » ;
- les moins-values de cession sur positions dépréciées (individuellement ou collectivement) sont enregistrées en coût du risque ;
- les plus-values de cession sur positions dépréciées (individuellement ou collectivement) sont enregistrées en coût du risque à due concurrence de la charge nette antérieurement constatée : le solde éventuel étant enregistré en « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Pour les positions classées en « Valeur de marché par résultat », les résultats de cession sont enregistrés en « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titrisations synthétiques sous la forme de dérivés de crédit (Credit Default Swaps) suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

es actifs en attente de titrisation sont enregistrés :

- dans la catégorie comptable « Prêts et créances » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions issues du bilan de la Banque, pour lesquelles la Banque sera initiateur au sens Bâle 3 de la titrisation future ;
- dans la catégorie comptable « Valeur de marché par résultat » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions acquises en perspective d'une titrisation et pour laquelle la Banque sera sponsor au sens réglementaire.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

e dispositif de gestion des risques en matière de titrisation entre dans e cadre de la gestion des risques décrit en section 5.3.

e Métier est la première ligne de défense avec pour responsabilité a compréhension de tous les risques encourus afin d'en assurer une orrecte évaluation. La fonction Risque agit en seconde ligne de défense t d'une manière indépendante.

es positions prises sont suivies afin de mesurer l'évolution des risques ndividuels et du portefeuille.

a surveillance des actifs titrisés concerne les risques de crédit, de ontrepartie, de marché et de liquidité sur les actifs sous-jacents.

RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS TITRISÉS

es actifs de titrisation hors du portefeuille de négociation sont soumis l'approbation des Comités de crédit – titrisation (*Securitisation Credit ommittees*). Pour les nouvelles opérations, une proposition de crédit st préparée par le métier et une analyse exhaustive des risques est ffectuée par les analystes de la fonction Risque avant présentation evant le Comité de crédit. Toutes les approbations sont soumises à ne revue annuelle. Les expositions font l'objet d'une surveillance pour érifier qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les Comités de rédit – titrisation concernés.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX D'INTÉRÊT OU DE CHANGE LIÉS À LA TITRISATION

Les instruments dérivés liés à la titrisation sont également soumis à l'approbation des Comités de crédit – titrisation, BNP Paribas intégrant le risque de contrepartie à la structure de titrisation. Les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus pour le risque de crédit s'appliquent.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Pour les expositions ABS à taux fixe, une macrocouverture composée de swaps de taux fixe/variable a été mise en place pour couvrir le risque de taux. Elle est comptabilisée en conformité avec les règles de la comptabilité de couverture.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les positions de titrisation sont financées en interne par l'ALM Trésorerie ou via des conduits sponsorisés par BNP Paribas.

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

a part respective du Groupe dans chacun de ses rôles d'initiateur, de sponsor et d'investisseur se traduit comme suit :

TABLEAU N° 45 : EXPOSITIONS TITRISÉES ET POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

Montants en millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
Rôle BNP Paribas	Expositions titrisées originées par BNP Paribas(1)	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)(2)	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)
Initiateur	4 939	4 685	1 809	1 716
Sponsor	2	15 320	3	15 858
Investisseur	0	6 134	0	7 582
TOTAL	**4 941**	**26 139**	**1 812**	**25 155**

(1) *Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.*

(2) *Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements.*

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE (INITIATEUR)

Les positions de titrisation originées et conservées par BNP Paribas se chiffrent à 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016 correspondant aux parts conservées dans des titrisations efficaces.

Dans le cadre de la gestion courante de sa liquidité, la Banque peut titriser des crédits accordés à la clientèle des réseaux bancaires (crédits immobiliers, crédits à la consommation) ou des prêts accordés aux entreprises, afin de les rendre facilement mobilisables. Au 31 décembre 2016, deux opérations principales sont déconsolidantes prudentiellement en Bâle 3 du fait d'un transfert significatif de risque et sont reprises dans le tableau n° 45 *Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle*.

Par ailleurs, deux opérations de titrisation ont été réalisées en 2016 dont une par la Banque De Détail en France et une par UCI (partenariat avec Santander). Ces opérations sont sans effet minorant sur le calcul du capital réglementaire, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de leur mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit (cf. section 5.4).

Au total, au 31 décembre 2016, le stock de parts émises relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 74 milliards d'euros pour 36 opérations, dont 20,2 milliards d'euros pour BNP Paribas Personal Finance, 0,5 milliard d'euros pour Bank of the West, 3,5 milliards d'euros pour BNL, 38,6 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis et 11,1 milliards d'euros pour la Banque De Détail en France. Ces titrisations étant inefficaces au sens de la réglementation bâloise, les encours titrisés sont pris en compte dans les crédits à la clientèle.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QUE SPONSOR

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income Credit and Commodities réalisées par le Groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidité et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Les engagements et les positions conservées ou acquises par BNP Paribas sur les titrisations dont le Groupe a été sponsor, atteignent 15 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2016, trois conduits multicédants consolidés (Starbird, Matchpoint et Scaldis) sont sponsorisés par le Groupe. Ils se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie.

Les lignes de liquidité consenties par le Groupe à ces trois conduits s'élèvent à 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016, contre 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 suite à la progression des encours sur Starbird et Matchpoint.

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la plateforme de structuration c BNP Paribas propose aux clients des solutions de financement, sur base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risqu et de liquidité. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques position résiduelles conservées, s'élèvent à 0,7 milliard d'euros dont 0,2 milliar d'euros correspondant à des actifs en attente d'émission de CLO.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Les positions de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseu s'élèvent à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Cette activité e principalement exercée au sein de CIB et Gestion d'actifs. Elle intèg également les positions historiques gérées en extinction logées dar l'entité BNP Paribas Fortis.

CIB Fixed Income Credit and Commodities a poursuivi son activi de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gér un portefeuille de titrisation représentant 1,8 milliard d'euros a 31 décembre 2016, contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 201 En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeu exposée au risque de 0,7 milliard d'euros, sont également logées che Fixed Income Credit and Commodities, contre 1,7 milliard d'euros a 31 décembre 2015.

L'exposition du portefeuille géré par CIB Portfolio Management (PM s'établit à 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2016, stable compar au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, l'exposition globale de Gestion d'actifs s'élève 0,3 milliard d'euros.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis, qui n'a pa été réaffecté à un métier et qui est logé au sein du « Corporate Center s'élève à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Ce portefeuille e géré en extinction.

EXPOSITIONS TITRISÉES

Au 31 décembre 2016, les principales opérations de titrisation reconnues comme efficaces sont les suivantes :

- une opération initiée en 2016 par CIB PM sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 4,9 milliards d'euros ;
- une opération initiée en 2015 par CIB FICC sur un portefeuille de prêts immobiliers résidentiels de Personal Finance à hauteur de 0,04 milliard d'euros.

L'opération sur un portefeuille de prêts aux PME, bénéficiant de la garantie de la Banque européenne d'investissement, réalisée par BDDF pour un total d'expositions titrisées d'un milliard d'euros est devenue inefficace en 2016.

L'opération initiée en 2013 par CIB PM sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 0,5 milliard d'euros s'est terminée en 2016.

Le Groupe n'a par ailleurs pas mis en place de montage de titrisation pour compte propre d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé.

Au 31 décembre 2016, aucun actif n'est en attente de titrisation.

TABLEAU N° 46 : EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS

Exposition titrisée (en milliards d'euros)		Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
Type de titrisation	Type d'approche	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Classique	IRBA	2	126
	Standard	33	1
Sous-Total		**35**	**127**
Synthétique	IRBA	4 906	1 685
TOTAL		**4 941**	**1 812**

TABLEAU N° 47 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT(*)

Exposition titrisée (en milliards d'euros)	31 décembre 2016				
	Initiateur		Sponsor(**)		
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	Total
Biens immobiliers résidentiels	32		314		346
Prêts à la consommation			3 454		3 454
Créances sur cartes de crédit			1 437		1 437
Prêts à des entreprises		4 906	915		5 821
Créances commerciales			4 298		4 298
Biens immobiliers commerciaux			17		17
Location-financement			3 990		3 990
Autres actifs	1		935		936
TOTAL	**33**	**4 906**	**15 361**	**-**	**20 300**

Exposition titrisée (en milliards d'euros)	31 décembre 2015				
	Initiateur		Sponsor(**)		
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	Total
Biens immobiliers résidentiels	124		427		551
Prêts à la consommation			2 106		2 106
Créances sur cartes de crédit			2 049		2 049
Prêts à des entreprises		1 685	2 194		3 879
Créances commerciales			3 642		3 642
Biens immobiliers commerciaux			38		38
Location-financement			3 772		3 772
Autres actifs	1		1 524		1 525
TOTAL	**125**	**1 685**	**15 752**	**-**	**17 561**

(*) *Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.*

(**) *Au sein des expositions titrisées pour lesquelles le Groupe est sponsor, 2 millions d'euros correspondent à des expositions originées (issues du bilan de BNP Paribas) au 31 décembre 2016 (contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2015).*

POSITIONS DE TITRISATION

➤ TABLEAU N° 48 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

Rôle BNP Paribas	Catégorie d'actifs (*)	Position de titrisation conservée ou acquise (TAB)					
		31 décembre 2016			31 décembre 2015		
		Bilan	Hors-bilan	Total	Bilan	Hors-bilan	Total
Initiateur	Biens immobiliers résidentiels	32		32	100		100
	Prêts à des entreprises	4 653		4 653	1 614		1 614
	Autres actifs	1		1	1		1
TOTAL INITIATEUR		**4 685**	**-**	**4 685**	**1 716**	**-**	**1 716**
Sponsor	Biens immobiliers résidentiels	82	152	235	186	248	434
	Prêts à la consommation	648	2 809	3 457	495	1 611	2 106
	Créances sur cartes de crédit	247	1 191	1 437	238	1 810	2 049
	Prêts à des entreprises	655	295	950	1 832	462	2 294
	Créances commerciales		4 298	4 298	0	3 642	3 642
	Biens immobiliers commerciaux	17	0	17	26	11	38
	Location-financement		3 990	3 990	15	3 757	3 772
	Autres actifs		935	935		1 524	1 524
TOTAL SPONSOR		**1 649**	**13 670**	**15 320**	**2 792**	**13 065**	**15 858**
Investisseur	Biens immobiliers résidentiels	1 247	80	1 327	1 738	158	1 897
	Prêts à la consommation	2 448	90	2 538	2 414	67	2 481
	Créances sur cartes de crédit		2	2		9	9
	Prêts à des entreprises	1 164	153	1 317	1 981	103	2 084
	Biens immobiliers commerciaux	354	43	397	831	43	874
	Location-financement	479	1	480	93	2	96
	Autres actifs	1	71	72	71	70	141
TOTAL INVESTISSEUR		**5 694**	**440**	**6 134**	**7 130**	**452**	**7 582**
TOTAL		**12 028**	**14 111**	**26 139**	**11 638**	**13 517**	**25 155**

(*) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue. Dans le cas où l'actif sous-jacent est une position de titrisation ou de re-titrisation, la réglementation prescrit de reporter l'actif sous-jacent ultime du programme considéré.

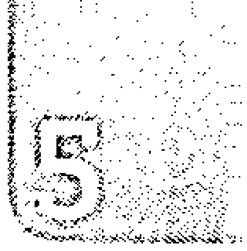

TABLEAU N° 49 : POSITIONS DE TITRISATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DU SOUS-JACENT(*) DONT POSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS

En millions d'euros	31 décembre 2016				
		EAD en défaut			
	EAD	Approche Standard	Approche IRBA	Total	Provisions spécifiques
Europe	9 252	43	82	125	48
Amérique du Nord	15 916	0	45	45	6
Asie Pacifique	657	0	0	0	0
Reste du Monde	314	0	0	0	0
TOTAL	**26 139**	**43**	**128**	**171**	**54**

En millions d'euros	31 décembre 2015				
		EAD en défaut			
	EAD	Approche Standard	Approche IRBA	Total	Provisions spécifiques
Europe	10 538	22	199	221	69
Amérique du Nord	13 641	0	28	28	5
Asie Pacifique	582	0	0	0	0
Reste du Monde	395	0	2	2	2
TOTAL	**25 155**	**22**	**229**	**251**	**77**

(*) *Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.*

Les provisions de portefeuille représentent 66 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 100 millions d'euros au 31 décembre 2015.

TABLEAU N° 50 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
Type de tranche	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Tranche avec le rang le plus élevé	25 272	24 158
Tranche mezzanine	618	650
Tranche de première perte	250	347
TOTAL	**26 139**	**25 155**

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2016 à hauteur de 97 % des tranches senior contre 96 % au 31 décembre 2015, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux du paragraphe suivant.

ACTIFS PONDÉRÉS

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque, le taux des pondérations associé à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 251 du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à 8+ ou sans note externe. Les investissements de BancWest et de Gestion d'actifs dans les programmes de titrisation sont traités en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon l'une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;
- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est initiateur ou sponsor, c'est la méthode de la formule réglementaire (*Supervisory Formula Approach* – SFA) qui est appliquée lorsque les conditions nécessaires selon l'article 259 1) b. du Règlement CRR sont remplies. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;
- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne (*Internal Assessment Approach* – IAA) qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la BNB ;
- dans tous les autres cas, une pondération de 1 250 % est appliquée.

Au 31 décembre 2016, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par CIB, BDDF, BNL bc et sur le périmètre BNP Paribas Fortis.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

➤ TABLEAU N° 51 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015		Variation	
Type d'approche	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	25 344	7 708	24 539	11 905	804	(4 197)
Standard	795	755	616	720	179	35
TOTAL	**26 139**	**8 463**	**25 155**	**12 625**	**984**	**(4 162)**

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016, soit 1,3 % des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (2,0 % des actifs pondérés du Groupe).

➤ TABLEAU N° 52 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE TITRISATION PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2015	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2016
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres			
Actifs pondérés – Titrisation	12 625	(84)	(4 211)	(645)	(0)	25	753		(4 162)	8 463

La baisse des actifs pondérés de la titrisation est essentiellement due à des cessions ou des amortissements de programmes (- 4 milliards d'euros) majoritairement sur le portefeuille géré en extinction. Les positions conservées sur le programme de titrisation originé par le Groupe sur 2016 génèrent une hausse des actifs pondérés de 0,7 milliard d'euros en autres effets.

TABLEAU N° 53 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TAUX DE PONDÉRATION

Approche IRBA

En millions d'euros	31 décembre 2016			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
Taux de pondération	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
7 % – 10 %	4 386		397	
12 % – 18 %	401		138	
20 % – 35 %	330	55	82	70
40 % – 75 %	37	93	6	420
100 %	132	3	131	4
150 %		0		0
225 %		50		120
250 %	14		20	
350 %		10		38
425 %	77		240	
500 %				
650 %	46		310	
850 %		20		87
Méthode fondée sur les notations externes	**5 421**	**232**	**1 324**	**738**
1 250 %	**104**	**218**	**674**	**2 703**
Méthode d'évaluation interne (IAA)	**764**	**0**	68	**0**
[0 – 7 %]	10 604		732	
]7 % – 100 %]	7 827	2	773	0
]100 % – 350 %]		96		213
]350 % – 1 250 %]	75		483	
Méthode de la formule réglementaire	**18 506**	**97**	**1 988**	**213**
TOTAL	**24 796**	**548**	**4 054**	**3 654**

[illegible]				31 décembre 2016
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
Taux de pondération	Position de titrisation	Position de retitrisation	Position de titrisation	Position de retitrisation
7 % – 10 %	5 272		431	
12 % – 18 %	635		142	
20 % – 35 %	248	538	61	179
40 % – 75 %	94	9	9	13
100 %	101	6	75	7
150 %		24		45
225 %		198		1 175
250 %	23		23	0
350 %		11		41
425 %	120		294	
500 %		9		46
650 %	46		310	
850 %		43		242
Méthode fondée sur les notations externes	6 539	838	1 345	1 746
1 250 %	152	451	1 136	5 607
Méthode d'évaluation interne (IAA)	500	0	46	0
[0 – 7 %]	7 369		419	
]7 % – 100 %]	8 408	19	851	5
]100 % – 350 %]	11	170	0	368
]350 % – 1 250 %]	83		381	
Méthode de la formule réglementaire	15 870	189	1 651	373
TOTAL	23 062	1 478	4 178	7 727

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (5,7 milliards d'euros) :

- 78 % de l'EAD bénéficient d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2016, contre 71 % au 31 décembre 2015 ;
- la très grande majorité (91 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2016 (stable comparé au 31 décembre 2015).

➤ *Approche standard*

En milliers d'euros	31 décembre 2016			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
Taux de pondération	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
20 %	90		18	
40 %				
50 %	75		37	
100 %	108		108	
225 %				
350 %	13		45	
Méthode fondée sur les notations externes	285		208	
1 250 %	12		152	
Méthode de la moyenne pondérée	498		396	
TOTAL	795	-	755	-

En milliers d'euros	31 décembre 2015			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
Taux de pondération	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
20 %	236		47	
40 %				
50 %	80		40	
100 %	173		173	
225 %				
350 %	29		101	
Méthode fondée sur les notations externes	517		361	
1 250 %	16		206	
Méthode de la moyenne pondérée	82		153	
TOTAL	616	-	720	-

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élèvent à 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2016, contre 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2015.

5.6 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (*over-the-counter* – OTC) ainsi que les contrats compensés auprès d'une chambre de compensation. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la Banque l'intégralité de la valeur actualisée des flux d'une transaction dans le cas où la Banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent. Le risque de contrepartie résulte à la fois des activités bilatérales de BNP Paribas avec ses clients et des activités de clearing au travers d'une chambre de compensation ou d'un compensateur externe.

Au titre du risque de contrepartie, l'activité de la fonction Risque du Groupe (Risk) est structurée autour de cinq thèmes principaux :

- la mesure des expositions au risque de contrepartie ;
- le contrôle et l'analyse de ces expositions et des limites qui y sont associées ;
- la mise en place de mécanismes de réduction du risque ;
- le calcul et la gestion des ajustements de l'évaluation de crédit (Credit Valuation Adjustment – CVA) ;
- la définition et la mise en place de tests de résistance.

MESURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

CALCUL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La mesure de l'exposition au risque de contrepartie est réalisée selon deux approches :

Expositions modélisées – Approche modèle interne

Pour les expositions au risque de contrepartie modélisées, la valeur exposée au risque (Exposure At Default – EAD) pour le risque de contrepartie est calculée à partir de l'indicateur EEPE (Effective Expected Positive Exposure) multipliée par le facteur réglementaire alpha tel que défini à l'article 284-4 du Règlement (UE) n° 575/2013. L'EEPE est mesurée à l'aide d'un système interne d'évaluation des expositions développé par le Groupe et validé par le superviseur. L'objectif du modèle interne est de déterminer des profils d'exposition.

Le principe du modèle est de simuler les principaux facteurs de risque (actions et prix des matières premières, taux d'intérêt et de change par exemple), auxquels sont sensibles les expositions de contrepartie, à partir de leurs valeurs initiales respectives. Les évolutions des facteurs de risque sont définies à l'aide de processus de diffusion ; plusieurs milliers de trajectoires temporelles (correspondant à autant de scénarios potentiels d'évolution des marchés) sont générées à l'aide de simulations de type « Monte Carlo ». Les processus de diffusion utilisés par le modèle sont calibrés sur un ensemble de données historiques les plus récentes d'une profondeur de 4 ans.

Sur la base de l'ensemble des simulations des facteurs de risque, le modèle procède à la valorisation des positions, de la date de simulation jusqu'à la maturité des transactions (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues), générant ainsi un premier ensemble de profils d'exposition.

Les transactions peuvent faire l'objet d'une couverture par un contrat cadre (*Master Agreement*) et peuvent également être couvertes par un contrat de collatéralisation (*Credit Support Annex* – CSA). Pour chaque contrepartie, le modèle agrège alors les expositions en considérant les éventuels contrats cadres et contrats de collatéralisation, tenant compte du caractère potentiellement risqué du collatéral échangé.

À partir de la distribution des expositions de contrepartie, le modèle détermine en particulier :

- un profil de risque moyen, le profil EPE (Expected Positive Exposure) dont on déduit l'EEPE (Effective Expected Positive Exposure) :

  Le profil EPE est calculé comme la moyenne de la distribution des expositions de contrepartie, à chaque point de simulation, les parties négatives des trajectoires étant mises à zéro (les parties négatives correspondant aux situations où la contrepartie est en risque sur le Groupe BNP Paribas). L'EEPE est calculée comme la moyenne sur la première année du profil EPE non décroissant : à chaque date de simulation, la valeur retenue est le maximum entre la valeur de l'EPE et celle correspondant à la précédente date de simulation ;
- un profil de risque d'expositions futures potentielles, le profil PFE (Potential Future Exposure) :

  Le profil PFE est calculé comme le percentile à 90 % de la distribution des expositions de contrepartie, à chaque point de simulation. Ce percentile est porté à 99 % pour les contreparties de type hedge fund. La valeur la plus élevée des expositions futures potentielles du profil PFE (Max PFE) est utilisée dans le cadre de la surveillance des limites

Depuis le 1er janvier 2014, date d'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 575/2013, le système de mesure des expositions au risque de contrepartie tient compte :

- d'un allongement des périodes de marge en risque conformément à l'article 285 du Règlement ;
- du risque spécifique de corrélation ;
- de la détermination d'une EEPE stressée calculée à partir d'une calibration reflétant une période de tension particulière.

Expositions non modélisées – Approche standard

Pour les expositions au risque de contrepartie non modélisées, la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On). L'Add-On est calculé conformément à l'article 274 du Règlement (UE) n° 575/2013 comme un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée résiduelle.

LIMITES/CADRE DE SURVEILLANCE

Des limites en cohérence avec les principes du Risk Appetite Statement du Groupe sont définies pour le risque de contrepartie. Ces limites sont fixées en fonction du type de contrepartie (banques, institutionnels, gestionnaires d'actifs, hedge funds, corporates). Pour chaque contrepartie, la valeur la plus élevée des expositions futures potentielles calculées par le système (MaxPFE) est quotidiennement comparée à la limite allouée à chaque contrepartie pour vérifier le respect des décisions de crédit.

La définition et la calibration de ces limites sont le résultat du processus d'approbation des risques ; elles sont validées lors des Comités suivants (par ordre de niveau de délégation croissant) : Comité de crédit local, Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de crédit de Direction Générale (CCDG).

A ces mesures vient s'ajouter un ensemble de directives (portant notamment sur les sensibilités aux paramètres de marché par contrepartie, sensibilités qui sont extraites du système de risque de marché) qui sont autant d'outils supplémentaires de surveillance du risque de contrepartie et de prévention des concentrations du risque systémique.

ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de la gestion de ses risques, le Groupe BNP Paribas met en œuvre deux mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie :

- la signature de contrats de compensation pour le cas de transaction de gré à gré ;
- la compensation de transactions, qu'elles soient de gré à gré ou listées, auprès d'une chambre de compensation.

Les contrats de compensation

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme de nantissement ou de paiement d'espèces, ou encore de titres.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements par contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Les chambres de compensation

La compensation de transactions de BNP Paribas auprès d'une contrepartie centrale (ou chambre de compensation) s'inscrit dans le cadre habituel de ses activités de marché. En tant que membre compensateur (*global clearing member* – GCM), BNP Paribas contribue à sécuriser le dispositif de gestion des risques des chambres de compensation (CCP) au travers du versement d'une contribution aux fonds de défaillance et d'appels de marge quotidiens. Les règles définissant les relations de BNP Paribas avec les CCP dont il est membre sont décrites dans le règlement de chacune des chambres (*rulebook*).

Ce dispositif permet, notamment en Europe et aux États-Unis, de réduire les encours notionnels en compensant les transactions du portefeuille, d'une part, et de transférer le risque de plusieurs contreparties vers une unique contrepartie centrale disposant d'une organisation de gestion des risques robuste, d'autre part.

Dans le cadre des activités de compensation pour compte de tiers, BNP Paribas exige également, et de manière quotidienne, le paiement d'appels de marge de la part de ses clients.

Les manquements ou le défaut d'une ou plusieurs chambres de compensation affecteraient BNP Paribas qui, de ce fait, a mis en place une surveillance dédiée de ces contreparties centrales et un suivi étroit de ses concentrations vis-à-vis d'elles.

AJUSTEMENTS DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Global Markets principalement) intègre des ajustements de valeur de crédit, ou Credit Valuation Adjustment (CVA). La CVA est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions permettant de prendre en compte le risque de crédit de chaque contrepartie. Elle reflète ainsi l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement en cas de défaut.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions des lignes métiers de l'activité Fixed Income Credit and Commodities (G10 rates, Credit and FX and Local markets) représentent la grande majorité de ces expositions.

Le niveau de l'ajustement de l'évaluation de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Le Règlement (UE) n° 575/2013 a introduit une nouvelle exigence de fonds propres au titre du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit. Celle-ci est destinée à permettre aux banques de faire face au risque de pertes dû à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe BNP Paribas est exposé. Elle est calculée par le Groupe en méthode avancée à l'aide de son modèle interne de mesure des risques de marché (cf. tableau n° 63).

TESTS DE RÉSISTANCE ET RISQUE DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE

Le dispositif de tests de résistance (stress tests) du risque de contrepartie est cohérent avec celui du dispositif de risque de marché (voir partie *Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers* de la section 5.7). Il s'appuie ainsi sur les mêmes hypothèses de fluctuation des marchés lorsque les scénarios sont identiques. Les stress tests comprennent également des facteurs spécifiques au risque de contrepartie, comme la détérioration de la qualité de crédit de la contrepartie ou les chocs.

Cette analyse s'inscrit dans le cadre du dispositif du rapport de synthèse de risque à destination de la Direction et partage par ailleurs certaines instances avec le risque de marché comme le Capital Markets Risk Committee (CMRC), principal Comité gouvernant les risques de marché et de contrepartie. En termes de gouvernance, les dispositifs de stress testing pour le risque de contrepartie et pour le risque de marché sont tous deux couverts par le même Comité, le Stress Testing Steering Committee.

Le risque de corrélation défavorable, ou *Wrong Way Risk*, correspond au risque que l'exposition à une contrepartie soit inversement corrélée à la qualité de crédit de celle-ci.

Ce risque comporte deux composantes :

- le risque général de corrélation défavorable (*General Wrong Way Risk* ou GWWR), qui correspond au risque survenant lorsque la probabilité de défaut de contreparties est positivement corrélée à des facteurs généraux de risque de marché ;
- le risque spécifique de corrélation défavorable (*Specific Wrong Way Risk* ou SWWR), qui correspond au risque que l'exposition future envers une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie, en raison de la nature des transactions conclues avec elle ou du collatéral reçu.

La surveillance et l'analyse par BNP Paribas du risque général de corrélation défavorable s'effectue au travers d'exercices de tests de résistance permettant de mettre en évidence les facteurs de risque corrélés négativement avec la qualité de crédit de la contrepartie. Elle conjugue une approche top-down et une approche bottom-up :

- pour l'approche top-down, la politique en matière de risque général de corrélation défavorable définit les règles et critères généraux à appliquer pour détecter ce type de risque. Ces critères sont basés sur le pays de résidence des contreparties, la région à laquelle elles appartiennent et leurs secteurs d'activité. Les positions dérivées, les financements structurés et le collatéral que les contreparties pourraient avoir vis-à-vis de BNP Paribas ont aussi été définies comme des situations nécessitant une analyse et une communication adaptée ;
- le dispositif de contrôle du risque général de corrélation défavorable repose également sur une approche bottom-up où la contribution des analystes de crédit est indispensable pour définir plus précisément les scénarios ayant le plus d'impact sur le portefeuille (application d'une détérioration des paramètres de marché reflétant des conditions extrêmes mais réalistes).

Le SWWR fait l'objet d'une exigence de fonds propres dédiée lorsqu'un lien juridique est établi entre la contrepartie et les sous-jacents exposés.

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE [Audité]

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, le cas échéant, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

➤ TABLEAU N° 54 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION (HORS CCP ET HORS CVA)

Exposition (en millions d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015			Variation
	IRBA	Approche Standard	Total	IRBA	Approche Standard	Total	Total
Administrations centrales et banques centrales	32 657	11	32 668	22 377	1	22 378	10 290
Entreprises	73 754	948	74 702	64 031	795	64 825	9 876
Établissements(*)	32 888	559	33 447	30 608	554	31 162	2 285
Clientèle de détail	2	11	13	1	8	9	3
TOTAL EAD	**139 301**	**1 528**	**140 829**	**117 016**	**1 358**	**118 374**	**22 455**

(*) *La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.*

Sur le risque de contrepartie, la part des expositions en approche IRBA est de 99 % au 31 décembre 2016 (stable par rapport au 31 décembre 2015).

VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE

La valeur exposée au risque de contrepartie (EAD) est mesurée principalement à l'aide de modèles internes (cf. paragraphe *Calcul de l'exposition au risque de contrepartie*). Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (réduit essentiellement aux filiales BNL, BancWest et TEB et une partie du périmètre des activités de clearing), la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

Afin de permettre une meilleure comparaison des périmètres des activités compensées et non compensées, le tableau suivant indique, en termes d'exposition, la part de chaque couple (catégorie, périmètre) en pourcentage du total du risque de contrepartie hors CVA. Une indication du volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction est présentée dans la note annexe 4.a aux États financiers consolidés.

TABLEAU N° 55 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE DE PRODUIT

Valeur exposée au risque (En millions d'euros)	31 décembre 2016					31 décembre 2015				
	Risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA)		CCP(1)		Total	Risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA)		CCP(1)		Total
Dérivés de gré à gré	94 646	93,3 %	6 908	6,7 %	101 554	88 981	95,6 %	4 100	4,4 %	93 081
Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres	46 183	86,6 %	7 157	13,4 %	53 340	29 393	87,2 %	4 323	12,8 %	33 716
Dérivés listés			46 920	100,0 %	46 920			34 938	100,0 %	34 938
TOTAL	**140 829**	**69,8 %**	**60 986**	**30,2 %**	**201 815**	**118 374**	**73,2 %**	**43 361**	**26,8 %**	**161 735**

(1) *Hors contribution au fonds de défaillance d'un montant de 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2016.*

S'agissant du périmètre couvert par le modèle interne pour les activités bilatérales (i.e. hors clearing), l'EAD est en augmentation de 22 milliards d'euros. Cette variation s'explique en grande partie par la hausse du dollar et donc de l'exposition en euro des positions dérivées de change, de nouvelles transactions de pension et de prêt/emprunt ainsi que par une augmentation du risque spécifique de corrélation défavorable avec des contreparties existantes.

TABLEAU N° 56 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE (HORS CCP ET HORS CVA)

(En millions d'euros)	31 décembre 2016						
	Modèle interne (EEPE)(1)			NPV(2) + Add-On			
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	Total
Instruments dérivés	93 038	20	93 057	90	1 499	1 589	94 646
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	46 173	9	46 183	0	0	0	46 183
TOTAL	**139 211**	**29**	**139 240**	**90**	**1 499**	**1 589**	**140 829**

(En millions d'euros)	31 décembre 2015						
	Modèle interne (EEPE)(1)			NPV(2) + Add-On			
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	Total
Instruments dérivés	87 546	1	87 547	77	1 357	1 434	88 981
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	29 380	0	29 380	13	0	13	29 393
TOTAL	**116 926**	**1**	**116 927**	**91**	**1 357**	**1 448**	**118 374**

(1) *Effective Expected Positive Exposure.*
(2) *Net Present Value.*

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élèvent à 658 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 540 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Dans le cas général, quand l'EAD est modélisée et pondérée en approche IRBA, la LGD n'est pas ajustée en fonction du collatéral reçu dans la mesure où celui-ci est directement pris en compte dans le calcul de l'Effective Expected Positive Exposure (EEPE).

Le tableau ci-dessous présente la distribution de l'EAD du portefeuille de dérivés de gré à gré par rating. Pour chaque élément, est indiquée la part de transactions nettées.

TABLEAU N° 57 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR NOTE

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Distribution de l'EAD	dont transactions nettées	Distribution de l'EAD	dont transactions nettées
AAA	9 %	98 %	12 %	97 %
AA	46 %	90 %	46 %	90 %
A	19 %	91 %	14 %	85 %
BBB	10 %	92 %	10 %	84 %
BB	6 %	78 %	7 %	75 %
B	5 %	84 %	6 %	79 %
Autres	4 %	86 %	4 %	82 %

Concernant le portefeuille de dérivés de gré à gré à fin décembre 2016, la part des transactions collatéralisées représente, en nombre de transactions, près de 75 % du total.

TABLEAU N° 58 : EU CCR4 – VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE IRBA (HORS CCP ET HORS CVA)

Ce tableau est réalisé à partir du format du tableau EU CCR4 des Orientations de l'ABE sur le Pilier 3 (EBA/GL/2016/11 du 14 décembre 2016).

En millions d'euros		31 décembre 2016				
		a	b	d	f	g
	Fourchette de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne	LGD moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	32 369	0,02 %	1 %	136	0 %
	0,15 à < 0,25 %	18	0,16 %	20 %	2	12 %
	0,25 à < 0,50 %	73	0,46 %	50 %	61	84 %
	0,50 à < 0,75 %	2	0,69 %	50 %	1	73 %
	0,75 à < 2,50 %	65	2,08 %	45 %	73	112 %
	2,50 à < 10,0 %	5	4,01 %	50 %	7	147 %
	10,0 à < 100 %	126	21,81 %	60 %	450	358 %
	100 % (défaut)	-	-		-	-
	Sous-total	**32 657**	**0,11 %**	**2 %**	**731**	**2 %**
Établissements	0,00 à < 0,15 %	28 670	0,05 %	23 %	2 226	8 %
	0,15 à < 0,25 %	1 773	0,18 %	39 %	578	33 %
	0,25 à < 0,50 %	1 497	0,36 %	49 %	909	61 %
	0,50 à < 0,75 %	290	0,69 %	56 %	287	99 %
	0,75 à < 2,50 %	440	1,43 %	64 %	625	142 %
	2,50 à < 10,0 %	184	3,64 %	65 %	400	218 %
	10,0 à < 100 %	34	13,31 %	58 %	103	299 %
	100 % (défaut)	1	100,00 %		0	0 %
	Sous-total	**32 888**	**0,13 %**	**26 %**	**5 129**	**16 %**
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	54 294	0,05 %	29 %	5 239	10 %
	0,15 à < 0,25 %	7 144	0,17 %	31 %	1 793	25 %
	0,25 à < 0,50 %	4 621	0,36 %	44 %	2 549	55 %
	0,50 à < 0,75 %	1 884	0,69 %	33 %	1 203	64 %
	0,75 à < 2,50 %	3 281	1,39 %	50 %	3 792	116 %
	2,50 à < 10,0 %	2 011	4,34 %	46 %	3 009	150 %
	10,0 à < 100 %	325	17,06 %	27 %	455	140 %
	100 % (défaut)	194	100,00 %		0	0 %
	Sous-total	**73 754**	**0,61 %**	**32 %**	**18 039**	**24 %**
Clientèle de détail	**Sous-total**	**2**	**n.s.**	**n.s.**	**2**	**n.s.**
	TOTAL	**139 301**	**0,38 %**	**23 %**	**23 901**	**17 %**

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	22 004	0,03 %	2 %	127	1 %
	0,15 à < 0,25 %	12	0,16 %	20 %	1	12 %
	0,25 à < 0,50 %	146	0,44 %	50 %	100	69 %
	0,50 à < 0,75 %	0	0,50 %	50 %	0	115 %
	0,75 à < 2,50 %	54	2,07 %	45 %	67	122 %
	2,50 à < 10,0 %	22	5,65 %	21 %	14	65 %
	10,0 à < 100 %	131	26,17 %	60 %	477	363 %
	100 % (défaut)	8	100,00 %		0	0 %
	Sous-total	**22 377**	**0,23 %**	**2 %**	**786**	**4 %**
Établissements	0,00 à < 0,15 %	26 158	0,05 %	21 %	1 917	7 %
	0,15 à < 0,25 %	1 662	0,18 %	41 %	503	30 %
	0,25 à < 0,50 %	1 293	0,36 %	52 %	797	62 %
	0,50 à < 0,75 %	766	0,72 %	23 %	330	43 %
	0,75 à < 2,50 %	517	1,45 %	56 %	667	129 %
	2,50 à < 10,0 %	153	3,75 %	64 %	327	214 %
	10,0 à < 100 %	48	21,16 %	60 %	166	348 %
	100 % (défaut)	12	100,00 %		0	0 %
	Sous-total	**30 608**	**0,20 %**	**25 %**	**4 707**	**15 %**
Entreprises	0,00 à < 0,15 %	45 077	0,05 %	29 %	4 395	10 %
	0,15 à < 0,25 %	5 447	0,17 %	38 %	1 634	30 %
	0,25 à < 0,50 %	5 414	0,35 %	37 %	2 488	46 %
	0,50 à < 0,75 %	1 787	0,69 %	40 %	1 194	67 %
	0,75 à < 2,50 %	3 800	1,33 %	41 %	3 595	95 %
	2,50 à < 10,0 %	1 835	4,08 %	45 %	2 584	141 %
	10,0 à < 100 %	418	18,58 %	43 %	946	226 %
	100 % (défaut)	253	100,00 %		0	0 %
	Sous-total	**64 031**	**0,81 %**	**32 %**	**16 836**	**26 %**
Clientèle de détail	**Sous-total**	**1**	**n.s.**	**n.s.**	**1**	**n.s.**
	TOTAL	**117 016**	**0,54 %**	**24 %**	**22 330**	**19 %**

TABLEAU N° S9 : EU CCR3 – VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN APPROCHE STANDARD (HORS CCP ET HORS CVA)

Ce tableau est réalisé à partir du format du tableau EU CCR3 des Orientations de l'ABE sur le Pilier 3 (EBA/GL/2016/11 du 14 décembre 2016).

	31 décembre 2016								
En millions d'euros	Valeur exposée au risque								Actifs pondérés
Taux de pondération	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total	
Administrations centrales et banques centrales									
Centrales				4		7		11	9
Établissements		473		62		24		559	149
Entreprises				0		927	20	948	958
Clientèle de détail					11			11	8
TOTAL	**-**	**473**	**-**	**66**	**11**	**958**	**20**	**1 528**	**1 124**

	31 décembre 2015 Proforma								
En millions d'euros	Valeur exposée au risque								Actifs pondérés
Taux de pondération	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total	
Administrations centrales et banques centrales									
Centrales				0		1		1	1
Établissements		486		39		29		554	146
Entreprises						769	25	795	807
Clientèle de détail					8			8	6
TOTAL	**-**	**486**	**-**	**39**	**8**	**799**	**25**	**1 358**	**960**

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

Les actifs pondérés du risque de contrepartie sont le reflet de trois exigences réglementaires.

TABLEAU N° 60 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE

	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variation	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variation
Contreparties centrales (CCP)	3 796	2 432	1 363	304	195	109
Risque d'ajustement unilatéral de l'évaluation de crédit (CVA)	4 347	3 507	840	348	281	67
Risque de contrepartie hors CCP hors CVA	25 025	23 289	1 736	2 002	1 863	139
Administrations centrales et banques centrales	*739*	*787*	*(47)*	*59*	*63*	*(4)*
Entreprises	*18 997*	*17 643*	*1 354*	*1 520*	*1 411*	*108*
Établissements	*5 279*	*4 852*	*426*	*422*	*388*	*34*
Clientèle de détail	*10*	*7*	*3*	*1*	*1*	*0*
RISQUE DE CONTREPARTIE	**33 168**	**29 228**	**3 940**	**2 653**	**2 338**	**315**

➤ TABLEAU N° 61 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2015	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2016
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés – Risque de contrepartie	29 228	(4)	3 287	(1 467)	(0)	1 462	661	3 940	33 168

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont en augmentation de 4 milliards d'euros principalement en lien avec la hausse des volumes de 3 milliards d'euros notamment sur les activités de clearing, et avec une augmentation de 1 milliard d'euros à la suite de la mise à jour du modèle sur les entreprises, partiellement compensés par la baisse de 1 milliard d'euros en relation avec l'évolution des paramètres de marché.

Risque de contrepartie pour les expositions sur une contrepartie centrale liées aux activités de clearing

L'exigence de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale correspond à une extension du périmètre de calcul du risque de contrepartie bilatéral aux activités de clearing, c'est-à-dire à la partie compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré, des opérations de pensions et de prêts/emprunts de titres ainsi qu'au portefeuille de dérivés listés.

Elle correspond à la somme des trois éléments suivants :

- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas aux chambres de compensation ;
- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas face aux clients (dans le cadre des activités de clearing pour le compte de client) ;
- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas à des clearers externes, dans les cas où BNP Paribas n'agit pas directement en qualité de membre compensateur.

La répartition de l'exigence de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale entre chacun de ces trois éléments est présentée dans le tableau suivant :

➤ TABLEAU N° 62 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS RELATIFS AUX EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Chambre de compensation	2 649	212	1 676	134
Client externe	1 066	85	694	56
Membre compensateur externe	81	6	62	5
TOTAL	**3 796**	**304**	**2 432**	**195**

Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

En méthode standard, l'exigence de fonds propres pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit est calculée selon la formule réglementaire.

En méthode avancée, elle correspond à la somme des deux éléments suivants :

- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit ;
- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR stressée sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit.

➤ TABLEAU N° 63 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE CVA

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Méthode standard	303	24	528	42
Méthode avancée	4 044	324	2 979	238
VaR sur CVA	898	72	596	48
VaR stressée sur CVA	3 146	252	2 383	191
TOTAL	**4 347**	**348**	**3 507**	**281**

Risque de contrepartie bilatéral

Les exigences de fonds propres du risque de contrepartie hors CCP et hors CVA correspondent aux exigences de fonds propres pour les expositions au risque de contrepartie bilatéral. Elles sont calculées sur la partie non compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré et des prêts/emprunts de titres. Cette exigence de fonds propres est égale au maximum de la charge calculée sur base des EAD courantes et de celle calculée sur base des EAD stressées.

La répartition entre dérivés de gré à gré et prêts/emprunts de titres est indiquée dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 64 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE (HORS CCP ET HORS CVA) PAR PRODUIT

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Dérivés de gré à gré	22 251	1 780	21 257	1 701
Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres	2 775	222	2 033	163
TOTAL	**25 025**	**2 002**	**23 289**	**1 863**

NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(Voir États financiers consolidés – note 4.a des *Notes relatives au bilan au 31 décembre 2016*).

5.7 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des spreads de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

Le risque de marché est présenté dans cette section en deux parties :

- le risque de marché relatif aux activités de négociation composées de titres négociables et de contrats dérivés ;
- le risque relatif aux activités bancaires qui recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente une répartition du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire.

TABLEAU N° 65 : VENTILATION DU BILAN PRUDENTIEL ENTRE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION ET PORTEFEUILLE BANCAIRE

	31 décembre 2016		
	Bilan prudentiel	Portefeuille de négociation	Portefeuille bancaire
Actif			
Caisse, banques centrales	160 645		160 645
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	123 679	122 573	1 106
Prêts et opérations de pensions	157 587	157 120	467
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	1 413		1 413
Instruments financiers dérivés	327 884	326 667	1 217
Instruments financiers dérivés de couverture	18 083		18 083
Actifs financiers disponibles à la vente	157 686		157 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 902		42 902
Prêts et créances sur la clientèle	718 401		718 401
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 664		4 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	554		554
Autres actifs	164 589		164 589
TOTAL ACTIF	**1 878 087**	**606 360**	**1 271 727**
Dettes			
Banques centrales	233		233
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	70 303	70 273	30
Emprunts et opérations de pensions	183 206	183 204	2
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 430		53 430
Instruments financiers dérivés	318 389	317 324	1 065
Instruments financiers dérivés de couverture	19 615		19 615
Dettes envers les établissements de crédit	72 781		72 781
Dettes envers la clientèle	765 180		765 180
Dettes représentées par un titre	156 456		156 456
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 202		4 202
Autres passifs	129 219		129 219
TOTAL DETTES	**1 773 014**	**570 801**	**1 202 213**
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	**105 073**		**105 073**
TOTAL PASSIF	**1 878 087**	**570 801**	**1 307 286**

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Actif			
Caisse, banques centrales	134 673		134 673
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	133 505	124 271	9 234
Prêts et opérations de pensions	137 771	137 714	57
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	2 608		2 608
Instruments financiers dérivés	336 578	333 834	2 744
Instruments financiers dérivés de couverture	17 971		17 971
Actifs financiers disponibles à la vente	154 831		154 831
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 683		38 683
Prêts et créances sur la clientèle	689 021		689 021
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 564		4 564
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	569		569
Autres actifs	156 800		156 800
TOTAL ACTIF	**1 807 574**	**595 819**	**1 211 755**
Dettes			
Banques centrales	2 385		2 385
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	82 548	77 404	5 144
Emprunts et opérations de pensions	156 771	156 769	2
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	51 855		51 855
Instruments financiers dérivés	325 750	323 419	2 331
Instruments financiers dérivés de couverture	21 101		21 101
Dettes envers les établissements de crédit	83 290		83 290
Dettes envers la clientèle	701 229		701 229
Dettes représentées par un titre	162 745		162 745
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 946		3 946
Autres passifs	116 022		116 022
TOTAL DETTES	**1 707 642**	**557 592**	**1 150 050**
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	**99 932**		**99 932**
TOTAL PASSIF	**1 807 574**	**557 592**	**1 249 982**

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS (HORS RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS)

TABLEAU N° 66 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ

	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variation	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variation
Modèle Interne	**20 766**	**21 039**	**(273)**	**1 661**	**1 683**	**(22)**
VaR	6 415	7 714	(1 299)	513	617	(104)
VaR Stressée	8 933	8 590	343	715	687	27
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	4 420	3 849	571	354	308	46
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM)	998	886	112	80	71	9
Approche Standard	**969**	**1 986**	**(1 017)**	**78**	**159**	**(81)**
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	**794**	**739**	**56**	**64**	**59**	**4**
RISQUE DE MARCHÉ	**22 529**	**23 764**	**(1 235)**	**1 802**	**1 901**	**(99)**

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes. Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour le portefeuille bancaire (voir partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7).

Les actifs pondérés du risque de participations en actions sont présentés dans la partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7.

TABLEAU N° 67 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS

	31 décembre 2015	Taux	Crédit	Actions	Change	Matières premières	Dérivés de crédit	Autres variations	31 décembre 2016
Actifs pondérés – Risque de marché	23 764	-	(1 497)	904	(4)	38	(676)	(1 235)	22 529

Le risque de marché est en baisse de 1 milliard d'euros avec en particulier une diminution sur la VaR liée à la stratégie de couverture mise en place en anticipation du référendum britannique, et une baisse en autres effets relative au risque de change pour le portefeuille bancaire.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

INTRODUCTION [Audité]

Le risque de marché s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate and Institutional Banking (CIB), principalement Global Markets, et recouvre différentes natures de risque définies de la manière suivante :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Les activités de négociation de BNP Paribas sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché ; par exception à ce principe, les activités de négociation pour compte propre de BNP Paribas ont été regroupées au sein de la filiale Opéra Trading Capital depuis mi-2015.

ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ [Audité]

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques et à contrôler la valorisation des produits financiers, tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Au sein de la fonction Risque du Groupe (Risk), la mission du suivi des risques de marché est assurée par trois départements :

- Risk Global Markets (Risk GM) couvre les activités de marché de Global Markets ;
- Enterprise Risk Architecture (ERA – Risk ALMT) couvre les activités de l'ALM Trésorerie ;
- Risk International Retail Banking (Risk IRB) couvre les activités de marché du Retail international.

Cette mission consiste à définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi qu'à mesurer et contrôler la Value at Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. Risk s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin, de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (MAP Review) en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le suivi des risques de marché et de la valorisation est structuré autour de plusieurs instances formelles :

- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de marchés de capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. Le CMRC suit l'évolution des principales expositions et les risques de stress et fixe les limites de négociation de haut niveau. Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par un Directeur Général adjoint de la Banque ;
- le Product and Financial Control Committee (PFC) est le Comité d'arbitrage et de décision des sujets de valorisation des instruments financiers. Ce Comité trimestriel examine les conclusions du CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et les travaux d'amélioration, ainsi que la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats des opérations de marché. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de Finance – Comptabilité, de CIB et de Risk ;
- au niveau « métier », un Valuation Review Committee (VRC) se réunit mensuellement pour examiner et statuer sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Review) ainsi que sur l'évolution des réserves. Ce Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Ce Comité est présidé par le responsable trade senior, et comprend des représentants du trading, de Risk, de l'équipe valorisation et de contrôle des risques (V&RC) de CIB et de Finance. Tout différend est arbitré par le PFC ;
- le Valuation Methodology Committee (VMC) se réunit deux à trois fois par an, par métier, pour assurer le suivi des approbations et de la revue des modèles, vérifier la mise en œuvre des recommandations pertinentes et présenter les améliorations apportées à la gouvernance des modèles.

CONTRÔLE DES VALORISATIONS [Audité]

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou en modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est décrit dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent aussi à toutes les activités de l'ALM Trésorerie.

En complément à la charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au middle-office. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par Risk.

Market Parameter (MAP) Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et Risk qui assurent des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché classiques), avec ou sans recours à des prestataires spécialisés fournissant des prix de consensus. La fonction Risque du Groupe contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que *Global Marking and Independent Price Verification Policy* et *MAP Review Principles* ; les méthodologies spécifiques le sont dans des documents (MAP Books) structurés par ligne de produits et mis à jour régulièrement. Les responsabilités de Risk et de V&RC sont définies pour chaque étape et les conclusions des revues des paramètres de marché consignées dans les documents de résultats des revues MAP.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au middle-office pour enregistrement en comptabilité. Les résultats sont communiqués à la Direction du métier au cours des Valuation Review Committees (VRC). L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

Homologation et revue des modèles

La gouvernance des contrôles des modèles est décrite dans la Politique de contrôle des méthodologies de valorisation. Les directives spécifiques à chaque activité sont détaillées dans les documents reprenant les instructions de revue des modèles pour chaque ligne de produit.

Les analystes quantitatifs du front-office conçoivent et proposent les méthodologies utilisées pour la valorisation des produits et le calcul des mesures de risques utilisées par la suite pour la prise de décisions de négoce. La recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle indépendant des modèles de valorisation est du ressort de Risk et porte sur les éléments suivants :

- la validation des modèles, à l'issue de laquelle une décision formelle d'approbation ou de rejet du modèle est prise, y compris à la suite de toute modification de la méthodologie de valorisation appelée « Événement du modèle de valorisation ». Dans tous les cas, les décisions d'approbation sont prises par un analyste Risk senior. La revue exigée par la décision d'homologation peut être ponctuelle ou complète ; dans ce dernier cas, les motifs et les conditions de l'approbation sont détaillés dans un document d'homologation du modèle. Dans le cas où des discussions seraient à engager ou des informations à communiquer aux parties prenantes, un Comité de validation des modèles peut être réuni ;
- la revue des modèles peut être menée dès sa conception (liée à une homologation) ou pendant la durée de vie d'un modèle (réévaluation); elle consiste en une enquête sur la pertinence du modèle utilisé pour valoriser certains produits dans un contexte de marché précis ;
- le contrôle de l'utilisation et de la mise en place de modèles consiste en un contrôle continu du paramétrage et de la configuration des modèles, mais aussi de l'adéquation des produits au modèle utilisé.

Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

Risk définit et calcule des « réserves ». Celles-ci sont des ajustements de la valeur de marché ou de modèle impactant à la fois la valorisation comptable et les fonds propres prudentiels. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure des coûts de clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts adéquatement.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- le risque de concentration ;
- les incertitudes liées au choix du modèle ou aux paramètres du marché ;
- l'élimination des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (lissage du pay-off des options digitales ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un Événement de modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de revue des paramètres du marché.

Des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* – AVA) sont calculés selon le Règlement délégué (UE) n° 2016/101 de la Commission du 26 novembre 2015 publié au JOUE du 28 janvier 2016.

Ce Règlement délégué complète, par des normes techniques de réglementation, les exigences de l'article 105 de la CRR relatif à la valorisation prudente des instruments financiers du portefeuille de négociation, et précise que le périmètre d'application de ces exigences porte sur l'ensemble des instruments mesurés visés par l'article 34 de la CRR, et ce proportionnellement à la modification de l'évaluation comptable qui affecte les fonds propres CET1.

Les normes techniques de réglementation établissent des définitions ainsi qu'un cadre de mesure et de contrôle pour les différents éléments d'incertitude d'évaluation qui doivent être pris en considération lors de l'évaluation prudente au titre de l'article 105. Elles établissent aussi un niveau cible de certitude qui doit être atteint pour l'évaluation, l'établissement devant avoir la certitude, à 90 % d'intervalle de confiance, que le prix de liquidation des instruments sera plus favorable que la valeur prudente.

Pour les fins d'application de ces exigences, sont d'abord définis des ajustements prudents unitaires appelés *Prudent Valuation Adjustment* (PVA). Ces ajustements correspondent à différentes natures de risques ou coûts pouvant donner lieu à des coûts de sortie, par rapport à la valeur de milieu de marché (ou valeur attendue). Les principales catégories sont

le coût de liquidation, le risque lié à l'incertitude sur les prix de marché, le risque de concentration et le risque de modèle. Les ajustements PVA sont calculés pour chaque exposition, de manière granulaire.

À partir de ces PVA, BNP Paribas calcule, pour chacune des expositions et chacune des natures de risque, les montants d'ajustements de valeur additionnels (AVA) qui seraient éventuellement nécessaires, au-delà des réserves déjà prises en compte dans la valorisation comptable au titre de la même exposition et nature de risque, pour atteindre le niveau de certitude cible.

Le calcul des AVA intègre pour certaines natures de risque un effet de diversification, qui reflète le fait que les ajustements additionnels qui seraient nécessaires au titre de l'ensemble des positions, est inférieur à la somme des ajustements additionnels qui seraient requis pour les positions ou risques unitaires.

Les montants d'AVA sont ainsi traités en déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

Day-one-profit or loss

Certaines transactions complexes sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. La norme comptable IAS 39 prescrit de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (*day-one-profit or loss*) pour les transactions non observables. La marge nette de réserves ainsi différée est comptabilisée en résultat au prorata du temps sur la durée anticipée de transaction ou d'inobservabilité des paramètres.

Risk est associé à Finance, aux middle-offices et aux métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées et validées en Valuation Methodology Committee.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le middle-office ou les équipes Finance selon le périmètre.

Ces mêmes règles d'observabilité sont utilisées pour la confection des informations financières requises par la norme comptable IFRS 7.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

Mise en place du suivi du risque et fixation des limites [Audité]

Le Groupe utilise un système intégré pour suivre les positions de trading au quotidien et gérer le calcul de la Value at Risk (VaR). Ce système permet le suivi de la VaR, mais également du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères (devise, produit, contrepartie, etc.). En outre, il permet d'inclure les limites de négoce, les réserves et les stress tests.

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites s'établit sur trois niveaux de délégation d'importance décroissante : la délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négoce. Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur. Des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place pour s'assurer que le point de vue indépendant de la fonction Risque sur les limites soit entendu.

Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale [Audité]

Risk matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse et tableaux de bord destinés à la Direction Générale et au Responsable des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par l'équipe MCLAR (Market, Counterparty and Liquidity Analysis and Reporting) au sein de Risk.

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (*main position reports*) par activité (dérivés actions, matières premières, crédits G10, devises et marchés locaux), destinés principalement aux responsables des lignes de métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- rapports mensuels locaux bottom-up de stress tests pour la Direction Générale indiquant les principales concentrations de risque à travers le monde ;
- rapports complémentaires pour le CMRC, intégrant une synthèse des événements de marché et de risque ainsi qu'un résumé du risque de contrepartie global, l'évolution de la VaR/VaR stressée, des résumés sur le stress test des risques de marché et de contrepartie et l'évolution des capitaux, le backtesting du risque de contrepartie et de marché ;
- tableaux de bord des risques géographiques et globaux ;
- rapports sur les ajustements de valorisation du portefeuille de négoce, notamment concernant leur sensibilité aux paramètres de marché et aux paramètres du risque de contrepartie (CVA).

Value at Risk (VaR) [Audité]

La VaR est un indicateur statistique qui indique la perte potentielle maximale qu'un portefeuille pourra subir à un horizon de temps donné, avec un intervalle de confiance donné, dans des conditions de marché normales. Elle peut être dépassée dans certains cas, notamment en cas de conditions de marché exceptionnelles.

La méthodologie de calcul de la VaR du Groupe se fonde sur un modèle interne validé par les autorités de supervision bancaire. Elle vise à calculer de manière précise la Value at Risk sur un jour avec un niveau de confiance de 99 %.

Le calcul de la VaR se base sur la méthode dite de Monte-Carlo qui comporte non seulement des simulations qui suivent des lois normales ou log-normales, mais qui tient compte par ailleurs de la non-normalité souvent observée sur les marchés financiers et de la corrélation entre les facteurs de risque. La simulation Monte-Carlo se base sur les données de marché historiques équipondérées sur une période glissante d'un an et actualisées chaque mois.

Les principaux facteurs pris en compte dans la simulation sont les suivants : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, prix des matières premières et volatilités associées. Les variations des facteurs de risques sont proportionnelles (cours, volatilités, CDS spreads) ou absolues (taux sauf OIS, spreads, taux de repo, corrélations).

La méthode de valorisation utilisée varie en fonction non pas du produit mais du type de risque étudié. Les méthodes employées se fondent soit sur la sensibilité aux paramètres de marché, soit sur une réévaluation totale basée sur des interpolations des valeurs afin d'incorporer à

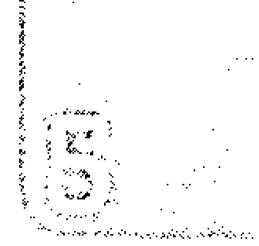

fois les effets linéaires et, en particulier pour les instruments dérivés, les effets non linéaires. Dans les deux cas, BNP Paribas calcule le risque général et spécifique dans son ensemble, en prenant en compte l'effet de diversification via la corrélation entre les paramètres de marché.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des marchés de capitaux.

Le périmètre du modèle interne de BNP Paribas couvre la majorité des activités des marchés de capitaux (Global Markets, BNP Paribas Securities Services, ALM Trésorerie). À titre indicatif, le risque de marché calculé sur la base de la méthode standard ne représente que 4 % de l'ensemble des exigences de fonds propres pour risque de marché du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2016, en incluant le risque de change.

La VaR est une mesure qui ne tient pas compte des pertes au-delà de l'intervalle de confiance et ne s'applique pas aux pertes liées aux mouvements de marché intraday. D'autres mesures de risques, telles la VaR Stressée (SVaR), l'IRC ou le CRM, viennent compléter le dispositif de surveillance et de gestion des risques de marché du Groupe BNP Paribas.

Évolution de la VaR (1 jour, 99 %) [Audité]

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne. Elles portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2016 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 34 millions d'euros (avec un minimum de 20 millions d'euros et un maximum de 59 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (- 46 millions d'euros). La VaR se décompose comme suit :

TABLEAU N° 68.A : VALEUR EN RISQUE (1 JOUR, 99 %)

	Exercice 2016				Exercice 2015	
En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Risque de taux	16	25	37	20	26	30
Risque de crédit	11	16	23	12	19	19
Risque de change	7	18	37	14	17	27
Risque de prix attaché aux actions	7	14	35	16	17	15
Risque de prix attaché aux matières premières	4	6	10	4	8	5
Effet des compensations(*)		*(46)*		*(37)*	*(49)*	*(52)*
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	**20**	**34**	**59**	**29**	**38**	**44**

(*) *Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.*

La VaR (1 jour, 99 %) diminue assez nettement au cours de l'année consécutivement aux protections mises en place en anticipation du référendum britannique et conservées jusqu'au dernier trimestre 2016. (voir graphique n° 9 ci-après).

Risk évalue constamment la pertinence du modèle interne au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour).

Le backtesting consiste à comparer la VaR quotidienne du portefeuille de négociation avec le résultat réel généré. Conformément à la réglementation, BNP Paribas complète ce dispositif (« backtesting réel ») par une comparaison de la VaR quotidienne et du résultat « hypothétique » généré par le portefeuille de négociation (« backtesting hypothétique »). Le résultat « hypothétique » reprend l'ensemble des composantes du résultat réel à l'exception du résultat intra-journalier, des frais et des commissions. Un événement de backtesting est déclaré lorsqu'une perte, réelle ou hypothétique, dépasse le montant de VaR quotidienne. L'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR quotidienne est de 99 %, ce qui correspond d'un point de vue théorique, à l'observation de deux à trois événements par an.

Le nombre d'événement est calculé au moins trimestriellement et est égal au plus élevé du nombre de dépassements pour les variations hypothétiques et effectives de la valeur du portefeuille.

En 2016, deux événements de backtesting hypothétique ont été constatés (aucun événement de backtesting réel n'a été observé), chacun dans le cadre d'une situation de marché particulière :

- le 9 mars 2016, annonce de la BCE relative à l'abaissement de ses trois taux directeurs ;
- le 2 décembre 2016, dans le contexte d'un marché dominé par l'attente du résultat du référendum constitutionel italien du 4 décembre 2016.

Dans chaque cas, les pertes sous-jacentes n'ont engendré un évènement de backtesting qu'au niveau du Groupe (aucun dépassement au niveau des métiers aux dates concernées).

(voir graphique n° 8 ci-après).

➤ **GRAPHIQUE N° 8 : COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**

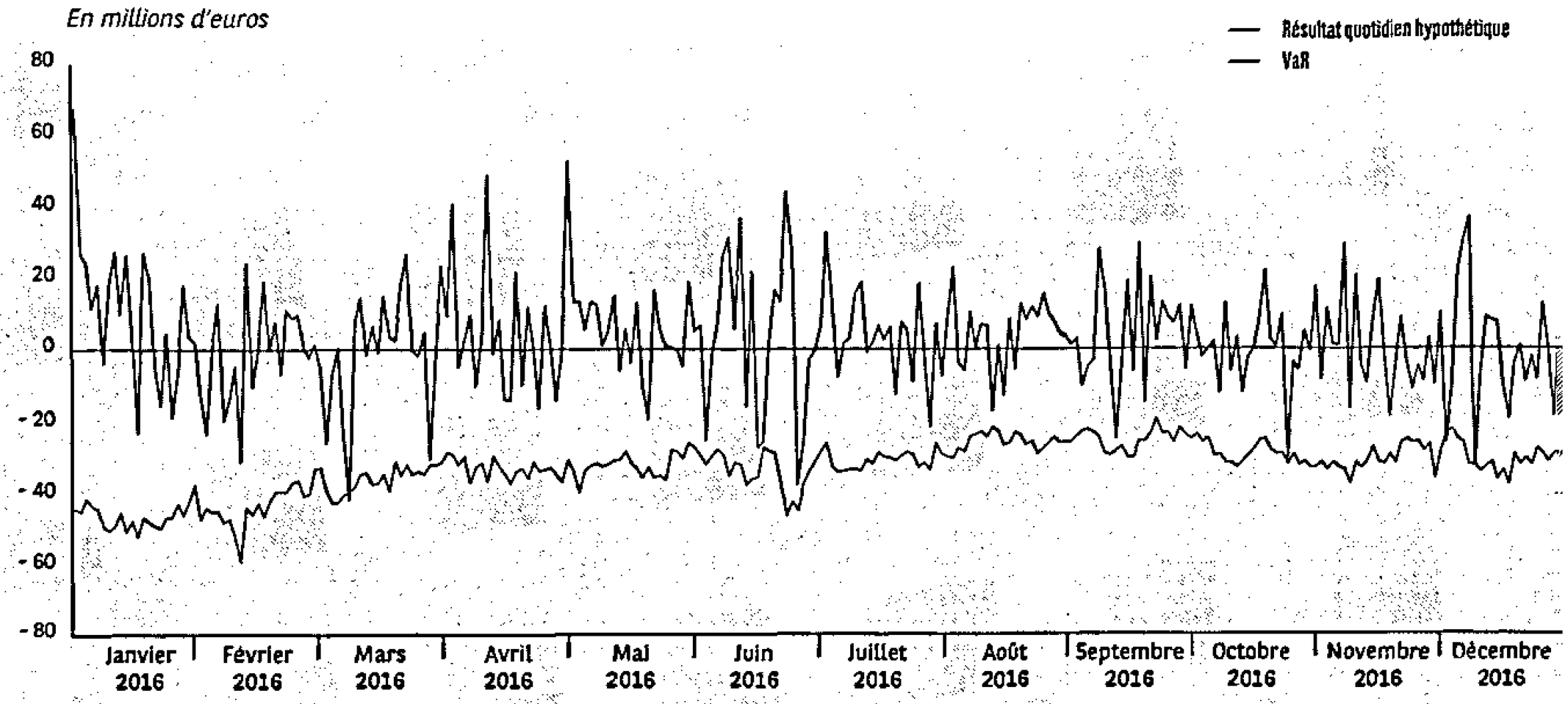

Évolution trimestrielle de la VaR

➤ **GRAPHIQUE N° 9 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA VAR (1 JOUR, 99 %)**

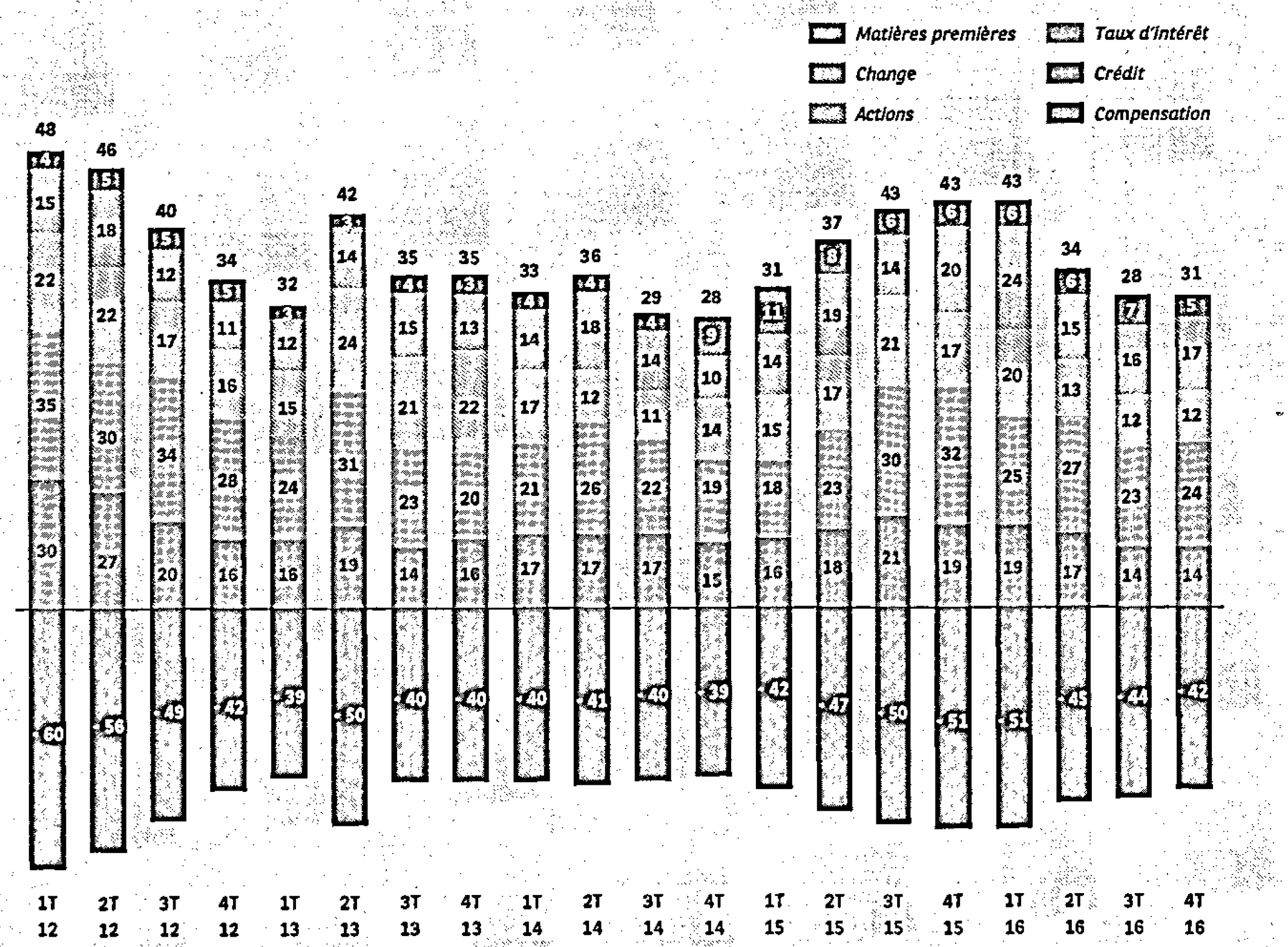

Répartition des résultats quotidiens [Audité]

L'histogramme suivant présente la distribution du résultat quotidien réel des activités de négociation de BNP Paribas, incluant le résultat intra-journalier, les frais et les commissions. Il indique le nombre de jours de trading durant lesquels le résultat a atteint chacun des niveaux indiqués sur l'axe des abscisses en millions d'euros.

GRAPHIQUE N° 10 : DISTRIBUTION DES RÉSULTATS RÉELS QUOTIDIENS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

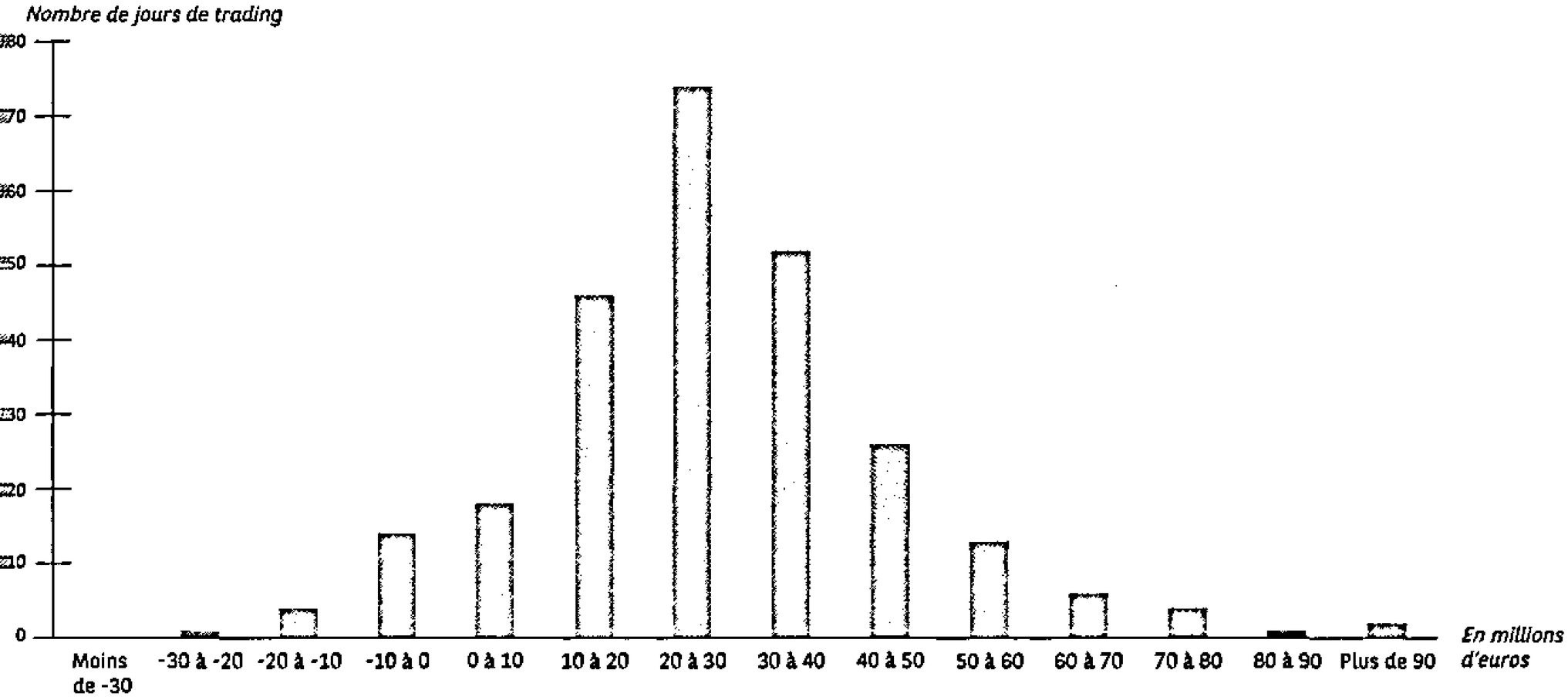

Les activités de négociation génèrent un résultat réel positif pour 93 % du nombre de jours de trading en 2016 (contre 90 % en 2015).

Évolution de la VaR (10 jours, 99 %) [Audité]

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque. Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 % extrapolées à partir des montants de VaR 1 jour au même intervalle de confiance en multipliant par un facteur égal à la racine carrée de 10.

La VaR (10 jours, 99 %) moyenne de l'exercice 2016 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 106 millions d'euros (avec un minimum de 63 millions d'euros et un maximum de 188 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre les différentes natures de risque (- 144 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

TABLEAU N° 68.B : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS, 99 %)

	Exercice 2016				Exercice 2015	
En millions d'euros	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Risque de taux	51	78	117	65	82	96
Risque de crédit	34	51	73	37	59	59
Risque de change	22	57	116	44	53	86
Risque de prix attaché aux actions	21	45	112	51	55	47
Risque de prix attaché aux matières premières	13	19	32	13	24	16
Effet des compensations(*)		*(144)*		*(118)*	*(153)*	*(164)*
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	**63**	**106**	**188**	**92**	**120**	**141**

Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le totol de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

VaR stressée (SVaR)

La VaR stressée est calibrée sur une période déterminée de douze mois pleins incluant une période de crise. Cette période s'applique à l'ensemble du Groupe, doit disposer de données de marché exhaustives permettant le calcul des mesures de risque et rester pertinente lorsqu'appliquée au portefeuille de négociation actuel. Un comité d'experts revoit trimestriellement la période selon une approche quantitativement informée parmi les trois scénarios qui engendrent les mesures de risque stressé maximales.

La période de référence actuelle pour le calibrage de la VaR stressée s'étend du 2 janvier 2008 au 31 décembre 2008.

BNP Paribas utilise la même méthode de calcul que pour la VaR avec les paramètres de marché déterminés sur cette période de référence.

La SVaR (1 jour, 99 %) suit une évolution similaire à la VaR tout au long de 2016, également en raison de la stratégie de couverture mise en place par le métier Global Markets en anticipation du référendum britannique.

➤ TABLEAU N° 69.A : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (1 JOUR, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2016				Exercice 2015	
	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Valeur en Risque stressée	32	46	73	56	51	51

➤ TABLEAU N° 69.B : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (10 JOURS, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2016				Exercice 2015	
	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Valeur en Risque stressée	101	146	232	178	162	162

Risque additionnel de défaut et de migration (Incremental Risk Charge – IRC)

L'IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9 % (i.e. la perte maximale encourue après élimination de 0,1 % des occurences les plus défavorables) sur un horizon de capital et de liquidité ou fréquence de rééquilibrage d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon. Le périmètre auquel l'IRC s'applique, couvre principalement les produits de crédit vanilles (obligations et CDS, hors produits de titrisation) du portefeuille de négociation.

Cette approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration est utilisée pour tous les produits non titrisés.

Le modèle est actuellement utilisé dans les processus de gestion des risques. Ce modèle a été homologué par le superviseur.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Il rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multifactoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation dans les différents scénarios simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an.

➤ TABLEAU N° 70 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À L'INCREMENTAL RISK CHARGE

En millions d'euros	Exercice 2016				Exercice 2015	
	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Incremental Risk Charge	184	274	429	233	301	304

Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (Comprehensive Risk Measure – CRM)

La CRM est une charge de capital additionnelle à l'IRC qui s'applique au portefeuille de corrélation crédit (hors produits de titrisation) du portefeuille de négociation. Elle mesure les pertes potentielles dues à un ensemble de risques de variation de prix spécifiques (spread, corrélation, recouvrement, migration de crédit, etc.) à un intervalle de confiance de 99,9 % (i.e. la perte maximale encourue après élimination de 0,1 % des occurences les plus défavorables) sur un horizon de capital et de liquidité au fréquence de rééquilibrage d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon.

L'activité de corrélation relative aux entreprises consiste à négocier et gérer le risque principalement de CDOs d'entreprises (bespoke corporate CDOs), et leurs couvertures à l'aide de CDS, d'indices de CDS et de tranches d'indice. Cette activité fait partie du pôle Négoce de crédits structurés au sein de la ligne métier Credit de Global Markets.

Le cadre de valorisation utilise à la fois des prix observables sur le marché (notamment pour les CDS, indices, tranches d'indice) et les données établies à l'aide de modèles pour les corrélations implicites et les taux de recouvrement en utilisant le modèle de dépendance entre les débiteurs utilisé pour l'IRC.

TABLEAU N° 71 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À LA COMPREHENSIVE RISK MEASURE

En millions d'euros	Exercice 2016				Exercice 2015	
	Minimum	Moyenne	Maximum	Dernière mesure	Moyenne	Dernière mesure
Comprehensive Risk Measure	44	70	147	80	77	71

Positions de titrisation du portefeuille de négociation hors portefeuille de corrélation

Pour les positions de titrisation classées comptablement dans la catégorie « Valeur de marché par résultat », les variations de valeur de marché, hors intérêts courus des titres à revenu fixe, sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Pour les positions ABS qui se trouvent en dehors du portefeuille de corrélation, la méthode standard s'applique (comme pour le portefeuille bancaire). Les besoins en capital correspondent par conséquent à la pondération appliquée aux actifs pondérés, qui est déterminée par la note externe de l'actif. Les calculs des exigences de fonds propres sont déterminés à partir de la deuxième plus mauvaise note des trois agences de notation.

TABLEAU N° 72 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF

En millions d'euros	31 décembre 2016		Positions de titrisation 31 décembre 2015	
Type d'actif	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Biens immobiliers résidentiels		53		306
Prêts à la consommation		16		
Créances sur cartes de crédit		35		31
Prêts à des entreprises		0		2
Location-financement		89		193
Autres actifs		77		32
TOTAL BILAN		**270**		**563**
Biens immobiliers résidentiels		22		66
Prêts à des entreprises		252	23	485
TOTAL HORS-BILAN		**274**	**23**	**550**
TOTAL		**543**	**23**	**1 114**

➤ TABLEAU N° 73 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION

En millions d'euros	Positions de titrisation			
	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
Type de tranche	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Tranche avec le rang le plus élevé		325	23	756
Tranche mezzanine		176		347
Tranche de première perte		42		10
TOTAL	-	**543**	**23**	**1 114**

➤ TABLEAU N° 74 : POSITIONS DE TITRISATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR TAUX DE PONDÉRATION

En millions d'euros	31 décembre 2016								
	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues					
Taux de pondération	Titrisation	Re-titrisation	Total	Titrisation	Re-titrisation	Total	Positions courtes	Positions longues	Total
7 % – 10 %				292		292		2	2
12 % – 18 %				79		79		1	1
20 % – 35 %				38	0	38		1	1
40 % – 75 %				32		32		2	2
100 %				30		30		3	3
250 %									
425 %				16		16		6	6
650 %				14		14		8	8
Méthode fondée sur les notations externes				**501**	**0**	**501**		**22**	**22**
1 250 %				**42**		**42**		**42**	**42**
TOTAL	-	-	-	**543**	**0**	**543**	-	**64**	**64**

En millions d'euros									31 décembre 2015
					Positions de titrisation		Exigences de fonds propres		
		Positions courtes			Positions longues				
Taux de pondération	Utilisation	Réduction	Total	Utilisation	Réduction	Total	Positions courtes	Positions longues	Total
% – 10 %	23		23	706		706	0	6	6
12 % – 18 %	0			143		143	0	2	2
20 % – 35 %	1		1	112	0	112	0	2	2
40 % – 75 %				35		35		3	3
100 %				73		73		21	21
150 %				2		2		0	0
225 %				28		28		12	12
350 %				8		8		4	4
Méthode fondée sur les notations externes	23		23	1 106	0	1 106	0	51	51
250 %		0	0	8		8	0	8	8
TOTAL	23	0	23	1 114	0	1 114	0	59	59

TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE MARCHÉ

Différents stress tests sont effectués pour simuler l'impact de conditions de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles de négoce mondiaux. Les stress tests couvrent toutes les activités de marché en simulant un panel de conditions de marché stressées.

Scénarios

L'approche fondamentale du dispositif actuel de stress testing du portefeuille de négociation conjugue les stress tests bottom-up et top-down :

- les scénarios macro (top-down) comprennent l'évaluation d'un ensemble de tests de résistance macroéconomiques globaux. Ces scénarios évaluent l'impact de décalages brutaux des marchés sur les positions de trading de BNP Paribas suite à des événements de crise globaux ou régionaux. Ils peuvent être fondés sur des événements historiques ou des scénarios hypothétiques prospectifs. Les scénarios envisagent des événements tels qu'une crise des marchés émergents, un assèchement du crédit, ou un krach boursier et se basent pour certains sur des crises historiques.

  Une série de huit scénarios de stress tests macroéconomiques sont présentés et analysés à chaque Capital Markets Risk Committee (CMRC). Ces scénarios sont les suivants :
  - scénario 1 : relèvement inattendu des taux, faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, avec un aplatissement de la courbe des taux,
  - scénario 2 : krach boursier accompagné d'une fuite vers les actifs de qualité, entraînant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux,
  - scénario 3 : crise générique des marchés émergents ; scénario conçu pour tester les risques de ces marchés à l'échelle mondiale,
  - scénario 4 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque,
  - scénario 5 : crise de l'euro, avec prévision de faible croissance du PIB, menace potentielle de voir un pays quitter l'euro, et affaiblissement considérable de l'euro,
  - scénario 6 : crise énergétique induite par des turbulences géopolitiques graves, avec des conséquences sérieuses sur les marchés de l'énergie,
  - scénario 7 : crise US, principalement fondé sur une crise structurelle aux États-Unis se propageant à travers le monde,
  - scénario 8 : scénario Risk-on : hausse des marchés d'actions et des marchés émergents, faible volatilité réalisée et baisse de la volatilité implicite sur tous les marchés (signalant un retour aux actifs risqués) ;
- les scénarios microéconomiques (bottom-up) : au lieu de considérer l'effet sur le portefeuille mondial, ces scénarios visent à mettre en évidence les risques de portefeuille de négociation ou de régions spécifiques, ou des concentrations de risques spécifiques. Cette approche permet l'utilisation de scénarios de stress plus sophistiqués et donc la détection de zones de pertes potentielles, qui serait difficile à réaliser avec des scénarios macroéconomiques mondiaux (perturbations sur marchés complexes ou risque idiosyncratique). Par ailleurs, ce processus bottom-up facilite la classification des zones de risque en expositions de nature structurelle ou en expositions jouissant d'une moindre liquidité.

Processus

L'analyse des scénarios décrits ci-dessus permet de construire le scénario adverse utilisé pour les portefeuilles de négociation. Ces scénarios de stress mondiaux sont présentés à chaque réunion du Capital Markets Risk Committee en complément du scénario adverse et de tout stress test bottom-up ayant donné des résultats significatifs.

Les résultats de l'ensemble des stress tests sont revus de façon régulière par la Direction Générale et mis à disposition du Conseil d'administration.

Les scénarios prennent en compte la liquidité du marché en simulant l'assèchement de certains actifs ou de la liquidité d'un produit à mesure que l'événement générant le stress se produit. Pour comprendre ce processus, il peut être simplifié en considérant une approche où l'horizon temporel pour le choc de stress peut varier entre les différents instruments/actifs (donc des scénarios plus complexes peuvent prendre en compte certains facteurs idiosyncratiques). En outre, il peut parfois être nécessaire de quantifier l'impact d'un choc avec des hypothèses de renouvellement de couverture intégrées à l'exposition en situation de stress.

Le stress testing est piloté par le Capital Markets Stress Testing Steering Committee (STSC). Le Comité se réunit mensuellement et fixe l'orientation de l'ensemble des développements, de l'infrastructure, de l'analyse et du reporting des scénarios de stress effectués par les départements risque internes. Le STSC est responsable de toutes les questions relatives au stress tests internes concernant aussi bien le risque de marché que de contrepartie et décide de la définition détaillée des stress tests CMF officiels.

Les stress tests sont l'élément central de l'analyse des risques d'événement rare (résultant des queues de distribution – *tail risks*), qui sont également évalués par le biais de la Valeur en Risque stressée, de la Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC) et de la Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM). Par ailleurs, le risque d'événement rare utilisé sous la forme de la « moyenne des pertes au-delà de la VaR » (*expected shortfall*) pour l'allocation du capital pour risque de marché entre métiers est un élément supplémentaire de prise en compte du risque de pertes extrêmes dans la gestion et le suivi du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements sont gérés par le métier ALM Trésorerie. Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placé sous la supervision directe du Directeur Général délégué en charge des fonctions. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM Trésorerie de chaque entité ou groupe d'entités. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – ALCo) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des entités ou groupes d'entités.

Le risque de participations en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

➤ TABLEAU N° 75 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

Expositions (millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Objectif stratégique	8 815	8 527
Objectif de valorisation à moyen terme	5 268	5 722
Participations liées à l'activité d'un métier	7 931	7 876
TOTAL	**22 014**	**22 125**

Les expositions au 31 décembre 2016 s'élèvent à 22,0 milliards d'euros, contre 22,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les entités d'assurance sont affectées à l'objectif de gestion stratégique. La part du hors-bilan s'élève à 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2015, dont les garanties de valeur liquidative données à des porteurs de parts de fonds pour 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2016 contre 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2015.

Expositions [Audité]

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés sur des fonds privés ;
- des couvertures sur titres de participation ;
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Principes comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées dans les États financiers consolidés en note 1. *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe* – 1.c.10 *Détermination de la valeur de marché.*

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres est présenté dans les États financiers consolidés en note 4.c *Actifs financiers disponibles à la vente.*

TABLEAU N° 76 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR TYPE D'APPROCHE

	31 décembre 2016	[illegible]
Méthode de pondération simple	15 793	16 234
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	3 059	2 593
actions cotées	2 959	2 962
autres expositions sur actions	9 776	10 679
Approche standard	6 220	5 890
TOTAL	22 014	22 125

Actifs pondérés

Le calcul du risque de participations en actions est déterminé selon l'approche de pondération simple qui attribue les pondérations suivantes :

- 190 % pour les expositions sur capital investissement relevant de portefeuilles suffisamment diversifiés ;
- 290 % pour les expositions sous forme d'actions cotées ;
- 370 % pour toutes les autres expositions sous forme d'actions.

Les participations financières significatives, entrant dans le champ d'application de l'article 48 (2) du Règlement (UE) n° 575/2013, bénéficient d'une pondération forfaitaire de 250 %. Ces participations concernent les titres AFS sur les établissements de crédit ou financiers et des compagnies d'assurances détenus à plus de 10 %, ainsi que les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence.

TABLEAU N° 77 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

	31 décembre 2016	[illegible]	Variation
Méthode de pondération simple	45 175	48 260	(3 084)
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	4 157	3 484	673
actions cotées	6 709	6 820	(111)
autres expositions sur actions	34 309	37 956	(3 647)
Approche standard	9 523	9 819	(296)
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	54 698	58 079	(3 381)

TABLEAU N° 78 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR TYPE D'EFFETS

	[illegible] 2016	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	31 décembre 2016
Actifs pondérés – Risque de participations en actions	58 079	-	(3 607)	(4)	285	(65)	10	(3 381)	54 698

Le risque de participations en actions est en baisse de 3 milliards d'euros. La cession des titres Visa Europe participe à cette diminution à hauteur de milliard d'euros.

RISQUE DE CHANGE

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations du portefeuille bancaire.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (i.e. la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Les montants concernés sont repris sur la ligne Approche Standard du tableau n° 66.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises [Audité]

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est d'insensibiliser son résultat net aux variations des cours de change. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net en devises étrangères dégagé par les filiales et succursales ainsi que les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises [Audité]

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participation en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides tout en maintenant une sensibilité limitée du ratio prudentiel aux variations de change. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

RISQUE DE TAUX [Audité]

Le risque de taux du portefeuille bancaire est le risque de perte de résultats lié aux décalages de taux, d'échéance et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le Conseil d'administration confie au Directeur Général la responsabilité de la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de taux ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Directeur Général délègue la définition du cadre de gestion au Comité ALM Groupe (ALM pour Asset and Liability Management, ou Gestion Actif Passif). Les membres permanents du Comité ALM Groupe sont le Directeur Général délégué en charge des fonctions (Président), les Directeurs Généraux adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le responsable Groupe de l'ALM Trésorerie et le responsable de l'Inspection Générale. Le Comité ALM Groupe est en charge de définir le profil de risque de taux du Groupe, de définir et de suivre les indicateurs du risque de taux et les limites qui leur sont liées.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire.

La fonction Risque participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux (ALCos) et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions lui afférant prises dans ces Comités. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risque, surveille le niveau des indicateurs de risque et le respect des limites associées.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire du Groupe à l'exclusion des transactions du portefeuille de négociation. Ce inclut les opérations de la banque d'intermédiation (dépôts, crédits...), les postes de bilan non commerciaux (fonds propres, immobilisations...) et les opérations de gestion des risques du portefeuille bancaire, notamment les dérivés utilisés pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire (y compris lorsqu'ils ne peuvent bénéficier de la comptabilisation en couverture, au sens des normes IFRS).

Le risque de taux du portefeuille bancaire au sein de chaque entité de BNP Paribas est systématiquement transféré à l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. Dans l'ensemble du Groupe, l'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux ainsi transférés.

Les décisions relatives à la gestion du risque de taux sont prises et suivies lors de Comités mensuels ou trimestriels par entité ou groupe d'entités, au sein desquels sont représentés l'ALM Trésorerie local, l'ALM Trésorerie Groupe, les fonctions Finance et Risque et la Direction des entités et/ou activités. La gestion du risque de taux est donc faite localement au sein de chaque entité.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées en intégrant les spécificités des risques gérés. Le Groupe a ainsi défini les notions de risques de taux standards et de risques de taux structurels. Le risque de taux *standard* correspond au cas général, c'est-à-dire lorsqu'il est possible pour une opération donnée de définir la stratégie de couverture la plus adaptée. Le risque de taux *structurel* correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés : ces éléments de bilan génèrent en effet un revenu régulier mais sensible au niveau des taux, sans qu'il soit possible de définir une stratégie unique de couverture permettant de totalement neutraliser cette sensibilité. Dans ce cas, le Groupe a formalisé l'ensemble des stratégies de gestion possibles, dites neutres au plan du risque de taux.

Les risques de taux sont appréhendés sous forme d'impasses de taux qui mesurent sur chaque période future, les déséquilibres potentiels entre les actifs et passifs pour leur caractéristique de taux (taux fixe et type d'indexation). Dans les impasses, les effets optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations mais aussi des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques ou anticipées et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés et sur les comptes d'épargne. Par ailleurs, l'échéancement des dépôts à vue non rémunérés et des fonds propres relève d'une approche plus conventionnelle, afin de prendre en compte à la fois un benchmark de gestion et l'ensemble des stratégies possibles dans le cadre de celles définies comme neutres au plan du risque de taux.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux est également mesuré par des indicateurs de sensibilité des revenus à des évolutions de taux d'intérêt, en logique de continuité d'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clients et les taux de marché ainsi qu'une sensibilité des volumes aux taux d'intérêt, engendrent un risque sur les revenus futurs.

Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont revus par la fonction Risque. Les conclusions de ces revues sont présentées dans les Comités réguliers.

Les indicateurs de mesure de risque de taux sont systématiquement présentés aux ALCos et servent ainsi de base aux décisions de gestion opérationnelle des risques.

Comme indiqué en introduction de la section Risque de marché relatif aux activités bancaires, le risque de taux relève du Pilier 2.

Limites de risque

Les indicateurs de risques de taux couvrent l'ensemble du portefeuille bancaire.

Les impasses de taux sont encadrées par des limites de risque de taux d'intérêt sur tous les horizons. Ces limites sont calibrées en fonction de la nature des risques gérés (*standards* ou *structurels*).

Ces mêmes principes sont appliqués pour calibrer les limites de l'ensemble des entités. Les limites sont revues annuellement.

L'indicateur de sensibilité des revenus est soumis à des limites et à un seuil d'alerte sur le niveau de sensibilité global, qui sont déclinés aux niveaux des pôles et des principales entités. Par ailleurs, les impacts de scénarios de stress sur les revenus du Groupe sont régulièrement suivis.

Les opérations ne pouvant pas bénéficier de la comptabilisation de couverture au sens des normes IFRS sont assujetties à des limites spécifiques.

Sensibilité des revenus au risque global de taux

Les sensibilités des revenus à des variations des taux de marché sont l'un des indicateurs principaux pour les analyses du risque de taux global.

Ces sensibilités sont calculées sur l'ensemble du portefeuille bancaire et des fonds propres. Elles intègrent les impacts directs des taux de marché et la dynamique d'activité sur un horizon jusqu'à 3 ans. Par ailleurs, les effets indirects sur l'activité commerciale liés aux évolutions d'encours et des taux clients, notamment les effets d'inertie sur les marges des évolutions des taux (tassement à la hausse et élargissement à la baisse sur les crédits, et effets inverses sur les dépôts), ont été pris en compte cette année en application des recommandations du Comité de Bâle publiées en 2016.

L'indicateur consolidé est présenté dans le tableau ci-après. Sur les horizons de un, deux et trois ans, la sensibilité des revenus à une augmentation parallèle, instantanée et définitive des taux de marché sur l'ensemble des devises de + 50 points de base (+ 0,5 %) a un impact positif de respectivement + 112 millions d'euros, + 405 millions d'euros et + 719 millions d'euros ou 0,3 %, 0,9 % et 1,7 % du produit net bancaire du Groupe.

Dans un environnement de taux très bas ou négatifs, les effets de plancher à 0 % sur les taux de dépôts clientèle conduisent à une augmentation des encours de dépôts à vue non rémunérés. Ces accroissements d'encours de dépôts non rémunérés, conjoncturels à l'environnement de taux bas, sont placés en taux sur des horizons conservateurs. Ils contribuent ainsi à la sensibilité des revenus à hauteur de leurs replacements prévisionnels sur l'horizon considéré. Cet effet concourt à l'augmentation de la sensibilité observée sur l'année 2016.

➤ **TABLEAU N° 79 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GLOBAL DE TAUX POUR UN CHOC DE +/- 50 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT**

Sensibilité des revenus 2016 *En millions d'euros*	Pour un choc de +50 pb				Pour un choc de -50 pb			
	EUR	USD	Autres devises	Total	EUR	USD	Autres devises	Total
Année 1	77	41	(7)	112	(41)	(48)	(11)	(100)
Année 2	331	46	29	405	(247)	(52)	(44)	(343)
Année 3	581	85	52	719	(501)	(93)	(62)	(656)

Sensibilité des revenus 2015 proforma *En millions d'euros*	Pour un choc de +50 pb				Pour un choc de -50 pb			
	EUR	USD	Autres devises	Total	EUR	USD	Autres devises	Total
Année 1	168	29	(14)	183	(178)	(56)	6	(229)
Année 2	300	52	8	360	(316)	(85)	(24)	(426)
Année 3	384	110	52	546	(553)	(113)	(42)	(707)

Sensibilité de la valeur des actifs nets de l'activité d'intermédiation bancaire

Les actifs et passifs de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation ou d'une gestion sur la base de leur valeur économique théorique résultant de l'actualisation de leurs cash flows futurs. De même, la valeur économique théorique des actifs nets n'affecte pas les fonds propres du Groupe.

Cependant en application des exigences réglementaires et des modalités de calcul déterminées par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), les ratios de la sensibilité, à des variations de +/- 200 points de base (+/- 2 %) des taux d'intérêt, de la valeur économique théorique des actifs nets de l'activité d'intermédiation rapportée à la somme Tier 1 et Tier 2 sont régulièrement calculés. Ces ratios sont comparés au seuil de 20 % servant au superviseur à identifier les situations dans lesquelles le risque de taux du portefeuille bancaire pourrait être matériel. À fin 2016, le ratio se situe à + 7,3 % pour une baisse de 200 points de base, et - 8,9 % pour une hausse des taux de + 200 points de base ; valeurs bien en deçà du seuil de matérialité de 20 %. Pour tenir compte des taux négatifs, aucun plancher n'est appliqué aux niveaux des taux de marché.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE [Audité]

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen d'instruments financiers dérivés (swaps, options, opérations de change à terme).

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés comptablement en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture comptable fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux ; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge d'intérêt. Ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par entité et par devise.

Les couvertures peuvent prendre la forme de dérivés fermes ou optionnels pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (fair value hedge) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponibles à la vente ».

Au début de l'année 2016, les interrogations sur la croissance de certaines zones émergentes, et les craintes de déflation dans un contexte de prix du pétrole très bas ont pesé sur les taux longs et poussé la BCE à poursuivre son action. Elle a ainsi étendu le cadre de son programme d'achat d'actifs, annoncé de nouvelles opérations de financement long terme (TLTRO II) et abaissé encore ses taux directeurs (le taux des dépôts passant de - 0,30 % à - 0,40 %). À la fin du premier semestre, le référendum britannique a plutôt eu comme conséquence de renforcer la tendance à la baisse des taux longs. Suite à l'élection américaine, les taux longs ont sensiblement augmenté, traduisant l'anticipation d'une relance budgétaire significative aux États-Unis, mais avec des conséquences également dans les autres zones géographiques. Après avoir longuement préparé les marchés à cette perspective, la FED a ainsi augmenté son taux de 0,25 % en fin d'année pour s'établir dans la fourchette 0,50 %-0,75 % en annonçant d'autres augmentations en 2017.

L'augmentation des taux n'ayant eu lieu qu'en fin d'année, les positions structurelles ont subi le même type de phénomènes que ce qui avait déjà été observé en 2015 dans un contexte de baisse des taux : niveau important des remboursements anticipés ou des renégociations de crédits immobiliers (que ce soit en France, en Belgique ou en Italie) et forte croissance des dépôts non rémunérés. Le renforcement de la problématique liée à l'environnement de taux négatifs a ainsi encore

nécessité des ajustements, soit dans le mode de tarification clientèle, soit dans les modalités de gestion du risque de taux pour prendre en compte les impacts liés aux planchers appliqués sur la rémunération des dépôts. Par ailleurs, la position de taux liée à la participation du Groupe au TLTRO II a été spécifiquement neutralisée.

Risque de change structurel

Les relations de couverture comptable du risque de change initiées par l'ALM Trésorerie portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements dans les filiales et succursales financés par emprunts de devises font l'objet d'une couverture documentée, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et réduire ainsi la volatilité des résultats. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture d'investissements (relation de Net Investment Hedge).

Une relation de couverture comptable de type fair value hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux investissements dans des entités non consolidées.

Au cours de l'exercice 2016, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (*fair value hedge*)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition aux variations de valeur de ces actifs et passifs induites par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs individuels concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions de titres de taux d'intérêt du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constituées par devises, portent sur :

- des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- des ressources à taux fixe (principalement dépôts à vue et ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue à partir d'un échéancier des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par fourchette d'échéance considérée. Ces échéances sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêt. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque fourchette d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (*cash flow hedge*)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

TABLEAU N° 80 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
Durée restant à courir (*en milliards d'euros*)	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	381	1 197	1 004	2 582	239	639	496	1 374

Au cours de l'année 2016, aucune relation de couverture de résultats futurs n'a été déqualifiée, au motif que les flux futurs couverts ne seraient plus hautement probables.

5.8 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques (i.e. spécifiques à BNP Paribas), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la diminution de sources de financement, de tirages sur des engagements de financement, de la réduction de liquidité de certains actifs, de l'augmentation des appels de marge en cash ou en collatéral. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (risques sur certains marchés).

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité globale validée par le Comité ALM Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante et en situation de crise. La situation de liquidité du Groupe est évaluée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ [Audité]

OBJECTIFS

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer une structure de financement équilibrée pour le développement des activités de BNP Paribas, et robuste pour faire face à des situations de crise.

La gestion du risque de liquidité repose sur :

- des indicateurs de pilotage :
  - en volume qui permettent de s'assurer que les métiers ou activités respectent les objectifs de liquidité qui leur sont fixés en adéquation avec la capacité de financement du Groupe,
  - en prix via la tarification interne de la liquidité ;
- des indicateurs de suivi qui permettent l'évaluation de la situation de liquidité du Groupe en situation normale et en situation de crise, de l'efficacité des actions de pilotage menées et du respect des ratios réglementaires ;
- la mise en place de stratégies de gestion du risque de liquidité qui reposent sur la diversification des sources de financement avec des maturités adaptées aux besoins, et la constitution de réserves de liquidité.

La politique de liquidité du Groupe définit les principes de gestion qui s'appliquent à toutes les entités et métiers du Groupe, sur tous les horizons de temps.

GOUVERNANCE

Comme pour l'ensemble des risques, le Directeur Général du Groupe est mandaté par le Conseil d'administration pour la gestion du risque de liquidité du Groupe. Le Directeur Général délègue cette responsabilité au Comité ALM Groupe.

Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Comité ALM Groupe est en charge de :

- définir le profil de risque de liquidité du Groupe ;
- suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage et de calibrer les seuils quantitatifs fixés aux métiers ;
- définir et suivre les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de leur adjoindre, le cas échéant, des seuils quantitatifs ;
- décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage des métiers, en situation normale et en situation de crise.

En particulier, le Comité ALM Groupe est informé de la réalisation des programmes de financement et de constitution des réserves de liquidité, des simulations de crise (stress tests) et de toute occurrence de situation de crise.

Le Comité ALM Groupe définit le cadre de gestion des situations de crise (plans d'urgence). Ce cadre est fondé sur :

- la surveillance de l'émergence d'une situation de crise par le suivi de la situation de marché et du respect de seuils définis pour une série d'indicateurs ;
- la gouvernance du déclenchement du mode de gestion de crise et des responsabilités associées ;
- l'identification d'actions possibles pour la gestion d'une situation de crise.

Le Comité ALM Groupe se réunit chaque mois en situation courante et plus fréquemment si les conditions de marché le nécessitent. Des sessions spécifiques sont régulièrement dédiées aux indicateurs de pilotage des métiers, notamment pour suivre le respect des objectifs quantitatifs qui leur sont fixés. Le Comité ALM Groupe peut se réunir pour traiter de sujets spécifiques en cas de besoin.

Les membres permanents du Comité ALM Groupe sont le Directeur Général délégué en charge des fonctions et de l'ALM Trésorerie (Président), les Directeurs Généraux adjoints en charge des activités

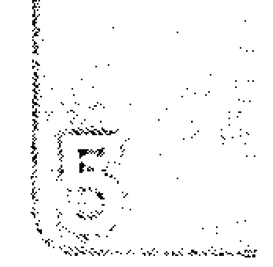

e Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le esponsable Groupe de l'ALM Trésorerie. D'autres membres représentent a fonction Risque, Finance et l'ALM Trésorerie.

'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité ALM Groupe liées à la gestion de la liquidité dans ensemble du Groupe. Les Comités ALM Trésorerie des entités ou des roupes d'entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par e Comité ALM Groupe relative à la gestion du risque de liquidité.

'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble u Groupe, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment esponsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à oins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes 'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à oyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions 'actions de préférence et de la titrisation des créances du Groupe. 'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe ainsi que le replacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

La fonction Risque participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions prises dans ces Comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), surveille les indicateurs de risques et le respect des seuils associés.

La fonction Finance est responsable de la production des indicateurs de liquidité réglementaires, et des indicateurs internes de pilotage. Elle surveille la cohérence des indicateurs internes de pilotage avec les objectifs définis par le Comité ALM Groupe. La fonction Finance participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux.

ILOTAGE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

e pilotage interne et le suivi du risque de liquidité s'appuient sur ne large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances. Ces ndicateurs sont mesurés par devise et échéance, au niveau du Groupe t des entités.

NDICATEURS DE PILOTAGE INTERNES DES MÉTIERS

es indicateurs de pilotage portent sur les besoins de financement, en ituation normale et en situation stressée, des métiers du Groupe. Ces ndicateurs font partie du dispositif de pilotage budgétaire du Groupe, vec fixation d'objectifs et surveillance régulière (mensuelle) des écarts ux objectifs fixés.

esoin de financement des métiers du Groupe

e besoin de financement associé à l'activité des différents métiers est loté dans le cadre du dispositif de gestion du Groupe, en particulier en esurant l'écart entre besoins de financement commerciaux (crédits et découverts clientèle, actifs de trading...) et ressources de financement ommerciales (dépôts clientèle, placement de titres de dette du Groupe uprès de la clientèle, passifs de trading...). Cet indicateur permet de esurer la consommation de liquidité des métiers dans un scénario activité normale.

est complété d'indicateurs permettant de mesurer le besoin de nancement des métiers à un mois et à un an selon les hypothèses finies par la réglementation européenne en vigueur (Ratio de Liquidité ourt Terme – Liquidity Coverage Ratio) ou anticipée à horizon un an atio de Liquidité Long Terme – Net Stable Funding Ratio).

ces indicateurs de besoin de financement commercial, s'ajoute un suivi s réserves de liquidité et du refinancement apporté par l'ALM Trésorerie nsi que des ressources structurelles du Groupe (i.e. fonds propres nets).

nsemble du pilotage des besoins de financement des métiers, des ssources structurelles du Groupe, des refinancements et des réserves de liquidité apportées par l'ALM Trésorerie permet au Groupe d'atteindre une situation de liquidité structurellement robuste et résiliente aux stress sévères de marché.

La consommation de liquidité des métiers est encadrée dans le processus budgétaire du Groupe, où chaque métier estime ses besoins futurs de liquidité, en adéquation avec ses objectifs de rentabilité et de consommation de capital. Au cours du processus budgétaire itératif, des objectifs de consommation de liquidité sont alloués aux métiers tenant compte des financements apportés par l'ALM Trésorerie et des ressources structurelles, de façon à viser la cible globale souhaitée par le Groupe. Ce processus est régulièrement renouvelé, suivi et adapté, le cas échéant, tout au long de l'année par le Comité ALM Groupe.

Facturation interne de la liquidité

L'ensemble des actifs et passifs du Groupe fait l'objet d'une tarification interne de la liquidité, dont les principes sont décidés au Comité ALM Groupe et visent à tenir compte des évolutions des coûts de liquidité de marché et des équilibres entre actifs et passifs dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe.

Évolution au cours des dernières années

Au cours des dernières années, l'ensemble du dispositif de pilotage des métiers a conduit à une croissance soutenue des dépôts (avec notamment une augmentation de plus de 60 milliards d'euros de l'encours en 2016) supérieure à la croissance des actifs commerciaux (augmentation de moins de 40 milliards d'euros de l'encours en 2016).

À fin 2016, le besoin net de liquidité des métiers est très faible et largement couvert par les fonds propres nets du Groupe, ce qui conduit à un excès de liquidité avant même la prise en compte de l'ALM Trésorerie.

Dans ce contexte, les financements apportés par l'ALM Trésorerie sont entièrement utilisés pour financer la réserve de liquidité tout en corrigeant les différences de structure par terme entre actifs et passifs.

INDICATEURS DE SUIVI DU FINANCEMENT « WHOLESALE » ET DE LA RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

Sources de financement wholesale [Audité]

En 2016, le Groupe a adopté une définition extensive du financement wholesale, recouvrant l'ensemble des financements à l'exclusion de ceux fournis par :

- les clients particuliers, PME ou Corporates ;
- les clients institutionnels pour leurs besoins opérationnels (par exemple, portion nécessaire à l'activité de gestion de conservation de titres) ;
- les financements de politique monétaire et les financements sécurisés par des actifs de marché.

Cette définition est plus large que les financements de marché. Par exemple, cette définition inclut les dettes moyen/long terme placées dans les fonds pour les particuliers et, sur le court terme, les dépôts non opérationnels de l'activité de conservation de titres. Les données de financement wholesale de 2015 ont été revues afin d'être conformes avec cette définition.

Le Groupe a une politique de gestion conservatrice de ces financements wholesale.

Ainsi, les financements wholesale de durée initiale inférieure à un mois dits financements wholesale très court terme sont systématiquement « *stérilisés* » en les plaçant sous forme de dépôts en banques centrales (portion la plus liquide de la réserve de liquidité du Groupe).

Par ailleurs, les financements wholesale non déjà stérilisés font l'objet d'un suivi pour assurer la diversification tant sur le court terme de durée initiale supérieure à un mois et inférieure à un an (excluant donc les financements wholesale très court terme stérilisés en banques centrales) que sur le moyen/long terme de durée initiale supérieure à un an. Tout excès de concentration sur le financement wholesale court terme est systématiquement stérilisé en dépôts banque centrale. La diversification des financements wholesale moyen/long terme de marché s'effectue par type d'investisseur, par réseau de distribution, par structure et programme de financements sécurisés ou non et par zone géographique. Une diversification en fonction de la structure par termes et l'allongement de la maturité participent également à la robustesse de la structure de financement du Groupe.

À fin 2016, les financements wholesale très court terme stérilisés représentent 92,1 milliards d'euros (conduisant à une stérilisation d'un montant équivalent dans la réserve de liquidité du Groupe), les financements wholesale court terme diversifiés représentent 122,3 milliards d'euros et les financements wholesale moyen long terme diversifiés représentent 142,7 milliards d'euros.

➤ TABLEAU N° 81 : VENTILATION DES FINANCEMENTS WHOLESALE PAR DEVISE

La répartition des sources de financement wholesale par devise correspond aux besoins du Groupe et à un objectif de diversification.

En milliards d'euros				31 décembre 2016
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Financements wholesale très court terme stérilisés	37,9	35,7	18,5	92,1
Financements wholesale court terme diversifiés	30,3	51,4	40,6	122,3
Financements wholesale moyen long terme diversifiés	94,2	40,8	7,7	142,7
TOTAL WHOLESALE	**162,4**	**127,9**	**66,8**	**357,1**

En milliards d'euros				31 décembre 2015 (retraité)
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Financements wholesale très court terme stérilisés	36,8	32,8	18,2	87,8
Financements wholesale court terme diversifiés	32,7	46,3	42,8	121,9
Financements wholesale moyen long terme diversifiés	92,9	46,6	8,7	148,2
TOTAL WHOLESALE	**162,4**	**125,7**	**69,7**	**357,9**

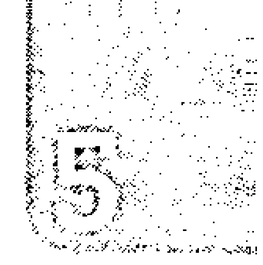

TABLEAU N° B2 : COMPOSITION DES FINANCEMENTS WHOLESALE MOYEN LONG TERME DU GROUPE

	31 décembre 2016					
Milliards d'euros	Dette hybride Tier 1	Dette subordonnée Tier 2	Dette senior unsecured	Financement MLT sécurisé	Ressource politique monétaire	Total
Dettes MLT représentées par un titre	-	5,6	96,8	21,8	-	124,2
Autres ressources	8,7	11,5	17,8	3,4	21,2	62,6
TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME	**8,7**	**17,1**	**114,6**	**25,2**	**21,2**	**186,8**
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	-	(2,5)	(20,4)	-	-	(22,9)
Politique monétaire	-	-	-	-	(21,2)	(21,2)
FINANCEMENTS WHOLESALE MLT	**8,7**	**14,6**	**94,2**	**25,2**	**-**	**142,7**

	31 décembre 2015 Proforma					
Milliards d'euros	Dette hybride Tier 1	Dette subordonnée Tier 2	Dette senior unsecured	Financement MLT sécurisé	Ressource politique monétaire	Total
Dettes MLT représentées par un titre	-	9,8	102,1	22,2	-	134,1
Autres ressources	9,4	5,7	20,8	5,3	17,7	58,8
TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME	**9,4**	**15,6**	**122,9**	**27,4**	**17,7**	**192,9**
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	-	(3,0)	(21,5)	(2,6)	-	(27,0)
Politique monétaire	-	-	-	-	(17,7)	(17,7)
FINANCEMENTS WHOLESALE MLT	**9,4**	**12,6**	**101,3**	**24,9**	**-**	**148,2**

TABLEAU N° B3 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE MARCHÉ MOYEN LONG TERME DU GROUPE

Milliards d'euros	Stock au 31 décembre 2015 Proforma	Nouvelle production	Tombées	Rachats	Exercice de calls	Effet change et autres	Stock au 31 décembre 2016
Dettes MLT représentées par un titre	134,1	23,3	(22,8)	(7,0)	(2,0)	(1,4)	124,2
Autres ressources	58,8	11,7	(5,6)	(1,5)	(1,4)	0,6	62,6
TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME	**192,9**	**35,0**	**(28,4)**	**(8,5)**	**(3,4)**	**(0,8)**	**186,8**
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	(27,0)	(4,0)	6,5	2,4	0,1	(0,9)	(22,9)
Politique monétaire	(17,7)	(3,5)	-	-	-	-	(21,2)
FINANCEMENTS WHOLESALE MLT	**148,2**	**27,5**	**(21,9)**	**(6,1)**	**(3,3)**	**(1,7)**	**142,7**

Le montant des ressources levées par le Groupe sur les marchés en 2016, dont la durée de vie initiale est supérieure à un an, a atteint 35,0 milliards d'euros, dont 27,5 milliards d'euros de financements wholesale après 38,6 milliards d'euros en 2015 dont 32,1 milliards d'euros de financements wholesale.

Le stock de dettes à moyen et long terme représentées par un titre est constitué des titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par résultat pour 48,1 milliards d'euros (hors dettes subordonnées perpétuelles) et des titres de dettes comptabilisés au coût amorti dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission pour 91,4 milliards d'euros (hors titres subordonnés perpétuels), tels que présentés en note 4.i des états financiers consolidés.

Évolution du financement wholesale en fonction des évolutions réglementaires

Au-delà de l'objectif global de fonds propres, l'exigence de TLAC nécessite de disposer d'un stock de dette éligible au TLAC d'environ 5,5 % des actifs pondérés au 1er janvier 2019, soit environ 3 % de dette senior non préférée à émettre, compte tenu d'un niveau de 2,5 % de Minimum Requirement for Eligible Liabilities (MREL) éligibles au TLAC. En 2016, le Groupe a émis 6,8 milliards d'euros de dettes senior unsecured éligible aux 2,5 % de tranche MREL.

À partir de 2017, BNP Paribas a l'intention d'émettre sur les marchés environ 10 milliards d'euros chaque année de cette nouvelle catégorie de dette senior non préférée, d'ici le 1er janvier 2019. Le 3 janvier 2017 BNP Paribas a lancé avec succès deux émissions inaugurales de dette

senior non préférée, pour 1,75 milliard d'USD et 1 milliard d'euros soit au total 2,7 milliards d'euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Résolution dite BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*), transposée en droit français par ordonnance en août 2015, et afin de permettre pour les banques françaises d'importance systémique de répondre à l'exigence de TLAC, la loi dite Sapin 2, a été publiée au *Journal officiel* le 10 décembre 2016. L'article 151 modifie la hiérarchie des créanciers des établissements de crédit en liquidation et en résolution, et crée une nouvelle catégorie de dette senior non préférée qui absorbera les pertes avant la dette senior actuelle mais après les dettes subordonnées.

Les principales caractéristiques de ces instruments de dettes sont les suivantes :

- émissions sous programmes EMTN et US MTN ;
- obligations senior non préférées (cf. article L.613-30-3-I-4 du Code monétaire et financier) ;
- dette non structurée[1] ;
- échéance initiale supérieure à un an ;
- sujette à conversion ou dépréciation avant la dette senior préférée mais après la dette subordonnée ;
- documentation précisant obligatoirement l'appartenance de cette dette à cette nouvelle catégorie statutaire.

Évolution des dettes existantes au 31 décembre 2016 éligibles à la constitution des fonds propres, hors émissions à venir

➤ TABLEAU N° 84 : ÉVOLUTION DES DETTES EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2016 ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES HORS ÉMISSIONS À VENIR

Tier 1	Stock au 31 décembre 2016	Évolution 2017	Évolution 2018	Stock au 31 décembre 2018
Dettes au bilan	8,7	(0,9)	(0,6)	7,1
Dettes admises en fonds propres	8,7	(0,9)	(0,6)	7,1

Tier 2	Stock au 31 décembre 2016	Évolution 2017	Évolution 2018	Stock au 31 décembre 2018
Dettes au bilan	17,1	(4,0)	(0,7)	12,4
Dettes admises en fonds propres	13,2	(0,8)	(0,2)	12,1

(*) *Pour les Tier 1 : hypothèse de remboursement à leur première date de call des instruments perpétuels « callables » à destination des investisseurs institutionnels.*

(**) *Pour les Tier 2 : remboursement des émissions arrivant à échéance, hypothèse de call à la première date de call pour les instruments à destination des investisseurs institutionnels, et application de la décote prudentielle des instruments existants au 31 décembre 2016.*

Ces hypothèses ne préjugent pas de la politique de call de la Banque. L'exercice des calls est soumis à autorisation préalable du superviseur.

Financements wholesale à moyen et long terme sécurisés [Audité]

Les financements sécurisés à moyen et long terme sont mesurés en distinguant les actifs représentatifs de titres et de crédits. Les financements obtenus des banques centrales ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous.

➤ TABLEAU N° 85 : FINANCEMENTS WHOLESALE À MOYEN ET LONG TERME SÉCURISÉS

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Collatéral utilisé(*)	Financement levé(**)	Collatéral utilisé	Financement levé
Crédits	29,6	23,1	31,1	24,5
Titres	3,5	2,1	3,5	2,9
TOTAL	**33,1**	**25,2**	**34,5**	**27,4**

(*) *Montants bruts de haircuts.*

(**) *Montants nets de haircuts.*

Le montant des financements à moyen et long terme collatéralisés (hors politique monétaire) représente 15,2 % du total des ressources à moyen - long terme (15,6 % en 2015). La Banque gère avec vigilance son pourcentage de financement sécurisé, ainsi que la surcollatéralisation qui y est associée ceci afin de protéger ses créanciers détenteurs de dette non sécurisée.

(1) *Caractéristiques à publier par décret.*

Situation de liquidité à moyen et long terme [Audité]

Les situations de liquidité à moyen et long terme sont régulièrement mesurées au niveau du Groupe, par entité et par devise pour évaluer les emplois et les ressources à moyen et long terme. Pour cela, chaque poste du bilan est échéancé en approche économique selon des modèles et conventions proposés par l'ALM Trésorerie et revus par la fonction risque, ou en approche réglementaire par application des pondérations standardisées du ratio réglementaire Net Stable Funding Ratio telle qu'anticipée pour son application en Europe. Ainsi par exemple, les dépôts à vue de la clientèle de particuliers ou ceux liés à l'activité de gestion de trésorerie des entreprises, bien qu'exigibles immédiatement, ont toujours présenté une très grande stabilité, même au travers des crises financières les plus sévères ; ils constituent donc des ressources stables à moyen ou long terme tant en approche économique que réglementaire.

Simulations de stress et réserve de liquidité [Audité]

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, sont régulièrement réalisées sur différentes échéances (de 1 jour à 3 mois) et selon différents scénarios, idiosyncratique (i.e. spécifique à BNP Paribas), crise systémique affectant les institutions financières) ou crise combinée.

Pour chaque scénario de crise envisagé, les emprunts et dettes sont supposés ne se renouveler que partiellement tandis que les amortissements de prêts sont supposés être remplacés par de nouveaux crédits pour protéger la franchise commerciale, des engagements de financement hors-bilan sont supposés être utilisés, et des actifs de marché sont supposés perdre de leur liquidité de marché. Les taux de renouvellement et d'utilisation des engagements sont différenciés en intensité et dans le temps selon le type de clients (particuliers, petites et moyennes entreprises, entreprises, institutions financières...) et/ou du type de sous-jacent pour les emprunts et prêts sécurisés (repos/reverse repos). Les hypothèses de stress couvrent également les effets des appels de collatéral additionnel (par exemple, augmentation des appels de marge pour les dérivés collatéralisés, contrat inclus des conditions sur la notation).

La réserve de liquidité est composée d'actifs détenus dans le Groupe par l'ALM Trésorerie et les activités de marché. Elle est constituée :

- des dépôts auprès des banques centrales ;
- d'actifs disponibles pouvant être rapidement rendus liquides dans le marché par vente ou mise en pension (titres obligataires ou actions) ;
- de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales dont la titrisation des crédits, transformant des actifs moins liquides en titres liquides ou mobilisables. (Voir § *Activité en matière de titrisation pour compte propre* en section 5.5).

La réserve de liquidité globale (*counterbalancing capacity*) est calculée nette des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement et tient compte des règles prudentielles, notamment américaines, qui ne reconnaissent comme disponibles certains actifs liquides qu'à partir d'un certain délai. Les contraintes de transférabilité sont également prises en compte dans la détermination de la réserve de liquidité du Groupe. Ces contraintes peuvent naître de réglementations locales qui limitent les transferts entre entités d'un groupe, de devises non convertibles ou de juridictions avec contrôle des changes.

Le tableau ci-après décrit son évolution.

TABLEAU N° 86 : COMPOSITION DE LA RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE (*COUNTERBALANCING CAPACITY*)

(En milliards d'euros)	Moyenne 2016	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total des actifs éligibles	383,9	374,9	358,9
Utilisations	(76,0)	(67,5)	(90,2)
Transférabilité	(3,1)	(2,2)	(2,9)
RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE	**304,8**	**305,2**	**265,8**
Dont actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle (HQLA)	*268,8*	*272,8*	*245,0*
Dont autres actifs liquides	*36,0*	*32,4*	*20,8*

La réserve de liquidité du Groupe s'établie en fin d'année 2016 à 305 milliards d'euros dont 92,1 milliards d'euros stérilisant les financements wholesale très court terme.

La réserve de liquidité du Groupe est en augmentation de 39 milliards d'euros par rapport à fin 2015. Cette hausse se décompose entre une augmentation des actifs liquides pour 16 milliards d'euros, principalement des dépôts en Banque Centrale, et une diminution des titres grevés (repos, titres déposés dans les systèmes de paiement...). En moyenne annuelle, la réserve de liquidité est identique à son niveau de fin d'année soit 305 milliards d'euros. La réserve de liquidité du Groupe est nettement supérieure aux tombées cumulées sur 1 an du financement wholesale.

Ratios réglementaires de liquidité

Le ratio de liquidité réglementaire à 30 jours (*Liquidity Coverage Ratio* - LCR) est entré en vigueur au 1er octobre 2015 avec une exigence de couverture minimale des sorties nettes de trésorerie à 70 % en 2016, puis 80 % en 2017 pour atteindre 100 % en 2018. Le Groupe mesure son exigence de liquidité conformément aux prescriptions de l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne en janvier 2015 et a adapté son processus de pilotage à cette réglementation. Ainsi, les indicateurs de pilotage des besoins de financement des métiers et les modalités de tarification internes tiennent compte des hypothèses standardisées fixées par le LCR et permettent au Groupe de veiller au respect de cette exigence.

La situation LCR du Groupe est présentée ci-dessous :

➤ TABLEAU N° 87 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR) - DÉTAIL

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur/flux 30 jours non pondérée	Valeur pondérée	Valeur/flux 30 jours non pondérée	Valeur pondérée
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)	**278**	**273**	**251**	**245**
Caisse et dépôts en banques centrales	144	144	120	120
Titres souverains et assimilés	112	112	111	111
Autres titres liquides reconnus par la réglementation prudentielle	22	17	20	14
SORTIES DE TRÉSORERIE		**(405)**		**(410)**
Dépôts de détail et petites entreprises	313	(24)	305	(25)
Dépôts des entreprises	222	(76)	199	(65)
Dépôts des institutions financières	132	(90)	140	(102)
Transactions collatéralisées par des titres		(87)		(65)
Dettes émises	19	(19)	20	(20)
Dérivés nets des collatéraux	28	(28)	55	(55)
Facilités de crédit et de liquidité	284	(33)	274	(34)
Autres sorties de trésorerie		(47)		(46)
ENTRÉES DE TRÉSORERIE		**182**		**213**
Prêts	82	49	79	47
Transactions collatéralisées par des titres		88		82
Dérivés nets des collatéraux	39	39	70	70
Autres entrées de trésorerie		6		14
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE		**(223)**		**(197)**
RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME RÉGLEMENTAIRE (%)		**123 %**		**124 %**

Le LCR du Groupe s'élève à 123 % au 31 décembre 2016 (proche du niveau au 31 décembre 2015), ce qui représente un excédent de liquidité de 50 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires en pleine application.

Les actifs liquides du Groupe avant pondération réglementaire s'élèvent à 278 milliards d'euros, en hausse de 28 milliards d'euros sur l'année grâce à une croissance importante des dépôts collectés auprès de la clientèle entreprises et particuliers. Après application des décotes réglementaires (valeur pondérée), la réserve de liquidité du Groupe reconnue par la réglementation prudentielle s'élève à 273 milliards d'euros et est très largement composée de dépôts en banques centrales (49 % du buffer qui concentrent l'essentiel de la croissance annuelle) et de titres souverains (41 %). Une partie des titres qui sont pourtant éligibles en banques centrales et permettent d'accéder à de la liquidité ne sont pas reconnus comme liquides au sens de la réglementation prudentielle européenne et ne participent pas à la réserve réglementaire. Ils constituent la principale différence entre la réserve de liquidité (voir le tableau n° 86) et la réserve réglementaire. Les actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle sont soumis aux contraintes de disponibilité immédiate pour le Groupe.

Les sorties de trésorerie à trente jours en scénario de stress réglementaire s'élèvent à 405 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux hypothèses d'écoulement des dépôts avec 190 milliards d'euros de retraits à trente jours sur un stock de dépôts hors opérations de pension de 834 milliards d'euros, soit un taux d'écoulement moyen des dépôts du Groupe de 23 % après application des taux réglementaires. Réciproquement, les entrées de trésorerie sur les prêts ne représentent que 49 milliards d'euros sur un encours de crédits sains hors titres classés en prêts et créances et hors opérations de pension de 740 milliards d'euros (soit 7 %).

Les flux de trésorerie sur les transactions collatéralisées par des titres et sur les dérivés sont analysés en net des entrées et sorties de liquidité et résultent en une entrée nette de trésorerie de 1 milliard d'euros pour les transactions sur titres et de 11 milliards d'euros pour les dérivés nets de collatéral.

Les autres sorties de trésorerie restent à un niveau stable et comprennent le rachat des positions de titres à découvert générées dans les trente jours, les effets de stress de marché sur les besoins des collatéraux, les sorties de trésorerie dans un scénario de baisse extrême de 3 crans de la notation de BNP Paribas par les agences de notation.

e niveau du LCR au 31 décembre 2016 est proche de celui au 1 décembre 2015, la hausse de la réserve d'actifs liquides étant otamment consommée par la hausse des sorties de trésorerie sur des épôts croissants.

e Groupe assure une veille réglementaire sur l'ensemble des évolutions nvisagées ayant trait à la liquidité et au financement long terme, en articulier en contribuant aux échanges avec les régulateurs. Le 23 ovembre 2016, la Commission européenne a fait une proposition de xte en vue d'amender le corpus des textes « CRD IV » ainsi que le èglement (UE) 806/2014 et la Directive 2014/59/EU. Cette proposition se en particulier à introduire un ratio structurel de liquidité à un an *Net Stable Funding Ratio* – NSFR) et une exigence minimale de dettes igibles à l'absorption de pertes et pour la reconstitution du capital en s de résolution (*Total Loss Absorbing Capacity* – TLAC et *Minimum equirement for own funds and Eligible Liabilities* – MREL).

CHÉANCIER CONTRACTUEL DU BILAN RUDENTIEL DE LA BANQUE [Audité]

échéancier du bilan sur le périmètre prudentiel présente les flux de ésorerie selon les dates de paiements contractuelles (en ligne avec les gles définies dans le cadre du ratio de liquidité).

En cas d'option de remboursement anticipé, les conventions appliquées sont ainsi les plus conservatrices :

- si l'option est à la main des deux contreparties, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- si l'option est à la main de la contrepartie, la date de remboursement des actifs retenue est la date de maturité finale alors que celle retenue pour les passifs est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- si l'option est à la main du Groupe, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option que ce soit sur les actifs ou les passifs.

Les titres évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction sont présentés en échéance « non déterminée », la maturité contractuelle du titre ne représentant pas l'horizon de détention par le Groupe. Les instruments financiers dérivés évalués en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont également présentés en échéance « non déterminée ».

➤ TABLEAU N° 88 : ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DU BILAN PRUDENTIEL

	31 décembre 2016							
En milliers d'euros	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		160 645						160 645
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	123 678							123 679
Prêts et opérations de pensions		37 986	71 316	27 070	13 665	7 362	189	157 587
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	-	-	51	41	206	71	1 044	1 413
Instruments financiers dérivés	327 884							327 884
Instruments financiers dérivés de couverture	18 083							18 083
Actifs financiers disponibles à la vente		187	5 564	4 759	15 435	55 163	76 577	157 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit		5 455	7 713	4 170	2 978	1 777	20 808	42 902
Prêts et créances sur la clientèle		20 339	61 808	54 055	92 420	269 338	220 440	718 401
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 664							4 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	-	112	350	93	554
Actifs financiers	**474 310**	**224 612**	**146 452**	**90 095**	**124 817**	**334 061**	**319 152**	**1 713 498**
Autres actifs non financiers	-	15 308	16 613	22 003	6 699	62 753	41 212	164 589
TOTAL ACTIF	**474 310**	**239 920**	**163 065**	**112 099**	**131 516**	**396 813**	**360 364**	**1 878 087**
Banques centrales		233						233
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								-
Portefeuille de titres de transaction	70 303							70 303
Emprunts et opérations de pensions		11 680	117 248	35 751	10 836	7 118	574	183 206
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		3	1 174	2 164	9 567	26 953	13 569	53 430
Instruments financiers dérivés	318 389							318 389
Instruments financiers dérivés de couverture	19 615							19 615
Dettes envers les établissements de crédit		13 880	16 383	9 449	6 155	25 694	1 220	72 781
Dettes envers la clientèle		576 234	73 105	54 015	39 607	16 314	5 906	765 180
Dettes représentées par un titre et subordonnées		21	21 623	37 307	42 300	35 545	37 140	173 937
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 202							4 20
Passifs financiers	**412 509**	**602 051**	**229 533**	**138 685**	**108 465**	**111 624**	**58 409**	**1 661 27**
Autres passifs non financiers		9 720	18 433	19 622	4 050	54 196	110 790	216 81
TOTAL PASSIF	**412 509**	**611 771**	**247 966**	**158 307**	**112 515**	**165 820**	**169 199**	**1 878 08**

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
aisse, banques centrales		134 672						134 672
struments financiers en valeur e marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	133 505							133 505
Prêts et opérations de pensions		41 047	53 445	28 557	12 246	1 802	675	137 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	-	2	141	105	260	1 013	1 087	2 608
Instruments financiers dérivés	336 578							336 578
struments financiers dérivés de couverture	17 971							17 971
tifs financiers disponibles à la vente		113	7 886	5 901	14 585	57 260	69 084	154 831
êts et créances sur les établissements e crédit		6 865	7 568	4 029	3 918	3 530	12 773	38 683
êts et créances sur la clientèle		23 824	60 972	37 455	101 689	259 099	205 981	689 021
art de réévaluation des portefeuilles uverts en taux	4 564							4 564
tifs financiers détenus squ'à l'échéance			1	24	7	481	57	569
tifs financiers	492 619	206 523	130 012	76 072	132 705	323 185	289 658	1 650 774
tres actifs non financiers	-	76 591	9 350	12 125	6 540	16 457	35 736	156 800
TAL ACTIF	**492 619**	**283 115**	**139 362**	**88 197**	**139 245**	**339 642**	**325 394**	**1 807 574**
anques centrales		2 385						2 385
struments financiers en valeur e marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	82 548							82 548
Emprunts et opérations de pensions		15 837	82 518	45 083	10 182	1 974	1 177	156 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	-	1 841	4 626	10 143	10 406	14 128	10 710	51 855
Instruments financiers dérivés	325 750							325 750
struments financiers dérivés de couverture	21 101							21 101
ettes envers les établissements de crédit		9 565	24 188	14 205	8 437	24 477	2 418	83 290
ettes envers la clientèle		534 981	76 205	36 969	35 875	10 925	6 275	701 229
ettes représentées par un titre subordonnées		624	15 630	36 042	37 076	50 603	38 556	178 530
art de réévaluation des portefeuilles uverts en taux	3 946							3 946
ssifs financiers	**433 345**	**565 232**	**203 167**	**142 442**	101 976	102 106	59 136	1 607 405
tres passifs non financiers		62 980	12 505	7 836	3 149	3 922	109 777	200 169
TAL PASSIF	**433 345**	**628 212**	**215 672**	**150 278**	**105 125**	**106 028**	**168 914**	**1 807 574**

Pour la gestion du risque de liquidité l'échéancier contractuel ci-dessus est complété d'analyses économiques tenant compte du comportement de la clientèle ou de la liquidité de marché de certains actifs (par exemple les titres), en situation normale ainsi qu'en situation de stress.

Pour cela, le Groupe s'appuie sur un ensemble d'outils pour anticiper et gérer sa liquidité économique, en particulier, comme indiqué précédemment :

- les situations de liquidité à moyen et long terme ;
- les simulations de stress et la réserve de liquidité ;
- le suivi des ratios réglementaires de liquidité.

GRÈVEMENT DES ACTIFS DU GROUPE ET DES ACTIFS REÇUS PAR LE GROUPE

Sont considérés comme grevés les actifs du bilan et les actifs reçus en garantie qui ont été utilisés comme nantissement, garantie ou rehaussement d'une opération du Groupe dont ils ne peuvent êt librement retirés. Les principales opérations avec grèvement d'acti sont les suivantes :

- mises en pension et prêts de titres ;
- garanties données à des chambres de compensation ;
- garanties données aux banques centrales dans le cadre de la politiq monétaire ;
- actifs des portefeuilles de couverture d'émission d'obligatio garanties.

Les titres grevés sont donnés en garantie d'opérations de pensio de dérivés ou dans le cadre d'échanges de titres. Les autres acti correspondent d'une part aux crédits qui sont grevés au titre de politique monétaire ou en garantie de dettes structurées et d'autre pa à du cash donné en collatéral face aux dérivés.

Le ratio des actifs grevés par rapport aux actifs du bilan du Groupe est 10 % au 31 décembre 2016 contre 12 % au 31 décembre 2015.

➤ TABLEAU N° 89 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

➤ *Actifs*

En milliards d'euros	31 décembre 2016				31 décembre 201			
	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur de marché des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Valeur de marché des actifs non grevés	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur de marché des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Valeur de marché des actifs non grevés
ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT	**197**		**1 681**		**214**		**1 594**	
Titres à revenu variable	32	32	24	24	29	29	22	22
Titres à revenu fixe	41	41	202	202	65	65	189	189
Autres actifs	124		1 455		120		1 383	

➤ *Garanties reçues*

En milliards d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur de marché de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Valeur de marché de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés	Valeur de marché de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Valeur de marché de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
GARANTIES REÇUES	**291**	**19**	**197**	**47**
Titres à revenu variable	54	5	40	17
Titres à revenu fixe	237	13	156	30
Autres garanties reçues	0	0	0	0
TITRES DE CRÉANCE PROPRES ÉMIS, AUTRES QUE DES OBLIGATIONS GARANTIES PROPRES OU DES TITRES PROPRES ADOSSÉS À DES ACTIFS	**0**	**0**	**0**	**0**

Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis(1)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis(1)
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS	435	488	366	411

(1) *Autres que des obligations garanties (covered bonds) et des titres adossés à des actifs (ABS) grevés.*

5.9 Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

5

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les risques opérationnel et de non-conformité s'inscrivent dans un cadre réglementaire formel :

- la Directive 36/2013/UE (CRD 4) et le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) qui encadrent la surveillance prudentielle et les modalités de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- l'arrêté du ministre français des Finances en date du 3 novembre 2014 qui définit les rôles et responsabilités de la fonction de gestion des risques (couvrant tous les types de risque) et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, ainsi que la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Les incidents opérationnels causant des pertes tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent sept catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques en matière d'emploi et sécurité au travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée, manquement à une obligation professionnelle,...), (v) dommages occasionnés aux actifs matériels, (vi) interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion des processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation...).

La maîtrise du risque de non-conformité vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

ORGANISATION ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE (Audité)

ACTEURS ET GOUVERNANCE

Pour gérer les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation le Groupe BNP Paribas s'appuie sur son dispositif général de contrôle interne dans sa double dimension de contrôle périodique et de contrôle permanent.

En 2015, le Groupe a conduit l'intégration verticale des fonctions Conformité et Juridique, afin de garantir leur indépendance et leur autonomie de moyens. Les fonctions Conformité, Juridique, Risque et Inspection Générale constituent ainsi les quatre fonctions de supervision et de contrôle du Groupe, avec un principe de rattachement hiérarchique de la totalité de leurs équipes dans le monde.

La gouvernance du dispositif de contrôle interne du Groupe est présentée dans la partie Contrôle interne du chapitre 2 Gouvernement d'entreprise.

La définition et la supervision du dispositif de gestion du risque opérationnel est assurée par une fonction de second niveau. En 2016, Risk a lancé un large projet au sein du Groupe pour identifier les principales évolutions nécessaires au dispositif de gestion du risque opérationnel afin de l'améliorer et de l'optimiser en clarifiant notamment les responsabilités entre 1re et 2e ligne de défense dans le Groupe. Dans ce contexte, les équipes *Operational Risk and Control* (ORC) sont désormais la seconde ligne de défense au sein de la fonction Risque.

La mise en œuvre de ce nouveau modèle se fera progressivement de septembre 2016 à juin 2017 au sein de tous les métiers et des entités opérationnelles.

En conséquence, le dispositif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel pour le Groupe dans son ensemble s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- au premier niveau de défense, les opérationnels et notamment les responsables des entités opérationnelles, des métiers et des fonctions, premiers responsables et acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- au second niveau de défense, des équipes spécialisées déconcentrées (domaines d'activité, pôles, entités opérationnelles, métiers, fonctions et régions) coordonnées en central par l'équipe ORC Groupe participant à la fonction de gestion des risques du Groupe.

Ces équipes doivent plus particulièrement :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent, et d'identification et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés ;
- fournir un second regard, indépendant des responsables des entités opérationnelles, sur les risques opérationnels, et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 500 personnes en équivalent temps plein.

Les sujets liés au risque opérationnel, au contrôle permanent et au plan d'urgence visant la poursuite d'activité dans des situations définies selon les standards réglementaires sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe. Les entités opérationnelles du Groupe, ainsi que les filiales, déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif.

La Conformité, pour sa part, est en charge de la supervision du disposi de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputatio (voir section 5.3).

OBJECTIFS ET PRINCIPES

Afin d'atteindre ce double objectif de gestion et de maîtrise du risqu opérationnel, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrô opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur les élémen suivants :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réductio des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisatio concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestio des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque avérés ou potentiels et le calc des exigences de fonds propres associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au risqu opérationnel et au dispositif de contrôle permanent ;
- le pilotage des risques et du dispositif, via une gouvernance impliqua le management et débouchant sur la détermination et le suivi plans d'actions.

Ce dispositif comporte deux grands piliers :

- l'identification et l'évaluation des risques et du dispositif de contrôle s'appuyant sur des bibliothèques de risques et de contrôles définis p les métiers et les fonctions Groupe. Chaque entité doit les considér et si besoin les enrichir, quand elle élabore son évaluation des risqu intrinsèques et résiduels, et lors de la mise en place de grilles cotation normalisées au niveau du Groupe ;
- le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur des procédure des normes et des plans de contrôles génériques cohérents avec bibliothèque de risques susmentionnés. Chaque entité doit les appliqu (sauf dérogation), et les enrichir en fonction de ses spécificités propre

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATION ET DE MESURE DES RISQUES

Les Comités Exécutifs du Groupe et ceux des entités opérationnel (métiers, fonctions et filiales) ont notamment pour mission de piloter gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrô permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qual et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risq par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés, en cohérer avec le Risk Appetite Statement défini au niveau Groupe, et évaluent qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et unités organisationnelles (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique « cause, événement, effet ». Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux dirigeants effectifs et organes de surveillance, selon un processus d'escalade préalablement défini.

COMPOSANTES SPÉCIFIQUES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL [Audité]

De par sa nature, le risque opérationnel recouvre des domaines multiples relatifs à l'activité courante du Groupe et est lié à des risques spécifiques tels que les risques de non-conformité et de réputation, et les risques juridique, fiscal et de cybersécurité qui font l'objet de suivis adaptés.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe de surveillance.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation, pour le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose actuellement d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activités, ensembles opérationnels, métiers et fonctions du Groupe rattachées hiérarchiquement au Directeur de la Conformité.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions conduites au sein du Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficience des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activités et métiers.

Plus spécifiquement, la maîtrise du risque de réputation s'appuie sur un ensemble de dispositifs :

- différentes procédures générales : le Code de conduite, la procédure définissant le processus de validation des transactions exceptionnelles et des nouveaux produits et activités ;
- les procédures de la Conformité (Know Your Customer — KYC, Sécurité financière, politiques pays, politiques sur les intermédiaires et les fournisseurs, les conflits d'intérêts et la politique de *suitability* et de *best execution*), et les politiques RSE (responsabilité sociale et environnementale) ;
- le Comité d'éthique, présidé par une personnalité extérieure au Groupe, et composé de membres indépendants et de responsables du Groupe ; ce Comité a vocation à formuler des recommandations sur les activités du Groupe dans certains secteurs ou certains pays sensibles.

Ce dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de protection de la réputation doit être adapté en permanence aux évolutions de son environnement interne et externe.

Au cours de l'année 2016, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de l'évolution majeure de ce dispositif, à travers les initiatives suivantes :

- une intégration verticale de la Conformité dans le Groupe, analogue à celle qui existe déjà pour la fonction Risque ;
- un renforcement des moyens alloués à la Conformité avec :
  - la poursuite de la montée en charge du département « Sécurité Financière Groupe aux États-Unis », localisé à New York,
  - des moyens notablement accrus, humains et financiers,
  - le déploiement de nouveaux outils de contrôle (logiciel de filtrage des transactions par exemple) et le renforcement des procédures « Know Your Customer » ;

- la poursuite de la mise en œuvre du plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis ;
- l'augmentation du nombre et du contenu des programmes de formation des collaborateurs du Groupe.

(Voir chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise, Contrôle interne*).

RISQUE JURIDIQUE

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et de la primauté des intérêts des clients.

L'organisation de la fonction juridique (« Legal ») repose sur :

- un schéma de gouvernance comprenant :
  - le Global Legal Executive Committee, Comité bimensuel qui fournit une orientation stratégique pour Legal,
  - le Global Legal Risk Committee (sous-comité du Global Legal Executive Committee) qui s'assure qu'un dispositif approprié de gestion des risques est en place au sein de Legal ;
- un dispositif de coordination juridique et de partage de l'information et des expertises, dont les principales composantes sont :
  - les Comités de veille juridique France et Europe, qui organisent une surveillance des projets de texte, et proposent une analyse et une interprétation des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles en droits français, européen et de la concurrence,
  - les Legal Practices, équipes spécialisées par domaines d'expertise juridique en charge de l'animation transversale au sein de Legal dans les métiers et les territoires et de l'escalade des risques juridiques majeurs dans leur périmètre ;
- un encadrement des risques juridiques, via plusieurs actions :
  - pilotage d'un dispositif de gestion des risques juridiques global, harmonisé et robuste afin d'assurer une supervision globale des risques juridiques majeurs, et ainsi anticiper les risques juridiques ; cela comprend la définition d'un dispositif adéquat pour un contrôle a posteriori via : (i) la définition des plans de contrôle sur les risques juridiques, (ii) les activités de contrôle permanent sur les domaines juridiques,
  - gestion des litiges, contentieux et des enquêtes juridiques,
  - prescription de conseils sur les questions juridiques liées à des sujets de sécurité financière,
  - définition et gestion des legal panels, à savoir, la sélection des cabinets d'avocats avec lesquels le Groupe travaille,
  - gestion/supervision des litiges en matière de ressources humaines en France, et
  - définition de la politique juridique du Groupe et supervision de sa cohérence.

Pour ce faire, le Group General Counsel, responsable global de la fonction juridique, peut compter sur une communauté de juristes et paralégaux présents dans environ 60 pays.

Dans un contexte économique difficile, marqué par un alourdissement des obligations réglementaires et une multiplication des contentieux, la fonction juridique se doit d'avoir une vision globale et d'optimiser ses capacités d'intervention.

L'intégration globale de la fonction est à ce jour opérationnelle et s'est matérialisée par la validation d'une nouvelle Charte de Legal entrée en vigueur en septembre 2016.

Les principes de cette réforme sont :

- indépendance et intégration :
  - une intégration globale de la fonction,
  - la création d'un lien hiérarchique entre les équipes juridiques des pôles et métiers et le Group General Counsel ou son adjoint,
  - le renforcement du rôle du Group General Counsel dans sa supervision des dossiers à fort enjeux,
  - une gestion autonome et cohérente de la fonction juridique à travers un pilotage global et centralisé des budgets ;
- déconcentration :
  - le maintien d'une grande proximité avec les métiers pour garantir une activité au plus proche de la Banque et de nos clients,
  - l'évolution vers un lien fonctionnel entre les équipes juridiques des pôles et métiers et le Responsable du métier ;
- transversalité :
  - l'évolution des équipes centrales d'experts vers un pôle plus global et transversal,
  - la création ou la transformation d'activités en Legal Practices (*Group Dispute Resolution*, Droit des sociétés, Fusions et acquisitions, Technologie de l'information et propriété intellectuelle, Veille juridique et réglementaire, Droit de la concurrence) ;
- responsabilité :

Les juristes sont responsables de la gestion des risques juridiques au sein du Groupe :

- à tous les niveaux du Groupe, il y a une organisation juridique complète et cohérente permettant une couverture adéquate des risques juridiques,
- il est de la responsabilité de chaque juriste d'assurer la remontée au sein de Legal de tout risque juridique majeur qu'il peut rencontrer,
- par ailleurs, depuis 2014 a été officialisée et structurée la Practice Group Dispute Resolution, une filière mondiale et intégrée de traitement des dossiers contentieux, précontentieux et d'investigations majeurs. Cette réforme a pour objectif de permettre à la fonction juridique, sur des sujets sensibles, d'exercer une supervision globale, d'accroître ses capacités d'anticipation et d'apporter une réponse harmonisée.

RISQUE FISCAL

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme banque, l'assurance et les services financiers.

La fonction fiscale est une fonction à compétence mondiale chargée d'assurer la maîtrise du risque fiscal de l'ensemble des opérations réalisées par le Groupe. Compte tenu des enjeux financiers et en termes de réputation, la fonction Finance et la Conformité sont associées au suivi du risque fiscal.

La fonction fiscale est exercée par les Affaires Fiscales Groupe (AF) qui s'appuient sur des responsables fiscaux dans certains métiers ainsi que dans les principaux Territoires d'implantation du Groupe (et au

les correspondants fiscaux dans les autres Territoires où le Groupe est implanté).

Afin d'assurer la cohérence des pratiques fiscales du Groupe et le suivi du risque fiscal global, les AFG :

- ont défini des procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal ;
- ont mis en place un processus de remontée d'informations de nature à contribuer au contrôle du risque fiscal local ;
- assurent un reporting à la Direction Générale sur l'évolution des risques fiscaux ;
- supervisent les risques opérationnels à caractère fiscal et les recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilité de la fonction fiscale.

Un Comité de coordination fiscale, auquel participent Finance et la Conformité et, en cas de besoin, les métiers, a vocation à analyser les principales problématiques fiscales des opérations réalisées par le Groupe.

CYBERSÉCURITÉ

L'information constitue une des matières premières principales des activités d'une banque. Le déploiement du Digital Banking (pour nos clients et nos partenaires) et le Digital Working (pour nos collaborateurs), le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité des systèmes d'information. Le modèle du Groupe BNP Paribas repose sur une approche sécurité centrée sur les données les plus sensibles à protéger et sur les processus considérés comme vitaux.

L'évolution constante des menaces exposant la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, leur monétisation ainsi que leur divulgation auprès du public dans différents pays, imposent au Groupe le renforcement régulier de ses actions.

En 2015, BNP Paribas a décidé de renforcer et d'homogénéiser son approche de la gestion des risques des systèmes d'information en mettant en place une organisation spécifique et dédiée au sein de la filière. La Sécurité de l'Information et de ses Systèmes d'Information est inscrite dans l'approche Cybersécurité du Groupe, composante majeure de la gestion des risques des systèmes d'information et un programme de transformation selon le référentiel international NIST (*National Institute of Standards and Technology*) a été lancé.

Celui-ci vise à ajuster le dispositif de sécurité pour répondre aux enjeux exposés ci-dessus et permet de répondre à un accroissement significatif des lois, règlements, normes et standards auxquels le Groupe doit se conformer.

Plusieurs autorités ont sollicité des entités de BNP Paribas au cours de l'année 2015 sur la thématique Cybersécurité afin de connaître leur niveau de maturité et une inspection a été réalisée en 2015-2016 par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les résultats obtenus confortent l'approche retenue par BNP Paribas concernant le renforcement de sa gestion des risques des systèmes d'information.

Continuité de l'activité

La disponibilité des systèmes d'information est également un élément clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Le Groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.).

Confidentialité des données

Les aspects de confidentialité des données relatives aux clients et d'intégrité des transactions rentrent dans les mêmes dispositifs de recherche d'une qualité accrue pour faire face aux menaces évoquées en préambule mais également pour apporter à nos clients un service en adéquation avec leurs attentes.

Cybercriminalité

BNP Paribas continue sa démarche de gestion des risques des systèmes d'information identifiés et d'optimisation des moyens en poursuivant :

- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité des systèmes d'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- l'encadrement accru des activités externalisées (introduction de clauses de sécurité dans les contrats, mise en place de plans de sécurisation) ;
- une sécurisation accrue des terminaux (ordinateurs fixes, portables, smartphones et tablettes) ;
- le déploiement et le développement des contrôles des entités BNP Paribas et des partenaires externes, et le renforcement des actions d'accompagnement ;
- la simplification de la sécurisation des réseaux de BNP Paribas afin de réduire les risques opérationnels, de lutter face à la propagation de malwares au niveau réseaux ;
- le renforcement de la sécurisation des développements informatiques, de la mesure des efforts de réactivité en termes de sécurité des productions informatiques et de lutte contre la fuite de données ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs déployés pour protéger ses actifs et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et de manière holistique. Cela permet d'ajuster les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité.

Dans ce cadre, la revue du modèle de sécurité permet de prendre en compte les évolutions technologiques qui modifient fortement les interactions entre les utilisateurs (clients et collaborateurs) et leurs systèmes d'information. Ce sujet implique des actions réalisées au niveau du Groupe et au niveau des entités en vue de faire évoluer les outils permettant l'industrialisation des processus sécurité, de mettre en œuvre une communauté Cybersécurité et de Risques des systèmes d'information et de poursuivre les grands chantiers inscrits dans le plan d'évolution des activités du Groupe.

EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le graphique ci-dessous présente les pertes liées au risque opérationnel selon la classification des types d'événements définie dans la réglementation.

➤ GRAPHIQUE N° 11 : PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL – RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2009 À 2016)(*)

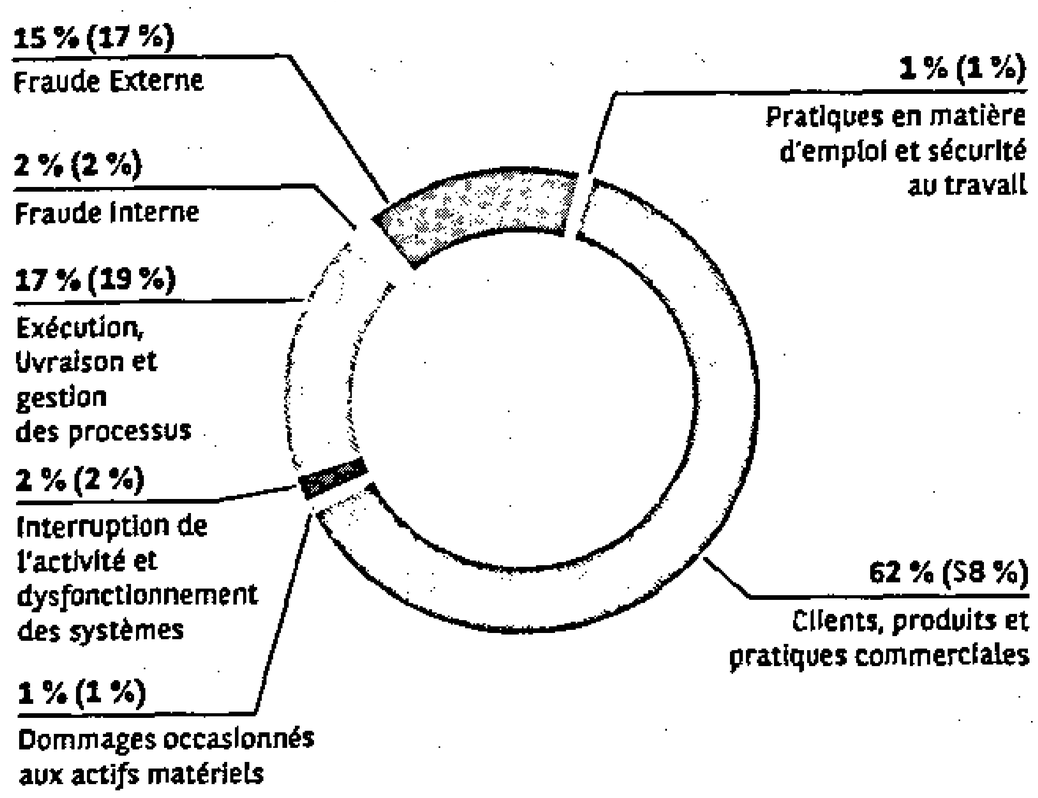

(*) *Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2008-2015.*

Sur la période 2009-2016, le type principal d'incidents de risque opérationnel appartient à la catégorie « clients, produits et pratiques commerciales » qui représente plus de la moitié des impacts financiers sous l'effet notamment du poids financier de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars intervenu en juin 2014. Les défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations et la fraude externe constituent respectivement les deuxième et troisième types d'incidents ayant le plus d'impact financier.

Le Groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle.

CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant les exigences de fonds propres par 12,5.

APPROCHES RETENUES

Le Groupe utilise une approche hybride combinant l'Approche par mesure avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base (ou élémentaire).

En termes de PNB, la majorité des entités du périmètre prudentiel de consolidation du Groupe utilise l'approche par mesure avancée. Les activités de banque de détail dans les réseaux domestiques et de Banque Privée, ainsi que les activités de Corporate and Institutional Banking sont ainsi largement couvertes par cette approche.

Méthode AMA

Le calcul des exigences de fonds propres en approche par mesure avancée (AMA) est élaboré à partir d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur les quatre éléments requis par la réglementation, à savoir :

- les données internes historiques ;
- les données de pertes externes ;
- les facteurs d'environnement et de contrôle interne ;
- l'analyse de scénarios prospectifs, appelés incidents potentiels au sein du Groupe BNP Paribas.

Le modèle interne utilisé par le Groupe BNP Paribas depuis 2008 est fondé sur les principes suivants :

- la distribution des pertes annuelles agrégées ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes de risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;
- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, en vue de représenter au mieux les risques opérationnels extrêmes et peu fréquents ;

- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs d'exigences de fonds propres sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque opérationnel du Groupe.

L'exigence de fonds propres réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux métiers et aux entités juridiques composant ce périmètre.

Méthodes forfaitaires

Le Groupe BNP Paribas met en œuvre un calcul des exigences de fonds propres selon une approche forfaitaire (de base ou standard) pour les entités du périmètre prudentiel qui n'utilisent pas le modèle interne.

- l'approche de base : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le régulateur (coefficient de pondération de 15 %) ;
- l'approche standard : le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur (défini par le régulateur) correspondant à chaque catégorie d'activité. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées sur les huit catégories d'activités réglementaires.

ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABLEAU N° 90 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

	31 décembre 2016		31 décembre 2015		Variation	
En milliards d'euros	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche modèle interne AMA	47 902	3 832	45 518	3 641	2 384	191
Approche standard	9 581	766	9 090	727	491	39
Approche de Base	6 044	484	5 941	475	103	8
RISQUE OPÉRATIONNEL	**63 527**	**5 082**	**60 548**	**4 844**	**2 979**	**238**

La hausse de 3 milliards d'euros d'actifs pondérés s'explique essentiellement par l'évolution des incidents potentiels sur le périmètre AMA ainsi que par la hausse de la moyenne sur 3 ans du PNB pour le périmètre en méthode de base et standard.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE ET ASSURANCE

La couverture des risques assurables du Groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat, et ses collaborateurs. Elle repose sur une identification et une évaluation des risques, via notamment la réalisation de cartographies de risques, le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe et des analyses prospectives.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de malveillances informatiques, de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en termes de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs. Il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

5.10 Risques d'assurance

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif est exposé aux risques suivants :

- le risque de marché, risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et commodités, produits dérivés, immobilier, etc.) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des spreads, des volatilités ou des corrélations ;
- le risque de crédit, risque de pertes liées à la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel la société est exposée. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles la société détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, soldes de réassurance, etc.) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit d'actifs et le risque de crédit de passifs ;
- le risque de souscription, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations. Selon le type d'activité (vie, non vie), il résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes liés à la santé publique ou à des catastrophes ;
- le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques ou d'événements extérieurs, accidentels ou naturels. Ces événements extérieurs comprennent les événements d'origine humaine et ceux d'origine naturelle.

La gestion de ces risques est encadrée par la définition d'un profil de risque propre à BNP Paribas Cardif et par ses préférences de risque :

- le profil de risque propre à l'Assurance est défini par deux indicateurs. D'une part, la déviation maximale acceptée dans 90 % des cas du résultat net avant impôt réalisé comparé au budget, et d'autre part, le suivi du ratio de solvabilité cible dans l'environnement prudentiel en vigueur. Voir le paragraphe *Exigences liées aux activités Assurance* de la section 5.2 *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* ;
- les préférences de risque de BNP Paribas Cardif se résument en trois objectifs : (a) maîtriser le développement du fonds général dans la croissance des produits d'épargne pour limiter la part relative des risques de marché, (b) soutenir le développement des produits de Protection et (c) se développer sur le marché des produits Dommages pour augmenter la part relative des risques de souscription et accroître l'effet de diversification.

Cette stratégie de risque est mise en œuvre et suivie via une organisation adaptée aux familles de risque et soutenue par des gouvernances *ad hoc*. Les principaux Comités décisionnels de prise de risque ou de suivi des risques sont les suivants :

- le Comité des risques assurance couvre l'ensemble des risques et est en charge de la définition de la politique des risques ainsi que de la surveillance des principaux risques ;
- les différents Comités où se prennent les décisions de prise de risque sont le Comité de souscription pour les risques hors délégations des entités locales et régionales, le Comité nouvelle activité pour les nouveaux risques de souscription et les risques de souscription anciens pour BNP Paribas Cardif mais nouveaux pour une entité donnée et le Comité nouvelle classe d'actifs pour les investissements dans des nouveaux types d'actifs ;
- le Comité ALM Assurance couvre le risque de marché et est en charge de la définition de l'allocation stratégique des actifs ;
- le Comité de risque crédit actif couvre le risque de crédit des émetteurs des instruments financiers. Il est en charge de leur surveillance ;
- le Comité des risques opérationnels suit les incidents déclarés et potentiels.

RISQUE DE MARCHÉ [Audité]

Le risque de marché concerne principalement l'activité Épargne, dont les provisions techniques représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

La gestion du risque de taux du fonds général des entités d'assurance et la politique de diversification des actifs conduisent à investir dans des portefeuilles d'actifs immobiliers, d'actions et de titres à revenu fixe, parmi lesquels des titres d'État, notamment émis par les pays de la zone euro. L'allocation stratégique cible de Cardif Assurance Vie, principale filiale d'assurance Épargne, repose principalement sur les titres à revenu fixe (86 %). La part d'actions est significative (7 %) comme celle de l'immobilier (7 %).

Le risque de marché est de quatre ordres :

RISQUE DE TAUX

Les contrats d'assurance vie commercialisés sont rémunérés soit sur base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux et de valeur des actifs qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle. Le taux moyen garanti 2016 est proche de 0,1 %, en baisse par rapport

celui de 2015 (proche de 0,5 %). 96 % des provisions mathématiques de BNP Paribas Cardif ont des engagements de taux minimum garanti d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2016, 2015 et 2014 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif au sein de BNP Paribas Cardif en liaison avec l'ALM Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et de valeur des actifs.

RISQUE DE SPREAD

L'exposition obligataire de Cardif Assurance Vie est équilibrée, répartie entre le risque souverain et le risque Corporate (représentant respectivement 52 % et 48 % du portefeuille de Cardif Assurance Vie).

Les limites par émetteur et par type de rating (Investment Grade, non Investment Grade) sont suivies périodiquement. L'analyse de la qualité des émetteurs est revue fréquemment. L'exposition au risque souverain des pays de la zone euro périphérique reste limitée (< 10 %). La sélection d'émetteurs pour les portefeuilles de la zone euro vise un rating moyen supérieur ou égal à A.

TABLEAU N° 91 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DU FONDS GÉNÉRAL DE CARDIF ASSURANCE VIE PAR PAYS

En millions d'euros	31 décembre 2016											
	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
Exposition par pays	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
France	15 942	18 816	2 011	2 500	9 892	10 606	2 460	2 906	3 557	3 957	33 861	38 786
Italie	5 325	6 298	272	290	1 133	1 266	808	918	1 182	1 268	8 720	10 039
Pays-Bas	1 047	1 286	102	126	2 707	3 057	36	43	1 393	1 494	5 285	6 007
Espagne	2 811	3 277	-	-	427	446	696	813	351	368	4 286	4 904
Allemagne	701	928	24	30	351	340	-	-	178	190	1 255	1 487
Autriche	1 556	1 855	-	-	-	-	-	-	-	-	1 556	1 855
Belgique	3 178	3 932	16	19	5	5	-	-	334	354	3 533	4 310
Royaume-Uni	-	-	-	-	3 968	4 338	83	97	372	387	4 422	4 822
Irlande	783	926	-	-	552	590	104	115	76	79	1 515	1 709
États-Unis	-	-	-	-	3 364	3 447	52	52	1 383	1 488	4 799	4 987
Portugal	186	197	-	-	-	-	-	-	-	-	186	197
Autres	984	1 150	1 279	1 576	1 580	1 721	27	30	1 010	1 141	4 879	5 618
TOTAL	**32 513**	**38 665**	**3 705**	**4 541**	**23 978**	**25 816**	**4 265**	**4 974**	**9 836**	**10 726**	**74 297**	**84 721**

En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	31 décembre 2015											
Exposition par pays	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
France	15 895	18 298	2 416	2 928	10 932	11 756	2 380	2 848	3 410	3 792	35 033	39 622
Italie	5 114	6 431	299	324	1 153	1 299	678	792	1 336	1 467	8 580	10 312
Pays-Bas	974	1 213	204	230	1 743	1 966	121	138	691	741	3 732	4 288
Espagne	2 407	2 810	103	109	501	498	1 075	1 230	405	428	4 491	5 075
Allemagne	1 037	1 257	24	30	296	299	189	203	697	762	2 244	2 552
Autriche	1 562	1 895	-	-	-	-	-	-	-	-	1 562	1 895
Belgique	3 056	3 687	144	154	115	129	-	-	128	132	3 443	4 102
Royaume-Uni	-	-	-	-	2 041	2 254	357	417	204	205	2 602	2 877
Irlande	1 321	1 414	-	-	41	50	-	-	-	-	1 362	1 464
États-Unis	-	-	-	-	2 669	2 750	52	54	988	1 025	3 708	3 829
Portugal	92	104	94	105	-	-	85	88	44	45	315	342
Autres	1 054	1 265	1 332	1 552	1 953	2 062	43	47	1 218	1 297	5 600	6 223
TOTAL	**32 513**	**38 375**	**4 617**	**5 431**	**21 443**	**23 064**	**4 980**	**5 818**	**9 121**	**9 894**	**72 674**	**82 582**

➤ TABLEAU N° 92 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DU FONDS GÉNÉRAL DE CARDIF ASSURANCE VIE PAR NOTE EXTERNE

En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	31 décembre 2015											
Exposition par note externe	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
AAA	1 748	2 215	877	1 107	635	684	2 130	2 541	18	21	5 408	6 567
AA+	1 625	1 933	-	-	-	-	397	424	198	216	2 220	2 573
AA	16 005	18 884	1 325	1 639	-	-	844	983	142	159	18 316	21 665
AA -	3 209	3 963	826	1 021	1 755	1 975	-	-	1 309	1 435	7 099	8 395
A+	180	213	152	201	4 965	5 555	186	225	933	1 028	6 415	7 221
A	882	1 032	174	206	6 691	7 047	144	153	766	830	8 657	9 269
A-	541	654	-	-	3 359	3 531	258	287	2 305	2 599	6 462	7 070
BBB+	2 708	3 163	78	76	2 761	2 944	272	318	2 663	2 859	8 483	9 360
BBB	5 298	6 267	272	290	2 172	2 314	36	43	949	996	8 726	9 911
BBB-	130	144	-	-	542	588	-	-	163	174	835	906
BB+	186	197	-	-	482	536	-	-	122	126	790	859
BB	-	-	-	-	137	157	-	-	-	-	137	157
BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B+	-	-	-	-	-	-	-	-	120	124	120	124
NR	-	-	-	-	480	485	-	-	149	161	629	646
TOTAL	**32 513**	**38 665**	**3 705**	**4 541**	**23 978**	**25 816**	**4 265**	**4 974**	**9 836**	**10 726**	**74 297**	**84 722**

AA	2 081	2 550	1 121	1 327	73	79	2 448	2 931	219	257	5 943	7 143
A+	1 741	2 138	-	-	-	-	271	314	-	-	2 012	2 453
A	15 716	18 055	1 855	2 225	224	242	266	305	662	705	18 724	21 531
A -	3 186	3 815	925	1 131	1 142	1 325	21	24	1 007	1 031	6 279	7 326
+	314	393	125	128	5 027	5 447	-	-	1 490	1 701	6 956	7 669
	-	-	36	36	6 453	6 931	335	386	1 174	1 266	7 998	8 619
-	1 862	2 077	-	-	2 862	2 953	887	1 022	1 100	1 223	6 711	7 274
BB+	2 409	2 812	58	47	2 582	2 743	237	266	1 861	1 980	7 147	7 847
BB	5 113	6 430	272	293	1 562	1 651	231	269	989	1 098	8 167	9 742
BB-	-	-	130	139	715	783	15	16	160	166	1 020	1 104
B+	92	104	-	-	525	586	183	197	136	145	936	1 031
B	-	-	94	105	102	128	-	-	51	38	248	271
B-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+	-	-	-	-	-	-	85	88	146	149	231	237
R	-	-	-	-	176	198	-	-	126	136	302	333
TAL	**32 513**	**38 375**	**4 617**	**5 431**	**21 443**	**23 064**	**4 980**	**5 818**	**9 121**	**9 894**	**72 674**	**82 582**

ARIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS

exposition au risque de baisse de la valeur des actifs (taux, spread, actions, immobilier) est limitée pour BNP Paribas Cardif. En effet, le mécanisme taché aux contrats d'assurance à participation conduit à répercuter sur la provision pour participation aux excédents différés constituée au bénéfice s assurés, l'essentiel des variations de valeur des actifs détenus au sein du fonds général.

s plus ou moins-values latentes du fonds général de Cardif Assurance Vie sont les suivantes :

TABLEAU N° 93 : PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DU FONDS GÉNÉRAL DE CARDIF ASSURANCE VIE

	31 décembre 2016	
ligations d'État	6 152	5 862
ligations d'agences gouvernementales ou autres entités du secteur public	836	814
ligations d'établissements financiers ou sociétés d'assurance	1 838	1 621
ligations d'entreprises sécurisées	709	838
tres obligations émises par des entreprises	889	773
TAL OBLIGATIONS	**10 424**	**9 908**
tions	2 868	2 499
mobilier	1 453	728
ternatifs	142	190
tres	508	241
TAL AUTRES ACTIFS	**4 971**	**3 658**
TAL	**15 395**	**13 566**

RISQUE DE SOUSCRIPTION [Audité]

Le risque de souscription concerne l'activité Épargne, essentiellement du fait du risque de rachat des polices, et l'activité Protection, majoritairement avec la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

Ces risques sont de trois ordres :

ÉPARGNE – RISQUE DE RACHAT

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans. Elles visent à déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels et à identifier les échéances sur- ou sous-couvertes représentant un risque de liquidité pour orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser. Sont aussi réalisées des études de liquidité à court terme (12 mois) qui intègrent des scénarios d'augmentation des rachats afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à faire face aux situations de stress ;
- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats. La provision pour participation aux excédents est le mécanisme qui permet en France de mutualiser entre générations d'assurés la participation effectivement versée. Elle est un élément essentiel de la richesse de Cardif Assurance Vie ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

En 2016, la collecte nette de BNP Paribas Cardif sur les fonds généraux en France et à l'international s'élève à 2,7 milliards d'euros.

➤ **TABLEAU N° 94 : TAUX DE RACHAT MOYENS OBSERVÉS POUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE BNP PARIBAS CARDIF**

	Taux de rachat annuel	
	2016	2015
France	5,9 %	5,5 %
Italie	8,9 %	11,5 %
Luxembourg	8,3 %	6,9 %

ÉPARGNE – GARANTIE PLANCHER DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à un an (renouvelable annuellement), un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour la garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2016, la provision s'élève à 6,4 millions d'euros (contre 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2015).

PROTECTION

Les risques liés à la protection procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs, mais aussi d'activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie vol/dommage aux biens, contrats de rentes viagères en France), avec une couverture géographique sur de nombreux pays.

L'assurance des emprunteurs couvre principalement les risques de décès, d'invalidité, de maladies redoutées, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion. La durée de couverture de ces contrats est généralement égale à la durée des crédits sous-jacents, la prime étant soit prélevée en une fois à l'émission de la police (prime unique), soit de manière régulière pendant toute la durée de la police (primes régulières ou primes périodiques).

es autres activités (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/ommage aux biens, contrats de rentes viagères en France) portent ur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, ospitalisation, maladies redoutées, frais de soin de santé), soit à des iens (dommages accidentels, panne ou vol de biens de consommation u d'automobiles). La caractéristique de ces contrats est que les sommes ssurées individuelles sont généralement de faible montant, qu'elles ient indemnitaires ou forfaitaires.

nfin, principalement au travers de ses joint-ventures en France et en alie, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité vile) et multirisques habitation sont également souscrites. Ces uvertures se développent aussi dans les pays d'Amérique latine.

a gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques ctuariels en France et à l'international repose sur des documents de férence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les éthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les uipes d'actuaires tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que s travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également s pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

a souscription des risques répond à des règles de délégation précises aisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux en nction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation u besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats nsidérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés ographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de nnées utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de mbreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, rantie, population assurée...). Chaque tarif est élaboré en considérant s objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

a réassurance représente un élément complémentaire du dispositif gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger NP Paribas Cardif contre trois principaux risques :

- le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention ». En assurance de personnes, ce seuil est fixé actuellement à 2 millions d'euros par tête. La réassurance du risque de pointe peut prendre la forme de traités en excédent de plein ou en excédent de sinistres ;
- le risque catastrophe lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible occurrence, mais à très fort impact financier (risque de concentration). Ce risque peut être réassuré sous la forme d'un traité en excédent de sinistres catastrophe ;
- le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques ou à une incertitude sur les données des assurés. Ce risque peut être réassuré sous la forme de traités en *quote-part*, en *stop loss* ou en excédent de sinistres, en fonction des niveaux de risque identifiés.

Le suivi périodique de ces risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Cardif est réalisé dans le cadre des Comités de suivi des engagements et des Comités des risques et repose sur un double dispositif :

- le suivi trimestriel de la sinistralité des contrats dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- et en complément, le suivi des caractéristiques du portefeuille assuré avec une périodicité adaptée en fonction du type de produits (mensuelle, trimestrielle et annuelle).

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions :

- des provisions mathématiques en Vie ;
- une provision pour primes non acquises en Non Vie (généralement calculée prorata temporis) et éventuellement complétée d'une provision pour risque en cours ;
- une provision pour risque croissant dans certains cas (contrats longs avec primes périodiques constantes et risque croissant) ;
- une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ;
- une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre ;
- une provision pour gestion de sinistres calculée généralement au prorata des provisions de sinistres.

Le niveau de prudence retenu pour l'évaluation globale des provisions pour sinistres inconnus correspond au quantile à 90 %.

Annexes :

Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2016 (en milliards d'euros)	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitised positions held	
			First losses	Others
Personal Finance	3,7	3,4	0,3	1,3
o/w Residential loans	3,7	3,4	0,3	1,3
o/w Consumer loans				
o/w Lease receivables				
BNL	1,2	1,0	0,2	0,2
o/w Residential loans	1,2	1,0	0,2	0,2
o/w Consumer loans				
o/w Lease receivables				
o/w Public sector				
TOTAL	**4,9**	**4,4**	**0,5**	**1,6**

Parmi les expositions titrisées originées par BNP Paribas au 31 décembre 2016, les encours de crédit refinancés par titrisations s'élèvent à 4,9 milliards d'euros, en baisse de 1,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015 du fait principalement de l'amortissement de portefeuilles de crédit sous-jacents.

Les positions de titrisation de marché retenues par le Groupe s'élèvent à 1,6 milliard d'euros (hors tranches de premières pertes).

ORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

CRÉDITS AUX PARTICULIERS

u 31 décembre 2016		Gross outstanding					Allowances		
			First Mortgage		Home Equity Loans				
r milliards d'euros		Consumer	Full Doc	Alt A		Total	Portfolio	Specific	Net exposure
S		16,4	9,1	0,1	3,5	29,2	(0,3)	(0,0)	28,8
Super Prime	FICO(*) > 730	11,6	6,7	0,1	2,6	20,9	-	-	20,9
Prime	600 < FICO(*) < 730	4,8	2,2	0	0,9	8,0	-	-	8,0
Subprime	FICO(*) < 600	0,1	0,1	0	0	0,3	-	-	0,3
K		2,3	-	-	-	2,3	(0,1)	(0,3)	1,9
ain		4,3	5,0	-	-	9,3	(0,1)	(0,6)	8,5

À l'origination.

31 décembre 2016, le portefeuille de crédits aux particuliers, identifiés mme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations Conseil de stabilité financière, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition nette, à 28,8 milliards d'euros, est en baisse de 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015, principalement dans la catégorie Super Prime (- 1,8 milliards d'euros). Le portefeuille de crédit à la consommation est de bonne qualité ;
- une exposition modérée au Royaume-Uni à 1,9 milliard d'euros, en baisse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015 ;
- une exposition au risque espagnol bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une part significative et croissante de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation.

IMMOBILIER COMMERCIAL

u 31 décembre 2016	Gross exposure					Allowances		
r milliards d'euros	Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others[1]	Total	Portfolio	Specific	Net exposure
S	1,3	1,7	0,5	10,0	13,5	-	(0,0)	13,5
BancWest	1,2	1,7	0,1	10,0	13,0	-	(0,0)	13,0
CIB	0,1	-	0,4	0	0,5	-	-	0,5
K	-	0,4	1,0	1,1	2,5	(0,0)	-	2,5
ain	0,1	-	0,1	0,2	0,4	-	(0,0)	0,4

Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.

31 décembre 2016, le portefeuille de crédit immobilier commercial, ntifiés comme entrant potentiellement dans le périmètre des commandations du Conseil de stabilité financière, est caractérisé par :

- une exposition diversifiée et granulaire aux États-Unis, en hausse de 3,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015, dont + 2,3 milliards d'euros dans les autres secteurs d'immobilier commercial correspondant à du financement sécurisé, très granulaire et bien diversifié de petites foncières (principalement de bureaux, commerces et immeubles résidentiels) ;
- une exposition au Royaume-Uni concentrée sur les grandes foncières en baisse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015 ;
- une exposition toujours limitée au risque immobilier commercial espagnol.

EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOS IMMOBILIERS

➤ PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

	31 décembre 2015	31 décembre 2016		
	Net exposure	Gross exposure(*)	Allowances	Net exposure
Total RMBS	**2,3**	**1,8**	**(0,1)**	**1,7**
US				
US Subprime	0,0	0,0	(0,0)	0,0
US Prime(**)	0,1	0,0	-	0,0
US Alternative-A	0,0	0,0	(0,0)	0,0
UK				
UK Prime	0,2	0,4	-	0,4
UK Buy-to-let	0,3	0,1	-	0,1
UK Non-conforming	0,4	0,3	(0,0)	0,3
Spain	0,5	0,4	(0,0)	0,3
Netherlands	0,2	0,1	(0,0)	0,1
Other countries	0,6	0,5	0,0	0,5
Total CMBS	**0,5**	**0,2**	**(0,0)**	**0,2**
US	0,3	0,1	-	0,1
Non US	0,2	0,1	(0,0)	0,1
Total CDOs (cash and synthetic)	**1,2**	**0,7**	**(0,0)**	**0,7**
RMBS	0,4	0,1	-	0,1
US	0,0	0,0	-	0,0
Non US	0,4	0,1	-	0,1
CMBS	0,5	0,4	(0,0)	0,4
Total	**3,6**	**2,5**	**(0,1)**	**2,4**
o/w Trading Book	0,4	0,1	-	0,1
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOS	**1,5**	**0,8**	**(0,0)**	**0,8**

(*) Entry price + accrued interests – amortisation.
(**) Excluding Government Sponsored Entity backed securities.
(***) Restated following the adoption in 2016 for this reporting of the Group's regulatory metrics and referentials.

Au 31 décembre 2016, l'exposition nette aux ABS et CDOs immobiliers du portefeuille bancaire, à 2,4 milliards d'euros, est en baisse par rapport au 31 décembre 2015 (- 1,1 milliard d'euros). 45 % des actifs du portefeuille bancaire sont notés A ou plus sur la base de la note la plus basse en S&P, Moody's et Fitch. Les actifs sont comptabilisés au coût amorti, provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durab

EXPOSITIONS AUX PAYS SOUS PLAN D'AIDE

EXPOSITION SUR LA GRÈCE

	31 décembre 2016			
	Total(*)	Dont titres souverains	Dont corporates	Dont Autres(**)
Exposition nette de garantie et de provision	0,4	-	0,2	0,3

(*) *Hors exposition sur des sociétés liées à des intérêts grecs (ex. : shipping), ne dépendant pas de la situation économique du pays (1,5 Md€).*
(**) *Dont Personal Finance, Arval, Wealth Management.*

Annexe 2 : Expositions souveraines [Audité]

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal). Le Groupe est exposé à ce titre à un risque de crédit, de contrepartie ou de marché en fonction de la catégorie comptable de l'actif financier émis par l'État.

L'exposition souveraine est majoritairement composée de titres. La détention de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose notamment sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

Les inventaires détenus par le Groupe sont présentés dans le tableau ci-après selon la méthodologie définie par l'ABE pour l'exercice de stress tests 2014 sur un périmètre incluant les États souverains ainsi que les administrations régionales ou locales.

➤ VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS SOUVERAINES DES PORTEFEUILLES BANCAIRE ET DE NÉGOCE

Expositions (En millions d'euros)	31 décembre 2016						
		Portefeuille bancaire[1]			Portefeuille de négoce		
	Total	dont actifs financiers disponibles à la vente	dont prêts et créances	dont instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (hors dérivés)	Instruments financiers dérivés[2]	
						Expositions directes[3]	Expositions indirectes[4]
Zone euro							
Autriche	2 738	2 738	-	-	(181)	24	-
Belgique	15 842	14 702	1 139	-	(305)	295	10
France	12 197	11 684	159	-	73	(42)	90
Allemagne	5 458	5 458	-	-	(2 810)	289	(11
Irlande	1 521	1 342	179	-	(79)	(88)	1
Italie	12 318	11 971	347	-	120	8 205	4
Pays-Bas	4 681	4 681	-	-	(725)	(1 516)	1
Portugal	865	591	274	-	(184)	(34)	
Espagne	4 382	4 369	13	-	(29)	14	-
Autres pays de la zone euro	1 080	947	132	-	(31)	121	(1
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien							
Grèce	-	-	-	-	(2)	107	-
TOTAL ZONE EURO	**61 082**	**58 484**	**2 243**	**-**	**(4 153)**	**7 376**	**952**
Autres pays de l'Espace économique européen							
Pologne	2 939	2 939	-	-	228	(76)	
Grande-Bretagne	5 751	5 750	-	-	1 754	13	(101
Autres pays de l'Espace économique Européen	590	583	6	-	174	(73)	
TOTAL AUTRES EEE	**9 279**	**9 272**	**6**	**-**	**2 156**	**(136)**	**(98**
TOTAL EEE	**70 361**	**67 757**	**2 250**	**-**	**(1 997)**	**7 240**	**85**
États-Unis	12 339	12 251	89	-	3 617	(6)	58
Japon	990	984	6	-	1 490	193	1
Turquie	1 260	1 094	69	-	982	-	3
Autres	11 664	8 852	2 812	-	4 429	425	12
TOTAL	**96 615**	**90 938**	**5 226**	**-**	**8 521**	**7 852**	**1 61**

(1) En valeur comptable après réévaluation et avant provision pour dépréciation éventuelle.
(2) En valeur de marché.
(3) Risque de contrepartie souverain : expositions directes sur une contrepartie souveraine. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains).
(4) Positions prises avec une contrepartie non souveraine par lesquelles BNP Paribas se retrouve exposé à un risque de crédit sur un tiers souverain. Par exemple, vente de protection (CDS) à un tiers non souverain sur le défaut d'un tiers souverain. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains), régionaux ou locaux (ADRL).

	31 décembre 2015						
	Portefeuille bancaire(1)				Portefeuille de négoce		
						Instruments financiers dérivés	
En millions d'euros	Total	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la valeur de marché par résultat sur option	Instruments financiers en valeur de marché par résultat des positions de transaction (hors dérivés)(2)	Expositions directes(3)	Expositions indirectes(4)
Zone euro							
Autriche	2 463	2 463	-	-	462	19	(4)
Belgique	17 810	16 500	1 310	-	(284)	244	(1)
France	11 135	10 597	184	-	(1 775)	(89)	(52)
Allemagne	6 665	6 664	-	-	1 587	186	(2)
Irlande	1 439	1 246	193	-	(3)	(93)	(3)
Italie	12 570	12 205	365	-	423	6 869	12
Pays-Bas	4 655	4 655	-	-	(778)	(2 673)	7
Portugal	878	548	330	-	39	(60)	6
Espagne	4 821	4 805	16	-	197	78	-
Autres pays de la zone euro	752	597	156	-	121	77	(3)
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien							
Grèce	-	-	-	-	(1)	115	12
TOTAL ZONE EURO	**63 188**	**60 281**	**2 553**	**-**	**(12)**	**4 673**	**(28)**
Autres pays de l'Espace économique Européen							
Pologne	2 133	2 132	-	-	15	(5)	3
Grande-Bretagne	5 400	4 293	-	1 107	(1 183)	4	(2)
Autres pays de l'Espace économique Européen	455	439	16	-	162	(71)	-
TOTAL AUTRES EEE	**7 987**	**6 864**	**16**	**1 107**	**(1 006)**	**(72)**	**2**
TOTAL EEE	**71 175**	**67 146**	**2 569**	**1 107**	**(1 018)**	**4 601**	**(26)**
États-Unis	10 294	10 208	86	-	4 257	16	-
Japon	535	535	-	-	2 000	(4 011)	11
Turquie	1 461	1 271	83	-	416	2	11
Autres	13 382	10 727	2 656	-	3 267	528	156
TOTAL	**96 847**	**89 886**	**5 394**	**1 107**	**8 922**	**1 136**	**153**

(1) *En valeur comptable après réévaluation et avant provision pour dépréciation éventuelle.*
(2) *En valeur de marché.*
(3) *Risque de contrepartie souverain : expositions directes sur une contrepartie souveraine. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains).*
(4) *Positions prises avec une contrepartie non souveraine par lesquelles BNP Paribas se retrouve exposé à un risque de crédit sur un tiers souverain. Par exemple, vente de protection (CDS) à un tiers non souverain sur le défaut d'un tiers souverain. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains), régionaux ou locaux (ADRL).*

Annexe 3 : Fonds propres – détail

Le tableau ci-après est publié selon le format de l'annexe VI du Règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013.

➤ FONDS PROPRES PRUDENTIELS SELON L'ANNEXE VI DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1423/2013

		31 décembre 2016		31 décembre 2015		Référence au bilan	
	Montants en millions d'euros	Phasé	Dispositions transitoires[1]	Phasé	Dispositions transitoires		Notes
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves						
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 995	-	26 970	-	6	-
	dont actions ordinaires	*26 995*	-	*26 970*	-	-	-
2	Bénéfices non distribués	52 070	-	48 686	-	-	-
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 169	-	6 736	-	8	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-	-	-	-	-
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	2 837	854	2 706	1 047	10	(1)
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 979	-	3 536	-	9	(2)
6	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires**	**92 051**	**854**	**88 634**	**1 047**	-	-
	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires					-	-
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(1 018)	-	(1 120)	-	-	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(13 431)	-	(13 509)	-	3	(3)
9	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(378)	506	(139)	871	-	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(1 154)	-	(1 353)	-	-	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(1 034)	12	(865)	16	-	-

		31 décembre 2016		31 décembre 2015		Référence	
		Phasé	Dispositions transitoires[1]	Phasé	Dispositions transitoires[1]		Note
B	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
4	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	195	45	219	90	-	-
5	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(141)	-	(138)	-	-	-
6	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(67)	45	(100)	149	-	-
7	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
8	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
9	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
10	Ensemble vide dans l'UE						
11a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	-	-	-	-
11b	*dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)*	-	-	-	-	-	-
11c	*dont : positions de titrisations (montant négatif)*	-	-	-	-	-	-
11d	*dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)*	-	-	-	-	-	-
	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	-	-	-	-

		31 décembre 2016		31 décembre 2015			
		Phasé	Dispositions transitoires[1]	Phasé	Dispositions transitoires	Différence en cours de	Notes
24	Ensemble vide dans l'UE						
25	*dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles*	-	-	-	-	-	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	-	-	-	-	-	-
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(948)	(948)	(2 067)	(1 478)	-	-
	dont : Gains non réalisés (phase out)	*(803)*	*(803)*	*(1 478)*	*(1 478)*	-	-
	dont : Pertes non réalisées (phase out)	-	-	-	-	-	-
	dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	*(145)*	*(145)*	*(589)*	-	-	-
	dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	-	-	-	-	-	-
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
28	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	(17 976)	(341)	(19 072)	(352)	-	-
29	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	74 075	513	69 562	695	-	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments						-	-
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 120	-	2 096	-	-	-
31	*dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable*	*4 120*	-	*2 096*	-	*7*	-
32	*dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable*	-	-	-	-	-	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	4 310	1 275	5 759	2 724	7	-
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	379	139	304	221	-	-
35	*dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus*	*235*	*235*	*271*	*271*	*4*	*(4)*

		31 décembre 2016		[illegible]		[illegible]	
[illegible]	[illegible]	Phasé	Dispositions transitoires[1]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 809	1 414	8 159	2 945	-	-
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires					-	-
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(8)	5	(14)	21	-	-
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(16)	(16)	(49)	(49)	-	-
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	(708)	(708)	(804)	(804)	1	(5) (7)
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(732)	(719)	(867)	(832)	-	-
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 077	695	7 292	2 113	-	-

	(en millions d'euros)	31 décembre 2016 Phasé	31 décembre 2016 Dispositions transitoires[1]	31 décembre 2015 Phasé	31 décembre 2015 Dispositions transitoires	Référence au tableau n°6	Notes
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	82 152	1 208	76 854	2 808	-	-
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions					-	-
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	12 247	-	8 820	-	5	(6)
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	50	(506)	50	50	5	(6)
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	922	117	2 109	134	5	(6)
49	*dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus*	*162*	*162*	*723*	*167*	-	-
50	Ajustements pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	13 218	(389)	10 979	184	-	-
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires					-	-
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(84)	56	(36)	54	-	-
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	(49)	15	(40)	24	-	-
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
54a	*dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires*	-	-	-	-	-	-
54b	*dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires*	-	-	-	-	-	-
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(2 783)	696	(1 837)	787	1	(7)

		31 décembre 2016					
		Phasé	Dispositions transitoires(1)				
	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
6a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
6b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
6c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
7	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)**	(2 917)	767	(1 913)	865	-	-
8	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	10 302	378	9 066	1 049	-	-
9	Total des fonds propres (TC=T1+T2)	92 454	1 585	85 920	3 857	-	-
	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013						
9a	(montants résiduels CRR)	-	-	-	-		
	dont : « Instruments CET1 d'entités du secteur financier » non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	-	-	-	-		
	dont : « Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles » non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	-	-	-	-		
	dont : « Instruments AT1 d'entités du secteur financier » non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	-	-	-	-		
	dont : « Instruments T2 d'entités du secteur financier » non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	-	-	-	-		
	Total des actifs pondérés	638 207	(2 466)	629 626	(3 901)		
	Ratios de fonds propres et coussins						
	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,6 %	0,1 %	11,0 %	0,1 %		
	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	12,9 %	0,2 %	12,2 %	0,5 %		

		31 décembre 2016		31 décembre 2015		Référence au tableau CCA	Notes
	En millions d'euros	Phasé	Dispositions transitoires[1]	Phasé	Dispositions transitoires[1]		
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,5 %	0,3 %	13,6 %	0,6 %		
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	1,125 %	3 375 %	0,0 %	4,5 %		
65	*dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres*	*0,625 %*	*1,875 %*	*0,0 %*	*2,5 %*		
66	*dont : exigence de coussin contracyclique*	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*		
67	*dont : exigence de coussin pour le risque systémique*	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*		
67a	*dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)*	*0,5 %*	*1,5 %*	*0,0 %*	*2,0 %*		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,1 %	0,1 %	6,5 %	0,1 %		
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)					-	-
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	2 757	(266)	2 434	(361)	2	(7)
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	3 604	(71)	3 501	(78)	1	(7)
74	Ensemble vide dans l'UE						
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	3 699	-	3 769	-	-	—
	Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2					-	—
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	

	31 décembre 2016		[illegible]			
	Phasé	Dispositions transitoires(*)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	2 901	-	2 901	-	-	-
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 566	-	1 496	-	-	-
[illegible]struments de fonds propres soumis à l'exclusion [illegible]ogressive (applicable entre le 1er janvier 2013 [illegible] le 1er janvier 2022 uniquement)					-	-
Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	-	-	-	-
Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-	-
Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	6 070	-	7 081	-	-	-
Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-	-
Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	1 112	-	1 298	-	-	-
Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-	-

Montant soumis à traitement prérèglement ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

Les intérêts minoritaires comptables sont écrêtés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.
Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende.
La déduction des immobilisations incorporelles s'effectue nette d'impôts différés passifs.
Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales comprennent des dettes subordonnées, ainsi que des actions de préférence comptabilisées en capitaux propres.
Le montant résiduel des déductions de fonds propres de catégorie 2 porte sur les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important ou avec lesquelles l'établissement a une détention croisée.
Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.
Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.

Annexe 4 : Coussin de fonds propres contracyclique

Le montant du coussin de fonds propres spécifique à BNP Paribas est présenté dans le tableau suivant conformément au tableau 2 de l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2015/1555 de la Commission du 28 mai 2015.

➤ COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À BNP PARIBAS

En millions d'euros		31 décembre 2016
010	Montant total d'exposition au risque (Total des actifs pondérés – phasé)	638 207
020	Taux de coussin spécifique à BNP Paribas	n.s.
030	Exigences de coussin contracyclique spécifique à BNP Paribas	0

Au 31 décembre 2016, le montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas est non significatif.

Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe. La pondération appliquée au taux de coussin contracyclique de chaque pays correspond à la fraction, dans le total des exigences de fonds propres, des exigences de fonds propres correspondant aux expositions de crédit dans le territoire en question.

Le tableau suivant est présenté à partir du format au tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2015/1555 de la Commission du 28 mai 2015. La ventilation géographique des expositions est réalisée selon le Règlement délégué (UE) n° 1152/2014 de la Commission du 4 juin 2014. Au 31 décembre 2016, seuls les pays suivants ont un taux en vigueur non nul : Suède (1,5 %), Norvège (1,5 %) et Hong Kong (0, 625 %

➤ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE

En millions d'euros	Expositions générales de crédit		Expositions de titrisation		Exigences de fonds propres				Répartition des exigences de fonds propres	Taux de coussin de fonds propres contracyclique
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	dont Expositions générales de crédit	dont Expositions du portefeuille de négociation	dont Expositions de titrisation	Total		
	010	020	050	060	070	080	090	100	110	120
010 Ventilation par pays										
Europe(*)	188 089	575 184	786	8 881	27 299	1 589	324	29 212	0,69	
dont Norvège	178	1 999	-	-	59	-	-	59	0	1,50 %
dont Suède	950	958	-	-	95	-	-	95	0	1,50 %
Amérique du Nord	81 499	61 276	12	15 806	6 579	60	384	7 023	0,17	
Asie Pacifique	5 901	40 804	-	657	2 331	1	4	2 336	0,06	
dont Hong Kong	1 833	6 094	-	-	320	1	-	321	0,01	0,625 %
Reste du monde	36 876	34 144	-	-	3 514	5	-	3 519	0,08	
020 TOTAL	312 365	711 408	799	25 344	39 723	1 655	712	42 091	1,00	

(*) *Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).*

Annexe 5 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences de fonds propres des filiales significatives (cf. paragraphe *Filiales significatives* de la section *Champ d'application* de la partie 5.2) sont présentées par type de risque, en contribution au Groupe.

BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	**124 179**	**9 934**	**111 894**	**8 952**
Risque de crédit – Approche IRBA	**56 180**	**4 494**	**51 738**	**4 139**
Administrations centrales et banques centrales	992	79	974	78
Entreprises	39 060	3 125	34 900	2 792
Établissements	1 268	101	1 437	115
Clientèle de détail	14 707	1 177	14 292	1 143
Prêts immobiliers	*10 276*	*822*	*10 061*	*805*
Expositions renouvelables	*77*	*6*	*76*	*6*
Autres expositions	*4 353*	*348*	*4 154*	*332*
Autres Actifs Risqués	153	12	136	11
Risque de crédit – Approche Standard	**67 998**	**5 440**	**60 156**	**4 812**
Administrations centrales et banques centrales	2 646	212	2 661	213
Entreprises	26 094	2 088	23 533	1 883
Établissements	1 027	82	1 494	120
Clientèle de détail	22 494	1 800	21 681	1 734
Prêts immobiliers	*5 072*	*406*	*3 419*	*274*
Expositions renouvelables	*147*	*12*	*151*	*12*
Autres expositions	*17 276*	*1 382*	*18 111*	*1 449*
Autres Actifs Risqués	15 737	1 259	10 787	863
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	**1 238**	**99**	**1 692**	**135**
Positions de titrisation – Approche IRBA	1 238	99	1 692	135
Risque de contrepartie	**2 004**	**160**	**1 972**	**158**
Risque de contrepartie – Approche IRBA	**1 552**	**124**	**1 621**	**130**
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	1 552	124	1 621	130
Administrations centrales et banques centrales	*6*	*0*	*5*	*0*
Entreprises	*1 334*	*107*	*1 316*	*105*
Établissements	*209*	*17*	*299*	*24*
Clientèle de détail	*2*	*0*	*1*	*0*
Risque de contrepartie – Approche Standard	**452**	**36**	**351**	**28**
Contreparties centrales (CCP) – fonds de défaillance	53	4	19	2
Contreparties centrales (CCP) – hors fonds de défaillance	31	2	29	2
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	115	9	111	9
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	252	20	192	15
Entreprises	*164*	*13*	*127*	*10*
Établissements	*81*	*6*	*59*	*5*
Clientèle de détail	*8*	*1*	*6*	*0*
Risque de participations en actions	**12 228**	**978**	**12 078**	**966**
Méthode de pondération simple	10 903	872	9 777	782
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	*823*	*66*	*494*	*40*
Actions cotées	*476*	*38*	*224*	*18*
Autres expositions sur actions	*9 605*	*768*	*9 059*	*724*
Approche Standard	1 325	106	2 301	184
Risque de marché	**489**	**39**	**400**	**32**
Approche Standard	489	39	400	32
Risque opérationnel	**13 311**	**1 065**	**10 917**	**873**
Approche Modèle interne AMA	7 900	632	6 467	517
Approche Standard	1 501	120	805	64
Approche de Base	3 910	313	3 645	292
TOTAL	**153 448**	**12 276**	**138 952**	**11 116**

NL

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
sque de crédit	36 112	2 889	39 819	3 185
sque de crédit – Approche IRBA	30 027	2 402	33 248	2 660
ministrations centrales et banques centrales	34	3	25	2
treprises	16 699	1 336	20 626	1 650
ablissements	438	35	396	32
entèle de détail	12 855	1 028	12 200	976
Prêts immobiliers	*4 576*	*366*	*5 106*	*408*
Autres expositions	*8 279*	*662*	*7 094*	*568*
sque de crédit – Approche Standard	6 086	487	6 571	526
ministrations centrales et banques centrales	6	0	3	0
treprises	541	43	592	47
ablissements	1 015	81	1 653	132
entèle de détail	1 721	138	1 511	121
Prêts immobiliers	*39*	*3*	*348*	*28*
Autres expositions	*1 682*	*135*	*1 162*	*93*
tres Actifs Risqués	2 803	224	2 812	225
sitions de titrisation du portefeuille bancaire	128	10	161	13
sitions de titrisation – Approche IRBA	10	1	10	1
sitions de titrisation – Approche Standard	117	9	151	12
que de contrepartie	420	34	464	37
que de contrepartie – Approche Standard	420	34	464	37
que d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	62	5	88	7
que de contrepartie hors CCP et hors CVA	358	29	376	30
Entreprises	*310*	*25*	*320*	*26*
Établissements	*49*	*4*	*56*	*4*
que de participations en actions	1 333	107	1 170	94
thode de pondération simple	1 324	106	1 158	93
Actions cotées	*140*	*11*	*2*	*0*
Autres expositions sur actions	*1 184*	*95*	*1 156*	*92*
proche Standard	9	1	13	1
que de marché	0	0	1	0
roche Standard	0	0	1	0
que opérationnel	4 535	363	4 061	325
roche Modèle interne AMA	4 379	350	3 926	314
roche Standard	100	8	82	7
roche de Base	56	4	53	4
TAL	**42 528**	**3 402**	**45 677**	**3 654**

5

BANCWEST

En million d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	57 413	4 593	55 394	4 432
Risque de crédit – Approche Standard	57 413	4 593	55 394	4 432
Administrations centrales et banques centrales	5	0	8	[illegible]
Entreprises	33 379	2 670	34 794	2 784
Établissements	926	74	961	77
Clientèle de détail	20 508	1 641	15 995	1 280
Prêts immobiliers	*5 049*	*404*	*3 613*	*289*
Expositions renouvelables	*424*	*34*	*401*	*32*
Autres expositions	*15 035*	*1 203*	*11 981*	*959*
Autres Actifs Risqués	2 594	208	3 635	291
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	2	0	18	[illegible]
Positions de titrisation – Approche Standard	2	0	18	[illegible]
Risque de contrepartie	279	22	267	21
Risque de contrepartie – Approche Standard	279	22	267	21
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	15	1	45	[illegible]
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	264	21	222	18
Entreprises	*255*	*20*	*201*	*16*
Établissements	*9*	*1*	*21*	[illegible]
Risque de participations en actions	46	4	36	[illegible]
Méthode de pondération simple	46	4	36	[illegible]
Actions cotées	*5*	*0*	*2*	[illegible]
Autres expositions sur actions	*41*	*3*	*34*	[illegible]
Risque de marché	0	0	1	[illegible]
Approche Standard	0	0	1	[illegible]
Risque opérationnel	3 919	314	3 518	281
Approche Standard	3 919	314	3 518	281
TOTAL	**61 660**	**4 933**	**59 234**	**4 739**

NP PARIBAS PERSONAL FINANCE

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
sque de crédit	45 829	3 666	43 721	3 498
sque de crédit – Approche IR8A	**11 574**	**926**	**10 771**	**862**
ientèle de détail	11 574	926	10 771	862
Expositions renouvelables	*3 943*	*315*	*4 200*	*336*
Autres expositions	*7 631*	*611*	*6 571*	*526*
sque de crédit – Approche Standard	**34 255**	**2 740**	**32 950**	**2 636**
dministrations centrales et banques centrales	2	0	63	5
ntreprises	1 539	123	1 179	94
ablissements	382	31	476	38
ientèle de détail	31 099	2 488	30 057	2 405
Prêts immobiliers	*8 538*	*683*	*10 372*	*830*
Expositions renouvelables	*1 543*	*123*	*1 356*	*108*
Autres expositions	*21 018*	*1 681*	*18 329*	*1 466*
tres Actifs Risqués	1 233	99	1 175	94
sitions de titrisation	0	0	0	0
sque de contrepartie	44	3	92	7
sque de contrepartie – Approche Standard	**44**	**3**	**92**	**7**
sque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	38	3	81	7
sque de contrepartie hors CCP et hors CVA	6	0	10	1
Administrations centrales et banques centrales	*0*	*0*	*0*	*0*
Établissements	*6*	*0*	*10*	*1*
sque de participations en actions	1 965	157	1 610	129
éthode de pondération simple	167	13	116	9
Actions cotées	*0*	*0*	*0*	*0*
Autres expositions sur actions	*167*	*13*	*116*	*9*
proche Standard	1 798	144	1 494	119
sque de marché	0	0	77	6
proche Standard	0	0	77	6
sque opérationnel	4 909	393	4 503	360
proche Modèle interne AMA	3 490	279	3 092	247
proche Standard	868	69	881	70
proche de Base	551	44	530	42
TAL	**52 747**	**4 220**	**50 002**	**4 000**

BGL BNP PARIBAS

En milliers d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	20 199	1 616	21 553	1 724
Risque de crédit – Approche IRBA	**5 502**	**440**	**4 728**	**378**
Administrations centrales et banques centrales	466	37	469	38
Entreprises	3 671	294	2 727	218
Établissements	31	2	200	16
Clientèle de détail	1 261	101	1 269	101
Prêts immobiliers	*754*	*60*	*668*	*53*
Autres expositions	*508*	*41*	*601*	*48*
Autres Actifs Risqués	72	6	64	5
Risque de crédit – Approche Standard	**14 697**	**1 176**	**16 825**	**1 346**
Administrations centrales et banques centrales	1	0	0	0
Entreprises	7 472	598	8 488	679
Établissements	146	12	256	20
Clientèle de détail	5 837	467	6 287	503
Autres expositions	*5 837*	*467*	*6 287*	*503*
Autres Actifs Risqués	1 242	99	1 794	144
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	**48**	**4**	**57**	**5**
Positions de titrisation – Approche IRBA	48	4	57	5
Risque de contrepartie	**52**	**4**	**39**	**3**
Risque de contrepartie – Approche IRBA	**48**	**4**	**38**	**3**
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	48	4	38	3
Entreprises	*44*	*4*	*34*	*3*
Établissements	*1*	*0*	*3*	*0*
Clientèle de détail	*2*	*0*	*1*	*0*
Risque de contrepartie – Approche Standard	**5**	**0**	**2**	**0**
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	5	0	2	0
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	0	0	0	0
Entreprises	*0*	*0*	*0*	*0*
Établissements	*0*	*0*	*0*	*0*
Risque de participations en actions	**1 020**	**82**	**1 044**	**84**
Méthode de pondération simple	815	65	618	49
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	*7*	*1*	*6*	*1*
Actions cotées	*78*	*6*	*1*	*0%*
Autres expositions sur actions	*729*	*58*	*611*	*49%*
Approche Standard	205	16	427	34%
Risque de marché	**28**	**2**	**127**	**10%**
Approche Standard	28	2	127	10%
Risque opérationnel	**1 496**	**120**	**1 500**	**120%**
Approche Modèle interne AMA	1 284	103	1 210	97%
Approche Standard	187	15	172	14%
Approche de Base	26	2	117	9%
TOTAL	**22 844**	**1 827**	**24 322**	**1 946%**

GROUPE TEB

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		[illegible]	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	**17 115**	**1 369**	**19 187**	**1 535**
Risque de crédit – Approche IRBA	**140**	**11**	**101**	**8**
Entreprises	140	11	101	8
Risque de crédit – Approche Standard	**16 975**	**1 358**	**19 085**	**1 527**
Administrations centrales et banques centrales	2 561	205	2 571	206
Entreprises	6 337	507	7 140	571
Établissements	451	36	800	64
Clientèle de détail	7 186	575	8 069	646
Prêts immobiliers	*86*	*7*	*77*	*6*
Autres expositions	*7 100*	*568*	*7 992*	*639*
Autres Actifs Risqués	439	35	506	40
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	**0**	**0**	**0**	**0**
Risque de contrepartie	**249**	**20**	**192**	**15**
Risque de contrepartie – Approche Standard	**249**	**20**	**192**	**15**
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	85	7	65	5
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	163	13	127	10
Entreprises	*91*	*7*	*76*	*6*
Établissements	*65*	*5*	*45*	*4*
Clientèle de détail	*8*	*1*	*6*	*0*
Risque de participations en actions	**37**	**3**	**106**	**8**
Méthode de pondération simple	37	3	106	8
Autres expositions sur actions	*37*	*3*	*106*	*8*
Risque de marché	**271**	**22**	**69**	**6**
Approche Standard	271	22	69	6
Risque opérationnel	**1 970**	**158**	**1 891**	**151**
Approche de Base	1 970	158	1 891	151
TOTAL	**19 642**	**1 571**	**21 445**	**1 716**

Annexe 6 : Liste des tableaux et des graphiques

		Pages
5.1 SYNTHÈSE DES RISQUES ANNUELS		**238**
Tableau n° 1	Ratios de fonds propres	238
Tableau n° 2	Ratio de levier	239
Tableau n° 3	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	239
Graphique n° 1	Actifs pondérés par type de risque	239
Graphique n° 2	Actifs pondérés par métier	239
Tableau n° 4	Ventilation géographique des expositions du portefeuille de risque de crédit	240
Tableau n° 5	Qualité des encours	240
5.2 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES		**253**
Tableau n° 6	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	254
Tableau n° 7	Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres de base de catégorie 1	259
Tableau n° 8	Fonds propres prudentiels	260
Tableau n° 9	Évolution des fonds propres	261
Tableau n° 10	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	262
Tableau n° 11	Actifs pondérés par type de risque et par métier	262
Tableau n° 12	Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du Pilier 1	264
Tableau n° 13	Variation des actifs pondérés par type d'effets	265
Tableau n° 14	Actifs pondérés – dispositions transitoires	265
Tableau n° 15	Exigence globale de CET1 pour 2016 incluant les résultats du SREP 2015	267
Tableau n° 16	Exigence globale de Tier 1 pour 2016 sur la base du SREP 2015	267
Tableau n° 17	Exigence de total de fonds propres pour 2016 sur la base du SREP 2015	268
Tableau n° 18	Exigence globale de CET1 anticipée incluant les résultats du SREP 2016 – Phase transitoire de mise en œuvre	268
Tableau n° 19	Exigence globale de Tier 1 anticipée incluant les résultats du SREP 2016 – Phase transitoire de mise en œuvre	268
Tableau n° 20	Exigence de total de fonds propres anticipée incluant les résultats du SREP 2016 – Phase transitoire de mise en œuvre	269
Tableau n° 21	Ratio de levier – Détail	271
5.3 GESTION DES RISQUES		**275**
Graphique n° 3	Principales instances de gouvernance de niveau Groupe couvrant l'ensemble des risques	275
5.4 RISQUE DE CRÉDIT		**282**
Tableau n° 22	Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche	282
Graphique n° 4	Expositions au risque de crédit par type d'approche	283
Tableau n° 23	Correspondance indicative des notes internes de contrepartie avec l'échelle type des agences de notation et les probabilités de défaut moyennes attendues	286
Tableau n° 24	Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit	288
Tableau n° 25	Ventilation sectorielle du portefeuille de risque de crédit de la classe d'exposition Entreprises	290
Tableau n° 26	Actifs pondérés du risque de crédit	291
Tableau n° 27	Variation des actifs pondérés du risque de crédit par type d'effets	292
Tableau n° 28	Ventilation géographique des actifs pondérés du risque de crédit	292
Tableau n° 29	Principaux modèles : PD, LGD, CCF/EAD	295
Tableau n° 30	Backtesting des PD et des LGD moyennes	296
Graphique n° 5	Expositions au risque de crédit par note interne sur les portefeuilles Souverains, Institutions financières, Entreprises et Financement spécialisés en approche IRBA	300

		Pages
ableau n° 31	EU CR6 – Expositions au risque de crédit sur les portefeuilles Souverains, Institutions financières, Entreprises et Financements spécialisés en approche IRBA	301
ableau n° 32	Ventilation géographique des PD et LGD moyennes de la classe d'exposition Entreprises	303
raphique n° 6	Expositions au risque de crédit par note interne sur le portefeuille Clientèle de détail en approche IRBA	304
ableau n° 33	EU CR6 – Expositions au risque de crédit sur le portefeuille Clientèle de détail en approche IRBA	305
bleau n° 34	Ventilation géographique des PD et LGD moyennes de la Clientèle de détail	307
raphique n° 7	Expositions au risque de crédit par taux de pondération effectif sur les portefeuilles Souverains, Institutions financières, Entreprises et Financements spécialisés en approche standard	308
bleau n° 35	Expositions au risque de crédit en approche standard par classe d'exposition standard	309
bleau n° 36	EU CR5 – Valeur exposée au risque de crédit en approche standard	310
bleau n° 37	Actifs pondérés du risque de crédit en approche standard par classe d'exposition standard	311
bleau n° 38	Ventilation géographique des expositions en défaut et des provisions	312
bleau n° 39	Expositions en défaut et provisions par classe d'exposition	314
bleau n° 40	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés	314
bleau n° 41	Ventilation des créances restructurées par classe d'exposition	315
bleau n° 42	Ventilation géographique des créances restructurées	316
bleau n° 43	Montant d'atténuation du risque de crédit sur les portefeuilles Souverains, Institutions financières, Entreprises et Financements spécialisés en approche IRBA	318
bleau n° 44	Montant d'atténuation du risque de crédit sur les portefeuilles Souverains, Institutions financières, Entreprises et Financements spécialisés en approche standard	319
5 TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE		**320**
bleau n° 45	Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle	321
bleau n° 46	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	323
bleau n° 47	Expositions titrisées par BNP Paribas par catégorie d'actif sous-jacent	323
bleau n° 48	Positions de titrisation conservées ou acquises par catégorie d'actif sous-jacent	324
bleau n° 49	Positions de titrisation par zone géographique du sous-jacent dont positions en défaut et provisions	325
bleau n° 50	Qualité des positions de titrisation du portefeuille bancaire	325
bleau n° 51	Positions de titrisation et actifs pondérés par type d'approche	326
bleau n° 52	Variation des actifs pondérés du risque de titrisation par type d'effets	326
bleau n° 53	Positions de titrisation et actifs pondérés par taux de pondération	327
6 RISQUE DE CONTREPARTIE		**330**
bleau n° 54	Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition (hors CCP et hors CVA)	332
bleau n° 55	Ventilation du risque de contrepartie par type de produit	333
bleau n° 56	Valeur exposée au risque de contrepartie par type d'approche (hors CCP et hors CVA)	333
bleau n° 57	Valeur exposée au risque de contrepartie par note	334
leau n° 58	EU CCR4 – Valeur exposée au risque de contrepartie en approche IRBA (hors CCP et hors CVA)	335
leau n° 59	EU CCR3 – Valeur exposée au risque de contrepartie en approche standard (hors CCP et hors CVA)	337
leau n° 60	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de contrepartie	337
leau n° 61	Variation des actifs pondérés du risque de contrepartie par type d'effets	338
leau n° 62	Exigences de fonds propres et actifs pondérés relatifs aux expositions sur contreparties centrales	338
leau n° 63	Exigences de fonds propres et actifs pondérés pour risque CVA	338
leau n° 64	Ventilation du risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA) par produit	339
RISQUE DE MARCHÉ		**340**
leau n° 65	Ventilation du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	341
eau n° 66	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de marché	343
eau n° 67	Variation des actifs pondérés du risque de marché par type d'effets	343

		Pages
Tableau n° 68.A	Valeur en Risque (1 jour, 99 %)	347
Graphique n° 8	Comparaison entre la VaR (1 jour, 99 %) et le résultat quotidien du portefeuille de négociation	348
Graphique n° 9	Évolution trimestrielle de la VaR (1 jour, 99 %)	348
Graphique n° 10	Distribution des résultats réels quotidiens du portefeuille de négociation	349
Tableau n° 68.B	Valeur en Risque (10 jours, 99 %)	349
Tableau n° 69.A	Valeur en Risque stressée (1 jour, 99 %)	350
Tableau n° 69.B	Valeur en Risque stressée (10 jours, 99 %)	350
Tableau n° 70	Exigences de fonds propres liées à l'Incremental Risk Charge	351
Tableau n° 71	Exigences de fonds propres liées à la Comprehensive Risk Measure	351
Tableau n° 72	Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation par catégorie d'actif	351
Tableau n° 73	Qualité des positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation	351
Tableau n° 74	Positions de titrisation et exigences de fonds propres du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation par taux de pondération	351
Tableau n° 75	Expositions au risque de participations en actions par objectif de gestion	354
Tableau n° 76	Expositions au risque de participations en actions par type d'approche	354
Tableau n° 77	Actifs pondérés du risque de participations en actions	354
Tableau n° 78	Variation des actifs pondérés du risque de participations en actions par type d'effets	354
Tableau n° 79	Sensibilité des revenus au risque global de taux pour un choc de +/- 50 points de base des taux d'intérêt	354
Tableau n° 80	Flux de trésorerie faisant l'objet de couverture	354
5.8 RISQUE DE LIQUIDITÉ		**356**
Tableau n° 81	Ventilation des financements wholesale par devise	356
Tableau n° 82	Composition des financements wholesale moyen long terme du Groupe	356
Tableau n° 83	Évolution des ressources de marché moyen long terme du Groupe	356
Tableau n° 84	Évolution des dettes existantes au 31 décembre 2016 éligibles à la constitution des fonds propres, hors émissions à venir	356
Tableau n° 85	Financements wholesale à moyen et long terme sécurisés	356
Tableau n° 86	Composition de la réserve de liquidité globale (*Counterbalancing capacity*)	356
Tableau n° 87	Ratio de liquidité à court terme (LCR) – Détail	356
Tableau n° 88	Échéancier contractuel du bilan prudentiel	356
Tableau n° 89	Actifs grevés et non grevés	357
5.9 RISQUES OPÉRATIONNEL, DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION		**357**
Graphique n° 11	Pertes liées au risque opérationnel – répartition par type d'événement (moyenne 2009 à 2016)	357
Tableau n° 90	Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du risque opérationnel	357
5.10 RISQUES D'ASSURANCE		**357**
Tableau n° 91	Expositions obligataires du fonds général de Cardif Assurance Vie par pays	357
Tableau n° 92	Expositions obligataires du fonds général de Cardif Assurance Vie par note externe	358
Tableau n° 93	Plus ou moins-values latentes du fonds général de Cardif Assurance Vie	358
Tableau n° 94	Taux de rachat moyens observés pour les fonds généraux de BNP Paribas Cardif	358

Annexe 7 : Table de concordance avec les recommandations de l'*Enhanced Disclosure Task Force – EDTF*

Liste des recommandations EDTF	Document de référence et rapport financier annuel		
	Rapport de gestion	Rapport financier consolidé	Pilier 3
Général			
Présentation des informations du Pilier 3			p. 235-236 ; 243 ; 262-263 ; 265 ; 406-408
Typologie des risques			p. 282 ; 320 ; 330 ; 340 ; 356 ; 360 ; 371 ; 378
Risques principaux et émergents			p. 241-253
Ratios réglementaires	p. 105 ; 128		p. 238 ; 239 ; 269-270 ; 271 ; 366
Gouvernance, gestion des risques et *business model*			
Organisation de la gouvernance, de la gestion et du contrôle des risques	p. 71 ; 89-95		p. 275-277 ; 278-279 ; 284-285 ; 321 ; 330-331 ; 344-345 ; 360-361 ; 372-373 ; 378
Culture du risque	p. 62		p. 277-278
Cartographie des risques			p. 239 ; 262-263 ; 265
Stress testing	p. 70		p. 267 ; 279-281 ; 286 ; 332 ; 353-354 ; 365
Exigences de fonds propres et actifs pondérés			
Exigences minimales de fonds propres	p. 128		p. 238 ; 266-270 ; 398
Composition des fonds propres		p. 182-185 ; 211-213	p. 253-260 ; 390-397
Évolution des fonds propres prudentiels			p. 261-262 ; 364
Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	p. 127-128		p. 266-271 ; 273-275
Actifs pondérés par type de risque et par métier			p. 239 ; 262-263
Actifs pondérés et exigences de fonds propres par type de risque et par méthode de calcul			p. 264 ; 294-297 ; 291 ; 301-302 ; 305-306 ; 311 ; 335 ; 337 ; 343 ; 355 ; 377
Analyse du risque de crédit			p. 285 ; 299-307
Évolution des actifs pondérés			p. 265 ; 292 ; 326 ; 338 ; 343 ; 355 ; 377
Backtesting			p. 297-299 ; 347-348
Risque de liquidité et de refinancement			
Gestion de la liquidité			p. 360-362 ; 365
Actifs grevés et non grevés			p. 370-371
Bilan prudentiel par échéance contractuelle			p. 367-369
Stratégie de refinancement			p. 361-364

		Document de référence et rapport financier annuel 2018		
	Liste des recommandations EDTF	Rapport de gestion et autres	Etats financiers consolidés	Risques et adéquation des fonds propres (Pilier 3)
Risque de marché				
22	Ventilation du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire			p. 341-342
23	Exposition au risque de marché			p. 346-351 ; 354-355
24	Modélisation du risque de marché			p. 345 ; 347
25	Mesure du risque de marché			p. 346-351 ; 353-354
Risque de crédit				
26	Analyse des expositions du risque de crédit			p. 282-283 ; 287-291 ; 301-302 ; 305-306 ; 309 ; 317 (LTV)
27	Politique des encours présentant des impayés, encours douteux et provisions		p. 147-148 (1.c.5)	p. 285 ; 315
28	Analyse des encours présentant des impayés, encours douteux et provisions		p. 160-161 (2.g) ; 167 ; 179 (4.h) ; 180-181	p. 282 ; 312-317
29	Instruments dérivés		p. 165-166 (4.a)	p. 330-339
30	Mécanismes de réduction du risque de crédit			p. 317-319 , 387
Autres risques				
31	Autres risques			p. 241-243 ; 371-382 ; 387-389
32	Risque opérationnel, y compris litiges et conformité	p. 92-95	p. 161 (2.h) ; 213 (7.b)	p. 250 ; 275

Annexe 8 : Acronymes et anglicismes

Acronymes	
BCP	Asset-Backed Commercial Paper
BE	Autorité Bancaire Européenne (EBA)
BS	Asset-Backed Securities
CPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ALCo	Asset and Liability Committee
ALM	Asset and Liability Management (ou Gestion Actif-Passif)
AMA	Approche en Mesure Avancée
CE	Banque Centrale Européenne
NB	Banque Nationale de Belgique
BRRD	Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires
CCF	Credit Conversion Factor
DO	Collaterised Debt Obligations
CP	Chambre de compensation (Central Counterparty)
DS	Credit Default Swap
LO	Collaterised Loan Obligations
MBS	Commercial Mortgage Backed Securities
MG	Crisis Management Group
CRD	Capital Requirement Directive (directive européenne)
CRM	Comprehensive Risk Measure
CRR	Capital Requirement Regulation (règlement européen)
CVA	Credit Valuation Adjustment
DSIBS	Domestic systemically important banks
EAD	Exposure at Default (valeur exposée au Risque)
DTF	Enhanced Disclosure Task Force
EEE	Espace économique européen
EEPE	Effective Expected Positive Exposure (Exposition positive attendue effective)
EL	Expected Loss (perte attendue)
FBF	Fédération Bancaire Française
FED	Réserve Fédérale des États-Unis
FICC	Fixed Income Credit and Commodities
FMI	Fonds Monétaire International

Acronymes	
FSB	Financial Stability Board (Conseil de stabilité financière)
G-SIBs	Global systemically important banks
HQLA	High Quality Liquid Assets
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (dans le cadre du Pilier 2)
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)
IRBA	Internal Rating Based Approach (modèle interne)
IRC	Incremental Risk Charge
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)
KYC	Know Your Customer
LTV	Loan-to-Value
MREL	Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities
MTN	Medium Term Note
NPV	Net Present Value
PB	Points de base
PD	Probability of Default (probabilité de défaut)
PME	Petites et Moyennes Entreprises (SME en anglais)
PNB	Produit Net Bancaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PVA	Prudent Valuation Adjustment
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities (titres de crédits hypothécaires résidentiels)
RW	Risk weight (taux de pondération)
SFT	Securities Financing Transaction
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
TLAC	Total Loss Absorbing Capacity
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
TRG	Taux de Récupération Global
VaR	Value at Risk

Anglicismes	
Back stop	Filet de sécurité
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que les mesures du risque réel sont cohérentes avec les estimations
Bid/offer	Acheteur-vendeur, offre-demande
Cash flow hedge	Couverture des flux de trésorerie
Common Equity Tier 1 (CET1)	Fonds propres de base de catégorie 1
Fair value hedge	Couverture de juste valeur
Grandfathered	Maintien des acquis

Anglicismes	
Haircut	Décote
Pay-off	Remboursement
Risk Appetite Framework	Dispositif d'appétit pour le risque
Risk Appetite Statement	Énoncé d'appétit pour le risque
Spread	Écart de crédit
Stress test	Test de résistance
Trading book	Portefeuille de négoce
Wholesale funding	Financement sur les marchés

6 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1 États financiers de BNP Paribas SA **414**

Compte de résultat de l'exercice 2016 414

Bilan au 31 décembre 2016 415

Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux **416**

Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA 416

Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2016 422

Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2016 426

Note 4 Engagements de financement et de garantie 435

Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel 437

Note 6 Informations complémentaires 439

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la mise en distribution de dividende **446**

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA **447**

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA **448**

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2016 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises **451**

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels **452**

6.1 États financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

[illegible]	Notes	Exercice 2016	Exercice 201[illegible]
Intérêts et produits assimilés	2.a	13 842	13 86[illegible]
Intérêts et charges assimilées	2.a	(8 731)	(8 849[illegible]
Revenus des titres à revenu variable	2.b	9 515	5 90[illegible]
Commissions (produits)	2.c	4 860	5 17[illegible]
Commissions (charges)	2.c	(986)	(971[illegible]
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	3 155	2 44[illegible]
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	881	34[illegible]
Autres produits d'exploitation bancaire		205	21[illegible]
Autres charges d'exploitation bancaire		(82)	(162[illegible]
PRODUIT NET BANCAIRE		**22 659**	**17 95[illegible]**
Frais de personnel	5.a	(6 441)	(5 850[illegible]
Autres frais administratifs		(4 276)	(4 249[illegible]
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(613)	(1 472[illegible]
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**11 329**	**6 37[illegible]**
Coût du risque	2.f	(577)	(63[illegible]
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**10 752**	**5 74[illegible]**
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.g	(1 258)	54[illegible]
Reprises nettes aux provisions réglementées		50	1[illegible]
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**9 544**	**6 30[illegible]**
Impôt sur les bénéfices	2.h	(278)	(74[illegible]
RÉSULTAT NET		**9 266**	**6 23[illegible]**

ILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
CTIF			
isse, banques centrales		109 811	83 794
ets publics et valeurs assimilées	3.c	143 352	117 244
éances sur les établissements de crédit	3.a	217 726	249 561
érations avec la clientèle	3.b	415 693	370 341
ligations et autres titres à revenu fixe	3.c	93 648	114 397
tions et autres titres à revenu variable	3.c	1 752	2 179
rticipations et autres titres détenus à long terme	3.c	4 311	4 507
rts dans les entreprises liées	3.c	64 922	59 278
édit-bail et location avec option d'achat		25	-
mobilisations incorporelles	3.j	2 798	4 481
mobilisations corporelles	3.j	2 506	2 429
tions propres	3.d	41	81
tres actifs	3.h	178 068	193 931
mptes de régularisation	3.i	81 590	89 983
TAL ACTIF		**1 316 243**	**1 292 206**
TTES			
nques centrales		542	2 452
ttes envers les établissements de crédit	3.a	224 537	267 337
érations avec la clientèle	3.b	498 962	416 478
ttes représentées par un titre	3.f	132 809	139 910
tres passifs	3.h	289 314	300 924
mptes de régularisation	3.i	75 622	81 629
visions	3.k	3 030	3 111
ttes subordonnées	3.l	23 493	18 798
TAL DETTES		**1 248 309**	**1 230 639**
PITAUX PROPRES	6.b		
pital souscrit		2 494	2 493
me d'émission		23 090	23 066
erves		33 084	29 776
ultat de l'exercice		9 266	6 232
TAL CAPITAUX PROPRES		**67 934**	**61 567**
TAL PASSIF		**1 316 243**	**1 292 206**

	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
agements donnés			
agements de financement	4.a	241 718	239 518
agements de garantie	4.b	109 537	114 269
agements sur titres		13 886	9 363
agements reçus			
agements de financement	4.a	130 651	123 892
agements de garantie	4.b	226 646	215 806
agements sur titres		11 253	9 179

Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS S

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE, l'ANC (L'autorité des Normes Comptables) a publié le règlement ANC 2015-06 modifiant le PCG (Plan Comptable Général). Ce règlement est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 de manière prospective. Les impacts sur l'exercice 2016 sont présentés dans les annexes chiffrées 3e et 3j.

Les modifications majeures de ce règlement concernent le traitement du fonds commercial et du mali de fusion dans les comptes annuels et sont décrites dans la rubrique ci-dessous Immobilisations.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant d échéances impayées depuis plus de trois mois, ainsi que les crédits fais l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement ce de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur da cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créanc douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pc les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables compren les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisati des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garant hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuil de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sc comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de fac actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créan ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouve des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu doute a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ay fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et p lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclass en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en s n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du term été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations p lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créan classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques insc à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisi pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminai relatives aux prises de participation dans des programmes immobilier des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisi pour risques sectoriels éventuels.

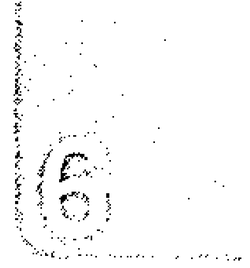

u compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de épréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations ur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées ont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

es intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable es créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont omptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de écote sur créances restructurées.

ONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT ÉGLEMENTÉS

es comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement EL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, estinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente a phase d'épargne.

es produits comportent deux types d'engagements pour NP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour ne durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat ar les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction es droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour s contrats de CEL.

s engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les L formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par tualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en que de la génération considérée.

s encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des toriques des comportements clientèle, et correspondent aux encours tistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les cours statistiquement probables et les encours minimum attendus ur l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des pôts à terme certains.

s résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont imés par la différence entre le taux de replacement et le taux fixe de unération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période sidérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de dit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et aux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit a période considérée.

taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des dits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues des instruments financiers de nature et de maturités comparables. marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits abitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

r traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs séquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur encours en risque, les engagements sont estimés par application de méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire – qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'util des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une pério d'un mois.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamme les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trés et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titr d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de l conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financeme adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de v résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de rembourseme des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthoc actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la vale comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résul dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autr titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qual de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pc un montant significatif par rapport au montant total des autres titr d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est pl autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivan Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont al reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessit un changement de stratégie, des titres de transaction et de placeme ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées ava l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au f qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent p l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus déc au paragraphe précédent.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises lié

Les titres de participation sont constitués des participations p lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur organes d'administration des sociétés émettrices et des participati présentant un caractère stratégique pour le développement des activ de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcent de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et vale assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisa sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développem de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié a l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'action autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées p lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à- celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Gro

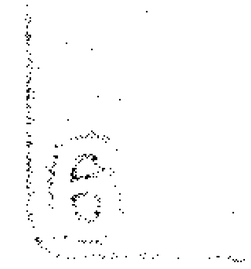

s titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La leur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation ulticritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation s flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les pports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les rspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. ur les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au ût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère t apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur tilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en t état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de s de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par sure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen du is précédent la clôture.

s plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou rises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou rtes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

s dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une olution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rique « Revenus des titres à revenu variable ».

ctions propres

s actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et luées selon les modalités suivantes :

les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;

les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables ;

les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires ;

les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition u de leur valeur d'usage.

MMOBILISATIONS

immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût valué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations ales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali de fusion (Règlement ANC 2015-06 ci-après). Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Comme indiqué plus haut, BNP Paribas SA a appliqué à compter du 1er janvier 2016 le règlement ANC 2015-06. Ce règlement modifie le traitement du fonds commercial et du mali de fusion de la manière suivante :

- le fonds commercial est désormais présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit désormais être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur ;
- le mali technique, précédemment enregistré en fonds commercial pour son intégralité est affecté, aux différents apports résultant des opérations de fusions et assimilées. Cette affectation est effectuée maintenant non plus de manière extra-comptable, mais dans des sous-comptes dédiés des actifs sous-jacents dans la limite des plus-values latentes identifiées. Seul le solde net du mali de fusion est dorénavant porté en fonds commercial ; la quote-part du mali de fusion ainsi affectée suit les règles d'amortissement de l'actif concerné si celui-ci est amortissable.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le monta ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément a textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à c opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation env un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéf de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tie

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraud inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations net aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou glob des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bi pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépe de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à ter utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément o un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptal

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ay pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt s inscrits au prorata temporis au résultat.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent é négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marc de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont éval par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains pertes correspondants sont directement portés dans les résultats l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au com de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponi
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financi reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, p certains, à partir des prix de transactions observés sur des marc

actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

ans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées fin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

ertains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et u liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, nt évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres ur partie non observables sur un marché actif.

a marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers mplexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les érations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

ur les opérations initiées à partir du 1er janvier 2005, la marge dégagée rs de la négociation de ces instruments financiers complexes est fférée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée s paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par mparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées r un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors mptabilisée en résultat.

utres opérations de transaction ur instruments financiers dérivés

s résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des sitions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de nstrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision ur risques par ensembles homogènes de contrats.

MPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

mpôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de n paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les arges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, P Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la thode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences mporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du an et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement nptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est achée.

ARTICIPATION DES SALARIÉS

formément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans ubrique « Frais de personnel ».

VANTAGES BÉNÉFICIANT AU PERSONNEL

avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés quatre catégories :

- es indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans e cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- es avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont

pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

[illegible]	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
ablissements de crédit	2 885	(2 652)	3 323	(2 574)
mptes à vue, prêts et emprunts	2 349	(2 031)	3 131	(2 215)
res reçus (donnés) en pension livrée	427	(621)	82	(359)
ts subordonnés	109		110	
entèle	7 503	(2 450)	6 843	(2 099)
mptes à vue, prêts et comptes à terme	6 886	(2 027)	6 636	(2 065)
res reçus (donnés) en pension livrée	606	(423)	201	(34)
ts subordonnés	11		6	
ttes représentées par un titre	149	(3 629)	196	(3 799)
ligations et autres titres à revenu fixe	3 073		3 502	
res de transaction	172		470	
res de placement	2 870		2 942	
res d'investissement	31		90	
truments de macro-couverture	232			(377)
DUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	13 842	(8 731)	13 864	(8 849)

b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

[illegible]	Exercice 2016	Exercice 2015
es de placement et assimilés	108	59
ticipations et autres titres détenus à long terme	256	160
ts dans les entreprises liées	9 151	5 684
VENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	9 515	5 903

c COMMISSIONS

[illegible]	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
rations bancaires et financières	1 906	(589)	2 340	(599)
rations avec la clientèle	1 334	(102)	1 517	(150)
res	572	(487)	823	(449)
stations de services financiers	2 954	(397)	2 830	(372)
DUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	4 860	(986)	5 170	(971)

d GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

[illegible]	Exercice 2016	Exercice 2015
ruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	419	2 004
ruments financiers de change	2 023	(1 097)
ruments financiers de crédit	489	237
res instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenu variable	224	1 297
NS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	3 155	2 441

2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En millions d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	826	(57)	602	(214)
Provisions	174	(62)	104	(150)
TOTAL	**1 000**	**(119)**	**706**	**(364)**
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	**881**		**342**	

2.f COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négoci de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(537)	(429)
Clientèle et établissement de crédit	(594)	(408)
Engagement par signature	13	3
Titres	37	(25)
Créances risquées et assimilées	13	10
Instruments financiers des activités de marché	(6)	(9)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(108)	(289)
Récupération sur créances amorties	68	82
COÛT DU RISQUE	**(577)**	**(636)**

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Solde au 1er janvier	7 476	7 939
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	537	429
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(539)	(1 116)
Variation des parités monétaires et divers	306	224
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	**7 780**	**7 476**

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
Provisions déduites de l'actif	7 124	6 797
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (*note 3.a*)	126	136
Relatives aux créances sur la clientèle (*note 3.b*)	6 667	6 225
Relatives aux titres	289	401
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	42	35
Provisions inscrites au passif (*note 3.k*)	656	679
Relatives aux engagements par signature	610	620
Relatives aux créances risquées et assimilées	46	59
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	**7 780**	**7 476**

..g GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Exercice 2016			
	Produits	Charges	[illegible]	[illegible]
articipations et autres titres détenus à long terme	669	(89)	19	(183)
essions	517	(19)	-	(79)
ovisions	152	(70)	19	(104)
arts dans les entreprises liées	986	(2 830)	1 136	(429)
essions	24	(1 569)	1 051	(32)
ovisions	962	(1 261)	85	(397)
amobilisations d'exploitation	9	(3)	7	(4)
TAL	1 664	(2 922)	1 162	(616)
AINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		(1 258)	546	

.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2016	Exercice 2015
pôt courant de l'exercice	(225)	42
pôt différé de l'exercice	(53)	(116)
PÔT SUR LES BÉNÉFICES	(278)	(74)

essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre P Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le ncipe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater ns ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, et d'une manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Prêts et créances	**150 258**	**165 043**
Comptes ordinaires débiteurs	5 206	5 914
Comptes à terme et prêts	139 369	151 442
Prêts subordonnés	5 683	7 687
Titres et valeurs reçus en pension (1)	**67 594**	**84 654**
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	**217 852**	**249 697**
dont créances rattachées	*586*	*679*
dont créances douteuses compromises	*13*	*18*
dont créances douteuses non compromises	*51*	*102*
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (*note 2.f*)	**(126)**	**(136)**
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	**217 726**	**249 561**

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépôts et emprunts	**157 314**	**167 776**
Comptes ordinaires créditeurs	15 558	13 767
Comptes à terme et emprunts	141 756	154 009
Titres et valeurs donnés en pension (1)	**67 223**	**99 561**
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**224 537**	**267 337**
dont dettes rattachées	*556*	*662*

(1) Les opérations de pensions livrées pour lesquelles existe une obligation de règlement net sont désormais présentées au bilan sur la base d'un solde net.

Les soldes nets comparables au 31 décembre 2015 auraient été respectivement de 64 127 millions d'euros pour les « Titres et valeurs reçus en pension » et de 79 034 millions d'euros pour les « Titres et valeurs donnés en pension ».

2.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

[illegible]	31 décembre 2016	31 décembre 2015
êts et créances	**306 286**	**279 567**
éances commerciales	2 620	2 096
mptes ordinaires débiteurs	11 701	12 011
édits de trésorerie	70 052	63 600
édits à l'habitat	66 827	68 415
édits à l'équipement	47 361	46 183
édits à l'exportation	8 963	7 666
tres crédits à la clientèle	97 418	78 255
ts subordonnés	1 344	1 341
res et valeurs reçus en pension [1]	**116 074**	**96 999**
ÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION – ACTIF	**422 360**	**376 566**
nt créances rattachées	*1 056*	*769*
nt créances éligibles au refinancement de la Banque de France	*58*	*55*
nt prêts et créances douteuses non compromises	*4 026*	*3 578*
nt prêts et créances douteuses compromises	*5 832*	*5 657*
préciations relatives aux créances sur la clientèle (*note 2.f*)	**(6 667)**	**(6 225)**
ÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETTES DE DÉPRÉCIATION – ACTIF	**415 693**	**370 341**

total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

[illegible]	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
		Non compromis	Compromis			Non compromis	Compromis	
entèle financière	68 973	82	2	69 057	56 166	72	16	56 254
reprises	152 916	1 630	1 706	156 252	137 026	1 420	1 829	140 275
repreneurs	7 895	55	173	8 123	8 532	58	171	8 761
ticuliers	58 355	221	663	59 239	60 795	210	674	61 679
res non financiers	6 925	21	2	6 948	6 372	0	1	6 373
AL DES PRÊTS ET CRÉANCES TS DE DÉPRÉCIATION	**295 064**	**2 009**	**2 546**	**299 619**	**268 891**	**1 760**	**2 691**	**273 342**

[illegible]	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ôts	**378 525**	**321 168**
ptes ordinaires créditeurs	142 334	115 151
ptes à terme	167 018	136 446
ptes d'épargne à régime spécial	69 173	69 571
t comptes d'épargne à régime spécial à vue	*52 102*	*53 121*
es donnés en pension livrée [1]	**120 437**	**95 310**
RATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – PASSIF	**498 962**	**416 478**
t dettes rattachées	*1 030*	*1 019*

Les opérations de pensions livrées pour lesquelles existe une obligation de règlement net sont désormais présentées au bilan sur la base d'un solde net.

soldes nets comparables au 31 décembre 2015 auraient été respectivement de 70 996 millions d'euros pour les « Titres et valeurs reçus en pension » e 69 307 millions d'euros pour les « Titres donnés en pension livrée ».

3.c TITRES DÉTENUS

[illegible]	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	92 342	92 342	72 114	72 114
Placement	50 660	53 218	44 781	48 187
dont provisions	*(34)*		*(37)*	
Investissement	350	350	349	353
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	**143 352**	**145 910**	**117 244**	**120 654**
dont créances représentatives de titres prêtés	*44 246*		*34 500*	
dont écarts d'acquisition	*3 711*		*2 394*	
Transaction	36 435	36 435	64 752	64 752
Placement	56 314	57 993	48 199	49 103
dont provisions	*(252)*		*(455)*	
Investissement	899	1 003	1 446	1 459
dont provisions	*(22)*		*(38)*	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**93 648**	**95 431**	**114 397**	**115 314**
dont titres non cotés	*11 805*	*12 310*	*4 827*	*4 889*
dont créances rattachées	*876*		*813*	
dont créances représentatives de titres prêtés	*11 554*		*19 179*	
dont écarts d'acquisition	*315*		*328*	
Transaction	743	743	1 048	1 048
Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille	1 009	1 453	1 131	1 446
dont provisions	*(312)*		*(348)*	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	**1 752**	**2 196**	**2 179**	**2 494**
dont titres non cotés	*756*	*1 082*	*822*	*1 065*
dont créances représentatives de titres prêtés	*354*		*644*	
Participations	3 688	5 357	3 987	6 121
dont provisions	*(190)*		*(226)*	
Autres titres détenus à long terme	623	637	520	547
dont provisions	*(111)*		*(47)*	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	**4 311**	**5 994**	**4 507**	**6 668**
dont titres non cotés	*2 160*	*2 740*	*2 084*	*2 938*
Parts dans les entreprises liées	64 922	92 248	59 278	94 865
dont provisions	*(7 067)*		*(4 204)*	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	**64 922**	**92 248**	**59 278**	**94 865**

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 910 millions d'euros et 30 591 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 919 millions d'euros et 36 217 millions d'euros au 31 décembre 2015.

d ACTIONS PROPRES

	31 décembre 2016		31 décembre 2015
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
nsaction	3	3	5
cement	6	6	41
es de participation	32	32	35
IONS PROPRES	**41**	**41**	**81**

application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale te du 26 mai 2016 qui annule et remplace la cinquième résolution l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015, BNP Paribas SA a été orisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 62 euros par action euros précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nbre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale te du 26 mai 2016 dans le but d'honorer des obligations liées à nission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options hat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la sion d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans pargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées usivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L.233-16 du Code ommerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance erne, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2016, BNP Paribas SA détient 603 827 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 123 991 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient 57 500 actions BNP Paribas enregistrées en titres de transaction au 31 décembre 2016.

e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1er janv. 2016	Acquisitions	Remboursements cessions	Reclassements variations	31 déc. 2016	1er janv. 2016	Dotations	Reprises	Autres variations	31 déc. 2016	31 Déc. 2016	31 déc. 2015
es d'investissement te 3.c)	1 833	4	(360)	(206)	1 271	38	4	(19)	(1)	22	1 249	1 795
ticipations et ATDLT te 3.c)	4 780	184	(299)	(53)	4 612	273	110	(82)		301	4 311	4 507
s dans les eprises liées te 3.c)	67 738	29 056	(23 686)	(1 119)	71 989	6 907	1 213	(909)	(144)	7 067	64 922	59 278
t mali de fusion parts dans les eprises liées [1]	*4 256*				*4 256*	*2 703*	*565*			*3 268*	*988*	
ons propres te 3.d)	35		(3)		32						32	35
MOBILISATIONS ANCIÈRES	**74 386**	**29 244**	**(24 348)**	**(1 378)**	**77 904**	**7 218**	**1 327**	**(1 010)**	**(145)**	**7 390**	**70 514**	**65 615**

Les mali de fusion associés à des parts dans les entreprises liées (4 256 millions d'euros au 31 décembre 2015) et leurs dépréciations antérieurement constituées (2 703 millions d'euros au 31 décembre 2015) ont été reclassés au 1er janvier 2016 au sein des immobilisations financières, conformément au règlement ANC 2015-06. Ce reclassement concerne principalement l'affectation du mali technique au titre de BNL Spa pour 4 227 millions d'euros en valeur brute et pour 1 524 millions d'euros en valeur nette des dépréciations antérieures.

dépréciation du mali technique a été constituée pour - 548 millions d'euros au 31 décembre 2016 au titre de BNL Spa.

Le règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement déte à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

[illegible]	Date de reclassement	Montant en date de reclassement	31 décembre 2016 Valeur de bilan	31 décembre 2016 Valeur de marché ou de modèle	31 décembre 2015 Valeur de bilan	31 décembre 2015 Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés		**7 164**	**607**	**671**	**950**	**1 03**
En titres d'investissement	1er octobre 2008	4 404	371	430	461	54
En titres d'investissement	30 juin 2009	2 760	236	241	489	49

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2016 de BNP Paribas SA aurait inclus un gain de 25 millions d'euros, comparé à un g de 31 millions d'euros comptabilisé actuellement (respectivement 89 millions d'euros et 44 millions d'euros au titre de 2015).

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

[illegible]	31 décembre 2016	31 décembre 201
Titres de créances négociables	128 396	134 65
Emprunts obligataires (*note* 3.g)	3 228	4 23
Autres dettes représentées par un titre	1 185	1 02
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**132 809**	**139 91**
dont primes d'émission non amorties	*707*	*87*

3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Échéancement des emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission :

[illegible]	Encours au 31/12/2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 à 2026	Au-delà de 2026
Emprunts obligataires	3 228	511	978	369	583	396	220	17

[illegible]	Encours au 31/12/2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 à 2025	Au-delà de 2025
Emprunts obligataires	4 230	1 107	508	977	437	561	556	8

n AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ruments conditionnels achetés	118 880	138 701
nptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 374	3 923
ôts différés – actif	942	1 044
res actifs divers	54 872	50 263
TRES ACTIFS	**178 068**	**193 931**
ruments conditionnels vendus	113 983	132 882
nptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 784	5 780
tes rattachées aux opérations sur titres	123 330	118 488
ôts différés – passif	26	51
res passifs divers	49 191	43 723
TRES PASSIFS	**289 314**	**300 924**

ns le poste « Autres passifs divers », les dettes fournisseurs de BNP Paribas Métropole s'élèvent à 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 et se atilent de la manière suivante :

			31 décembre 2016
	Moins de 60 jours	Dettes échues	Total BNP Paribas Métropole
2	4	4	10

COMPTES DE RÉGULARISATION

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
valuation des instruments dérivés et de change	63 180	63 500
duits à recevoir	8 923	17 674
nptes d'encaissement	192	67
res comptes de régularisation débiteurs	9 295	8 742
MPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF	**81 590**	**89 983**
valuation des instruments dérivés et de change	52 252	56 194
rges à payer	12 421	17 257
nptes d'encaissement	314	684
res comptes de régularisation créditeurs	10 635	7 494
MPTES OE RÉGULARISATION – PASSIF	**75 622**	**81 629**

3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	3 326	(2 592)	734	70[illegible]
Autres immobilisations incorporelles [1]	2 143	(79)	2 064	3 78[illegible]
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 469**	**(2 671)**	**2 798**	**4 48[illegible]**
Terrains et constructions	2 894	(963)	1 931	1 70[illegible]
Équipement, mobilier, installations	1 957	(1 579)	378	38[illegible]
Autres immobilisations	73	-	73	33[illegible]
Immobilisations corporelles – Mali de Fusion [1]	134	(10)	124	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 058**	**(2 552)**	**2 506**	**2 42[illegible]**

(1) Conformément au règlement ANC 2015-06, les mali de fusion inclus en « Autres immobilisations incorporelles » en 2015 ont été affectés au 1er janvier 2016 aux différents actifs sous-jacents identifiables à savoir, 134 millions d'euros en immobilisations corporelles et 1 553 millions d'euros net de dépréciations en immobilisations financières (note 3.e).

3.k PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2015	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2016
Provisions pour engagements sociaux	**615**	**167**	**(267)**	**8**	**52[illegible]**
Provisions pour créances risquées et assimilées (*note 2.f*)	59	8	(21)	-	4[illegible]
Provisions pour engagements par signature (*note 2.f*)	**620**	**61**	**(74)**	**3**	**61[illegible]**
Autres provisions					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	855	211	(317)	(4)	74[illegible]
■ non liées à des opérations bancaires	962	311	(143)	(24)	1 10[illegible]
PROVISIONS	**3 111**	**758**	**(822)**	**(17)**	**3 03[illegible]**

➤ PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 201[illegible]
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	**17 745**	**17 22[illegible]**
dont au titre des plans d'épargne-logement	*15 518*	*14 86[illegible]*
Ancienneté de plus de 10 ans	*3 203*	*3 39[illegible]*
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	*5 592*	*4 45[illegible]*
Ancienneté de moins de 4 ans	*6 723*	*7 01[illegible]*
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	**112**	**16[illegible]**
dont au titre des plans d'épargne-logement	19	2[illegible]
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	**174**	**17[illegible]**
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2	
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	172	16[illegible]
dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	*78*	*7[illegible]*
dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	*36*	*3[illegible]*
dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	*57*	*6[illegible]*
dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	*1*	

VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

[illegible]	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début d'exercice	166	6	125	18
Dotations aux provisions	5	-	41	-
Reprises de provisions	-	(3)	-	(12)
Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice	171	3	166	6

11 DETTES SUBORDONNÉES

[illegible]	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes subordonnées remboursables	13 397	9 881
Dettes subordonnées perpétuelles	9 752	8 916
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	9 013	8 185
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	514	506
Titres participatifs	225	225
Dettes rattachées	344	1
DETTES SUBORDONNÉES	**23 493**	**18 798**

Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2015, cinq dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 584 millions d'euros. Par ailleurs, huit dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 3 867 millions d'euros.

En 2016, six dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 306 millions d'euros. Par ailleurs, douze dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 3 808 millions d'euros sur l'année 2016.

Au 31 décembre 2016, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

[illegible]	Encours au 31/12/2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 à 2026	Au-delà de 2026
Dettes subordonnées remboursables	13 397	1 963	85	-	5	-	8 953	2 391

Au 31 décembre 2015, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présentait de la façon suivante :

[illegible]	Encours au 31/12/2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 à 2025	Au-delà de 2025
Dettes subordonnées remboursables	9 881	286	1 963	85	-	5	4 492	3 050

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 9 013 millions en contre-valeur euros au 31 décembre 2016. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les 5 ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186 %.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonné Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Ce émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,62 Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'a 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissi offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivem de 4,73 % et de 5,945 %.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 20 pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première d de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à t fixe de 5,954 %.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Su Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à t fixe de 6,75 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une pér de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera ve semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 a

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant en devise d'origine (en millions)	Périodicité de versement du coupon	Taux en vigueur avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 Déc. 2016	31 Déc. 20
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %	1 000	1 0
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 %	6 ans	6,250 %	380	3
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %	0	5
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %	0	6
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %	150	1
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %	0	2
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %	638	6
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 %	5 ans	6,5 %	570	5
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %	1 044	1 0
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %	234	2
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	5
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	1
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	2	
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	17	
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	67	
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	1	
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 %	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %	750	7
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %	1 424	1 3
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314 %	1 424	
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750 %	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916 %	712	
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE							**9 013**	**8 1**

s intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée déterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne nt pas reportés.

ur les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est nditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de P Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés urée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent e versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires BNP Paribas SA.

fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités ntractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels, le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

ractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

ate d'émission	Devise	Montant émis (en millions)	Taux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
tobre 1985	EUR	305	TMO – 0,25 %	254	254
ptembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075 %	260	252
TRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE				**514**	**506**

ur les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration cide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale dinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice tribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de iement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent égralement payables dès la reprise d'une distribution de dividendes.

ur les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil administration décide de différer cette rémunération lorsque semblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en juillet 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2016.

ote 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

illions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
blissements de crédit	43 240	63 770
ntèle	198 478	175 748
erture de crédits confirmés	94 118	87 446
res engagements en faveur de la clientèle	104 360	88 302
AGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	**241 718**	**239 518**
blissements de crédit	101 210	100 649
ntèle	29 441	23 243
AGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	**130 651**	**123 892**

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Établissements de crédit	20 192	23 477
Clientèle	89 345	90 792
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	**109 537**	**114 269**
Établissements de crédit	67 015	72 444
Clientèle	159 631	143 362
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	**226 646**	**215 806**

4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

➤ INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	67 099	80 121
■ Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	9 465	19 969
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	57 634	60 152
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	57 181	56 148

Au 31 décembre 2016, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 67 099 millions d'euros (80 121 millions d'euros au 31 décembre 2015) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 46 393 millions d'euros (61 042 millions d'euros au 31 décembre 2015) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 9 465 millions d'euros au 31 décem 2016 (19 969 millions d'euros au 31 décembre 2015) dont 8 998 millio d'euros (17 734 millions d'euros au 31 décembre 2015) auprès de Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès d établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamm des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 32 750 millio d'euros au 31 décembre 2016 (contre 32 536 millions d'euros 31 décembre 2015).

➤ INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	24 134	16 60

ote 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

a FRAIS DE PERSONNEL

illions d'euros	Exercice 2016	Exercice 2015
laires et traitements	(4 313)	(4 146)
arges sociales et fiscales [1]	(1 855)	(1 496)
rticipation et Intéressement des salariés	(273)	(208)
TAL FRAIS DE PERSONNEL	(6 441)	(5 850)

Y compris la réévaluation des effets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sont imputés déduction des frais de personnel. Ils s'élèvent à 36 millions d'euros titre de l'exercice 2016 (36 millions au titre de l'exercice 2015).

L'utilisation du CICE est présentée dans le chapitre 7 « Une banque responsable : informations sur la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas » du Document de référence.

ffectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
P Paribas Métropole	37 849	37 458
nt cadres	*24 406*	*23 316*
cursales hors Métropole	13 649	12 293
TAL BNP PARIBAS SA	51 498	49 751

b ENGAGEMENTS SOCIAUX

antages postérieurs à l'emploi relevant régimes à cotisations définies

France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. P Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par italisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur part en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par régimes nationaux.

étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la part des pays (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Australie, ada principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient ir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le re de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement erser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du éficiaire.

montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à sations définies français et étrangers sont de 279 millions d'euros r l'exercice 2016 contre 269 millions d'euros pour l'exercice 2015.

antages postérieurs à l'emploi relevant régimes à prestations définies

régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font et d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux etraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 266 millions d'euros au 31 décembre 2016 (349 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 155 millions d'euros pour les engagements français et 111 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnus et actifs distincts) s'élèvent à 105 millions d'euros au 31 décembre 2016 (92 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 86 % en obligations, 6 % en actions et 8 % en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service *(Royaume-Uni)*, soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini *(États-Unis)*. À Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants *(Royaume-Uni)*. Au 31 décembre 2016, 90 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 27 % en actions, 40 % en obligations, et 33 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieu régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principau se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre de engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 16 millio d'euros au 31 décembre 2016 contre 15 millions d'euros au 31 décemb 2015.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieu à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigue dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. C hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte d évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticip fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critèr d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'obj de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors q le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'acco paritaire.

En 2016, un plan de départ volontaire s'étirant sur trois anné (septembre 2015 à septembre 2018) a été mis en place en France po les activités de CIB.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 124 millions d'euros 31 décembre 2016 (17 millions au 31 décembre 2015).

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	124	17

Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2016

Les délégations suivantes en cours de validité en 2016, ont été accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation au cours de l'exercice 2016
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (6e résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 13e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (7e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 4,8 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 14e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (8e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions). Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 15e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (9e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 16e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (10e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 240 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 17e à 19e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 4,8 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 17e à 19e résolutions de la présente Assemblée Générale.	Non applicable

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite pendant l'exercice 2016
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (21e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 18e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (22e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 16e à 19e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 16e à 19e résolutions de la présente Assemblée Générale.	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (23e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées. L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 20e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 (5e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social. Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 62 euros par action (70 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs : ■ honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise ; ■ annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 (19e résolution) ; ■ couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ; ■ aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ■ dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ■ à des fins de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Dans le cadre du contrat de liquidité, 847 893 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 865 893 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1er janvier 2016 au 26 mai 2016

Résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation au cours de l'exercice 2016
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 (13e résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions. L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 24e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (4e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social. Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 62 euros par action (62 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs : ■ honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise ; ■ annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2016 (23e résolution) ; ■ couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ; ■ aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ■ dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ■ à des fins de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015.	Dans le cadre du contrat de liquidité, 517 504 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 542 004 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 27 mai 2016 au 31 décembre 2016
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (5e résolution)	Augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à des actions à émettre. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1,2 milliard d'euros (soit 600 millions d'actions). Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 16e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (6e résolution)	Augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions). Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 17e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (7e résolution)	Augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 19e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2016
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (19e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 240 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 17e et 18e résolutions de la présente Assemblée Générale.	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (20e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1,2 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 21e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (21e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1,2 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 16e à 18e résolutions de la présente Assemblée Générale.	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (22e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées. L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 23e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (23e résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions. L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 19e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015.	Annulation de 65 000 actions d'un nominal de 2 euros le 16 décembre 2016

pérations réalisées sur le capital

MBRE D'ACTIONS ÉMISES 31 DÉCEMBRE 2014	1 245 957 675	2	2 491 915 350			
gmentation de capital par l'exercice ptions de souscription d'actions	201 123	2	402 246	(1)	(1)	01-janv.- 14
gmentation de capital par l'exercice ptions de souscription d'actions	226 355	2	452 710	(1)	(1)	01-janv.- 15
MBRE D'ACTIONS ÉMISES 31 DÉCEMBRE 2015	1 246 385 153	2	2 492 770 306			
gmentation de capital par l'exercice ptions de souscription d'actions	75 839	2	151 678	(1)	(1)	01-janv.- 15
gmentation de capital par l'exercice ptions de souscription d'actions	606 661	2	1 213 322	(1)	(1)	01-janv.- 16
uction du capital par annulation tions	(65 000)	2	(130 000)	26-mai-16	16-déc-16	
MBRE D'ACTIONS ÉMISES 31 DÉCEMBRE 2016	1 247 002 653	2	2 494 005 306			

Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2014 AU 31 DÉCEMBRE 201

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserve de l'exercice	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	**2 492**	**23 048**	**31 661**	**57 201**
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2014			(1 866)	(1 866)
Augmentations de capital	1	18	-	19
Provision pour investissement – Reprise			(17)	(17)
Autres variations			(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2015			6 232	6 232
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	**2 493**	**23 066**	**36 008**	**61 567**
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2015			(2 877)	(2 877)
Augmentations de capital	1	24		25
Provision pour investissement – Reprise			(46)	(46)
Autres variations			(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2016			9 266	9 266
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	**2 494**	**23 090**	**42 350**	**67 934**

6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marc d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

En millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 201
Instruments dérivés de cours de change	5 247 171	4 625 824
Instruments dérivés de taux d'intérêt	17 396 291	21 469 796
Instruments dérivés sur actions	1 338 676	1 301 207
Instruments dérivés de crédit	981 001	1 128 212
Autres instruments dérivés	145 689	80 822
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	**25 108 828**	**28 605 862**

Les swaps longs de devise précédemment présentés en instruments dérivés de taux sont présentés désormais en instruments dérivés de change.

Les opérations sur instruments financiers réalisées sur des marchés organisés et assimilés représentent 44 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2016 (43 % au 31 décembre 2015).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 752 271 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 785 969 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des de couverture sont conclues de gré à gré.

Valeur de marché

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fer est évaluée à 15 973 millions d'euros au 31 décembre 2016 co une position nette positive de 9 520 millions d'euros au 31 décem 2015. La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérat conditionnelles est évaluée à 786 millions d'euros au 31 décem 2016 contre une position nette acheteuse de 6 820 millions d'euro 31 décembre 2015.

INFORMATIONS SECTORIELLES

encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la nière suivante :

	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
nce	314 691	285 652	295 188	256 425	609 879	542 077
es pays de l'Espace Économique opéen	83 723	77 821	60 064	58 963	143 787	136 784
s des zones Amérique et Asie	70 625	85 578	56 947	52 216	127 572	137 794
es pays	1 850	1 548	3 519	2 737	5 369	4 285
AL DES EMPLOIS	**470 889**	**450 599**	**415 718**	**370 341**	**886 607**	**820 940**
nce	169 007	199 365	314 003	250 786	483 010	450 151
es pays de l'Espace Économique opéen	32 290	28 322	93 743	105 713	126 033	134 035
s des zones Amérique et Asie	22 881	40 398	86 243	55 057	109 124	95 455
es pays	901	1 704	4 973	4 922	5 874	6 626
AL DES RESSOURCES	**225 079**	**269 789**	**498 962**	**416 478**	**724 041**	**686 267**

roduit net bancaire de BNP Paribas SA en 2016 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 89 % avec des contreparties appartenant space économique européen (88 % en 2015).

ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Intérêts courus	[illegible]
plois							
se, banques centrales	109 071	740					109 811
ts publics et valeurs assimilées	212	48 221	9 738	36 694	48 487	(34)	143 352
ances sur les établissements de crédit	8 952	88 354	36 092	48 630	35 698	(126)	217 726
rations avec la clientèle et crédit-bail	16 673	183 788	36 834	104 655	73 768	(6 667)	415 718
gations et autres titres à revenu fixe	1 093	13 790	14 771	28 780	35 214	(273)	93 648
ssources							
es envers les établissements de crédit anques centrales	35 517	92 844	17 404	65 606	13 708		225 079
rations avec la clientèle	210 697	220 387	38 119	24 024	5 735		498 962
es représentées par un titre	702	47 419	28 194	31 797	24 697		132 809

6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du CGI et de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant la liste des États et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'unifor et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à principe de « mieux-disant déontologique », sont soumises aux rè du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorism de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'autorisation	Activi
Panama				
BNPP SA (Succursale Panama) - en liquidation [1]	100	Branch	Licence bancaire	En liquidati
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	98,29	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'act
Botswana				
RCS Botswana Proprietary Limited [2]	100	Proprietary Limited		Services financie auxiliai

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.
(2) Filiale consolidée du fait de l'acquisition en 2014 par BNP Paribas Personal Finance de RCS Group en Afrique du Sud.

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la mise en distributio de dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2017 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 e mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

[illegible]	
Résultat net de l'exercice	9 2
Report à nouveau bénéficiaire	23 9
TOTAL À AFFECTER	**33 2**
Dividende	3 3
Report à nouveau	29 8
TOTAL AFFECTÉ	**33 2**

Le dividende d'un montant de 3 367 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas SA – sur la base du nombre d'actions existante 31 décembre 2016 – correspond à une distribution de 2,70 euros par action au nominal de 2 euros.

.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2012	2013	2014	2015	2016
ation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (en euros)	2 484 523 922	2 490 325 618	2 491 915 350	2 492 770 306	2 494 005 306
b) Nombre d'actions émises	1 242 261 961	1 245 162 809	1 245 957 675	1 246 385 153	1 247 002 653
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
ultat global des opérations effectives (*en millions d'euros*)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	30 015	26 704	24 598	28 160	32 458
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	6 349	6 183	1 766	7 323	10 153
c) Impôts sur les bénéfices	(1 273)	(466)	(218)	(74)	(278)
d) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	5 812	4 996	(3 089)	6 232	9 266
e) Montant des bénéfices distribués [1]	1 863	1 868	1 869	2 879	3 367
ultats des opérations réduits à une seule action euros					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,09	4,59	1,24	5,82	7,92
b) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	4,68	4,01	(2,48)	5,00	7,43
c) Dividende versé à chaque action [1]	1,50	1,50	1,50	2,31	2,70
sonnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	48 896	47 562	49 132	49 751	51 498
b) Montant de la masse salariale (*en millions d'euros*)	3 915	3 772	3 713	4 288	4 263
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (*en millions d'euros*)	1 488	1 359	1 328	1 404	1 599

Pour 2016, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 23 mai 2017.

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Identification	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Capital détenu
		en millions de devises			en millions d'euros			en %
I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP PARIBAS SA								
1. Filiales (détenues à + de 50 %)								
Antin Participation 5	EUR	170	(8)	15	170	(8)	15	100,00 %
Austin Finance	EUR	868	152	43	868	152	43	92,00 %
B*Capital	EUR	4	10	3	4	10	3	99,96 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA	EUR	2 077	3 356	94	2 077	3 356	94	100,00 %
Banco BNP Paribas Brasil SA	BRL	1 238	868	133	362	254	39	100,00 %
BGZ SA	PLN	84	5 773	102	19	1 308	23	59,98 %
BNL International Investment SA	EUR	110	317	(1)	110	317	(1)	100,00 %
BNP Paribas (China) Ltd.	USD	653	490	61	620	465	58	100,00 %
BNP Paribas BDDI Participations	EUR	46	18	41	46	18	41	100,00 %
BNP Paribas Canada	CAD	159	418	1	112	295	1	100,00 %
BNP Paribas Cardif	EUR	150	2 156	961	150	2 156	961	100,00 %
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	COP	103 721	18 442	25 853	33	6	8	94,00 %
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	USD	75	273	33	69	252	30	100,00 %
BNP Paribas Developpement	EUR	119	461	69	119	461	69	100,00 %
BNP Paribas El Djazair	DZD	10 000	12 985	3 003	86	112	26	84,17 %
BNP Paribas Espana SA	EUR	52	24	0	52	24	0	99,67 %
BNP Paribas Factor	EUR	6	6	30	6	6	30	100,00 %
BNP Paribas Factor Portugal	EUR	13	67	4	13	67	4	64,26 %
BNP Paribas Fortis	EUR	10 965	4 386	2 003	10 965	4 386	2 003	99,93 %
BNP Paribas Home Loan SFH	EUR	285	1	0	285	1	0	100,00 %
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	INR	2 608	217	52	36	3	1	100,00 %
BNP Paribas Investment Partners	EUR	23	2 729	62	23	2 729	62	66,55 %
BNP Paribas Ireland	EUR	902	641	70	902	641	70	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	EUR	204	(9)	(12)	204	(9)	(12)	73,83 %
BNP Paribas Malaysia Berhad	MYR	650	16	12	138	3	2	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance	EUR	530	5 540	162	530	5 540	162	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	USD	0	619	10	0	587	10	100,00 %
BNP Paribas Public Sector SCF	EUR	24	1	3	24	1	3	100,00 %
BNP Paribas Real Estate	EUR	383	206	88	383	206	88	100,00 %

(*) Conversion au cours du 31/12/2016.
(1) Données sociales non auditées au 31/12/2016.
(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2016.
(3) Données sociales au 31/12/2015.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
			[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]		
			[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]		
			[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]		
			[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
P Paribas Réunion	EUR	25	25	5	25	25	5	100,00 %	(2)
P Paribas SB Re	EUR	250	60	(1)	250	60	(1)	100,00 %	(2)
P Paribas Securities (Asia) Ltd.	HKD	2 429	(1 177)	(221)	297	(144)	(27)	100,00 %	(2)
P Paribas Securities Japan Ltd.	JPY	201 050	3 357	18 358	1 635	27	149	100,00 %	(2)
P Paribas Securities Korea Company Ltd.	KRW	250 000	5 580	4 620	196	4	4	100,00 %	(2)
P Paribas Securities Services – BP2S	EUR	178	472	138	178	472	138	94,83 %	(1)
P Paribas Suisse SA	CHF	320	1 890	131	299	1 763	122	99,99 %	(2)
P Paribas UK Holdings Ltd.	GBP	1 227	192	8	1 435	224	9	100,00 %	(2)
PP VPG Master LLC	USD	29	13	4	27	12	3	100,00 %	(2)
P Paribas Yatirimlar Holding Anonim eti	TRY	1 032	1	0	278	0	0	100,00 %	(2)
P Paribas ZAO	RUB	5 798	1 580	658	90	25	10	100,00 %	(2)
P PUK Holding Ltd.	GBP	257	28	11	301	33	13	100,00 %	(2)
ema	EUR	439	2 003	4	439	2 003	4	99,20 %	(2)
mpagnie Financière Ottomane SA	EUR	9	468	5	9	468	5	96,97 %	(2)
ancière des Italiens	EUR	412	(191)	0	412	(191)	0	100,00 %	(1)
ancière du Marché Saint Honoré	EUR	107	10	(10)	107	10	(10)	100,00 %	(1)
ewood Helena 1 Ltd.	USD	69	25	15	65	23	15	100,00 %	(3)
ewood Holdings Ltd.	GBP	137	51	26	160	60	30	100,00 %	(2)
lobank BNPP Austria AG	EUR	15	41	(2)	15	41	(2)	100,00 %	(2)
nan Value Developers Private Ltd	INR	2 346	(19)	0	33	0	0	100,00 %	(2)
rnational Factors Italia SPA – Ifitalia	EUR	56	569	45	56	569	45	99,65 %	(2)
iocrédibail	EUR	32	35	12	32	35	12	100,00 %	(2)
ra Trading Capital	EUR	600	4	(2)	600	4	(2)	100,00 %	(1)
ichamps	EUR	411	(168)	0	411	(168)	0	100,00 %	(1)
ibas North America Inc.	USD	15 060	1 389	276	14 297	1 319	262	100,00 %	(2)
lease	EUR	54	259	7	54	259	7	100,00 %	(2)
icipations Opéra	EUR	410	(183)	0	410	(183)	0	100,00 %	(1)
Bank BNP Paribas Indonésia	IDR	1 062 170	911 790	279 544	75	64	20	99,00 %	(2)
Sibbank Public JSC	UAH	5 069	(2 491)	1 465	178	(87)	51	60,00 %	(2)
p	EUR	218	1 065	48	218	1 065	48	100,00 %	(2)
rekhan Ltd	INR	1 359	13 276	40	19	186	1	72,75 %	(2)
été Orbaisienne de Participations	EUR	311	(91)	(10)	311	(91)	(10)	100,00 %	(1)
Dout Participation 3 SNC	EUR	792	38	(71)	792	38	(71)	100,00 %	(1)
Bail 2	EUR	105	10	0	105	10	0	100,00 %	(2)

Conversion au cours du 31/12/2016.
Données sociales non auditées au 31/12/2016.
Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2016.
Données sociales au 31/12/2015.

Libellé libre	Dev.	Capital	Réserves & RAN avant affectation des résultats	Résultat bénéficiaire ou déficitaire du dernier exercice clos	Capital	Réserves & RAN avant affectation des résultats	Résultat bénéficiaire ou déficitaire du dernier exercice clos	Quote-part de capital détenue en %	(1)
			en milions de devises			en milions d'euros (2)			
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)									
Banque de Nankin	CNY	3 366	41 982	7 066	459	5 727	964	18,85 %	
BGL BNP Paribas	EUR	713	5 642	407	713	5 642	407	15,96 %	
BNP Paribas Leasing Solutions	EUR	1 820	748	155	1 820	748	155	50,00 %	
Credit Logement	EUR	1 260	253	236	1 260	253	236	16,50 %	
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)	INR	228	3 785	488	3	53	7	33,58 %	
Verner Investissements (Groupe)	EUR	15	327	35	15	327	35	50,00 %	

(*) Conversion au cours du 31/12/2016.
(1) Données sociales non auditées au 31/12/2016.
(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2016.
(3) Données sociales au 31/12/2015.

Renseignements globaux	Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
II – Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations				
Valeur Comptable des titres détenus				
Valeur brute	18 174	53 816	602	3 27
Valeur nette	17 688	47 235	593	3 09
Montants des prêts et avances accordés	70 740	13 566	1	1 00
Montants des cautions et avals donnés	35 003	3 073	1 983	2
Montants des dividendes encaissés	2 681	6 469	32	19

.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2016 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

nentissement de seuil supérieur à 5% du capital		
été	BISCUIT INTERNATIONAL	SAS
nentissement de seuil supérieur à 10% du capital		
été	PAYCAR ABSA	SAS
nentissement de seuil supérieur à 20% du capital		
été	EUROSUD SCI	SCI
nentissement de seuil supérieur à 33,33% du capital		
ant		
nentissement de seuil supérieur à 50% du capital		
ant		
nentissement de seuil supérieur à 66,66% du capital		
été	SCI TROPIKAZ	SCI
été	SCI PAPANGUE 3	SCI
été	ANTIN PARTICIPATION 32	SAS

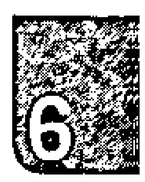

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
1B5, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligen permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuel consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. N estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fi du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes 1, 3.e et 3.j aux comptes annuels qui expo l'incidence de la première application du règlement ANC 2015-06 relatif notamment au traitement comptable du fonds commercial et du mali de fu

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.f, 3.a, 3.b, 3. et 3.k de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrep aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

orisation des instruments financiers

re société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés ifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous ons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination s paramètres utilisés.

orisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une roche multicritères (notes 1, 2.g, 3.c et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

visionnement des engagements sociaux

re société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1, 3.k et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie valuation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

– Vérifications et informations spécifiques

s avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

s n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de tion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

cernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages sés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant re société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des enteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Damien Leurent	Étienne Boris	Hervé Hélias

7 UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

7.1 Notre mission et nos valeurs **456**

Notre mission 456
Nos valeurs, le BNP Paribas Way 456
Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE) 457

7.2 Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique **463**

Engagement 1 : Des financements et investissements à impact positif 463
Engagement 2 : Les meilleurs standards d'éthique 471
Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance 475

7.3 Responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs **480**

Engagement 4 : Promotion de la diversité et de l'inclusion 481
Engagement 5 : « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi 487
Engagement 6 : Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières 496

7.4 Responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société **501**

Engagement 7 : Des produits et services accessibles au plus grand nombre 501
Engagement 8 : La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'Homme 503
Engagement 9 : Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement 508

7.5 Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique **511**

Engagement 10 : L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone 511
Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre 514
Engagement 12 : Le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales 517

7.6 Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II **519**

7.7 Table de concordance GRI, ISO 26000, UNEP-Fi, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable **521**

7.8 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas **525**

Responsabilité de la société 525
Indépendance et contrôle qualité 525
Responsabilité du Commissaire aux comptes 526

Toutes les informations présentées dans le chapitre RSE du Document de référence ont été collectées par des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes, métiers ou territoires du Groupe, ou par l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé en regard de celle-ci.

7.1 Notre mission et nos valeurs

Reformulées et redéfinies début 2016, notre mission et nos valeurs guident les décisions et actions des collaborateurs de BNP Paribas.

NOTRE MISSION

Nous voulons avoir un impact positif sur nos parties prenantes et sur la société. Grâce à notre modèle intégré, nos équipes très engagées offrent à nos clients un service et des solutions de haute qualité. Nous proposons à nos collègues un environnement de travail motivant et inspirant. Nous voulons faire partie des acteurs les plus dignes de confiance du secteur en intégrant encore davantage nos valeurs et notre éthique dans nos comportements quotidiens.

NOS VALEURS, LE BNP PARIBAS WAY

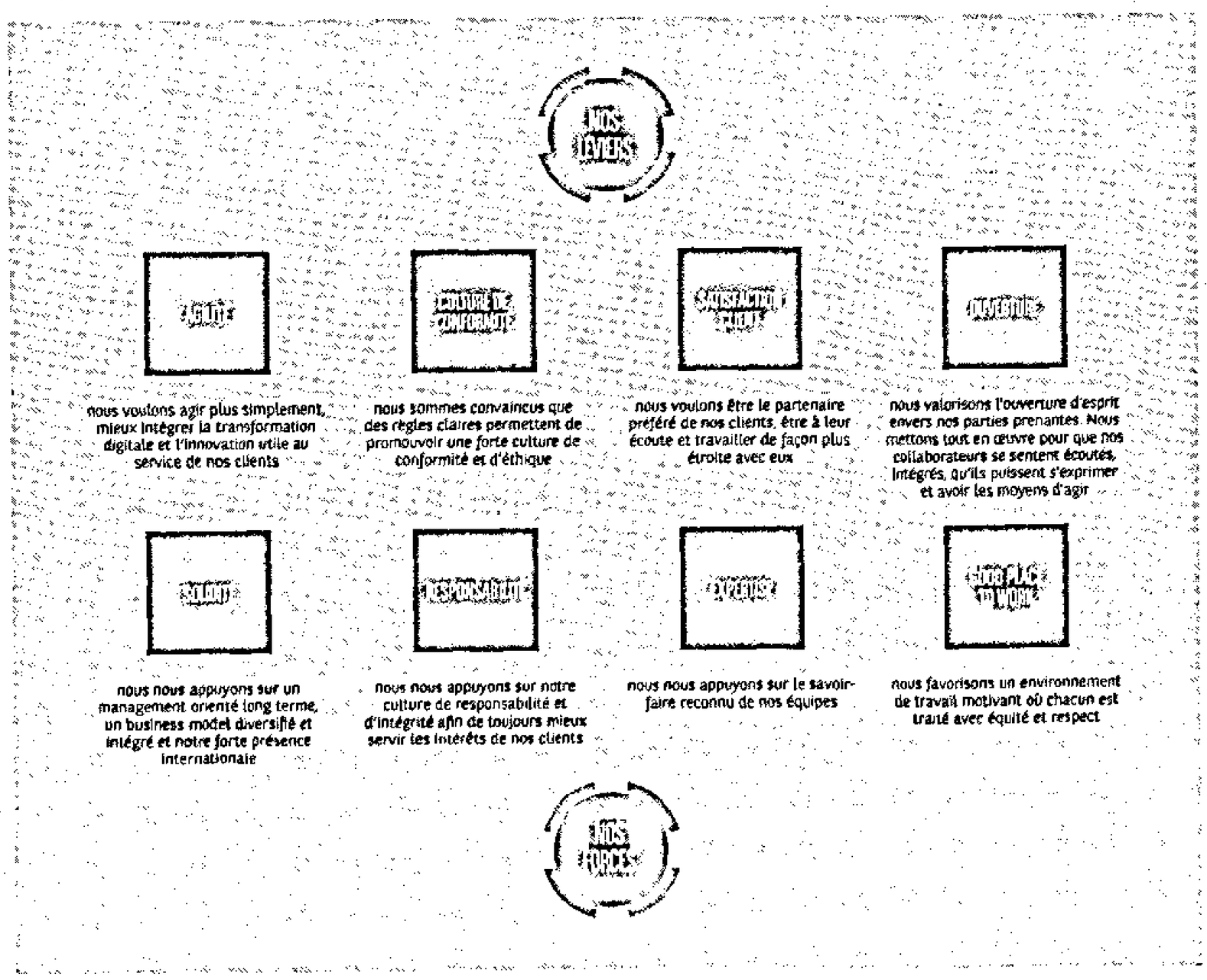

OTRE STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

politique de responsabilité de BNP Paribas est structurée autour de iliers et de 12 engagements, qui reflètent les enjeux de responsabilité ciale et environnementale (RSE), ainsi que les réalisations concrètes de Banque. En ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, cette stratégie a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. L'ensemble des métiers, réseaux, filiales et pays du Groupe déploient cette politique tout en intégrant leurs spécificités.

ES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS EN TANT QUE BANQUE RESPONSABLE

UNE BANQUE
RESPONSABLE
4 PILIERS ET 12 ENGAGEMENTS

NOS 4 PILIERS

Notre responsabilité ÉCONOMIQUE	Notre responsabilité SOCIALE	Notre responsabilité CIVIQUE	Notre responsabilité ENVIRONNEMENTALE
Financer l'économie de manière éthique	Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs	Être un acteur engagé de la société	Agir contre le changement climatique

NOS 12 ENGAGEMENTS

1 DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF	4 PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	7 DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE	10 L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE
2 LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE	5 « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI	8 LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	11 LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE
3 UNE GESTION RIGOUREUSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	6 UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES CARRIÈRES	9 UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT	12 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Une gouvernance

- animée par une culture de responsabilité et d'intégrité,
- fondée sur les meilleures pratiques,
- associant le Conseil d'Administration, les actionnaires, le management et l'ensemble du Groupe,
- pour promouvoir l'action à long terme de BNP Paribas et garantir son impact positif sur la société.

LE TABLEAU DE BORD DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE

Afin d'être en phase avec la nouvelle stratégie RSE de la Banque, les indicateurs de pilotage RSE ont été redéfinis en 2015 pour la période 2016-2018 et le Groupe a pris de nouveaux engagements chiffrés à cet horizon. L'atteinte de ces objectifs est suivie sur une base annuelle par le Comité Exécutif et le Conseil d'administration du Groupe. Neuf de c treize indicateurs sont intégrés dans le calcul de la rémunération varial différée des 5 000 top managers du Groupe, où ils pèsent pour 20 % da les conditions d'attribution.

➤ LES INDICATEURS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

Piliers	Indicateur	2015	2016	Objectif 2018
Responsabilité Économique	Part des crédits aux entreprises contribuant strictement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable des Nations Unies	15 %	16,6 %	Au moins maintenir à 15 %
	Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique	Pas d'action	96,3 %	Plus de 80 % d'ici fin 2018
	Part des crédits entreprise encadrés par un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux spécifique au secteur d'activité concerné	25 %	28 %	40 %
Responsabilité Sociale	Taux de femmes parmi les membres des comités exécutifs transverses multimétiers et/ou multipays(*)	21 %	24 %	23 %
	Taux de collaborateurs bénéficiant au moins de 14 semaines payées de congé maternité et/ou 6 jours payés de congé paternité	74 %	81 %	85 %
	Taux de collaborateurs déclarant avoir suivi une formation (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois	74 %	85 %	90 %
Responsabilité Civique	Nombre annuel de bénéficiaires de microcrédits distribués par des institutions de microfinance financées par BNP Paribas (au prorata des financements de BNP Paribas)	250 000	309 000	350 00
	Taux de collaborateurs contribuant directement à la promotion des droits de l'Homme ayant suivi une formation dédiée	Pas d'action	13 %	80 % de la population ciblée (environ 3 000 personnes)
	Montant du budget annuel du mécénat du Groupe BNP Paribas	38,6 M €	40,4 M €	Budget annuel moyen sur la période 2016-201 supérieur ou égal au budget 201
Responsabilité Environnementale	Montant des financements consacrés aux énergies renouvelables	7,2 Mds €	9,3 Mds €	15 Mds € en 202
	Bilan d'émission de gaz à effet de serre	2,89 teqCO_2/ETP	2,72	2,41 teqCO_2/ETP en 202
	Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux climatiques par BNP Paribas	70 000	116 000	140 0
Gouvernance et Pilotage	Taux de collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité sociale et environnementale, et ses engagements de banque responsable	69 %	70 %	72 %

(*) *Sur 500 Top executives environ.*

ES POSITIONS PUBLIQUES DE BNP PARIBAS

démarche RSE de BNP Paribas est encadrée par des prises de position bliques thématiques et sectorielles. Ces positions sous-tendent ectement la manière dont le Groupe souhaite exercer ses activités. sent dans 74 pays, le Groupe agit ainsi dans le respect de droits et de ncipes universels en tant que contributeur ou membre actif :

- u Pacte Mondial des Nations Unies (niveau Advanced) ;
- es Women's Empowerment Principles des Nations Unies ;
- u United Nations Environment Programme – Finance Initiative UNEP-Fi) ;
- u Carbon Disclosure Project (CDP) ;
- e la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) ;
- 'Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH) ;
- 'Entreprises pour l'Environnement (EpE) ;
- u French Business Climate Pledge ;
- e l'initiative Science Based Targets du World Resources Institute (WRI) ;
- 'Entreprises et Santé ;
- e l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales IDDRI).

é en 2001, l'IDDRI a pour objectif d'élaborer et de partager des clés nalyse et de compréhension des enjeux stratégiques du développement able dans une perspective mondiale. Depuis 2016, la responsable de nction RSE du Groupe siège à son Conseil d'administration.

Groupe participe activement à l'élaboration de solutions et à la mise œuvre de pratiques durables spécifiques à l'industrie financière dans adre :

- es Principes de l'Équateur ;
- e l'Institutional Investors Group on Climate Change ;
- u Montréal Carbon Pledge ;
- e la Transition Pathway Initiative ;
- e la Portfolio Decarbonization Coalition ;
- es Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial nstitutions ;
- e la Banking Environment Initiative (BEI) et de son Soft Commodities ompact ;
- e la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency e l'EBRD/UNEP-FI ;
- es Principes pour l'Impact Positif de l'UNEP-FI ;
- des Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment, PRI), à la fois pour BNP Paribas Investment Partners (2006), BNP Paribas Real Estate Investment Management (2015), BNP Paribas Cardif (2016) et BNP Paribas Securities Services (2016), totalisant ainsi un montant d'actifs détenus, gérés ou sécurisés par le Groupe proche de 10 000 milliards de dollars.

Enfin, depuis plusieurs années le Groupe a également formalisé des engagements volontaires via :

- une Déclaration de BNP Paribas relative aux droits de l'Homme ;
- une politique de lutte contre la corruption ;
- une Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques : elle formalise la transparence et les règles d'éthique professionnelle à respecter. BNP Paribas est la première banque européenne à avoir adopté dès 2012 une charte interne encadrant ses pratiques de lobbying ;
- une Charte RSE des fournisseurs de BNP Paribas ;
- des politiques de financement et d'investissement dans les domaines de l'agriculture, de l'huile de palme, de la défense, du nucléaire, de la pâte à papier, des centrales à charbon, de l'extraction minière et des sables bitumineux ;
- une liste d'exclusion de certains biens comme les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des PCB ou le commerce de toute espèce régulée par la convention CITES sans l'autorisation nécessaire ;
- des listes de surveillance et d'exclusion regroupant des entreprises ne respectant pas les exigences du Groupe en matière de RSE.

Ces différents engagements ont été renforcés **en 2016 et en janvier 2017** :

- par l'adoption d'une **position sur l'industrie du tabac** : le tabagisme étant reconnu par l'OMS comme l'une des plus importantes causes de décès évitables dans le monde, BNP Paribas a souhaité ainsi encourager ses clients dans ce secteur d'activité à conduire leurs activités en conformité avec les meilleures pratiques internationales ;
- par le **renforcement des Engagements pour l'Environnement** du Groupe : déréglement du climat, déforestation, pollution atmosphérique..., la communauté scientifique a lancé de nombreuses alertes sur les enjeux environnementaux présents et futurs. Les Engagements de BNP Paribas pour l'Environnement, pris dès 2011, ont été mis à jour en 2016 afin de refléter l'intégration croissante de ces enjeux dans la stratégie du Groupe ;
- par le durcissement des critères de sa politique de financement et d'investissement dans le secteur du charbon. En effet, BNP Paribas a décidé de ne plus **financer aucun projet de centrales électriques à base de charbon**, quel que soit le pays d'implantation.

DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente les dernières évaluations des principales agences de notation extra-financière et l'intégration du titre BNP Paribas à indices extra-financiers les plus courants.

Agence	Note actuelle (dernière notation)	Note année précédente	Intégration dans les indices ISR
CDP	A- (2016) *Changement de méthodologie*	99 A- (2015)	
FTSE4Good	4,5/5 (2015)	3,9/5 (2014)	FTSE4Good Global Index
Oekom	C (2016)	C- (2015)	Prime (best-in-class status)
RobecoSAM	B7/100 (2016)	82/100 (2015)	DJSI World – DJSI Europe Bronze Class distinction
Sustainalytics	77/100 (2016)	79/100 (2015)	Global Compact 100 des Nations Unies et STOXX Global ESG Leaders
Vigeo Eiris	64/100 (2017) 1re banque européenne du classement	63/100 (2015)	NYSE Euronext-Vigeo Eiris World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20

En 2016, BNP Paribas est également présent dans les indices suivants : Bloomberg Financial Services Gender-Equality Index, Pax Ellevate Global Women's Index Fund[1] et sa banque marocaine, la BMCI, est présente dans l'indice Euronext-Vigeo Eiris Ranking Emerging 70 en 2016 et 2017.

La présence de la BMCI dans cet indice est le résultat de sa notation globale de 58/100 à l'évaluation extra-financière réalisée par l'agence Vigeo Eiris ; elle occupe ainsi la première place dans le secteur des banques diversifiées (Pays Émergents) au classement 2017 de l'agence.

Elle s'est notamment illustrée par ses très bons scores sur les critères droits de l'Homme, ressources humaines et comportement sur les marchés.

D'autres organismes (médias, think tanks...) ont également souligné la progression des performances du Groupe qui :

- se maintient dans le classement 2017 des « 100 entreprises les plus durables », selon le magazine canadien spécialisé *Corporate Knights*, en figurant à la 42e place ;
- devient lauréat des Banker Investment Banking Awards 2016 en remportant le prix de la « Best Bank for Climate Change & Sustainability ». Ce prix récompense les banques offrant les solutions les plus innovantes et les plus adaptées aux nouveaux besoins clients ;
- remporte le maximum de 5 points au classement 2016 Forest 500 du think tank Global Canopy Programme, pour sa politique de lutte contre la déforestation via le soutien des engagements « zéro déforestation » de ses clients.

LA RSE, PORTÉE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ORGANISATION

D'année en année, BNP Paribas progresse dans la mise en œuvre de sa politique RSE, et ce grâce à l'implication quotidienne de 192 419 collaborateurs, issus des différentes entités et fonctions du Groupe à travers le monde, ils déploient dans l'exercice de leurs métiers de multiples initiatives RSE à tous les niveaux de l'organisation.

(1) *Le Pax Global Women's Leadership Index Fund rassemble les entreprises mondiales leaders en matière de promotion des femmes dans la gouvernance d'entreprise.*

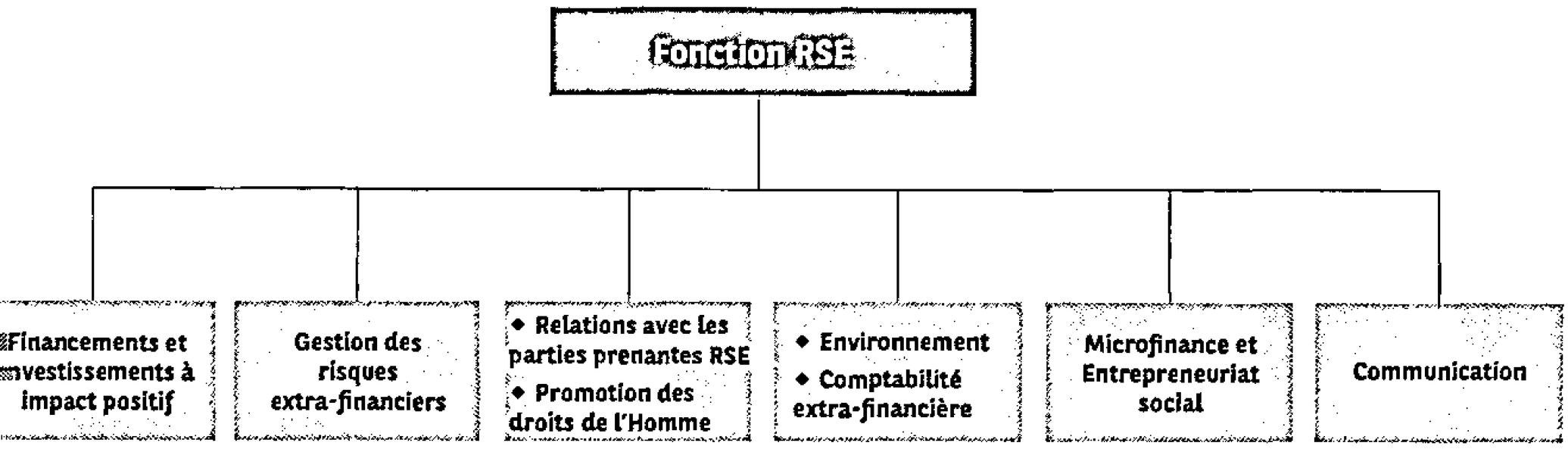

pilotage des engagements RSE de la Banque est assuré par une fonction dédiée. Rapportant directement à la Direction Générale du Groupe depuis 2, la fonction RSE est actuellement rattachée à Michel Konczaty, Directeur Général adjoint de BNP Paribas. Ses missions et responsabilités sont rement définies par une directive de la Direction Générale. Au siège, l'équipe RSE est structurée de la façon suivante :

a de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du upe, un réseau de professionnels de la RSE œuvre dans les pôles, iers, réseaux, fonctions et filiales. Il se réunit trimestriellement au sein omité RSE Groupe, présidé par la responsable de la fonction. En 2016, éseau s'est élargi tant en nombre de personnes que géographiquement c la création d'équipes dédiées dans de nouveaux pays. Au total, près 30 personnes consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à ndre en charge les sujets RSE au sein de BNP Paribas. Elles peuvent outre s'appuyer sur l'expertise de près de 300 contributeurs sur des matiques spécifiques comme les impacts environnementaux directs, la rofinance ou encore les politiques de financement et d'investissement.

delà de ce dispositif sur le terrain, BNP Paribas met en place de nbreuses initiatives afin de s'assurer que la politique RSE est lement portée au plus haut niveau de l'organisation. Le Comité cutif du Groupe statue régulièrement sur des thématiques RSE et présentation de la stratégie est faite au minimum une fois par an onseil d'administration. Enfin, dans chaque entité, un membre du ité Exécutif a la responsabilité de la RSE pour sa structure afin de antir l'intégration de la RSE dans la stratégie.

E DÉMARCHE DE DIALOGUE EC LES PARTIES PRENANTES

ialogue avec les parties prenantes, qui consiste à écouter, comprendre rendre en compte leurs attentes, est au cœur de la démarche de onsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas. D'où, en 2015, gnature des « Principes directeurs pour un dialogue constructif avec parties prenantes » du Comité 21 et la publication des « Objectifs odalités du dialogue entre BNP Paribas et ses parties prenantes », sentant un triple enjeu : anticiper les évolutions des métiers et liorer les produits et services, optimiser la gestion des risques, ver des solutions innovantes à impact positif sur la société.

ialogue est régi par des politiques et des procédures spécifiques. Pour que type de parties prenantes, elles définissent des interlocuteurs iés, des modes de dialogue adaptés et éventuellement des anismes de recours spécifiques.

Quelques exemples illustrent ce dialogue avec les parties prenantes et les moyens mis en place pour faciliter les échanges (consulter la note accessible via le lien indiqué à la fin de ce chapitre pour de plus amples informations) :

- Les démarches de dialogue avec les **collaborateurs** ou représentants du personnel sont décrites dans le pilier social de ce document (Global People Survey, etc.). Les collaborateurs peuvent avoir recours au système d'alerte éthique de l'entreprise (voir *Le droit d'alerte éthique*, Engagement 2).
- Les clients **particuliers** et **professionnels** de toutes les entités retail de BNP Paribas ont accès à un processus de traitement des réclamations. Par ailleurs, de plus en plus d'entités offrent à leurs clients le recours à un médiateur indépendant. En France notamment, dans le cadre des dispositions de la loi MURCEF, une médiation a été instituée pour les clients particuliers (voir la Charte de la médiation BNP Paribas – Clientèle des Particuliers : https ://mabanque.bnpparibas/fr/engagement-chartes-et-conventions/charte-et-rapport-de-la-mediation-bancaire-bnp-paribas). Un compte rendu annuel de l'activité du médiateur indépendant est également disponible sur le site : https ://mediateur.bnpparibas.net/. BNP Paribas a également dédié une procédure de médiation aux entrepreneurs (voir la Charte de la médiation BNP Paribas – Clientèle des Entrepreneurs : https ://mabanquepro.bnpparibas/fr/banque-contacts-pro/engagement-chartes-et-conventions/charte-et-rapport-de-la-mediation-bancaire-bnp-paribas). Ces deux médiateurs sont nommés pour une période de trois ans renouvelable ; neutres et indépendants, ils rendent un avis de façon impartiale et transparente qui s'impose à la Banque (voir *La protection des intérêts des clients*, Engagement 2).
- Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, un dialogue est entretenu par **BNP Paribas Asset Management** avec **les entreprises dans lesquelles la filiale investit**. Son objectif est d'améliorer et de préserver la valeur à moyen et long terme des investissements réalisés pour le compte de nos clients, en encourageant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En 2016, ce dialogue avec les entreprises a porté sur : le changement climatique et la transition énergétique ; la rémunération des dirigeants ; la transparence et l'intégrité dans les rapports sur les essais cliniques par les laboratoires pharmaceutiques ; l'accès aux soins ou encore l'accès à l'alimentation ; l'agriculture durable et la protection des animaux d'élevage.

Parallèlement, BNP Paribas Asset Management soutient l'engagement ESG des entreprises dans lesquelles il investit à travers sa politique de droits de vote (http://www.bnpparibas-ip.com/fr/exercice-des-droits-de-vote/), où sont énoncés les grands principes de gouvernement d'entreprise encouragés. Chaque année, BNP Paribas Asset Management rend compte de l'exercice de ses droits de vote (voir *L'intégration de critères ESG dans les produits d'épargne*, Engagement 3).

- BNP Paribas offre à ses **fournisseurs** une voie de recours en cas de difficulté : un médiateur interne au Groupe, indépendant de la fonction Achats, peut être saisi par tout fournisseur, conformément à la Charte RSE des fournisseurs du Groupe (https ://group.bnpparibas/uploads/file/charte_rse_fournisseurs_fr_version2016.pdf).
- BNP Paribas présente plusieurs fois par an sa stratégie RSE aux **investisseurs ISR** et en informe régulièrement les analystes extra-financiers. Le Groupe a défini une politique et des processus de gestion des relations avec les **ONG de plaidoyer**, afin d'assurer un dialogue constructif, coordonné et fructueux avec elles. En 2016, BNP Paribas a répondu à 54 sollicitations d'ONG de plaidoyer et organisé plusieurs rencontres. Chaque année, un bilan des relations avec ces ONG est présenté à la Direction Générale.
- Vis-à-vis des **organismes de régulation**, des gouvernements et des **parlementaires**, BNP Paribas a adopté en novembre 2012, la « Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques », approuvée en 2015 par le Conseil d'administration. BNP Paribas est également l'un des huit premiers signataires de la déclaration commune sur le lobbying des entreprises membres de Transparency International France. Enfin, son département Affa Publiques France a développé en 2015 un site internet présent ses activités et ses engagements en matière de représenta responsable (http://economieetentreprises.bnpparibas/fr/). Ce propose un lien direct vers les principales positions publique Groupe sur la réglementation bancaire et financière, présentées son site internet institutionnel (https ://group.bnpparibas/principa positions-publiques-reglementation-bancaire-financiere). BNP Par figure dans le Top 10 des grandes entreprises mondiales ayant pratiques de lobbying transparentes et intègres, selon l'étude de V Eiris parue en octobre 2015.
- Le dialogue avec les parties prenantes peut également prendre d'au formes. Ainsi, en 2016, BNP Paribas Real Estate a souhaité réaliser analyse de matérialité de ses enjeux en conduisant une **consultatio ses parties prenantes**. 6 600 d'entre elles ont été invitées à répon à une consultation en ligne, dans 11 pays d'Europe où l'entreprise implantée. Une majorité de répondants (53 %) ont jugé le niveau responsabilité sociétale de BNP Paribas Real Estate « pionnier » « engagé ».

La cartographie des parties prenantes et le dialogue avec chac d'entre elles sont détaillés dans le document « Objectifs et moda du dialogue entre BNP Paribas et ses parties prenantes » disponi ainsi que la note de matérialité de BNP Paribas, dans la rubrique « N responsabilité environnementale et sociale/Organisation, gouverna et stratégie » du site internet de BNP Paribas : https ://group.bnpparib organisation-gouvernance.

.2 Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique

P Paribas a pour mission première de répondre aux besoins de ses nts, notamment en finançant de manière éthique les projets des ticuliers et des entreprises, moteurs du développement économique e la création d'emplois. Positionné parmi les leaders des services nciers dans les pays où il est implanté, le Groupe peut avoir une uence directe sur les économies de par sa capacité de financement a manière dont il exerce ses activités. C'est pourquoi, conscient de sa responsabilité économique, BNP Paribas intervient conformément à ses trois engagements :

- Engagement 1 : des financements et investissements à impact positif ;
- Engagement 2 : les meilleurs standards d'éthique ;
- Engagement 3 : une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

NGAGEMENT 1 : DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF

s PME aux groupes internationaux, en passant par les start-up, P Paribas accompagne tous les profils d'entreprises. En finançant n investissant de manière éthique, la Banque contribue ainsi au eloppement économique de la société dans son ensemble et favorise réation et la pérennisation d'emplois.

CCOMPAGNER LES PME ET SOUTENIR EMPLOI

s financements en croissance

gré une conjoncture économique peu porteuse, le montant total des dits accordés aux entreprises et aux particuliers a progressé sur les tre marchés domestiques du Groupe, dans une proportion supérieure volution du PIB dans chacun de ces pays. Ainsi sur les huit dernières ées la croissance du PIB a été de 11,4 % et celle des crédits de 18,9 % en ce ; de 2,5 % contre 13,7 % en Italie et de 23 % contre 30,7 % en Belgique Luxembourg (sur les sept dernières années pour ce dernier périmètre).

soutien aux PME

Paribas a développé un modèle et des expertises solides pour iciper au développement des entreprises, notamment des PME, que nque accompagne efficacement en France et à l'international.

016, son engagement aux côtés des PME et des artisans a encore enforcé avec :

l'échelle européenne, le lancement, en septembre, du fonds NP Paribas European SME Debt Fund, réunissant 13 investisseurs stitutionnels pour un montant global de 500 millions d'euros. Ce nds a pour vocation de financer des projets de croissance des ME européennes, leur offrant une solution de financement unique mbinant deux tranches contractuellement unifiées : un prêt bancaire aditionnel amortissable de moyen terme (5-7 ans), accompagné d'un êt long terme (7-10 ans) remboursable *in fine*, apporté par le fonds prêts. Géré par BNP Paribas Investment Partners, ce fonds bénéficie label ELTIF (Fonds européens d'investissement à long terme), tribué par le régulateur pour valider le financement à long terme projets d'infrastructures des sociétés non cotées ou de PME cotées.

- La Banque De Détail en France a déployé un dispositif spécifique dédié aux PME et à leurs dirigeants qui compte 300 pôles d'expertise. Son engagement de long terme fait de BNP Paribas une banque de référence des PME. Elle a été récompensée par un « avis positif » remis par l'Association Pacte PME en janvier 2017.
- En Belgique, BNP Paribas Fortis s'est engagé à accorder aux entreprises 300 millions d'euros supplémentaires pour le financement à long terme des PME dans le cadre du Plan Bancaire du Ministre-Président flamand Kris Peeters.
- En Italie, la nouvelle version du portail dédié aux PME « Mestiere Impresa », lancée en septembre 2015, a gagné en un an 2 211 nouvelles entreprises et compte maintenant 5 211 membres. Ce portail leur propose une plateforme d'échanges et des produits dédiés.
- Aux États-Unis, Bank of the West a augmenté le portefeuille de prêts des PME de 15 % et prêté au total 3,5 milliards de dollars en 2016. Bank of the West est le 13e prêteur aux petites entreprises aux États-Unis (17e en 2014 et 14e en 2015).
- BNP Paribas SA a comptabilisé, au 31 décembre 2016, 36 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette somme a été affectée au financement de l'amélioration de la compétitivité notamment en termes d'investissement, d'innovation et de formation. À ce titre, elle a contribué aux efforts déployés pour optimiser les modes de fonctionnement ainsi qu'à la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

La mesure d'impact économique

Accompagner ses clients entreprises sur le long terme, notamment les PME, dans toutes les phases de leur développement, fait véritablement partie du cœur de métier de BNP Paribas.

À ce jour, le soutien aux entreprises est essentiellement mesuré par le volume des crédits qui leur sont accordés : en 2016, la Banque servait 46 000 entreprises en France, soit près de 2 500 de plus qu'en 2011. 50 % de ces clients sont accompagnés sur plus de 5 années en moyenne. Le montant total des crédits accordés était d'environ 50 milliards d'euros, soit 20 % des crédits octroyés en France.

Le crédit bancaire est une des sources importantes de financement des entreprises en France ; pourtant, la manière dont les flux de crédits

irriguent l'économie et leurs impacts en termes de création de valeur et de création d'emploi ne sont pas objectivés. Le Groupe a donc décidé en 2016 de mener une étude pilote visant à quantifier la contribution du crédit bancaire au soutien de l'économie sur le territoire français (emploi et croissance du PIB).

Le Groupe a :

1. Élaboré une méthode d'évaluation inédite : elle fait appel à des multiplicateurs économiques calculés à partir des tables « entrées-sorties » de l'économie française, issues des travaux du prix Nobel d'économie Wassily Leontief, de la comptabilité nationale et consolidées par Eurostat. Ces tables permettent de mesurer les interdépendances entre secteurs de l'économie, et les effets d'entrainement d'un secteur sur le reste de l'économie.
2. Testé et validé la pertinence de cette méthodologie sur un échantillon représentatif de dossiers de crédit. L'objectif était de s'assurer que les hypothèses de calcul et l'application des données statistiques fournissaient bien des résultats cohérents avec l'activité des clients.
3. Pris comme hypothèse que les crédits de trésorerie ont un impact sur l'année de leur attribution uniquement alors que les crédits d'investissement vont soutenir voire contribuer à l'augmentation de l'activité de l'entreprise durant 4 ans en moyenne. Ils auront un impact sur la production de l'entreprise, l'activité de ses fournisseurs habituels mais également celle de ses fournisseurs d'équipement.
4. Appliqué cette méthodologie à toutes les entreprises clientes de son réseau français ayant un chiffre d'affaires minimum de 750 000 euros et à tous les crédits accordés pour leur activité en France.

Les résultats montrent que les crédits aux entreprises du réseau France ont contribué au maintien ou à la création de 820 000 emplois en France, soit environ 5 % des emplois marchands. Parmi ces emplois, presque 200 000, soit environ 24 % du total, ont été générés par l'activité des PME (entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros). Les emplois liés aux crédits d'investissement représentent environ 80 % de l'impact total des crédits en termes d'emploi, ce qui démontre leur importance déterminante dans le soutien global à l'économie.

L'étude pilote menée en 2016 est une première étape dans l'évaluation de l'impact économique de BNP Paribas. Elle démontre que, par son activité de crédit, le réseau France contribue à la création de richesse et d'emploi de façon significative, y compris dans une période économique (2012-2015) où la création d'emploi nette s'est avérée négative.

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

En 2030, le monde comptera 8,5 milliards d'habitants dont plus de E vivront dans des villes. Cette formidable croissance génère des bes importants, tant en biens (agricoles ou industriels) qu'en infrastructu (éducation, santé, accès à l'énergie). Compte tenu du volume limité ressources naturelles et de la nécessaire protection de la planète, solutions innovantes doivent être développées. D'où le programme pou développement à l'horizon 2030 élaboré en septembre 2015 par les É membres de l'ONU, articulé autour de 17 Objectifs de Développem Durable (ODD). Ceux-ci visent, d'ici à 2030, à construire un futur dural mettre fin à la pauvreté et à la faim, promouvoir l'éducation et l'éga construire des villes durables, protéger l'environnement, etc.

e stratégie RSE alignée sur les Objectifs de Développement Durable

tratégie RSE du Groupe contribue pleinement à l'atteinte des ODD. En effet, elle couvre à la fois les enjeux liés à la croissance économique, à l'inclusion plus fragiles et à la préservation des ressources. L'illustration ci-dessous détaille les liens entre les ODD et les 12 engagements de la stratégie RSE :

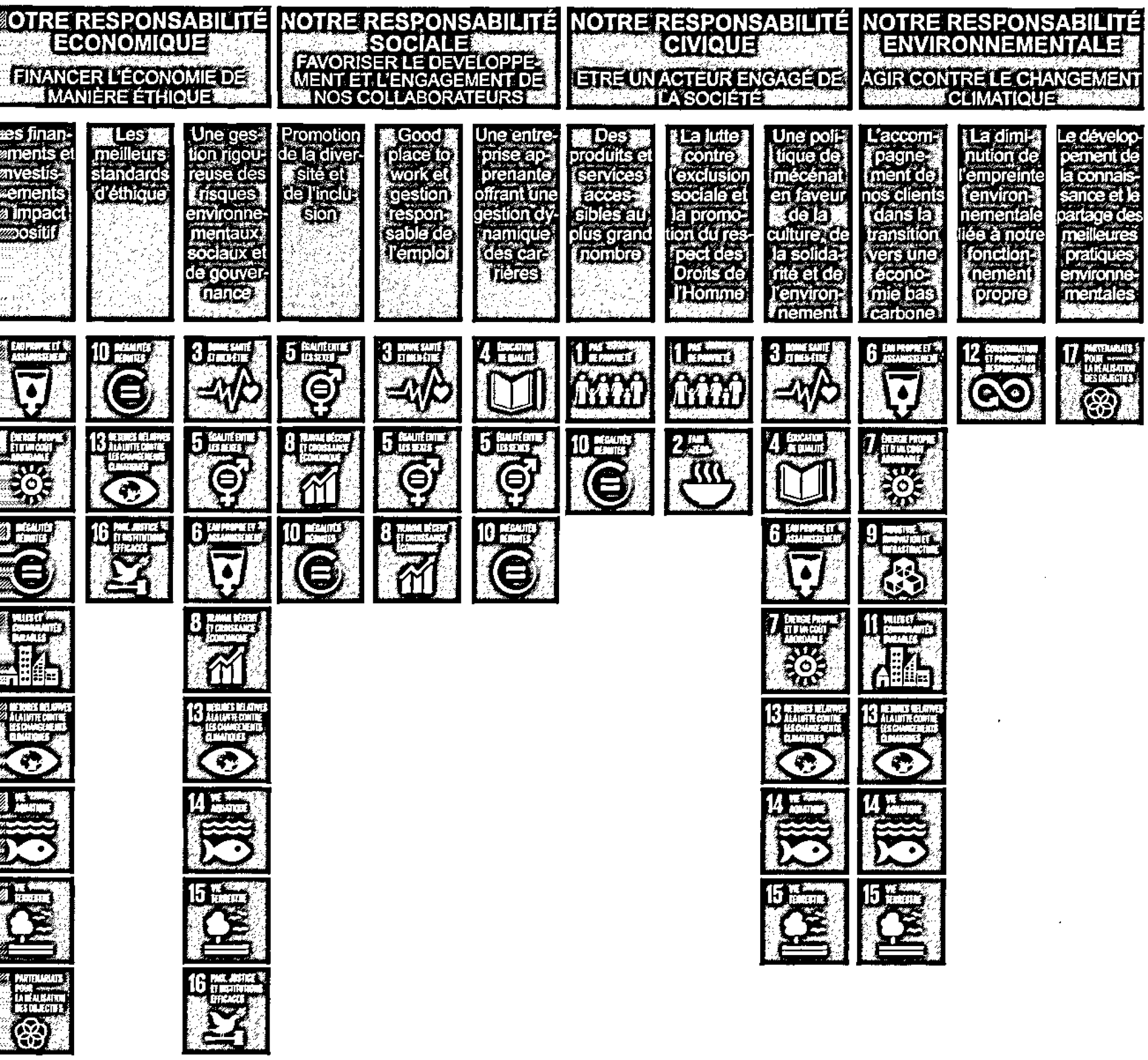

Partenariats pour la réalisation des Objectifs

À travers l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), l'ONU met en avant la nécessité de développer des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. C'est pourquoi BNP Paribas a choisi de favoriser les programmes de sensibilisation comme ceux menés par exemple dans sa filiale polonaise BGZ, devenue partenaire du programme polonais « Les ODD en pratique », qui vise à intégrer les ODD dans les stratégies des entreprises. En Belgique, BNP Paribas Fortis, a signé la Charte belge des ODD dont le but est d'améliorer la coopération entre les acteurs du développement international, le secteur privé et la société civile afin d'atteindre les 17 ODD.

Afin de renforcer encore son action, le Groupe mesure sa contribution à l'atteinte des ODD et développe de nouveaux produits et services favorisant l'atteinte de ces objectifs.

Indicateur de performance lié aux ODD

Le Groupe a décidé d'introduire les ODD dans ses indicateurs de performance RSE. Précurseur dans le secteur bancaire, il est le premier à proposer un indicateur global annuel. BNP Paribas a été appuyé par Vigeo-Eiris dans l'élaboration de cet indicateur qui mesure la part des crédits aux entreprises ayant contribué directement à l'atteinte des ODD qui s'élève à 16,6 % en 2016, contre 15 % en 2015.

Les financements contribuant à l'atteinte des ODD

Les secteurs économiques contribuant pleinement aux ODD

Certains secteurs d'activité sont considérés comme ayant globalement une contribution positive aux ODD : associatif, social, éducation, santé, agriculture, recyclage, énergies renouvelables, recherche... On peut notamment citer, à titre d'exemples, les financements suivants :

- Dans le domaine de la santé :

Aux **États-Unis**, Bank of the West accompagne depuis 2012 AltaMed Health Services, qui regroupe 43 centres médicaux offrant des soins aux personnes les plus démunies des communautés latino-américaines, multiethniques et du **sud de la Californie**. Les prêts accordés par la Banque depuis 2012 – plus de 22 millions de dollars – ont permis plus de 930 000 visites de patients.

- Dans le domaine de **l'accès à l'eau** ou du **transport** :
  - Au **Vietnam**, BNP Paribas Fortis a accordé un prêt de 11,5 millions d'euros au ministère des Finances afin de moderniser trois stations de pompage dans la province de Hà Nam. L'augmentation de 138 % de la capacité de pompage permettra un meilleur drainage des zones habitées et agricoles, inondées par des rivières polluées durant la saison des pluies.
  - Le Groupe a également soutenu le financement d'infrastructures d'**amélioration de la circulation dans les villes**, comme par exemple à Manama, au **Bahreïn** où il a financé pour 65 millions de dollars la compagnie de transport public (Bahrain Public Transport Company – BPTC). Ce projet stratégique pour le pays, qui contribue à réduire les embouteillages et la pollution, était attendu par la population : 33 000 personnes par jour ont utilisé en 2016 un des 141 bus du réseau de transport public.

D'autres activités sont également considérées comme ayant un im positif : le soutien du Groupe à la microfinance (cf. Engagemen aux entreprises sociales (cf. Engagement 1), à l'efficacité énergét (cf. Engagement 10), les partenariats avec les institutions internationa

Les partenariats avec les banques et institutions de développement

Grâce à ces partenariats, dont le montant total dépasse 770 mil d'euros en 2016, BNP Paribas apporte un soutien spécifique à catégories de clients ciblées : PME, soutien à l'exportation, p exploitants agricoles (Turquie et Pologne), femmes entreprene (Turquie...).

- En **Tunisie**, l'UBCI est devenu – fin 2016 – partenaire de Proparco, f de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur p via la signature d'une ligne de crédit de 30 millions d'euros des aux PME. Elle contribuera à faciliter leur accès aux financeme long terme.
- En **Ukraine**, la BERD a signé un accord avec UkrSibbank le financement de l'efficacité énergétique chez les particul L'enveloppe de 10 millions d'euros est dédiée à l'amélioration de habitations (isolation, fenêtres...) et à faciliter leur accès aux éne renouvelables.
- En **Guinée**, la BICIGUI et l'AFD ont conclu un accord de garantie de faciliter les prêts aux PME. Ce partenariat fait partie du disp ARIZ, un instrument de partage de risques et comporte deux vo 4 millions d'euros destinés à faciliter l'accès au financement de entreprises et 300 000 euros ciblant les PME et professions libér

Les autres financements à fort impact positif

Enfin, certaines opérations n'appartiennent à aucun de ces secteurs contribuent également à la réalisation des ODD grâce aux impacts po qu'elles génèrent. Elles peuvent avoir une dimension environneme (gestion de la biodiversité, de l'eau, de la qualité de l'air, des émission gaz à effet de serre, etc.), économique (création d'emplois, revitalis de territoires, etc.) ou civique (insertion des personnes frag amélioration de l'accès à la santé ou à l'éducation, etc.). Ces opéra doivent répondre aux caractéristiques suivantes : contribuer à économie plus durable (plus verte, plus inclusive, plus respectueus populations, etc.), respecter les critères de risque et de rentabilit Groupe et ne faire l'objet d'aucune controverse majeure.

Quelques exemples illustrent concrètement cette démarche :

- En partenariat avec l'IFC, pour le **fabricant de vêtements de s Puma**, BNP Paribas a été la première et unique banque commer à développer un programme de financement de la ch d'approvisionnement qui intègre des critères environneme et sociaux (E&S). Reposant sur un mécanisme de bonus/malu s'applique aux fournisseurs, en fonction de leur performance évaluée par Puma, ce programme permet de renforcer les bo pratiques E&S dans la chaîne d'approvisionnement.
- En **Afrique de l'Ouest**, la société Cargill West Africa, spécialisée l'exportation de fèves de cacao brut et de produits à base de cac travaillé sur toute sa chaîne d'approvisionnement, afin de garan meilleurs revenus et de meilleures conditions de vie aux agricul ainsi qu'un approvisionnement durable en cacao. Grâce au pr 14 milliards de francs CFA (environ 22 millions d'euros) accord BNP Paribas, la société a pu déployer son programme : des cent de coopératives agricoles soutiennent les agriculteurs et financer petits projets sociaux pour les femmes.

start-up contribuent également à l'atteinte des ODD en ≡loppant des solutions innovantes pour répondre aux grands enjeux ≡ronnementaux et sociaux. Parmi les 407 start-up à fort impact ≡tif clientes de la Banque De Détail en France, 21 % ont un impact ≡tif sur les biotechnologies, 17 % ont des impacts à la fois sociaux et ≡ronnementaux, 17 % sont actives dans le domaine de la recherche ≡licale et pharmaceutique, et 13 % ont un impact tangible sur ≡cacité énergétique.

≡ solutions d'investissement contribuant ≡atteinte des ODD

de permettre à l'épargne de ses clients particuliers et institutionnels ≡ontribuer à l'atteinte des ODD, BNP Paribas a développé une gamme ≡roduits adaptés.

≡ filiale de gestion d'actifs, BNP Paribas Investment Partners, propose ≡es fonds thématiques répondant directement à certains ODD :

- BNP Paribas Aqua contribue aux objectifs 3 (Bonne santé et Bien-être), 6 (Eau propre et assainissement), 9 (Industrie, innovation, infrastructure) et 14 (Vie aquatique) ;
- BNP Paribas Développement Humain contribue aux objectifs 2 (Faim « Zéro »), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 6 (Eau propre et assainissement), 11 (Villes et communautés durables) et 12 (Consommation et production responsables).

≡ banque d'investissement, BNP Paribas Corporate and Institutional ≡anking a obtenu en octobre 2016 la licence exclusive de l'Indice ≡olactive Sustainable Development Goals World. Ce nouvel indice ≡ctions permet aux investisseurs privés et institutionnels d'investir ≡ans des sociétés identifiées comme apportant une contribution ≡gnificative à l'avancée des ODD, grâce aux produits qu'elles proposent ≡u à leur comportement exemplaire.

≡NANCER L'ENTREPRENEURIAT ≡CIAL (ES)

≡es sur un modèle hybride, les entreprises sociales (ES) ont pour ≡ctif de générer un fort impact positif social ou environnemental, en étant économiquement pérennes. Le soutien mis spécifiquement ≡lace par BNP Paribas pour cette catégorie d'entreprises s'intègre ≡ement dans les financements et investissements à fort impact ≡if.

≡016, ses différents dispositifs d'accompagnement des entreprises ≡ales ont été reconnus par l'attribution du prix « Brand of Excellence ≡al Entrepreneurship » pour l'Europe décerné par le magazine *Finance ≡st*.

≡ forte croissance des volumes de financements

≡ décembre 2016, le soutien de BNP Paribas aux entreprises sociales ≡vait à **641 millions d'euros**, en croissance de 38 % par rapport à ≡ à périmètre constant. Ce montant comprend 479 millions d'euros ≡rations de crédit (contre 351 millions d'euros en 2015), auxquels ≡tent 81 millions d'euros de crédits de Bank of the West comptabilisés la première fois en 2016, et 81 millions d'euros d'opérations hors ≡ts (contre 65 millions d'euros en 2015).

Ce sont 930 entreprises sociales (clients et partenaires) dans 7 pays qui bénéficient de ce soutien à fin 2016 dont une majorité dans les marchés domestiques. En incluant le secteur de la microfinance, domaine particulier de l'entrepreneuriat social (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7), le soutien total du Groupe s'élève à **890 millions d'euros** au profit de 966 clients et partenaires à fin 2016.

➤ **SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À L'ES AU 31/12/2016 – 641 MILLIONS D'EUROS**

➤ ***Soutien en crédits aux ES par pays – 560 millions d'euros***

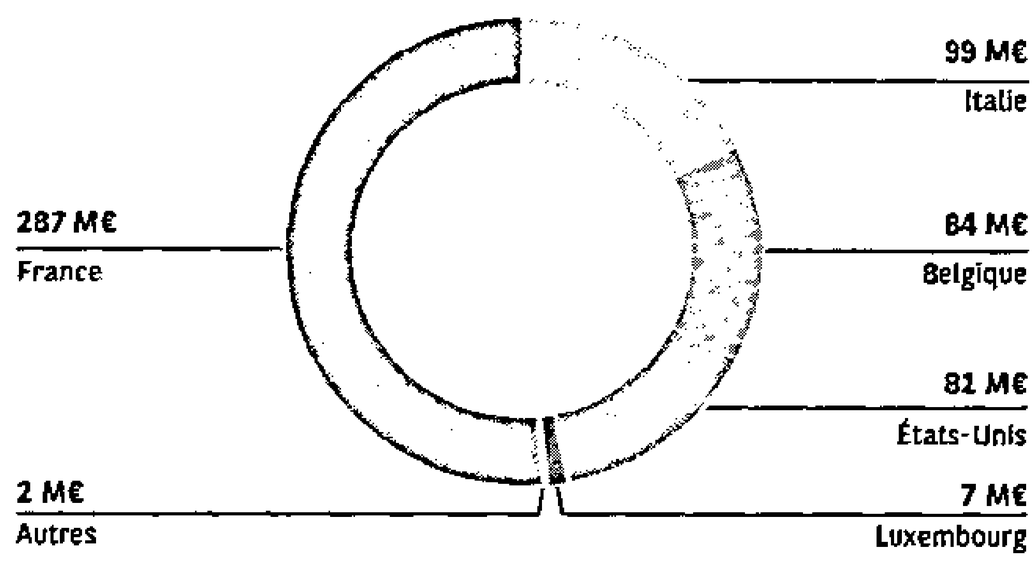

TOTAL : 560 millions d'euros

➤ ***Soutien hors crédits aux ES – 81 millions d'euros***

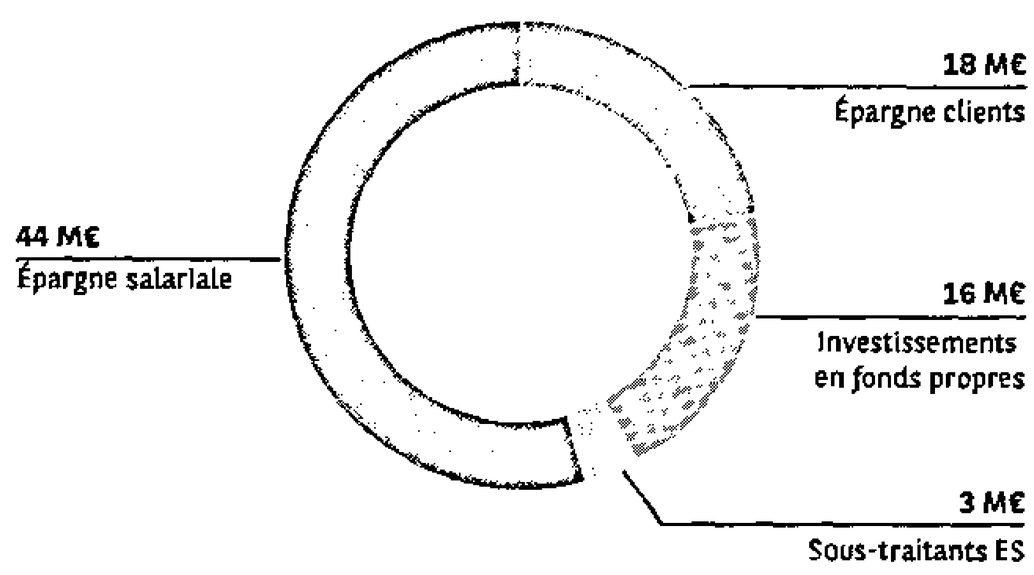

TOTAL : 81 millions d'euros

Les entreprises sociales sont spécifiquement accompagnées par BNP Paribas dans 7 pays :

- En **France**, le Groupe a confirmé son rôle dans ce secteur avec plusieurs initiatives qui complètent son offre de crédit :
  - Une coordination étroite entre plusieurs entités comme BNP Paribas Investment Partners, Wealth Management et la Banque De Détail en France permet de proposer une palette étendue de financements aux entreprises sociales en dette ou en fonds propres, du court au long terme, notamment grâce au fonds BNP Paribas Social Business France. Ce fonds a atteint un actif net de 97 millions d'euros à fin 2016 et a investi dans 18 entreprises sociales.

- BNP Paribas Investment Partners gère, à fin 2016, près d'1,5 milliard d'euros d'épargne solidaire. Une partie de cette épargne est dirigée vers 8 fonds de BNP Paribas Investment Partners (dont 5 sont labellisés Finansol), leur permettant ainsi de financer aujourd'hui 23 acteurs de l'économie solidaire et de la microfinance.
  - En 2016, le Groupe a joué un rôle clé dans la constitution du nouveau fonds NovESS promu par la Caisse des Dépôts, en devenant son premier partenaire avec un investissement total de 10 millions d'euros. NovESS vise à renforcer les fonds propres des structures les plus matures de l'économie sociale et solidaire (médico-social, insertion, etc.) en changement d'échelle, mais également à accompagner les projets d'innovation sociale. BNP Paribas a également investi 3 millions d'euros dans le fonds Impact Création d'Impact Partenaires, dédié à l'accompagnement et à la création de commerces de proximité dans les quartiers difficiles.
- En Belgique, BNP Paribas Fortis propose à ses clients Wealth Management de souscrire à un fonds d'investissement socialement responsable (ISR), le Venture Philantropy Fund, où pour chaque euro investi une part des intérêts est reversée à la Fondation Roi Baudouin qui les utilise en soutenant des associations et entreprises sociales. En 2016, plus de 730 000 euros ont été versés à 9 entités.
- En Italie, BNL fait désormais partie de la Social Impact Agenda for Italy qui contribue à développer l'écosystème des investissements à impact social. BNL a également nommé 20 référents ES et a investi via son fonds de pension 1 million d'euros dans le fonds Oltre Venture 2 qui finance des projets liés à l'accès à la santé et au logement. C'est la première fois qu'en Italie un fonds de pension réalise un investissement à impact social.
- En Tunisie, l'UBCI est devenue la deuxième filiale du Groupe au Maghreb à développer une stratégie spécifique autour des entreprises sociales. La Banque a choisi l'incubateur du Lab'ESS (acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en Tunisie) pour déployer son programme et accompagner les ES tunisiennes.
- Au Maroc, après avoir lancé le projet de soutien à l'ES en 2015, BMCI finance plusieurs entreprises sociales et a mis en place un partenariat privilégié avec l'incubateur Bidaya.
- Au Sénégal, la BICIS travaille également avec les principales parties prenantes du secteur (collectivités locales, institutions publiques, agences de développement comme l'AFD, réseaux de soutien aux ES tel Ashoka, chercheurs universitaires, etc.) pour participer à la construction d'un écosystème favorable à l'émergence d'entreprises sociales dans le pays.
- En Californie, depuis 2016, les crédits aux entreprises sociales (81 millions de dollars) concernent les hôpitaux pour les plus démunis ainsi que l'accès au logement. Ils répondent également aux conditions du Community Reinvestment Act.

LES CONTRATS À IMPACT SOCIAL : NOUVEL OUTIL D'INNOVATION FINANCIÈRE

Le contrat à impact social (CIS), ou Social Impact Bond (SIB), est un nouvel outil financier permettant à des investisseurs privés de financer des programmes générateurs d'innovation sociale et d'économies pour l'État. Si ces expérimentations sont un succès, les pouvoirs publics utilisent tout ou partie des économies réalisées pour rembourser et rémunérer les investisseurs.

BNP Paribas a développé une offre et une expertise sur le sujet en tant que structurateur et investisseur.

Pour l'un des deux premiers contrats à impact social réalisé en Fra d'un montant de 1,3 million d'euros, signé le 24 novembre 201 présence du Président de la République François Hollande, BNP Parit joué un double rôle auprès de l'Adie, son partenaire historique. Archit du projet, le Groupe a structuré le CIS, a coordonné les échanges e les parties prenantes et a créé un produit sur mesure valorisant l'im social. Il figure également parmi les investisseurs. Ce produit fin un programme de développement de l'entrepreneuriat dans les z rurales isolées. Son objectif est de réinsérer durablement dans l'em au minimum 320 personnes, ce qui générera plus de 2 millions d'e d'économies pour l'État (coûts évités sur les allocations chôm recettes en taxes et impôts, etc.).

En assurant l'ingénierie financière et juridique du premier cont impact social français, BNP Paribas a contribué, en collaboration la Direction Générale du Trésor du ministère des Finances, à crée standard pour ce nouveau type de financement.

Parallèlement, aux États-Unis, BNP Paribas CIB à New York a in dans un Social Impact Bond de 11 millions de dollars dans l'Éta Connecticut, dédié à la protection de l'enfance. Son but : diminu taux de placement des enfants en foyer d'accueil grâce à une appr innovante de création de liens affectifs entre parents et enfants et diminution de la consommation de substances addictives.

LA MESURE D'IMPACT SOCIAL

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et partenaire l'économie sociale et solidaire et de structurer avec succès ces pren contrats à impact social, BNP Paribas a mis en place en 2015 méthodologie d'évaluation de l'impact social et/ou environneme des acteurs de l'ESS.

Cette méthodologie est déjà appliquée semestriellement su entreprises solidaires dans lesquelles BNP Paribas Investment Part a investi, soit 20 partenaires solidaires au 30 juin 2016. Les résu complets sont disponibles : http://docfinder.is.bnpparibas-ip.com/api/ BB5E6BB5-12FE-4610-848B-44EC00A57C44.

À titre d'exemple, 30 % des investissements sont faits dans qu structures qui opèrent dans le domaine d'action sociale « Acc logement ». Elles mettent à disposition un total de 4 044 logem dont 80 % de logements très sociaux.

Le travail sur la mesure d'impact s'est poursuivi en 2016, ave contribution de BNP Paribas à la création de MESIS – mesure et sui l'impact social –, méthodologie mise au point pour répondre aux bes d'évaluation des investissements du fonds NovESS.

MESIS repose principalement sur les méthodologies d'impac BNP Paribas et du Comptoir de l'Innovation, complétées par un tr collaboratif avec la Caisse des Dépôts et Kimso. Cette méthodo associe un processus de sélection, la fixation d'objectifs éva annuellement pendant la période d'investissement et une appr dynamique qui mesure l'évolution de la performance au momen l'investissement, à mi-parcours et à la sortie. Par ailleurs, pou besoins de reporting, des indicateurs transversaux permetter mesurer, comparer et agréger des données distinctes.

MESIS, qui est en cours de test, a vocation à être reconnue comm norme pour l'investissement à impact social en France, ce qui perm la consolidation d'études sectorielles et l'établissement de benchm

▲ CONCEPTION ET LA PROMOTION ES FONDS D'INVESTISSEMENT ▲CIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

▲2016, BNP Paribas Investment Partners a continué à développer sa ▲me de produits et de services responsables destinée aux clients ▲ticuliers et aux investisseurs institutionnels. Son expertise s'appuie ▲deux approches complémentaires : l'une, centrée sur les émetteurs ▲agés (best-in-class) ; l'autre, thématique, ciblée sur des activités, ▲duits et services liés à la protection de l'environnement et/ou au ▲-être social.

▲otal, ce sont ainsi 25 milliards d'euros d'actifs ISR qui étaient gérés ▲BNP Paribas Investment Partners au 31 décembre 2016. Le montant ▲actifs ISR a augmenté cette année de 31,5 %, soit plus que les actifs ▲s par BNP Paribas Investment Partners, en progression de 6,4 % sur ▲même période.

2S labels ISR obtenus en 2016

- Pour 7 fonds : le label ISR d'État français. Créé en 2016, son objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR et de garantir que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides, avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.
- Pour 6 fonds : le label Environment LuxFLAG qui marque une forte implication dans le secteur de l'environnement et un haut niveau de transparence auprès des investisseurs.
- Pour 2 fonds : le label ESG LuxFLAG.
- Pour 5 fonds : le label Finansol qui concerne les investissements dans le domaine de l'économie solidaire et de la microfinance.
- Pour 5 fonds : le label CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

  Ces labels confortent l'engagement de long terme de BNP Paribas Investment Partners à développer et promouvoir son offre de produits ISR.

LES FONDS ISR BNP PARIBAS LABELLISÉS EN 2016

▲ des fonds	ISR	Finansol	CIES	LuxFLAG Environment	LuxFLAG ESG
▲ Paribas Aqua				X	
▲ Paribas L1 Equity World Aqua				X	
▲est Aqua				X	
▲est Climate Impact				X	
▲est Global Environment				X	
▲est Green Tigers				X	
▲est SMaRT Food					X
Paribas L1 SMaRT Food					X
Paribas Social Business France		X			
Paribas Social Business Impact France		X			
Paribas Actions Europe Responsable	X				
Paribas Euro Valeurs Durables	X				
Paribas Obli Responsable	X	X			
▲est Sustainable Bond Euro	X				
▲est Sustainable Bond Euro Corporate	X				
▲est Sustainable Equity Europe	X				
▲ipar funds		2 fonds	5 fonds		
▲ Investissement Responsable Europe	X				

▲nouvelles stratégies d'investissement ▲posées à la clientèle en 2016

▲ec BNP Paribas Sustainable Bond Euro Short Term et Parvest ▲stainable Bond World Corporate, BNP Paribas Investment Partners ▲enrichi sa gamme obligataire ISR afin de répondre à la demande ▲s clients qu'elle sait liée à un environnement de taux bas ou à une ▲lonté de diversification géographique.

▲P Paribas Investment Partners a poursuivi le développement de sa ▲mme de fonds ISR en actions, en introduisant le concept innovant ▲ « dividende responsable ». Cette nouvelle stratégie capitalise sur ▲ thème porteur, les actions à dividende élevé, en sélectionnant les ▲treprises selon des critères financiers et extra-financiers.

Un succès confirmé des fonds thématiques auprès de la clientèle des particuliers

- BNP Paribas SMaRT Food investit dans des entreprises du secteur alimentaire qui contribuent à la résolution de problèmes critiques, tels que la nécessité de réduire la pollution, de remédier au changement climatique ou d'offrir une alimentation de meilleure qualité, tout en respectant des principes éthiques. Outre l'obtention du label ESG, décerné par LuxFLAG, l'agence luxembourgeoise de labellisation des fonds, SMaRT Food a décroché le prix du Lancement du Fonds européen de l'année dans le cadre des Funds Europe Awards 2016.

- BNP Paribas Aqua, BNP Paribas Développement Humain et BNP Paribas Social Business France ont continué à séduire les épargnants qui souhaitent donner du sens à leurs investissements. Les actifs gérés de ces fonds ont en effet atteint respectivement 1,4 milliard , 1,1 milliard et 96 millions d'euros.

Une collecte en croissance forte

BNP Paribas Wealth Management poursuit le déploiement de son offre ISR avec un succès grandissant : les encours investis en ISR par ses clients ont atteint 8,5 milliards d'euros fin 2016, soit une croissance de 50 % par an depuis 2010.

En Belgique notamment, la promotion de l'ISR, engagée depuis 2013 par BNP Paribas Fortis, continue de porter ses fruits : ses actifs sous gestion ont encore augmenté de 30 % en 2016 pour atteindre 6,1 milliards d'euros. Grâce à une telle croissance, sa part du marché de l'ISR en Belgique dépasse maintenant 40 %.

LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

L'entrepreneuriat féminin

Aujourd'hui, les femmes créent deux fois plus d'entreprises que les hommes à l'échelle mondiale, disposent de 51 % de la richesse globale et contrôlent 70 % des dépenses des ménages. Dans les pays émergents, leur rôle est majeur dans le développement. Cependant, dans la zone euro, les femmes restent encore minoritaires parmi les entrepreneurs (moins de 35 % en 2015).

Conscient des enjeux liés à l'accès au financement dans la création d'entreprise, le Groupe continue d'œuvrer auprès des femmes en France. En 2016, BDDF a :

- Nommé **50 référents** pour **l'entrepreneuriat féminin** afin de couvrir tout le territoire français ;
- Réalisé une quarantaine d'ateliers pédagogiques « **Connect&Change** » de sensibilisation aux facteurs de développement, ouverts à toutes les dirigeantes ;
- Lancé une **étude** sur l'accompagnement des entrepreneures, en vue de créer des outils de diagnostic et d'identifier des leviers pertinents de soutien ;
- Intensifié sa présence dans l'écosystème de l'entrepreneuriat féminin, en s'appuyant sur ses **partenaires historiques** : Fédération Pionnières, WBMI, WEG.

Parallèlement, BNP Paribas a organisé plus de 80 événements de networking dans toute la France en 2016 et, en partenariat avec WBMI, une **formation à l'université américaine Stanford** pour des clientes, femmes entrepreneures ayant une expérience internationale.

Aux États-Unis, BNP Paribas et Bank of the West ont soutenu pour la troisième année consécutive le Women's Entrepreneurship Day aux Nations Unies, un événement diffusé dans 144 pays.

En Turquie, le département Women Banking de TEB, fondé en 2C pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, a organisé 15 « TEB Wom Academies » en 2016 dans 11 villes de Turquie. Plus de 2 000 femm entrepreneures ont ainsi pu échanger et étendre leur réseau. Par ailleu un programme de mentorat entre les entrepreneures turques et femmes d'affaires britanniques a été établi grâce au partenariat en TEB et la fondation Cherie Blair au Royaume-Uni.

Les start-up et les entreprises innovantes

En France, BNP Paribas a renforcé son soutien à l'entrepreneu innovant en 2016.

- La Banque s'est engagée à développer son investissement en capi directement dans des start-up ou via des fonds de capital innovat: pour un total de **60 millions d'euros sur 5 ans**, dont 10 millions d'eu sur l'année 2016.
- La Banque De Détail et L'Atelier BNP Paribas ont lancé la deuxiè saison d'**Innov&Connect**, le premier programme bancaire dé à l'innovation pour connecter les start-up et les entreprises. Ce année, 12 binômes ont été constitués ; pendant 6 mois, les start ont disposé d'un environnement de travail stimulant pour dévelop leurs projets d'innovation et mettre en place des co-expérimentati
- Enfin, BNP Paribas continue de soutenir des événements majeurs à l'innovation et à la promotion des start-up françaises, comme exemple **Viva Technology**.

Au total en 2016, 2 000 start-up ont été accompagnées par les 15 pe d'innovation de BNP Paribas, incluant 400 nouvelles start-up.

Au **Luxembourg**, le Lux Future Lab s'est considérablement dévelo avec l'arrivée de 12 nouvelles start-up, s'ajoutant aux 24 déjà héberg Grâce aux partenariats noués avec des acteurs luxembourgeois référence, cet incubateur peut leur proposer une palette élargie services complémentaires (juridiques, comptables, fiscaux, ressou humaines, communication, etc.). Les start-up ont ainsi pu lever plu 21 millions d'euros en un an.

En **Belgique**, le soutien aux créateurs d'entreprise a été renforcé l'inauguration, à Gand en septembre 2016, du Co. Station, l'accélérat qui accompagne les start-up et les entreprises en phase de croissan

Crowdfunding

La finance participative ou crowdfunding consiste à mettre en relat via des plateformes internet, des porteurs de projets en quête de capi avec des particuliers désireux de donner, prêter ou investir de l'argen Groupe a participé à son essor en 2016 en formant des porteurs de pe et en nouant de nouveaux partenariats. C'est le cas en **France**, où a son partenariat avec Ulule, BDDF a franchi une étape en lançant offre de crowdlending (collecte de prêts) sur Hello bank! en parten avec credit.fr. Ce nouveau programme invite le client Hello bank! à ch les projets qu'il souhaite financer. Si le montant total de la collect fonds du projet est atteint, les fonds sont bloqués et le financem peut commencer.

NGAGEMENT 2 : LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE

respect des normes les plus rigoureuses d'éthique est un prérequis pour P Paribas. Tous les collaborateurs du Groupe sont tenus de respecter rupuleusement les lois, règles et règlements en vigueur dans tous les maines ainsi que les normes professionnelles qui s'appliquent à leurs tivités. En cas de conflit potentiel entre la législation d'un pays et les gles éthiques du Groupe BNP Paribas, les collaborateurs du Groupe sont us de se conformer aux lois locales en vigueur, tout en cherchant les yens d'appliquer et de respecter les règles éthiques internes.

ES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE

n Code de conduite entièrement refondu en 2016

mai 2016, le Groupe a publié et distribué à l'ensemble de ses laborateurs son nouveau Code de conduite. En préambule à ce code, Président et le Directeur Général de BNP Paribas ont déclaré :

Le Conseil d'administration et la Direction Générale de la banque rtagent la même conviction. La réussite de BNP Paribas dépend du nportement de chacun d'entre nous.

semble, nous avons la détermination que BNP Paribas fonde son avenir sa compétence professionnelle et son intégrité.

agit en effet de bénéficier de l'engagement de tous les collaborateurs Groupe et de mériter la confiance de nos partenaires, clients, ionnaires, responsables des pays où la banque travaille et résentants de la société civile.

r cela il faut bien entendu appliquer scrupuleusement lois et lementations. Mais nous devons aller au-delà en veillant à ce que que décision soit marquée par le plus profond sens de la responsabilité que. Cela commence par la capacité à tirer les enseignements des tiques erronées. [...]

ode de conduite est un guide pour nos actions et décisions. Il ne t exister une règle spécifique pour chaque situation. Il doit donc être samment intégré pour qu'à l'aide du jugement personnel de chacun it toujours respecté dans son esprit [...] ».

ode de conduite est accessible à tous : https ://group.bnpparibas/ ads/file/codeofconduct_vf_1252016.pdf. Le Code de conduite a fait et d'une formation obligatoire en ligne, suivie au 31 décembre 2016 96,3 % des 189 615 collaborateurs concernés.

Comité d'éthique

mité d'éthique, dont la création avait été annoncée en juillet 2014, réuni 2 fois en 2015 et 3 fois en 2016.

idé par Jean-Marie Guéhenno, Président de l'International Crisis p, il est composé de membres du Comité Exécutif du Groupe ainsi le personnalités externes indépendantes. Le rôle du Comité d'éthique e conseiller la Direction Générale afin que les activités de la Banque t en cohérence avec les valeurs de BNP Paribas et avec les meilleurs lards de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique. C'est un organe ultatif.

En 2016, le Comité d'éthique a contribué à la réflexion stratégique du Groupe et a formulé des avis sur le déploiement opérationnel du Code de conduite. Des présentations détaillées lui ont été faites sur différentes initiatives prises par le Groupe, que ce soit en matière de protection des intérêts des clients, d'encadrement de l'activité vis-à-vis des sociétés d'investissement privées off-shore ou de relations responsables avec les autorités publiques. Enfin, les membres du Comité d'éthique ont donné leur opinion sur les politiques environnementales et sociales du Groupe visant à encadrer les financements et investissements relatifs à des secteurs sensibles, en particulier celui du tabac.

Le droit d'alerte éthique

BNP Paribas a un niveau d'exigence élevé en matière de conformité de ses opérations. Pour se donner les moyens de la mettre en œuvre, chaque collaborateur est responsabilisé : il doit en permanence s'assurer que toutes les actions réalisées s'inscrivent dans le respect de la loi, des règlements et des principes du Code de conduite des collaborateurs du Groupe BNP Paribas. Il dispose en outre d'un droit d'alerte éthique (whistleblowing), qui repose notamment sur une stricte confidentialité et des moyens de communication dédiés, dont un « mode d'emploi » diffusé sur l'intranet du Groupe.

L'exercice de ce droit d'alerte éthique est un droit pour chaque collaborateur, qui ne saurait être sanctionné, licencié ou faire l'objet de mesures discriminatoires pour le seul fait d'avoir fait appel, de bonne foi, à ce dispositif.

La lutte anti-corruption et contre le blanchiment d'argent

Le Groupe continue de renforcer son dispositif de contrôle pour lutter toujours plus efficacement contre la criminalité économique, notamment la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La prévention et la détection des actes de corruption sont des éléments clés du cadre d'éthique professionnelle et de conformité de BNP Paribas et plus globalement de son dispositif de contrôle interne.

Dans le domaine de la connaissance des clients (« Know Your Customer », KYC), un suivi de la révision des dossiers dans l'ensemble des métiers du Groupe est assuré par la Conformité, qui a entrepris une refonte des principes de diligence, d'évaluation des risques et de prise de décision qui s'est traduit par un nouvel ensemble de politiques parues pour une large part en 2016 (une politique globale, et des politiques spécifiques pour chacun des 16 segments de clientèle).

La lutte anti-blanchiment, notamment via les procédures et les contrôles mis en place pour bien connaître les clients et l'utilisation qu'ils font des produits et services du Groupe (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3), a pour objectif de s'assurer que les transactions des clients ne soient pas liées à de la corruption.

De la même façon, BNP Paribas ne tolère aucune corruption parmi ses employés et chaque collaborateur est tenu de respecter la politique du Groupe relative aux cadeaux et invitations.

Ces politiques de « Lutte contre la corruption », de « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) » et de « Connaissance du Client » s'appliquent à l'ensemble du Groupe et sont accessibles sur l'intranet. Leur référence principale est la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'OCDE (et les autres conventions de l'OCDE afférentes). Elles prennent aussi en compte les législations du Royaume-Uni (UK Bribery Act) et des États-Unis (US Foreign Corrupt Practices Act).

Elles sont en cours de mise à jour pour prendre en compte la nouvelle loi française dite loi Sapin.

La formation

Au 31 décembre 2016, 95,9 % des 191 643 collaborateurs concernés avaient suivi la formation en ligne sur les sanctions internationales et les embargos et 91,2 % des 191 648 collaborateurs concernés ont suivi la formation à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. 86,7 % des 81 999 collaborateurs concernés ont suivi la formation en ligne sur le « Know Your Customer » (connaissance des clients).

Les implantations du Groupe sont guidées par la volonté de servir ses clients partout dans le monde et non par des considérations fiscales

BNP Paribas est l'un des premiers contribuables en France. Le montant des impôts et taxes dû par le Groupe en France atteint 2,4 milliards d'euros en 2016. Ce montant provient pour 1,4 milliard des taxes qui s'appliquent spécifiquement au secteur bancaire.

Si l'on s'en tient au seul impôt sur les sociétés, on observe que le montant d'impôt acquitté à l'échelle mondiale par BNP Paribas correspond à 28,8 % du bénéfice. Les choix d'implantation du Groupe sont guidés par la volonté de servir au mieux ses clients et non par la fiscalité.

En tout état de cause, BNP Paribas veille à ne pas s'implanter dans les juridictions qui, ne fournissant pas aux autres États ou territoires une assistance administrative efficace en matière fiscale, pourraient être considérées comme des « paradis fiscaux » par les instances internationales ou les autorités nationales. À cet égard, le Groupe se réfère à la liste des États et Territoires Non Coopératifs (ETNC) établie par la France et aux travaux du Forum mondial de l'OCDE en matière de transparence fiscale.

La présence d'entités contrôlées par BNP Paribas dans deux juridictions considérées comme insuffisamment coopératives par la France appelle les précisions suivantes : au Brunei, l'entité locale se borne à gérer des actifs de la Banque Centrale de Brunei, du fonds souverain et de clients institutionnels et, au Botswana, le Groupe contrôle, à la suite d'une acquisition faite en Afrique du Sud, une entité spécialisée dans le crédit à la consommation.

Au Panama, la liquidation de la succursale de BNP Paribas, engagée dès 2010, reste dans l'attente de l'approbation finale du régulateur local. (Voir *Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2016*, section 8 du Document de référence).

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES CLIENTS

La Protection des Intérêts des Clients (PIC) est une préoccupation maje de BNP Paribas. C'est pourquoi le Groupe a choisi d'en faire un doma d'expertise spécifique au sein des équipes de la Conformité Grou BNP Paribas souhaite en effet non seulement que ses équipes respect toutes les lois et réglementations en vigueur mais aussi dévelop une culture d'éthique et de responsabilité. Au sein de BNP Paribas protection des intérêts des clients s'articule notamment autour du C de conduite, de la Politique globale de Protection des Intérêts des clie et de la Politique Groupe de traitement des réclamations Clients.

Une politique globale à l'échelle du Groupe

Pour mériter la confiance de ses clients, BNP Paribas continue renforcer la protection de leurs intérêts tout en respectant toutes lois et réglementations en vigueur. La Politique Globale de Protect des Intérêts des Clients est un élément central du dispositif. Sa bo application est constamment vérifiée par les équipes de l'Audit inte et par celles de la Conformité. La PIC couvre l'ensemble du proces de vente d'un produit et les collaborateurs (en particulier Front Offic Management) y sont formés en permanence.

Les principes généraux de la PIC sont :

- agir de manière honnête, transparente, loyale et professionnel définir le profil du client, lui fournir les informations conform s'assurer que le produit est le plus approprié à ses besoins ;
- garantir la primauté de l'intérêt du client : fixer une rémunération produits et services raisonnable et transparente, définir un syst de rétribution des collaborateurs de nature à prévenir le risque conflit d'intérêts.

Ces engagements sont traduits en pratiques concrètes, déployées d toutes les entités du Groupe, en fonction de leurs spécificités :

- Les procédures d'approbation de nouveaux produits intègrent to les problématiques du respect de la protection des intérêts des clie Elles traitent notamment des informations qui leur sont communiq et des services qui leur sont proposés, lors de comités mis en p par le département du Contrôle permanent. Les collaborateurs locaux valident entre autres la définition des nouveaux produit les documents remis aux clients.
- La structuration de la rémunération des équipes commerciales, c depuis quelques années de nombreux règlements européens et loc est également soumise à une validation par les collaborateurs locaux.
- En France, la rémunération des équipes commerciales a év depuis 2013. Le nouveau système, entré en vigueur en 2016 dan cadre du Programme Préférence Client, combine 3 types de crit en lien avec la qualité de la relation client, le développem commercial ou encore le respect des politiques de Conformit de Risques. Dans ce contexte, la Banque De Détail en France Ressources Humaines et la Conformité ont travaillé ensemb une nouvelle politique de rémunération variable (limitée à 20 la rémunération globale) afin de préserver les intérêts des cli lors de l'acte de vente.

- En Belgique, la rémunération variable ne représente que 5 à 10 % de la rémunération globale des équipes commerciales ; elle est basée comme en France à la fois sur des éléments qualitatifs et mesurables, individuels et collectifs. La satisfaction des clients mesurée au niveau de l'agence en est un critère important. Les critères de nature Conformité définissent un seuil d'accès à la prime (pas de prime annuelle en cas de problème de conformité).

e Groupe s'engage vis-à-vis de ses clients à être exemplaire en atière de **protection de leurs données personnelles** (voir *BNP Paribas engage pour le respect des droits de l'Homme*, Engagement 8).

e **dialogue avec les associations de consommateurs** et autres parties renantes est promu, afin de recueillir leur avis sur de nouvelles méliorations en matière de protection de l'intérêt des clients.

s **collaborateurs sont sensibilisés** à grande échelle et formés au spect de l'intérêt des clients :

- Dans le réseau français de la banque de détail, des rendez-vous « Commerce Conformité » sont organisés par les managers chaque trimestre sur l'un des sujets phares de la Conformité, tel que par exemple, « le droit au compte et l'accompagnement des clients fragiles ».
- En Espagne, BNP Paribas Personal Finance a lancé le programme « Dilo ! » encourageant les équipes de Cetelem à proposer des idées pour améliorer la satisfaction de leurs clients.
- Au niveau du Groupe, des séminaires experts destinés aux collaborateurs de la Conformité concernés par la PIC sont proposés dans toutes les entités et des actions de sensibilisation sont menées auprès du management des entités & métiers (les « PIC days »).

transparence de l'offre

ribuant à la protection des intérêts des clients, leur compréhension produits bancaires et la transparence de l'offre sont plus que jamais œur des préoccupations du Groupe, qui va jusqu'à co-créer certains s produits avec leurs futurs utilisateurs.

n Belgique, **BNP Paribas Fortis** a poursuivi le programme « **La Banque n toute simplicité** ». Les sessions d'information financière proposées ux clients et prospects, animées par des collaborateurs, ou des artenaires, ont à nouveau rencontré un grand succès en 2016 : plus 500 sessions, portant notamment sur la façon de gérer son budget son compte bancaire, ont réuni plus de 15 000 participants.

NP Paribas Cardif, la filiale Assurance du Groupe, a lancé une grande pération de **simplification des contrats**. Il s'agit de rédiger ces cuments en langage accessible de niveau certifié B1, selon le cadre ropéen commun de référence pour les langues. Langage simple, mots uels et phrases courtes sont donc les critères d'une communication aire et intelligible, afin de ne pas risquer de mettre en difficulté les ents. Cette opération va de pair avec une démarche plus illustrative pédagogique. Depuis 2015, tous les pays dans lesquels Cardif est planté sont engagés dans cette démarche : en 2016, 25 % des pays ilisaient d'ores et déjà ce langage plus accessible. Cette simplification it encore s'étendre aux brochures, documents d'après-vente, etc.

Californie, **Bank of the West** a nommé dans chaque agence et ntact Center des « spécialistes de l'engagement digital ». Ils expliquent aux clients comment utiliser les plateformes digitales et mobiles pour toute opération, en faisant avec eux de l'online banking. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité digitale de tous les clients.

- **L'offre Crédit Renouvelable** de **Cetelem** a vu son attestation « responsable » renouvelée début 2017 par Vigeo Eiris, cabinet d'audit extra-financier européen. Vigeo Eiris a analysé son caractère responsable : transparence de l'information, conseil pendant les phases de commercialisation et d'octroi de crédit, vérification de la solvabilité du client, respect des intérêts du client tout au long de la vie du contrat et prise en compte de l'impact sociétal attaché aux crédits à la consommation.
- En France, **Hello factory** (www.hellobank.fr/fr/hello-factory), programme **de co-création de la banque du futur**, s'est prolongé depuis son lancement fin 2014. Dédié à l'innovation, il favorise les échanges entre Hello bank!, la banque digitale, et ses clients. D'autres métiers font également appel à leurs clients pour co-créer des produits, ou repenser leurs services : ainsi, **BNP Paribas Personal Finance** au Brésil a invité ses clients à proposer des améliorations sur le processus de vente actuel.

Le suivi de la satisfaction des clients

La mesure de la satisfaction des clients est jugée cruciale pour adapter les offres de produits et services à la demande et **servir toujours au mieux leurs intérêts**. La plupart des métiers de BNP Paribas pilotent donc de manière systématique la satisfaction des clients, en apportant tout le soin nécessaire au traitement des réclamations et en renforçant l'identification des insatisfactions sur les réseaux sociaux. Être à l'écoute des insatisfactions des clients afin d'y apporter les réponses les plus rapides et les plus adaptées est en effet une priorité, affirmée dans la Politique Qualité Groupe. Ce management de l'insatisfaction est considéré non seulement comme un **levier d'amélioration** de la relation client mais aussi comme un **élément clé de confiance et de fidélisation**.

La « Politique Groupe de traitement des réclamations clients » vise notamment à un traitement efficace des réclamations des clients, en réponse à trois objectifs :

- différenciation de la Marque grâce à la performance de la relation client ;
- efficacité opérationnelle par la mise en œuvre de pratiques de gestion de la réclamation client permettant de transformer la réclamation en une réelle opportunité pour le Groupe d'améliorer sa relation avec les clients ;
- amélioration de l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni.

La satisfaction client est restée plutôt **stable dans les quatre marchés domestiques du Groupe** en 2016. Le score de BNL a continué sa progression, entamée en 2014, en raison d'une meilleure qualité de service des différents canaux (agence, banque en ligne et banque téléphonique). À noter que BNL a initié dès 2015 un changement de méthodologie, entré en vigueur en 2016, dont les résultats homogènes (82/100 en 2015 contre 83/100 en 2016) confirment la stabilité de la satisfaction client de ce marché.

➤ **SCORES DE SATISFACTION GLOBALE DES CLIENTS PARTICULIERS(*) (SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10)**

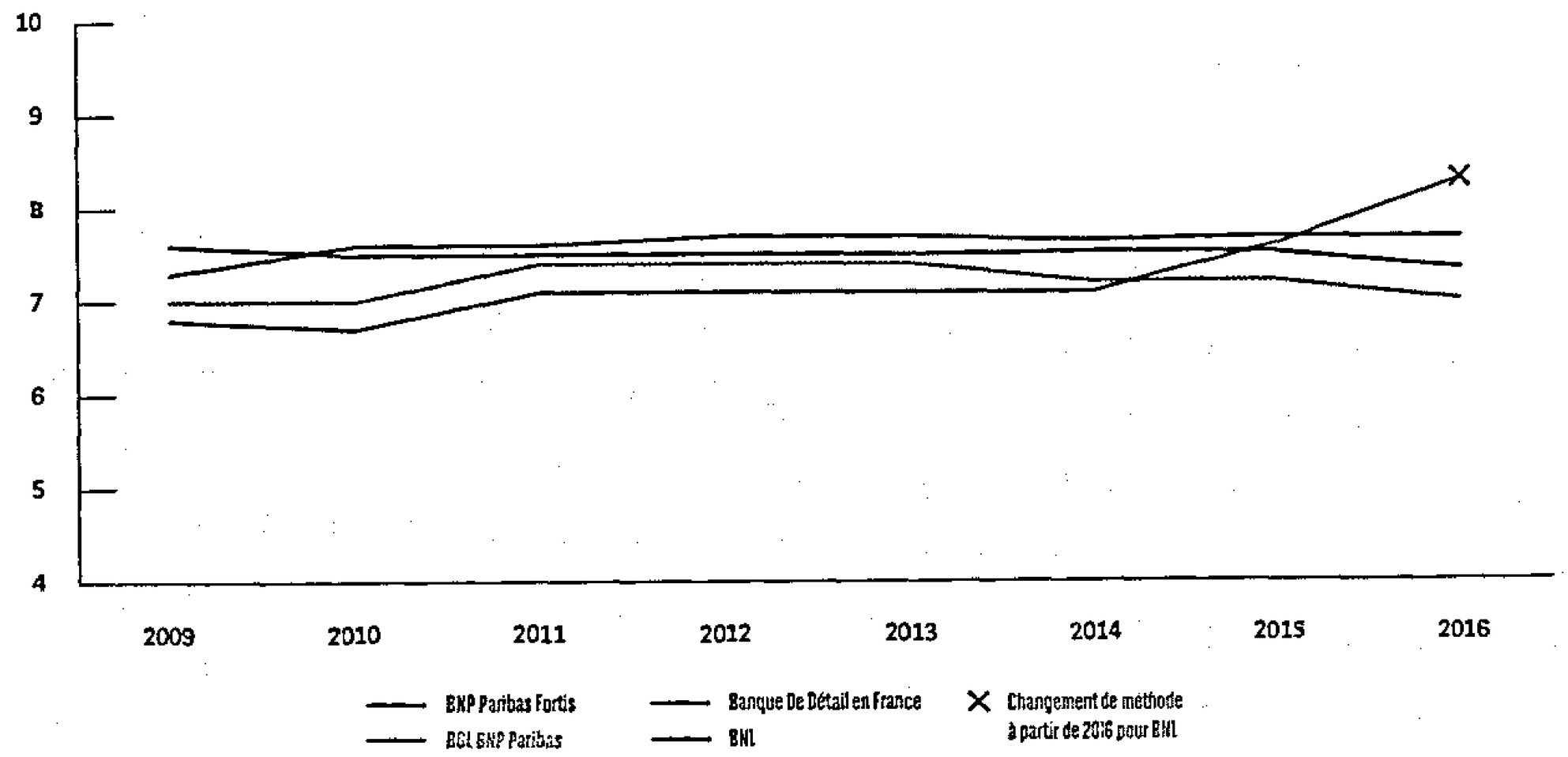

(*) Clients ayant déclaré la Banque comme banque principale.

De plus en plus de banques de réseau dans le Groupe mesurent également leur taux de satisfaction client, notamment :

- la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) présente en 2016 un taux de satisfaction de 7,4/10 (versus 7,5/10 en 2015). L'année 2016 a été marquée par la reconduction avec succès de la certification ISO 9001 V2008 des activités de Commerce International (opérations documentaires, virements internationaux, garanties internationales reçues et financements en devises s'y rapportant) et de la Monétique (gestion des cartes et GAB). La BMCI réalise régulièrement des baromètres de satisfaction auprès de ses clients particuliers et professionnels. Elle effectue également des visites mystères dans ses différents points de ventes afin d'évaluer le respect des normes de qualité et de satisfaction du client par son personnel. Les résultats de ces enquêtes démontrent une stabilité de la qualité de son organisation et de son service ;
- en 2016, la BICICI en Côte d'Ivoire, la BICIAB au Burkina Faso et la BICIGUI en Guinée ont mis en œuvre des plans d'actions correctives et d'amélioration à la suite des mesures de satisfaction de leurs clients faites en 2015 (6,7/10 pour les deux premières et 7,5/10 pour la BICIGUI). Les prochaines enquêtes seront effectuées en 2017.

La gestion des réclamations et la médiation

Révélateur de points à améliorer et moyen de convertir un client insatisfait en ambassadeur, le traitement des réclamations des clients est un sujet important pour la Banque.

La plupart des métiers du Groupe proposent un ou plusieurs services (internet, téléphone, e-mail...) permettant au client de faire un feedback ou une réclamation 7j/7, 24h/24. Ces feedbacks sont pris en compte dans le développement de nouveaux produits ou l'amélioration des processus de l'entreprise.

- En France, BNP Paribas a choisi de faire du traitement des réclamations des clients une ligne de métier avec des équipes et des outils dédiés ainsi qu'une formation et un management spécifiques. Ce métier regroupe une centaine de personnes. Les équipes sont pour l'essentiel décentralisées dans les groupes d'agences et reçoivent le support c management régional et d'équipes centrales. Celles-ci se charg des dossiers les plus complexes ou les plus sensibles, organisent audits de la qualité des réponses apportées et pilotent le dispo d'amélioration continue (échange avec le réseau d'agences, proposi d'évolution des processus, de l'information au client, de la forma des équipes de vente, etc.). Depuis 2015, une enquête de satisfac auprès des clients ayant émis une réclamation vient complète dispositif.
- BNP Paribas Fortis en Belgique vient de terminer un proces d'amélioration de son département de Gestion des réclamations : de ses objectifs est d'accélérer le traitement et « remettre le clien centre » des préoccupations des équipes. Par ailleurs, de nouve outils, faisant notamment appel à l'intelligence artificielle sont te afin d'accélérer encore le traitement des dossiers.
- Afin d'augmenter la satisfaction des clients ainsi que de renforce relation avec ces derniers, BNP Paribas a déployé dans ses ent International Retail Banking de la région Afrique un nouvel out gestion des réclamations, conforme aux recommandations de l'Aut de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Celui-ci per d'enregistrer chaque réclamation reçue et d'en assurer le suiv traitement, l'archivage et la traçabilité. Il est aujourd'hui déploy Maroc, en Algérie, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal, et en c de déploiement au Burkina Faso. Il devrait être déployé en 201 Tunisie et en Guinée.

Si nécessaire, le médiateur bancaire est une voie de rec supplémentaire pour les clients.

De nombreuses entités du Groupe, telles que BNP Paribas Pers Finance, les réseaux de banque de détail en France, en Belgiqu Italie, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal, en Pologne, en Turquie ou er BNP Paribas Cardif, proposent les services de médiateurs indépend auxquels les clients peuvent faire appel.

La fonction de médiateur bancaire indépendant est internalisée en Fr alors qu'en Italie et en Belgique, les clients s'adressent au service nat de médiation organisé par les instances réglementaires.

Net Promoter Score (NPS) « taux de recommandation net »

alement utilisée chez TEB BNP Paribas (Turquie), Bank of the West ts-Unis) et BGZ BNP Paribas (Pologne), cette méthode est désormais oyée au sein de toutes les entités du pôle International Retail Banking NP Paribas. Deux exemples en témoignent :

ologne : en 2016, BGZ BNP Paribas a réalisé des études auprès de ses ients particuliers, entreprises et de banque privée, afin d'évaluer leur atisfaction et fidélité, ainsi que d'identifier les atouts et les faiblesses es produits et services qui leur sont offerts. Le Net Promoter Score es particuliers et entreprises était au-dessus de la moyenne de ensemble du secteur bancaire ; les compétences et l'implication des mployés de la Banque étant particulièrement appréciées.

kraine : UkrSibbank a réalisé des enquêtes de satisfaction auprès de s clients ayant acheté un produit, visité une agence, procédé à la rmeture d'un compte ou s'étant vu refuser une avance. Son NPS a ntinué de s'améliorer, atteignant 60 en 2016 (contre 57 en 2015 et en 2014).

017, le NPS va être étendu aux quatre marchés domestiques de Paribas : la Banque De Détail en France, BNL banca commerciale en , BNP Paribas Fortis en Belgique et BGL BNP Paribas au Luxembourg.

tres entités du Groupe utilisent le NPS, notamment :

NP Paribas Leasing Solutions a un « taux de recommandation t » qui augmente significativement en 2016 en ce qui concerne la ientèle de son métier de financement des solutions technologiques : a atteint 30 en 2016 alors qu'il était de 17 en 2014. De même, le aux de satisfaction globale de ses clients sur l'ensemble des pays établit à une moyenne de 7,8 (+0,4 par rapport à 2014) sur une helle de 1 à 10.

NP Paribas Personal Finance a su maintenir en 2016 des niveaux de atisfaction globalement corrects, voire très bons dans certains pays. s niveaux de recommandation sont également élevés.

THIQUE AU CŒUR DE LA RELATION EC LES FOURNISSEURS

montant des achats du Groupe représente 10 milliards d'euros épenses dans le monde. BNP Paribas se doit donc de développer ses fournisseurs des relations équilibrées, en cohérence avec ses gements.

Au sein de la Direction des Achats Groupe une structure dédiée aux Achats Responsables couvre les différentes problématiques de la RSE au service de la filière Achats dans le Monde. Un réseau de 60 correspondants Achats Responsables a été mis en place afin de déployer cette démarche au sein de la filière.

Le Groupe a défini trois principes clés qui guident ses achats : l'équité et la transparence dans la sélection des fournisseurs, la recherche du meilleur rapport coût/qualité/risques et la recherche de solutions innovantes. Signataire en France de la Charte des relations fournisseurs responsables promue par la Médiation des entreprises rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, le Groupe a adopté des procédures et des outils afin de respecter la réglementation et les normes, la traçabilité dans les processus de sélection des fournisseurs et la confidentialité des informations. La filière Achats veille à maîtriser les risques de dépendance réciproque avec les fournisseurs, et à offrir, via un médiateur interne indépendant, une voie de recours en cas de difficulté (voir *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes, Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale*).

Une attention particulière aux PME

Le Groupe déploie des initiatives pour soutenir les PME. En France par exemple, dans le cadre du partenariat noué par BDDF Entreprises avec l'association Pacte PME, les Achats Groupe ont travaillé sur un plan d'action pour soutenir l'activité de fournisseurs PME ou ETI performants ou innovants. Ces initiatives ont été récompensées, en 2016, par l'association Pacte PME (voir *Le soutien aux PME*, Engagement 1).

Une session d'informations avec les fournisseurs PME a été organisée en novembre 2016 pour partager avec eux les plans d'action du Groupe et les résultats d'une enquête de satisfaction menée par Pacte PME auprès d'un panel de fournisseurs PME du Groupe.

La formation des acheteurs

À mi-décembre 2016, 87 % des collaborateurs des Achats Groupe avaient suivi une formation en ligne sur la lutte contre la corruption. Par ailleurs, 58 % des collaborateurs concernés au sein de la filière Achats ont suivi, en 2016, une formation couvrant notamment les droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement.

GAGEMENT 3 : UNE GESTION RIGOUREUSE DES RISQUES VIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

çant et investissant dans des industries présentant de multiples ux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), opérant dans ays dont les environnements légaux et de gouvernance n'ont pas la même maturité, BNP Paribas est confronté à des enjeux éthiques variés, qui requièrent une vigilance accrue dans les décisions de cement et d'investissement. Une gestion appropriée des risques est primordiale car elle contribue à la maîtrise du risque financier représentent les financements et investissements du Groupe. Son sitif de gestion des risques ESG s'inscrit dans la démarche globale rticule autour de :

- l'élaboration de politiques de financement et d'investissement encadrant les activités du Groupe dans les secteurs présentant de forts enjeux ESG ;
- le respect des Principes de l'Équateur pour les grands projets industriels et d'infrastructures ;
- la mise en place d'un dispositif spécifique d'évaluation des risques ESG de ses produits et services ;
- l'utilisation d'outils de gestion et de suivi de ces risques.

Ce dispositif, déployé depuis 2010, a encore été renforcé en 2016. Depuis 2012, 21 310 collaborateurs ont été formés en ligne à au moins une politique de financement et d'investissement du Groupe.

DES POLITIQUES DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT ENCADRANT LES ACTIVITÉS DU GROUPE DANS LES SECTEURS À FORTS ENJEUX ESG

L'intégration des risques ESG dans la remontée d'informations aux régulateurs

Les régulateurs demandent aux établissements financiers de communiquer sur la gestion de leurs risques extra-financiers de façon de plus en plus précise et régulière. L'ACPR attend qu'ils définissent leur « appétence » aux risques, c'est-à-dire le niveau et le type de risques qu'ils sont prêts à assumer dans l'exercice de leurs activités et obligations. La BCE[1] a fait de la revue de cette « appétence » aux risques une de ses priorités en 2016.

Pour répondre à cette demande, BNP Paribas a, pour la première fois, inclus les risques ESG dans son dispositif d'évaluation des risques défini en référence à la stratégie du Groupe : le « Risk Appetite Framework ». Il prend en compte des critères environnementaux, via le financement de la transition énergétique, et concernant la protection des droits de l'Homme. L'ensemble des politiques, des processus et des systèmes de contrôle intègrent donc des indicateurs tels que la part des crédits aux entreprises encadrés par un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux spécifique au secteur d'activité concerné et le montant des financements consacrés aux énergies renouvelables.

Ce dispositif prévoit un seuil dit « de première alerte » (*early warning*) et des limites qui reflètent le niveau maximum de risque que la Banque est prête à assumer pour chaque risque identifié.

Le renforcement du dispositif de gestion du risque carbone

Afin d'infléchir la courbe des émissions de CO_2 avant 2020 pour juguler le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés Celsius, **BNP Paribas ne finance plus l'extraction de charbon**, que ce soit via les projets miniers ou via les sociétés minières spécialisées dans le charbon qui n'ont pas de stratégie de diversification.

BNP Paribas a récemment décidé de renforcer encore sa politique et de ne plus **financer aucun projet de centrale électrique à base de charbon**, quel que soit le pays d'implantation. De plus, BNP Paribas ne finance « les sociétés productrices d'électricité qui ont une stratégie de réduct de la part de charbon dans leur production au moins aussi ambitie que celle de leur pays.

Ces engagements s'appliquent aux clients existants du Groupe et peuv donc avoir dans certains cas pour effet de ne plus pouvoir accompag certains d'entre eux.

BNP Paribas a également décidé d'intégrer la composante climati liée à la transition énergétique dans ses processus de notation projets et des entreprises qu'il finance : **l'utilisation d'un prix interne carbone dans ses décisions de financement va être progressivem** systématisée, afin de prendre en compte les mutations engendrées la transition énergétique et les risques associés.

En 2016, une méthodologie a été développée, basée sur une hypothèse prix du carbone entre 25 et 40 dollars par tonne d'équivalent CO_2. Vis les six secteurs industriels les plus émetteurs, des premiers tests ont réalisés sur deux de ces secteurs, le secteur pétrolier et celui du transp

Dans le cadre de la mesure de ses émissions indirectes (scope BNP Paribas communique depuis 2014 la répartition des mix énergéti et électrique que le Groupe finance et s'est engagé à ce qu'ils évolu en ligne avec le scénario 2° de l'Agence Internationale de L'Énergie (A En 2016, BNP Paribas a souhaité également donner un éclairage sur financements du secteur aérien. Ces informations seront publiées cha année, en tenant compte des évolutions réglementaires.

Des mix électrique et énergétique financés « en avance » sur le mix mondial

En 2016 comme depuis 2014, dans le cadre de la mesure de ses émiss indirectes (scope 3), le Groupe a calculé le mix électrique qu'il fina en se fondant sur le mix de production de ses clients producte d'électricité.

Avec 55,7 % de sources fossiles (gaz, charbon, pétrole) et 23,5 % de sou renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, éolien), le mix électr financé par BNP Paribas a une empreinte carbone moyenne moindre celle du mix mondial qui reposait, en 2014 selon l'Agence Internatio de l'Énergie, sur 66,7 % de fossiles et 22,6 % de renouvelables. Le cont carbone du kWh financé par le Groupe est de 395 g de CO_2, contre moyenne mondiale de 567 en 2014 (source : AIE).

En cohérence avec l'Accord de Paris, BNP Paribas s'engage à ce le contenu carbone du kWh qu'il finance décroisse dorénavant a rapidement que doit le faire la moyenne du monde dans le scénario de l'AIE (ie. - 85 % entre 2014 et 2040).

(1) *Banque Centrale Européenne.*

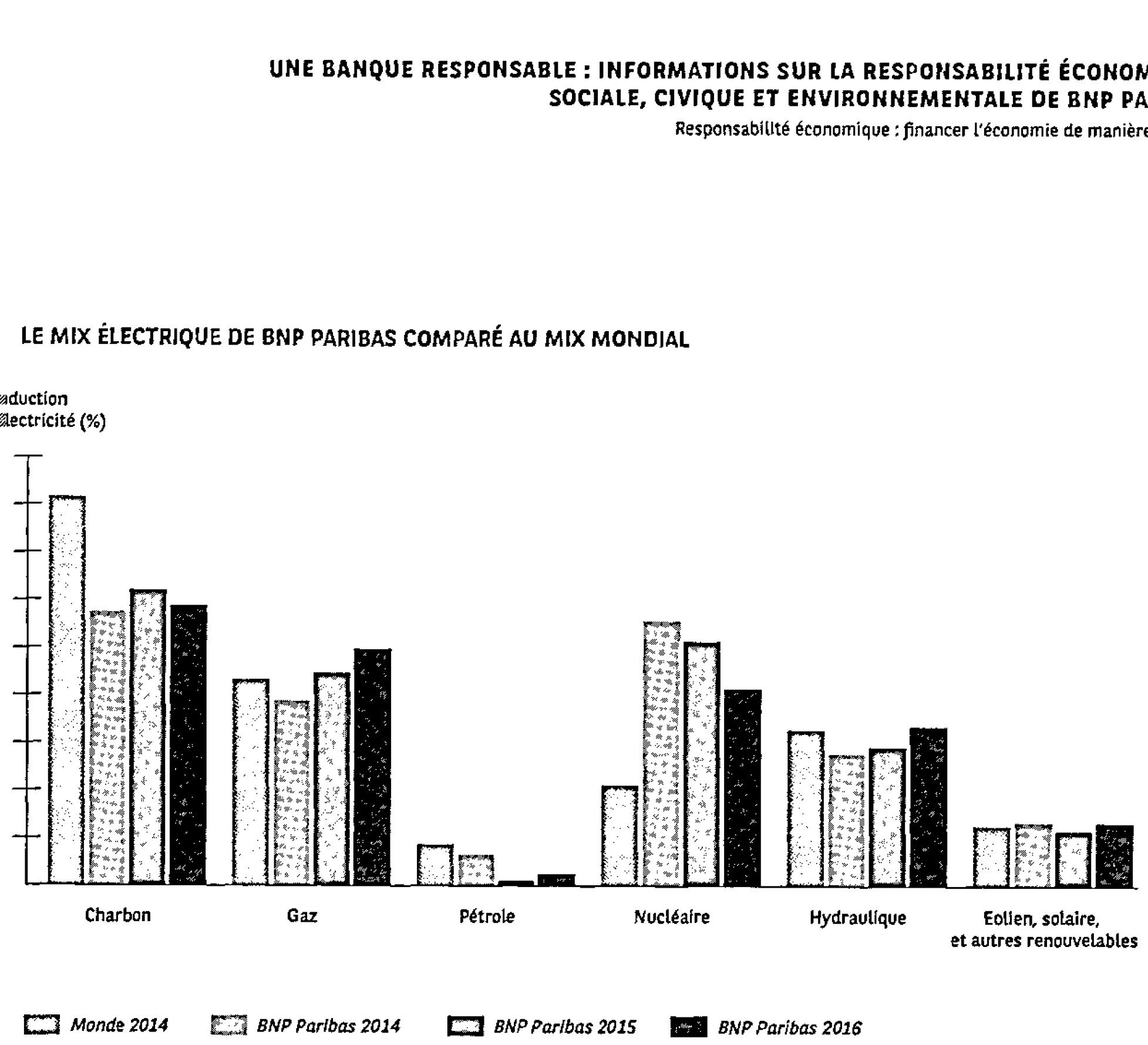

ailleurs, le même calcul a été réalisé sur les ressources énergétiques arbon, pétrole, gaz) produites par les entreprises d'extraction ncées par le Groupe. Là aussi, ce mix énergétique financé est en nce de phase avec moins de charbon, de pétrole et plus de gaz que s la moyenne mondiale (source : AIE).

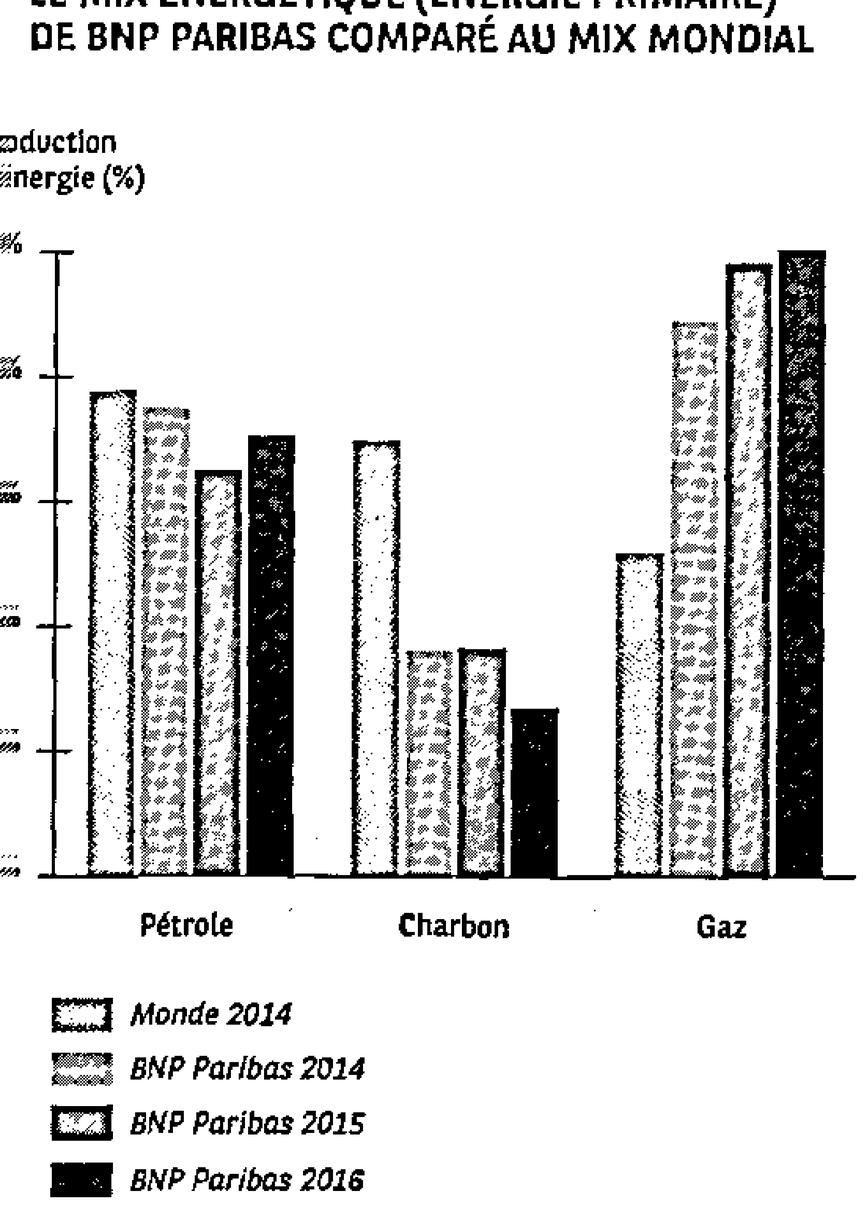

La flotte aérienne financée par le Groupe moins émettrice que la flotte mondiale

BNP Paribas soutient le secteur aérien principalement au travers du financement d'avions de ligne, auprès de compagnies aériennes ou de loueurs d'avions. Fin 2016, l'émission moyenne par passager.km des avions de ligne financés par le Groupe est de 100 gCO_2/passager.km (source : données Airline Monitor pondérées par nos encours). En comparaison, l'ensemble de la flotte mondiale présente un ratio moyen de 116 gCO_2/passager.km (source : Association internationale du transport aérien).

Le déploiement de la politique de financement du secteur de l'agriculture

La mise en place en 2016 d'une politique encadrant les activités de financement et d'investissement du Groupe dans le secteur agricole a permis de nouer un dialogue constructif avec les clients de ce secteur afin de promouvoir les meilleures pratiques.

De plus, le Groupe a adopté des mesures afin que ses instruments financiers ne contribuent pas à déstabiliser le marché des matières premières agricoles.

Des mesures pour lutter contre la déforestation

Avec la signature du Soft Commodities Compact en 2014, BNP Paribas s'est engagé à travailler activement avec les entreprises du « Consumer Goods Forum » sur l'ensemble de leur chaîne de valeur afin de les aider à atteindre un niveau zéro de déforestation nette à l'horizon 2020.

Cette mesure ainsi que les engagements du Groupe en matière de lutte contre la déforestation au sein de ses politiques sectorielles de financement et d'investissement, lui ont permis d'être reconnu comme une des institutions financières leaders par The Global Canopy Program, une ONG de dimension internationale spécialisée dans la protection des forêts.

La défense, un secteur particulièrement sensible

La politique du Groupe dédiée à ce secteur écarte strictement certains types d'armes (armes controversées) et certaines zones géographiques (zones de conflit armé ou de violation des droits des enfants). Publiée en 2010, cette politique a été mise à jour en 2012 pour mieux tenir compte, notamment, des enjeux liés aux armes légères.

THEAM, filiale de BNP Paribas spécialiste de la gestion indicielle, avait été le premier acteur de l'industrie indicielle à adopter, dès 2013, les indices MSCI ex-Controversial Weapons comme indices de référence d'une gamme de fonds ouverts. En juillet 2016, THEAM a de nouveau renforcé son offre indicielle et ETF (Exchange Traded Funds, fonds cotés), avec le lancement d'une gamme de 10 ETF, offrant une exposition aux marchés actions des principales zones géographiques, tout en excluant les armes controversées.

En 2016, le Groupe a poursuivi son dialogue avec des sociétés signalées par des prestataires de recherche spécialisés reconnus internationalement comme potentiellement impliquées dans des armes controversées. En cours d'année, l'une d'entre elles a formellement confirmé à BNP Paribas l'arrêt de ces activités ainsi que l'élimination de tous les stocks d'armes controversées qu'elle détenait.

LE RESPECT DES PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR DANS LES FINANCEMENTS DE PROJETS

En tant que financier et conseiller, BNP Paribas travaille en partenariat avec ses clients afin d'identifier, d'évaluer et de gérer leurs risques et leurs impacts environnementaux ou sociaux potentiellement liés aux grands projets industriels et d'infrastructures. Il est guidé dans cette démarche par les Principes de l'Équateur dont il est signataire aux côtés de 88 institutions financières à travers le monde. D'après ces principes, conçus pour développer les projets de manière responsable, leurs impacts négatifs sur les communautés, les écosystèmes ou le climat doivent être évités ou minimisés, atténués et/ou compensés. Les projets classés A présentent des risques significatifs, où la mise en place de mesures d'atténuation et d'actions correctives est nécessaire ; ceux classés B présentent des risques plus limités ; ceux classés C présentent des risques minimes voire nuls.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de transactions concernées dans l'année	30	13	21	26	17	23
Nombre de transactions classées A dans l'année	5	2	3	6	1	2
Nombre de transactions classées B dans l'année	20	10	13	18	15	21
Nombre de transactions classées C dans l'année	5	1	5	2	1	0

Cette année, BNP Paribas a participé au financement de 4 projets d'énergies renouvelables, l'installation de parcs éoliens représentant une capacité électrique de 1 457 MW.

BNP Paribas poursuit son effort de sensibilisation et de formation et 489 personnes ont suivi un module de formation en ligne, développé et mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas concernés par l'application des Principes de l'Équateur.

BNP Paribas applique également les Principes de l'Équateur à certains financements « exports », c'est-à-dire couverts par les Agences de crédit à l'exportation, suite à l'élargissement de leur champ d'application en 2014.

Afin de gérer au mieux les risques liés aux grands projets d'infrastructu BNP Paribas va renforcer le recours aux experts indépendants particulier dans les domaines de l'environnement et de la consultat des communautés potentiellement impactées par ces projets.

UN LARGE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ESG DES PRODUITS ET SERVICES FOURNIS PAR LE GROUPE

L'intégration de critères ESG dans les politiques de crédit et de notation

En plus des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance port sur leurs activités propres, l'analyse crédit des entreprises clientes in la gestion des risques ESG liés à leurs principaux fournisseurs et sc traitants.

Initié en 2012, le travail d'intégration de critères ESG dans les politiq spécifiques de notation et de crédit a été poursuivi : fin 2016, 17 politic intégraient des critères ESG et une était en cours de validation.

L'évaluation des risques ESG des grandes entreprises clientes

Les risques ESG des clients grandes entreprises appartenant à secteurs non couverts par les politiques sectorielles sont égalem analysés à travers un outil dédié, le « CSR[1] Screening » du Corporate and Institutional Banking, déployé dans la plupart des rég En 2016, les responsables de clientèle, les responsables des risqu les managers ont été formés et environ 620 clients ont pu être éva selon des questionnaires détaillés conçus pour dix secteurs : bien consommation, biens d'équipement, énergie et électricité, pétrole et produits chimiques, TIC, santé, transport, automobile, constructi matériaux de construction, métallurgie. Au total, une vingtaine de ris sont mesurés pour rendre compte des enjeux liés à la pollution et protection des ressources naturelles, à la sécurité et aux condition travail des employés, à l'impact sur les communautés, à l'éthique la corruption.

(1) *Corporate Social Responsablity*

ntégration de critères ESG dans produits d'épargne

= un double objectif de gestion des risques et d'investissement onsable, BNP Paribas Investment Partners, le métier Gestion d'actifs Groupe, applique des critères ESG à l'ensemble de ses gestions ectives. L'analyse de ces critères, complémentaire à l'analyse ncière, est réalisée selon un cadre formalisé fondé sur le respect des rincipes du Pacte Mondial en matière de droits humains, de droit du ail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. application des politiques sectorielles de BNP Paribas Investment ners, ces principes sont complétés par des règles encadrant les stissements dans des secteurs ou des produits sensibles. Cette arche conduit à engager un dialogue avec les sociétés identifiées me ne respectant pas ces engagements. En cas de manque de sparence ou de coopération, BNP Paribas Investment Partners peut as approuver les États financiers, voire exclure les sociétés de ses stissements.

tratégie vise à aligner ses investissements avec l'objectif mondial de ation du réchauffement climatique à moins de 2 °C. D'où la mesure et aluation du risque carbone des portefeuilles gérés, puis la réduction e risque. À ce titre, BNP Paribas Investment Partners :

publié l'empreinte carbone de près de 100 fonds investis en actions n 2016, contre 26 en 2015, conformément à son engagement ignature du PRI Montréal Carbon Pledge en mai 2015) ;

défini une politique d'investissement « sans charbon » et participe la Portfolio Decarbonization Coalition. Cette initiative portée par Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ncourage les acteurs financiers à diminuer les émissions de gaz à effet serre liées à leurs investissements. BNP Paribas gérait 25 milliards euros en actifs décarbonés au 31 décembre 2016.

ailleurs, afin que les entreprises dans lesquelles le Groupe investit nent en compte les enjeux ESG, BNP Paribas Investment Partners stématiquement exercé ses droits de vote en tant qu'actionnaire, nt en 2016 dans plus de 1 500 Assemblées Générales sur plus de 00 résolutions. Il s'est abstenu ou opposé à environ 17,6 % de ces lutions. Dans le cadre de sa stratégie sur le changement climatique, olitique de vote a été adaptée : BNP Paribas Investment Partners serve le droit de s'abstenir sur l'approbation des comptes si la té ne communique pas de manière suffisante ses émissions de CO_2. verse, toute résolution (proposée par la société ou un actionnaire) gne avec sa politique sur le changement climatique sera soutenue.

016, cette expertise en termes d'investissement responsable et de iement de l'intégration ESG dans ses gestions a été reconnue par assement des PRI (Principes de l'Investissement Responsable) : Paribas Investment Partners s'est vu attribuer le score « A+ », qui note la plus élevée.

Paribas Cardif, la filiale d'assurance du Groupe, a également suivi sa démarche initiée en 2008 d'intégration des critères ESG la sélection des investissements de son fonds général en euros milliards d'euros au 31 décembre 2016).

Des critères ESG sont systématiquement pris en compte dans les choix d'investissement ou de désinvestissement, et font partie intégrante du processus de gestion. La performance ESG du portefeuille est pilotée trimestriellement et fait l'objet d'un Comité de gestion d'actifs annuel. Fin 2016, 56 % des actifs du Fonds Général ont fait l'objet d'un filtre ESG contre environ 50 % fin 2015.

L'intégration de critères ESG dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement

BNP Paribas porte une attention particulière aux enjeux extra-financiers des fournisseurs dans l'analyse des offres, conformément à la Charte des engagements RSE de ses fournisseurs. En 2016, 1 639 évaluations ESG de fournisseurs ont été réalisées par les équipes Achats dans le Groupe, lors des appels d'offre.

Plusieurs appels d'offre lancés par les Achats Groupe, dont ceux portant sur les ordinateurs et téléphones portables ou la flotte automobile, ont intégré des critères RSE sur les enjeux environnementaux spécifiques à ces catégories. Des évaluations RSE réalisées par des organismes tiers ont également été réalisées pour certains appels d'offre.

De plus, dans certaines entités, les contrats signés par les équipes Achats comportent des clauses environnementales et sociales. Enfin, sur le périmètre International Retail Banking, la signature de la Charte d'engagements RSE est requise lors de l'entrée en relation.

En 2016, la filière Achats a poursuivi ses travaux visant à améliorer le suivi du risque fournisseurs, dans le cadre du projet KYS (Know Your Supplier), lancé fin 2014. La refonte des questionnaires RSE intégrés aux consultations est prévue, suite au pilote mené en 2016. Son but est de faciliter le processus d'évaluation des fournisseurs par les entités n'ayant pas de compétences spécifiques en RSE et d'intégrer des questions en cohérence avec les nouvelles réglementations (Modern Slavery Act au Royaume-Uni, Loi Sapin II, par exemple).

DES OUTILS DE GESTION ET DE SUIVI DES RISQUES ESG

Les listes de surveillance et d'exclusion

Pour identifier les entreprises qui ne respectent pas ses exigences en matière de protection de l'environnement ou celles dont les activités ont des impacts sociaux négatifs, le Groupe applique ses politiques de financement et d'investissement ainsi que la liste d'exclusion de certains biens. Ces listes font l'objet d'une révision périodique qui intègre les principales controverses impliquant des entreprises faisant face à de graves violations du respect de l'environnement ou des droits de l'Homme.

Les entreprises avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas engager de relation commerciale sont ajoutées à la liste d'exclusion ; celles avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas réaliser certaines opérations sont ajoutées à la liste de surveillance. Fin 2016, ces listes comprenaient 297 sociétés : 212 exclues et 85 sous surveillance.

Alors que toute relation avec les sociétés sous liste d'exclusion est bannie, les entreprises placées sous liste de surveillance font l'objet de mesures d'engagement de la part du Groupe afin qu'elles modifient durablement leurs pratiques et réduisent leurs risques ESG.

Les transactions traitées par la filière RSE

En 2016, la filière RSE du Groupe a évalué les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de 1 109 transactions (financements, entrées en relation, accompagnements d'exportations, etc.) contre 658 transactions l'année précédente.

La part des crédits entreprise encadrés par un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux spécifique au secteur d'activité concerné

Afin de piloter le déploiement progressif de dispositifs de gestion des risques ESG spécifiques aux différents secteurs, le Groupe suit annuellement la part des crédits entreprise encadrés par un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux spécifique au sec d'activité concerné. En 2016, cette part s'est établie à 28 % contre 2 en 2015, année de référence pour cet indicateur clé de performanc la RSE du Groupe.

Le plan de contrôle opérationnel

Afin de vérifier l'application stricte dans toutes les entités et mé des outils de gestion des risques ESG, le Groupe déploie depuis 2 un plan de contrôle opérationnel RSE. Après la définition des contr à mener, les premiers contrôles périodiques ont eu lieu en 2016 dispositif sera généralisé à partir du premier trimestre 2017. Il véri les moyens opérationnels à chaque niveau et instaurera une dynam d'amélioration continue, nécessaire à la bonne gestion des risques

7.3 Responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs

Notre responsabilité sociale repose sur 3 principes : la promotion de la diversité et de l'inclusion, assurer une « good place to work » et une gestion responsable de l'emploi et être une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières. La combinaison de ces 3 objectifs ambitieux et volontaristes a pour but de favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs :

- Engagement 4 : promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- Engagement 5 : « good place to work » et gestion responsable de l'emploi ;
- Engagement 6 : une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières.

LA STRATÉGIE 2020

La stratégie RH 2020 s'inscrit en symétrie des ambitions de développement du Groupe tout en reposant sur les principes de responsabilité sociale dont BNP Paribas s'est doté. Elle vise à offrir à chaque collaborateur un parcours avec le même niveau d'exigence que celui que nous accordons aux clients de la Banque.

À partir d'une meilleure connaissance des collaborateurs, de leurs compétences et de leurs aspirations, BNP Paribas s'attache à leur proposer des expériences, des parcours, des développements plus personnalisés et adaptés aux besoins de l'entreprise. Pour accélérer de manière innovante le développement des compétences, le Groupe a lancé une École Digitale ainsi que des partenariats internes ou externes, qui pourront offrir des parcours plus ouverts et variés. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences identifie les compétences actuelles des collabora et celles qui seront nécessaires dans quelques années afin d'adapt mieux leur formation et leur développement (Engagement 6).

Pour y parvenir, les principaux processus RH (recrutement, évalua mobilité) évoluent et se digitalisent.

BNP Paribas souhaite également accompagner ses collaborateurs les nouveaux modes de travail qui favorisent la collaboration, l'agil la transversalité au sein de l'entreprise. En parallèle, les environnem de travail également sont progressivement plus flexibles.

Ces évolutions ne sont possibles que grâce au développement management « positif » qui s'appuie sur les forces de chacun, fav le « test & learn » et valorise les réussites. Le développement c culture de feedback au fil de l'eau renforcera le climat de confiance le respect et l'inclusion (engagements 4 et 5).

Être un employeur responsable, c'est également mettre en œuvre stratégie en prenant en compte toutes les exigences nécessaires en ma de sécurité, de protection des données et du respect du cadre légal.

« LEADERSHIP FOR CHANGE »

L'initiative « Leadership for Change » (LfC) a été lancée pour accomp le Groupe dans son processus de transformation. Son principal objec d'amener les 500 membres composant les comités exécutifs transve du Groupe à travailler ensemble sur « Nos Convictions partagées : mission et nos valeurs ».

(1) *Métiers/fonctions multipays ou pays/région multimétiers/fonctions.*

16, les LfC 500 ont poursuivi leurs travaux en sous-groupes sur sept es de transformation identifiés au cours du processus LfC tels que le selling, l'innovation ou la stratégie d'identification et de promotion alents. En expérimentant la méthodologie Design Thinking, des s transverses ont émergé, et ont vocation à perdurer dans le temps continuer à porter la transformation du Groupe.

ative Leadership for Change a également pour objectif de continuer mouvoir la culture du feedback au sein du Groupe, grâce à un outil mun qui intègre les données historiques (LfC 180° feedback tool), développer un leadership collectif pour porter la transformation.

chaine rencontre des LfC 500 aura lieu en mars 2017, les principaux tifs étant de motiver et fédérer cette communauté autour de la egie 2020, de la mission et des valeurs du Groupe. Il s'agit également arquer les managers dans la transformation, renforcer le leadership ctif, mais aussi donner du sens et inspirer les participants, ainsi que der à préparer leurs équipes à s'approprier les valeurs à leur tour un plus fort engagement.

COUTE DES COLLABORATEURS GRÂCE GLOBAL PEOPLE SURVEY (GPS)

ux de participation à l'enquête d'engagement du Groupe se tient toujours à un niveau élevé (72 %, + 1 point par rapport à et + 20 points par rapport à 2010). 130 577 collaborateurs dans 74 pays ont exprimé leur opinion dans 22 langues notamment via 141 995 commentaires recueillis au travers de quatre questions ouvertes dont une dédiée au focus client.

La fierté d'appartenance se confirme à un niveau élevé dans la durée : 83 % (stable), de même que l'adhésion aux objectifs du Groupe (69 %) et à ses valeurs (81 %, + 1 point). Le sentiment que le management transmet des orientations claires se stabilise à un niveau élevé de 70 %. La nécessité de renforcer significativement l'éthique et la conformité au quotidien est approuvée à 89 % (nouvelle question 2016).

Le déploiement des solutions digitales comme moyen d'accompagner la performance se renforce : 63 % (+ 2 points). Le sentiment que les métiers cherchent constamment à améliorer la façon de bien servir leurs clients s'élève à 75 % (nouvelle question 2016) de même que l'innovation au service du client qui est de plus en plus encouragée : 70 % (+ 3 points), toutefois les produits et services restent challengés.

La politique RSE demeure un atout majeur pour le Groupe avec une progression remarquée sur l'honnêteté et l'intégrité du Groupe dans ses relations externes avec les clients et fournisseurs à 76 % (+ 3 points).

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées, notamment sur les trois enjeux RSE du pilier social et leurs objectifs, les Ressources Humaines Groupe pilotent un reporting social auquel, comme en 2015, les entités de 67 pays ont répondu, qui représentent 95 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2016.

GAGEMENT 4 : PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

açant le « good place to work » et l'ouverture au cœur des valeurs, oupe souhaite garantir le respect et la convivialité entre les équipes, urager le développement individuel tout en valorisant le respect ifférences. La promotion de la diversité et de l'inclusion s'intensifie des actions mises en œuvre partout dans le Groupe.

CADRE SOLIDE ET DES ENGAGEMENTS IBLES

ouvernance diversité et inclusion

mité Diversité Groupe, constitué de 34 binômes de représentants ers/fonctions et des ressources humaines, poursuit ses rencontres par an. Il est décliné au niveau des métiers/pays (APAC, BDDF, BNL, Paribas BGL, BNP Paribas Fortis, CIB, IRB, New-York, UK, etc.). Dans ys, des entités représentant 86 % des salariés ont décliné localement litique diversité et inclusion du Groupe et, dans 40 pays, ont mis en une procédure d'alerte qui couvre 67 % des collaborateurs.

forcement des engagements et renouvellement accords

apitre 5 du Code de conduite, relatif au respect des collègues, elle l'application des normes les plus rigoureuses en matière mportement professionnel ainsi que le rejet de toute forme de mination, d'intimidation ou de harcèlement sexuel. Un module e-learning sur le Code de conduite, obligatoire pour tous les collaborateurs du Groupe, comporte notamment des exemples de propos sexistes et racistes.

L'année a été marquée par la signature de la première Charte de la diversité du continent africain, respectivement en juin par la BMCI au Maroc, puis en octobre par la BICIS au Sénégal.

BNP Paribas au Portugal a aussi rejoint les signataires de la Charte de la diversité à l'occasion de la déclinaison locale de la semaine de la diversité.

En France, l'année a également été marquée par le renouvellement des accords d'entreprise de BNP Paribas SA relatifs à la diversité et au contrat de générations qui réaffirment l'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise et visent à garantir à chacun une égalité de traitement fondée sur les compétences et les performances.

La Direction Générale a renouvelé son engagement de signature des WEP[1] initié dès 2011 auprès des Nations Unies et poursuivi son déploiement par la signature de la lettre d'engagement des WEP par BNP Paribas North America en décembre 2015. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, BNP Paribas a sponsorisé l'événement organisé par les Nations Unies au Nasdaq. La campagne « HeForShe » des Nations Unies, lancée pour le Groupe en 2015 par J.-L. Bonnafé, a été relayée avec succès aux États-Unis et en Asie.

Les dirigeants du Groupe interviennent régulièrement afin de promouvoir en interne auprès des collaborateurs et en externe auprès de nos parties

EP : *Women Empowerment Principles.*

prenantes, nos engagements en faveur de la diversité, par exemple, le Président Jean Lemierre est intervenu lors du Women's Forum à Deauville et le CEO de la région Asie Pacifique, Éric Raynaud, lors du Sustainable Future Forum à Singapour.

Les réseaux de collaborateurs, relais clés du déploiement de la politique diversité et inclusion

Les réseaux de collaborateurs poursuivent leur développement avec plus de 10 000 personnes engagées et sont des acteurs clés dans l'évolution de la politique diversité et inclusion du Groupe. Ils couvrent les thématiques : de l'égalité professionnelle (**MixCity** compte désormais 4 000 adhérentes réparties dans 19 réseaux dans le monde, les dernières antennes créées sont la Chine, l'Espagne, la Hongrie et pour le réseau France, **BDOF'Elles** by MixCity ; **Happy Men**) ; des minorités (**Afrinity**, **All Abroad** en France, **Friends of Africa** en Belgique, **Respect** au Royaume-Uni, **Amérindiens** au Canada, **Hispanic**, **Asian** et **African Heritage** aux États-Unis) ; de l'orientation sexuelle (**Pride** en France, au Royaume-Uni et chez BNP Paribas CIB New York, **Outwest** chez Bank of the West) ; des générations ou de l'intergénérationnel (en Belgique et aux États-Unis) ; de la parentalité (**Parentality** au Royaume-Uni), du handicap (**Ability** au Royaume-Uni) ; des vétérans (**Vets** aux États-Unis) ou de l'inter-religieux (**Interfaith** aux États-Unis).

Des échanges réguliers entre réseaux et des événements communs ont ponctué l'année. Ainsi, en France, les réseaux de collaborateurs Afrinity et MixCity ont invité les collaborateurs à échanger autour du thème de l'entrepreneuriat féminin. Les témoignages de femmes entrepreneures ont été appuyés par les interventions de Marie-Claire Capobianco (membre du Comité Exécutif) et de Sofia Merlo (co-responsable du métier Wealth Management). Une journée de conférences et débats organisée à Londres a réuni des représentants des réseaux Pride de France, Italie, Belgique et des États-Unis notamment.

DES FORMATIONS ET DES SENSIBILISATIONS INNOVANTES POUR TOUCHER TOUS LES PUBLICS

Former

Dans 36 pays, 73 % des collaborateurs se sont vu proposer des actions de formation et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité et de l'inclusion. De même, les entités de 32 pays offrent des formations relatives à la lutte contre les discriminations, les stéréotypes ou les biais inconscients. Ainsi, l'Asie a déployé un module obligatoire de formation sur les biais inconscients à l'attention de tous les séniors managers. En France, en 2016, près de 400 managers, dont une centaine de CIB, ont suivi la formation sur les biais et stéréotypes inconscients. La Banque De Détail en France propose un e-learning sur la même thématique destiné à l'ensemble de ses collaborateurs et obligatoire pour tous les nouveaux entrants.

Différents programmes visent à proposer des moments de développement personnel et de networking pour faciliter la progression de carrière des femmes Talents du Groupe. Ainsi, au sein du programme « **Leaders for Tomorrow** », une centaine de femmes Talents (Emerging, Advanced et Top) identifiées en Europe se sont retrouvées pour une journée de networking et de développement personnel sous l'emblème « **Opportunities for Women** » (O4W). IRB a lancé son premier « **Women in Busin** rassemblant 21 femmes Talents de 10 pays dans un program développement de leur leadership et CIB le programme « **Accele Leadership Programme** » (ALP).

Sensibiliser

L'année a été ponctuée de nombreuses actions de sensibilisat l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Semaine de la diversité, de la Journée internationale des violences aux femmes, de la Pride Week.

Lors de la **Diversity Week**, de nombreux pays (Allemagne, Bel États-Unis, France, Hong Kong, Japon, Luxembourg, Por Royaume-Uni, Singapour, etc.) et filiales ont proposé un grand n d'événements à des milliers de collaborateurs, avec une première é lancée au Moyent-Orient. CIB et BP2S ont mis en place dans 7 (Allemagne, Belgique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Rus en Scandinavie, des initiatives « job shadowing » (ou « vis ma vie d'ouverture à la diversité professionnelle.

Pour la première fois, au Royaume-Uni, une plateforme interactive mise en place permettant aux collaborateurs d'échanger expéri recherches, vidéos et tweets autour de la diversité sous l'invitation the conversation ».

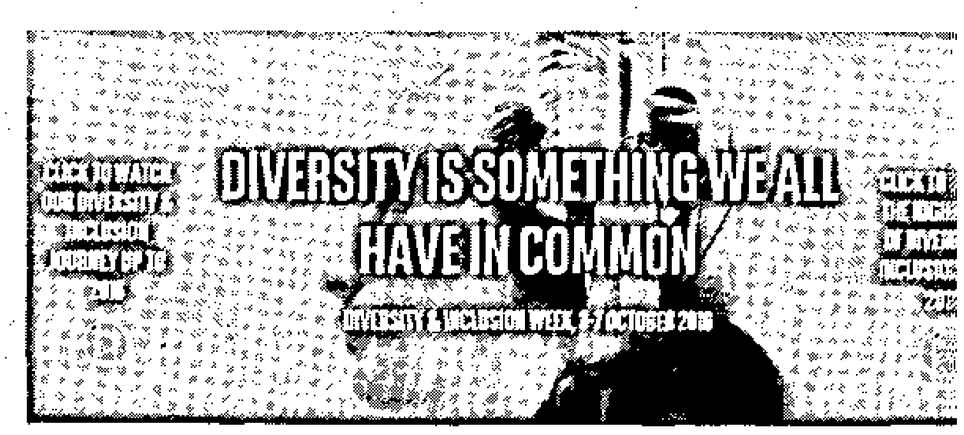

Partager avec les parties prenantes

En France, dans le cadre d'un partenariat avec le Medef, « Pa champions du changement », BNP Paribas s'est investi da développement d'un e-learning à destination des PME visant à contre les discriminations lors du recrutement.

Régulièrement, des partages de bonnes pratiques et des présent sur la diversité sont organisés pour nos parties prenantes (cl clientes, fournisseurs ou étudiants parrainés par des collaborateurs certaines peuvent participer à la Semaine de la diversité.

BNP Paribas Wealth Management est engagé en tant que mécène **Women Initiative Foundation** pour trois ans. Une trentaine de fe dirigeantes d'entreprises internationales à forte croissance v d'Europe, d'Asie, des États-Unis et du Moyen-Orient ont partici programme de formation organisé par Stanford. Quelques collabora Talents ont participé à cette nouvelle édition.

TIONS ET RÉSULTATS SUR LES PRINCIPAUX AXES DE LA POLITIQUE DIVERSITÉ ET INCLUSION

lité professionnelle : des objectifs volontaristes es résultats

oupe a une nouvelle fois constaté l'impact positif des actions mises uvre avec des objectifs chiffrés pour augmenter la mixité dans les lations clés. La part des femmes dans les populations clés continue ogresser et l'objectif 2018 de l'Engagement 4 – Promotion de la rsité et de l'inclusion – de 23 % de femmes parmi les 500 LfC est dépassé avec 24 % de femmes à fin 2016.

des femmes	2015	2016	Objectifs 2020
eil d'administration	Les effectifs sont paritaires (50/50) en incluant deux administratrices salariées (à 41,7 % selon les règles de la loi Copé-Zimmermann).		-
ité Exécutif	5,5 % (1/18)	5,5 % (1/18)	-
top executives)	20 %	23 % Le taux de nomination cumulé 2012-2017 est de 34 % et a progressé à 40 % depuis 2014.	-
ership for Change (Top 500)	21 %	24 %, soit plus que l'objectif 2018, et 33 % des nominations de l'année	25 % 23 % (2018)
or Management Position[1]	26 %, dont 35 % des nominations de l'année	27 %, dont 30 % des nominations de l'année	30 %
nts – Leaders for Tomorrow	Top	32 %	30 %
	Advanced	38 %	40 %
	Emerging	44 %	50 % (2016)
es de direction			
pe[*]	30,6 %	31,4 %	-
ance	34,6 %	35,2 %	
es			
pe[*]	44,5 %	45,1 %	-
ance	47,5 %	48,0 %	

Les Senior Management Position (SMP) ou le senior management du Groupe est composé de collaborateurs occupant les 2 500 postes considérés par les Comités Exécutifs de l'ensemble des Domaines d'activités/Entités Opérationnelles/Fonctions Groupe comme les postes ayant l'impact le plus important sur les plans stratégique, commercial, fonctionnel et de l'expertise.
Effectif physique sur 63 % de l'effectif du Groupe.

ein du Conseil d'administration, les effectifs sont paritaires (50/50) cluant deux administratrices salariées (à 41,7 % selon les règles de Copé-Zimmermann).

mposition du G100 évolue aussi vers plus de mixité avec 23 % de mes. Depuis 2010, le pourcentage moyen de femmes nommées est 3 % et a progressé à 40 % depuis 2014.

pulation SMP compte désormais 27 % de femmes, dont 30 % dans ernières nominations de l'année, dans la lignée de l'objectif fixé à en 2020.

la première fois des objectifs chiffrés de mixité ont été définis pour ois catégories de Talents : Emerging (50 % de femmes dès 2016), nced (40 %) et Top (30 %) à atteindre en 2020. Les objectifs sont que atteints avec 44 % pour les Emerging Talents, 38 % pour les nced et 32 % des Top dès 2016, les femmes représentant 40 % de mble des Talents.

Conformément aux dispositions de l'accord européen signé en 2014 sur l'égalité professionnelle, un premier rapport européen sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été réalisé, définissant des indicateurs de pilotage. L'engagement au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un travail collectif qui bénéficie à tous.

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

Le 29 juin, Jean-Laurent Bonnafé a signé **la Charte du réseau mondial de l'OIT[1] sur l'Entreprise et le Handicap**, dans l'objectif de renforcer l'engagement du Groupe en matière de handicap, dans tous les pays où la Banque est présente.

Au-delà des obligations légales, des entités de 9 pays couvrant 37 % des effectifs, ont signé en 2016 des accords collectifs sur le handicap. De plus, 40 entités dans 22 pays ont pris des mesures en faveur des personnes en situation de handicap, en matière de recrutement, d'accessibilité des salariés ou d'accessibilité des clients et 27 entités dans 16 pays proposent des formations ou actions de sensibilisation. Parmi la cinquantaine de pays légalement autorisés à comptabiliser les travailleurs en situation de handicap et suivant cet indicateur, on décompte 3 544 personnes en situation de handicap réparties dans 37 pays, dont 206 recrutements réalisés dans 21 pays.

T : Organisation Internationale du Travail.

➤ NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP(*)

	Nombre de salariés			Recrutement		
	2014	2015	2016	2014	2015	20
France	1 398	1 497	1 722	52	57	8
(dont BNP Paribas SA)	(1 203)	(1 203)	(1 295)	(43)	(38)	(6
Belgique	69	71	69	3	0	
(dont BNP Paribas Fortis)	(69)	(71)	(69)	(3)	(0)	(
Italie	679	803	836	21	21	
(dont BNL)	(524)	(649)	(654)	(2)	(11)	(
Luxembourg	53	54	58	0	0	
(dont BGL BNP Paribas)	(52)	(53)	(49)	(0)	(0)	(
Europe hors marchés domestiques	664	685	726	65	46	8
Reste du monde	68	127	133	9	52	2
TOTAL	**2 931**	**3 237**	**3 544**	**150**	**176**	**20**

(*) Effectif physique sur 89 % de l'effectif du Groupe (82 % en 2015).

En France, BNP Paribas SA a lancé son 3e **accord** d'entreprise (2016-2019) signé à l'unanimité par les organisations syndicales. 62 recrutements (172 sur les 4 ans précédents) et 458 maintiens dans l'emploi de salariés actifs (+ 16 %), soit 1 808 accompagnements ont été réalisés en 2016. Le taux d'emploi des salariés handicapés est en légère baisse du fait d'un nombre significatif de départs à la retraite, soit un taux d'emploi (direct et indirect) de 3,75 % (3,62 % en 2015 à la fin du précédent accord).

En plus d'informations visant à faire connaître les mesures du nouvel accord, novembre a été le Mois du handicap, en parallèle de la Semaine nationale, avec 30 sessions de formation et 34 actions de sensibilisation sur sites, les témoignages « Parcours de vie inspirants : aller au-delà du handicap » de 6 invités exceptionnels avec les salariés présents à Paris ou, pour la première fois en direct pour le Groupe, via You Tube avec les salariés en province et les internautes, suivis de vidéos et d'informations diffusées sur l'intranet.

Le Groupe est, depuis 2008, un membre actif du Gesat, réseau national qui a pour vocation d'assurer la promotion des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et EA (Entreprises Adaptées) et de faciliter leurs relations avec les acteurs économiques, publics et privés pour la construction d'offres correspondant aux attentes des partenaires. Le chiffre d'affaires des ESAT et EA avec BNP Paribas SA représente 1,5 million d'euros, soit 0,16 % du taux d'emploi global.

Pour les filiales, de premiers accords ont été signés par BNP Pa Cardif (2017-2020) et BNP Factor (2017-2019) tandis que BP2S pou sa politique active en signant un second accord (2017-2019).

BNP Paribas Fortis est la première entreprise belge à recevoir le « **Disability Matters Europe** » pour son action en matière d'accessi des services clients et des lieux de travail pour les personnes en situ de handicap. **En Italie, BNL** est la première banque à avoir dé l'application développée par Pedius destinée à faciliter l'intégratio salariés et clients malentendants. Elle est également sponsor de « **W Wonderful Work** » un portail destiné aux recruteurs et spécial RH pour les sensibiliser à l'intégration sociale et professionnelle personnes atteintes de trisomie 21. Au **Sénégal**, le Groupe a signé la c avec Handicap International pour faciliter l'insertion professionnel personnes en situation de handicap.

Internationalisation et multiculturalisme

Le Groupe compte 162 nationalités au sein de l'ensemble collaborateurs avec une répartition présentée ci-dessous au sein populations clés.

	Talent « Leaders of Tomorrow »						
	Emerging	Advanced	Top	Total(1)	SME	Sodic	GI
% de non Français	54 %	56 %	56 %	55 %	41 %	32 %	28
Nombre de nationalités	55	50	34	57	57	29	

En France, BNP Paribas a contribué au guide de l'AFMD[1] et de FACE[2] intitulé « Discriminations liées à l'origine : prévenir et agir dans le monde du travail » en partageant plusieurs bonnes pratiques.

Le réseau professionnel international **All Abroad**, qui contribue, en Fra promouvoir un environnement de travail multiculturel et inclusif a org un spectacle interculturel en conviant la troupe The Comedy Trai membres du réseau ont pu également assister à des ateliers anim des fiscalistes pour être accompagnés dans leur déclaration d'impô

(1) AFMD : Association Française des Managers de la Diversité.

(2) FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion.

GI[1]

juin, BNP Paribas UK a lancé la première **Pride Week**. collaborateurs ont pu assister aux 18 événements qui ont ponctué maine. **BNP Paribas BGL** au Luxembourg a organisé une conférence l'inclusion de tous les collaborateurs dans le monde du travail, en ence du Premier ministre, de l'association Workplace Pride et de ésentants des réseaux internes Pride UK et Pride France.

rance, Cardif a lancé le réseau Pride France Ouest, en présence du cteur Général, à l'occasion de la conférence « Être soi-même en eprise, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de re ». En novembre, les entreprises signataires de la Charte de l'Autre le[2] ont été accueillies par le Groupe lors d'un dîner à L'Orangerie.

nérations

merging Talents du Groupe issus de régions et métiers différents ont icipé au sommet « **One Young World** », premier congrès mondial iné aux jeunes leaders organisé à Ottawa.

a développé un programme de partenariat « **Learn From Each er** » entre trois pays IRB (TEB en Turquie, la BMCI au Maroc et BGZ ologne) avec BNP Paribas BGL au Luxembourg et BNL bc en Italie. Emerging Talents participants de chaque pays ont pu découvrir lant cinq jours une autre entité du Groupe (avec des présentations principaux départements de la Banque visitée *in situ*, une session de shadowing », des ateliers pratiques, des rencontres avec le DRH s membres des Comex et des échanges avec les jeunes talents du d'accueil).

rance, le nouvel accord sur le contrat de générations a été signé nanimité des organisations syndicales. Cet accord prévoit en iculier, la mise en place du mécénat de compétences qui permet à collaborateurs séniors de s'investir auprès d'associations d'utilité ique ou d'intérêt général ou d'ONG partenaires. Le Groupe favorise rojets et les échanges intergénérationnels par exemple, dans le cadre programmes Talents et LfC.

ations de travail femmes-hommes

omplément des dispositions renforcées dans le Code de conduite, Paribas s'est associé au gouvernement et à sept grands groupes ais afin de recueillir l'opinion des salariés (avec une forte cipation de ces derniers) sur les relations de travail entre les femmes hommes. BNP Paribas a marqué son engagement en signant le kit agir contre le sexisme.

a lancé plusieurs initiatives sur la question du sexisme ordinaire et iolences faites aux femmes (« féminicide ») dont des partenariats iatifs (pour favoriser l'accompagnement et l'orientation des femmes fficulté) ou l'aide au développement d'applications mobiles pour ncer les cas de harcèlement.

Parentalité et équilibre des temps de vie

Le Groupe poursuit ses actions pour permettre aux collaborateurs de concilier vie professionnelle et vie personnelle, notamment au travers de formations dédiées dans 26 pays.

Tout au long de l'année, de nombreuses entités ont organisé des **Family Days** afin de faire découvrir aux enfants des collaborateurs leur environnement de travail. Le réseau « **Parents & Carers** » à Londres, a convié les enfants des collaborateurs à une journée, « Bring Your Child to Work Day », autour de la thématique « construire une banque ».

Au sein de la région **Asie-Pacifique**, des salles d'allaitement ont été mises à disposition en Australie, en Inde, à Hong Kong, au Japon et à Singapour.

En France, la 4e édition de la Semaine de la parentalité a, notamment, proposé aux collaborateurs des conférences-débats sur l'influence des réseaux sociaux auprès des adolescents, sur l'adolescence et les addictions, sur les repères éducatifs et la diversité culturelle.

Au Royaume-Uni, lors de la Semaine de la diversité, les collaborateurs ont également pu assister à une table ronde sur les enjeux des familles monoparentales.

BNP Paribas Fortis en Belgique a reçu le label **#EnfantsAdmis** (parce que des parents heureux sont des employés heureux) pour ses actions engagées en faveur de la parentalité.

BNL a obtenu le prix « Adriano Olivetti » décerné par l'AIF[3], pour son projet Dads@Works qui propose aux futurs jeunes pères, une journée de sensibilisation sur le double rôle de père et de collaborateur.

Promouvoir et respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits de l'Homme

BNP Paribas ne tolère ni l'esclavage moderne ni le trafic des êtres humains. Dans son **Code de conduite**, le Groupe s'est notamment engagé à promouvoir le respect des droits de l'Homme dans sa sphère d'influence, y compris vis-à-vis de ses collaborateurs. BNP Paribas s'engage à offrir un environnement de travail dans lequel tous les collaborateurs sont traités avec respect et dignité. Afin de respecter les autres, les collaborateurs ne doivent faire preuve d'aucune discrimination vis-à-vis de quiconque au sein du Groupe.

BNP Paribas effectue une revue annuelle des pays à risques en matière de respect des droits humains[4]. Comme en 2015, BNP Paribas est présent dans 8 pays à risques représentant 5,6 % de son effectif total, et dans 21 pays en situation préoccupante, pour 13,9 % de son effectif total, ce qui est relativement stable (4,0 % et 14,4 % en 2015). Par ailleurs, 4 salariés au Brésil (11 en 2015), répondant à un programme national visant à encourager de jeunes apprentis (de 14 à 24 ans) de milieu défavorisé à intégrer le monde du travail, sont répertoriés dans le Groupe comme ayant moins de 18 ans et plus de 16 ans (pour plus d'informations, voir chapitre 7, partie 4 – *Engagement 8 : La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'Homme*).

GI : Sexual Orientation and Gender Identity.

utre Cercle est une association dont l'objet principal est de lutter contre les discriminations dans le monde du travail à l'encontre des LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Trans).

: Associazione Italiana Formatori.

urce : Verisk Maplecroft (Human Rights Risk Index) qui identifie 41 pays à risque et 58 pays en situation préoccupante (stable depuis 2015).

UNE RECONNAISSANCE INTERNE ET EXTERNE RENOUVELÉE

En interne, une perception toujours très positive

Le baromètre interne est particulièrement positif sur tous les aspects de la diversité : 69 % (+ 2 points) des collaborateurs déclarent avoir une vision claire des actions menées par BNP Paribas pour promouvoir la diversité et 72 % (+ 2 points) que le management favorise la diversité sur le lieu de travail par le respect des différences.

D'une manière générale, la perception femmes/hommes est similaire dans le GPS sauf sur quelques sujets avec un avis plus favorable des femmes sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle, l'efficacité opérationnelle et l'innovation et moins favorable sur l'égalité des chances selon le genre et la rémunération.

En externe, de nombreuses reconnaissances confirment le dynamisme des actions conduites

L'importance des questions relatives à la thématique RSE et diversité augmente dans les décisions d'investissement et les évaluations des analystes et des agences de notation extra-financière. BNP Paribas a été classé **1ère banque européenne** par **Vigeo Eiris** (+ 3 points sur les sujets RH vs 2015) et parmi les 100 entreprises de **l'index Thomson Reuters** (Global Diversity & Inclusion index). Le Groupe rejoint également le **Bloomberg Financial Services Gender-Equality Index (BFGEI)** et le **Pax Ellevate Global Women's Index Fund** sur la thématique de l'égalité professionnelle.

PAX | ellevate

Aux États-Unis, la Présidente-Directrice Générale de **Bank of the W** Nandita Bakhshi, est désignée **Femme Banquière de l'année** par *Amer Banker* tandis que Michelle Di Gangi, responsable des PME, et Clau Gallagher, responsable de BP2S North America, sont également clas parmi **les femmes les plus influentes du monde bancaire**. Le respons diversité & inclusion de BNP Paribas au Royaume-Uni est nommé dan liste « **Out At Work & Telegraph Top 50 LGBT Executives** ».

En décembre, au ministère de l'Économie et des Finances, **BNP Par** s'est vu décerner par la fondation Mozaïk, **le Grand Prix 2016 du Tro** « **Top 10 des Recruteurs de la Diversité** » dans la catégorie « Gra Entreprises ». Ce prix vient récompenser l'audace du Groupe sur les s diversité avec la méthode des entretiens structurés qui consiste à éva de manière homogène les candidats sur des critères objectifs en rap avec les compétences nécessaires pour le poste proposé.

Le 15 décembre, **BNP Paribas Personal Finance** a reçu des main Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des D des Femmes, le label « **Égalité professionnelle Femmes-Hommes** » label, piloté par l'Afnor, et obtenu pour la 4e fois, est une reconnaiss de la politique d'égalité portée par la Direction Générale et les Ressou Humaines, qui se traduit notamment par la mise en place d'action faveur de l'égalité salariale, de la mixité, de l'organisation du trava l'équilibre des temps de vie, le suivi des retours des congés mater et des congés parentaux.

GAGEMENT 5 : « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE L'EMPLOI

collaborateurs constituent notre principal atout auquel il nous faut attentif en garantissant quelques règles collectives importantes. e responsabilité sociale se traduit notamment par notre capacité iller à une « good place to work » pour nos collaborateurs en les ant bénéficier collectivement d'un environnement sécurisé qui erve notamment leur santé, l'équilibre des temps de vie, est ainsi rable à une relation long terme dans l'entreprise caractérisée par gestion responsable de l'emploi.

gagement 5 « good place to work et gestion responsable de ploi » porte sur le taux de collaborateurs bénéficiant de 14 semaines es de congé maternité et/ou 6 jours payés de congé paternité et int 81 %, en ligne avec l'objectif 2018 de 85 % (baseline 2015 :). Les entités de cinq pays d'Asie ont d'ores et déjà pris les mesures nécessaires pour respecter cet engagement et d'autres se mettent en ordre de marche, dont Bank of the West aux États-Unis, qui offrira à ses salariés lors de l'accueil d'un enfant 6 semaines payées à partir du 1er janvier 2017.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Fin 2016, les effectifs gérés par le Groupe atteignent 192 418 ETP (Équivalent Temps Plein – 184 839 ETP en effectif financier[1]), en hausse par rapport à 2015 (189 077 ETP), ce qui est dû principalement à l'acquisition de la société de courtage Sharekhan Ltd en Inde, l'acquisition de nouvelles activités pour Arval en Amérique du Sud et à la croissance organique des activités de CIB au Portugal et en Inde. Pour mémoire, les effectifs gérés par le Groupe étaient de 187 903 ETP à fin 2014.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

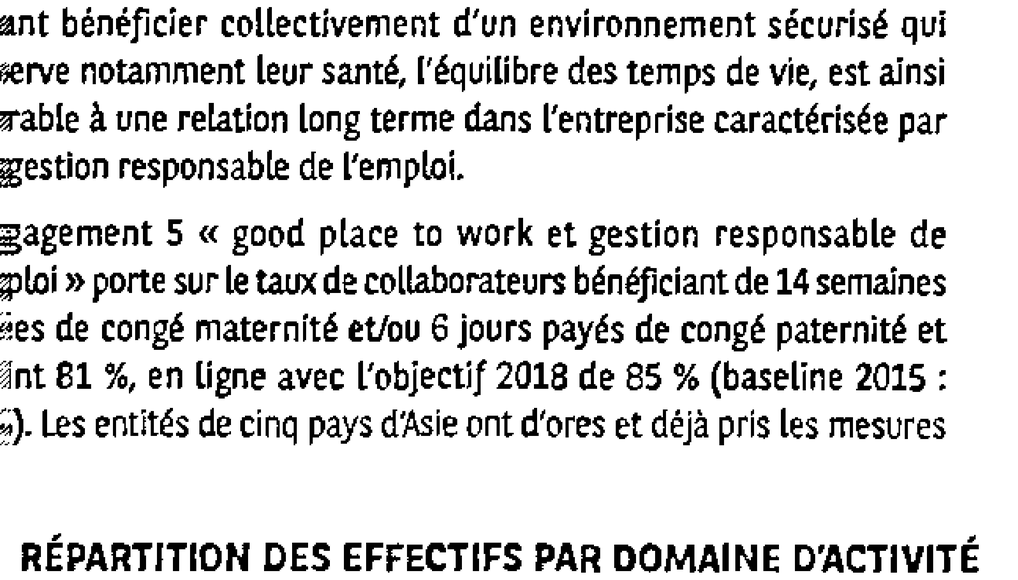

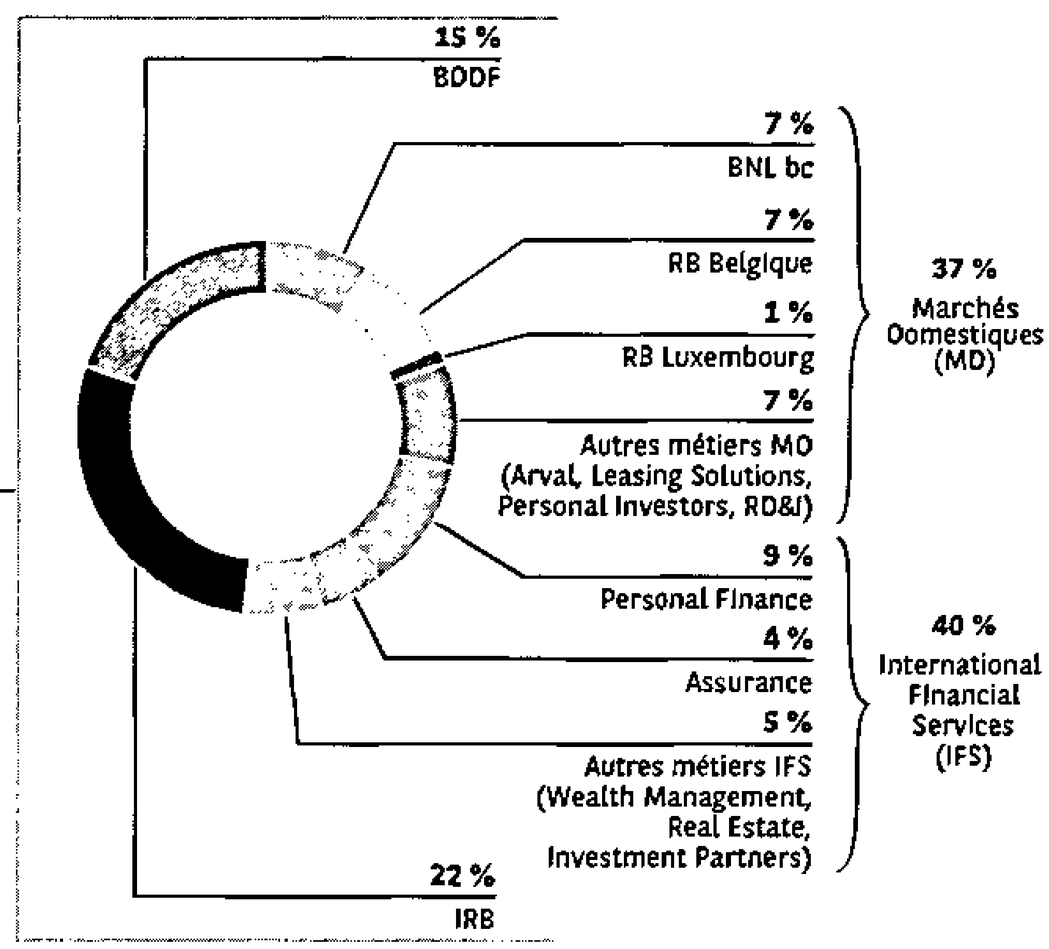

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

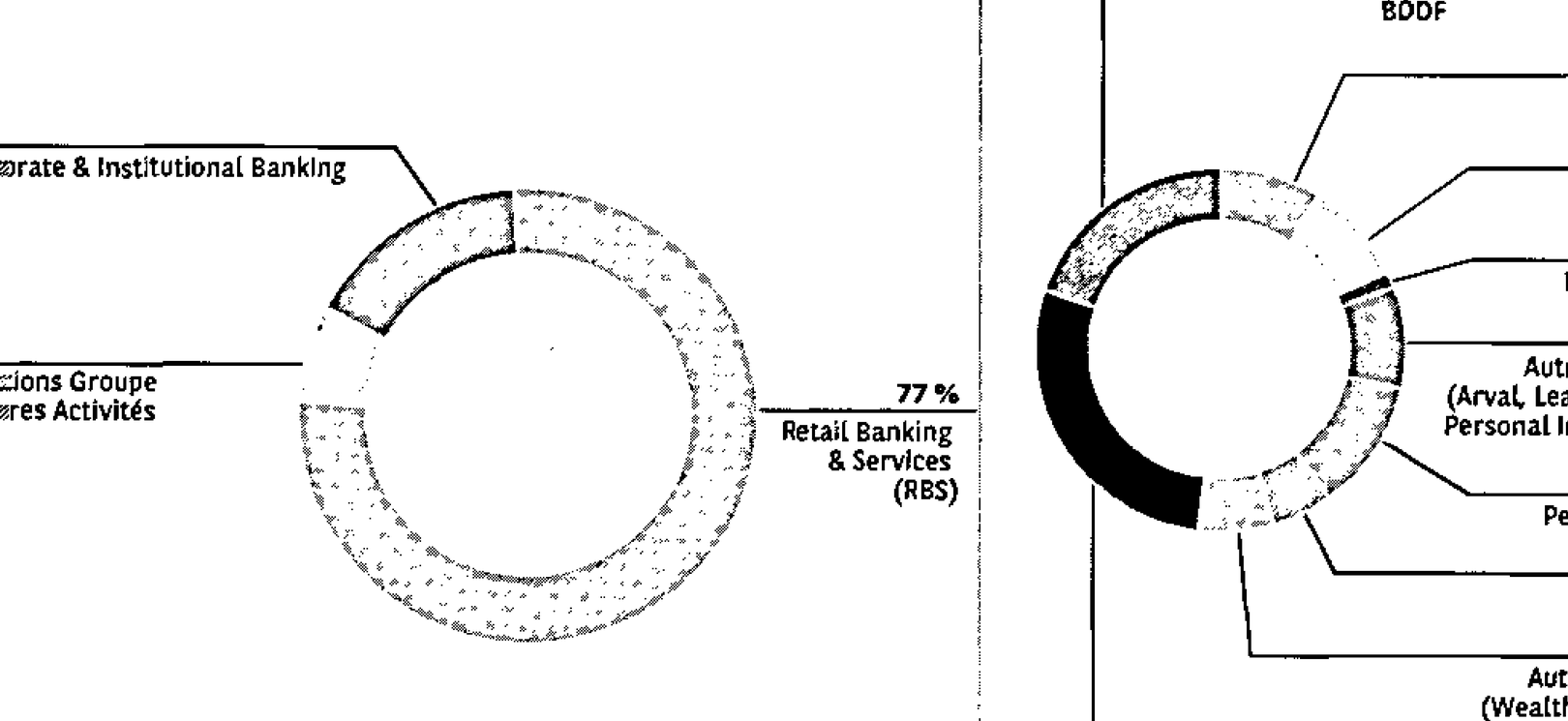

partition des effectifs par zone géographique dans 74 pays, dont 51 pays pour la banque de détail, demeure relativement stable par rapport à 2015.

ectif financier : Effectif en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2016 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

	2006	2011	2016		
France	57 124	59 877	58 338	4 marchés domestiques 95 627	Europ 146 4
Italie	20 307	19 053	18 017		
Belgique	666	16 673	15 721		
Luxembourg	1 254	3 820	3 551		
Europe (hors marchés domestiques)	31 233	46 041	50 805		
Amérique du Nord	14 810	15 079	16 135		Reste d mond 45 9
Asie-Pacifique	6 084	12 713	15 273		
Afrique	6 201	8 361	9 976		
Amérique du Sud	2 924	6 088	4 086		
Moyen-Orient	1 308	2 218	517		
TOTAL	**141 911**	**186 929**	**192 419**		**192 41**

➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE PAR ÂGE, PAR SEXE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE[1]

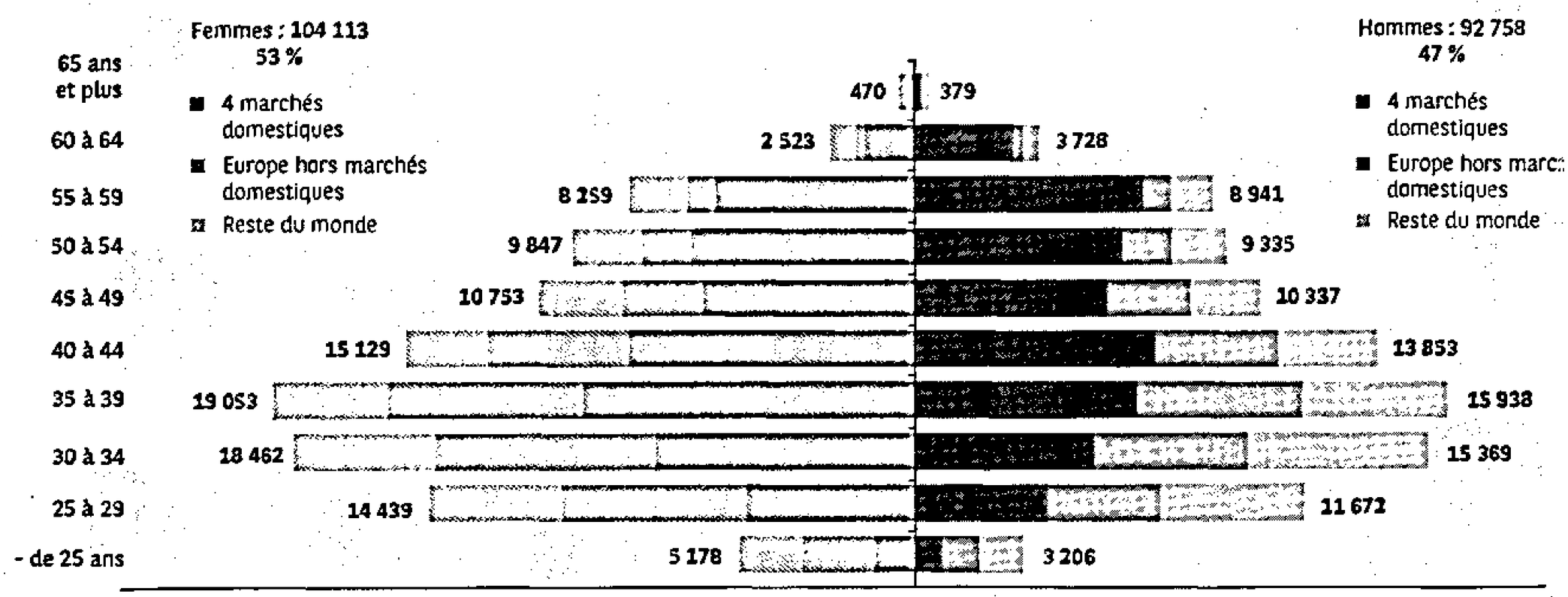

La pyramide des âges est équilibrée. L'âge moyen reste stable à 40,6 ans (41,3 ans pour les hommes, 40 ans pour les femmes). Il augmente en Afrique (à 36,5 ans), en Europe (40,6 ans) et au Moyen-Orient (38,3 ans) et diminue en Asie-Pacifique (à 35,6 ans) où il est le plus bas. C'est en France (42,3 ans) et en Amérique du Nord (42,9 ans) qu'il est le plus élevé. L'âge moyen de départ des salariés de 55 ans et plus augmente légèrement dans le Groupe à 60,8 ans (contre 60,7 ans en 2015).

L'ancienneté moyenne diminue légèrement à 11,6 (contre 11,7 an 2015), notamment en France (à 15,6 ans), reste stable en Amériqu Sud et augmente en Afrique (à 9,2 ans) et au Moyent-Orient (à 8,5 a C'est toujours en France et en Europe (hors France – 11,1 ans) qu demeure la plus élevée.

(1) *Effectif physique sur 99 % de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).*

E RECRUTEMENT

Groupe a recruté 20 249 personnes dans le monde (+ 3 %) en CDI, nt 3 931 en France (+ 29 %), bien que le recours à la mobilité avant t recrutement externe soit systématiquement favorisé.

ns un contexte exigeant, BNP Paribas continue recruter tout en privilégiant la mobilité interne

c 61 % des recrutements en Europe (56 % en 2015), BNP Paribas firme sa dimension de 1ère banque européenne. La France devient remier pays recruteur avec 19 %, devant les États-Unis (18 %), de (8 %), l'Ukraine (7 %), la Turquie (6 %), l'ensemble de ces pays egistrant, à l'exception de la France, un fort turn-over. Suivent ensuite ortugal (5 %) et le Royaume-Uni (4 %). Le recrutement externe reste si élevé, avec 2 000 recrutements prévus en France en 2017, dans un texte où la mobilité et la formation sont toujours favorisées.

gitaliser le recrutement pour être l'employeur de oix des candidats

née marque une forte digitalisation du recrutement externe et interne c la création d'une nouvelle communauté sur le réseau social interne recruteurs digitaux, des guidelines médias sociaux, des conférences thématiques et un programme de certification LinkedIn.

Groupe a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux avec : environ 000 abonnés sur LinkedIn et une nouvelle page LinkedIn Life pour le upe ; la création d'une page Groupe sur Indeed[1], le développement a page BNP Paribas sur Glassdoor[2] et l'organisation du deuxième nement Glassdoor en France sur la transparence ; la création de jeux-ours et autres interactions avec les candidats sur Twitter, Instagram, présence originale sur Pinterest (France, Italie), de nombreuses pages ebook et le lancement de la première campagne recrutement sur pchat (« **Dans les chaussures des recruteurs BNP Paribas** ») avec la icipation de 5 pays (France, Italie, Royaume-Uni, Inde et États-Unis). ération visait à toucher nos futurs talents sur un canal très peu utilisé les entreprises ainsi qu'à recruter de nouveaux amis de la marque.

roupe a poursuivi le déploiement de sa promesse employeur « **Let's n Tomorrow** » sur différents outils de communication par la création campagne publicitaire universelle (Asie-Pacifique, Belgique, France, , Pologne ...), le lancement de la nouvelle section Career sur le roup.bnpparibas.com, la création de la communauté des Campus agers du Groupe et d'un campus kit (outils pour activer les relations les écoles) et un important travail de sensibilisation en interne.

BNP Paribas est certifié **Top Employeur Europe** pour la 4e année consécutive, dans 7 pays : Belgique, France, Italie, Pologne, Turquie, Espagne et Luxembourg. Pour la 5ème année consécutive, BNP Paribas New York est confirmé « **Best Place to Work** » pour l'égalité des salariés LGBT[3] par *Human Rights Campaign*.

BNP Paribas a aussi travaillé à l'amélioration de l'expérience candidat pour la rendre plus accessible et plus connectée avec de nombreuses nouveautés : pour postuler, le site est devenu « mobile friendly », avec un formulaire d'inscription plus fluide et plus esthétique. Le Groupe a commencé les entretiens à distance et créé un jeu de piste pour valider les compétences (**Royaume-Uni**), proposé les tests cognitifs sélectifs en ligne (**France**).

BNP Paribas a développé son partenariat avec **Individual Dual Career Network** (IDCN), un réseau d'entreprises internationales dont l'objectif est d'améliorer l'accompagnement des collaborateurs en mobilité internationale en fournissant une assistance à la recherche d'un travail au conjoint (http://idcn.info/) et a accueilli un forum à Paris avec la participation d'environ 100 conjoints expatriés.

En France, le Groupe a organisé plusieurs événements innovants :

- BNP Paribas a lancé les **M'IT UP**, des rencontres informelles qui regroupent des passionnés du digital, des experts IT, des e-influenceurs, ainsi que des représentants RH. L'enjeu pour la Banque est d'aller à la rencontre de potentiels candidats IT afin de donner une meilleure visibilité de nos métiers dans cette filière et devenir un employeur de choix auprès de cette cible. Trois éditions ont eu lieu cette année, soit 240 participants et près de 1 000 abonnés à la page BNP Paribas du site Meetup[4].

- **Une opération exceptionnelle de recrutement a eu lieu à Roland-Garros.** Plus de 50 collaborateurs du Groupe BNP Paribas (Banque De Détail en France, Informatique et Ressources Humaines) étaient réunis pour recevoir en entretien les 160 candidats aux profils commerciaux ou IT inscrits et échanger sur les opportunités de poste en CDI au sein du Groupe.

eed est un moteur de recherche, agrégateur d'emploi, devenu n° 1 dans plus de 20 pays grâce à une approche résolument tournée vers les besoins des demandeurs d'emploi.
ssdoor est un site sur lequel les employés et les demandeurs d'emploi publient de manière anonyme des avis sur les entreprises.
BT : Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Trans.
etup est une plateforme de réseautage social facilitant les rencontres de gens partageant un intérêt commun.

- Des rencontres « live » ont été organisées pour présenter la diversité de nos métiers auprès des 1 322 participants aux sessions de tchat, avec 30 697 consultations des archives des conversations et 690 questions répondues.
- Six événements présentiels informels par thématique (IT, Commercial, etc.) avec présélection, les Dogfinance Connect[1], ont eu lieu avec des managers et des chargés de recrutement.
- BNP Paribas a également rejoint le programme Alliance pour la Jeunesse, une initiative internationale lancée par le groupe Nestlé en 2014. Ce programme, qui compte plus de 200 entreprises membres e Europe, a pour but de combattre le chômage des jeunes en les aida à développer les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour accéd au marché de l'emploi. Pour marquer son engagement, BNP Paribas lancé les Job Talks, des sessions d'échanges privilégiés et de conse avec des experts RH et des managers opérationnels, en ligne ou e présentiel. Ces rendez-vous sont l'occasion pour les jeunes d'échang avec des collaborateurs sur leur métier et sur les bonnes pratiques adopter pour optimiser leur recherche d'emploi.

LES MOUVEMENTS

➤ MOUVEMENTS : ENTRÉES EN CDI ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE[1]

	Hommes	Femmes	Total 2015	Hommes	Femmes	Total 2016
Recrutements en CDI	8 645	9 488	18 133	8 871	9 659	18 530
Transformations de CDD en CDI	654	885	1 539	788	931	1 719
TOTAL	**9 299**	**10 373**	**19 672**	**9 659**	**10 590**	**20 249**
4 marchés domestiques	51 %	49 %	4 341	50 %	50 %	5 221
Europe (hors marchés domestiques)	42 %	58 %	6 217	42 %	58 %	7 071
Reste du monde	53 %	47 %	9 114	51 %	49 %	7 957
TOTAL	**48 %**	**52 %**	**19 672**	**48 %**	**52 %**	**20 249**

(1) Effectif physique.

➤ MOUVEMENTS : MOTIFS DE DÉPART DES CDI

	Hommes	Femmes	Total 2015	Hommes	Femmes	Total 2016
Retraites/préretraites	1 589	1 665	3 254	1 293	1 569	2 862
Démissions	4 923	5 740	10 663	4 969	5 842	10 811
Licenciements[1]	1 116	1 444	2 560	1 059	1 341	2 400
Ruptures conventionnelles et assimilées	353	545	898	405	722	1 127
Plans de départs aidés	566	532	1 098	492	434	926
Autre fin de contrat permanent (dont non précisé, fin de période d'essai, décès)	817	849	1 666	965	1 244	2 209
TOTAL	**9 364**	**10 775**	**20 139**	**9 183**	**11 152**	**20 335**

(1) En France, les motifs des 423 licenciements (418 en 2015) sont les insuffisances professionnelles, les inaptitudes et les fautes.

27 % des départs sont dans les marchés domestiques (28 % en 2015), 38 % dans le reste de l'Europe (36 % en 2015) et 35 % dans le reste du mo (36 % en 2015).

L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

➤ TYPE DE CONTRAT[1]

	Hommes	Femmes	Total 2015	%	Hommes	Femmes	Total 2016	
Nombre de CDI	87 355	94 999	182 354	96 %	89 766	95 802	185 568	96
Nombre de CDD	2 392	4 330	6 723	4 %	2 488	4 362	6 851	4
TOTAL	**89 748**	**99 330**	**189 077**	**100 %**	**92 254**	**100 165**	**192 419**	**100**

(1) Équivalent temps plein.

(1) Dogfinance Connect est un concept de recrutement innovant grâce auquel des candidats (200 à 300) et des recruteurs « networkent » dans un lieu convivial autour d'un c & champagne. Ni CV ni lettre de motivation ne sont requis, juste une application smartphone ou tablette pour retrouver les personnes avec lesquelles les recruteurs ont acc

TEMPS PARTIEL[1]

	Hommes	Femmes	Total 2015	%	Hommes	Femmes	Total 2016	%
mbre de salariés à temps partiel	2 187	14 728	16 915		2 148	14 906	17 054	
t temps partiel à 80 % ou plus	1 364	9 933	11 297	67 %	1 319	10 116	11 435	67 %
e salariés à temps partiel	3 %	16 %		10 %	2 %	15 %		9 %
e salariés à temps partiel par genre	13 %	87 %			13 %	87 %		

Effectif physique sur 94 % de l'effectif du Groupe.

emps partiels sont répartis principalement dans les 4 marchés domestiques.

DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

roupe encourage la conduite d'un dialogue social de qualité, en iculier sur les questions liées à l'emploi, confirmant la priorité née au reclassement et son engagement d'assurer une gestion ale responsable.

Comité européen

s le cadre de la mandature du Comité européen pour une durée de s, le secrétaire et ses adjoints (2 hommes et 1 femme), respectivement mbourgeois, belge et espagnol, reflètent la diversité du Groupe et ancrage européen fort. Le Comité européen couvre 23 pays et plus 6 % de l'effectif total à fin 2016.

me convenu lors de la signature de l'accord européen sur l'égalité essionnelle, un premier bilan a été effectué en 2015 qui a permis de ser un premier rapport européen sur l'égalité professionnelle entre emmes et les hommes présenté lors de la session plénière du Comité rintemps 2016.

ccord européen sur la prévention du stress au travail a été négocié et lu à l'unanimité des 50 représentants au Comité de Groupe européen, une mise en application à compter de 2017. Cet accord constitue isième volet de la Charte sociale européenne après l'accord sur la on de l'emploi de 2012 et celui sur l'égalité professionnelle de 2014.

Dans le monde

De nombreuses entités réparties dans 48 pays, y compris dans les pays du Comité européen, ont des représentants du personnel et/ou des représentants syndicaux ou dialoguent directement avec la Direction, ce qui couvre 85 % de l'effectif total. Presque tous les pays d'Europe et d'Afrique sont représentés, ainsi que plusieurs pays d'Asie et d'Amérique du Sud. Plus de 4 800 réunions officielles dans 41 pays ont été organisées entre ces représentants et leur management, qui ont permis de signer un total de 296 accords collectifs et de bénéficier de 32 accords sectoriels (48 en 2015). Les accords mieux-disants signés en 2016, ou auparavant et toujours en vigueur, couvrent 73 % des effectifs dans 33 pays et portent le plus souvent, par ordre dégressif, sur les rémunérations, les avantages sociaux, l'organisation du travail, la santé et sécurité au travail, la gouvernance du dialogue, la sauvegarde de l'emploi, la diversité, l'inclusion et autres sujets connexes. En outre, sans la signature d'accord, dans 13 pays des entités discutent de ces sujets avec les salariés ou leurs représentants et prennent des mesures positives. Des entités incluant près de 57 % des salariés du Groupe mettent à disposition de leurs représentants des moyens supplémentaires aux obligations légales.

NOMBRE D'ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS ET DE RÉUNIONS

	Accords collectifs			Réunions		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
ce (dont BNP Paribas SA)	76 (8)	106 (13)	149 (16)	3 732 (2 493)	3 763 (2 375)	3 814 (2 254)
que (dont BNP Paribas Fortis)	10 (8)	15 (12)	10 (5)	175 (160)	208 (184)	224 (180)
e (dont BNL)	62 (36)	57 (37)	71 (59)	195 (80)	123 (62)	176 (90)
mbourg (dont BGL BNP Paribas)	1	2 (0)	-	24 (8)	26 (10)	28 (10)
pe (hors marchés domestiques)	9	50	51	114	225	445
e du monde	16	27	15	92	96	127
L	**174**	**257**	**296**	**4 332**	**4 441**	**4 814**

La gestion de l'emploi

En matière d'emploi, BNP Paribas privilégie la formation et la mobilité partout dans le monde et gère l'emploi dans le respect des accords avec les partenaires sociaux.

Les accords sur la gestion de l'emploi en France (renouvelé le 28 janvier 2016 pour une durée de 3 ans), et au niveau européen (accord signé en 2012 et renouvelé par tacite reconduction), font l'objet d'une application rigoureuse des principes suivants :

- anticiper le plus possible et informer de manière régulière les représentants des salariés dans le cadre des instances ou lieux d'échange mis en place, des ajustements de structures et d'organisation consécutifs à l'adaptation nécessaire des entreprises du Groupe ;
- chercher à éviter le recours aux départs contraints dans toute la mesure du possible en cas de changement organisationnel ayant des conséquences significatives sur l'emploi via notamment l'utilisation du turn-over naturel, la mobilité et les solutions de départ volontaire.

C'est notamment selon ces principes que le plan de transformation de l'activité de CIB et ses conséquences sur l'emploi est mis en œuvre au niveau européen. Il a fait l'objet de présentation auprès du Comité de Groupe européen en mai et novembre 2016, ainsi qu'auprès des instances locales concernées.

En Europe, les effectifs de CIB devraient rester globalement stables à horizon fin 2018. En France, au Royaume-Uni et au Luxembourg, des baisses de niveau d'emploi sont prévues, qui seront gérées selon les principes de l'accord européen sur la gestion de l'emploi, et pour la France selon les principes complémentaires de l'accord de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) du Groupe.

En Italie, en vue d'augmenter significativement le positionnement de la marque et de l'offre, de renforcer la valeur client et rester compétitif, une nouvelle organisation va être mise en place, concentrée sur les principaux segments de clientèles. Cette nouvelle organisation entraînera des suppressions de postes pendant la période 2017 à 2020, qui seront principalement gérées par des plans de départ volontaire et en retraite. De nombreux éléments du contrat de travail ont été revus, en vue de réduire les coûts avec en parallèle l'instauration de nouvelles dispositions à caractère social. Une attention forte a été apportée à l'équilibre vie privée/vie professionnelle des salariés avec la mise en place de mesures spécifiques telles que la création d'un fonds de congés payés supplémentaires pour les collaborateurs devant faire face à des situations personnelles difficiles.

Sur l'ensemble de ces mesures, des accords ont été signés avec les organisations syndicales, témoignant de la qualité du dialogue social.

En Belgique, afin d'accompagner les défis importants de l'entreprise dans un futur proche, plusieurs accords collectifs ont été négociés et conclus en 2016 dans le cadre d'un dialogue intense et constructif. En particulier, un accord a été conclu pour contribuer à l'adaptation du réseau aux évolutions des attentes des clients en matière de souplesse des horaires d'accueil des agences, prévoyant pour 186 d'entre elles une ouverture jusqu'à 20 heures le jeudi.

L'accord le plus important prévoit jusqu'à fin 2018 la poursuite de la garantie sur l'emploi et précise les modalités d'accompagnement des collaborateurs dont le poste est affecté par des réorganisations, pour les aider dans leur recherche de mobilité interne et, le cas échéant les conditions de départ volontaire. Cet engagement sur l'emploi constitue un message fort pour l'ensemble des collaborateurs.

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

Les rémunérations et leur évolution

La politique de rémunération du Groupe repose sur des princi d'équité et de transparence et se traduit notamment par un proce annuel unique de révision des rémunérations pour le Groupe. principes relatifs à la composition de la rémunération et l'évolution rémunérations fixes sont communs à l'ensemble du Groupe et son adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques. Cette polit vise notamment à ne pas encourager une prise de risque excessive. rémunérations variables sont déterminées de manière à éviter la en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de co d'intérêts entre les collaborateurs et les clients ou le non-respect règles de bonne conduite. Ces principes s'appliquent à l'ensemble Groupe. Ils font l'objet par les divers métiers de communication au des salariés.

Les rémunérations variables sont déterminées en fonction performances individuelles et collectives de l'année au regard objectifs fixés. Elles peuvent revêtir différentes formes selon les mét Le mode de détermination des rémunérations variables individue intègre l'évaluation de la performance quantitative et qualitative dur mesurée par rapport aux objectifs fixés, l'appréciation du comporter professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de l'e d'équipe, du respect des règles de conformité, du Code de conduit des procédures du Groupe et de la contribution à la maîtrise des ris (y compris le risque opérationnel).

À des fins de rétention, le Groupe a attribué en 2016 pour la 4e a consécutive à plus de 6 000 collaborateurs clés[1] un plan d'intéresse à moyen terme à échéance juin 2019 appelé **Group Sustainab and Incentive Scheme (GSIS)** dont 20 % de l'attribution initiale conditionnée à la performance RSE du Groupe, le reste étant index la performance opérationnelle du Groupe. Dans le cadre de ce pla performance RSE est basée sur 9 objectifs représentatifs des 4 pi de la politique RSE et de la gouvernance du Groupe. Suite à l'atteint 8 des 9 critères RSE définis en 2013 au titre de la première attributic plan international SIS, la fraction correspondante de l'attribution ini a été maintenue et versée aux bénéficiaires du plan.

Un nouvel indicateur sur l'attribution des rémunérations entre fem et hommes a été ajouté en 2016 aux différents éléments du proce annuel de révision des rémunérations pour tous les métiers et fonc du Groupe. Des dispositions peuvent également être prises locale pour réduire les éventuels écarts de rémunération entre les fem et les hommes. Au **Luxembourg**, une enveloppe dédiée a été rése dans le cadre du processus annuel. De même en **France**, BNP Pariba et plusieurs filiales allouent, depuis plusieurs années, des envelo spécifiques d'augmentations de salaires négociées dans le cadre négociations annuelles obligatoires, visant à soutenir la politique d'ég professionnelle femmes-hommes. En 2016, l'enveloppe globale en Fr s'élève à près de 2 millions d'euros.

(1) Collaborateurs clés : senior managers, collaborateurs à fort potentiel ou ressources clés locales.

RÉMUNÉRATION MOYENNE ANNUELLE[1]

	2014	2015	2016	Variation 2014/2015 en %	Variation 2015/2016 en %
nce[2]	52 018 €	52 490 €	53 458 €	+ 0,91 %	+ 1,84 %
gique (BNP Paribas Fortis)	70 525 €	70 286 €	70 277 €	- 0,34 %	- 0,01 %
e (BNL SpA)	50 600 €	50 835 €	51 689 €	+ 0,46 %	+ 1,68 %
embourg	77 436 €	77 968 €	78 621 €	+ 0,69 %	+ 0,85 %

Données brutes sur l'effectif de plus de 2 ans d'ancienneté, hors cadres dirigeants (G100), rémunérés au 31/12 hors charges patronales, incluant la rémunération fixe, les commissions et la rémunération variable versée dans l'année hors rémunération différée, participation et intéressement.
Ensemble des entités hors BNP Paribas Real Estate, sur une durée de travail de 35 heures.

e politique de rémunération en ligne c les évolutions de la réglementation

formément à la réglementation applicable, la politique de unération du Groupe vise à assurer une cohérence entre les portements des collaborateurs dont les activités professionnelles ont incidence significative sur le profil de risque du Groupe et les objectifs ng terme, particulièrement en matière de maîtrise des risques. uis 2009, la mise en œuvre de cette politique a permis de formaliser enforcer la gouvernance, qui repose notamment sur l'implication fonctions de contrôle, de la Direction Générale et du Comité des unérations du Conseil d'administration. Elle a en particulier conduit ces collaborateurs identifiés comme preneurs de risque « Material Takers » (MRT) à prendre en compte systématiquement leur portement vis-à-vis du respect des règles de conformité et de maîtrise risques pour l'attribution de leur rémunération variable annuelle, à rer une fraction significative de leurs rémunérations variables sur au mum trois ans (de 40 à 60 % de différés pour les rémunérations les élevées), à indexer une partie de leur rémunération variable (plus 0 % pour les attributions 2016 au titre de 2015) à la performance action et du Groupe, pour aligner les intérêts des bénéficiaires avec des actionnaires et de BNP Paribas, et à soumettre le paiement de ue échéance de différé à l'atteinte de conditions de performance et portementales dont le non-respect peut entraîner la perte partielle tale de la fraction annuelle (système de « malus »).

litique de rémunération du Groupe est applicable à l'ensemble des ursales et filiales, y compris en dehors de l'Union européenne. Elle conforme à la directive européenne CRD 4 du 26 juin 2013, à sa position en droit français dans le Code monétaire et financier ainsi règlement délégué européen sur les critères d'identification des borateurs preneurs de risque (MRT). Ces informations relatives à litique et aux pratiques de rémunération ainsi que les informations titatives relatives aux collaborateurs identifiés selon la nouvelle mentation comme preneurs de risque pour le Groupe au titre de rcice 2016 seront publiées dans un rapport mis en ligne sur le site net de BNP Paribas (http://invest.bnpparibas.com) avant l'Assemblée rale du 23 mai 2017.

téressement à la performance du Groupe

ance, le Groupe associe les collaborateurs à la performance du pe dans le cadre des dispositifs de participation et d'intéressement. re de la performance 2016, un montant global de 151 millions s pour l'accord Groupe de participation et de 124 millions d'euros pour l'intéressement de BNP Paribas SA, à déterminer pour l'ensemble du Groupe, seront versés à 66 376 collaborateurs, contre respectivement 142 millions d'euros et 185 millions d'euros payés à 68 947 collaborateurs pour le Groupe au titre de 2015. **Pour BNP Paribas SA**, l'accord d'intéressement s'articule autour de trois composantes, dont une RSE basée sur la consommation de papier par salarié dont l'objectif a été atteint en 2016. **Chez BNP Paribas Fortis en Belgique**, une partie de la rémunération variable dite « collective » est liée à l'atteinte d'objectifs de développement durable tels que la satisfaction client, la promotion de la diversité, l'amélioration du bien-être au travail, la conscience du risque et de la conformité et la réduction de l'impact négatif de la Banque sur l'environnement. Les objectifs 2016 ayant été atteints, 20 millions d'euros (inchangé) ont été versés en 2016 à l'ensemble des collaborateurs. Au **Luxembourg**, la Banque a versé en 2016 aux salariés non-cadres une prime d'intéressement pour 2015 d'un montant de près de 4 millions d'euros.

À fin 2016, le pourcentage de détention directe ou indirecte du capital par les salariés du Groupe s'élève à 4,5 % (4,9 % à fin 2015).

L'ATTENTION PORTÉE AUX PERSONNES

Les conditions de travail

En France, BNP Paribas SA a expérimenté la combinaison du télétravail avec de nouveaux espaces de travail en flex office[1]. Les collaborateurs ont été associés aux réflexions dans le cadre d'une démarche participative concertée avec les partenaires sociaux et le Service de Santé au Travail. Cette expérimentation comprenait 3 sites pour 600 personnes. Trente activités/métiers étaient représentés avec un accompagnement au changement comprenant une journée de formation par personne (1/2 télétravail et 1/2 flex office).

Le bilan réalisé à la fin du premier semestre 2016 a fait ressortir un niveau de satisfaction globale élevé, très favorable à la poursuite de ce modèle. Le développement de ces nouveaux modes et environnements de travail est donc engagé en Île-de-France avec toujours une démarche participative et un accompagnement rapproché des personnels concernés. À fin 2017, en région parisienne, près de 10 000 personnes seront installées dans des espaces de travail flex office, dont 6 000 pour BNP Paribas SA, avec une proportion importante de collaborateurs en télétravail (entre 35 % et 60 % suivant les métiers), ainsi qu'au sein de deux filiales, **Personal Finance** à Levallois et **Leasing Solutions** à Nanterre qui déploient également ces nouvelles façons de travailler.

flex office est un concept d'aménagement des espaces de bureau pour les immeubles tertiaires qui répond aux nouveaux modes d'organisation du travail et implique la mise place de postes de travail partagés et d'espaces collaboratifs adaptés aux besoins des collaborateurs.

En Italie, le projet « Smart Bank » a été mis en place au sein de BNL-BPI pour faciliter la diffusion de nouvelles modalités de travail. Il se scinde en deux composantes : Smart spaces, le modèle de gestion des espaces qui attribue des zones à des segments organisationnels et le Flexible Working, qui donne notamment la possibilité de travailler un jour par semaine en dehors du lieu de travail habituel. Ces deux modèles donnent une grande flexibilité et autonomie dans le choix des espaces et des horaires des modalités collaboratives de travail.

Les politiques de santé et de sécurité au travail

Au-delà des législations en matière de politique de santé et sécurité au travail qui existent dans tous les pays européens et hors Europe, les entités dans 45 pays, couvrant près de 80 % des effectifs, négocient ou discutent des accords mieux-disants sur la santé et la sécurité des salariés ou prennent des mesures positives.

Soucieuses de la bonne santé des collaborateurs, des entités du Groupe dans 50 pays (87 % de l'effectif) ont proposé ou développé des actions, formations ou programmes de sensibilisation, en général accessibles à tous, sur des thèmes variés tels que le stress et les risques psychosociaux, la nutrition, l'ergonomie, le bien-être ou l'amélioration de l'environnement de travail. Dans une majorité de pays, le Groupe propose également des activités sportives ponctuelles (participation à de nombreuses courses ou challenges) ou permanentes (salles de sport sur site ou à proximité), gratuites ou à moindre coût.

En 2002, un contrat avec le groupe ISOS a été signé pour les expatriés concernant essentiellement les rapatriements sanitaires d'urgence pour des raisons de santé ou de sécurité des collaborateurs travaillant à l'étranger. En 2016, le Groupe a renégocié son partenariat au niveau international avec ISOS afin d'aider et d'accompagner tous les collaborateurs dans le cadre de leurs déplacements professionnels et privés, sur toutes les problématiques liées à la santé et à la sécurité. En cas d'événement traumatisant, quel que soit le pays, un accès téléphonique 24/7 est mis en place permettant d'accéder en cas de nécessité à l'un des 28 centres internationaux afin d'obtenir des conseils et une assistance psychologique dans sa langue maternelle. La renégociation du contrat avec ISOS contractualise une politique sur l'accompagnement santé et sécurité des collaborateurs dans le monde.

L'accord européen sur la prévention du stress au travail, approuvé à l'unanimité lors de la session plénière du Comité européen du 9 novembre, a été signé pour une mise en application à compter de 2017. Cet accord définit à l'échelle européenne les moyens à mettre en œuvre ou à renforcer en matière de prévention du stress au travail, au sein des 23 pays membres du Comité européen représentant près de 132 000 collaborateurs.

Troisième volet de la Charte sociale européenne, la prévention du stress au travail constitue un enjeu clé pour le Groupe, contribuant à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail des collaborateurs et à une meilleure performance.

Prévention des risques professionnels

Dans 24 pays (67 % de l'effectif), des entités ont amélioré ou dévelo un programme visant à évaluer les risques musculo-squelettiques ergonomiques (notamment en Allemagne, Argentine, Belgique, Bré Canada, Espagne, États-Unis, Hong Kong, Italie, Jersey, Luxembou Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Turquie) et dans 35 pays (7 de l'effectif) des tâches ou des postes de travail ont été modifiés p créer un environnement plus sain (notamment en Algérie, Allemag Argentine Personal Finance (PF), Autriche Leasing Solutions (Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Espagne, États-Unis, Hong Ko Inde, Italie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portu Roumanie (PF), Royaume-Uni, Slovaquie (PF) et Taïwan).

En France, la politique de prévention des risques professionnels l'objet de mesures adaptées, en lien avec les partenaires sociaux. T les collaborateurs sont suivis en interne par un service médicoso (20 médecins, 38 infirmières et 40 assistantes sociales), ou en exte par des services inter-entreprises.

Prévention des risques psychosociaux

Outre l'accord européen sur la prévention du stress au travail et la r à disposition d'une hotline 24/7 dans le cadre du partenariat avec IS dans 41 pays, des entités représentant 79 % des salariés ont améliore développé un programme lié aux risques psychosociaux et au stres travail en faveur des managers (Afrique du Sud, Canada, Côte d'Iv Danemark, Espagne (PF), Grèce, Jersey, Irlande, Italie (Arval), Mala Maroc, Pologne (Securities Services)) ou accessibles à tous les sala (Algérie, Allemagne, Belgique, Brésil, Chine, Corée du Sud, Espagne, Ét Unis, Hong Kong, Italie, Luxembourg, Moyen-Orient, Pologne, Portu Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Taïwan, Turquie, Vietnam). Des sess d'écoute des collaborateurs sont également largement disponibles des médecins ou assistants sociaux, en interne ou externe, par téléph ou en face-à-face (Afrique du Sud (PF), en Belgique (Fortis et A Crédit), en Italie (BNL et CIB), aux Pays-Bas (LS), au Royaume-Un et PF) ou en Suisse).

Au Royaume-Uni, les salariés ont participé à une étude, première mon de ce type, sur le stress au travail. 600 volontaires ont porté de nouve technologies vestimentaires pour mesurer leur stress physiologiqu travail et en dehors. Séparés en deux groupes, dont l'un était inv prendre de courtes pauses et à utiliser quelques techniques respirat ce groupe est ressorti avec un niveau de stress bien inférieur. Les résu de l'étude ont été repris dans la presse et les médias dans le mon

En France, un questionnaire de l'Observatoire Médical du St de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) est proposé à tou collaborateurs lors de leur visite médicale périodique, soit près de en un an (48 000 questionnaires remplis en 7 ans). Le service mé social reçoit les salariés en difficulté. Le dispositif d'écoute et de so psychologique permanent Care mis en place fin 2014 avec le ca Capital Santé pour tous les salariés de BNP Paribas SA a pris en c des consultations en 2016. Dans le cadre du plan de transform CIB a proposé des sessions de sensibilisation des managers au s (conférence, ateliers ou formation) et mis en place une ligne téléph spécifique d'accompagnement des salariés pendant la durée du p

Dans le même esprit que le Guide sur le risque alcool diffusé en 201 guide de prévention du burn-out est en préparation. Personal Fi a mis en place une formation obligatoire pour tous les managers « détection du stress et burn-out ».

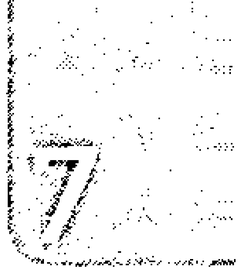

se en compte des problèmes de santé publique

ns 36 pays (73 % de l'effectif), des entités ont amélioré ou développé campagnes de sensibilisation sur la santé et la nutrition notamment frique du Sud (PF), en Allemagne (Consorsbank), en Belgique (Alpha dit), au Brésil (PF), aux États-Unis (Bank of the West), au Japon, au aume-Uni (Arval et BP2S), à Singapour et en Turquie (TEB). Deux les IRB en Afrique (la BMCI au Maroc et UBCI en Tunisie) ont poursuivi ération Diabète Afrique avec le dépistage et la sensibilisation de leurs aborateurs aux risques du diabète.

ns 7 pays, des entités ont développé des actions visant à soutenir salariés souffrant d'addictions (Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, ada, États-Unis, France, Royaume-Uni).

France, le Service de Santé au Travail du Groupe poursuit le dépistage facteurs de risques, professionnels et, plus généralement, d'ordre anté publique, notamment cardio-vasculaires et du diabète, et ède à des campagnes de vaccination gratuites contre la grippe et ons du sang. Il a organisé 15 journées de prévention, des conférences formation (lombalgie, fatigue visuelle, tabac, addictions, troubles culo-squelettiques) des permanences en novembre 2016 sur 6 sites r le « Mois sans tabac », des stands (tabac, ergonomie, apnée du meil) mis en place lors des semaines « Bien-Être » et « Qualité ie au travail » ; et dispense une formation de sauveteur secouriste ravail. Un bulletin d'information médicale (« PEP's ») est proposé ieurs fois par an aux collaborateurs sur intranet sur des sujets variés tels que les risques cardiaques au féminin ou les maladies sexuellement transmissibles.

Harcèlement et violence au travail

La notion de harcèlement, y compris harcèlement sexuel, a été développée dans le nouveau Code de conduite du Groupe. Il a été largement diffusé et un e-learning d'information obligatoire a été suivi par 96 % des salariés. En France, le Règlement intérieur de BNP Paribas SA (mis à jour en 2015) est en ligne sur intranet et affirme également que le harcèlement et la violence au travail ne sont pas admis. Il vise notamment l'accord « Harcèlement et violence au travail » signé en 2010 et reconduit en 2014.

Les accidents du travail

Sur 48 pays ayant reporté les accidents du travail, on compte 679 accidents dans 27 pays (76 % des effectifs), soit un taux de fréquence[1] de 1,6 (2,5 pour 939 accidents dans 27 pays sur 79 % de l'effectif en 2015). Le taux de gravité[1] n'est pas significatif, de même que le nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle[2].

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme[3] du Groupe, calculé sur 55 pays est de 3,2 % (3,5 % en 2015 sur 45 pays), 2,5 % d'absences pour maternité/paternité[4] (2,9 en 2015).

	2015		2016[1]	
	Taux d'absentéisme	Maternité/ paternité	Taux d'absentéisme	Maternité/ paternité
nce	4,4	2,0	4,6	1,9
ique	4,1	0,8	4,5	0,9
e	3,4	2,1	3,3	2,2
mbourg	4,1	1,7	2,9	1,3
pe hors marchés domestiques	2,7	6,3	2,4	5,5
e du monde	1,3	1,0	1,2	1,0
AL	**3,5**	**2,9**	**3,2**	**2,5**

ETP sur 90 % de l'effectif du Groupe (78 % en 2015).

avantages sociaux en matière de protection iale, de retraite, et d'épargne

elà des dispositifs légaux et conventionnels, selon les mentations et pratiques des pays dans lesquels le Groupe est anté, les collaborateurs peuvent bénéficier d'une couverture sociale lémentaire couvrant leurs frais de santé et ceux de leurs familles qui assure une protection de qualité, de plans de pension à cotisations définies (voir États financiers note 7 – *Rémunérations et avantages consentis au personnel*) leur permettant de constituer au cours de leur vie professionnelle un capital pour leur retraite complémentaire des éventuelles pensions versées par les régimes locaux obligatoires et de systèmes collectifs d'intéressement visant à les associer à la performance collective. En complément des couvertures santé locales obligatoires, le Groupe offre des protections sociales complémentaires et prend en charge pour plus de 88 %(5) des salariés une partie des frais de santé, une

taux de fréquence correspond au nombre d'accidents pour 1 million d'heures et le taux de gravité, de 0,05 (0,06 en 2015), au nombre de jours perdus pour 1 000 heures.

00 jours d'absence déclarés pour maladie professionnelle par rapport au nombre total de jours d'absence, soit 0,1 % (comparés aux 1 923 jours de 2015 pour un même taux de %).

taux d'absentéisme comprend les maladies, les accidents au travail et les maladies professionnelles, hors trajet et hors autres absences autorisées. Il est calculé pour la première , en tenant compte de la méthode indiquée comme utilisée localement par chaque entité, pondéré en fonction de l'effectif.

taux maternité/paternité comprend les congés de maternité, de paternité et d'adoption.

salariés dans tous les pays bénéficient d'une prise en charge des frais de santé légale, ou complémentaire dans 56 pays (89 %). En outre, les entités du Groupe proposent une urance décès dans 54 pays (88 %) et/ou une assurance invalidité dans 45 pays (87 %). Dans 28 pays, des entités déclarent avoir amélioré cette année leur couverture sociale les frais de santé (66 %), sur l'assurance décès dans 18 pays (20 %) et sur l'assurance invalidité dans 16 pays (18 %).

assurance invalidité et/ou une assurance décès et améliore localement régulièrement ses prestations.

Il existe aussi au sein du Groupe des dispositifs d'avantages sociaux à la carte (*flexible benefits*) permettant aux salariés de définir, dans une certaine mesure, leur niveau de couverture sur un panel d'avantages proposés. Le plan mis en place par BNL permet aux collaborateurs, sur une base volontaire, de recevoir une part de leur intéressement sous forme d'aide médicale, plan de pension, cours particuliers ou formation pour eux ou leur famille. **BNP Paribas Fortis en Belgique** a adapté sa politique de rémunération variable pour les managers afin d'offrir plusieurs options d'allocation « à la carte » de leur rémunération vari annuelle entre du numéraire, des jours de congés, des produits d'épa de la formation ou autres avantages en nature.

En **France**, le Groupe accompagne les efforts d'épargne volontaire salariés par les plans d'épargne (PEE et PERCO) avec un abonde cumulé de 60,5 millions d'euros en 2016. Il offre un régime obliga de mutuelle santé aux salariés et un système de prévoyance qui per à chaque collaborateur, d'ajuster son niveau de protection en fon de sa situation personnelle.

ENGAGEMENT 6 : UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES CARRIÈRES

La volonté de créer un environnement favorable au développement de nos collaborateurs passe également par notre capacité à créer, pour chacun, des possibilités variées d'évolution.

L'objectif 2018 (90 %) pour l'Engagement 6 : Taux de collaborateurs déclarant avoir suivi une formation (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois est, à fin 2016, de 85 % (74 % en 2015).

LA GESTION DES CARRIÈRES

La valorisation et le développement de tous les talents

La gestion des carrières demeure au cœur du dispositif des Ressources Humaines de BNP Paribas, afin de développer tous les talents, promouvoir la mobilité interne transversale, ainsi que des missions de courte durée.

Une volonté qui se manifeste dans la promesse employeur du Groupe ainsi que dans les nouvelles valeurs redéfinies en 2015 et qui se décline dans les politiques mises en place, notamment la politique de gestion de carrière applicable à l'ensemble des entités du Groupe. **Chez IRB**, cela se traduit en particulier par la professionnalisation de la fonction gestion de carrière, l'accompagnement des managers en Afrique et des 8 500 collaborateurs pour anticiper les besoins en compétences et préparer l'avenir. **CIB** a mis en place un dispositif SMP Career Management avec un gestionnaire RH dédié.

De nombreuses initiatives ont été développées pour renforcer la culture du feedback : déploiement d'un outil de **feedback 180°** pour renforcer les comportements managériaux des Top Executives, une nouvelle application, « **Thelmie** » déployée chez **BNP Paribas Fortis** pour encourager le feedback entre collègues, formation de tous les managers de la fonction RH de BNP Paribas SA en France.

Des indicateurs traduisent cet accent mené depuis plusieurs années :

- taux d'évaluation des seniors managers 2015/2016 dans le monde : 86 % (78 % en 2014/2015) sur un périmètre de 2 262 seniors managers (population globale des SMP hors Bank of the West) ;
- taux d'évaluation des collaborateurs dans le monde : 100 % de BP2S ont eu un entretien d'évaluation en 2015 ; 94 % de Cardif ; 98 % de CIB ; 96 % du Luxembourg ; 92 % des Fonctions Groupe/IRB/Wealth Management.

Actualités du programme Talents – Leaders for Tomorrow

Dans le cadre de sa transformation, le Groupe a lancé fin 2015 l'initi « Leaders for Tomorrow », destinée à identifier, développer et promo des collaborateurs à fort potentiel, afin de les préparer à assurer la r des membres des comités exécutifs transverses des métiers, fonc et régions du Groupe (500 LfC).

Ces « Leadership Talents » ont été identifiés par leurs manage gestionnaires RH, à partir de « **profils de leadership** » ou combin unique de **compétences, expériences, motivation** et **prédisposi personnelles**, clés pour réussir la transformation.

Intégrée aux diverses activités business du Groupe, cette initiative aux Leadership Talents :

- des feedbacks réguliers de leur manager et gestionnaire RH ;
- des opportunités de développement adaptées : la plupart « on job » (par des missions court terme), l'apprentissage auprès des a (par le mentoring), ou encore « off-the-job » (lors de séminaire

À fin 2016, près de 5 000 Leadership Talents appartenant aux 3 ni de Leadership Talents (Emerging/Advanced/Top) ont été identifiés leur environnement respectif et bénéficieront de ces dispositifs.

Chaque Leadership Talent est invité à préparer son Plan de Développe Personnel (PDP), par des objectifs sur une période détermin collaboration étroite avec son manager et son gestionnaire RH- delà du PDP individuel (destiné à se préparer au niveau supérie Leadership Talent), il/elle est invité(e) à participer à des initiativ sein de son Métier/Fonction/Région (en relation avec le Business) niveau Corporate.

Des rencontres avec des membres du Comité Exécutif du Groupe séminaires dédiés, des actions spécifiques aux Leadership Talents fe et des actions de mécénat de compétences auprès d'entreprises so leur sont proposés.

En novembre, plus de 85 femmes venant d'entités europée dans les 3 niveaux de Leadership Talents se sont réunies au Ca de Louveciennes pour une journée de travail autour des thèm l'influence, de l'impact, du networking, du courage et de la con en soi, inspirées par quatre femmes Top Executives du Groupe v témoigner de leurs parcours et réflexions.

de 370 Leadership Talents d'une vingtaine de nationalités, tous ers/Fonctions du Groupe confondus, ont participé à des événements orate. Un nouveau séminaire « Leading Forward », sous format Hackathon, dédié aux Leadership Talents Emerging, a été proposé e cinquantaine de participants dont le livrable principal était une ication destinée au parcours collaborateur lors de son recrutement.

017, il est prévu de proposer ces diverses initiatives Corporate à près 00 Leadership Talents, en France mais aussi dans d'autres régions , notamment sur le Campus de Singapour).

POLITIQUE DE FORMATION

elopper les compétences et renforcer nployabilité des collaborateurs restent priorités de la formation

roupe porte une attention particulière à la formation et à ployabilité de ses collaborateurs, afin de leur permettre d'acquérir ermanence de nouvelles compétences, grâce à une offre large et sifiée, des formats innovants et de plus en plus digitaux, des campus aucoup de formation sur le terrain. La formation est un atout du pe pour attirer, fidéliser et faire évoluer les talents.

lieux où se forge et se renforce la culture Groupe

campus Groupe, centres de formation cadémies

ampus de Louveciennes a accueilli 40 000 personnes (+ 16 %). Une elle salle « le Jardin » a été créée qui s'ajoute aux trois autres espaces atypiques existants qui favorisent le co-working, l'agilité et l'innovation. Des travaux de mise en conformité ont démarré (accessibilité des personnes en situation de handicap et sécurité incendie) qui vont s'étaler jusqu'en 2020 et permettront de rénover certains espaces.

Le Campus, soucieux de l'environnement, a mis en place un certain nombre d'actions permettant de réduire l'impact sur l'environnement : production d'eau microfiltrée, utilisation de produits de saison issus de producteurs locaux pour la restauration, obtention du label « Imprim'vert » par le service reprographie et amélioration de la biodiversité au sein du parc.

Au **Campus de Singapour**, l'objectif pour cette troisième année d'exercice de 3 300 collaborateurs formés est, comme celui des années précédentes, largement dépassé, avec 3 933 salariés formés au cours de 191 programmes récurrents de formation (61 régionaux et 130 locaux).

Le Groupe dispose également de nombreux centres de formation dans le monde, physiques ou digitaux, et d'académies Groupe destinées à renforcer la culture d'entreprise et la performance managériale. **En Afrique**, les équipes formation ont développé une expertise sur la conception et ingénierie des projets de formation. Un dispositif de formation validé par une certification a permis de finaliser la professionnalisation des formateurs. Plusieurs parcours innovants ont été conçus dont le « Parcours qualifiant à destination de la ligne commerciale clientèle des professionnels » proposant des modalités présentielles et à distance (vidéo, communauté...). **La BICI Academy** (Centre de formation régional) en Afrique subsaharienne a créé et organisé le premier séminaire d'intégration pour la région.

La Management Academy est revisitée avec de nouvelles missions et objectifs et devient la **Leadership & Management Academy**. Il s'agit d'un dispositif transversal visant à diffuser l'information stratégique du Groupe et à développer le leadership collectif.

FORMATION : NOMBRE TOTAL D'HEURES ET DE SALARIÉS[1]

	2014	2015	2016
bre total de salariés ayant suivi au moins une formation	157 083	181 665	188 759
bre total d'heures de formation	4 603 606	5 204 929	5 370 853

Source : outils de reporting My Learning (pour la quasi-totalité des pays/entités) et « Grenelle 2 » (pour PF en Afrique du Sud, Allemagne (sauf CIB), Bank of the West, la Turquie et l'Ukraine) ; sont inclus les effectifs physiques CDD/CDI représentant 98 % de l'effectif du Groupe dans 71 pays (96 % sur 60 pays en 2015), bien que les autres salariés (apprentis, contrats de professionnalisation, contrats de qualification, intermittents, stagiaires) bénéficient également de formations.

Erratum du tableau p. 476 du Document de référence 2015 publié dans la première actualisation du Document de référence du 3 mai 2016, p. 87.

s 98 % de collaborateurs du Groupe répartis dans 71 pays qui font t de ce reporting, 100 % ont reçu au moins une formation dans ée (96 % en 2015), avec une moyenne de 27 heures de formation alarié (29 en 2015). La baisse des formations présentielles est ale en faveur du format e-learning qui augmente encore fortement, nment en raison des formations Conformité obligatoires (sur les sanctions et embargos et sur le Code de conduite suivies par 96 % des salariés, et sur la fraude, la lutte contre le blanchiment et la corruption suivie à 91 %). Dans les 4 marchés domestiques, on note un renforcement du nombre de formations Risques et Conformité (+ 41 %), de la culture et connaissance du Groupe (+ 109 %) et du digital (+ 208 %) qui reste cependant modeste avec 19 000 heures.

➤ FORMATION : FOCUS PAR MÉTHODE ET PAR MATIÈRE[1]

	Méthode de formations[2]			Matière de formations[3]			
	Présentiel	E-learning	Autres formats	Techniques métier & fonction	Risques & conformité	Culture & connaissance du Groupe	Compétences individuelles management
France	27 %	65 %	8 %	27 %	45 %	17 %	10
Belgique (hors Real Estate)	24 %	75 %	5 %	15 %	60 %	11 %	8
Italie	17 %	74 %	19 %	50 %	29 %	10 %	4
Luxembourg	24 %	75 %	0,4 %	16 %	63 %	14 %	6
Europe hors marchés domestiques	13 %	75 %	13 %	16 %	35 %	12 %	30
Reste du monde	18 %	63 %	19 %	14 %	54 %	17 %	5
TOTAL	**24 %**	**51 %**	**24 %**	**27 %**	**42 %**	**14 %**	**12 %**

(1) Source : My Development ; Effectif physique sur 87 % (75 % en 2015) de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).
(2) % de stagiaires par méthode sur le total des formations réalisées.
(3) % de stagiaires par matière sur le total des formations réalisées. Un même collaborateur/bénéficiaire peut participer à plusieurs stages de formation. Le total est inférieur à 100 % car les formations indéterminées ne sont pas reportées.

Une offre dynamique pour mieux développer les compétences par la diffusion d'une culture digitale

Dans un monde qui change, l'environnement d'apprentissage se transforme. Les enjeux pour les apprenants et les formateurs s'adaptent et la formation dans l'entreprise évolue en veillant à ce que ses collaborateurs restent à niveau dans leur métier et puissent se former en permanence pour garantir leur employabilité. L'entreprise apprenante doit devenir plus agile : passer du plan annuel de formation à des actions à plus court terme et se digitaliser pour faire face plus rapidement à la digitalisation des métiers. Le Groupe développe donc de nouveaux formats et modalités d'apprentissage qui tiennent compte de l'évolution des modes de travail et des nouvelles tendances.

De nouveaux formats diversifiés et digitaux

Parmi les nouvelles tendances, on note l'augmentation de Learning expeditions (chez IFS), de Hackathons (RH, IT, RD&I), ou du Social learning (apprendre des autres, échanges de compétences sur des plateformes collaboratives).

Parmi les nouveaux modes de formation, les modules à distance sont de plus en plus utilisés :

- **E-learnings** : la production d'e-learning demeure forte en interne grâce à l'e-factory d'IRB (plus d'une centaine de modules produits). Les formations obligatoires à la conformité ont continué à être déployées sous ce format exclusivement ;
- **MOOC/SPOC**[1] : un MOOC sur la culture bancaire a été réalisé par BDDF ainsi qu'un SPOC sur le management de projet lancé par l'IT Academy pour l'ensemble de la filière informatique.

Le lancement d'un pilote de **Mobile Learning** chez **BP2S** utilisant des quiz et tests rapides envoyés tous les jours sur téléphone mobile permet de diffuser du micro-learning par l'intermédiaire d'applications pouvant être téléchargées à tout moment par les collaborateurs.

L'année a également été marquée par la diffusion de plusieurs webi[illegible] en Asie, « **APAC-wide webinars** » sur des thématiques spécific[illegible] (Develop yourself, Develop your team, Develop the business) ainsi qu[illegible] « **Web Channel** » accessibles à tous les collaborateurs.

L'ensemble de ces initiatives et la diffusion continue de nouveaux for[illegible] confirment la robustesse et la fiabilité (Learning Management System [illegible] BNP Paribas qui est capable d'atteindre l'intégralité des collaborat[illegible] de segmenter des modules par profil de population et de développe[illegible] reporting de plus en plus pointu en terme de suivi.

Le site Web « **Let's get digital** » créé en **France** en 2015 a été dé[illegible] en **Italie, Belgique, Espagne** et dans la **région Asie-Pacifique** pour les collaborateurs et traite de l'histoire du Web, des médias sociau[illegible] travail collaboratif, des impacts business chez BNP Paribas et du sens numérique. À fin 2016, il compte plus de 16 000 visiteurs uni[illegible] 200 000 vues et 11 000 likes.

Des formations d'acculturation digitale en présentiel, s'appuyan[illegible] de nombreux intervenants internes et externes, ont par ailleur[illegible] conçues et déployées auprès de plusieurs centaines de personnes [illegible] **BNP Paribas Personal Finance**, **Cardif** (Digital Campus), **IFS** (D[illegible] Thinking) ou encore chez **RH Groupe** (Digital Booster).

De nouvelles méthodes de travail et de nombreuses initiatives ont[illegible] été testées et lancées à travers le Groupe et ses métiers. 42 initi[illegible] et 8 nouvelles méthodes de travail, ont été recensées : des fiches o[illegible] réalisées pour décrire les fondamentaux et les étapes clés des mét[illegible] agiles et innovantes.

Grâce aux équipements et outils digitaux, de nouveaux usag[illegible] propagent parmi les collaborateurs et développent leur agilité : [illegible] plus de 60 000 personnes sont désormais présentes sur le Réseau [illegible] d'Entreprise et plus de 70 000 collaborateurs échangent et partage[illegible] contenus à distance grâce à l'outil Groupe de Messagerie Instanta[illegible]

(1) MOOC/SPOC : Massive Open Online Course/Small Private Online Course.

ersifier les sources de développement collaborateurs

trapreneuriat[1]

Paribas considère l'intrapreneuriat comme un levier de création de ur multiple : diversification des sources d'innovation, développement compétences des collaborateurs qui gagnent en autonomie et en iance, diffusion d'un management positif.

élérateur d'intrapreneurs du Groupe, **le People's LAB**, accompagne des aborateurs basés en France pour transformer leur idée d'innovation n projet lancé concrètement par la mobilisation de budgets et essources internes. Une nouvelle promotion de 24 intrapreneurs tionnés, venant de 11 métiers et fonctions différents, ont pendant is partagé un jour par semaine une expérience d'innovation leur nettant d'acquérir de nouvelles méthodologies et une meilleure naissance des métiers et de la stratégie du Groupe. Ils bénéficient erventions de partenaires externes (start-up, autres entreprises) et nes (autres dispositifs d'innovation du Groupe : L'Atelier, BNP Paribas ulting, autres Labs des métiers).

e projets ont déjà été transformés en nouvelles activités (banque ale, marketplace B2B, service de machine learning prédictif, objet ecté, service de prévention des risques corporate, nouveau service ata management, consulting intergénérationnel interne, programme elligence émotionnelle...).

tres programmes d'intrapreneuriat existent dans le Groupe tels que x Future Lab » au Luxembourg, « **TEB intrapreneurship program** » urquie ou encore « **Home for innovation** » qui est l'épicentre de ovation au sein de **BNP Paribas Fortis en Belgique**. Dans cet bateur d'idées, des collaborateurs sont détachés à temps plein ant 4 mois pour créer des prototypes de nouveaux services pour lients.

mécénat de compétences et autres actions daires du Groupe

Paribas affirme sa conviction que les sources de développement les collaborateurs sont diverses et peuvent également se nourrir périences externes, notamment en leur permettant de s'investir ntage dans des missions auprès d'organisations à but social au ers du mécénat de compétences.

actions solidaires se multiplient partout dans le Groupe de différentes ières, que ce soit par du mécénat de compétences, du pro bono, actions de team building utile ou lors de journées RSE. Cette année, de 10 600 collaborateurs ont participé à une ou plusieurs actions un montant total de 59 179 heures solidaires (76 922 en 2015) veur de la société civile réalisées pendant les heures de travail cupérées (pour les informations sur le bénévolat, voir chapitre 7, e 4 – *Engagement 9 : Une politique de mécénat en faveur de la re, de la solidarité et de l'environnement*).

Outre des actions de mécénat de compétences proposées dans le cadre du programme Leadership Talent au niveau du Groupe et chez CIB, en France, **BNP Paribas SA** a signé le 2 août un nouvel **accord Contrat de Génération** dont l'un des volets porte sur le mécénat de compétences destiné aux collaborateurs en fin de carrière, afin de valoriser la transmission de compétences et les accompagner dans leur transition vers la retraite. Cet accord est entré en vigueur le 1er novembre. Des négociations sont en cours pour les filiales. En lien avec la stratégie RH 2020, un partenariat avec « La France s'engage » a été également signé.

LA MOBILITÉ

5 469 mobilités inter-entités et inter-métiers[2] ont été réalisées, en progression de 6 % (5 157 en 2015). Elles s'élèvent à 2 528 en France, également + 6 % par rapport à 2015).

La mobilité demeure au centre des pratiques de gestion des ressources humaines. Le Groupe reste mobilisé pour répondre à la forte demande des collaborateurs exprimée dans l'enquête interne GPS, qui montre un taux de mobilité de 13,9 % (13 % en 2015).

Offrir aux collaborateurs des opportunités nombreuses et variées, un pilier de la promesse employeur du Groupe

La mobilité interne est le moyen le plus fréquent de pourvoir aux postes vacants et demeure un fondement essentiel de la gestion de carrière pour améliorer l'efficacité collective, la performance et favoriser l'épanouissement professionnel des collaborateurs et renforcer leur engagement. BNP Paribas a mis l'accent sur son caractère transverse et international afin de proposer des carrières riches et diversifiées.

Les principes de mobilité ont été définis avec une volonté de créer une dynamique de Groupe, tout en respectant les spécificités de chaque pays. Pour accompagner leur déploiement et souligner l'importance de la mobilité dans la gestion de carrière, le Groupe a organisé pour la troisième année consécutive les « **Mobility Days** ». En avril, 30 pays ont organisé une centaine d'événements visant à favoriser la mobilité interne ; 18 forums mobilité, 26 conférences, 47 ateliers de travail ont mobilisé environ 250 RH, 300 managers auprès de 7 200 collaborateurs avec un compte twitter dédié (#MobDays16).

Avec une communication et une communauté actives sur la mobilité et un déploiement accru des outils de mobilité interne dans une quarantaine de pays pour un taux de couverture d'environ 80 % des collaborateurs du Groupe, le nombre d'annonces publiées augmente en moyenne de près de 25 % par rapport à 2015 et les postes pourvus en interne progressent de 2 %.

intrapreneur est un salarié qui, en accord et avec le soutien de l'entreprise, développe en interne un projet d'entrepreunariat.

r une base de 87,4 % des effectifs du Groupe.

➤ NOMBRE TOTAL D'ANNONCES PUBLIÉES ET DE POSTES POURVUS EN INTERNE

	2015			2016		
	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% de postes pourvus annonces publiées	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% de postes pourvus annonces publiées
France	4 994	2 217	44 %	5 405	2 515	47 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	1 369	578	42 %	591	240	41 %
Italie	108	13	12 %	97	16	16 %
Luxembourg (BGL BNP Paribas)	282	188	67 %	300	149	50 %
Royaume-Uni	1 011	351	35 %	931	307	33 %
Ukraine	1 524	660	43 %	2 361	793	34 %
Pologne (BGZ BNP Paribas)	1 027	347	34 %	1 214	229	19 %
Turquie (TEB)	213	56	26 %	249	109	44 %
États-Unis (BNP Paribas CIB)	540	161	30 %	834	116	14 %
Autres pays (Algérie, Espagne, Maroc, Portugal, Sénégal, Suisse, etc.)	1 184	408	34 %	3 307	501	15 %
TOTAL	**12 251**	**4 872**	**40 %**	**15 289**	**4 975**	**33 %**

Source : Steering center de e-jobs, déclarations des pays pour Taleo déployé en 2016 dans tous les pays, pour les postes pourvus en interne uniquement, sauf l'Ukraine (et les autres outils internes de mobilité pour 2015).

En France, la mobilité occupe une place importante dans la gestion des carrières et le développement des compétences. Les 3 principaux enjeux de la mobilité sont :

- un enjeu de développement d'entreprise : la mobilité est un moyen privilégié d'adaptation des ressources humaines de l'entreprise à l'évolution de ses besoins en emploi et en compétences ;
- un enjeu de développement individuel en développant les compétences des collaborateurs et en leur permettant de construire un parcours professionnel motivant ;
- un enjeu de responsabilité sociale en contribuant à une gestion solidaire de l'emploi.

Le Comité Exécutif a affirmé son engagement au travers des 10 princ de mobilité qui renforcent la cohérence et l'engagement de tous acteurs concernés.

L'accord sur la gestion de l'emploi de **BNP Paribas en France** sign 28 janvier 2016 consolide les principes de la politique de l'emplo Groupe en France. Il rappelle le respect du pacte social rendu poss par plusieurs dispositifs.

Dans le cadre de son Plan de Dynamisation de la mobilité interne e départ volontaire, depuis septembre **CIB** a renforcé le dispositif gl d'accompagnement des mobilités internes avec deux nouvelles mesu Job Solutions, pour un repositionnement interne ou de départ volon et Your Mobility, pour une offre de reconversion vers la gestion de p proposée aux collaborateurs de CIB dont le poste est impacté par le de transformation.

.4 Responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société

Paribas est un acteur engagé dans la société : il initie et participe nombreuses actions en faveur de la lutte contre l'exclusion, de ucation et de la culture.

s le cadre de sa responsabilité civique, le Groupe utilise ainsi tous eviers dont il dispose, en tant que banquier, employeur et mécène, favoriser un développement durable et harmonieux de la société.

Ces actions sont menées en cohérence avec ses trois engagements :

- Engagement 7 : des produits et services accessibles au plus grand nombre ;
- Engagement 8 : la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'Homme ;
- Engagement 9 : une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

GAGEMENT 7 : DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES PLUS GRAND NOMBRE

roupe a pour objectif de rendre accessibles les produits financiers lus grand nombre de personnes dans le monde, car l'inclusion ncière des populations est un accélérateur majeur du développement nomique. Cette démarche d'inclusion financière s'accompagne d'un t spécifique du Groupe dans le soutien à l'éducation financière. En pour utiliser les produits et services financiers de façon responsable utonome et pour éviter le surendettement, les consommateurs ent être capables de les comprendre et de les comparer.

SOUTIEN DU GROUPE À LA MICROFINANCE

pte tenu des financements et services que le Groupe propose aux tutions de microfinance (IMF), BNP Paribas est considéré comme cteur engagé de ce secteur, aux côtés des fonds spécialisés et des nismes multilatéraux. En 2016, le soutien global du Groupe à la ofinance a atteint 248 millions d'euros, en croissance de 18 % par ort à 2015.

SOUTIEN DE BNP PARIBAS À LA MICROFINANCE AU 31 DÉCEMBRE 2016

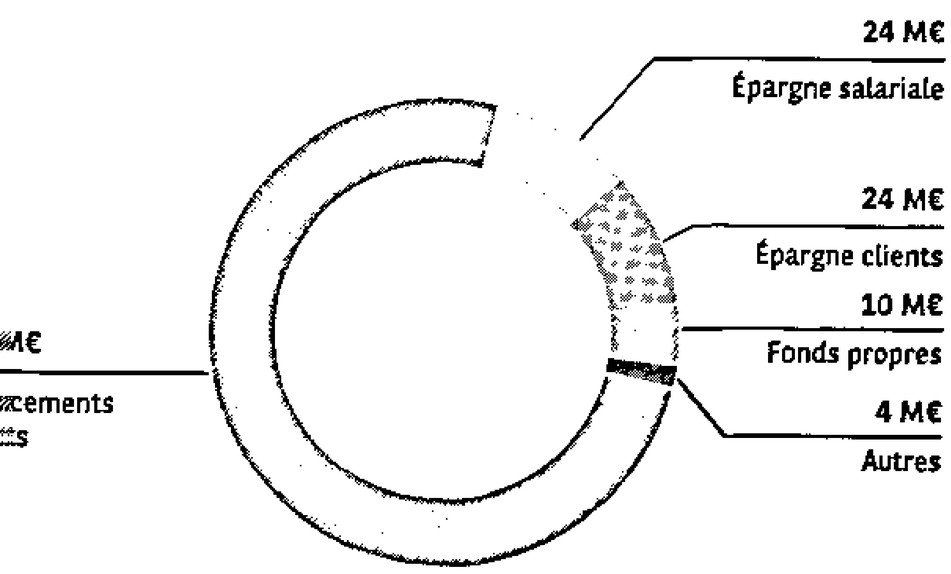

gression constatée en 2016 provient plus particulièrement des pays les revenus (Colombie, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Maroc, gal, Tunisie, Vietnam), avec 109 millions d'euros d'engagements de à fin 2016 (+ 22 % par rapport à fin 2015).

BNP Paribas est parmi les premiers partenaires bancaires des principaux acteurs de la microfinance européenne que sont l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) en France, PerMicro en Italie, Microstart en Belgique et MicroLux au Luxembourg.

- En **France**, au cours de l'année 2016, le Groupe a structuré en faveur de l'Adie le premier Contrat à Impact Social français d'un montant de 1,3 million d'euros (voir *Les contrats à impact social : nouvel outil d'innovation financière,* Engagement 1).
- En **Belgique**, Microstart, créée par **BNPP Paribas Fortis** avec Adie International, a ouvert son actionnariat à Partena Professional qui a investi 1,6 million d'euros en capital. L'IMF belge a aussi développé un partenariat avec Babyloan, 1er site de crowdlending solidaire en Europe. De plus, BNP Paribas Leasing Solutions a lancé en 2016 un nouveau produit de microleasing développé avec Microstart.
- En **Italie**, PerMicro, 1re IMF du pays, qui est financée et détenue à plus de 20 % par BNL, a travaillé sur la mesure de sa performance sociale depuis sa création grâce à une étude réalisée par l'Università Politecnico di Milano. Cette étude révèle que 51 % des clients accompagnés ont obtenu des financements venant de banques « classiques » dans les 3 ans après l'obtention de leur premier microcrédit et que les microentreprises financées par PerMicro ont généré 12,4 millions d'euros de revenus ainsi que 3 millions d'euros d'économies pour l'administration publique italienne. Enfin, en décembre 2016, PerMicro est devenue une des premières institutions de microfinance à obtenir le label BCorp mondialement reconnu.
- Au **Luxembourg**, en 2016, BGL BNP Paribas a fondé MicroLux, 1re institution de microfinance au Luxembourg. Actionnaire majoritaire à 83,3 %, la Banque intervient à plusieurs niveaux, notamment via son réseau d'agences qui réoriente certains de ses clients vers l'IMF.
- En **Indonésie**, le Groupe a mené une étude d'impact social avec des étudiants d'HEC sur une des IMF financées, Komida. L'étude a notamment montré que les clientes (l'IMF prête exclusivement aux femmes) ont doublé leurs revenus, passant de 81 à 161 euros par mois, à partir de seulement 4 microcrédits.
- En **Inde**, où les besoins de microfinance sont massifs, car le pays représente 41 % des micro-emprunteurs mondiaux, la Banque

accompagne la croissance et le renforcement du secteur. Ses engagements de crédit sont passés en trois ans de 6,6 à 51,8 millions d'euros auprès de 14 institutions soutenues dont 4 nouvelles en 2016. Toutes les IMF accompagnées par le Groupe en Inde s'adressent exclusivement aux femmes.

Enfin, BNP Paribas participe à plusieurs initiatives de place ayant vocation à développer, professionnaliser et responsabiliser le secteur de la microfinance dans toutes ses zones d'activité.

L'ACCÈS À LA FINANCE ET À L'ASSURANCE

L'accès au crédit des salariés en contrat temporaire

Cetelem poursuit le développement d'offres ciblées, pour des personnes rencontrant des difficultés à obtenir des prêts dans le système bancaire classique. Une offre pour les salariés en contrats temporaires a notamment été lancée en 2016 en République tchèque, au Portugal, en Espagne et en Italie.

L'accès à l'assurance et à l'épargne

BNP Paribas Cardif continue d'améliorer, dans plusieurs pays, l'accès à l'assurance des populations présentant un risque aggravé de santé, en affinant la tarification appliquée selon la pathologie. Ainsi par exemple, un produit destiné aux personnes qui ont du mal à trouver une assurance en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale a été mis en place en Corée. L'accessibilité à l'assurance pour BNP Paribas Cardif passe aussi par la simplification des contrats : 25 % des pays utilisent un langage simplifié (voir *Les meilleurs standards d'éthique*, Engagement 8).

En Indonésie, le gouvernement a inséré l'inclusion financière dans ses priorités, la capacité d'épargner et investir jouant un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté. BNP Paribas Investment Partners est devenu le premier gestionnaire d'actifs à proposer une offre d'accès aux fonds via mobile : grâce à son application, l'épargne est devenue accessible au plus grand nombre.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS FRAGILES

BNP Paribas agit tout particulièrement en faveur des clients en situation de fragilité du fait de leur handicap ou de leur situation financière et veille à leur faciliter l'accès aux services bancaires.

Les clients en situation de handicap

En Belgique, BNP Paribas Fortis continue de renforcer ses actions mises en œuvre depuis 2012.

213 de ses agences en 2016 (contre 132 en 2015) sont reconnues « accessibles aux personnes à mobilité réduite » (soit plus d'une agence sur quatre). La Banque est la première société en Belgique à avoir reçu le prix Disability Matters Europe, qui récompense les entreprises offrant les meilleures accessibilités aux personnes en situation de handicap.

En Italie, les personnes en situation de handicap sont accompagnées par BNL selon différents moyens : les malentendants peuvent échanger avec les collaborateurs de la banque grâce à l'application mobile Pedius à travers un système de reconnaissance vocale : en 2016, la plateforme a permis de répondre à 60 appels. Par ailleurs, les 275 nouvelles agences de BNL, soit 35 % des agences, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et presque tous les guichets automatiques (ATM) sont désorm certifiés ADA (Americans with Disabilities Act), ce qui atteste le plus h niveau d'accessibilité.

Bank of the West répond aux normes ADA pour la construction e rénovation des agences et des guichets automatiques. Leur entre s'assure en permanence que toutes les structures satisfont les p hautes normes : en 2016, l'accent a notamment été porté sur les te de pressions sur les portes, sur l'accès aux parkings et les remplaceme des touches Braille quand cela était nécessaire.

Les clients en difficulté financière

Le Groupe est engagé d'une part dans le développement d'un cr responsable avec la volonté de favoriser l'accès au crédit au plus gr nombre, d'autre part dans la prévention du surendettement. La Ban accompagne donc ses clients aux moments clés de leur vie et a durant les périodes délicates liées à un changement de situation, à dépenses imprévues, à des problèmes de santé ou à des difficult gérer un budget.

La Banque De Détail en France a mis en place plusieurs dispos de prévention ou d'accompagnement de ses clients dans moments difficiles. Ses centres spécialisés en solutions budgéta accompagnent alors les clients en recherchant avec eux une solu bancaire adaptée visant un rétablissement de la situation financière complément, un partenariat avec l'association CRESUS a été génér au cours de l'année 2016 afin d'assurer une prise en charge des cli nécessitant un accompagnement plus spécifique. CRESUS leur app un accompagnement budgétaire et social personnalisé dans la du pour les aider à gérer de façon équilibrée leurs finances personne et à surmonter des situations sociales, professionnelles ou famili complexes : plus d'une centaine de clients en ont bénéficié en 201E

Par ailleurs, BNP Paribas est partie prenante de l'expérimenta portée par les pouvoirs publics visant à mettre en place un réseau Points Conseil Budget. Enfin, la Banque est membre de l'Observatoir l'Inclusion Bancaire présidé par le Gouverneur de la Banque de Fra

Depuis 2010, Cetelem a investi dans un outil de détection des si avant-coureurs de fragilité de ses clients afin de les contacter e les conseiller avant que leur situation ne soit trop dégradée. En ca fragilité avérée, Cetelem peut leur proposer une solution interne, que des pauses dans les remboursements ou des réaménagem de crédit pour équilibrer durablement le budget. Dans les 10 % cas où la situation est plus délicate, Cetelem oriente ses clients l'association CRESUS, avec laquelle il a co-construit en partenari dispositif d'accompagnement spécifique. Pour ces clients diagnostiqu difficulté, toute sollicitation commerciale est suspendue et un progra pédagogique d'aide à la gestion budgétaire leur est proposé. Ain 2016, 8 464 clients ont bénéficié d'un diagnostic complet de leur situ budgétaire, proposé par Cetelem ; 40 % ont révélé des fragilités et or pris en charge de façon personnalisée.

Enfin, BNP Paribas Leasing Solutions offre des solutions de lea flexibles pour ses clients qui connaissent des problèmes de trés dus à des événements imprévus. C'est par exemple le cas de produc de lait en Allemagne qui ont bénéficié d'une période de grâce penda crises du lait, ou des victimes des tremblements de terre en Italie, les remboursements ont été suspendus durant 6 à 12 mois et à qu prêts à taux subsidiés ont été proposés.

FORMATION DU PUBLIC AUX ENJEUX NANCIERS ET A L'ASSURANCE

ucation financière a démontré son efficacité pour lutter contre le endettement et favoriser le développement économique. En 2016, collaborateurs de BNP Paribas se sont à nouveau fortement engagés, articipant à la conception de contenus de formation et d'outils agogiques ou encore en formant le grand public.

2016, plus de **492 000 personnes ont ainsi pu accéder à ces grammes** (483 000 en 2015), non seulement dans les marchés estiques mais aussi en Pologne, au Brésil, au Maroc ou encore à aii.

très nombreux programmes ciblent en priorité jeunes

n **France**, le partenariat de **BNP Paribas Cardif** avec l'association ntreprendre pour Apprendre (EPA) a été renouvelé : 85 collaborateurs, it 31 de plus qu'en 2015 se sont engagés pendant l'année scolaire ans le parrainage de micro-entreprises ; des journées d'open novation sur « l'assurance et les jeunes », dédiées à l'entrepreneuriat nt été organisées : elles ont permis à des étudiants des écoles errandi, ESG et IFAG de travailler sur les risques liés à la santé, la obilité et l'habitation.

n **Italie**, 153 000 élèves, dont 130 000 issus d'écoles élémentaires, nt bénéficié du programme « EduCare Scuola » de **BNL**.

n **République tchèque**, BNP Paribas Personal Finance a traité de la bersécurité (thème 2016 de l'opération « Bankers go to school » ganisée par l'association bancaire tchèque) devant des élèves écoles secondaires. En **Italie**, 40 000 élèves dans 1 400 écoles articipantes ont été sensibilisés au thème du crédit responsable grâce u programme « Per Corsi Young » de **BNP Paribas Personal Finance indomestic)**. BNP Paribas Personal Finance a également reconduit u **Royaume-Uni** son soutien aux programmes d'éducation financière de ses partenaires, la Grace Academy et la Greater Birmingham Professional Services Academy.

- Au **Maroc**, fidèle pour la 5e année consécutive à la Semaine de l'Éducation Financière des enfants et des jeunes, **la BMCI** a permis à 7 000 élèves de bénéficier de cours, dans 47 villes, grâce à la mobilisation de 94 agences.
- Des collaborateurs d'agences de **la First Hawaiian Bank**, ont participé au programme « Apprendre aux enfants à épargner » (*Teach Children to Save*), dans le cadre du « mois de l'Éducation financière ». Ils ont proposé des cours sur l'épargne dans 13 écoles accueillant des élèves issus de familles modestes.

Des actions sont destinées aux femmes

Les entités du Groupe ont développé des actions spécifiques pour les femmes afin de les inciter à envisager d'exercer des métiers de la finance.

- Au **Brésil** par exemple, BNP Paribas a organisé le premier Brazil Women Forum, sur le rôle des femmes dans le secteur financier.
- En **Afrique du Sud**, où rares sont les femmes à travailler dans les domaines financiers en raison de blocages culturels, **BNP Paribas South Africa** a lancé un programme dédié aux femmes défavorisées. Il offre des excursions, des événements de réseau, des rencontres avec des personnalités féminines afin de créer l'émulation, d'inspirer et de montrer des parcours possibles, notamment dans la finance, après l'enseignement supérieur.

Des programmes ciblent les personnes en situation de handicap

- En Pologne, **BGZ** propose un accès à l'éducation financière avec le programme Finance Without Barriers pour les personnes en situation de handicap, qui présentent un risque supérieur d'exclusion financière. Ces personnes trouvent des cours et des jeux éducatifs accessibles sur des plateformes web gratuites.

GAGEMENT 8 : LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PROMOTION RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

ur depuis de longues années de la lutte contre l'exclusion sociale, Paribas favorise dans la durée l'accompagnement sur le terrain opulations fragiles, en particulier en zones urbaines sensibles. Plus ment, son engagement en faveur de la promotion des droits de nme ne cesse de se renforcer.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

et Banlieues : un dispositif de lutte tre l'exclusion sociale

s plus de 10 ans, la Fondation BNP Paribas et le pôle Banque De en France (BDDF) luttent contre toutes les formes d'exclusion dans re du Projet Banlieues.

16, la Fondation BNP Paribas a consacré un budget de plus de ions d'euros pour poursuivre son soutien en faveur d'associations es dans les quartiers défavorisés autour de trois axes : la lutte contre l'échec scolaire via l'Afev, l'accès à l'emploi par le microcrédit via l'Adie et le soutien à des associations locales qui œuvrent pour l'amélioration du bien-vivre ensemble dans les quartiers ; autant de moyens pour lutter contre les différentes formes d'exclusion dans les zones urbaines sensibles.

- Dans le cadre des conventions en cours, la Fondation BNP Paribas a ainsi versé en 2016 à **l'Adie** et **l'Afev**, des subventions d'un montant respectif de 1,25 million d'euros et de 200 000 euros, tout en poursuivant le programme Odyssée Jeunes (voir également *Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement*, Engagement 9). Enfin, **51 associations locales** réparties dans une dizaine de régions ont été aidées pour un montant global de 430 000 euros : 51 % des projets locaux soutenus relèvent du domaine de l'amélioration du vivre ensemble, 25 % de l'éducation et 24 % de l'insertion pour l'emploi.
- Parmi les nombreux exemples de terrain, cet accompagnement a permis de continuer en 2016 à soutenir, pour trois nouvelles années,

l'association Jean-Luc François en Seine-Saint-Denis. Ce soutien va permettre, d'une part, aux jeunes créateurs exerçant dans le domaine de la mode de s'appuyer sur un incubateur leur offrant les conseils et moyens d'un atelier de confection et, d'autre part, à l'association de développer son activité et sa notoriété en rénovant son site internet.

- Autre initiative phare de l'année 2016, la création de 17 clubs « Entreprises & Quartiers » par le pôle BDDF de BNP Paribas. Composés de managers de territoires de la Banque (directeurs de groupe d'agences, directeurs de centre d'affaires entreprises et directeurs de centre d'affaires conseil aux entrepreneurs) ainsi que de clients entreprises sensibles aux thématiques de responsabilité civique, ces clubs ont pour objectif de connecter ces entreprises aux associations de proximité déjà soutenues dans le cadre du Projet Banlieues, afin de mobiliser encore davantage de moyens en leur faveur. 60 PME et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) se sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif.
- Enfin dans le cadre de la Charte entreprises et quartiers qui lie l'État français à des entreprises du CAC 40, BNP Paribas s'était engagé en 2013 à favoriser l'inclusion sociale dans les zones urbaines dites sensibles, en ciblant plus particulièrement les jeunes en situation d'échec scolaire et les personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Depuis, sous l'impulsion des préfets de région et des préfets délégués à l'égalité des chances, cette charte a fait l'objet de déclinaisons départementales. Elles regroupent des actions concrètes en faveur des quartiers difficiles ; actions principalement inspirées du Projet Banlieues dont le 10e anniversaire a été célébré en 2015. À ce jour, BNP Paribas a participé à la signature de 33 conventions dont une douzaine en 2016.

Autres démarches de lutte contre l'exclusion sociale

D'autres initiatives sont mises en place dans le Groupe pour lutter contre l'exclusion sociale, notamment :

- Après le projet Solid'Office qui met à disposition des espaces de bureaux vacants, BNP Paribas Real Estate prolonge cet engagement en faveur des demandeurs d'emploi en collaborant avec Pôle Emploi et Cojob pour les faire bénéficier de services d'accompagnements (appui individualisé à la recherche d'emploi, ateliers collaboratifs etc.).
- Le Groupe renforce ses actions pour faciliter l'accès à ses services des personnes en situation de handicap (voir *L'accompagnement des clients fragiles*, Engagement 7).
- Par ailleurs, s'agissant du choix de ses fournisseurs, le Groupe veille à ouvrir ses consultations aux entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté.

BNP PARIBAS S'ENGAGE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

BNP Paribas respecte les normes relatives aux droits de l'Homme internationalement reconnues. La Banque veille au respect de ces droits dans toutes ses activités, dans tous les pays où elle est présente et dans toutes les relations qu'elle entretient avec ses collaborateurs, sa chaîne logistique, ses clients et les communautés au sein desquelles elle opère.

BNP Paribas soutient les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, conformément au cadre de référence « Protéger, Respecter, Réparer ».

La Banque reconnaît sa propre responsabilité en qualité d'employ de prestataire de services financiers et de donneur d'ordre. Elle a objectif de n'être en aucun cas complice, directement ou indirecten de violation des droits de l'Homme. Par ailleurs, pour témoigne son engagement et de sa volonté, BNP Paribas a choisi de suivre recommandations du Cadre de référence de reporting sur les Princ Directeurs des Nations Unies lancé en février 2015.

Un engagement au plus haut niveau

En 2012, la Direction Générale du Groupe a signé la Déclaratio BNP Paribas relative aux droits de l'Homme, s'engageant à assurer respect au sein de sa sphère d'influence qui inclut les collaborate fournisseurs, clients et communautés. Ainsi, le Groupe prend en co des critères droits de l'Homme dans le choix des pays dans lesqu intervient. De plus, parmi les neuf indicateurs de pilotage RSE (indicat 2016-2018) intégrés dans le calcul de la rémunération variable diff des 5 000 top managers du Groupe (voir *Notre stratégie de responsa sociale et environnementale*), deux sont liés aux droits de l'Homm taux de femmes parmi les membres des comités exécutifs transve multimétiers et/ou multipays, et le taux de collaborateurs contrib directement à la promotion des droits de l'Homme ayant suivi formation dédiée.

L'importance des impacts indirects

Depuis 2013, BNP Paribas prend part aux réunions du Groupe de T groupe informel de représentants de banques internationales q réunissent pour discuter de l'application au secteur financier du cad référence « Protéger, Respecter, Réparer ». De fait, les impacts poten du secteur financier sur les droits de l'Homme ont ceci de très partic qu'ils sont en grande partie indirects (ils résultent des activités clients ou entreprises du portefeuille). Dans leur volonté de resp les droits de l'Homme, les banques font donc face à des défis spécif et à une complexité accrue.

Le Groupe de Thun s'attache notamment à partager ses expertis expériences pour améliorer l'intégration des Principes Directeur Nations Unies dans les politiques et pratiques des institutions financ C'est dans ce cadre qu'il a publié ses dernières réflexions en janvier 2 le document propose un cadre conceptuel pour mieux comprendre le et la portée du Principe 13 dans l'univers de la banque de finance et d'investissement. Par ailleurs, il s'intéresse également dan contexte au processus de « due diligence » (ou diligence raisonn prévue par le Principe 17. Il est disponible sur le site https://busi humanrights.org.

L'identification des enjeux « saillants »[1] relatifs aux droits de l'Homme pour BNP Paribas

Le Groupe concentre son action sur les sujets les plus « saillants » les banques et institutions financières. Selon le Cadre de référen reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies, ces sujet « saillants » sont ceux qui sont les plus à risques dans les activit l'entreprise ou dans ses relations commerciales. BNP Paribas a ide quatre enjeux « saillants » :

- deux résultent directement de ses activités ; le droit à l'acc services financiers et le droit à la vie privée (protection des do personnelles des clients) ;

(1) *Le terme « saillant » est directement traduit et emprunté du terme anglais « salient » utilisé par les rédacteurs du Cadre de référence de reporting sur les Principes Dire des Nations Unies.*

eux résultent des activités de ses clients ou des entreprises de on portefeuille d'actifs : les droits des travailleurs et ceux des ommunautés locales.

enjeux ont été identifiés en croisant différentes sources :

ne démarche d'identification des risques droits de l'Homme a été menée en interne sur l'ensemble des risques directs (collaborateurs, lients particuliers, fournisseurs) et sur le portefeuille de crédit du roupe pour les risques indirects ;

a Banque a participé à plusieurs groupes de travail (Groupe de hun, Entreprises pour les droits de l'Homme (EDH), Club advanced u Global Compact France, Forum Business and Human Rights des lations Unies...) et a pris en compte des échanges avec ses parties renantes.

dialogue avec les parties prenantes

parties prenantes sont de plus en plus nombreuses à appeler à de transparence et d'échanges sur la prise en compte des droits 'Homme par les entreprises. À leur écoute, BNP Paribas, signataire « Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties nantes » du Comité 21 en 2015, accorde une grande importance au ogue avec ses parties prenantes (voir *Une démarche de dialogue les parties prenantes*, Notre stratégie de responsabilité sociale et ironnementale).

mécanismes de recours

roupe BNP Paribas reconnaît l'importance de s'assurer que ses clients des processus de recours en place pour fournir ou permettre une édiation, en cas d'incidences négatives sur les droits de l'Homme à ses activités ou relations commerciales.

formation

s la mesure où le Groupe veille à ne pas participer à une quelconque ation des droits de l'Homme par l'intermédiaire de ses activités estissement et de financement, il met l'accent sur la formation des aborateurs, élément clé de l'ensemble d'un dispositif de gestion de sque.

mbre fondateur de l'association Entreprises pour les Droits de mme (EDH), BNP Paribas a ainsi diffusé à tous ses responsables le « Guide d'évaluation des risques liés aux droits de l'Homme pour anagers » créé au sein de l'association. Le Groupe a également ribué à développer un module de sensibilisation en ligne, mprendre et intégrer les droits de l'Homme dans l'entreprise », durée de 30 minutes. Destiné à ses collaborateurs et à ceux des prises membres de l'association, ce module complète le dispositif oupe et est inscrit dans son catalogue de formation. Il est désormais atoire pour les collaborateurs qui, dans le cadre de leur activité, ont ssibilité d'identifier des risques potentiels de violations des droits Homme (Filière RSE, Risques, Achats, responsables commerciaux ntité CIB de BNP Paribas). L'e-learning a été lancé en 2016 sur un ier périmètre réduit de quelques centaines de collaborateurs. Ainsi, de l'effectif-cible total a déjà été formé, l'objectif étant d'atteindre le 80 % d'ici à 2018. Au-delà de cette population pour laquelle il ligatoire, cet e-learning est accessible à tous les collaborateurs oupe.

La gestion des risques « saillants » directs

Droit à l'accès aux services financiers

Le Groupe considère que le développement économique durable favorise un accès plus large aux droits fondamentaux. C'est pourquoi il met l'accent sur l'accès aux services financiers dans les communautés où il opère, marquant clairement sa volonté d'y contribuer. Cet accès est un enjeu « saillant » pour le Groupe à plusieurs titres : il peut être assimilé à un risque pour les clients impactés (illettrisme financier, surendettement, etc.) et pour la Banque (défauts de crédit, risque d'image, etc.). Il peut aussi constituer une véritable opportunité pour l'ensemble des parties prenantes. Par l'éducation financière, les clients sont sensibilisés à l'épargne et à la gestion d'un budget. Par ses offres de produits et services spécifiques pour les plus vulnérables, BNP Paribas s'efforce de protéger ses clients du surendettement, de la dépendance et rend les services bancaires accessibles à ceux qui n'ont pas accès aux financements et produits traditionnels. En témoignent tout particulièrement ses actions en faveur des clients en situation de fragilité du fait de difficultés financières ou de leur handicap, et sa volonté de leur faciliter l'accès aux services bancaires, notamment en formant le public aux enjeux financiers et en développant des offres spécifiques de produits et services (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7).

À côté de ces différentes initiatives, le Groupe poursuit depuis plusieurs années une concertation et un dialogue avec les parties prenantes : les associations de consommateurs, familiales, caritatives, institutions, etc., concernées par ses métiers et ses produits.

C'est le cas de BNP Paribas Personal Finance sur le crédit aux particuliers par exemple. Depuis 2010, des groupes de travail réguliers permettent d'échanger en toute transparence, de confronter des points de vue parfois contraires et de réfléchir sur les évolutions nécessaires des offres et pratiques du crédit.

Droit à la vie privée

Conformément à la volonté de BNP Paribas d'être exemplaire en la matière, la politique générale de BNP Paribas sur la protection des données personnelles de ses clients s'applique dans toutes les entités et pays où le Groupe est présent. Elle prévaut sur les règles locales, dès que ces dernières sont d'un niveau d'exigence inférieur et engage le Groupe notamment à :

- informer les clients en cas de changement de politique ou de piratage des données ;
- limiter la collecte des données aux informations personnelles nécessaires ;
- présenter clairement l'utilisation qui sera faite des informations personnelles ;
- demander l'accord des clients pour toute collecte, utilisation ou partage d'informations personnelles complémentaires ;
- utiliser les meilleurs dispositifs de protection des données disponibles.

La formation « Protection des données », destinée à l'ensemble des collaborateurs, développe les réflexes nécessaires afin de garantir un processus de traitement sécurisé des données personnelles tout au long de la relation commerciale.

La gestion des risques « saillants » indirects

Le Groupe utilise sa capacité d'influence pour inciter ses clients et les entreprises avec lesquelles il a des relations commerciales à gérer leurs propres activités dans le respect des droits de l'Homme. Il s'engage également à identifier, évaluer (processus de due diligence), suivre et aider à améliorer la performance actuelle et à venir de ses clients des secteurs sensibles, pour éviter des impacts négatifs sur les droits de l'Homme, dans leurs opérations ou dans leur chaîne d'approvisionnement.

BNP Paribas a développé sa propre démarche d'identification des risques indirects liés aux droits de l'Homme : elle lui permet d'identifier et d'évaluer les risques liés aux droits de l'Homme dans son portefeuille de crédit. La méthodologie objective adoptée est basée sur l'« impact » (du point de vue des détenteurs des droits) et la « probabilité d'occurrence » des risques. Cet outil a une triple utilité : identifier les risques droits de l'Homme, permettre une cartographie des risques prioritaires auxquels BNP Paribas est exposé à ce jour dans son portefeuille, assister les managers dans leurs décisions de financement ou d'investissement ainsi que les équipes Risques dans leurs « diligences spécifiques » (
les dispositifs mis en place pour couvrir globalement les risques ex
financiers du Groupe, incluant ceux sur les droits de l'Homme d
Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux e gouvernance, Engagement 3).

Droits des travailleurs

La démarche d'identification des risques droits de l'Homme indir dans le portefeuille de crédit du Groupe, initiée en 2015, a montré les droits des travailleurs sont un enjeu « saillant ». Ce sujet reco différents enjeux, déjà couverts en grande partie par les politique systèmes de gestion des risques ESG au sein du Groupe.

Les critères droits de l'Homme de six des politiques RSE de financem et d'investissement sur les secteurs sensibles (Voir *Due diligence dialogue* ci-après) traitent des sujets liés aux droits des travaille notamment le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la séc des travailleurs, la liberté syndicale, thèmes également pris en com pour les projets entrant dans le périmètre des Principes de l'Équate

➤ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES PORTANT SUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS

	Travail forcé/ travail des enfants	Politique de santé et sécurité/ Historique de santé et sécurité	Politique de ressources humaines	Liberté syndicale	Non discrimination	Mécanisme d'doléance/ expression de préoccupation
Agriculture	X	X	X	X	X	
Industrie minière	X	X				
Pâte à papier	X	X				
Sables bitumineux	X	X		X	X	
Production d'électricité à partir du charbon	X	X		X	X	
Huile de palme	X	X				

Comme présenté dans *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* (Engagement 3), le « CSR Screening » utilisé pour la clientèle Grandes Entreprises de CIB concerne à ce jour 10 secteurs d'activités. La nature des risques identifiés pour les travailleurs est spécifique à chaque secteur.

Afin de gérer ce type de risque dans sa chaîne de sous-traitance, BNP Paribas intègre des questions spécifiques visant à adresser des enjeux tels que le travail des enfants et le travail forcé dans les appels d'offre sur les catégories d'achats sensibles, comme les objets promotionnels par exemple (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3).

Droits des communautés locales

Autre enjeu « saillant » identifié, les droits des communautés lo sont au cœur de la plupart des controverses liées aux grands pr industriels.

Conformément à l'un des engagements des Principes de l'Équateur *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux e gouvernance*, Engagement 3), qui concerne particulièrement les pa prenantes et communautés potentiellement impactées, le Groupe à ce que les impacts négatifs soient évités et le cas échéant répar

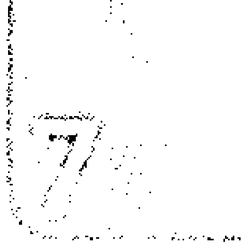

i, dans les secteurs identifiés comme très sensibles BNP Paribas demande à ses clients de démontrer qu'ils procèdent à des consultations des ulations locales ou encore qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs. Les critères droits de l'Homme de six des politiques RSE inancement et d'investissement sur les secteurs sensibles prennent en compte des sujets liés aux droits des communautés locales :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES PORTANT SUR LES DROITS DES COMMUNAUTÉS LOCALES

	Communication transparente, consultation et compensation des communautés locales	Droits des communautés locales	Consultation des communautés locales	Droits des communautés locales	Droits des communautés locales	Droits des communautés locales	Droits des communautés locales
culture	X	X	X	X	X		
strie minière	X	X	X		X	X	
à papier	X	X	X	X			
es bitumineux	X	X	X			X	X
uction ctricité à ir du charbon		X	X				
e de palme	X	X	X	X			

: Le « Free prior and informed consent » (FPIC), inclut les trois niveaux progressifs et complémentaires « d'obligations » du Groupe vis-à-vis des communautés locales : communication, consultation et compensation.

s l'outil « CSR Screening », une catégorie de risques couvre les enjeux anté et de sécurité des communautés locales pour certains secteurs e autre les « droits humains » de façon plus globale.

diligences et dialogue

as d'incidences négatives supposées ou avérées sur les droits Homme par un client de BNP Paribas ou une entreprise de son feuille, le Groupe mène des due diligences approfondies et engage alogue avec l'entreprise concernée (voir *Une gestion rigoureuse des es environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3). exemples en témoignent :

e position de santé publique : le tabagisme a été reconnu par l'OMS nme l'une des plus importantes causes de décès évitables dans le nde. Considérant que ses clients du secteur du tabac ont un rôle portant à jouer pour minimiser les risques liés à la production et à consommation de tabac, BNP Paribas a pris une position publique en 16 sur ce sujet en les incitant à appliquer les meilleures pratiques ernationales. De plus, la position publique de BNP Paribas adresse risques spécifiques pour les droits de l'homme liés à la culture des illes de tabac, notamment le travail des enfants.

- En avril 2016, un réseau d'organisations non gouvernementales a accusé BNP Paribas de financer une entreprise qui serait impliquée dans de graves violations des droits de l'Homme en Amérique latine. Le Groupe a répondu avec transparence sur l'historique de sa relation avec cette entreprise : en 2010, un prêt lui avait été accordé. En 2012, son renouvellement a été refusé. En 2014, le Groupe a décidé d'arrêter tout soutien financier à l'entreprise, suite à la suspension de ses licences.
- Pour faire face au manque de transparence constaté sur les essais cliniques, l'équipe de recherche ISR de BNP Paribas Investment Partners a invité dès 2015 les investisseurs à appeler les laboratoires pharmaceutiques à publier les résultats de tous leurs essais cliniques et a persévéré, en 2016, dans cette démarche. Aujourd'hui, plus de treize entreprises ont accepté de mettre à la disposition des chercheurs et autres parties prenantes les données de chaque patient testé. Ces données sont enregistrées sur une plateforme commune dont l'accès est géré par un intermédiaire indépendant. Ces résultats illustrent l'effet de levier bénéfique dont disposent les investisseurs pour promouvoir les meilleures pratiques au sein des entreprises de leur portefeuille.

ENGAGEMENT 9 : UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BNP Paribas œuvre à faire coexister performance et responsabilité sociale de manière concrète, non seulement dans l'exercice quotidien de ses métiers mais aussi par des actions de mécénat, qui impliquent toujours plus de collaborateurs dans le monde.

UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT STRUCTURÉE ET FÉDÉRATRICE

Le Groupe BNP Paribas, par sa dimension internationale, développe une politique de mécénat structurée, à la fois globale et respectueuse de la dimension locale des actions mises en œuvre par les pays où il est implanté.

La Fondation BNP Paribas coordonne cet engagement autour de trois champs d'action :

- Solidarité : lutter contre l'exclusion et les discriminations ; encourager le bénévolat des salariés ; soutenir la scolarisation et l'insertion professionnelle ;
- Culture : encourager l'expression artistique ; préserver et valoriser le patrimoine ;
- Environnement : soutenir des programmes en cohérence avec la politique RSE du Groupe en faveur de la recherche sur le changement climatique (voir *Le renforcement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales*, Engagement 12).

Une gouvernance structurée

Le mécénat de BNP Paribas s'exerce au travers de 13 fondations ou fonds, ainsi que par des actions en régie directe. En 2016, le Groupe compte :

- 1 fondation historique : la Fondation BNP Paribas, sous l'égide de la Fondation de France, en charge de la cohérence du Mécénat Groupe. Elle est présidée par Michel Pébereau ;
- 9 fondations dans les pays : Allemagne, Belgique, Brésil, Bulgarie, Italie, Maroc, Pologne (issue de la fusion BGZ-BNP Paribas), Suisse et États-Unis (First Hawaiian Bank Foundation) ;
- 1 fondation de marque : Fondation Cetelem ;
- 1 fonds Urgence & Développement, dédié aux victimes de catastrophes humanitaires ;
- 1 fonds de dotation régional : Fonds de dotation BNP Paribas Banque de Bretagne.

D'autre part, le mécénat de BNP Paribas est porté par des programmes initiés par les entités et métiers du Groupe à travers le monde.

Le mécénat de BNP Paribas en 2016 :

Chaque année, la Fondation BNP Paribas recueille les donnée chiffrées du mécénat de BNP Paribas via une plateforme Wet Outre cette collecte, la plateforme PHI est accessible au public http://dataphilanthropy.bnpparibas.com.

En 2016, le budget de mécénat de BNP Paribas a représent 40,44 millions d'euros dont :

- 66,5 % pour la solidarité ;
- 27,3 % pour la culture ;
- 6,2 % pour l'environnement.

Solidarité

Les actions de solidarité de la Fondation BNP Paribas et des ac du mécénat de BNP Paribas dans le monde se déclinent en cinq a

- soutenir les initiatives en faveur de l'éducation ;
- contribuer à l'effort d'insertion à travers par exemple le P Banlieues (voir *La lutte contre l'exclusion sociale et la promotic respect des droits de l'Homme*, Engagement 8) ;
- participer à la lutte contre la grande précarité notamment aupré Restos du Cœur et du Samusocial de Paris ;
- accompagner l'engagement des collaborateurs via le programme de Pouce ;
- développer des actions de solidarité internationale telles q dispositif Dream Up.

Dans le domaine de l'éducation, la Fondation BNP Paribas a poursu 2016 son engagement financier envers deux partenaires de longue

- L'Afev, dont la Fondation BNP Paribas soutient le développement d plus de 15 ans. Cette association en constant développement re des étudiants bénévoles qui s'engagent à accompagner la sco d'enfants de zones d'éducation prioritaire (ZEP). Aujourd'hui, étudiants prennent en charge 7 000 jeunes écoliers ou collé La Fondation est aux côtés de l'Afev dans ses actions au quot mais aussi dans sa croissance, qui repose à la fois sur une couve territoriale renforcée et sur la formation et la professionnalis de ses équipes. En 2016, l'Afev a développé l'offre de « Volont en résidence » : des jeunes en service civique s'impliquent to long de l'année scolaire au sein d'un établissement de l'éduc prioritaire, 8 heures à 24 heures par semaine, dans le cadre d'un construit avec les équipes enseignantes. Par ailleurs, l'Afev cor de développer ses « Kolocations solidaires » : 400 jeunes volon dans 15 villes françaises vivent en colocation et s'engagent les habitants des quartiers populaires. Enfin, en 2016, la 9e Jo nationale du refus de l'échec scolaire de l'Afev s'est déroulée thème du « numérique contre les inégalités » ;

roxité, dont la Fondation est partenaire depuis 12 ans, est une sociation dédiée à la réussite de la jeunesse et au renforcement lien social par la mise en place de relations de confiance et de oments de partage entre jeunes et professionnels. Le soutien de la ndation BNP Paribas s'élève à 40 000 euros par an, de 2015 à 2017. 2016, 700 jeunes ont été parrainés contre 400 en 2015. Proxité a également entamer un déploiement national avec le lancement s antennes de Toulouse et Lille Métropole, mais aussi initier l'étude s ouvertures de Rennes et Nice. Au-delà, ce partenariat encourage s collaborateurs du Groupe à faire du bénévolat. Enfin, les relations tre Proxité et la Fondation BNP Paribas débouchent sur des synergies sitives avec d'autres associations, comme l'Afev ou la Fondation France.

016, la Fondation BNP Paribas a également poursuivi deux de ses rammes phares, lancés respectivement en 2009 et 2015 :

lyssée Jeunes (1 million d'euros/an), est un programme du conseil partemental de la Seine-Saint-Denis, de la DSDEN (Direction des rvices Départementaux de l'Éducation Nationale) et de la Fondation NP Paribas. Il vise à soutenir la réalisation de voyages scolaires ganisés par les collèges de Seine-Saint-Denis (93). En 2016, 2 632 ves ont bénéficié de l'un des 61 voyages réalisés. L'année scolaire été couronnée par une innovation partagée par les collégiens : concours d'éloquence, rendu possible grâce à la formation des nes à la prise de parole en public. Ce coaching a été assuré par une sociation locale spécialisée ;

eam Up. Lancé fin 2015, Dream Up est un dispositif international de lidarité. Il promeut l'éducation par la pratique artistique (musique, âtre, danse...) de jeunes en situation d'exclusion sociale ou scolaire, précarité ou de handicap, à l'échelle des 5 continents. 28 projets rtés par des associations locales, choisies pour l'adéquation de r action avec le programme Dream Up, sont répartis en Amérique, rope, Région APAC et MEA. Chaque projet dispose, quel que soit le ys, d'une subvention de 20 000 euros par an pendant trois ans, soit budget global de plus de 1,5 million d'euros. L'objectif de Dream Up de lutter contre les exclusions, de favoriser l'égalité des chances, permettre à des jeunes de prendre conscience, à travers la pratique n art, de leurs propres capacités de création. Près de 10 000 jeunes ravers le monde ont ainsi pu exprimer leurs talents en 2016.

i les différentes initiatives déployées à l'international, certaines essent plus particulièrement aux élèves talentueux. C'est le cas de :

sa, un programme développé par la Fondation BGZ BNP Paribas afin ccompagner les élèves talentueux vers leur autonomie. Il s'adresse x jeunes de familles modestes, au parcours scolaire remarquable, ant dans de petites villes excentrées. Sans ce mécénat, ils ne urraient envisager des études longues dans les grands centres versitaires. Les jeunes sont pris en charge sur trois ans pour assurer r autonomie et leur emploi. Depuis 2003, 600 étudiants en ont néficié. Parmi ses anciens élèves, Klasa compte des juristes, des rnalistes, des banquiers et même des astronomes !

Aide aux réfugiés : un dispositif de 5 millions d'euros opérationnel en 2016

En 2015, plus d'un million de réfugiés et migrants ont fui les guerres, les persécutions et/ou la grande pauvreté pour s'installer en Europe. Cette catastrophe humanitaire a interpellé le Comité Exécutif de BNP Paribas qui a annoncé le 5 septembre 2015 une aide de 5 millions d'euros pour venir en aide aux réfugiés en Europe. En 2016, le dispositif est devenu opérationnel. Cette somme a été répartie entre BNP Paribas Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Pologne pour soutenir des actions locales.

Au total, près de 62 000 réfugiés, dont près de 80 % basés en Grèce, ont bénéficié de ces différents soutiens. Cet impact massif des actions en Grèce a été possible grâce à l'aide importante de la Fondation BNP Paribas à l'UNHCR ; dans le prolongement de celui qu'elle apporte en France aux trois grands acteurs du monde humanitaire que sont l'UNHCR, les Apprentis d'Auteuil et le Samusocial de Paris.

Venant d'Afrique (Somalie, Mali, Cameroun, Nigeria, République démocratique du Congo, Érythrée, Soudan) et du Moyen-Orient principalement (Syrie, Irak, Afghanistan, Iran, Liban) mais aussi d'Europe de l'Est (Arménie, Tchétchénie, Crimée) ou d'Asie (Pakistan, Tibet), la plupart de ces réfugiés sont des hommes seuls ou des mineurs non accompagnés.

Trois domaines d'intervention des ONG et associations partenaires ont donc été retenus : l'aide d'urgence, l'intégration et l'éducation. Dans certains pays (Belgique, Allemagne, Luxembourg ou encore en France avec le pôle BDDF), des collaborateurs se sont impliqués bénévolement dans les différentes actions engagées.

Compte tenu de l'évolution de la situation, la Banque a décidé de prolonger son action, en attribuant 3 millions d'euros supplémentaires à ce programme en 2017 et 2018.

Culture

Parce que la culture est un facteur de développement individuel et collectif autant qu'une nécessité sociale, BNP Paribas attache une importance particulière à son soutien, dans toute sa diversité :

- **Avant-premières à l'Dpéra.** Mécène de l'Opéra national de Paris depuis 2004, la Fondation BNP Paribas accompagne la politique d'accueil des jeunes publics, leur permettant ainsi de découvrir ses répertoires lyrique et chorégraphique. En 12 ans, 1,5 million de jeunes en ont bénéficié. En 2016, la Fondation a réitéré son engagement de 2015 de soutenir l'ouverture des avant-premières de 13 spectacles aux jeunes de moins de 28 ans au tarif unique de 10 euros soit, pour trois saisons, un budget de mécénat de 600 000 euros. Durant la saison 2016-2017, 25 000 jeunes auront accès à 13 avant-premières à l'Opéra national de Paris (Garnier et Bastille).

- Patrimoine. Depuis plus de 20 ans, la Fondation BNP Paribas est mécène de restaurations d'œuvres d'art dans les musées en France et dans le monde. En 2016, la Fondation a soutenu la restauration de sept sculptures exposées dans le jardin du musée du Sungkok Art Museum (Séoul). Cette campagne de sauvegarde a concouru à la célébration des 40 ans de présence de BNP Paribas en Corée du Sud.
- 30 ans de la Maison de la Danse. En 2016, la Fondation BNP Paribas et la Maison de la Danse de Lyon ont célébré de concert les 30 ans de leur partenariat en faveur des nouvelles créations et des artistes. La Maison de la Danse de Lyon est ainsi devenue une scène incontournable de la danse et du cirque contemporains en Europe. Outre sa dimension artistique, cette institution développe une politique d'accès à la culture de tous les publics. De même, en 30 ans, plus de 20 000 personnes – collaborateurs, clients et partenaires de BNP Paribas – ont été invitées par la Fondation à découvrir les moments phares de la création contemporaine à Lyon.

DES COLLABORATEURS SOLIDAIRES ET ENGAGÉS

Les collaborateurs de BNP Paribas figurent au premier rang de ces salariés qui souhaitent que leur entreprise s'engage et les aide à s'impliquer eux-mêmes dans la vie associative. Ce soutien peut prendre aussi bien la forme d'un appui financier que d'un accompagnement dans la mobilisation croissante des collaborateurs.

Fédérer la générosité des collaborateurs

Que ce soit à travers le programme Coup de pouce ou avec le fonds Urgence & Développement, BNP Paribas s'attache à renforcer l'investissement de ses collaborateurs par le biais de dons à des organismes solidaires.

Coup de pouce : un programme à dimension internationale impliquant une vingtaine de pays

Lancé en France par la Fondation BNP Paribas en 2003, Coup de Pouce soutient les associations de solidarité dans lesquelles ses salariés ont un engagement de bénévolat à titre personnel.

Fort de son succès en France, Coup de Pouce se décline aujourd'hui à l'international comme en Algérie, Belgique, Espagne, Guinée, Italie, Luxembourg, Maroc, Portugal, Singapour, Suisse, Tunisie, États-Unis et dans des pays de la région Asie-Pacifique. En 2016, le Brésil les a rejoints avec le lancement de Mao Amiga.

Ainsi en 2016, 296 projets ont été subventionnés pour un montant global d'un peu plus d'un million d'euros.

Fonds Urgence & Développement : 4 ans de mobilisation

Le fonds Urgence & Développement, qui a fêté ses 4 ans en 2016, est un dispositif de collecte de dons, qui permet de réagir vite et efficacement en cas de catastrophe humanitaire. D'autant plus, à chaque fois qu'un collaborateur, un client de la Banque De Détail en France ou un retraité membre de l'ADR (Association Des Retraités) effectue un don à travers ce fonds, BNP Paribas en double le montant avant de le verser à ses associations partenaires : CARE, la Croix-Rouge française et Médecins Sans Frontières.

L'année 2016 a été marquée par des interventions lors des catastrophes naturelles survenues fin août en Italie et en octobre en Haïti. Le fonds a permis à la Croix-Rouge italienne d'apporter des soins de première urgence aux victimes du séisme en Italie en lui reversant plus de 200 000 euros. Puis, en mobilisant ses donateurs, le fonds a pu répartir à parts égales entre CARE, Médecins Sans Frontières et la Croix-R française, la somme de 175 000 euros pour soutenir leurs action faveur des populations touchées par l'ouragan Matthew en Haïti.

De son côté, BNP Paribas Royaume-Uni a permis, pour la 4e a consécutive, à ses collaborateurs de reverser une partie de leurs t annuel au fonds. Au total en 2016, plus de 585 000 euros ont ain être collectés, grâce à la générosité des donateurs et de BNP Par En 4 ans, plus de 2,6 millions d'euros ont été recueillis en faveu associations partenaires.

Proposer aux collaborateurs des missions de bénévolat

Associations dédiées, événements solidaires, etc., BNP Paribas en place de nombreuses actions pour favoriser l'engagemen collaborateurs et retraités de la Banque à travers le monde.

Favoriser le bénévolat grâce à des structures dédié

Afin d'encourager et de fédérer les initiatives, a été créée en 20 Coordination du Volontariat, une structure interne placée sous l'au d'un comité de pilotage et présidé par un membre du Comité Exécu la Banque. Le volontariat regroupe aussi bien le bénévolat (en dehc temps de travail) que le mécénat de compétences (voir *Responsa sociale*, chapitre 7.3).

En 2016, les actions entreprises de longue date avec les associa partenaires ont été poursuivies en France, avec comme objec promouvoir le bénévolat de compétences tant auprès des actifs qu retraités de BNP Paribas. L'offre proposée dans ce cadre couvre trois

- des missions en faveur de l'insertion de jeunes issus de m défavorisés ;
- des actions auprès d'associations œuvrant dans la finance solida la lutte contre l'exclusion ;
- un appui aux ONG internationales dans le domaine de la microfin et ce en réseau avec les implantations du Groupe dans le mond

La Coordination du Volontariat s'appuie sur un réseau de correspon dans les différentes entités de la Banque. L'association Bénévol Compétences et Solidarité assure en particulier le relais auprè collaborateurs du Réseau France et des retraités.

Organiser des événements solidaires associant les collaborateurs

En France, comme à l'international, les événements solid représentent une opportunité d'engagement des collaborateurs e source importante de cohésion interne.

Partenaire historique du Téléthon, BNP Paribas mobilise chaque a ses collaborateurs pour participer à l'événement. En Italie, où il depuis plus de 25 ans, d'un rendez-vous incontournable pour la Ba les actions de BNL ont permis de collecter plus de 10 millions d' en 2016. Un succès dû à la générosité des clients donateurs, aussi à l'implication de près de 20 000 bénévoles, collaborateu Groupe et leurs proches. L'ouverture exceptionnelle des agence les vendredi 16 et samedi 17 décembre jusqu'à 22h a permis d'org des événements musicaux, artistiques et sportifs et a également g une forte participation. Ce partenariat de BNL depuis plus de 25 permis de réunir sur cette période environ 280 millions d'euros en du Téléthon.

.5 Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique

ᵉ Paribas a depuis 2011 choisi de contribuer en priorité à la lutte tre le changement climatique, compte tenu de sa position dans inancement de l'économie mondiale et notamment du secteur rgétique. Les « Engagements de BNP Paribas pour l'Environnement », à jour en 2016, ont réaffirmé cette démarche proactive tout en nalisant son extension à la biodiversité, l'eau, l'air, les ressources urelles et l'économie circulaire. Complétée par des actions et tions détaillées par ailleurs (voir *Une gestion rigoureuse des risques ronnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3), le Groupe ine sa responsabilité environnementale en trois engagements :

- Engagement 10 : l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone ;
- Engagement 11 : la diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre ;
- Engagement 12 : le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales.

BNP Paribas a été désigné en octobre 2016 « *Most Innovative Investment Bank for Climate Change and Sustainability* » par The Banker Awards 2016.

GAGEMENT 10 : L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION RS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

roupe accompagne ses clients, particuliers ou entreprises, dans leur sition vers une économie bas carbone. Il actionne pour cela plusieurs rs répondant à leurs différents besoins.

CCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ERGÉTIQUE

soutien doublé aux énergies renouvelables

de son expertise en matière de financement des énergies uvelables, BNP Paribas est dorénavant un acteur majeur du secteur, é 4ᵉ coordinateur global (*mandated lead arranger*) en Europe par *astructure Journal*. Le montant de ses financements à ce secteur de 9,3 milliards d'euros fin 2016 vs 7,2 milliards d'euros en 2015, gne avec son objectif d'atteindre 15 milliards d'euros en 2020. Entre s exemples, en 2016, le Groupe a confirmé sa position de banque pour le financement de l'éolien offshore en Europe. Parmi ces s éoliennes offshore financées figurent :

hterduinen : 129 MW opérationnels aux Pays-Bas. BNP Paribas ué le rôle de conseiller financier et technique et de coordinateur bal (mars 2016) ;

dgeon : développement de 402 MW au Royaume-Uni. BNP Paribas ué le rôle de coordinateur global (mai 2016) ;

atrice : développement de 588 MW au Royaume-Uni. BNP Paribas ué le rôle de teneur de livre & coordinateur global (mai 2016).

tal, en 2016, le Groupe a financé ou conseillé des projets dans maine des énergies renouvelables totalisant plus de 7,6 GW de ité installée.

lie, le Green Desk de BNL a étudié 498 projets d'énergie depuis ncement en avril 2014, dont 93 ont été acceptés pour un total de millions d'euros (dont 66,6 en 2016). Ces projets – 49 % biomasse, olaire, 10 % éolien et 13 % hydraulique – représentent une capacité ée totale de 48 MW.

Un rôle important en faveur des obligations vertes

En 2016, le Groupe a figuré parmi les 3 premiers acteurs mondiaux, en euros, du marché des obligations vertes (Green Bonds), une position qu'il avait prévu de tenir d'ici à 2018. Depuis 2012, le Groupe a été chef de file conjoint (joint lead manager) de 5,8 milliards d'euros, dont plus d'1 milliard d'euros d'obligations « equity-linked ».

Le montant total des obligations vertes émises en 2016 – pour lesquelles le Groupe était chef de file conjoint – est de 2,4 milliards d'euros. Parmi les nombreuses transactions dans lesquelles le Groupe a été impliqué en 2016 :

- deux des trois obligations vertes d'Iberdrola (1 milliard d'euros puis 750 millions d'euros, BNP Paribas chef de file conjoint) destinées à refinancer des fermes éoliennes terrestres en Espagne ;
- le Forest Bond de l'IFC (152 millions d'US dollars, BNP Paribas chef de file conjoint) : cette obligation inédite permet aux investisseurs de recevoir leur coupon en crédits carbone afin de contribuer à des programmes de conservation de la forêt au Kenya ;
- la première obligation verte turque, émise par Turkiye Sinai Kalkinma Bankasi (300 millions d'US dollars, BNP Paribas chef de file conjoint), dont le produit net vise à soutenir notamment des investissements de réduction d'émission de gaz à effet de serre dans le secteur privé ;
- la première obligation verte libellée en euros venant d'une compagnie de production d'électricité américaine (1,1 milliard d'US dollars, Southern Power) ;
- la première obligation souveraine verte de la France (7 milliards d'euros prévus, maturité de 22 ans) dédiée au financement de programmes climat, biodiversité et pollution. Elle s'appuie sur une syndication de banques dont BNP Paribas.

En novembre 2016, BNP Paribas a procédé à son émission obligataire verte inaugurale (500 millions d'euros) afin de refinancer un portefeuille de projets d'énergies renouvelables en Europe. Avec l'ambition d'être un émetteur régulier, le Groupe a constitué un cadre pour identifier un pool d'actifs à impact positif sur l'environnement dans cinq domaines (Actifs Verts Éligibles) : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports publics et collectifs, la gestion et le traitement de l'eau et le recyclage. L'opération a suscité une forte demande de la part des investisseurs, ce qui a permis de fixer un prix inférieur à la courbe de référence pour les émissions de dettes seniors classiques du Groupe.

L'innovation financière au service de la transition

Depuis 2013, BNP Paribas a lancé 12 indices éthiques qui ont levé plus de 3 milliards d'euros. Ces solutions apportent un retour financier aux investisseurs tout en leur permettant d'avoir un impact positif notamment sur l'environnement. En 2016, les indices et fonds suivants ont été lancés :

- le Solactive SPG Low Carbon Leaders Index retient uniquement les entreprises dont la réduction de l'empreinte carbone est supérieure à la médiane de leur secteur ;
- le Theam Quant-Equity Europe Climate Care Fund intègre des actifs aux standards ESG élevés et rigoureusement sélectionnés sur la base de leur empreinte carbone et de la robustesse de leur stratégie de transition énergétique, en se fondant sur l'indice BNP Paribas Equity Europe Climate Care NTR Index ;
- le FTSE Divest-Invest Developed 200 Index : basé sur les 200 principales entreprises du FTSE Developed All-Cap Index, il exclut les compagnies d'énergie fossile et les remplace par des entreprises sélectionnées sur la base d'un minimum de revenus verts dans les revenus totaux.

Le soutien aux start-up innovantes dans la transition énergétique

Le Groupe s'est engagé à investir **100 millions d'euros à l'horizon 2020 dans des start-up innovantes actives dans la transition énergétique**. En charge du déploiement de cet engagement, Energy Transition Capital (équipe dédiée de BNP Paribas Principal Investments) a réalisé en 2016 ses premiers investissements : 5 millions d'euros dans Heliatek GmbH (Allemagne) qui développe un film photovoltaïque organique ultraléger adapté à tous types de toits et aux façades d'immeubles en verre ou béton, et 4 millions de dollars dans Aquion Energy, Inc. (États-Unis) qui a développé une batterie révolutionnaire à base d'eau salée, non-inflammable, facilitant l'intégration d'énergies renouvelables, par nature intermittentes.

Ce soutien vient en complément des investissements directs et de l'accompagnement des 15 pôles innovation du réseau de la Banque De Détail en France, où 11 % des start-up accompagnées ont une mission environnementale.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique devant jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions de CO_2, BNP Paribas s'est engagé à renforcer son action dans ce domaine, en résonance avec la signature en 2015 de la « Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency » développée par la BERD et l'UNEP-FI. Ses filiales BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Leasing Solutions et Arval y contribuent particulièrement de par leur cœur de métier.

L'accompagnement des entrepreneurs dans leurs démarches d'efficacité énergétique

En France, le Groupe a poursuivi en 2016 l'intégration dans son offr entreprises, de la TPE à l'ETI, du dispositif Change To Green avec partenaire Économie d'Énergie. L'offre comporte 3 volets : diagnc énergétiques des locaux des entreprises, préconisations de tra financements. Une information complète sur les dispositifs finar en vigueur au niveau national et local (subventions, aides...) a communiquée sur le site entreprises.bnpparibas, en complément dossier d'information sur la transition énergétique, d'un e-ma à 80 000 clients et de la création d'un dépliant diffusé par le ré d'agences.

En Belgique, via son département Sustainable Energy Services (BNP Paribas Fortis propose à ses clients PME une expertise et un concret pour concevoir et financer des infrastructures de produ d'énergie renouvelable ou des actions d'efficacité énergétique au se leurs installations. En 2016, ce département SES est intervenu en co sur 106 projets, représentant 250 millions d'euros d'investissem contre 180 millions d'euros l'année précédente.

BNP Paribas Real Estate, l'immobilier responsab au service des entreprises

100 % de la production en immobilier d'entreprise de BNP Pa Real Estate **bénéficient d'une certification environnementale**. City par exemple, une rénovation de 80 000 m² de bureaux à Boul Billancourt (92), a obtenu la double certification Breeam Excelle HQE Exceptionnel. Dans le métier Promotion résidentiel, 2016 a réalisation de 2 résidences labellisées Passiv House et l'obtention du Minergie-P® pour 67 logements sociaux en ossature bois à Mon (93). Une seconde opération à Nanterre (92) a été labellisée Effin En 2016, BNP Paribas Real Estate Property Management a amélio services en certification et dispose désormais d'un Breeam asses d'un référent HQE Exploitation, ce qui lui permet une totale autor dans la certification des sites.

Au-delà des certifications, BNP Paribas Real Estate innove et anticip besoins environnementaux futurs. Ainsi, dans le cadre de l'appel à p urbains innovants « Réinventer Paris », BNP Paribas Real Estate p pour son projet lauréat Ternes la mise en œuvre :

- d'un système énergétique solidaire entre les bureaux et les loger (smart grid) ;
- d'une solution d'autopartage permettant la mutualisation de vé non thermiques ;
- de terrasses d'agriculture urbaine ;
- d'immeubles en bois permettant le faible impact carbone du pr
- d'une sélection végétale vertueuse permettant notamme traitement local de l'humidité, de la pollution et des extern positives sur la biodiversité.

Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, spéciali de la mobilité et de la transition bas carbone

- En 2016, Arval a poursuivi le développement de son off télématique, Arval Active Link, qui permet une gestion sim efficace de la flotte via le suivi de la consommation de carburan distances parcourues, des temps de trajet, des émissions de des comportements en terme de conduite.

rval aide aussi ses clients à optimiser leur politique de gamme, choix des carburants y compris pour les véhicules électriques et brides, les solutions d'autopartage. Ainsi, Enel-Endesa (producteur électricité en Espagne et à l'international) et Arval ont lancé un plan mobilité électrique à destination des employés d'Enel-Endesa, avec objectif d'attirer jusqu'à 100 nouveaux utilisateurs cette année. Cette esure permettra d'éviter l'émission de 300 tonnes de CO_2 par an. obalement, le nombre de véhicules gérés par Arval pour des clients ternationaux a augmenté de 9 % entre début 2014 et fin 2016 (de 7 000 à 290 000) pendant que, grâce à son expertise, les émissions tales baissaient dans le même temps de 3 %, évitant l'émission de 000 tonnes de CO_2 en 3 ans.

a **sécurité routière** est un autre engagement clé de la stratégie RSE Arval, déployée tant par ses collaborateurs que par ses clients. s formations proposées abordent l'écoconduite et la sécurité, et ntribuent à réduire la consommation de carburant.

val Active Link a reçu le **Trophée de la Mobilité Durable** remis par magazine L'Automobile & L'Entreprise en juin.

son côté, **BNP Paribas Leasing Solutions** propose en France une amme de services autour de la location longue durée d'actifs bas arbone. Citons notamment : les camions roulant au gaz naturel, chnologie plus propre que le carburant classique ; l'accompagnement s clients pour la performance économique et environnementale leurs équipements et de leurs politiques d'impression, et sur le aitement adapté en fin de vie des matériels ; les LED, avec une offre location longue durée pour les utilisateurs et une offre de crédit-bail ur les constructeurs et distributeurs. Par ailleurs, l'offre « Crédit-ail immobilier vert » intègre des réductions sur les frais d'études et ingénierie, afin d'encourager les clients à sélectionner des bâtiments haute performance énergétique.

CCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS NS LA REDUCTION DE LEUR NSOMMATION D'ÉNERGIE

ormément à ses engagements, le Groupe va développer l'offre élioration de l'efficacité énergétique des logements qu'il propose ses clients particuliers, via des produits dédiés ou des partenariats des acteurs industriels.

Paribas Personal Finance : des partenariats des industriels dans plusieurs pays

iale commune d'EDF et de BNP Paribas Personal Finance, finance, spécialisée dans le financement de l'efficacité énergétique les logements des particuliers, a financé plus de 46 000 dossiers 16 (dont près de 100 concernant des copropriétés). Depuis son ment en 2003, Domofinance a financé plus de 530 000 dossiers : omie d'énergie réalisée correspond en 2016 à la consommation ron 47 400 foyers.

16, l'Afnor Certification a délivré à Domofinance le label nsabilité Sociale, dont les principaux critères portent sur la rnance, les pratiques RH, les relations sociales, les enjeux sociétaux, atiques commerciales et environnementales.

là de Domofinance, avec la volonté de financer l'efficacité tique ou les sources d'énergies renouvelables chez les particuliers, aribas Personal Finance a développé, entre autres, en Europe :

rance, un nouveau partenariat avec Saint-Gobain et un partenariat mercial avec Engie pour notamment l'installation de panneaux aires ;

- en Belgique, un accord signé en 2016 avec Engie pour le financement de panneaux solaires et d'audits énergétiques ;
- en Italie, des partenariats avec Enel et ENI pour le financement de chaudières et panneaux solaires ;
- au Portugal, un partenariat avec EDP.

En Chine un test a été lancé par Shenergy pour le financement d'équipements domestiques fonctionnant au gaz (chauffe-eau, chauffage au sol, fours). Agissant en tant que partenaire, BNP Paribas Personal Finance a apporté son expertise en matière de crédit à la consommation. Les encours sont portés par Shenergy Finance, entité dans laquelle le Groupe est actionnaire historique à hauteur de 10 %.

Une plateforme pour faciliter la rénovation énergétique chez les particuliers

En France, le Groupe a procédé en 2016 à une large communication vers les clients particuliers via la plateforme **www.monprojetrenovation.com** qui propose un autodiagnostic pour estimer les performances de leur logement puis des solutions d'amélioration grâce à des travaux. Une communication à l'ensemble des conseillers du réseau a été menée par message électronique et la proposition est relayée sur les écrans plasma des agences.

LA GESTION D'ACTIFS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément de son dispositif de gestion du risque carbone (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3), BNP Paribas Investment Partners propose une large offre de fonds « verts », investis notamment sur les énergies alternatives et l'efficacité énergétique. Ils représentaient, au 31 décembre 2016, 25 milliards d'euros d'encours décarbonés. Trois fonds d'épargne proposent par exemple aux clients particuliers de contribuer au développement des entreprises à impact positif sur l'environnement :

- **BNP Paribas Immobilier Responsable** : fonds ISR actions, investi dans des sociétés européennes visant à réduire au mieux leur empreinte carbone et la consommation énergétique de leur parc immobilier, gérant de manière efficace l'eau et les déchets et contribuant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments (147,5 millions d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2016) ;
- **Parvest Global Environnement** et **Parvest Climate Impact** : fonds ISR actions, investis dans des entreprises œuvrant dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le traitement de l'eau ou encore la gestion des déchets et services environnementaux (665,7 millions d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2016 sur les deux fonds).

LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

BNP Paribas soutient l'économie circulaire de trois façons : le Groupe en finance les acteurs et en particulier ceux qui innovent, il développe l'économie de la fonctionnalité au travers de son offre de location financière (leasing), et il s'engage dans le cadre de son propre fonctionnement (voir *La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre*, Engagement 11).

Le soutien des acteurs de l'économie circulaire

BNP Paribas finance directement les acteurs de l'économie circulaire. En France, il soutient par exemple BlaBlaCar qui a permis l'essor en France du covoiturage, un modèle où le partage collaboratif remplace la possession. Citons aussi Ecodair et ATF Gaia qui recyclent les équipements informatiques, Recyc'Matelas, Le Relais et Emmaüs qui font de même pour les équipements domestiques et les vêtements ou encore le restaurant SimoneLemon qui réduit le gaspillage alimentaire en utilisant des fruits et légumes invendus (30 % ne sont pas commercialisés à cause de défauts esthétiques) et en facturant les plats au poids. Le pôle Innovation du Groupe en France soutient aussi plusieurs jeunes entreprises dédiées à l'économie circulaire comme AlphaRecyclage et RPlus technologies, qui collectent et valorisent l'une les pneumatiques usagés, l'autre les téléphones mobiles, Terradona qui a développé un modèle innovant pour le tri des déchets, ou encore Ecov, plateforme innovante de covoiturage. Au Maroc, notre client Kilimanjaro produit du biocarburant à partir d'huiles alimentaires usagées.

Le développement de l'économie de la fonctionnalité au travers du leasing

Filiale à 100 % de BNP Paribas, spécialiste de la location de véhic d'entreprise, Arval propose à ses clients professionnels, PME et gr groupes internationaux des solutions dédiées visant à optimiser la mo de leurs collaborateurs et à externaliser les risques liés à la gestic leur flotte automobile. Conseils d'expert et qualité de service sont dél dans 28 pays par plus de 6 000 collaborateurs. La flotte d'Arval s'él fin 2016 à plus d'1 million de véhicules loués dans le monde.

De son côté, BNP Paribas Leasing Solutions propose des solutions loca aux entreprises pour des équipements professionnels, informati ou des véhicules. Avec 3 000 collaborateurs pouvant intervenir 21 pays, BNP Paribas Leasing Solutions – Arval compris – est le du financement d'équipements professionnels en Europe en terme nouveaux contrats et en valeur totale des actifs sous gestion (sou classement Leaseurope publié en juin 2016).

Les modèles d'activités proposés par Arval et Leasing Solu participent de l'économie de la fonctionnalité : reposant sur la fourr de services rendus par un bien, et non sur la fourniture du bien lui-m ils permettent une optimisation de la matière première utilisée pc mobilité ou l'équipement professionnels, et soutiennent par là mêr transition vers une économie circulaire.

ENGAGEMENT 11 : LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

La réduction de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre du Groupe concerne principalement trois enjeux : les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation responsable de papier et la gestion des déchets. De par ses activités, le Groupe n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées pour limiter ces impacts avec des objectifs précis, la fonction RSE Groupe pilote un reporting environnemental dans 20 pays, représentant 89,4 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2016. Ce périmètre s'est étendu en 2016 avec l'intégration de l'Inde. Une quarantaine d'indicateurs sont reportés : kWh, m³ de gaz, km parcourus, litres d'eau, tonnes de papier, tonnes de déchets, etc. Les résultats permettent ensuite de calculer, par extrapolation, les données pour l'ensemble du Groupe reportées dans ce chapitre. À la suite de la campagne de reporting 2015, 69 entités ont bénéficié de retours chiffrés sur leurs consommations et leurs objectifs par rapport à ceux du Groupe.

En 2016, 26 certificats ISO 14001 distincts étaient en cours de validité dans le Groupe. Ce nombre place BNP Paribas comme leader mondial du secteur Banque/Assurance en termes de système de management environnemental (SME). 8 664 collaborateurs du Groupe trava dans une entité certifiée ISO 14001. Le Royaume-Uni a mis en pla ambitieux programme de certification couvrant 74 % de ses effectifs qu'Arval et ses 15 filiales certifiées dans le monde (France, Italie, Bel République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Hor Espagne, Allemagne, Luxembourg, Pologne, Russie, Slovaquie, Ma De plus, 66 704 employés travaillent en France et en Belgique des bureaux couverts par un système de management environneme

De nombreuses campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiq été mises en place, mobilisant l'ensemble des collaborateurs sur q thèmes : consommations énergétiques, déplacements professio papier, déchets. Par exemple, au Maroc dans le cadre de la COP BMCI a mis en place un programme d'actions écoresponsables limiter ses impacts directs sur l'environnement.

Le montant des provisions et garanties pour risques en ma d'environnement est de 2,6 millions d'US dollars. Il s'agit d'une pro pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couv risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

ÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET E SERRE (GES)

ojectif du Groupe est de réduire de 25 % les émissions de GES/ laborateur en 2020 par rapport à 2012 : c'est-à-dire passer de 3,21 -41 tonnes équivalentes de CO_2/collaborateur en 2020. Les émissions GES sont mesurées en convertissant en tonnes équivalentes de CO_2 CO_2, prenant en compte les 6 GES du protocole de Kyoto) les énergies sommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels.

2016, le Groupe a émis 522 644 teqCO_2 au total, soit 2,72 teqCO_2/ , soit une réduction de 5,55 % par rapport à 2015. À 73,6 %, ces émissions émanent de la consommation d'énergie des bâtiments et à 27,1 % des déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, celle des équipements informatiques et l'optimisation des déplacements professionnels. Afin d'atteindre l'objectif de 2020, un programme « Carbon Reduction 2020 » a été mis en place pour assurer le partage des bonnes pratiques auprès des sept pays les plus émetteurs du Groupe (France, Belgique, Italie, États-Unis, Turquie, Pologne et Royaume-Uni). La performance de la gestion carbone de BNP Paribas a été évaluée par le Carbon Disclosure Project en 2016 avec la note A- pour la transparence et la qualité de son reporting.

RÉPARTITION PAR TYPE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

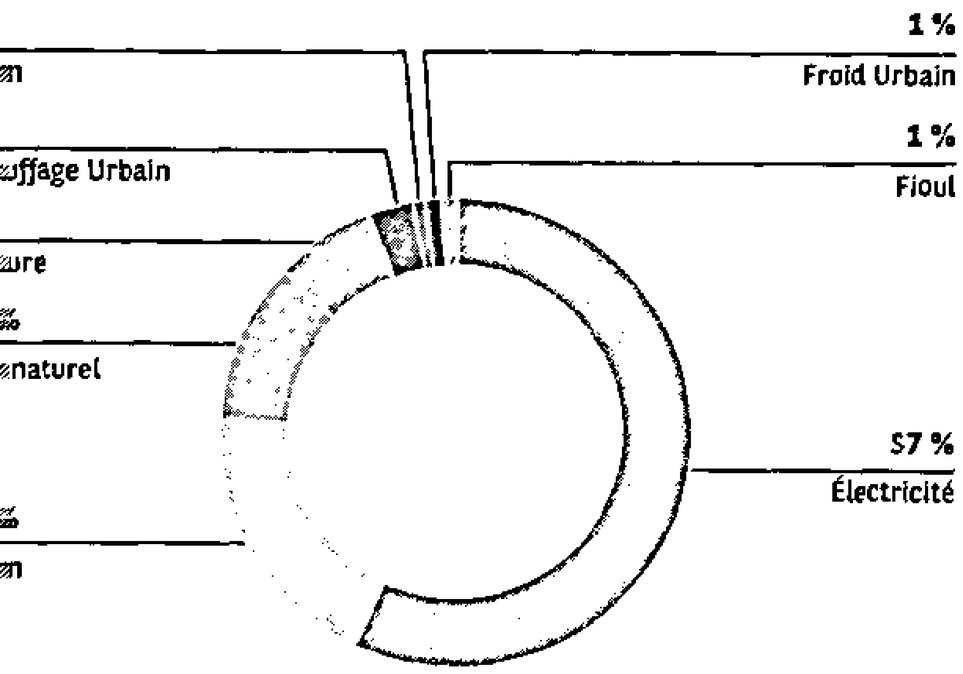

RÉPARTITION DE CES ÉMISSIONS PAR SCOPE DU GHG PROTOCOLE/ISO 14064-1 EN TEQ CO2

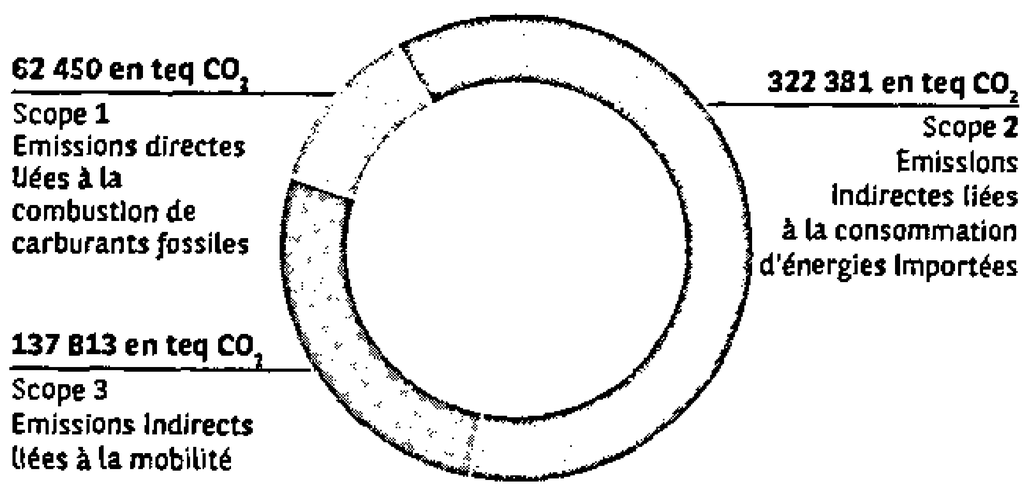

a consommation énergétique du Groupe a été de 1 460 GWh en 016 avec une moyenne de 201 kWh/m² contre 207 kWh/m² en 2015. ette réduction est la résultante de nombreuses initiatives prises afin optimiser les surfaces et leur efficacité énergétique, conjuguées des conditions climatiques favorables en 2016 dans la plupart s pays où le Groupe est présent. Par exemple, Personal Finance obtenu un label « HQE excellence » pour la construction de son uveau siège social Unicity à Levallois-Perret. Parallèlement, la part s énergies renouvelables a représenté 17,6 % de la consommation nergie des bâtiments. Elles proviennent soit d'achat de certificats lectricité renouvelables (77 % de l'électricité au Royaume-Uni, 95 % Belgique, 88 % en Italie, 89 % au Luxembourg, 68 % en Allemagne), t de consommation directe d'énergie renouvelable produite par bâtiments du Groupe. BNP Paribas REIM France a participé au ncours Cube 2020 qui vise à promouvoir l'économie d'énergie dans bâtiments tertiaires en mobilisant propriétaires et occupants. Dans cadre, BNP Paribas Securities Services a été récompensé pour avoir duit de manière significative sa consommation d'énergie à son siège s Grands Moulins de Pantin.

matière de **Green IT**, le Groupe cherche à virtualiser les serveurs les postes de travail afin de mutualiser les ressources et de réduire consommation induite d'électricité et de froid. Il installe aussi les veurs dans des baies réfrigérées avec confinement des allées ides pour optimiser la ventilation. Ainsi, en France, pour l'un de ses nouveaux data centers, une technologie de free cooling a été choisie : les serveurs sont refroidis par l'air extérieur.

- Les **déplacements professionnels** des collaborateurs du Groupe constituent l'autre source majeure d'émission de GES. En 2016, 910 millions de km ont été parcourus, soit 4 730 km/ETP (dont 64,1 % en avion, 13,1 % en train, 22,8 % en voiture), contre 5 055 km/ETP en 2015 ; soit une **diminution en un an de 6,4 %** des km/ETP. Cette baisse est liée au recours généralisé à la webconférence, à la visioconférence voire à la téléprésence. De plus, de nouvelles politiques voyages plus restrictives ont été mises en place : elles invitent les collaborateurs à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules de société ou à préférer la classe économique à la classe affaires en avion. En témoigne la nouvelle politique de mobilité douce de BNP Paribas Real Estate qui met, entre autres, des vélos électriques à la disposition, des collaborateurs.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu pris en compte par le Groupe, notamment au travers de son Plan de Continuité d'Activité qui intègre la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les infrastructures sensibles du Groupe, en particulier ses data centers. Il l'est aussi dans les travaux de recherche scientifique financés par la Fondation BNP Paribas dans le cadre de son programme de mécénat Climate Initiative (voir par exemple le projet Invacost au sein de l'Engagement 12).

CONSOMMER MOINS DE PAPIER ET AVOIR RECOURS AU PAPIER RESPONSABLE

Le Groupe s'est engagé à réduire de 30 % la consommation de papier/collaborateur en 2020 par rapport à 2012, en passant de 165 à 115 kg/ETP. En 2016, la consommation de papier a atteint 23 440 tonnes, soit 122 kg/ETP contre 134 kg/ETP en 2015, enregistrant une réduction de 26 % par rapport à 2012. Ces données incluent le papier utilisé en interne, celui destiné à la relation client (courriers, relevés bancaires, etc.) et les autres types de papier : enveloppes, chéquiers, etc. Pour prolonger cet objectif sur le long terme, la réduction des consommations s'appuie souvent sur le remplacement des équipements individuels par des équipements mutualisés : lorsque l'utilisateur doit venir confirmer sur place l'impression qu'il a lancée depuis son poste de travail, les impressions non utilisées sont évitées. Le Groupe porte aussi une attention particulière aux innovations apportées par la digitalisation, en vue de renforcer la dématérialisation de ses relations avec ses clients et par là même de réduire la consommation de papier.

De plus, la politique papier vise à porter en 2020 à 80 % la part de papier responsable (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement, c'est-à-dire recyclé à plus de 50 % ou labellisé PEFC ou FSC). **64,6 % du papier était responsable en 2016** contre 63,4 % en 2015. Plus largement, les fournitures de bureau éco-conçues ont représenté 26,5 % des achats totaux de fournitures de bureau en 2016, en légère baisse par rapport à 2015 (27,9 %).

RÉDUIRE LES DÉCHETS ET ASSURER LEUR RECYCLAGE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'économie circulaire (cf. aussi Engagement 10), le Groupe s'est engagé à progresser chaque année sur le poids de déchets recyclés par collaborateur, en majorité du papier, et sur la qualité de ces données. La fiabilisation des informations a abouti à un total collecté de 46 356 tonnes de déchets générés par le Groupe, soit 241 kg/ETP. **53 % du volume de déchet total est recyclé**, l'équivalent de 128 kg/collaborateur.

Le Groupe s'est aussi doté depuis 2011 d'une **politique de traitement des équipements informatiques** (PC, serveurs, écrans, etc.) permettant de maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés. Son objectif est de leur offrir une seconde vie (don ou revente) chaque fois que possible, tout en assurant leur traçabilité. Le démantèlement n'est envisagé qu'en dernier recours et vise alors à maximiser le taux de recyclage. Concrétisant cette politique, la BICIS au Sénégal a mis en place des contrats pour recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques et le papier.

Des démarches sont aussi menées vis-à-vis des clients, non seulem pour réduire l'usage du papier dans la relation client, mais aussi com au Maroc pour proposer des cartes de paiement produites à pa d'amidon de maïs en lieu et place du plastique.

Pour contribuer à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, les restaur d'entreprise du Groupe en France (17 000 couverts/jour) ont déploy plan d'action aussi rigoureux qu'efficace : à 12 % au début des ann 2000, ce gaspillage a chuté à 3, 5 % actuellement. Les conditionnem sont différents en fonction de la taille des restaurants, en particuli viande dans des sachets de 10 kg à 1,4 kg pour éviter de gâcher e de service. Des statistiques quotidiennes sont effectuées pour prévo fréquentation du restaurant le lendemain ; le jour venu, seuls 80 % la production sont lancés en cuisine, les 20 % n'étant déclenchés q fonction de la fréquentation du restaurant et de la consommation plats suivie en temps réel. Enfin, les déchets sont valorisés sous fo de méthane ou de compost ; celui-ci est ensuite utilisé pour les esp verts des immeubles du Groupe en Île-de-France et pour produire fleurs présentées dans les halls de réception.

LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

BNP Paribas contribue à la lutte contre l'érosion de la biodiversité s deux axes :

- en œuvrant en faveur de la biodiversité. BNP Paribas Fortis, exemple, a acheté en 1985 **l'étang de Virelles** et cédé sa gestion à associations par un bail emphytéotique de 99 ans. Aujourd'hui cet é de 125 hectares est l'un des plus grands plans d'eau « naturels Wallonie. Aménagées pour les activités touristiques dans le coura XXe siècle, les berges de béton se révélaient fort peu accueillantes la faune et la flore de la réserve. Un remodelage complet en be naturelles accentuant l'« effet de lisière » (lagunes, îlots, be abruptes) a apporté une croissance rapide de la diversité des esp observées. Aujourd'hui, cet étang abrite un centre d'interprétation nature, un observatoire ornithologique ainsi qu'un hôpital pour ois et mammifères.
- en favorisant dans ses achats de papier le **recours au pa responsable** (fabriqué à partir de pâte issue soit de papiers recy soit de bois de forêts gérées durablement – écolabels PEFC ou BNP Paribas contribue à protéger les écosystèmes forestiers et biodiversité.

La maîtrise des impacts sur les écosystèmes passe aussi par celle consommation d'eau, qui a été de 39,24 m³/ETP en 2016 contre 31,2 ETP en 2015. Sont mis en place des compteurs pour repérer les fuite équipements optimisant les débits dans les espaces sanitaires ou l' automatique des robinets par détection de présence.

NGAGEMENT 12 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE T LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

complément de ses engagements dans le financement de la transition rgétique, BNP Paribas contribue au renforcement et à la diffusion des naissances et des bonnes pratiques environnementales. Il participe si à de nombreux groupes de réflexion dédiés aux liens entre économie nvironnement.

SOUTIEN À LA RECHERCHE R LE DÉRÈGLEMENT DU CLIMAT

nouvel appel à projets pour Climate Initiative

uis 2010, la Fondation BNP Paribas développe son programme nate Initiative, doté d'un budget global triennal de 3 millions ros (soit 6 millions d'euros sur la période 2010-2015). En 2016, la dation BNP Paribas a lancé un nouvel appel à projets en Europe r sélectionner 4 à 7 projets de recherche visant à l'amélioration des naissances sur le climat, ses dérèglements ainsi que les conséquences notre environnement et les sociétés humaines. **228 candidatures ont reçues. Elles rassemblent 1 568 chercheurs**, issus de laboratoires niversités **basés dans 95 pays**, répartis sur les 5 continents, contre ays représentés en 2010, lors du premier appel à projets.

Swiss Polar Institute

s le prolongement du programme Climate Initiative, la Fondation Paribas Suisse a décidé en 2016 de soutenir le Swiss Polar tute, au travers d'un nouvel axe de mécénat environnemental. Le s Polar Institute, centre interdisciplinaire et universitaire basé à le polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) se consacre à l'étude pôles et des environnements extrêmes. Cette démarche s'inscrit ement dans la stratégie responsabilité sociale et environnementale e par le Groupe depuis 2010.

Aux côtés de la BMCI lors de la COP 22

l'occasion de la COP22, la Fondation BNP Paribas s'est impliquée ux côtés de la BMCI (filiale de BNP Paribas au Maroc), partenaire ficiel de la conférence de Marrakech, qui a présenté l'exposition lmat et organisé plusieurs conférences pour sensibiliser ses ents et collaborateurs aux enjeux du changement climatique.

ette année, l'exposition Climat aura également été présentée à arsovie, Genève, Lisbonne et Londres.

compagnement dans la durée des projets es partenaires et de leurs évolutions :

e à jour 2016 du Global Carbon Atlas et ajout d'une nouvelle ctionnalité : cette application en 6 langues, créée par les équipes Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CEA/ RS/UVSQ), offre aux chercheurs et au grand public une vision bale des émissions de CO_2 par pays et par ville. Désormais, un an des émissions de méthane est également disponible sur le site : w.globalcarbonatlas.org

- Campagne *Marion-Dufresne* : pendant un mois, des scientifiques ont parcouru les eaux de l'océan Austral sur le *Marion-Dufresne* afin de déployer des flotteurs instrumentés qui permettront de mieux comprendre son fonctionnement et son influence sur le climat. Vitrine du projet SOCLIM et de la recherche scientifique, la mission a été valorisée au travers d'un journal de bord, réalisé grâce à un partenariat avec la Cité des sciences et de l'industrie de Paris.
- Invacost (« Invasive Insects and Their Cost Following Climate Change ») : ce programme de recherche vise à caractériser et à quantifier les impacts des espèces envahissantes d'insectes, au niveau mondial dans un contexte de changement climatique. Cette année, l'équipe scientifique a publié sa première étude : 69 milliards d'euros par an, c'est le coût minimal des dégâts provoqués par une dizaine d'insectes envahissants, et leurs impacts pourraient augmenter de 18 % d'ici à 2050, à cause du réchauffement climatique.

Des actions de vulgarisation scientifique, en faveur d'une compréhension citoyenne des enjeux climatiques :

La Fondation porte une attention particulière au partage de connaissances des chercheurs partenaires avec le grand public et les collaborateurs du Groupe. D'où l'organisation de conférences désormais diffusées en direct sur le Web et via les réseaux sociaux de la Fondation, notamment :

- la conférence de Philippe Ciais : « Est-il possible de maintenir le réchauffement à moins de 2° C ? », en décembre à Paris ;
- la conférence SOCLIM : « Quel avenir pour l'océan Austral ? », proposée en septembre au grand public à l'Institut océanographique de Paris ;
- la conférence du Dr Jérôme Chappellaz, sur le projet Subglacior donnée en mars et novembre à Hong Kong ;
- la conférence de Guillemette Ménot, centrée sur l'évolution du climat en Afrique, en mai à Paris.

L'encouragement du public au financement de projets par le crowdfunding :

Une nouvelle fois en 2016, la Fondation a formé et accompagné ses partenaires à la conduite de financements participatifs. Grâce à son soutien, deux équipes ont pu attirer l'attention du grand public et mener une campagne de 60 jours pour lever des fonds en faveur de :

- *Insignificant* : une série de films d'animation situant la place de l'Homme dans l'univers ;
- Ice Memory : un projet de constitution d'un patrimoine de glaces des grands glaciers du monde afin de conserver les archives du climat.

Globalement, via ces différentes manifestations organisées par la Fondation BNP Paribas (conférences, expositions, articles, etc.), ainsi qu'au travers du e-book développé par le Groupe sur la transition énergétique, environ 116 000 personnes ont été sensibilisées au changement climatique en 2016, contre 70 000 en 2015, en ligne avec l'objectif d'atteindre 140 000 personnes d'ici à 2018.

LA PARTICIPATION À DES PLATEFORMES ET GROUPES DE RÉFLEXION ET D'ENGAGEMENT SUR LES LIENS ENTRE L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de ses positions publiques fondamentales sur la RSE (voir Notre mission), BNP Paribas adhère à de nombreux engagements ou plateformes focalisés sur les enjeux environnementaux :

- Montréal Carbon Pledge (adhésion BNP Paribas Investment Partners) : un engagement collectif d'investisseurs à mesurer et publier l'empreinte carbone des fonds gérés pour compte de tiers ;
- Portfolio Decarbonization Coalition (adhésion BNP Paribas Investment Partners) : un engagement collectif d'investisseurs à réduire l'empreinte carbone des fonds gérés pour compte de tiers ;
- Investors Group on Climate Change (adhésion BNP Paribas Investment Partners) : une initiative qui fédère les principaux investisseurs mondiaux autour des enjeux climatiques ;
- Transition Pathway Initiative : soutenue par BNP Paribas Investment Partners, cette initiative d'investisseurs vise à aider à la cohérence entre les portefeuilles d'investissement dans le secteur énergétique et l'objectif de limiter le réchauffement à 2° C ;
- French Business Climate Pledge : le soutien des entreprises françaises, à l'aube de la COP21, à l'adoption d'un accord ambitieux et la promotion d'un prix au carbone ;
- Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions : une plateforme réunissant institutions financières publiques et privées, avec l'ambition d'intégrer les enjeux climatiques au cœur des processus financiers ;
- Science Based Target : une plateforme permettant à chaque entreprise de définir et suivre des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec le scénario 2° C défini par la science du climat ;
- Banking Environment Initiative (BEI) : une plateforme d'échan avec d'autres institutions financières sur des sujets tels que réglementation, l'économie circulaire ou encore le développement produits et services financiers innovants au service de l'environneme La BEI est aussi à l'origine du BEI Soft Commodities Comp (objectif zéro déforestation nette au plus tard en 2020, au trav des financements et investissements), dont le Groupe est signat depuis 2014 ;
- EBRD/UNEP-FI « Financial Institutions' Declaration of Intent on Ene Efficiency » : un engagement collectif à renforcer l'action en faveu financement de l'efficacité énergétique ;
- Entreprises pour l'Environnement (le partenaire français du Wo Business Council for Sustainable Development) : un think tank de le responsable Environnement et Reporting extra-financier du Gro en préside la commission Changement climatique ;
- IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relati Internationales) : un centre de recherche dont l'objectif est d'élabo et de partager des clés d'analyse et de compréhension des enj stratégiques du développement durable dans une perspect mondiale ;
- Roundtable on Sustainable Palm Oil : l'organisme qui pilote principale certification RSE en vigueur dans le secteur de l'huile palme.

Enfin, BNP Paribas Real Estate est membre du Green Building Cou dans plusieurs pays (Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas membre fondateur de l'Association pour le développement du Bâtim Bas Carbone (BBCA).

7.6 Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

Informations demandées par l'article 225 de la loi française Grenelle II, Article R. 225-105-1 du Code du commerce, Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

	Pages correspondantes
1° INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi	
■ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	487 - 488
■ les embauches et les licenciements	489 – 490
■ les rémunérations et leur évolution	492 – 493
b) Organisation du travail	
■ l'organisation du temps de travail	490 - 491
■ l'absentéisme	495
c) Relations sociales	
■ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	491
■ le bilan des accords collectifs	491
d) Santé et sécurité	
■ les conditions de santé et de sécurité au travail	494 – 495
■ le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	491
■ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	495
e) Formation	
■ les politiques mises en œuvre en matière de formation	497 - 499
■ le nombre total d'heures de formation	497
f) Égalité de traitement	
■ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	481 - 483
■ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	483 - 484
■ la politique de lutte contre les discriminations	481 - 485
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	
■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	485
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	481 - 485
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	506
■ à l'abolition effective du travail des enfants	485 ; 506
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale	
■ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	456 - 458 ; 464 – 465 ; 469 ; 475 – 480 ; 511 -518
■ les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	476 (impacts indirects) ; 514 (impacts directs)

	Pages correspondantes
■ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	475 - 480 (impacts indirects) ; 514 - 516 (impacts directs)
■ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	514
b) Économie Circulaire	
■ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	475 – 480 (impacts indirects) ; 514 - 516 (impacts directs)
■ les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;	513 – 514 (impacts indirects) 516 (impacts directs)
■ la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent, cf. page 514
■ les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	514 (impacts indirects) 516 (impacts directs)
c) Utilisation durable des ressources	
■ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	475 - 480 (impacts indirects) ; 516 (impacts directs)
■ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	475 – 480 ; (impacts indirects) ; 516 (impacts directs)
■ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	475 – 480 (impacts indirects) ; 515 (impacts directs)
■ l'utilisation des sols	475 – 480 (impacts indirects)
d) Changement climatique	
■ Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	475 – 480 ; 511- 514 (impacts indirects) ; 515 (impacts directs) ;
■ l'adaptation aux conséquences du changement climatique	515 (impacts directs) ; 517 - 518 (mécénat)
e) Protection de la biodiversité	
■ les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	475 - 480 (impacts indirects) ; 516 (impacts directs)
3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
■ en matière d'emploi et de développement régional	463 - 470 ; 501 - 504 ;
■ sur les populations riveraines ou locales	463 - 470 ; 501 – 504 ; - 506 ; 507
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
■ les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	460 – 462 ; 473 - 474
■ les actions de partenariat ou de mécénat	508 - 510 ; 517 - 518
c) Sous-traitance et fournisseurs	
■ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	459 ; 462 ; 475
■ l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	459 ; 462 ; 475
d) Loyauté des pratiques	
■ les actions engagées pour prévenir la corruption	459 ; 471 - 472
■ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	472 - 473
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des Droits de l'Homme	504 - 507

7.7 Table de concordance GRI, ISO 26000, UNEP-Fi, Pacte Mondial, Objectifs de Développement Durable

Document de référence 2016	Page	Global Reporting Initiative V4*	ISO 26000	UNEP-Fi*	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)
NOTRE VISION, NOTRE MISSION ET NOS VALEURS						
Notre mission	456	G4-1	5.2.2, 5.2.3, 6.2	1.1		
Nos valeurs, le BNP Paribas Way	456	G4-1, G4-56	5.2.2, 6.2	1.1, 1.4		
Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale						
Les engagements de BNP Paribas en tant que banque responsable	457	G4-2	5.2.1, 5.2.2, 6.6.3, 6.6.4, 6.6.6	1.1, 2.6, 3.1	1-10	1-17
Le tableau de bord de pilotage de la politique RSE	458	G4-48, G4-51	4.3, 7.7.2, 7.7.3	2.6, 3.1	1, 6, 7, 8	1-17
Les positions publiques de BNP Paribas	459	G4-15	6.8.9, 7.3.3	3.6	1, 3, 6, 8, 10	1-17
Des progrès reconnus par les agences de notation extra-financière	460		7.6.2			
La RSE, portée au plus haut niveau de l'organisation	460	G4-35, G4-36, G4-43	6.2.2	1.2		
Une démarche de dialogue avec les parties prenantes	461	G4-16, G4-25, G4-26, G4-27	5.3.3, 7.5.4	3.3, 3.5	1, 3, 9	17
NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE : FINANCER L'ÉCONOMIE DE MANIÈRE ÉTHIQUE						
Engagement 1 - Des financements et investissements à impact positif						
Accompagner les PME et soutenir l'emploi	463	FS7, G4-EC1	6.8.7	1.3, 1.4		8, 10
Contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies	464	FS16		1.3, 1.5, 3.3	1-10	17
Financer l'entrepreneuriat Social (ES)	467		6.8.7, 6.7.9	2.7		8, 10, 11
Les contrats à impact social : nouvel outil d'innovation financière	468	FS7	6.8.7	1.3, 1.4		8, 10, 11
La mesure d'impact social	468		7.3.1	2.3, 2.6		17
La conception et la promotion des fonds d'investissement socialement responsable (ISR)	469	FS-11	6.7.3, 6.7.9	2.7	1, 9	6, 7, 10, 11, 13, 14, 15, 17
Le conseil et l'accompagnement sur mesure	470		6.3.7, 6.7.3, 6.7.9	3.3	6	5, 9
Engagement 2 - Les meilleurs standards d'éthique						
Les meilleurs standards d'éthique	471	G4-14, G4-37, G4-56, G4-57, G4-58, G4-SO4	4.7, 6.6.3, 6.6.4, 6.6.6, 6.6.7	1.2, 1.4, 1.5	10	10, 16
La protection des intérêts des clients	472	G4-PR3, G4-PR5	6.6.7, 6.7.3, 6.7.4, 6.7.6, 6.7.7	3.2	10	10
L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs	475	G4-LA15	5.2.1, 6.6.3, 6.7.3	3.3	10	12, 16

Document de référence 2016	Pages	Global Reporting Initiative V4*	ISO 26000	UNEP-FI**	Principes du Pacte Mondial des NU	Objectifs de développement durable (ODD)
Engagement 3 - une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance						
Des politiques de financement et d'investissement encadrant les activités du Groupe dans les secteurs à forts enjeux ESG	476	G4-EC2, G4-EC8, G4-HR1	4.4, 4.6, 6.2, 6.3.4, 6.3.5, 6.6.3, 6.8.7	1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.7 3.2, 3.3	1-10	3, 5, 6, 8, 13, 14, 15, 16
Le respect des Principes de l'Équateur dans les financements de projets	478	G4-EC8, G4-HR9	6.6.7	2.2, 2.3, 2.6, 2.7	1-10	3, 5, 6, 8, 13, 14, 15, 16
Un large dispositif de gestion des risques ESG dans nos produits et services fournis par le Groupe	478	G4-14	6.3.5, 6.7.4, 6.7.5	2.3	1-10	16
Des outils de gestion et de suivi des risques ESG	479	G4-14, G4-EN17, G4-HR1	6.3.5, 6.4.7, 6.7.4, 6.7.5	2.3	1-10	16
NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS						
La stratégie 2020	480		6.4.7			8
« Leadership for Change »	480		6.4.7			8
L'écoute des collaborateurs grâce au Global People Survey (GPS)	481		5.3.3			
Engagement 4 - Promotion de la diversité et de l'inclusion						
Un cadre solide et des engagements visibles	481	G4-10, G4-LA1, G4-LA12	6.3.7, 6.4.3, 6.4.7,	1.4, 3.3	1, 6	5, 8, 10
Des formations et des sensibilisations innovantes pour toucher tous les publics	482		5.5.5, 6.6.6	1.4, 3.3	1, 6	5, 8, 10,
Actions et résultats sur les principaux axes de la politique diversité et inclusion	483	G4-10, G4-LA12	6.3.7, 6.4.3, 6.6.6		1, 6	5, 8, 10
Une reconnaissance interne et externe renouvelée	486		5.3.3		1, 6	5, 8, 10, 17
Engagement 5 - assurer une « good place to work » et une gestion responsable de l'emploi						
Evolution des effectifs	487	G4-10, G4-LA1	6.4.3			3, 5, 8
Le recrutement, les mouvements, l'organisation du temps de travail	489	G4-LA3, G4-LA1, G4-LA12, G4-LA13	6.4.3, 6.4.4			3, 5, 8
Un dialogue social de qualité	491	G4-11, G4-LA8	5.3.3, 6.4.3, 6.3.10, 6.4.5	3.3	3	3, 5, 8, 17
Une politique de rémunération compétitive	492	G4-52	6.4.3, 6.4.4			5, 8
L'attention portée aux personnes	493	G4-LA6	6.4.3, 6.4.4	1.4	6	3, 5, 8
Engagement 6 - être une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières						
La gestion des carrières	496	G4-LA11	6.4.7		6	4, 10
La politique de formation	497	G4-LA9, G4-LA10	6.4.7		1, 8	4
La mobilité	499		6.4.3, 6.4.7			10

(*) *Approche managériale définie dans les lignes directrices GRI G4 ; EC : Économie ; EN : Environnement; PR : Responsabilité du fait des produits ; LA : Emploi, relations sociales et travail ;*

HR : droits de l'Homme; SO : Société; FS : Impact des produits et services

(**) *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable, texte de mai 1997*

Document de référence 2016	Page	GRI Version G4	ISO 26000	UNEP-FI	Pacte Mondial des NU	Objectifs de Développement Durable (ODD)
RESPONSABILITÉ CIVIQUE : ÊTRE UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LA SOCIÉTÉ						
Engagement 7 - des produits et services accessibles au plus grand nombre						
Le soutien du Groupe à la microfinance	501	FS-14	6.8.9.2	2.7		1, 8, 10, 17
L'accès à la finance et à l'assurance	502	FS-14	6.7.8, 6.8.6	2.7		8, 10
L'accompagnement des clients fragiles	502	FS-14	6.7.4, 6.7.8	2.7		10
La formation du public aux enjeux financiers et à l'assurance	503	FS-7, FS-14	6.6.6, 6.7.9	3.3	10	4,10
Engagement 8 - la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'Homme						
La lutte contre l'exclusion sociale	503	FS-14	6.8.3, 6.8.4, 6.8.5		6	10, 11
BNP Paribas s'engage pour le respect des droits de l'Homme	504	G4-14, G4-HR1	6.3.3, 6.3.4, 6.3.5	1.5, 2.3, 2,7	1, 2, 3, 4, 5, 6	1, 2, 8, 16
Engagement 9 - une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement						
Une politique de mécénat structurée et fédératrice	508	G4-EC1	6.8.3, 6.8.4, 6.8.9	1.4		3, 4, 6, 7, 13, 14, 15, 17
Des collaborateurs solidaires et engagés	510		6.4.7, 6.8.3	1.4, 3.3		3, 4, 6, 7, 13, 14, 15
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Engagement 10 - l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone						
L'accompagnement de la transition énergétique	511	G4-EN17	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4	7, 8, 9	7, 9, 11, 13
L'accompagnement des entreprises dans leur efficacité énergétique	512	G4-EN17	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4, 3.2	7, 8, 9	7, 9, 11, 13
L'accompagnement des particuliers dans la réduction de leur consommation d'énergie	513	G4-EN17	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4	7, 8, 9	7, 11, 13
La gestion d'actifs au service de la transition énergétique	513	FS11	6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4	7, 8, 9	6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15
Le soutien à l'économie circulaire	513		6.5.3, 6.5.4, 6.7.5, 6.8.6	2.4	7, 8, 9	12
Engagement 11 - la diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre						
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	515	FS1, FS2, G4-EN3, G4-EN4, G4-EN6, G4-EN7, G4-EN15, G4-EN16, G4-EN19, G4-EN26	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.7.5	2.4, 2.6, 3.1	7, 9	12, 13
Consommer moins de papier et avoir recours au papier responsable	516	FS1, FS2, EN7, G4-EN26	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5	2.4, 2.6, 3.1	7, 9	12, 15
Réduire les déchets et assurer un recyclage partout où c'est possible	516	FS1, FS2, EN7, G4-EN26	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5	2.4, 2.6, 3.1	7, 9	12
Lutter contre l'érosion de la biodiversité et maîtriser la consommation d'eau	516	FS1, FS2, G4-EN7, G4-EN8, G4-EN11, G4-EN26	6.5.4, 6.5.5, 6.5.6	2.4, 2.6, 3.1	7, 9	6, 12, 15

Document de référence 2016	Pages	Global Reporting Initiative V4	ISO 26000	UNEP-FI	Principes du Pacte Mondial de l'ONU	Objectifs de développement durable (ODD)
Engagement 12 - le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales						
Le soutien à la recherche sur le dérèglement du climat	517		6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	2.1	8, 9	13, 17
La participation à des plateformes et groupes de réflexion et d'engagement sur les liens entre l'économie et l'environnement	518		6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	2.1	9	17
ANNEXES						
Table de concordance Grenelle II	519					
Avis des Commissaires aux Comptes	525					

(*) *Approche managériale définie dans les lignes directrices GRI G4 ; EC : Économie ; EN : Environnement ; PR : Responsabilité du fait des produits ; LA : Emploi, relations sociales et travail ; HR : droits de l'Homme; SO : Société ; FS : Impact des produits et services*

(**) *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable, texte de mai 1997*

7.8 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société BNP Paribas SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration de BNP Paribas SA d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés par le Groupe BNP Paribas (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

(1) *Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr*

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 6 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[1].

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées en introduction du chapitre 7.3 du Document de référence pour les informations sociales et de la partie « *Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre* » du chapitre 7.5 du Document de référence pour les informations environnementales.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 33% des effectifs considérés

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(2) Les entités sélectionnées sont les suivantes :

- *BNP Paribas SA pour les indicateurs sociaux ; ITP IMEX pour les données de consommation d'énergie des bâtiments en France ; ITP ARF pour les indicateurs environnementaux achats (déplacements professionnels et achats de papier en France et dans d'autres pays utilisant les fournisseurs Groupe pour les déplacements professionnels) ;*
- *Bank of the West (USA), CIB (UK), BGŽ BNP Paribas SA (Pologne), pour tous les indicateurs sociaux et environnementaux (achats - déplacements professionnels et papier et bâtiments - consommations d'énergie).*

comme grandeur caractéristique du volet social et des indicateurs environnementaux « achats », et 45% des surfaces occupées considérées comme grandeurs caractéristiques des indicateurs environnementaux « bâtiments ».

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2017

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales quantitatives

- Effectif global au 31 décembre 2016, répartition par âge, par sexe et par géographie, taux de CDD sur l'effectif total et part des effectifs en CDI ;
- Entrées en CDI (et répartition géographique) et motifs de départ des CDI ;
- Taux d'absentéisme et taux d'absentéisme maternité/paternité ;
- Nombre d'accords collectifs signés dans l'année ;
- Égalité hommes-femmes – taux de femmes SMP ;
- Nombre de collaborateurs handicapés et nombre de recrutements de personnes en situation de handicap au cours de l'année 2016 ;
- Nombre d'heures de formation, nombre de salariés formés, taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique.

Informations sociales qualitatives

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci (« *Un dialogue social de qualité* ») ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail (« Engagement 5 : *" Good place to work " et gestion responsable de l'emploi* ») ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation (« Engagement 6 : *Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières* ») ;
- Politique de lutte contre les discriminations (« Engagement 4 : *Promotion de la diversité et de l'inclusion* »).

Informations environnementales quantitatives

- Consommation d'énergie par source (électricité, gaz naturel, fuel domestique, chaleur et froid urbains) ;
- Déplacements professionnels en train, en avion et en voiture ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit (Émissions de gaz à effet de serre des scopes I, II et III) ;
- Consommation de papier et part de papier responsable.

Informations environnementales qualitatives

- Conséquences environnementales des investissements (« Engagement 10 : *L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone* ») ;
- Politique générale et organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales (« Engagement 11 : *La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre* ») ;
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets (« *Réduire les déchets et assurer leur recyclage partout où c'est possible* »).

Informations sociétales qualitatives

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société et financement durable de l'économie (« Engagement 1 : *Des financements et investissements à impact positif* » ; « Engagement 3 : *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* » ; « Engagement 7 : Des produits et services accessibles au plus grand nombre ») ;
- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ;
- Actions de partenariat et de mécénat (« Engagement 9 : *une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement* ») ;
- Sous-traitance et fournisseurs (« *L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs* » et « *L'intégration de critères ESG dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement* ») ;
- Les actions engagées pour prévenir la corruption (« Engagement 2 : *les meilleurs standards d'éthique* ») ;
- Actions engagées en faveur des droits de l'Homme (« Engagement 8 : *La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme* »).

8 INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1 Documents accessibles au public 530

8.2 Contrats importants 530

8.3 Situation de dépendance 530

8.4 Changement significatif 531

8.5 Investissements 531

8.6 Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2016 532

8.7 Actes constitutifs et statuts 539

8.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 544

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier :
  BNP Paribas – Finance Groupe
  Relations Investisseurs et Information Financière
  3, rue d'Antin – CAA01B1
  75002 Paris
- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee.

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP²I) qui, constituée avec IBM France fin 2003, délivre des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas SA et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif...) ou européennes (Suisse, Italie). Mi-décembre 2011, le dispositif contractuel avec IBM France a été renouvelé et prorogé jusqu'à fin 2017. Fin 2012, un accord a été conclu en étendant ce dispositif à BNP Paribas Fortis en 2013. La filiale suisse a été fermée le 31 décembre 2016.

BP²I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP²I composent la moitié de son effectif permanent, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

ISFS, société détenue à 100 % par le groupe IBM, assure également des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas Luxembourg.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe ; Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 7 mars 2017.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1er janvier 2013 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaire
Belgique	13 novembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de la SFPI(*) de sa participation de 25 % du capital de BNP Paribas Fortis	3 250 M€ (pour 25 %)	À l'issue de cette opération, BNP Paribas détient 99,93 % de BNP Paribas Fortis
Pologne	3 décembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de Rabobank de sa participation de 88,98 % du capital de Bank Gospodarki Żywnościowej S.A. (BGZ)	961 M€ (pour 88,98 %)	Prise de contrôle de 88,98 % du capital de BGZ par BNP Paribas. À la suite de l'annonce de la procédure de squeeze out, en concert avec Rabobank, sur le flottant de BGZ le 23 décembre 2014, BNP Paribas détient 90 % du capital de BGZ
France, Espagne, Portugal, Suède, Suisse, Angleterre, Italie, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Luxembourg	29 juin 2015	Acquisition par Arval des activités de gestion de flotte de General Electric en Europe	1 280 M€ (pour 100 % des titres des filiales concernées et certains actifs)	Le montant de la transaction indiqué est l'équivalent en euros du prix payé

(*) *Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.*

8.6 Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2016

Conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et au décret n°2014-1657 du 29 décembre 2014, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

I. IMPLANTATIONS PAR PAYS

États membres de l'Union européenne	
Allemagne	
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunicationsanlagen mbH	Leasing Solutions
Arval Deutschland GmbH	Arval
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Banque de détail
BNPP Emission-und Handel GmbH	Corporate and Institutional Banking
BNPP Factor GmbH	Banque de détail
BNPP Fortis (succ. Allemagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Investment Partners
BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Consult GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Holding GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Allemagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Commerz Finanz	Personal Finance
Fortis Lease Deutschland GmbH	Leasing Solutions
GE Auto Service Leasing GmbH	Arval
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Personal Finance
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Personal Finance
JCB Finance (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Von Essen Bank GmbH (Ex- Von Essen Bank GmbH & Co KG Bankgesellschaft)	Personal Finance
Autriche	
All In One Vermietung GmbH	Leasing Solutions
Arval Austria GmbH	Arval
BNPP Asset Management SAS (succ. Autriche)	Investment Partners
BNPP Fortis (succ. Autriche)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Personal Finance
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Assurance
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Leasing Solutions
GE Auto Service Leasing GmbH	Arval
Hellobank BNPP Austria AG	Personal Investors
Belgique	
Ace Equipment Leasing	Leasing Solutions
AG Insurance	Assurance
Alpha Card SCRL	Banque de détail
Alpha Crédit SA	Personal Finance
Arval Belgium SA	Arval
BASS Master Issuer NV	Banque de détail
Belgian Mobile Wallet	Banque de détail
BNPP B Institutional II Court Terme	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP B Institutional II Short Term	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP Fortis	Banque de détail
BNPP Fortis Factor NV	Banque de détail
BNPP Fortis Private Equity Belgium	Private Equity (BNP Paribas Capital)
BNPP Fortis Private Equity Expansion	Private Equity (BNP Paribas Capital)
BNPP Fortis Private Equity Management	Private Equity (BNP Paribas Capital)
BNPP Investment Partners BE Holding	Investment Partners
BNPP Investment Partners Belgium	Investment Partners
BNPP Lease Group SA Belgium	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Belgique)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Securities Services
Bpost banque	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Assurance
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Leasing Solutions
Coberna	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Demetris NV	Banque de détail
Eos Aremas Belgium SA NV	Personal Finance
ES-Finance	Leasing Solutions
Esmée Master Issuer	Banque de détail
Fortis Lease Belgium	Leasing Solutions
FScholen	Corporate and Institutional Banking
Immobilière Sauvenière SA	Banque de détail
Locadif	Arval
Sagip	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Bulgarie	
BNPP Personal Finance EAD	Personal Finance
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Assurance
Direct Services	Personal Finance
Croatie	
Cardif Osiguranje Dionicko Drustvo ZA Osiguranje	Assurance
Danemark	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Investment Partners
Arval AS	Arval
BNPP Factor AS	Banque de détail
BNPP Fortis (succ. Danemark)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
EkspresBank	Personal Finance
Espagne	
Arval Service Lease SA	Arval
Banco Cetelem SA	Personal Finance
BNPP Espana SA	Wealth Management
BNPP Factor (succ. Espagne)	Banque de détail
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory Spain SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management Spain SA	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Espagne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Leasing Solutions
Effico Iberia SA	Personal Finance
Finestic Expansion SA	Personal Finance
Fonds Commun de Créances UCI	Personal Finance
Fortis Lease Iberia SA	Leasing Solutions
GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Personal Finance
GE Capital Largo Plazo SL	Arval
Meunier Hispania	Services Immobiliers
SC Nueva Condo Murcia SL	Corporate and Institutional Banking
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Personal Finance
Union de Creditos Inmobiliarios	Personal Finance
Finlande	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Investment Partners
Alfred Berg Rahastoyhtio Oy	Investment Partners
Arval Oy	Arval

BNPP Fortis (succ. Finlande)	Corporate and Institutional Banking
France	
Antin Participation 5	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Antin Participation 8	Corporate and Institutional Banking
Aprolis Finance	Leasing Solutions
Arius	Leasing Solutions
Artegy	Leasing Solutions
Artel	Arval
Arval Fleet Services (Ex- GE Capital Fleet Services Fr)	Arval
Arval Service Lease	Arval
Arval Trading	Arval
Atargatis	Corporate and Institutional Banking
Auguste-Thouard Expertise	Services Immobiliers
Austin Finance	Corporate and Institutional Banking
Axa Banque Financement	Personal Finance
B'Capital	Wealth Management
Banque de Wallis et Futuna	Banque de détail
Banque Solféa	Personal Finance
BNP Paribas SA	Banque
BNPP Actions Euroland	Assurance
BNPP Antilles Guyane (Ex- BNPP Martinique)	Banque de détail
BNPP Aqua	Assurance
BNPP Arbitrage	Corporate and Institutional Banking
BNPP Asset Management SAS	Investment Partners
BNPP Capital Partners	Investment Partners
BNPP Cardif	Assurance
BNPP Convictions	Assurance
BNPP Dealing Services	Securities Services
BNPP Développement	Banque de détail
BNPP Développement Humain	Assurance
BNPP Factor	Banque de détail
BNPP Fund Services France	Securities Services
BNPP Global Senior Corporate Loans	Assurance
BNPP Guadeloupe	Banque de détail
BNPP Guyane	Banque de détail
BNPP Home Loan SFH	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Promotion Résidentiel	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidences Services	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidentiel	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	Services Immobiliers
BNPP Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	Services Immobiliers
BNPP Investment Partners	Investment Partners
BNPP IRB Participations	Europe Méditerranée
BNPP Lease Group	Leasing Solutions
BNPP Nouvelle-Calédonie	Banque de détail
BNPP Partners for Innovation	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP Personal Finance	Personal Finance
BNPP Public Sector SCF	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP Real Estate	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Consult France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Financial Partner	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Hôtels France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Services	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management France SAS	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Transaction France	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Valuation France	Services Immobiliers
BNPP Réunion	Banque de détail
BNPP Securities Services	Securities Services
BNPP Wealth Management	Wealth Management
BNPP-SME-1	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Cafineo	Personal Finance
CamGestion	Investment Partners
Cardif Assurance Vie	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers	Assurance
Cardif I-Services	Assurance
Cardif Services SAS	Assurance
Cardimmo	Assurance
Carrefour Banque	Personal Finance
Claas Financial Services	Leasing Solutions
CMV Médiforce	Personal Finance
CNH Industrial Capital Europe	Leasing Solutions
Cofica Bail	Personal Finance
Cofiparc	Arval
Cofiplan	Personal Finance
Compagnie d'Investissement Italiens	Corporate and Institutional Banking
Compagnie d'Investissement Opéra	Corporate and Institutional Banking
Conseil Investissement SNC	Wealth Management
Crédit Moderne Antilles Guyane	Personal Finance

Crédit Moderne Océan Indien	Personal Finance
Domofinance	Personal Finance
Effico	Personal Finance
Esomet	Corporate and Institutional Banking
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	Personal Finance
FCT Laffitte 2016	Sociétés de portefeuille et autres filiales
FCT Opéra	Sociétés de portefeuille et autres filiales
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	Services Immobiliers
Fidecom	Personal Finance
Financière des Italiens	Corporate and Institutional Banking
Financière du Marché Saint-Honoré	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Financière Paris Haussmann	Corporate and Institutional Banking
Financière Taitbout	Corporate and Institutional Banking
Fonds Commun de Titrisation Autonoria	Personal Finance
Fonds Commun de Titrisation Domos	Personal Finance
Fortis Lease	Leasing Solutions
FundQuest Advisor	Investment Partners
GIE BNPP Cardif	Assurance
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Icare	Assurance
Icare Assurance	Assurance
Immobilière des Bergues	Services Immobiliers
JCB Finance	Leasing Solutions
Laffitte Participation 22	Corporate and Institutional Banking
Leval 20	Personal Finance
Loisirs Finance	Personal Finance
Méditerranéa	Corporate and Institutional Banking
MFF	Leasing Solutions
Natio Assurance	Assurance
Natio Fonds Ampère I	Assurance
Natiocrédibail	Leasing Solutions
Natiocrédimurs	Leasing Solutions
Natioénergie 2	Leasing Solutions
Noria 2015	Personal Finance
Norrsken Finance	Personal Finance
Odyssée SCI	Assurance
Opéra Trading Capital	Corporate and Institutional Banking
Optichamps	Corporate and Institutional Banking
Parilease	Corporate and Institutional Banking
Participations Opéra	Corporate and Institutional Banking
Partner's & Services	Services Immobiliers
Portes de Claye SCI	Assurance
Portzamparc Société de Bourse	Banque de détail
Prêts et Services SAS	Personal Finance
Projéo	Personal Finance
Public Location Longue Durée	Arval
Retail Mobile Wallet	Personal Finance
Same Deutz Fahr Finance	Leasing Solutions
Scoo SCI	Assurance
Siège Issy	Services Immobiliers
Société Alsacienne de Développement et d'Expansion	Banque de détail
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Société Orbaisienne de Participations	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Sociétés de Construction Vente	Services Immobiliers
Symag	Personal Finance
Taitbout Participation 3 SNC	Corporate and Institutional Banking
THEAM	Investment Partners
Theam Quant Equity Europe Guru	Assurance
UCB Bail 2	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Vernier Investissements	Corporate and Institutional Banking
Grèce	
Arval Hellas Car Rental SA	Arval
BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Securities Services
Hongrie	
Arval Magyarorszag KFT	Arval
BNPP Lease Group KFT	Leasing Solutions
BNPP Lease Group Lizing RT	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Hongrie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Securities Services
Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Assurance
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Leasing Solutions
Magyar Cetelem Bank ZRT	Personal Finance
Oney Magyarorszag ZRT	Personal Finance
UCB Ingatlanhitel RT	Personal Finance
Irlande	
Alectra Finance PLC	Corporate and Institutional Banking
Aquarius + Investments PLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Securities Services

BNPP International Finance Dublin	Corporate and Institutional Banking
BNPP Ireland Unlimited Company (Ex- BNPP Ireland)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Irlande)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Securities Services
BNPP Vartry Reinsurance Ltd	Corporate and Institutional Banking
Darnell Ltd	Assurance
Greenval Insurance Company Ltd	Arval
Madison Arbor Ltd	Corporate and Institutional Banking
Matchpoint Finance Public Company Ltd	Corporate and Institutional Banking
Omega Capital Funding Ltd	Corporate and Institutional Banking
Omega Capital Investments PLC	Corporate and Institutional Banking
Scaldis Capital (Ireland) Ltd	Corporate and Institutional Banking
Utexam Logistics Ltd	Corporate and Institutional Banking
Utexam Solutions Ltd	Corporate and Institutional Banking
Italie	
Artigiancassa SPA	Banque de détail
Arval Italy Fleet Services SRL	Arval
Arval Service Lease Italia SPA	Arval
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Banque de détail
BNL Finance SPA	Banque de détail
BNL Positivity SRL	Banque de détail
BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Assurance
BNPP Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Investment Partners
BNPP Lease Group (succ. Italie)	Leasing Solutions
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Italy	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Italy SRL	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Developpement Italy SPA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Italie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Italie)	Securities Services
Business Partners Italia SCPA	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Assurance
Cargeas Assicurazioni SPA	Assurance
Claas Financial Services (succ. Italie)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Leasing Solutions
EMF-IT 2008-1 SRL	Banque de détail
Findomestic Banca SPA	Personal Finance
Florence I SRL	Personal Finance
Florence SPV SRL	Personal Finance
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Banque de détail
JCB Finance (succ. Italie)	Leasing Solutions
Locatrice Italiana SPA	Leasing Solutions
Locchi SRL	Services Immobiliers
San Basilio 45 SRL	Services Immobiliers
Servizio Italia SPA	Banque de détail
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Banque de détail
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Services Immobiliers
Tierre Securitisation SRL	Banque de détail
Vela ABS SRL	Banque de détail
Vela Consumer SRL	Banque de détail
Vela Home SRL	Banque de détail
Vela Mortgages SRL	Banque de détail
Vela OBG SRL	Banque de détail
Vela Public Sector SRL	Banque de détail
Vela RMBS SRL	Banque de détail
Luxembourg	
Alleray SARL	Corporate and Institutional Banking
Arval Luxembourg SA	Arval
BGL BNPP	Banque de détail
BGL BNPP Factor SA	Banque de détail
BNPP Fortis Funding SA	Banque de détail
BNPP Investment Partners Luxembourg	Investment Partners
BNPP Lease Group Luxembourg SA	Banque de détail
BNPP Leasing Solutions	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Corporate and Institutional Banking
BNPP SB Re	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Securities Services
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Assurance
Cardif Lux Vie	Assurance
Coffytux SA	Banque de détail
Compagnie Financière Ottomane SA	Private Equity (BNP Paribas Capital)

Crossen SARL	Corporate and Institutional Banking
Fund Channel	Investment Partners
GreenStars BNPP	Corporate and Institutional Banking
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Lion International Investments SA (Ex- BNL International Investments SA)	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Plagefin SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Pyrotex GB I SA	Services Immobiliers
Pyrotex SARL	Services Immobiliers
Royale Neuve I SARL	Corporate and Institutional Banking
Société Immobilière de Monterey SA	Banque de détail
Société Immobilière du Royal Building SA	Assurance
Pays-Bas	
Alpha Murcia Holding BV	Corporate and Institutional Banking
Arval Benelux BV	Arval
Arval BV	Arval
Arval Fleet Services BV (Ex- GE Fleet Services BV)	Arval
Atisreal Netherlands BV	Services Immobiliers
Bank Insinger de Beaufort NV	Wealth Management
BNPP Arbitrage Issuance BV	Corporate and Institutional Banking
BNPP Cardif BV	Assurance
BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Assurance
BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Assurance
BNPP Factor Deutschland BV	Banque de détail
BNPP Factoring Coverage Europe Holding NV	Banque de détail
BNPP Fortis (succ. Pays-Bas)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Investment Partners Funds Nederland NV	Investment Partners
BNPP Investment Partners Netherlands NV	Investment Partners
BNPP Investment Partners NL Holding NV	Investment Partners
BNPP Islamic Issuance BV	Corporate and Institutional Banking
BNPP Leasing Solutions NV	Leasing Solutions
BNPP Personal Finance BV	Personal Finance
BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Securities Services
Boug BV	Corporate and Institutional Banking
CNH Industrial Capital Europe BV	Leasing Solutions
Fortis Vastgoedlease BV	Leasing Solutions
Phedina Hypotheken 2010 BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2011-I BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2013-I BV	Personal Finance
Pologne	
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Arval
Bank BGZ BNPP SA	Europe Méditerranée
BNPP Lease Group Polska SP ZOO	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Pologne)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Securities Services
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Assurance
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Assurance
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Leasing Solutions
Pocztylion Arka Powszechne Towarzystwo Emerytalne SA	Assurance
Sygma Bank Polska SA (Spolka Akcyjna)	Europe Méditenanée
Portugal	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Arval
Banco BNPP Personal Finance SA	Personal Finance
BNPP Factor Portugal	Banque de détail
BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Leasing Solutions
BNPP SA (succ. Portugal)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Assurance
Fortis Lease Portugal	Leasing Solutions
Itelcar - Automoveis de Aluguer Unipessoal Lda	Arval
République tchèque	
Arval CZ SRO	Arval
BNPP Cardif Pojistovna AS	Assurance
BNPP Fortis (succ. République Tchèque)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Personal Finance
BNPP Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Services Immobiliers
Roumanie	
Arval Service Lease Romania SRL	Arval
BNPP Fortis (succ. Roumanie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Lease Group IFN SA	Leasing Solutions
BNPP Real Estate Advisory SA	Services Immobiliers
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Assurance
Cetelem IFN	Personal Finance
RD Portofoliu SRL	Leasing Solutions

Royaume-Uni	
Albury Asset Rentals Ltd	Leasing Solutions
Arval UK Group Ltd	Arval
Arval UK Leasing Services Ltd (Ex- GE Commercial Finance Fleet Services Ltd)	Arval
Arval UK Ltd	Arval
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Wealth Management
BNP PUK Holding Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Cardif PSC Ltd	Assurance
BNPP Commercial Finance Ltd	Banque de détail
BNPP Commodity Futures Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
BNPP Fleet Holdings Ltd	Arval
BNPP Investment Partners UK Ltd	Investment Partners
BNPP Investments N°1 Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Investments N°2 Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Lease Group (Rentals) Ltd	Leasing Solutions
BNPP Lease Group PLC	Leasing Solutions
BNPP Leasing Solutions Ltd	Leasing Solutions
BNPP Net Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Services Immobiliers
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Services Immobiliers
BNPP Rental Solutions Ltd (Ex- Artegy Ltd)	Leasing Solutions
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
BNPP UK Holdings Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP UK Ltd	Corporate and Institutional Banking
Boug BV (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Assurance
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Assurance
CB (UK) Ltd	Assurance
Claas Financial Services Ltd	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Leasing Solutions
Cofinoga Funding Two LP	Personal Finance
Commercial Vehicle Finance Ltd	Leasing Solutions
Creation Consumer Finance Ltd	Personal Finance
Creation Financial Services Ltd	Personal Finance
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd	Investment Partners
Fortis Lease UK Ltd	Leasing Solutions
Fortis Lease UK Retail Ltd	Leasing Solutions
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Investment Partners
Harewood Financing Ltd	Corporate and Institutional Banking
Harewood Holdings Ltd	Corporate and Institutional Banking
HFGL Ltd	Leasing Solutions
Humberclyde Commercial Investments Ltd	Leasing Solutions
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd	Leasing Solutions
JCB Finance Holdings Ltd	Leasing Solutions
Landspire Ltd	Corporate and Institutional Banking
Manitou Finance Ltd	Leasing Solutions
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
Parker Tower Ltd	Services Immobiliers
Pinnacle Insurance PLC	Assurance
REPD Parker Ltd	Services Immobiliers
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Leasing Solutions
Sygma Funding Two Ltd	Personal Finance
Slovaquie	
Arval Slovakia	Arval
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Personal Finance
Cetelem Slovensko AS	Personal Finance
Poistovna Cardif Slovakia AS	Assurance
Suède	
Alfred Berg Asset Management AB	Investment Partners
Alfred Berg Fonder AB	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Investment Partners
Arval AB	Arval
BNPP Fortis (succ. Suède)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Forsakring AB	Assurance
Cardif Livforsakring AB	Assurance
Cardif Nordic AB	Assurance
Autres Pays d'Europe	
Guernesey	
BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Securities Services
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Banque
Jersey	
BNPP Real Estate Jersey Ltd	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Jersey)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Securities Services
BNPP Suisse SA (succ. Jersey)	Banque
Scaldis Capital Ltd	Corporate and Institutional Banking
Monaco	
BNPP SA (succ. Monaco)	Banque de détail
BNPP Wealth Management Monaco	Wealth Management
Norvège	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Investment Partners
BNPP Fortis (succ. Norvège)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
EkspresBank (succ. Norvège)	Personal Finance
Russie	
Arval OOO	Arval
BNPP Bank JSC	Corporate and Institutional Banking
Cardif Insurance Company LLC	Assurance
Cetelem Bank LLC	Personal Finance
Serbie	
Findomestic Banka AD	Personal Finance
IEB SH A	Europe Méditerranée
Suisse	
Arval Schweiz AG	Arval
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Leasing Solutions
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Securities Services
BNPP Suisse SA	Banque
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Assurance
Ukraine	
IC Axa Insurance JSC	Europe Méditerranée
UkrSibbank Public JSC	Europe Méditerranée
Afrique et bassin méditérranéen	
Afrique du Sud	
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities South Africa Holdings PTY Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities South Africa PTY Ltd	Corporate and Institutional Banking
RCS Cards Proprietary Ltd	Personal Finance
RCS Investment Holdings Ltd	Personal Finance
Algérie	
BNPP El Djazair	Europe Méditerranée
Cardif El Djazair	Assurance
Arabie Saoudite	
BNPP Investment Company KSA	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Corporate and Institutional Banking
Bahrein	
BNPP SA (succ. Bahrein)	Corporate and Institutional Banking
Burkina Faso	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Europe Méditerranée
Côte d'Ivoire	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Europe Méditerranée
BICI Bourse	Europe Méditerranée
Émirats Arabes Unis	
BNPP Real Estate (succ. Dubaï)	Services Immobiliers
BNPP SA (succ. Émirats Arabes Unis)	Corporate and Institutional Banking
Gabon	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Europe Méditerranée
Guinée	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Europe Méditerranée
Koweït	
BNPP SA (succ. Koweït)	Corporate and Institutional Banking
Mali	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Europe Méditerranée
Maroc	
Arval Maroc SA	Arval
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Europe Méditerranée
BMCI Asset Management	Europe Méditerranée
BMCI Assurance SARL	Europe Méditerranée
BMCI Banque Offshore	Europe Méditerranée
BMCI Leasing	Europe Méditerranée
Qatar	
BNPP SA (succ. Qatar)	Corporate and Institutional Banking
Sénégal	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Europe Méditerranée
Tunisie	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Europe Méditerranée
Turquie	
BNPP Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	Assurance

BNPP Finansal Kiralama AS	Leasing Solutions
BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
BNPP Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Arval
TEB Faktoring AS	Europe Méditerranée
TEB Holding AS	Europe Méditerranée
TEB Portfoy Yonetimi AS	Europe Méditerranée
TEB Tuketici Finansman AS	Personal Finance
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Europe Méditerranée
Turk Ekonomi Bankasi AS	Europe Méditerranée
Amériques	
Argentine	
Banco Cetelem Argentina SA	Personal Finance
Banco de Servicios Financieros SA	Personal Finance
BNPP Investment Partners Argentina SA	Investment Partners
BNPP SA (succ. Argentine)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Seguros SA	Assurance
Brésil	
Arval Brasil Ltda	Arval
Banco BNPP Brasil SA	Corporate and Institutional Banking
Banco Cetelem SA	Personal Finance
BGN Mercantil E Servicos Ltda	Personal Finance
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Investment Partners
BNPP EQD Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Corporate and Institutional Banking
BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Corporate and Institutional Banking
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Assurance
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Assurance
Cetelem America Ltda	Personal Finance
Cetelem Serviços Ltda	Personal Finance
Luizaseg	Assurance
NCVP Participacoes Societarias SA	Assurance
Îles Cayman	
Bank of the West (succ. Îles Cayman)	Banque de détail
BNPP SA (succ. Îles Cayman)	Corporate and Institutional Banking
Canada	
BNPP (Canada) Valeurs Mobilières	Corporate and Institutional Banking
BNPP Energy Trading Canada Corp	Corporate and Institutional Banking
BNPP IT Solutions Canada Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Canada)	Corporate and Institutional Banking
Corporation BNPP Canada (Ex- BNPP Canada)	Corporate and Institutional Banking
Chili	
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Investment Partners
BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Assurance
BNPP Cardif Seguros Generales SA	Assurance
BNPP Cardif Servicios y Asistencia Limitada	Assurance
Colombie	
BNPP Colombia Corporation Financiera SA	Corporate and Institutional Banking
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Assurance
États-Unis	
1837 Services Corporation	Banque de détail
BancWest Corporation	Banque de détail
BancWest Holding Inc	Banque de détail
BancWest Investment Services Inc	Banque de détail
Banexi Holding Corporation	Corporate and Institutional Banking
Bank of the West	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2014-1	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2015-1	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2016-1 (Ex- Bank of the West Auto Trust 2015-2)	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2016-2	Banque de détail
Bishop Street Capital Management Corporation	Banque de détail
BNPP Capital Services Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP CC Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP Energy Trading GP	Corporate and Institutional Banking
BNPP Energy Trading Holdings Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP Energy Trading LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP Finance Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP Fortis (succ. États-Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNPP FS LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP Investment Partners USA Holdings Inc	Investment Partners
BNPP Leasing Corporation	Corporate and Institutional Banking
BNPP Mortgage Corp	Corporate and Institutional Banking
BNPP North America Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP Prime Brokerage Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP RCC Inc	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. États-Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Corp	Corporate and Institutional Banking

BNPP US Medium Term Notes Program LLC	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNPP USA Inc (Ex- Paribas North America Inc)	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Adonis LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Brooklyn LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Brookline Cre LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG CT Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG EDMC Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Express LLC (Ex- BNPP VPG Modern Lux Media LLC)	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Freedom Communications LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Legacy Cabinets LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Mark IV LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Master LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Medianews Group LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Northstar LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG Pacex LLC (Ex- BNPP VPG CB LLC)	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG PCMC LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG SBX Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNPP VPG SDI Media Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BCW Auto Receivables LLC	Banque de détail
Center Club Inc	Banque de détail
CFB Community Development Corporation	Banque de détail
Claas Financial Services Inc	Leasing Solutions
Claas Financial Services LLC	Banque de détail
Commercial Federal Affordable Housing Inc	Banque de détail
Commercial Federal Community Development Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Insurance Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Investment Service Inc	Banque de détail
Equipment Lot FH	Banque de détail
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Banque de détail
FB Transportation Capital LLC	Corporate and Institutional Banking
FHB Guam Trust Co	Banque de détail
FHL SPC One Inc	Banque de détail
First Bancorp	Banque de détail
First Hawaiian Bank	Banque de détail
First Hawaiian Inc (Ex- BancWest Corporation)	Banque de détail
First Hawaiian Leasing Inc	Banque de détail
First National Bancorporation	Banque de détail
First Santa Clara Corporation	Banque de détail
Fischer Francis Trees & Watts Inc	Investment Partners
Fortis Funding LLC	Corporate and Institutional Banking
French American Banking Corporation	Corporate and Institutional Banking
FSI Holdings Inc	Corporate and Institutional Banking
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Banque de détail
LACMTA Rail Statutory Trust (FHI)	Banque de détail
Lexington Blue LLC	Banque de détail
Liberty Leasing Company	Banque de détail
Matchpoint Master Trust	Corporate and Institutional Banking
Mountain Falls Acquisition Corporation	Banque de détail
Ozcar Multi-Strategies LLC	Corporate and Institutional Banking
Real Estate Delivery 2 Inc	Banque de détail
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Banque de détail
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Banque de détail
ST 2001 FH-1 Statutory Trust	Banque de détail
Starbird Funding Corporation	Corporate and Institutional Banking
SWB 99-1	Banque de détail
The Bankers Club Inc	Banque de détail
Ursus Real Estate Inc	Banque de détail
Via North America Inc	Corporate and Institutional Banking
VPG SDI Media LLC	Corporate and Institutional Banking
VTA 1998-FH	Banque de détail
Mexique	
BNPP Investment Partners Latam SA	Investment Partners
BNPP Personal Finance SA de CV	Personal Finance
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Assurance
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Assurance
Panama(1)	
BNPP SA (succ. Panama) - en liquidation	Corporate and Institutional Banking
Asie et Pacifique	
Australie	
BNP Pacific (Australia) Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Securities Services
BNPP Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd	Investment Partners
BNPP Investment Partners (Australia) Ltd	Investment Partners
BNPP SA (succ. Australie)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Australie)	Securities Services
Chine	
Arval Jiutong (Ex- Arval China Co Ltd)	Arval

(1) *Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.*

Bank of Nanjing	Europe Méditerranée
BNPP (China) Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd	Corporate and Institutional Banking
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd	Assurance
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Investment Partners
HFT Investment Management Co Ltd	Investment Partners
Suning Consumer Finance Company Ltd	Personal Finance
République de Corée	
BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Assurance
BNPP SA (succ. République de Corée)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Korea Company Ltd	Corporate and Institutional Banking
Cardif Life Insurance Co Ltd	Assurance
Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Investment Partners
Hong Kong	
BNPP Arbitrage (Hong Kong) Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Dealing Services Asia Ltd	Securities Services
BNPP Finance (Hong Kong) Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Investment Partners Asia Ltd	Investment Partners
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities (Asia) Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Securities Services
BNPP SJ Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Wealth Management (succ. Hong Kong)	Wealth Management
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Corporate and Institutional Banking
Inde	
Arval India Private Ltd	Arval
BNPP Asset Management India Private Ltd	Investment Partners
BNPP Global Securities Operations Private Ltd (Ex- BNPP Sundaram Global Securities Operations Private Ltd)	Securities Services
BNPP India Holding Private Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP India Solutions Private Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Inde)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities India Private Ltd	Corporate and Institutional Banking
Geojit BNPP Financial Services Ltd	Personal Investors
Geojit Technologies Private Ltd	Personal Investors
Human Value Developers Private Ltd	Personal Investors
Sharekhan Financial Services Private Ltd	Personal Investors
Sharekhan Ltd	Personal Investors

SREI Equipment Finance Ltd	Leasing Solutions
State Bank of India Life Insurance Company Ltd	Assurance
Sundaram BNPP Home Finance Ltd	Personal Finance
Indonésie	
Bank BNPP Indonesia PT	Corporate and Institutional Banking
BNPP Investment Partners PT	Investment Partners
BNPP Securities Indonesia PT	Corporate and Institutional Banking
Japon	
BNPP Investment Partners Japan Ltd	Investment Partners
BNPP SA (succ. Japon)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Japan Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP SJ Ltd (succ. Japon)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Assurance
Malaisie	
BNPP Malaysia Berhad	Corporate and Institutional Banking
BNPP SA (succ. Malaisie)	Corporate and Institutional Banking
Nouvelle-Zélande	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Securities Services
Philippines	
BNPP SA (succ. Philippines)	Corporate and Institutional Banking
Singapour	
BNPP Investment Partners Singapore Ltd	Investment Partners
BNPP SA (succ. Singapour)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities (Singapore) Pte Ltd	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Securities Services
BNPP Wealth Management (succ. Singapour)	Wealth Management
BPP Holdings Pte Ltd	Corporate and Institutional Banking
Taïwan	
BNPP Cardif TCB Life Insurance Company Ltd	Assurance
BNPP SA (succ. Taïwan)	Corporate and Institutional Banking
BNPP Securities (Taïwan) Co. Ltd	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Taïwan)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)	Assurance
Thaïlande	
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Corporate and Institutional Banking
Viet Nam	
BNPP SA (succ. Viet Nam)	Corporate and Institutional Banking

II. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET EFFECTIFS PAR PAYS

	Exercice 2016(*) (en millions d'euros)						Effectif financier(**) au 31 décembre 2016
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
États membres de l'Union européenne							
Allemagne	1 465	0	380	(103)	(17)	(120)	4 559
Autriche	41	0	(6)	(1)	(4)	(5)	232
Belgique	4 906	0	1 830	(76)	(183)	(259)	15 639
Bulgarie	54	0	19	(2)	0	(2)	842
Danemark	63	0	17	(5)	1	(4)	173
Espagne	840	0	449	(55)	(77)	(132)	2 670
Finlande	5	0	(2)	0	0	0	20
France	14 522	0	2 054	(667)	(133)	(800)	57 399
Grèce	3	0	0	0	0	0	23
Hongrie	86	0	36	(10)	(5)	(15)	494
Irlande	292	0	139	(15)	(1)	(16)	531
Italie	4 873	0	1 055	(179)	(141)	(320)	17 998
Luxembourg	1 189	0	549	(142)	55	(87)	3 508
Pays-Bas	362	0	143	(25)	(6)	(32)	1 003
Pologne	639	0	70	(23)	2	(27)	8 126
Portugal	159	0	80	(25)	8	(17)	2 704
République tchèque	121	0	64	(10)	(1)	(11)	709
Roumanie	50	0	17	(3)	0	(3)	782
Royaume-Uni	2 575	0	604	(133)	(59)	(192)	6 501
Slovaquie	26	0	7	(3)	1	(2)	169
Suède	15	0	(12)	0	0	0	158
Autres pays d'Europe							
Guernesey	7	0	1	0	0	0	15
Jersey	51	0	18	(1)	0	(1)	221
Monaco	64	0	26	0	0	0	196
Norvège	26	0	(3)	2	(3)	(1)	91
Russie	57	0	27	(3)	(2)	(5)	322
Serbie	35	0	20	(2)	0	(2)	590
Suisse	442	0	48	(7)	(146)	(153)	1 335
Ukraine	148	0	61	0	(10)	(10)	5 329
Afrique et bassin méditerranéen							
Afrique du Sud	120	0	23	(9)	1	(8)	1 208
Algérie	109	0	23	(11)	2	(9)	1 451
Arabie Saoudite	14	0	0	0	0	0	37
Bahreïn	91	0	27	0	0	0	278
Burkina Faso	22	0	6	(1)	0	(1)	285
Côte d'Ivoire	64	0	25	(5)	0	(5)	583
Émirats Arabes Unis	31	0	(15)	(4)	5	1	88
Guinée	37	0	9	(3)	0	(3)	314
Koweït	9	0	5	0	0	0	22
Mali	15	0	3	(1)	0	(1)	102
Maroc	273	0	73	(47)	(11)	(58)	3 185
Qatar	18	0	10	(1)	0	(1)	29
Sénégal	51	0	15	(4)	0	(4)	454
Tunisie	75	0	24	(7)	(1)	(8)	1 234
Turquie	1 332	0	362	(64)	(11)	(75)	10 599

	Exercice 2016(*) (en millions d'euros)						Effectif financier(**) au 31 décembre 2016
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
Amériques							
Argentine	95	0	52	(16)	1	(15)	235
Brésil	699	0	214	(41)	(43)	(84)	1 252
Îles Cayman(1)	0	0	0	0	0	0	0
Canada	52	0	15	(1)	(3)	(4)	318
Chili	55	0	28	(12)	4	(8)	361
Colombie	35	0	13	(3)	0	(3)	260
États-Unis	4 456	0	1 069	(379)	38	(341)	15 576
Mexique	31	0	7	(1)	(1)	(2)	241
Panama(2)	0	0	0	0	0	0	0
Asie et Pacifique							
Australie	157	0	1	(6)	5	(1)	479
Chine	144	0	71	(1)	(15)	(16)	394
République de Corée	88	0	(5)	(73)	69	(4)	320
Hong Kong	649	0	(50)	0	(12)	(12)	2 439
Inde	174	0	130	(58)	3	(55)	7 279
Indonésie	60	0	35	(8)	(1)	(9)	141
Japon	602	0	382	(86)	(26)	(112)	664
Malaisie	18	0	5	(1)	0	(1)	81
Philippines	2	0	0	0	0	0	14
Singapour	550	0	174	(22)	(6)	(28)	1 930
Taïwan	126	0	56	2	(6)	(4)	426
Thaïlande	23	0	9	(6)	0	(6)	72
Viet Nam	18	0	10	(2)	0	(2)	69
TOTAL GROUPE	43 411	0	10 577	(2 366)	(729)	(3 095)	184 839

(*) Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(**) Effectif financier: effectif en Équivalent Temps Plein (ETP) des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(1) Le résultat des entités implantées aux Iles Cayman est taxé aux États-Unis et leurs effectifs sont situés également aux États-Unis.

(2) Le processus de liquidation de l'entité implantée au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

8.7 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP PARIBAS peuvent être consultés sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point B.1.

Les statuts mis à jour au 16 janvier 2017 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE SOCIAL – OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1er) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993. Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1er du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS *(9ème arrondissement)* 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations ;

au sens du Livre III, Titre 1er relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2.494.005.306 euros ; il est divisé en 1.247.002.653 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS

Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V

ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Par dérogation au dernier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 26 mai 2016, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 9 mars 2016.

Convention de non-concurrence conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 25 février 2016)

Administrateur concerné :

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,

Directeur Général de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 25 février 2016, a autorisé BNP Paribas à mettre en place une convention de non-concurrence de la part de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé.

Cette convention prévoit que, dans l'hypothèse où Monsieur Jean-Laurent Bonnafé cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au bénéfice de BNP Paribas, il s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France, ou au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance en France dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. En contrepartie de cette convention, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième.

Cette convention a été mise en place afin de protéger les intérêts de BNP Paribas et de ses actionnaires en cas de départ de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'un exercice antérieur, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012)

Administrateur concerné :

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,

Directeur Général de BNP Paribas.

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a accepté de mettre fin à son contrat de travail par convention signée avec BNP Paribas en date du 25 janvier 2013 et autorisée par la séance du Conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Cette convention prévoit, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, les dispositions suivantes :

1. Aucune indemnité de départ ne sera due à Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :

- en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
- en cas de non satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2,
- ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général.

2. Si la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :

(a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité ;

(b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011.

3. En cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle Monsieur Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :

- sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
- et sera soumise aux mêmes conditions.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 25 février 2016, a convenu d'un commun accord avec Monsieur Jean-Laurent Bonnafé de mettre un terme à cette convention avec effet immédiat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Damien Leurent	Étienne Boris	Hervé Hélias

9 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes 548

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
185, avenue Charles-de-Gaulle	63, rue de Villiers	61, rue Henri-Regnault
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par M. Damien Leurent.

Suppléant :

Société BEAS, 195, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Étienne Boris.

Suppléant :

Anik Chaumartin, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Hervé Hélias.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri-Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

10 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel 550

10.2 Attestation du responsable 550

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 553, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Fait à Paris, le 7 mars 2017

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

11 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du Règlement européen n° 809/2004		Pages
1.	**Personnes responsables**	550
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	548
3.	**Informations financières sélectionnées**	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	**Facteurs de risque**	238-383
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	126 ; 214-215 ; 451 ; 531
6.	**Aperçu des activités**	
6.1.	Principales activités	6-15 ; 162-164 ; 532-538
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 162-164 ; 532-538
6.3.	Événements exceptionnels	104-105 ; 116 ; 130 ; 161
6.4.	Dépendance éventuelle	530
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15 ; 104-115
7.	**Organigramme**	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	222-230 ; 448-450 ; 532-537
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	189 ; 432
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	511-518
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1.	Situation financière	134 ; 136 ; 414-415
9.2.	Résultat d'exploitation	104 ; 106-116 ; 124-125 ; 134 ; 414
10.	**Trésorerie et capitaux**	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	138-139 ; 444
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	137
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	128 ; 360-371
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA

Rubriques de l'annexe I du Règlement européen n° 809/2004		N° de page
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	127-128
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	30-42 ; 102
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	43-60 ; 65-66 ; 78-79
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	43-60 ; 200-209
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	43-60 ; 200-209
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	30-41
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	67-74
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	61
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	4 ; 487-488
17.2.	Participation et stock-options	43-60 ; 155 ; 495-496
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	440
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2.	Existence de droits de vote différents	16
18.3.	Contrôle de l'émetteur	16-17
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17
19.	Opérations avec des apparentés	43-60 ; 219-220 ; 544-546
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 21 ; 103-130 ; 134-231 ; 414-451
20.2.	Informations financières pro forma	306 ; 311 ; 315 ; 337
20.3.	États financiers	131-231 ; 413-451
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	232-233 ; 452-453
20.5.	Date des dernières informations financières	134 ; 413
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	21 ; 24-25 ; 105 ; 446
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	161 ; 213
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	531
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	16 ; 210-213 ; 433-435 ; 539
21.2.	Actes constitutifs et statuts	539-543
22.	Contrats importants	530
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	530
25.	Informations sur les participations	188 ; 222-230 ; 448-450 ; 532-537

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

[illegible]	[illegible]
Attestation du responsable du document	550
Rapport de gestion	
■ Indicateurs clés de performance financiers, analyse des résultats, de la situation financière, des risques et tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG aux organes de gestion en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations faites en cours d'exercice (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	4 ; 103-126 ; 129-130 ; 210-213; 235-412 ; 439-443
■ Informations (art. L.225-100-3 du Code de commerce) relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al. 2, du Code de commerce)	210 ; 443
■ Informations sociales, environnementales et sociétales (art. L.225-102-1 du Code de commerce)	455 ; 528
■ Informations sur les implantations et les activités (art. L.511-45 du Code monétaire et financier)	532-537
États financiers	
■ Comptes annuels	413-451
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	452-453
■ Comptes consolidés	131-231
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232-233

En application de l'article 28 du Règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, présentés respectivement aux pages 129 à 230 et 231 à 232 du Document de référence n° D.16-0126 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, présentés respectivement aux pages 135 à 240 et 241 à 242 du Document de référence n° D.15-0107 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015.

Les chapitres des Documents de référence n° D.16-0126 et n° D.15-0107 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.